



**HAL**  
open science

# Les enfants du Pirée : mobilités, trajectoires individuelles, et identité nationale dans un dème de la Grèce du 19e siècle

Sébastien Marre

► **To cite this version:**

Sébastien Marre. Les enfants du Pirée : mobilités, trajectoires individuelles, et identité nationale dans un dème de la Grèce du 19e siècle. Histoire. Université Bordeaux Montaigne, 2005. Français. NNT : 2005BOR30014 . tel-04605480

**HAL Id: tel-04605480**

**<https://hal.science/tel-04605480>**

Submitted on 7 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux III

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « HISTOIRE CONTEMPORAINE »

# **Les enfants du Pirée**

*Mobilités, trajectoires individuelles, et  
identité nationale dans un dème de la  
Grèce du 19e siècle*

Présentée et soutenue publiquement le 20 mai 2005 par

**Sébastien MARRE**

Sous la direction de Pierre GUILLAUME

Membres du jury

Eugenie BOURNOVA, Professeur, Université d'Athènes

Pierre GUILLAUME, Professeur, Université Bordeaux 3

Jean-Paul JOURDAN, Professeur, Université Bordeaux 3

Maurice GARDEN, Professeur, Université Lyon 2

UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE - BORDEAUX III  
U. F. R. d'Histoire

*T H E S E*

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE BORDEAUX III

*Discipline* : Histoire moderne et contemporaine

présentée et soutenue publiquement

par

Sébastien MARRE

le 20 mai 2005

**LES ENFANTS DU PIREE.  
MOBILITES, TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES, ET IDENTITE NATIONALE  
DANS UN DEME DE LA GRECE DU 19<sup>e</sup> SIECLE**

Directeur de thèse :  
Monsieur le Professeur Pierre GUILLAUME

## **AVERTISSEMENT**

La qualité de numérisation de ce fichier dépendant de l'état général de la microfiche, l'A.N.R.T. ne peut garantir un résultat irréprochable.

Le présent ouvrage est uniquement consultable en bibliothèque.

## ERRATA

### *Volume 1*

p.17 : lire « actes de décès des individus de plus de 50 ans de 1866 à 1876 ».

p. 71 : lire « tableau 10 » et non « tableau 2 ».

p. 73 : sur le tableau 11, lire « 1864-1883 » et non « 1817-1880 ».

p. 75 : sur le tableau 12, lire « 1864-1883 » et non « 1817-1880 ».

p. 82 : lire « tableaux 14 et 15 » et non « tableaux 3 et 4 ».

p. 152 : lire « tableau 34 » et non « tableau 17 ».

p. 175 : lire « dans le tableau 41 » et non « sur la figure 5 ».

### *Volume 2*

p. 9 : supprimer les mentions « (reproduit ici) [cf page 25 du mémoire] » et « reproduite ici ».

p. 56 : supprimer la mention « (reproduite ici) ».

---

## RÉSUMÉ en français

Cette thèse étudie la formation de la ville du Pirée au 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de mettre en évidence les mobilités afin de comprendre le fonctionnement d'une ville et de sa société. Parallèlement, les rapports entre les mobilités et la construction de l'identité nationale grecque sont examinés. Pour cela, des trajectoires individuelles sont notamment reconstituées selon une approche longitudinale. Ce travail s'appuie sur des archives locales inédites (état civil, recensements de la population, listes électorales et *dimotologia*). L'enquête doit répondre à une question principale : en quoi le comportement des individus en matière de mobilité spatiale contribue-t-il à la construction de l'espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle ? Autour de cette question fondamentale, on peut étudier les différentes formes de mobilité que connaissent les individus au cours de leur existence : mobilité professionnelle, mobilité sociale, mobilité spatiale. Il s'agit de montrer que la vie des individus n'est pas déterminée à l'avance mais que des choix sont opérés par eux tout au long de leur existence souvent en fonction des différents réseaux auxquels ils s'agrègent et dans lesquels ils prennent une position. Le parcours des individus peut à chaque étape de leur existence subir des modifications et des repositionnements. L'objectif est de tenter de mettre en évidence les processus qui sont à l'origine des mobilités urbaines en essayant de montrer comment se construisent les trajectoires individuelles dans une ville portuaire en formation et par ailleurs le rôle joué par les mobilités dans la construction d'un espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. Cette thèse comprend trois parties. La première étudie l'évolution de la population, le mouvement naturel et la répartition socioprofessionnelle. La deuxième partie étudie la constitution et les recompositions d'une société urbaine. Elle vise aussi à montrer l'importance de l'immigration dans la constitution de la société piréote ainsi que la mise en place des réseaux migratoires. Elle analyse par ailleurs les mobilités. La troisième partie tente de montrer, à travers l'exemple du Pirée, que les mobilités jouent un rôle important dans la construction de l'espace national grec. Elle analyse le parcours civique des individus afin de souligner que l'institution du dème est au coeur du dispositif d'assimilation nationale et étudie l'impact des mobilités sur la citoyenneté locale mais aussi sur la construction de l'identité nationale grecque.

---

**TITRE en anglais**

CHILDREN OF THE PIRAEUS. MOBILITIES, INDIVIDUAL TRAJECTORIES, AND NATIONAL IDENTITY IN A DEME OF GREECE OF THE 19TH CENTURY

---

**RÉSUMÉ en anglais :**

This thesis studies the formation of the city of Piraeus in the 19<sup>th</sup> century. It is a question of highlighting mobilities in order to include the formation of a city and its society. Parallely, the relationship between mobilities and the construction of the Greek national identity are examined. For that, individual trajectories are reconstituted according to a longitudinal approach. This work is based on new local archives (marital status, censuses of the population, electoral rolls and *dimotologia*). The investigation must answer one main question : in what the behavior of individuals as regard to space mobility contributes to the construction of Greek national space at the 19<sup>th</sup> century? Around this question, one can study the various forms of mobility people finds during their existence know: professional mobility, social mobility, space mobility. The aim is to show that the life of the individuals is not set in advance but that choices are made by them throughout their existence often according to the various networks to which they are incorporated and in which they take a position. The way of individuals can undergo modifications and repositionings with each stage of their existence. The objective is to try to highlight the processes which are at the origin of urban mobilities while trying to show how the individual trajectories are built in a harbour city in formation and in addition the part played by mobilities in the construction of a Greek national space in the 19<sup>th</sup> century. This thesis includes three parts. The first one studies the evolution of the population, the natural movement and the socio-professional distribution. The second one studies the constitution and recombings of an urban society. It aims at showing the importance of immigration in the formation of the pireot society as well as the installation of the migratory networks. In addition it analyzes mobilities. The third part tries to show, through the example of Piraeus, that mobilities play an important part in the construction of Greek national space. It analyzes the civic course of individuals in order to stress that the institution of the deme is in the heart of national assimilation device and studies the impact of mobilities on the local citizenship but also on the construction of Greek national identity.

---

*A la mémoire de mon grand-père maternel, André LECART, qui m'a donné le goût de l'histoire.*



**Les enfants du Pirée**  
M. Hadjidakis / Jacques Larue  
Version française

*Noyés de bleu sous le ciel grec  
Un bateau, deux bateaux, trois bateaux  
S'en vont chantant  
Griffant le ciel à coups de bec  
Un oiseau, deux oiseaux, trois oiseaux  
Font du beau temps  
Dans les ruelles d'un coup sec  
Un volet, deux volets, trois volets  
Claquent au vent,  
Et faisant une ronde avec  
Un enfant, deux enfants, trois enfants  
Dansent gaiement.*

*Mon dieu que j'aime,  
Ce port du bout du monde  
Que le soleil inonde  
De ses reflets dorés  
Mon dieu que j'aime,  
Sous les bonnets oranges  
Tous les visages d'anges  
Des enfants du Pirée.*

*Je rêve aussi d'avoir un jour,  
Un enfant, deux enfants, trois enfants  
Jouant comme eux  
Le long du quai flânent toujours  
Un marin, deux marins, trois marins aventureux  
De notre amour on se fera  
Un amour, dix amours, mille amours  
Noyés de bleus  
Et nos enfants feront des gars  
Que les filles  
A leur tour rendront heureux.*

*Mon dieu que j'aime,  
Le pont du bout du monde  
Que le soleil inonde*

*De ses reflets dorés  
Mon dieu que j'aime,  
Sous les bonnets oranges  
Tous les visages d'anges  
Des enfants du Pirée.*

*Quand on parlait de voyages  
Vers de fabuleux rivages  
Tu disais qu'on les feraient nous aussi,  
Oui mais quand on en a eu l'âge  
Moi j'ai quitté le village,  
Tu m'as dit je t'attendrais toute ma vie*

*Mais quelques fois,  
Les bateaux s'en vont si loin  
Que le flot les entraînent  
Mais quelques fois,  
Les bateaux s'en vont si loin  
Que quelques fois  
Trop tard ils reviennent.*

*Après tant et tant d'années  
Je t'ai enfin retrouvé  
Devant nous le passé vient de surgir  
Mais mon dieu comme c'est étrange  
Oh mon dieu comme c'est étrange  
Nous n'avons soudain plus rien rien à nous dire*

*Car quelques fois,  
Les bateaux s'en vont si loin  
Et le flot les entraînent  
Car les bateaux quelques fois,  
S'en vont si loin  
Mais quelques fois  
Trop tard ils reviennent  
Mais quelques fois  
Trop tard ils reviennent.*

**Ta pedia tou Pirea**  
Manos Hadjidakis  
Transcription de la version grecque

*Ap' to parathiro mou stelno ena dio  
Ke tria ke tessera filia  
Pou ffanoun sto limani ena ke dio  
Ke tria ke tessera poulia  
Pos tha 'thela na iha ena ke dio  
Ke tria ke tessera pedia  
Otan tha megalosoun ola na ginoun  
Leventes via hari tou Pirea*

*Oso ki an psazo  
Den vrisko allo limani  
Trelli na m' echi kani  
Apo tou Pirea  
Pou otan vradiaz  
Tragoudia m' aradiaz  
Ke tis pennies tou allazi  
Yemizi apo pedia*

*Apo tin porta mou san vgo  
Den iparhi kanis  
Pou na min ton agapo  
Ke san to vradi kimitho  
Xero pos xero pos  
Pos tha ton onirefto  
Petradia vazo sto lemo  
Ke mia ha ke mia ha  
Ke mia hantra filachto  
Yiati ta vradia kartero  
Sto limani san vgo  
Kapion agnosto na vro*

*Oso ki an psazo  
Den vrisko allo limani  
Trelli na m' echi kani  
Apo tou Pirea  
Pou otan vradiaz  
Tragoudia m' aradiaz  
Ke tis pennies tou allazi  
Yemizi apo pedia*

*Pos tha 'thela na iha ena ke dio  
Ke tria ke tessera pedia  
Homa pou gennithika  
Pote mou de s'arnithika*

*Spiti mou spitaki mou  
Ayiatrefto meraki mou  
Ki an ton kosmo yirisa  
Konta sou xanayirisa*

**Τά παιδιά του Πειραιά**  
Μάνος Χατζιδάκις  
Version grecque

*Ap' to parathiro mou stelnw ena duo  
Kai tria kai tessera filia  
Pou ffanoun sto limani ena kai duo  
Kai tria kai tessera poulia  
Pws tha 'thela na eixa ena kai duo  
Kai tria kai tessera paidia  
Otan tha megalosoun ola na ginoun  
Lebentes gia xarh tou Piraia*

*Όσο κι άν ψάχνω  
Δεν βρίσκω άλλο λιμάνι  
Τρελλή να μ' έχει κάνει  
Από τον Πειραιά  
Που όταν βραδιάζει  
Τραγούδια μ' αραδιάζει  
Και τις πεννιές του αλλάζει  
Γεμίζει από παιδιά*

*Από την πόρτα μου σαν βγώ  
Δεν υπάρχει κανείς  
Που να μην τον αγαπώ  
Και σαν το βράδυ κοιμηθώ  
Ξέρω πως ξέρω πως  
Πως θα τον ονειρευτώ  
Πετράδια βάζω στο λαιμό  
Και μια χά- και μια χά-  
Και μια χάντρα φυλαχτό  
Γιατί τα βράδυα καρτερώ  
Στο λιμάνι σαν βγώ  
Κάποιον άγνωστο να βρώ*

*Όσο κι άν ψάχνω  
Δεν βρίσκω άλλο λιμάνι  
Τρελλή να μ' έχει κάνει  
Από τον Πειραιά  
Που όταν βραδιάζει  
Τραγούδια μ' αραδιάζει  
Και τις πεννιές του αλλάζει  
Γεμίζει από παιδιά*

*Πως θα 'thela na eixa ena kai duo  
Kai tria kai tessera paidia  
Xoma pou gennithika  
Pote mou de s'arnithika*

*Σπίτι μου σπιτάκι μου  
Αγιάτρευτο μεράκι μου  
Κι αν τον κόσμο γύρισα  
Κοντά σου ξαναγύρισα.*

## Remerciements

Je voudrais remercier en premier lieu Monsieur le Professeur Pierre GUILLAUME, professeur émérite en histoire contemporaine de l'Université Michel-de-Montaigne-Bordeaux III, qui a bien voulu diriger ce travail et me recevoir régulièrement afin de me faire part de son avis et de ses critiques. Mes remerciements vont également à Madame Eugénia BOURNOVA, professeur à l'Université d'Athènes, qui pendant tout le travail de recherche a été à mes côtés me prodiguant sans compter conseils et objections ainsi qu'à Monsieur Michel BRUNEAU, directeur de recherches au C.N.R.S, dont le bureau a toujours été ouvert pour m'accueillir. Je profite aussi de l'occasion pour remercier Madame Monique PERRONET-MENAULT qui m'a aidé à réaliser les pyramides des âges et qui m'a initié à la cartographie informatisée.

Par ailleurs, je suis très reconnaissant envers Madame Olga KATSIARDI-HERING et Monsieur Ioannis DIMAKIS, professeurs à l'Université d'Athènes, qui m'ont permis de suivre plusieurs séminaires portant en particulier sur la ville en Méditerranée orientale et sur la construction des Etats-nations en Europe.

Je remercie également chaleureusement les archivistes du Pirée, Mesdames Heleni STAMATAKI, Heleni ANAGNOSTOPOULOU et Evangéla BAFOUNI, qui m'ont facilité l'accès à la documentation historique.

En outre, j'exprime ma gratitude à l'égard du Ministère grec de l'Education nationale qui m'a accordé deux années consécutives une bourse bilatérale de recherche ainsi qu'aux deux directeurs successifs de l'Ecole Française d'Athènes, Monsieur Roland ETIENNE et Monsieur Dominique MULLIEZ, qui m'ont octroyé par deux fois une aide financière d'un mois.

Avant de terminer, je voudrais adresser un remerciement particulier à ma mère qui m'a soutenu et encouragé tout au long de ce travail.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	12
<b>PREMIERE PARTIE : LE CADRE HISTORIQUE, DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL.....</b>	<b>22</b>
CHAPITRE 1 - LES GRANDES ETAPES DE L'HISTOIRE DU PIREE.....	24
1 - Le Pirée avant le Pirée.....	24
2 - Le Pirée : une ville commerçante au 19 <sup>e</sup> siècle.....	29
3 - Le Pirée : une ville industrielle.....	37
CHAPITRE 2 - LA POPULATION ET LA SOCIETE DU PIREE AU 19 <sup>e</sup> SIECLE.....	44
1 - L'évolution de la population.....	44
2 - Le mouvement naturel de la population.....	60
3 - La répartition socioprofessionnelle.....	77
<b>DEUXIEME PARTIE : CONSTITUTION ET RECOMPOSITIONS D'UNE SOCIETE URBAINE.....</b>	<b>90</b>
CHAPITRE 3 - LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES : UNE APPROCHE TRANSVERSALE.....	92
1 - Etudier les mouvements migratoires selon une approche transversale.....	92
2 - L'importance de l'immigration dans la constitution de la société piréote.....	99
3 - Le départ du Pirée.....	119
CHAPITRE 4 - MOBILITES SOCIOPROFESSIONNELLES ET TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES : UNE APPROCHE LONGITUDINALE.....	126
1 - Définitions et méthodologie.....	126
2 - La mobilité professionnelle.....	135
3 - La mobilité sociale.....	145

<b>TROISIEME PARTIE : LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE NATIONAL GREC</b> .....	164
CHAPITRE 5 - LE DEME : UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'ASSIMILATION NATIONALE.....	166
1 - Le <i>dimotologion</i> : un outil pour classer les individus.....	166
2 - Le dème : un espace civique original.....	188
3 - L'inclusion ou l'exclusion des individus du dème.....	201
CHAPITRE 6 - CITOYENNETE LOCALE ET IDENTITE NATIONALE.....	212
1 - L'accès à la citoyenneté locale et l'acquisition de la nationalité.....	212
2 - Façonner le citoyen grec.....	217
3 - La construction du modèle national grec.....	227
CONCLUSION.....	245

## INTRODUCTION

Dans les années 1830, l'Etat grec qui vient tout juste d'être créé est une véritable tour de Babel. Les habitants de ce royaume ne parlent pas la même langue. Le problème qui se pose est de faire coexister des individus qui, certes, s'expriment en grec mais qui ne parlent pas le même grec. On ne peut pas parler en effet, à cette époque, d'une langue grecque moderne mais de plusieurs dialectes. Chaque région du nouvel Etat possède son idiome. Les nouveaux venus sur le territoire grec, originaires des quatre coins de l'Empire ottoman, apportent avec eux leur parler. Leur seul point commun est de professer une seule et même foi : l'orthodoxie. La langue ne constitue en aucune façon un ciment culturel même si tous les dialectes parlés dans le royaume appartiennent au groupe linguistique grec. Cette situation tragi-comique est le point de départ d'une pièce de théâtre comique en quatre actes écrite par Dimitrios Vyzantios (1790-1853). L'œuvre a été présentée d'abord dans un livre imprimé à Nauplie en 1836. Le titre exact et le sous titre de la comédie inscrits sur la couverture de la première édition est *Babylonia ou la corruption de la langue grecque selon les lieux*. La première édition connut un succès immense et une deuxième édition publiée à Athènes voit le jour dès 1840. Jusqu'à nos jours, de nombreuses éditions populaires ont suivi. L'action de la pièce se déroule dans l'hôtel du Sciote Rabdas, à Nauplie en 1827, le jour suivant la bataille navale de Navarin au cours de laquelle la flotte d'Ibrahim a été détruite. Les malentendus créés par les différents dialectes constituent le cœur de la comédie. Ils sont censés provoquer le fou rire du public. Les personnages de l'œuvre sont un Sciote, un Crétois, un Albanais, un habitant du Péloponnèse, un Grec d'Asie mineure, un Chypriote, un lettré, un hôtelier de Chios, un policier de l'Heptanèse, le secrétaire du policier et d'autres personnages secondaires. *Babylonia* est une véritable satire de la mosaïque linguistique du royaume grec et des malentendus qui ont été créés entre les individus originaires des quatre coins de l'Empire ottoman et qui constituent le nouvel Etat grec. Au-delà de l'incompréhension entre les personnages, la pièce brosse les portraits stéréotypés d'un Sciote, sachant manier l'argent, du sage Grec d'Asie mineure, du cruel Albanais, du rusé Moraïte, du menteur Grec de l'Heptanèse. *Babylonia* est la première comédie grecque qui a été écrite et jouée après la Révolution grecque et la création du royaume de Grèce<sup>1</sup>. Le Pirée moderne devait probablement, dans les années 1830, ressembler à la situation décrite dans la pièce de Vyzantios, une ville peuplée d'individus d'origines diverses et parlant des dialectes différents :

---

1. Sur l'œuvre de Vyzantios, on peut se reporter aux ouvrages suivants : Κ. ΜΠΙΡΗΣ, *Η "Βαβυλωνία" του Δ. Κ. Βυζαντίου, ιστορική και σκηνική ανάλυσις και αναμόρφωσις του κειμένου*, ("Babylonia" de K. K. Vyzantios, analyse historique et théâtrale et révision du texte), Αθήνα, 1948 ; Γ. ΣΙΔΕΡΗ, *Ιστορία του Νέου Ελληνικού θεάτρου* (Histoire du théâtre grec moderne), τ. 1<sup>ος</sup>, Αθήνα, Εκδ. Ίκαρος, 1951.

des Sciotes, des Hydriotes, des Péloponnésiens, des Smyrnéotes, des Chypriotes, des Crétois... Les malentendus entre les habitants devaient être nombreux au quotidien. Une génération plus tard, les habitants du Pirée parlent une même langue grecque et se comprennent parfaitement entre eux. Ce sont les enfants du Pirée.

Le titre et le sous titre de la thèse, *Les enfants du Pirée. Mobilités, trajectoires individuelles et identité nationale dans un dème de la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle*, doivent être explicités. "Les enfants du Pirée", c'est le titre d'une chanson composée par Manos Hadjidakis et interprétée à l'origine par Mélina Mercouri dans le film *Jamais le Dimanche* réalisé en 1960 par Jules Dassin. Un Américain s'éprend d'une jeune femme qui fait le commerce de ses charmes dans le port du Pirée. Il essaie par tous les moyens de la faire renoncer à son métier. Ce film a été l'occasion de découvrir la vie au Pirée dans les années 50. Mélina Mercouri reçut le prix d'interprétation féminine au Festival de Cannes et Manos Hadjidakis l'oscar du meilleur thème musical en 1961 pour sa chanson<sup>2</sup>. Le texte de cette chanson écrite en 1960 est intemporel et pourrait tout à fait s'appliquer au Pirée du 19<sup>e</sup> siècle. Les années 1830-1840 sont marquées par l'arrivée d'hommes jeunes souvent célibataires et sans enfant. Sur le port, peu d'enfants jouent encore à cette époque. Les nouveaux venus qui s'établissent au Pirée fondent une famille. Quelques années plus tard, au contraire, le port grouille d'enfants nés au Pirée : ce sont les enfants du Pirée. Le sujet de cette thèse est l'étude des mobilités et des trajectoires individuelles dans une ville portuaire en formation. Ces mobilités jouent un rôle fondamental dans la construction de l'identité nationale dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle. Le terme mobilité est employé au pluriel. Cela souligne le caractère particulièrement complexe de ce phénomène. On doit distinguer plusieurs mobilités : la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et la mobilité spatiale. Ces mobilités sont interdépendantes les unes des autres. La mobilité professionnelle traduit les changements au cours du temps des professions des individus. La mobilité sociale désigne la circulation des individus entre les strates de la société et la mobilité spatiale est marquée par les évolutions entre un individu ou un groupe social et l'espace. La mobilité spatiale comprend les déplacements des individus vers la ville, les déplacements des individus qui la quittent et les déplacements des individus dans la ville. Les

---

2. Cette chanson a connu un énorme succès mondial et a eu des versions en plusieurs langues. Après Mélina Mercouri (en français et en grec), elle a été interprétée par Catherine Valente (en allemand), Dalida (en français, en allemand sous le titre *Das Mädchen von Piräus*, en italien, *I Ragazzi del Pireo* et en espagnol, *Los niños del Pireo*), Nana Mouskouri (en français, en allemand et en grec), Luis Mariano, Gloria Lasso, Patrice et Marco, Dario Moreno, Alberto Dino, Maria Candido, Maya Casablanca, Gérard Young, Brave Combo, Connie Francis (en anglais, *Never on Sunday*) et plus récemment, en 2002, par Dominique A. Cette chanson est aussi très connue dans les pays anglo-saxon sous le titre *The Children of Piraeus*.



trajectoires individuelles sont les positions sociales successives occupées par les individus au cours de leur existence et leurs déplacements successifs dans l'espace. Elles ne sont pas linéaires mais discontinues. L'identité nationale est, elle, la conscience pour des individus d'appartenir à une même communauté nationale. Cette identité peut être fondée sur la religion, la langue, l'histoire commune.

Le Protocole de Londres de février 1830 instaura l'indépendance du royaume de Grèce. Ce dernier a été placé sous la protection de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie qui sont intervenues par la suite dans les affaires intérieures de l'Etat grec. Ces trois puissances délimitèrent les frontières de cet Etat mais elles en choisirent également le souverain. Le trône a été offert au fils cadet du roi Louis 1<sup>er</sup> de Bavière qui devient roi sous le nom d'Othon 1<sup>er</sup> en 1832. Ce dernier, étant mineur, a été secondé par un conseil de Régence composé de trois Bavarois : le comte von Armanberg, le général Karl Heidegger et Georg von Maurer. Malgré la présence dans l'administration de quelques Grecs, comme Ioannis Kolettis et Alexandre Mavrocordatos, le gouvernement a été placé sous la coupe des Bavarois. En 1835, Othon, devenu majeur, a introduit un nombre plus important de Grecs dans l'administration et n'a gardé qu'un seul ministre bavarois. En 1843, à la suite d'un coup d'état, il a été contraint l'année suivante d'accepter l'instauration d'une monarchie constitutionnelle et du suffrage censitaire masculin. Cependant, le fonctionnement du gouvernement n'a guère changé dans la pratique. Très vite, le mécontentement grandit et en octobre 1862, Othon est obligé de regagner sa Bavière natale. Le choix d'un nouveau souverain par les trois grandes puissances se porta sur Guillaume-Georges Glycksbourg, prince de Danemark qui prend en 1863 le nom de Georges 1<sup>er</sup>, roi des Hellènes. Une nouvelle constitution fut adoptée en 1864 et le suffrage universel masculin a été instauré tout en limitant les pouvoirs du roi. La politique grecque des années 1870-1890 a été dominée par la rivalité entre Théodore Délighiannis et Charilaos Tricoupis, Premiers Ministres à plusieurs reprises. Tout le règne de Georges 1<sup>er</sup> a été placé sous le thème de l'expansion territoriale. Ce roi a été assassiné à Salonique en 1913<sup>3</sup>.

---

3. Sur l'histoire de la Grèce en général, cf. N. SVORONOS, *Histoire de la Grèce moderne*, Paris, P.U.F., 1953 ; G. CONTOGEOGIS, *Histoire de la Grèce*, Paris, Hatier, 1992 ; D. DAKIN, *H ενοποίηση της Ελλάδας (1770-1923)* (L'unification de la Grèce 1770-1923), Αθήνα, 1989 ; R. CLOGG, *A concise History of Modern Greece*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

Le cadre de cette étude est le dème du Pirée au 19<sup>e</sup> siècle. Le dème est à la fois la division administrative de base du royaume de Grèce et une institution civique. Il correspond à la commune française. Le dème est une portion administrative du territoire grec mais c'est aussi une communauté d'individus. Le dème est constitué par la ville du Pirée et par la campagne qui l'entoure. Le dème du Pirée, situé à huit kilomètres d'Athènes, a été fondé en 1835 mais la ville a commencé à se développer à partir de 1829. Cette dernière date est donc le point de départ de la recherche. Cette étude s'étend ainsi de 1829 à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'étudier en premier lieu la formation de la ville (espace urbain) et celle du dème (institution municipale). L'étude des mobilités urbaines (mobilité spatiale, mobilité professionnelle, mobilité sociale) permet de comprendre le fonctionnement d'une ville et d'une société urbaine. Il s'agit d'appliquer au cas du dème du Pirée les méthodologies élaborées en France en sociologie urbaine et en démographie historique. La documentation est très abondante, ce qui est rare pour la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle. Les recensements de la population, l'état civil, les listes électorales et les *dimotologia* constituent les sources principales de l'enquête<sup>4</sup>. Ces sources ont été dépouillées et les informations récoltées ont permis de créer une base de données à l'aide du logiciel Microsoft Access 2000. L'analyse des données a été réalisée avec le tableur Microsoft Excel 2000. La recherche associe deux démarches complémentaires : l'approche transversale et l'approche longitudinale. La première permet de connaître les caractéristiques de la population piréote au 19<sup>e</sup> siècle et les comportements des habitants en matière de mobilités. La seconde consiste à suivre des individus à travers les sources en reconstituant en particulier des biographies individuelles entre 1835 et 1895. Les destins individuels d'une génération, celle des individus nés entre 1836 et 1845, sont ainsi examinés. Les individus sélectionnés sont suivis à travers les sources. L'objectif est ainsi d'essayer de reconstituer les trajectoires des individus et d'essayer de mettre en évidence leur parcours migratoire et leur carrière professionnelle. Dans un second temps, on se propose de montrer, à partir de l'exemple du Pirée, que les mobilités jouent un rôle important dans la construction de l'espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. On analyse le parcours civique des individus afin de souligner que l'institution du dème est au cœur du dispositif d'assimilation nationale et on étudie l'impact des mobilités sur la construction de l'identité nationale grecque. Plusieurs enquêtes ont ainsi été effectuées à partir des sources disponibles.

---

4. Les *dimotologia* sont des registres de citoyenneté.

## Les effectifs concernés par le dépouillement des sources

-état civil : actes de naissances de 1836 à 1856 (1992), actes de décès des individus de plus de 50 ans (700).

-recensements de la population : listes nominatives de 1848 (4037), listes nominatives de 1856 (1183), listes nominatives de 1870 (2292)

-listes électorales : de 1844 (611), de 1866 (1111), de 1871 (1519), de 1877 (2259), de 1881 (2318), de 1888 (5647), de 1895 (8031)

-*dimotologion* : de 1863 à 1869 (924 *oikogeneiakes merides* ou groupes familiaux)

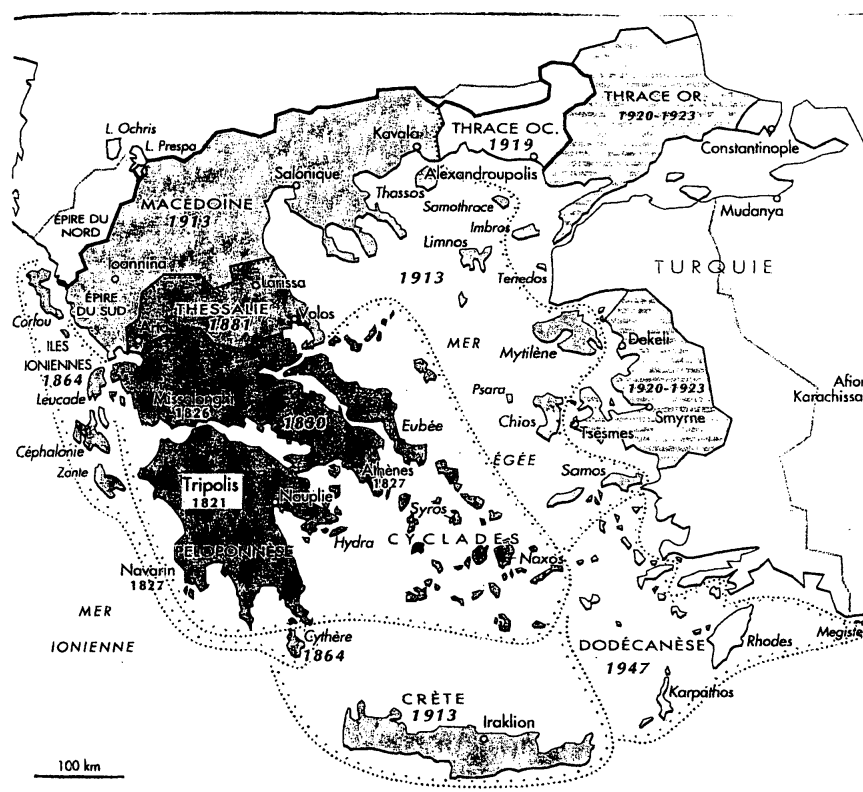
La thèse doit répondre au problème suivant : qu'est-ce qu'un Grec au 19<sup>e</sup> siècle ? Pour le Grec moyen, il ne fait aucun doute que les Grecs modernes sont les descendants des Grecs antiques. Pourtant, cette idée n'a aucun fondement scientifique. Cette conception a permis la diffusion de l'identité nationale grecque. Pour tenter de montrer ce qu'est un Grec moderne au 19<sup>e</sup> siècle, l'enquête doit répondre à une question principale : en quoi le comportement des individus en matière de mobilité spatiale contribue-t-il à la construction de l'espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle ? Autour de cette question fondamentale, on peut étudier les différentes formes de mobilité que connaissent les individus au cours de leur existence : mobilité professionnelle, mobilité sociale, mobilité spatiale. Il s'agit de montrer que la vie des individus n'est pas déterminée à l'avance mais que des choix sont opérés par eux tout au long de leur existence souvent en fonction des différents réseaux auxquels ils s'agrègent et dans lesquels ils prennent une position. Le parcours des individus peut à chaque étape de leur existence subir des modifications et des repositionnements. L'objectif est de tenter de mettre en évidence les processus qui sont à l'origine des mobilités urbaines en essayant de montrer comment se construisent les trajectoires individuelles dans une ville portuaire en formation et par ailleurs le rôle joué par les mobilités dans la construction d'un espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. Cette thèse comprend trois parties. La première présente les grandes étapes de l'histoire du Pirée, l'évolution de la population, le mouvement naturel et la répartition socioprofessionnelle. La deuxième essaie de mettre en évidence la constitution et les recompositions d'une société urbaine. Elle vise également à montrer l'importance de l'immigration dans la constitution de la société piréote ainsi que la mise en place des réseaux migratoires. Elle analyse par ailleurs les mobilités socioprofessionnelles. La troisième partie tente de montrer, à travers l'exemple du Pirée, que les mobilités jouent un rôle important dans la construction de l'espace national grec. Elle analyse le parcours civique des individus afin de

souligner que l'institution du dème est au coeur du dispositif d'assimilation nationale et étudie l'impact des mobilités sur la citoyenneté locale mais aussi sur la construction de l'identité nationale.

## CHRONOLOGIE

- 1829 Arrivée des premiers habitants du Pirée moderne.
- 1830 Protocole de Londres. Fondation de l'état grec.
- 1833 Arrivée du roi Othon 1<sup>er</sup> (1832-1862) de la Maison de Wittelsbach (dynastie bavaroise). Conseil de régence présidé par le Comte Armansperg.
- 1834 Création du système du *dimotologion*. Décret royal sur les dèmes.  
Translation de la capitale de Nauplie à Athènes.  
Création du Bureau d'économie publique au ministère de l'Intérieur.
- 1835 Fondation du dème du Pirée qui récupère son nom antique (dème de 1<sup>e</sup> classe).
- 1836 Armansperg démissionne et est remplacé par Rudhart.  
Introduction du système de l'état civil en Grèce.
- 1840 Le Pirée devient un dème de 2<sup>e</sup> classe.
- 1843 Coup d'état du 3 septembre.
- 1844 Promulgation de la première constitution du royaume de Grèce.  
Instauration du suffrage censitaire masculin.
- 1846 Fondation au Pirée du premier établissement industriel.
- 1854/1857 Occupation du Pirée par les flottes française et anglaise (Guerre de Crimée).
- 1854 Epidémie de choléra.
- 1856 Code civil grec.
- 1861 Réorganisation du Bureau d'économie publique.
- 1862 Destitution du roi Othon 1<sup>er</sup>.
- 1863 Arrivée de Georges 1<sup>er</sup> de la Maison d'Oldenbourg (dynastie danoise).  
Règne de 1863 à 1913.
- 1864 La Grèce reçoit les îles Ioniennes.  
Deuxième constitution.  
Etablissement du suffrage universel masculin.
- 1869 Inauguration de la ligne de chemin de fer Athènes-Le Pirée.
- 1873 Le Pirée est un dème de 1<sup>e</sup> classe (11 047 habitants).
- 1881 L'Empire ottoman cède à la Grèce la Thessalie et le sud de l'Epire.

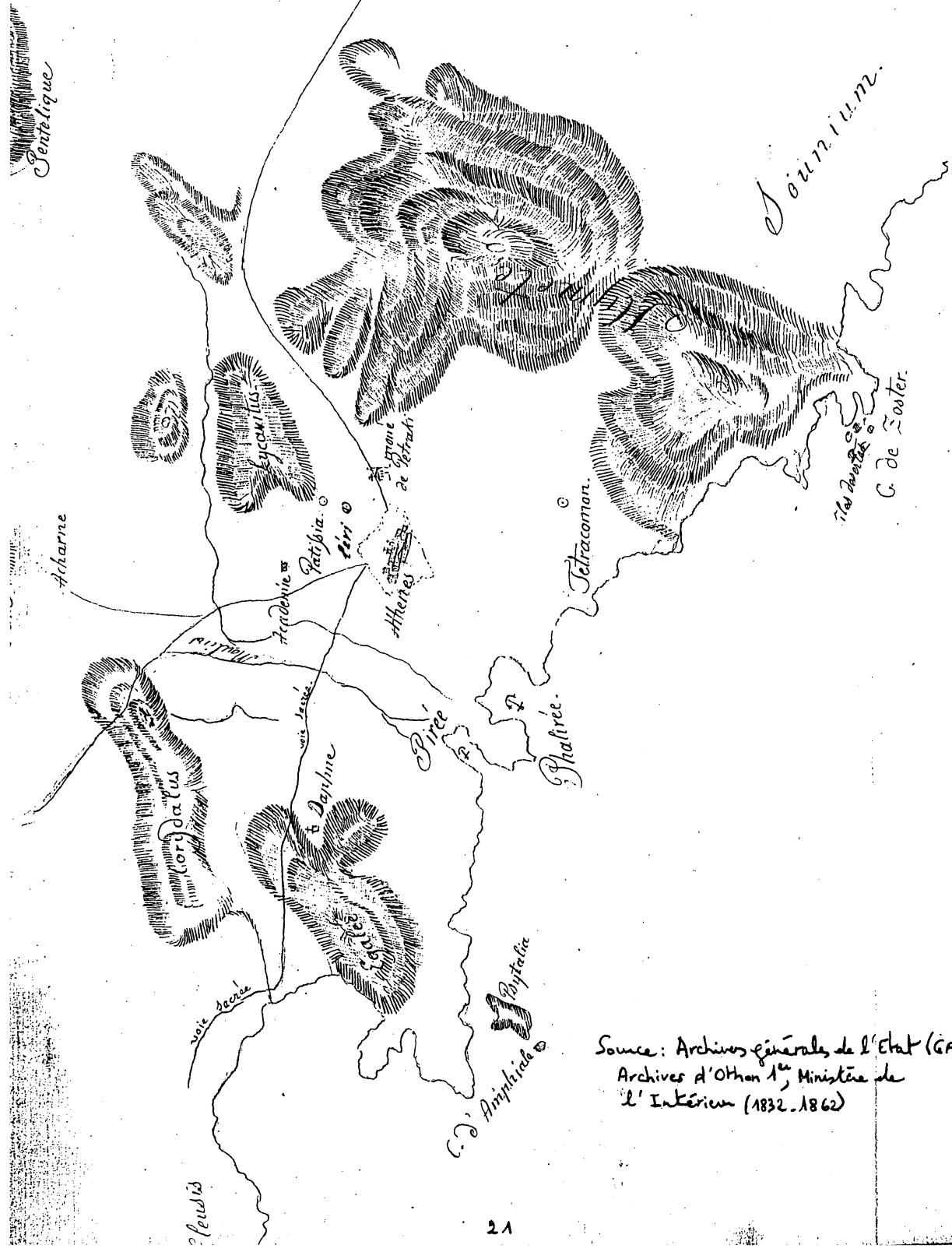
Figure 1-L'évolution historique du territoire grec depuis 1821



L'évolution historique de la Grèce depuis 1821

- 1830 Date d'acquisition
- 1821 Date de combat
- Occupations temporaires (1920-1923)
- Territoires revendiqués par la Grèce (1918)

Source : G. CONTOGÉORGES, Histoire de la Grèce, Paris, Hatier, 353



Source: Archives générales de l'Etat (GA)  
Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de  
l'Intérieur (1832-1862)

PREMIERE PARTIE :  
LE CADRE HISTORIQUE, DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL



L'histoire d'une ville n'est pas seulement l'histoire de ses habitants, de ses monuments et de l'espace occupé et mis en valeur. Elle passe aussi par l'étude de ses structures démographiques et sociales. Si aujourd'hui le Pirée est une banlieue d'Athènes, il n'en est pas de même au 19<sup>e</sup> siècle. A cette époque, le Pirée est une ville tout à fait distincte de la capitale grecque dont il est distant de près de huit kilomètres. Le port d'Athènes est la porte d'entrée du royaume grec. C'est lui que voient en premier lieu les voyageurs qui débarquent ou qui font escale au Pirée. Il constitue véritablement un point de rupture de charge entre le transport maritime et le transport terrestre. Il joue un rôle d'interface entre la Méditerranée et le royaume grec. Le Pirée est une ville qui a été créée ex-nihilo au milieu des années 1830. Il est littéralement sorti du néant. Cette ville a connu une croissance urbaine et démographique exceptionnelle au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Ce port grec s'est d'abord développé grâce au négoce puis, à partir des années 1860, sous l'effet de l'industrialisation. C'est à cette époque que s'est constituée la société piréote dominée par le commerce puis par l'industrie. La naissance du Pirée moderne au milieu des années 1830 n'est pas le fruit du hasard. La création de la ville est liée à la volonté du gouvernement grec de donner à la nouvelle capitale grecque, Athènes, un port qui soit à la hauteur des espérances de développement économique. Avant d'étudier les mobilités à proprement parler, il paraît nécessaire au préalable de présenter le cadre historique, démographique et social. Il convient ainsi non seulement de rappeler les grandes étapes de l'histoire du Pirée mais également d'étudier la population et la société de cette ville au 19<sup>e</sup> siècle.

## LES GRANDES ETAPES DE L'HISTOIRE DU PIREE

---

### 1-Le Pirée avant le Pirée

#### *1.1-Le Pirée antique*

L'histoire du Pirée n'est pas caractérisée par une continuité du peuplement de l'Antiquité à nos jours. Le lieu connaît une occupation humaine à certaines époques mais à d'autres est déserté. Cependant, lorsqu'il a été occupé, c'est sur un seul et même site sur une période de quatre millénaire. Le Pirée peut ainsi être considéré comme l'une des villes les plus vieilles de la planète. De l'Antiquité au 19<sup>e</sup> siècle, le Pirée a été abandonné pendant près de quinze siècle. Le Pirée a été vraiment valorisé pour la première fois au début du 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C. A l'époque de Périclès et sous l'action de Thémistocle, le Pirée est devenu le port d'Athènes et une ville s'est formée. Cette dernière est devenue le centre de la vie économique non seulement d'Athènes mais également de l'ensemble de la Méditerranée. A l'époque préhistorique, le Pirée était une île qui était séparée du reste de l'Attique par la mer. Plus tard, l'île a été uni à l'Attique et est devenue une presqu'île. C'est de la forme insulaire du site que semble provenir le toponyme Pirée (Piraeus en grec). La plupart des savants considèrent que le nom provient du mot *peran* puisque le Pirée était alors une île et était situé au-delà des côtes. Les premiers habitants semblent s'être installés dans ce site au troisième millénaire avant J.-C. Cela est confirmé par les premières formes d'habitat découvertes à Palea Kokkinia et à Keratsini et qui ont été datés entre 2600 et 1900 avant J.-C. Les premiers occupants du Pirée étaient les Pélasges et d'autres peuples comme les Crétois, les Thraces, les Phéniciens et les Minyens. Ces derniers qui avaient probablement une origine ionienne provenaient d'Orchomène de Béotie et se sont installés au Pirée à la fin du 13<sup>e</sup> siècle ou au début du 12<sup>e</sup>

siècle avant J.-C. à la suite d'une invasion thrace dans leur région. Il s'agissait de marins très expérimentés. Ils ont occupé la colline de Munichie. Cette colline leur a été attribuée selon la tradition par le roi d'Athènes, Mounichos. C'est pourquoi le site est connu sous le nom de Munichie. Certains considèrent parfois que le toponyme vient d'un héros minyien. Dans l'Antiquité, il y avait au Pirée un ensemble de communautés ayant un caractère religieux et un temple commun, le temple d'Héraclès. Les quatre villages étaient le Pirée, le Phalère, les Thymaitadai ou Thymoitadai (l'actuel Keratsini) et Xypéti situé entre Palea Kokkinia et Korydallos, probablement à l'emplacement de l'actuelle Nikaia. L'adoration d'Héraclès était l'élément fédérateur de ces communautés.

Toutefois, jusqu'à sa valorisation par les Athéniens au 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C., le Pirée n'était pas très peuplé. Il est devenu un *dème* en 517 avant J.-C. à la suite de la réforme de Clisthène, le fondateur de la démocratie athénienne. L'intérêt de Thémistocle pour le Pirée s'est manifesté après la bataille de Marathon en 493/492 avant J.-C. Le dirigeant athénien a ainsi entrepris des travaux avant la bataille navale de Salamine en 480 avant J.-C. mais surtout entre 471 et 465 avant J.-C. Plus tard, entre 461 et 456 avant J.-C., a eu lieu la construction des Longs murs afin de relier Athènes au Pirée. Enfin, au cours de la période 451-431 avant J.-C., la ville a été construite selon le plan hippodamien. Le choix de ce site par Thémistocle a été couronné de succès et le Pirée est devenu un port de guerre mais aussi un port de commerce. Les commerçants d'alors étaient principalement des étrangers ou métèques, qui avaient installé leur résidence en ce lieu. En plus du commerce, l'artisanat s'est développé de même que la fabrication de tissus. En 85 avant J.-C., le Pirée a été détruit par Sylla. A partir de cette date, il s'est dépeuplé et peu d'habitants continuent à y vivre. En 395 après J.-C. avec la dernière invasion des Goths, le Pirée est totalement déserté. La ville antique n'existe plus et cela pour environ quinze siècles. Certes, il est possible qu'un petit nombre d'habitants continuent à y vivre. Cependant, nous ne le savons pas<sup>5</sup>.

---

5. Sur le Pirée antique, cf. R. GARLAND, *The Piraeus, from the fifth to the first century B.C.*, Londres, Duckworth, 1987 ; C. PANAGOS, *Le Pirée. Etude économique et historique depuis les temps anciens jusqu'à la fin de l'Empire romain*, Athènes, Editions Kauffmann, 1997 (2<sup>e</sup> édition) ; R. ETIENNE, *Athènes, espaces urbains et histoire. Des origines à la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, Hachette, 2004, 99-114.

## *1.2-Le Pirée médiéval et à l'époque ottomane*

Le port a été utilisé de temps en temps par l'armée byzantine ou par des bateaux pirates. A partir de 1378, le Pirée a même perdu son nom antique. Il devient Porto Leone, le Port Draco des Francs et à partir de 1456, le port Aslan des Ottomans. Il est aussi connu sous le nom de port du lion en raison de la présence d'une statue de lion en marbre, laquelle a été dérobée en 1688 par Morosini et transportée à Venise où il se trouve encore. Le sculpteur du lion est inconnu tout comme la date de son érection. L'inscription en runes qui y a été gravée n'a pu être traduite et le texte demeure à ce jour énigmatique, attendant le savant qui apportera les clefs de son déchiffrement. Pendant toute la période ottomane, le Pirée continue à être un lieu désert. Tous les voyageurs qui visitent la région de la fin du 17<sup>e</sup> siècle au début du 19<sup>e</sup> siècle sont d'accord sur ce point. Le seul bâtiment qui existe à cette époque est le monastère de Saint Spyridon, qui a été fondé aux alentours de 1590 où vivaient un très petit nombre de moines.

A la fin du 17<sup>e</sup> siècle, on ne trouvait que deux bâtiments : un dépôt bâti par un consul de France, Gaspari où sont entassées des marchandises lorsqu'il pleut et dans lequel habite le douanier turc, et un fanal qui est en fait une vieille tour qui est habitée par de pauvres gardiens grecs. C'est ce que nous rapporte Guillet Saint Georges en 1675. Ce dernier nous parle également de maisons secondaires, vraisemblablement propriétés d'habitants d'Athènes. C. Magni nous informe, lui, sur l'existence d'un petit village attaqué par des pirates le 14 décembre 1674, le jour du débarquement au Pirée de l'ambassadeur de France, de Nointel. Le port de Munichie n'est plus guère utilisé, pas même pour les barques ou les chaloupes comme cela était encore le cas avant le 17<sup>e</sup> siècle. Dans le port central, on trouve encore de temps en temps des navires de combat le plus souvent anglais. Ainsi, de 1657 à 1673, on a dénombré 75 entrées de bateaux de différents types et de toutes les nationalités dans le port central. Dans les années 1785-1789, époque de la domination française en Méditerranée, on n'a décrit que quatre navires français. En 1806, Chateaubriand ne voit même plus qu'une barque au Pirée. Au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, en plus des moines, le seul habitant est un commerçant français originaire de Marseille connu sous le nom de Cayrac qui a fait construire une petite maison sur le port. C'était un marchand d'huile, parent de Gaspari auquel il a acheté le dépôt qu'il a transformé en maison. Cayrac meurt en 1800. En 1813, Pouqueville trouve sa maison

abandonnée. Sept ans plus tard, cependant, Chateaubriand qui passait par là, note seulement l'existence d'une douane (Dogana), le douanier habitant dans une petite maison<sup>6</sup>.

### *1.3-Le Pirée au début du 19<sup>e</sup> siècle*

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, dans ce lieu déserté, il reste tout de même deux petits hameaux où se trouvent les terres d'un grand propriétaire Tatar Achmet (connu par un acte notarié du 5 juin 1830). Dans le premier hameau, il possède quatre maisons, quatre terrains et une ruche. Ce hameau porte le nom de «village de Tseratsini». Dans le deuxième, situé à côté du premier, au lieu-dit Lachidi, il a quatre maisons en ruine et deux champs. Cependant, on ne sait pas quand Tatar Achmet a acquis ses propriétés lesquelles s'élèvent au total à 23. Il s'agit de terres cultivées et de terres en friche. Ses propriétés s'étendent de Kératsini à Kastella. L'autre grand propriétaire de la région est le monastère de Saint Spyridon. Par un document de 1836, on sait qu'il a en sa possession près de 811,50 stremmes de terres qui comprend des champs cultivés et des oliveraies. Ces terres sont situées à proximité du port central. La plupart des autres propriétaires sont de petits propriétaires habitant Athènes. On peut citer Koliás Malagaris, avec quatre achats de 1703 à 1747 détenant 168 stremmes, Thanasis Sardelas avec des achats en 1772, 1782, 1789, 1791, 1798 et 1811 regroupant 224 stremmes de terres. Enfin, en 1830, Nikolaos Kapetanakis achète à Tatar Achmet et à ses fils leur fortune foncière contre 11000 grosses.

Jusqu'en 1825, Le Pirée est donc un endroit presque désert. Cependant, cette année-là, s'achève la monotonie du peuplement avec un premier courant migratoire issu de l'île de Psara, une île proche des côtes de l'Asie mineure. Une partie de la population a été massacrée par les troupes ottomanes. Ainsi, un petit groupe de Psariotes vient s'installer dans la presqu'île du Pirée le 17 février 1825. Une commission placée sous la direction de K. Delighiannis est même constituée afin de préparer au mieux la fondation d'une nouvelle ville pour les Psariotes. Mais, les habitants d'Athènes, dont une partie a des terres au Pirée, font

---

6. Sur le Pirée médiéval et ottoman, cf. B. ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ, *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984, 31-38 et Γ. ΧΑΤΖΗΜΑΝΩΛΑΚΗΣ, *Το λιμάνι του Πειραιά στη διαδρομή των αιώνων* (Le port du Pirée dans la course des siècles), Πειραιάς, 1989.

pression désapprouvant cette colonisation et le courant migratoire est en partie arrêté. Dans les années 1825-1826, les Grecs, en révolte contre la domination ottomane, commandés par Karaïskakis installent un camp militaire au Pirée. Ce sera un champ de bataille en 1827 lorsque commence le 14 avril le siège du monastère de Saint-Spyridon. Deux jours plus tard le monastère est détruit. La naissance du Pirée moderne commence en réalité en 1829. Cette année-là, en effet, s'installent les premiers habitants. On en connaît cinq dont trois frères originaires du Pilion, Ioannis, Nikolaos et Anastasios Tzélépis et deux habitants originaires d'Athènes, Spyridon Diplaris et Ioannis Katelouzos. Ces habitants ont participé à la lutte pour l'indépendance et c'est donc à l'issue des combats qu'ils viennent s'installer au Pirée. De 1830 à 1834, le mouvement d'arrivée des premiers habitants ne se tarie pas. Parmi ceux qui arrivent au Pirée, beaucoup sont originaires des régions à peine libérées de la domination ottomane ou encore de l'Empire ottoman. La plupart viennent de Chios, d'Hydra mais également de Morée, de Roumélie, d'Epire, des Cyclades, de Crète ou d'Asie mineure. Petit à petit, se forme un village à côté de la place Karaïskakis. Les maisons sont construites en bois, parfois en pierres. Il faut ainsi noter que l'installation des nouveaux venus se fait au hasard et n'obéit pour l'instant à aucun plan prédéterminé ce qui n'est plus le cas à partir de 1834 où l'administration bavaroise décide de mettre un terme à une certaine anarchie et de canaliser l'arrivée des nouveaux habitants. En 1835, le dème du Pirée a été fondé avec comme premier maire l'Hydriote, Kyriakos Serfiotis et retrouve officiellement son nom antique. Entre temps, après le transfert de la capitale du nouvel Etat grec de Nauplie à Athènes en 1834, commence à se faire sentir un intérêt de plus en plus grand pour le Pirée de la part d'individus qui proviennent de tous les coins de l'Empire ottoman. Ces individus vont constituer le noyau de peuplement initial de la nouvelle ville. Le plan de la ville est dessiné en 1834 et le Pirée ne cesse de se développer si bien qu'il devient en quelques années le principal port du royaume grec<sup>7</sup>.

---

7. Sur le Pirée au début du 19<sup>e</sup> siècle, cf. Β. ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ, *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984, 31-38 et Γ. ΧΑΤΖΗΜΑΝΩΛΑΚΗΣ, *Το λιμάνι του Πειραιά στη διαδρομή των αιώνων* (Le port du Pirée dans la course des siècles), Πειραιάς, 1989.

## 2-Le Pirée : une ville commerçante au 19<sup>e</sup> siècle

### 2.1-La croissance urbaine du Pirée moderne

Le Pirée présente la particularité de disposer de trois ports naturels distincts : le port central du Pirée, à proprement parler, qui est une rade d'environ 680 000 m<sup>2</sup>, à l'est de celui-ci, le port de Zéa qui couvre une superficie d'environ 125 000 m<sup>2</sup> et encore plus à l'est, le port de Munichie ou Phanari, petit port très bien fermé. La presqu'île du Pirée se trouve dans la partie sud-ouest de l'Attique et s'ouvre sur le golfe Saronique. Le port central est situé à environ huit kilomètres d'Athènes, à 37°56 de latitude et 23°39 de longitude. La presqu'île est limitée par trois collines : à l'est, la colline de Munichie (86,90 mètres), au sud-ouest, la colline d'Akti (57,70 mètres) et au nord-ouest, la colline de Drapetsona (environ 30 mètres). Les trois collines appartiennent au système cristallin des Cyclades et sont constituées de schiste, de marbre et de calcaire. Dans le port central, la profondeur va de 0 à 10 mètres. A proximité sera construite la nouvelle ville du Pirée.

Le Pirée moderne a connu une croissance urbaine très forte tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Cependant, la ville ne s'est pas développée de manière anarchique. Au contraire, un plan de construction a été établi au préalable afin de guider l'extension de la nouvelle ville. Le gouvernement charge Gustave Edouard Schaoubert de Breslau, qui s'associe à l'architecte grec Stamatios Kléanthis, de concevoir et de réaliser un plan d'urbanisme. Le plan a été adopté le 13 août 1834 après modification par le Conseil royal. Les deux architectes ont choisi un plan orthogonal avec des rues parallèles et perpendiculaires. Ils y ont mis huit places et ont même prévu l'emplacement des églises, des écoles et des lieux publics. Le plan prévoyait en outre une bourse, une banque, un marché et des entrepôts afin de faire du Pirée une petite ville capitaliste. Toutefois, il apparaît que la tâche de construction s'avère délicate en raison de la topographie des lieux et des restes archéologiques. Le plan, rédigé en 1834, a la prétention de créer une cité nouvelle qui réponde aux critères urbanistiques nouveaux et singulièrement à la doctrine de Karl Friedrich Schinkel (1781-1841), un architecte et peintre berlinois, chez qui les deux architectes désignés par le gouvernement grec ont été formés. Les tendances de l'époque, qui oscillent entre raison et nature, sont très sensibles dans le plan qui forme des grilles d'orientation différentes. Le plan de construction du Pirée moderne, comme d'ailleurs

celui d'Athènes, est le reflet des tendances de l'urbanisme de l'époque. Il répond à une volonté de créer une architecture urbaine d'ensemble. Ce plan est imité dans la plupart des villes grecques comme à Patras, Volos, Corinthe ou Sparte. En effet, un décret royal paru en 1835 impose à toutes les villes d'adopter le système orthogonal, orienté de telle manière qu'il permette un meilleur ensoleillement aux constructions grâce à de larges voies, de vastes places et une concentration des édifices publics<sup>8</sup>.

La morphologie urbaine du Pirée moderne a été fortement influencée par le plan préétabli qui est issu de la volonté politique du gouvernement grec : donner à Athènes, nouvelle capitale du royaume à partir de 1834, un port digne de ce nom. Le port a ainsi donné naissance à la ville. Il constitue tout au long du 19<sup>e</sup> siècle le cœur géographique, économique et sociologique de la ville. Les couches populaires sont composées des marins et des ouvriers des chantiers navals. La société portuaire est dominée par les armateurs et les marchands. En 1835, le port central du Pirée est adapté aux conditions techniques de la navigation à voile. A partir des années 1850-1860, cette dernière est condamnée et les bateaux à vapeur s'imposent. Le noyau initial de la ville se trouve ainsi à proximité du port central. Il comporte, en réalité, deux quartiers d'habitation juxtaposés l'un à l'autre. Le premier est destiné à accueillir des Sciotes, des réfugiés politiques qui ont fui leur île natale Chios, toute proche des côtes de l'Asie Mineure à la suite des massacres perpétrés en 1822 par l'armée ottomane. Leur quartier se situe au nord du port central. Le second quartier d'habitation, celui des Hydriotes, une population originaire de l'île d'Hydra dans le Golfe saronique, se trouve, lui, à l'est du port. Chaque quartier s'est développé de manière autonome autour d'une église. Celui des Sciotes s'est construit autour de l'église Saint-Spyridon (cf emplacement V du plan de 1850) tandis que celui des Hydriotes a été bâti autour de l'église Saint-Nicolas (cf emplacement VI sur le plan de 1850). Les plans de 1850 et de 1896 révèlent de manière très nette la croissance urbaine exceptionnelle qu'a connu le Pirée entre ces deux dates<sup>9</sup>. Les marais qui existaient à l'ouest du port central ont été asséchés. L'extension urbaine du Pirée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle s'est faite vers trois directions : le nord-ouest, le nord-est et le sud-est. Au nord-ouest s'est développée à partir du début des années 1860 une zone industrielle laquelle est séparée de la ville proprement dite par la ligne de chemin de fer Athènes-Le Pirée qui a été inaugurée en 1869. Le quartier des Sciotes a connu une extension en direction du port de Zéa

---

8. Cf. Annexe 1-Plan de Schaoubert et Kleantis.

9. Annexe 2 (Plan du Pirée en 1850) et Annexe 3 (Plan du Pirée en 1896).



puis du port de Munichie au nord-est. Celui des Hydriotes s'est développé au sud-est du port central. En 1850, l'espace qu'occupe la ville du Pirée apparaît relativement limité alors qu'en 1896, le tissu urbain est beaucoup plus dense. On constate de plus que l'espace urbain s'est spécialisé et que la zone industrielle est tout à fait distincte des zones d'habitations. Le noyau initial de cette ville portuaire reste le centre commerçant identifié comme étant le centre-ville par les habitants avec les magasins et les rues commerçantes<sup>10</sup>.

## *2.2-L'activité commerciale*

En 1834, le voyageur arrivant par bateau dans le port du Pirée se trouve face au vieux phare puis à l'ancienne douane, la Dogana, dans un lieu presque désert. En 1854, lorsque les armées française et anglaise s'installent dans le port, les choses ont beaucoup changées. Il existe maintenant trois phares, construits depuis 1839. A la place de la Dogana, une nouvelle douane a été bâtie en 1835. A côté, un lazaret et un bâtiment pour le transit des marchandises ont été élevés en 1836. Le quai qui entoure le port est long d'environ un mille. Au-delà du quai, deux piliers en pierre avec des lanternes vers lesquels se dirigent les bateaux qui arrivent la nuit tombée ont été construits. Le port à proprement parler peut accueillir 200 à 300 navires de 150 à 300 tonnes et un grand nombre de caïques et de caboteurs. Le voyageur qui arrive de Constantinople ou de Smyrne est obligé de rester dix-sept jours dans le lazaret. Cette obligation, en plus d'être longue dans le temps, est également chère. Une chambre de première catégorie coûte tout de même trois drachmes par jour, tandis que celle de deuxième catégorie vaut une demie drachme, la grande salle, quatre drachmes, la visite médicale de la dernière journée, deux drachmes et le pourboire pour le gardien, une drachme et demie par jour. Les consuls de France et de Grande-Bretagne se manifestent souvent contre cette procédure et doutent de la nécessité de rester dans le lazaret pour une si longue période. Les marchandises sont, elles, transportées dans le bâtiment de transit qui est du ressort de la Douane en ce qui concerne les taxes. A l'intérieur de la Douane, on trouve en plus la poste, le tribunal maritime et le bureau de santé. La Douane, le bâtiment de transit et le lazaret se situent à l'extrémité sud de la ville.

---

10. Annexe 4 (Photographies du port du Pirée vers 1860 et vers 1880). Sur la morphologie urbaine, cf. Σ. ΜΑΛΙΚΟΥΤΗ, *Λειτουργική συγκροτήση και αρχιτεκτονική εξέλιξη του ιστορικού κεντρώ του Πειραιά, 1835-1912* (Composition fonctionnelle et développement architectural du centre historique du Pirée 1835-1912), διδακτορική διατριβή στον τομέα Ιου τμήματος αρχιτεκτόνων του Εθνικού Μετσοβίου Πολυτεχνείου, 1999.

La construction de la route Athènes-Le Pirée commence immédiatement après la translation de la capitale de Nauplie à Athènes en 1834. La route, qui est élevée dans le courant de l'année 1835, a une longueur d'environ huit kilomètres et a coûté 126 277 drachmes. Ainsi, le port du Pirée est relié à la capitale du royaume. La principale utilisation de la route est destinée au transport des marchandises. En 1853, on compte 131 diligences pour les voyageurs et 280 pour les marchandises. L'état de la route est loin d'être exceptionnel. L'hiver, elle est impraticable tandis que l'été, elle est très poussiéreuse. Malgré cela, la circulation ne cesse d'augmenter en raison du développement commercial du Pirée. En 1852, circulent sur cette route environ 700 chevaux par jour alors qu'en 1855, la circulation est estimée à 900 chevaux. La construction du chemin de fer entre Athènes et le Pirée, lequel est inauguré en 1869, facilite grandement à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle la circulation entre la capitale et son port. Il procure de plus une plus grande sécurité en ce qui concerne la circulation. Avec le chemin de fer, commence une nouvelle époque dans les relations entre Athènes et le Pirée.

Du port partent les routes qui relient la petite ville du Pirée au monde méditerranéen : à partir de 1834, les bateaux à voiles de Féraldi voyagent jusqu'à Smyrne, en Asie Mineure. Cette ligne est supprimée en novembre 1835 et est remplacée par une autre qui passe par Syros, Chios, Cesme, Smyrne, Mytilène, Ténédos, les Dardanelles, Kallipolis et Constantinople. Cette ligne a été créée par un décret royal. Le voyage est assuré par le bateau à vapeur "Anatolie". Une autre ligne a été créée en janvier 1835 : celle qui part de Marseille et qui va à Constantinople en passant par le Pirée et qui comprend quatre bateaux à vapeur de 250 tonnes et 70 chevaux chacun. Il faut noter cependant que les deux grandes lignes de transport maritime sont créées un peu plus tard. Ainsi, en janvier 1838, a été signé un contrat entre le gouvernement grec et la compagnie française de bateau à vapeur "les Messageries" qui prévoit la création de deux lignes desservies par huit bateaux. La première relie Marseille à Constantinople en passant par Livourne, Naples, Messine, Malte, Syros et Smyrne. La deuxième assure la liaison entre le Pirée et Alexandrie par Syros. Les bateaux à vapeur français partent tous les dix jours. La première ligne relie Marseille à Constantinople en treize jours et sept heures alors que la seconde met quatre jours et deux heures. Plus tard, la première passera par Gênes et la deuxième ira jusqu'aux côtes de la Syrie. La compagnie française est concurrencée dangereusement à partir de 1843 par la compagnie autrichienne Lloyd laquelle a signé un contrat avec la Direction Générale des Postes grecques pour ouvrir

trois lignes. La première relie Trieste au Pirée par Ancône, Corfou, Patras et l'isthme de Corinthe. La deuxième assure la liaison entre Trieste et Constantinople par Corfou, Syros et Smyrne. La troisième, enfin, assure le voyage entre le Pirée et Syros. Les départs ont lieu tous les quinze jours. En 1852, on peut estimer à environ 30 000 le nombre de passagers par an qui font escale au Pirée. On doit noter qu'il existe par ailleurs plusieurs lignes qui relient les principales villes du royaume. Jusqu'en 1838, une ligne assure la liaison entre le Pirée, Hydra, Poros et Spetsai dans le golfe Saronique. A partir de 1838, la ligne va jusqu'aux Cyclades (Syros, Tinos et Santorin). Le Pirée est également relié aux grands ports du royaume grec que sont Patras, Syros, Nauplie et Kalamata. Il existe aussi une autre ligne qui assure la liaison entre le Pirée et les trois plus grands ports de l'Empire ottoman : Thessalonique, Volos, et la Chanée en Crète. Le Pirée devient ainsi un nœud sur les trois grandes routes de la Méditerranée pour le commerce des céréales venant de la Mer Noire et d'Alexandrie, les exportations de Turquie, d'Egypte, de Grèce, de Perse et de la Russie du Sud vers l'Europe occidentale, ainsi que pour les importations de produits industriels en provenance essentiellement de Grande-Bretagne<sup>11</sup>.

En ce qui concerne le commerce, comme dans les lignes de voyageurs, le Pirée devient à partir du début des années 1840 la pomme de discorde entre les Autrichiens et les Français. Le principal produit exporté est le blé de Russie dont la consommation avoisine les 1500 kilos par jour en 1850, puis le café et le sucre, le coton britannique, les tissus, le fer (principalement d'origine anglaise), les vins, les liqueurs et la quincaillerie. Treize ans plus tard, en 1863, les céréales occupent encore la première place mais la structure des importations a évolué de manière très significative : de grandes quantités de café et de sucre mais aussi de riz et de poissons, d'importantes quantités de houille, qui sont utilisées par l'industrie piréote naissante, et de fer. Cependant, l'augmentation la plus importante concerne l'habillement (environ 470 000 francs). La valeur totale des exportations connaît dans le même temps une hausse importante. Dans la période 1849-1852, les exportations avoisinent les quatre millions de drachmes par an. Après 1860, elles dépassent les vingt-cinq millions. Jusqu'en 1863, les principales exportations concernent les céréales, le riz, le fromage et les fruits secs. Au cours de la décennie 1860, en raison de la guerre civile américaine et de la demande du marché anglais, le Pirée devient un centre d'exportation important du coton. Ainsi, en 1863, le

---

11. Sur les routes commerciales, cf. M. SINARELLIS, *Routes, ports et développement économique en Grèce (années 1830-années 1880) : une étape préalable*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1986.

port d'Athènes exporte du coton pour une valeur d'environ deux millions de francs tandis qu'à peine dix ans plus tard, les exportations atteignent les 3 300 000 francs. Le coton de Livadia connu à l'étranger en tant que coton du Pirée, lequel est de très bonne qualité, coûte un franc et 35 centimes le kilo. Dans les années 1860, le Pirée participe grandement au commerce extérieur du royaume. Parallèlement, à travers l'activité commerciale, les négociants et les commerçants se sont spécialisés presque exclusivement dans le commerce de produits importés sans intervenir dans les exportations. Cela est dû peut-être également au coût élevé du transport, aux droits de douane et aux taxes d'exportations. Dans ces conditions, le négociant qui souhaite faire du commerce extérieur doit impérativement devenir producteur. Le coton se vend ainsi à 12,30 francs le quintal. Nettoyé dans les usines qui se sont installées au Pirée, il se marchande même à hauteur de 70 francs le quintal. Sur ces 70 francs, 25 correspondent en définitive aux coûts de la transformation, d'envoi et de taxes. En 1860-1870, les produits qui ont été transformés sur place commencent à compter dans les exportations du port grec. Le commerce est ainsi l'activité la plus importante de la ville du Pirée. Toute l'économie, et avec elle la vie sociale, respirent au rythme du négoce<sup>12</sup>.

### *2.3-Les rythmes de l'économie piréote*

Les cycles de la vie économique piréote sont le simple reflet des rythmes économiques européens dans les affaires de la ville. Le Pirée apparaît très fortement influencé tantôt par la situation économique que connaît l'Europe dans son ensemble, tantôt par celle du royaume grec. Avant de se plonger dans l'examen de ce problème, il est nécessaire de faire une remarque préliminaire. Les réalités économiques que l'on rencontre au Pirée sont certainement en partie liées au processus général à un niveau national et européen. Dans ses trente-cinq premières années d'existence, le Pirée a été touché par plusieurs crises économiques. Ces dernières sont des crises liées à l'activité commerciale et constituent des ruptures brusques et profondes dans la bonne marche générale du commerce de la ville du Pirée. Ces crises ne sont pas des crises de type procapitalistique. Il s'agit de crises qui ont un contenu exclusivement commercial. En ce qui concerne la crise financière qui a frappé la ville

---

12. Sur l'activité commerciale au Pirée, cf. Β. ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ, *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984, 149-191.

entre 1836 et 1838, nous sommes tout particulièrement bien informés. En 1837, fait son apparition dans la vie économique de la ville le premier grand négociant dans une société avec des petits commerçants. Il s'agit du consul de Grande-Bretagne, John Green qui se spécialise dans le commerce de gros de houille. Son exemple est suivi par d'autres un peu plus tard. En 1839, les négociants demandent aux autorités de créer une banque afin de résoudre le problème de manque d'argent qui continue à être criant. En 1840, l'économie de la ville paraît se stabiliser. L'année suivante, cependant, les choses changent. Au cours de l'année 1841, en effet, on note un nombre important de banqueroutes en Grèce. Ce nombre est égal au total des banqueroutes des dix années précédentes. En 1842, la crise est de plus en plus forte. Cependant, la fondation de la Banque nationale de Grèce la même année permet de couvrir les besoins en argent de l'économie grecque. Le commerce s'effondre tandis que le prix des produits agricoles les plus importants comme la soie, l'huile et le raisin est à peine au-dessus de la moitié de l'année précédente. Cette crise économique touche principalement les strates commerçantes de la population, les négociants et les commerçants.

La crise de 1843 a, elle, un retentissement fort sur la ville. La soie dont le Pirée constitue le principal centre d'exportation reste invendue dans les entrepôts et la chute de son prix provoque des dommages très importants. Le blé, provenant de Russie, reste lui aussi dans les entrepôts du Pirée en raison de la baisse de la demande sur les marchés méditerranéens. Cette stagnation du commerce entraîne de nombreuses banqueroutes. Il faut noter un événement important qui a eu lieu en 1841 : la création de la Banque commerciale (*Emboriki trapéza*) avec un capital de deux millions de drachmes. Cette dernière a été placée sous la direction du consul britannique John Green. Le siège de la banque a été fixé au Pirée et le capital de la banque est en totalité anglais. Quel rôle a donc joué cette Banque commerciale ? Elle finance tout le développement du commerce piréote et jouera le premier rôle dans le redressement de l'économie de la ville. En 1844, l'économie du Pirée se redresse de manière significative. Les exportations augmentent et le prix relativement bas des produits agricoles exportés laisse une marge assez importante en ce qui concerne les gains commerciaux mais la taxe à l'importation qui a frappé le blé en avril 1843 a provoqué une hausse générale du prix de cette céréale dans tous les ports du royaume. En 1848, le commerce connaît à nouveau des difficultés et la crise qui touche l'Europe dans son ensemble devient un phénomène interne de l'économie grecque. Au Pirée, le premier signe de cette grave crise est, au mois de mars, la faillite des frères Péridis qui pratiquaient jusqu'alors le commerce de gros en blés. La

banqueroute de ces derniers provoque en retour une petite chute du prix du blé sur le marché du Pirée. Les ondulations que l'on trouve pour d'autres produits comme les légumes au cours de l'année 1848 révèlent la dureté de cette crise. En octobre 1853, la Guerre de Crimée est déclenchée et à partir du mois de mai 1854, le Pirée subit l'occupation franco-britannique. Le prix du blé augmente de même que celui d'autres produits de consommation courante. Une nouvelle crise éclate. Le blé est le principal produit qui circule sur le marché du Pirée. On peut estimer ainsi en 1852 qu'environ 1500 kilos de blé étaient consommés chaque jour dans la ville dont la plus grande part venait de Russie.

Après l'Occupation, commence pour la ville une période de développement économique qui dure au moins un vingtaine d'années sans interruption. L'essor commercial du Pirée a permis à de nombreux négociants de se constituer de véritables fortunes. Ces dernières sont essentiellement dues au commerce de gros. Ainsi, en 1863, cinq établissements commerciaux qui se sont spécialisés dans le commerce des céréales ont réalisé plus de cinq millions de francs de profit. Six autres qui font le commerce de coton et de soie ont gagné entre quatre et cinq millions de francs chacun. D'un autre côté, le commerce de détail rapporte près de sept millions de francs par an. La même année, a été achevée par ailleurs la construction en pierres du marché lequel remplace les trente-huit baraques qui couvraient jusqu'alors les besoins du commerce de détail. Vingt-cinq de ces baraques ont été bâties par la Municipalité en 1835, sept autres en 1837 et six en 1847. Celles-ci étaient louées aux enchères pour une durée d'un an aux petits commerçants de la ville. Le nouveau marché, œuvre également de la Municipalité, a une superficie de 2750 m<sup>2</sup> et a coûté environ 145 000 francs. Il contribue à combler les besoins de la consommation piréote. En 1869, la première pierre de la Bourse du Pirée est posée. La construction dure jusqu'en 1873, année de son inauguration. Les années 1860-1880 correspondent à une période d'essor économique pour le Pirée ce qui permet à la ville de se forger un véritable destin industriel<sup>13</sup>.

---

13. Sur les rythmes de l'économie piréote, cf. B. ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ, *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984, 149-191.

### 3-Le Pirée : une ville industrielle

#### 3.1-Les prémisses de l'industrialisation

Lorsqu'en 1833 le Pirée commence à naître, il n'était rien d'autre qu'un site sans importance, insignifiant, une rade où le voyageur voyait un monastère en ruine, une douane, quelques magasins et quatre maisons. L'année suivante, Athènes devient la capitale du nouvel Etat. A partir de cet instant, l'avenir du port du Pirée est décidé. De tous les coins de l'espace grec, de l'Empire ottoman mais aussi d'Europe occidentale arrivent les premiers habitants. Beaucoup parmi eux sont originaires de l'île d'Hydra dans le Golfe saronique et de l'île de Chios, toute proche des côtes de l'Asie Mineure. En 1837, on recense en tout et pour tout au Pirée 161 individus qui exercent un métier tel que des artisans et des commerçants et des industriels (*biomichanoi*)<sup>14</sup>. Parmi eux, 45 % viennent des régions grecques (la moitié est originaire du Péloponnèse et le quart d'Hydra), 55 % viennent de l'Empire ottoman ou d'Europe occidentale. Le nombre total est cependant insignifiant. D'ailleurs à cette époque, le Pirée se trouve en état de construction. Les premières chambres de commerce ont été fondées en 1836 à Hermoupolis sur l'île de Syros, à Patras et à Nauplie et non pas au Pirée. A partir de 1835, l'activité économique du port d'Athènes augmente chaque jour. Le Pirée constitue le point de passage obligé pour tous ceux qui souhaitent se rendre dans la capitale grecque, qu'ils soient Grecs ou étrangers. Parmi les 161 individus qui paient le droit de patente en 1837, on trouve 21 % de restaurateurs et d'hôteliers, 21 % de commerçants du secteur agro-alimentaires comme les épiciers, les bouchers et les boulangers, 12 % d'artisans et 9 % de cochers. Le Pirée doit encore se doter d'habitations et doit servir un nombre d'individus plus importants que sa population. Au début des années 1850, le nombre des individus qui passent par la ville au moins deux fois par an a été estimé à 15 000.

Peu à peu, le Pirée se développe ainsi. Ceux qui viennent s'installer dans la ville ont une origine modeste et des moyens limités. Les riches sont peu nombreux de même que les indigents. Un monde de petits commerçants se forme petit à petit. Le nombre des véritables

---

14. Ces informations proviennent d'un document conservé aux Archives historiques du Pirée dans le dossier 1838 Γ' intitulé "Recensement des industriels du Pirée en 1837". Elles concernent les individus qui paient le droit de patente, c'est-à-dire une contribution directe qui s'applique à toutes les personnes qui exercent un commerce, une industrie ou une profession libérale.

artisans est insignifiant en 1837. Sur les 161 individus qui exercent un métier, ne se trouvent seulement que quatre forgerons et lanterniers, six fabricants de différents produits (carrossiers, peintres et fabricants de corbeilles) et un seul propriétaire de filature. Ainsi, les activités industrielles de la ville sont modestes voire inexistantes. On peut citer ici un précurseur de l'industrie piréote. Il s'agit d'un certain Loukas Rallis, un négociant originaire de l'île de Chios. Installé vers 1833 à Hermoupolis, sur l'île de Syros, dans les Cyclades, comme beaucoup de ses compatriotes, il a vu très rapidement que l'avenir était au Pirée où il vient d'ailleurs dans les années 1837-1838. Maire du Pirée pour beaucoup d'années, négociant, industriel et banquier en même temps, Loukas Rallis a contribué pour une grande part au développement de la vie économique du port de la capitale. Il fonde ainsi en 1844 une fabrique de soie avec quarante bassins. Cette dernière a employé un très grand nombre de femmes. En 1854, elle fonctionne pendant neuf mois par an. Précurseur dans son domaine, Loukas Rallis a été durant une décennie environ l'un des principaux acteurs de l'industrie de la soie en Grèce.

De plus, le Pirée devient petit à petit le principal fournisseur de la capitale voisine en ce qui concerne le commerce extérieur mais également, grâce à sa propre production, le centre du commerce de gros et la zone industrielle de la capitale grecque et par la suite de l'ensemble du pays. Athènes grandit à un rythme rapide : 10 000 habitants vers 1830, 30 000 en 1850 et 45 000 en 1870. L'une des premières activités qui a une importance au Pirée est la construction de briques et de tuiles lesquelles sont destinées aux nouveaux bâtiments de la capitale grecque, qu'ils soient privés ou publics. L'activité de construction emploie, à Athènes, des maçons venant de tous les coins du pays. Elle transforme la périphérie du Pirée en une immense zone insalubre où s'entassent les matériaux. Les fabriques de tuiles sont des installations qui fonctionnent à la belle saison pendant quatre ou cinq mois. Les briques et les tuiles sont cuites avec des fours provisoires qui sont allumés avec du bois tandis que les ouvriers sont des migrants saisonniers. On peut estimer à environ quinze fabriques de tuiles et à cinquante fours de ce type qui fonctionnent en 1857 et fabriquent environ 200 000 briques et tuiles par jour qui valent autour de trente drachmes les mille pièces. On peut estimer la valeur totale de la production lors des quatre à cinq mois à 600 000/750 000 drachmes. Par la suite, il



apparaît que l'activité industrielle, relativement désorganisée à ces débuts, a pris un caractère systématique et s'est concentrée dans quelques mains<sup>15</sup>.

### *3.2-Le développement industriel du Pirée*

La prospérité économique que remarque le Consul de France au début des années 1860 est le produit de l'occupation franco-anglaise entre 1854 et 1857. C'est à ce moment que se créent véritablement les grandes fortunes du Pirée moderne. Certaines atteignent jusqu'à trois milliards de francs français. En 1864, la Banque Nationale de Grèce construit une succursale au Pirée. Le commerce reste à cette époque la seule activité de tout le développement économique. Cependant, l'industrie commence à apparaître. La ville cesse d'être un village et se transforme de manière significative. Le Pirée moderne constitue pour ses habitants une ville-modèle. Jusqu'en 1860, l'industrie locale se limite à la petite usine à vapeur de Loukas Rallis qui fonctionne toujours mais qui n'a pas su dépasser son développement technique. Dans les années 1860, pas moins de treize autres usines sont construites. Elles sont beaucoup plus grandes et plus développées que celle de Loukas Rallis. Pour la petite ville qu'est le Pirée à cette époque, ces treize usines créées en une dizaine d'années constituent un événement significatif. Le Pirée entre de plein pied dans l'ère de l'industrialisation. L'importance de l'industrie se révèle après l'incendie qui a frappé l'usine de Vasileiadis en 1868. Le conseil municipal, la presse et l'opinion ont été marqués très profondément.

Trois secteurs industriels se sont ainsi développés au cours de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, on trouve l'industrie de la farine. Au milieu des années 1860, la presse de l'époque nous informe sur le manque régulier de pain sur les marchés de la ville. Ce manque ne vient pas d'un manque de blé mais est dû plutôt à la faiblesse de la production qui n'arrive pas à satisfaire la demande d'une population toujours en augmentation. Le premier moulin à vapeur pour fabriquer du pain en quantité suffisante pour toute la population a été construit au début des années 1860 par le négociant Panayiotis Kapranos, originaire de

---

15. Sur les prémisses de l'industrialisation du Pirée, cf. X. ΑΓΡΙΑΝΤΩΝΗ, *Οι απαρχές της εκβιομηχάνισης στην Ελλάδα του 19<sup>ου</sup> αιώνα* (Les origines de l'industrialisation dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, Ιστορικό Αρχείο Εμπορικής Τράπεζας της Ελλάδος, 1986, 56-57 et 98-103 ; X. ΑΓΡΙΑΝΤΩΝΗ, "Οικονομία και εκβιομηχάνιση στην Ελλάδα του 19<sup>ου</sup> αιώνα" (Economie et industrialisation dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle), στο ΚΡΕΜΜΥΔΑΣ Β., *Εισαγωγή στην Νεοελληνική Οικονομική Ιστορία (18<sup>ος</sup>-20<sup>ος</sup>)*, Αθήνα, Τυπωθήτω, 1999, 145-176.

Constantinople qui emploie déjà près de vingt-cinq ouvriers. Au milieu des années 1860, presque tous les boulangers de la ville se fournissent en farine auprès de l'usine de Kapranos. Cependant, cette dernière ne réussit pas à couvrir tous les besoins de la ville en pain. Ainsi en 1863 est fondé un deuxième moulin à vapeur, celui de Iôannis Dimokas puis, en 1864, deux autres : ceux de D. Sépherlis et de K. Panayiotopoulos. Enfin, trois autres moulins sont construits : le premier en 1866 par les frères Moutzopoulos, le deuxième en 1869 par G. Angelopoulos et le troisième en 1870 par N. Zervas. La construction de moulins à vapeur dépasse de beaucoup les besoins de la ville du Pirée et la production est destinée à d'autres villes de Grèce où l'urbanisation a provoqué quelques problèmes relatifs à la transformation du blé. Au moins 142 ouvriers travaillent dans l'industrie de la farine en 1870. Au cours de cette dernière année, la production de farine s'élève à environ 5 600 000 drachmes. Pendant longtemps, on peut dire que cette industrie a été le secteur le plus important de l'industrie piréote.

Ensuite, l'industrie du coton est le deuxième secteur industriel qui se développe au Pirée au cours des années 1860. On trouve ainsi un égrenoir et trois filatures. Le développement de cette industrie coïncide exactement avec la conjoncture internationale des années 1860-1865. En raison de la Guerre civile américaine, le prix du coton a augmenté très fortement sur le marché britannique ainsi que la demande. Cet événement a eu des effets importants sur l'économie grecque. Les agriculteurs seront ainsi nombreux à délaisser la production des céréales au profit de la culture du coton. La production de coton était seulement de 22 435 quintaux d'une valeur de 713 920 drachmes en 1860. Elle passe en 1863 à 69 942 quintaux (soit 5 418 219 drachmes) et en 1864 à 193 615 quintaux pour une valeur de 11 843 292 drachmes. L'essor de la culture du coton a créé une nouvelle dynamique pour l'économie grecque. Les gains en ce domaine seront très nombreux. De plus, en 1869, trois autres filatures sont construites : celle des frères Volonakis, celle de Iôannis Dimokas et celle de K. Panayiotopoulos. Les six filatures fonctionnent avec des machines à vapeur de 107 chevaux et emploient, en 1870, 226 ouvriers. Le secteur industriel du coton a été à ses débuts moins développé que l'industrie de la farine mais il devient de plus en plus dynamique au fil des années.

La sidérurgie est, enfin, le troisième secteur industriel de la ville du Pirée. On peut citer ainsi, par exemple, les deux ateliers sidérurgiques de G. Vasileiadis et de K. Panayiotopoulos.

Le premier possède l'une des plus importantes usines dans l'histoire de l'industrie grecque alors que le second a une usine beaucoup plus modeste. L'atelier sidérurgique de G. Vasileiadis fonctionne à la vapeur. Il a été fondé en 1860 mais il a été détruit par le feu en 1868. Cet atelier fabriquait des charrues, des machines pour l'irrigation, des presses à huile, des sarclours, des égrenoirs pour le blé et le maïs mais également du grillage et des ateliers pour la construction navale. G. Vasileiadis s'est ainsi constitué une fortune importante. Il faut noter toutefois que la variabilité de la production a conduit le patron de l'usine à réduire le nombre de ses ouvriers passant de 300 en 1863 à 150 en 1865. L'usine se fournissait en matières premières comme la houille, la fonte et le fer forgé en Angleterre. On doit noter également que cet industriel est un véritable inventeur. Il arrive ainsi à construire en 1867 une machine à vapeur qui est exposée à l'Exposition internationale de Paris la même année. Il s'agit d'une chaudière à vapeur avec un foyer intérieur, une bouilloire et des tuyaux inclinés, la chaudière occupant un espace de 7 m<sup>2</sup>. L'industrie piréote a ainsi connu un développement remarquable. En 1883, le nombre total des usines est de trente employant quelques 3 000 ouvriers. Cette industrie relativement dynamique est essentiellement l'œuvre du capital du négoce. Plus de quatre millions de drachmes ont été investis pour créer des usines. En effet, l'industrie moderne n'était pas le résultat de l'essor à proprement parler industriel mais provenait en grande partie des revenus du commerce piréote. Ce sont les négociants qui ont pris la décision de construire les usines, ce qui a donné naissance à une vaste zone industrielle dans la partie septentrionale de la ville<sup>16</sup>.

### *3.3-La zone industrielle du Pirée*

Les entreprises industrielles ont des effets sur l'organisation spatiale de la ville du Pirée moderne. Les usines qui ont été construites imposent des divisions géographiques et sociales de l'espace urbain notamment en raison de leur taille. Au début des années 1860, le commerce et la navigation cessent d'être les premières fonctions économiques de la ville. Le Pirée devient le principal centre industriel du royaume de Grèce dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. La nouvelle fonction économique qu'est l'industrie occupe une partie de l'espace urbain. Elle a donné naissance à une vaste zone industrielle située au nord-ouest de la ville. Cette zone est

---

16. Sur le développement industriel du Pirée, cf. B. ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ, *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984, 217-237.

traversée par les lignes de chemin de fer Athènes-Le Pirée dès 1869 puis à partir des années 1880 par celle reliant Le Pirée au Péloponnèse et celle Le Pirée-Larissa. Sur le plan de 1896, la zone industrielle se situe principalement en B2 et en A3. Elle s'étend sur une superficie d'environ 50 000 m<sup>2</sup>. Ainsi, les usines et les maisons d'ouvriers coexistent. Les pauvres conditions d'existence et la forte mortalité constituent le prix de l'industrialisation pour la classe ouvrière du Pirée moderne. La construction du moulin à vapeur de Panayiotis Kapranos en 1860 constitue une étape décisive de l'industrie piréote. A peine quatre ans plus tard, en 1864, la zone industrielle commence à se former. Le fait que le Pirée soit le port d'Athènes a joué un rôle important dans la fondation et le développement des premières usines à vapeur au cours de la décennie 1860. Auparavant, il y a bien eu des efforts pour introduire le système des usines dans l'économie piréote mais la rareté du salariat et le manque de disponibilités locales en capital ne permirent le fonctionnement que de petites usines qui, avec leur production, fournissaient la population de la ville.

L'industrie a été facilement introduite au Pirée grâce à la rapide augmentation de la population, à des matières premières relativement peu chères et à la possibilité de dériver les eaux. Les produits industriels ont ainsi pu être vendus dans le reste de la Grèce et sur les marchés de l'étranger. Cependant, l'installation des premières usines à vapeur dans cette zone n'a pas été une affaire facile. Les nouveaux industriels se sont heurtés au problème sérieux de trouver des emplacements suffisamment grands pour construire les bâtiments nécessaires à l'industrialisation. En effet, l'usine à vapeur a besoin d'une assez grande place pour les espaces de production, les bureaux administratifs et des installations secondaires afin d'y déposer les matières premières et les combustibles. En outre, le bruit, le fait de salir mais également les accidents, les explosions et les incendies sont quelques unes des gênes que provoque le fonctionnement de l'usine à vapeur dans l'espace urbain. A l'époque du roi Othon 1<sup>er</sup> (1832-1862), l'Etat avait prévu le problème de la saleté qu'impliquaient les installations industrielles et avait publié au mois d'avril 1835 le décret royal sur la construction hygiénique des villes et des villages. Ce décret a fixé la place des établissements industriels dans l'espace urbain et a même prévu la construction des usines à la périphérie des villes. En d'autres termes, ce décret prévoyait la création d'une zone industrielle afin d'y établir des usines, des moulins à vapeur, des ateliers de fabrication des machines ainsi que les filatures. Dans le cas du Pirée, deux événements ont imposé l'application du décret royal : la

fixation de la zone industrielle autour de la ville en novembre 1863 et la construction de six nouvelles usines à vapeur en 1863 et en 1864.

Au début des années 1860, se sont posés deux autres problèmes importants : le nettoyage du port de Zéa afin de libérer le bassin du port central du Pirée ce qui devait favoriser l'augmentation de l'activité maritime et le choix d'un lieu dans lequel pouvait être construite la gare de la ligne de chemin de fer reliant la capitale, Athènes, à son port. La coïncidence de ces problèmes, le développement urbain du Pirée après la Guerre de Crimée et l'occupation franco-anglaise de 1854 à 1857 ont obligé le pouvoir central à promulguer un autre décret royal : celui du 30 juin 1864 sur le prolongement du tracé de l'alignement des rues du Pirée. L'application de ce décret a changé de manière significative la physionomie de la ville et de son port. Ainsi, le quartier des usines s'est fixé dans la partie septentrionale du Pirée. De plus, ce décret prévoyait de faire passer la ligne de chemin de fer Athènes-Le Pirée à l'intérieur de la ville et de construire la gare à proximité de la place d'Odessa. Lorsqu'en 1869 la ligne a été inaugurée, le Pirée a été coupé en deux. D'un côté se trouvait la zone industrielle et de l'autre le reste de la ville avec ses activités commerciales et maritimes. En 1875, 22 des 30 usines du Pirée fonctionnant à la vapeur se sont établies dans cette zone industrielle. Cette dernière n'était pas seulement un lieu de travail mais également un lieu d'habitation pour la classe ouvrière. Les ouvriers résident sur la colline de Karava, c'est-à-dire exactement à côté de la zone industrielle. Ce quartier ouvrier était appelé en réalité "village de Mélétopoulos" parce qu'il appartenait à un certain Nikolaos Mélétopoulos avant qu'il ne soit vendu par ses héritiers. Ce dernier a été l'un des plus importants hommes politiques du Pirée moderne mais aussi un grand entrepreneur. Il était négociant, banquier, industriel et propriétaire de nombreuses parcelles de terre dans la ville. Au fil des ans, le quartier reçut l'appellation "Maniatika" parce qu'il était en majorité peuplé par des individus originaires du Magne, dans le Péloponnèse, lesquels travaillaient dans les usines. Ainsi, en 1900, le Pirée n'était pas seulement le port d'Athènes, c'était aussi l'une des seules véritables villes industrielles du pays. En l'espace d'une quarantaine d'années à peine, il a réussi son passage de centre commercial et maritime en centre industriel ce qui lui a permis de concurrencer Patras et Hermoupolis<sup>17</sup>.

---

17. Sur la zone industrielle du Pirée, cf. M. KOTEA, *Η Βιομηχανική Ζώνη του Πειραιά (1860-1900)* (La zone industrielle du Pirée 1860-1900), Αθήνα, Πανεπιστημιακές Εκδόσεις Παντείου Πανεπιστημίου, 1997 et M. KOTEA, "Η βιομηχανική ζώνη του Πειραιά, 1860-1900" (La zone industrielle du Pirée, 1860-1900), in *Actes du*

### LA POPULATION ET LA SOCIETE DU PIREE AU 19<sup>e</sup> SIECLE

---

#### 1 - L'évolution de la population

##### *1.1 - Mesurer cette évolution : les recensements de la population*

Les autorités se sont très tôt préoccupées de connaître avec précision l'importance de la population du royaume<sup>18</sup>. Dès 1834, cette volonté s'est manifestée par la création du Bureau d'économie publique au Ministère de l'Intérieur. Cette institution a été introduite par le décret royal du 29-04-1834 (11-05)<sup>19</sup>. Le Bureau se compose de trois conseillers, d'un ingénieur, de deux secrétaires et d'un greffier. Celui-ci a deux types de compétences : cartographiques (établir la topographie et la géodésie de la Grèce) et statistiques (récolter des données sur la population, sur l'agriculture, sur l'industrie et sur la navigation). Il est en particulier chargé d'élaborer des tableaux sur le nombre des habitants. Le dénombrement de la population lui est ainsi confié par l'article 25, lequel précise :

"il sera fait un catalogue exact de tous les habitants des villes, des bourgs, des villages, des monastères de l'Etat. Dans ces catalogues sera noté le nombre des familles et des individus qui seront distingués de la manière la plus appropriée en fonction de l'âge, du sexe, de la profession et des ressources avec lesquels ils vivent, de la religion, du nombre des mariés et des célibataires, des indigènes et des étrangers. De même il sera fait des tableaux du nombre annuel des enfants légitimes ou naturels, des mariages et des décès, en notant dans le dernier cas l'âge et la maladie."

De plus, selon l'article 49, tous les tableaux géographiques, les mémoires, les tableaux statistiques, les plans, les notes et les catalogues sont conservés par l'archiviste de ce service.

---

*Ile colloque international. La ville à l'époque moderne. Dimensions méditerranéennes et balkaniques (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Athènes 27-30 novembre 1997, Athènes, Association des études néo-helléniques, 2000, 115-123.*

18. Cf. Annexe 5 sur la législation sur les états de population en Grèce.

19. Décret du 29-04-1834 (11-05)/*Journal Officiel* 18/22-05-1834.

Par le décret royal du 26-06-1861, l'organisation de ce Bureau a été légèrement modifiée mais son travail reste identique<sup>20</sup>. Ce service du Ministère de l'Intérieur, placé sous la responsabilité d'un directeur, est divisé en quatre départements : Statistique, Agriculture et industrie, Commerce, Télégraphie. Le département chargé de la statistique doit en particulier rassembler les informations recueillies lors du recensement de la population. Il doit également décider de la fréquence et des techniques des opérations. Cette réorganisation est la marque d'une nouvelle étape vers une ère statistique. En ce qui concerne la population, il ne s'agit plus seulement d'en connaître l'importance mais d'en appréhender aussi les structures.

Les spécialistes de l'histoire de la statistique dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle distinguent deux périodes : avant et après 1861<sup>21</sup>. Cela est lié à la volonté des directeurs du Bureau d'économie publique d'appliquer les règles fondamentales établies lors des congrès internationaux de statistique ce qui montre que le pays n'est pas resté à l'écart du mouvement international. Les directeurs successifs ont même fait parvenir à ces congrès des rapports sur l'état des travaux statistiques en Grèce : S. A. Spyliôtakis, en poste de 1837 à 1860, I. Soutsos, de 1860 à 1864 et A. Mansolas, de 1864 à 1880. L'action du deuxième, qui a déjà une longue expérience (depuis 1837) en tant que secrétaire du Bureau, semble avoir été déterminante. La promotion de ce dernier au rang de directeur coïncide avec les premières publications officielles des résultats du mouvement et du recensement de la population.

De plus, l'article 41 du décret sur l'état civil de 1836, reprenant les termes de l'article 25 du décret de 1834 sur le Bureau d'économie publique précise que "les maires doivent toujours rédiger en janvier des tableaux de toutes les naissances, mariages et décès de l'année écoulée, et l'envoyer à l'administration à laquelle la circonscription appartient. Les administrations envoient par la voie ordinaire tous les tableaux au Secrétariat de l'Intérieur". Cet article semble être à l'origine des tableaux sur le mouvement de la population. D'après les premières circulaires, les renseignements de ces tableaux doivent être puisés dans les livres de l'état civil. Toutefois, les tableaux sont réalisés à partir des notes où les curés enregistrent les naissances, les mariages et les décès de leur paroisse. Vers 1860, afin d'uniformiser ces notes,

---

20. Décret du 26-07-1861/*Journal Officiel* 43/23-08-1861.

21. Sur l'histoire de la statistique en Grèce, l'ouvrage fondamental reste celui de M. XOYΛΙΑΡΑΚΗΣ, *Γεωγραφική, διοικητική και πληθυσμιακή εξέλιξις της Ελλάδος 1821-1971* (Evolution géographique, administrative et démographique de la Grèce, 1821-1971), Αθήνα, ΕΚΚΕ, 1974-1975-1976. Il peut être complété par la lecture de l'introduction de Y. ΒΑΦΟΥΝΙΣ, dans *Statistique de la Grèce. Population de l'année 1861*, 9-27, réédité en 1991 par la revue *Mnimon* (en grec).

le Ministère de l'Intérieur leur a envoyé des registres pour que soient enregistrés systématiquement ces événements. Chaque trimestre, les curés transmettent aux démarques les nombres des naissances, mariages et décès de leur paroisse. Rassemblant ces données, ces derniers envoient ensuite les tableaux rédigés aux éparques, une sorte de sous-préfets qui établissent un tableau pour leur éparchie qu'ils expédient au Ministère par la voie des nomarques ou préfets.

Le Bureau d'économie publique regroupe ces informations et construit des tableaux pour l'ensemble du royaume. Ce n'est qu'à partir de 1861 que ces derniers sont publiés dans des brochures officielles en grec et en français. Les tableaux du mouvement de la population par nome, par éparchie et par dème sont ainsi édités sans interruption jusqu'en 1891 sauf en 1862 et en 1863. En ce qui concerne les dèmes, plusieurs tableaux ont été reproduits. Un tableau renseigne sur le mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès. On y trouve aussi des tableaux du mouvement mensuel des naissances et de celui des décès. Il n'existe pas l'équivalent pour les mariages puisque l'ensemble des tableaux est par province tout comme les données sur la répartition des naissances par sexe et celle des décès par sexe et par âge.

Pour la période 1833 à 1912, dix-neuf recensements ont été réalisés à l'échelle du royaume : chaque année de 1836 à 1845, à un rythme irrégulier ensuite, en 1848, 1853, 1856, 1861, 1870, 1879, 1889, 1896 et 1907<sup>22</sup>. Des recensements partiels ont aussi été réalisés en 1866 à Athènes et au Pirée<sup>23</sup>. Le système est assez bien connu. Jusqu'en 1861, l'opération est confiée dans le dème à une commission composée du commissaire de police, d'un employé municipal ainsi que du ou des curés. Les agents du recensement notent sur les registres envoyés par le Ministère de l'Intérieur pour chaque individu de la maison qu'ils visitent le prénom et le nom, l'âge, l'état matrimonial, l'origine, la profession, la religion et le dème où ils sont enregistrés. A partir de ces registres, les maires doivent établir les tableaux du recensement qu'ils envoient aux nomarques qui dressent un tableau sur la population du nome par dème, par ville, par *synoikia* (quartier), par village. Le tout est ensuite expédié au Ministère où le Bureau d'économie publique dresse enfin un tableau général du recensement par dème, par éparchie et par nome. Les résultats des recensements antérieurs à 1861 ont été publiés dans le *Journal officiel* à partir de 1845. Le chiffre de la population des dèmes et de

---

22. Cf. Annexe 6 (Inventaire des états de population du Pirée du 19<sup>e</sup> siècle).

23. Ce recensement n'a pas été retrouvé au Pirée.



leur chef-lieu n'a été publié qu'à partir de 1856. Jusqu'à cette date, seul celui des éparchies l'a été. Pour les années où il n'y a pas eu de recensement, le chiffre de la population a été obtenu en ajoutant la différence entre les naissances et les décès de l'année au chiffre de l'année précédente.

Influencé par les premiers congrès internationaux de statistique, Londres en 1852 et Paris en 1855, les recensements postérieurs à 1861 tentent de suivre les principales règles adoptées au cours de ces rencontres. Jusqu'en 1897, le système adopté est celui français, jugé plus adapté à la situation grecque. Le recensement est en effet confié aux autorités municipales et à des employés affectés à cette tâche. On n'a donc pas recours à des bulletins imprimés sauf à Athènes et au Pirée en 1866 où cette méthode n'a pas été jugée concluante. Le recensement a lieu à la même date pour toutes les provinces du royaume. Il est confié localement à une commission, composée pour le chef-lieu du dème, du maire et d'un adjoint puis, pour les villages, du commissaire de police et des curés. Pour cette opération, le dème est divisé en secteurs de recensement. Les recenseurs passent dans chaque maison et notent les renseignements sur chaque individu sur un registre à cadres imprimés : le prénom et le nom, le sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'instruction, la profession, la langue maternelle, la religion, la qualité de dèmote ou non et à quel dème il appartient ainsi que sa nationalité. L'agent du recensement doit aussi indiquer les constructions qui sont habitées et celles qui ne le sont pas. En 1896, le système anglais semble avoir été adopté. Des bulletins imprimés sont ainsi distribués à la population qui doit les remplir et les remettre ensuite au recenseur. Chaque individu est ensuite inscrit par ce dernier sur le registre. En plus du *Journal officiel*, les résultats des recensements sont également publiés à partir de celui de 1861 dans des brochures officielles. On y trouve les données pour l'ensemble du royaume, par nome, par éparchie, par dème et à partir de 1889 par village<sup>24</sup>.

Pour la période 1835-1860, cinq listes nominatives ont été conservées au Pirée : 1841, 1845, 1848, 1853, 1856. Pour 1841, les recenseurs ont indiqué le numéro d'ordre, le prénom et le nom du chef de famille, son origine, son âge et pour chacun des autres membres du ménage, le prénom, le nom, l'origine et l'âge. En 1845, en plus de ces renseignements ont été précisés l'état matrimonial et le domicile. En 1848, on trouve le numéro d'ordre, le prénom, le

---

24. Généralement, l'intitulé des rubriques de chaque tableau est indiqué en grec et en français. Une longue introduction en grec, et parfois aussi en français, précède les tableaux. Souvent une brochure spéciale expliquant les principaux résultats, rédigée en français, est publiée ultérieurement.

nom, l'origine et l'âge pour les chefs de famille ainsi que pour les autres membres du foyer<sup>25</sup>. Les mêmes informations sont fournies en 1853 avec en outre la profession. Pour 1856, on dispose de trois listes qui correspondent aux trois secteurs de recensement (les trois paroisses de la ville)<sup>26</sup>. Les renseignements sont les mêmes qu'en 1853. Cependant, il ne s'agit probablement pas des registres définitifs des différents recensements, lesquels ont dû être envoyés au Bureau d'économie publique. Les colonnes de ces listes ont été tracées à la main. Ce doit donc être les brouillons qui ont servi à rédiger les registres officiels.

A partir des registres, le maire a dressé un tableau du recensement des habitants de son dème. Ce dernier, à cadres imprimés, a été préparé par les services du Bureau d'économie publique auquel il a ensuite été retourné. On connaît ainsi les tableaux de 1842, de 1845, de 1848, de 1852, de 1853 et de 1856. Celui de 1842, le seul dont les colonnes ont été tracées à la main et à être signé par le commissaire de police et non par le maire comporte trente-sept colonnes avec les renseignements suivants : le nombre des hommes, celui des femmes, celui des enfants de moins de 18 ans, celui des jeunes hommes de 18 à 25 ans, le nombre des familles, celui des dèmotes, celui des hétérodèmotes, celui des Grecs qui ne sont inscrits dans aucun dème, le nombre des étrangers, celui des dèmotes qui ne sont pas orthodoxes, une répartition de la population en fonction de la profession, le nombre des hommes qui savent lire et écrire, le nombre total des habitants et les observations. Ces mêmes renseignements sont donnés dans les tableaux postérieurs. Pour 1845, on a également conservé un document permettant de connaître le mode de calcul de chaque donnée.

La documentation est très parcellaire pour la période 1861-1907. Les pièces sont les suivantes : aucune pour le recensement de 1861, vingt-deux livres de recensement et un tableau pour celui de 1870, vingt-neuf livres et un tableau pour 1879, la liste des agents recenseurs et un tableau pour 1889, un bulletin de recensement (non rempli) pour 1896 et aucun document pour 1907. Pour 1870, on a encore treize livres de recensement de la paroisse Haghia Trias, sept pour celle d'Haghios Nikolaos et deux pour celle de Métamorphosis<sup>27</sup>. On ne dispose manifestement pas des livres de chaque secteur de recensement puisque ceux de la paroisse Haghios Spyridôn, le quatrième secteur, n'ont pas été conservés. Chaque page de ces

---

25. Cf. Annexe 7 (Extrait de la liste nominative du recensement de la population de 1848).

26. Cf. Annexe 8 (Extrait de la liste nominative du recensement de la population de 1856).

27. Cf. Annexe 9 (Extrait de la liste nominative du recensement de la population de 1870).

livres comporte seize colonnes : le numéro d'ordre des individus composant le ménage, leur prénom, leur nom, leur sexe, leur âge, leur état matrimonial, s'ils savent écrire ou non, leur profession, leur langue maternelle, leur religion, leur état politique (dèmote, hétérodèmote, Grec non inscrit dans un dème et étranger), le nom de l'autre dème où l'individu est inscrit, sa nationalité s'il est étranger, le nom de la paroisse ou le numéro et la rue où se trouve la maison, le numéro d'ordre des familles et les observations. Pour cette année-là, exceptionnellement, on a aussi conservé le tableau du recensement pour chacun des quatre secteurs de recensement : le nom du secteur, le sexe des individus, le nombre total des habitants, le nombre des individus mariés (par sexe), celui des célibataires (par sexe), celui des veufs (par sexe), le nombre des familles, celui des dèmates, celui des hétérodèmates, celui des Grecs non inscrits dans un dème, celui des étrangers, le nombre des chrétiens non orthodoxes, celui de ceux qui appartiennent à une autre religion (les non chrétiens), le nombre de ceux dont le grec n'est pas la langue maternelle ainsi que le nombre des constructions. On trouve ensuite la répartition de la population par sexe et par âge. Il est fait notamment mention du nombre des enfants des deux sexes décédés avant un an.

Pour 1879, on dispose de vingt-neuf livres correspondant aux neuf secteurs de recensement. Chaque page comporte dix-sept colonnes : le numéro d'ordre des individus de chaque ménage, leur prénom, leur nom, leur sexe, leur âge, leur état matrimonial, s'ils sont lettrés ou illettrés, leur profession, leur domicile, s'ils étaient provisoirement absents du lieu de recensement, s'ils sont hétérodèmates ou Grecs non inscrits dans un dème ou encore étrangers, le nom du dème où l'hétérodèmote est inscrit, la nationalité de l'étranger, le nom de la paroisse ou de la rue ainsi que le numéro d'ordre des familles. Le tableau de 1879 n'indique, pour chaque secteur, que le nombre des individus des deux sexes, le nombre total des habitants ainsi que le nombre des livres qui ont été utilisés. De ce dernier point, on retire que nous n'avons pas tous les livres du recensement de 1879 puisque seuls vingt-neuf des trente-sept livres ont été gardés. Pour 1889, une feuille signée par le maire indique le nombre total des habitants. De plus, il existe également pour cette dernière année une liste des agents chargés du recensement lesquels ont été placés sous la direction des curés. On y apprend ainsi que le dème a été découpé en seize secteurs. Enfin, pour 1896, on n'a qu'un seul bulletin de recensement non rempli.

Tableau 1- Informations fournies par les listes nominatives des recensements  
de la population utilisables du Pirée

Renseignements	1848	1856	1870
Nom	oui	oui	oui
Prénom	oui	oui	oui
Etat matrimonial	non	non	oui
Age	oui	oui	oui
Origine	oui	oui	oui
Profession	oui	oui	oui
Statut juridique	oui	oui	oui
Dème d'inscription	oui	oui	oui
Religion	oui	oui	oui
Paroisse	non	oui	oui
Instruction	non	non	oui
Langue parlée	non	non	oui
Nationalité	non	non	oui

### *1.2 - Un accroissement spectaculaire de la population tout au long du siècle*

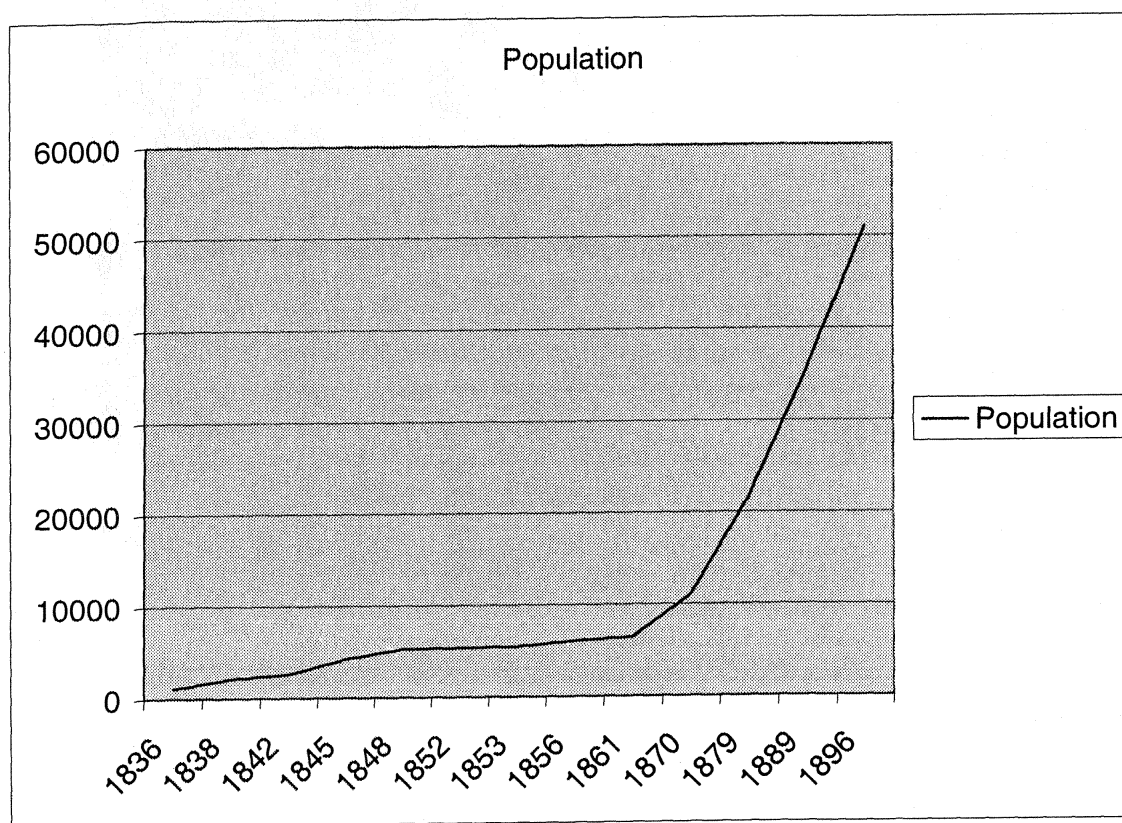
Entre 1836 et 1896, on constate un accroissement de la population du Pirée de 1071 habitants en 1836 à 51 020 habitants en 1896 soit un gain de près de 50 000 habitants en soixante ans. C'est ce que nous montre la figure 3 et le tableau 2. Tout au long de cette période, le Pirée a ainsi connu une croissance démographique spectaculaire. En effet, entre 1836 et 1838, la population est multipliée par deux. Elle est dix fois plus importante en 1870. Trois périodes peuvent ainsi être mises en évidence quant à la hausse de la population : une période de hausse entre 1836 et 1848, puis une période de relative stabilité de 1848 à 1861, enfin une reprise de la croissance démographique entre 1861 et 1896. Cette augmentation rapide de la population est surtout due à l'immigration vers la nouvelle ville et non pas au mouvement naturel de la population. En dehors des deux immigrations organisées des Grecs de l'île de Chios et des Hydriotes dans les années 1830, il y en a eu une troisième dans les années 1866 et 1869, celle des réfugiés de la révolte crétoise. Entre les deux, au cours des années 1840 et à partir de la fin des années 1850 jusqu'en 1866, dominent les courants migratoires en provenance de tous les coins de la Grèce.

Tableau 2-Population du Pirée (1836-1896)

Années	Population
1836	1071
1838	2137
1842	2611
1845	4247
1848	5279
1852	5369
1853	5472
1856	6057
1861	6452
1870	11047
1879	21618
1889	35569
1896	51020

Source : Listes nominatives des recensements de la population du Pirée de 1836 à 1896.  
(Archives historiques du Pirée).

Figure 3-L'évolution de la population du Pirée de 1836 à 1896



Source : Listes nominatives des recensements de la population du Pirée de 1836 à 1896.  
(Archives historiques du Pirée).

### 1.3 - Les structures de la population du Pirée

La pyramide des âges du Pirée en 1848 (figure 4) donne une image de la composition de la population par sexe et par âge cette année-là. On peut constater ainsi que 38,55 % de la population a moins de 15 ans et 4,14 %, plus de 60 ans. Cela suggère une forte natalité et une forte mortalité. La population en âge de travailler entre 15 et 59 ans représente, elle, 57,31 % de la population totale. Cela montre aussi que l'immigration joue un rôle de premier plan dans la composition de la population du Pirée. Les nouveaux venus sont en majorité des hommes assez jeunes. Ainsi, si l'on s'intéresse à la population âgée de 15 à 59 ans, 32,34 % sont des hommes et 24,45% des femmes. Le phénomène est particulièrement net. De plus, on constate que peu de personnes ont atteint un âge supérieur à 79 ans ce qui est normal puisque l'espérance de vie en Grèce à cette époque n'est pas très élevée. On remarque également l'existence d'une classe creuse : celle des individus nés entre 1824 et 1828, ce qui correspond en partie aux années de la Révolution grecque. Si l'on regarde à présent la pyramide des âges d'un des quartiers du Pirée, celui des Hydriotes, à deux dates différentes, en 1856 et en 1870 (figures 5 et 6), la situation est presque identique à celle de 1848. La part des jeunes de 0 à 14 ans représente respectivement 37,41 % et 36,35 %, celle des individus de 15 à 59 ans, 56,71 % et 55,21 % alors que celle des individus de plus de 60 ans représente, elle, 5,74 % et 8,44 %. Cela rejoint les chiffres avancés par Vasilios Valaoras pour l'ensemble de la Grèce. Selon ce dernier, en effet, en 1870, 38,5 % de la population grecque a entre 0 et 14 ans, 57 % entre 15 et 64 ans et seulement 4,5 % ont plus de 65 ans<sup>28</sup>. Il faut toutefois tenir compte, dans notre estimation, des âges qui sont très approximatifs, l'état civil faisant souvent défaut en Grèce, la tendance des personnes interrogées lors des recensements ou des agents recenseurs étant souvent à arrondir les âges. Cela peut expliquer l'allure générale de ces pyramides des âges, les données étant en partie suspectes. Un autre phénomène particulièrement remarquable est également à noter sur la pyramide de 1856. Il s'agit de l'existence de deux classes creuses, celle de la classe d'âge de 0 à 4 ans et celle de 5 à 9 ans. Dans le premier cas, cela révèle la crise de mortalité de l'année 1854 qui a été marquée par une importante crise de choléra. Cette pyramide des âges en porte la trace. Dans le second cas, la classe creuse est difficile à expliquer. Cela est peut-être dû à un sous enregistrement des naissances. Les parents ayant peur que leurs enfants de sexe masculin ne soient enrôlés pour l'armée omettent de signaler

---

28. Cf. V. VALAORAS, "A Reconstruction of the Demographic History of Modern Greece", *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, 38, 1960, 116-139.

l'existence des garçons. Il faut par ailleurs noter une tendance très nette à enregistrer moins de filles que de garçons. Cela doit être mis en relation avec un fait culturel qui mérite d'être évoqué. Lorsque l'agent du recensement demande le nombre d'enfants dans un ménage, les personnes recensées répondent par le nombre de garçons, en omettant les filles. Pour ces populations, en effet, enfant équivaut à garçon. Le phénomène est général en Grèce<sup>29</sup>.

Tableau 3-La répartition de la population par sexe et par âge en 1848

Catégories	Hommes	Femmes
0-4 ans	279	304
5-9 ans	271	223
10-14 ans	261	213
15-19 ans	200	180
20-24 ans	142	155
25-29 ans	191	133
30-34 ans	157	145
35-39 ans	188	124
40-44 ans	157	107
45-49 ans	108	75
50-54 ans	108	69
55-59 ans	56	21
60-64 ans	43	50
65-69 ans	18	6
70-74 ans	19	14
75-79 ans	4	5
80-84 ans	3	4
85-89 ans	1	1
90-94 ans	1	0
95-99 ans	1	0

Source : Liste nominative du recensement de la population du Pirée de 1848.

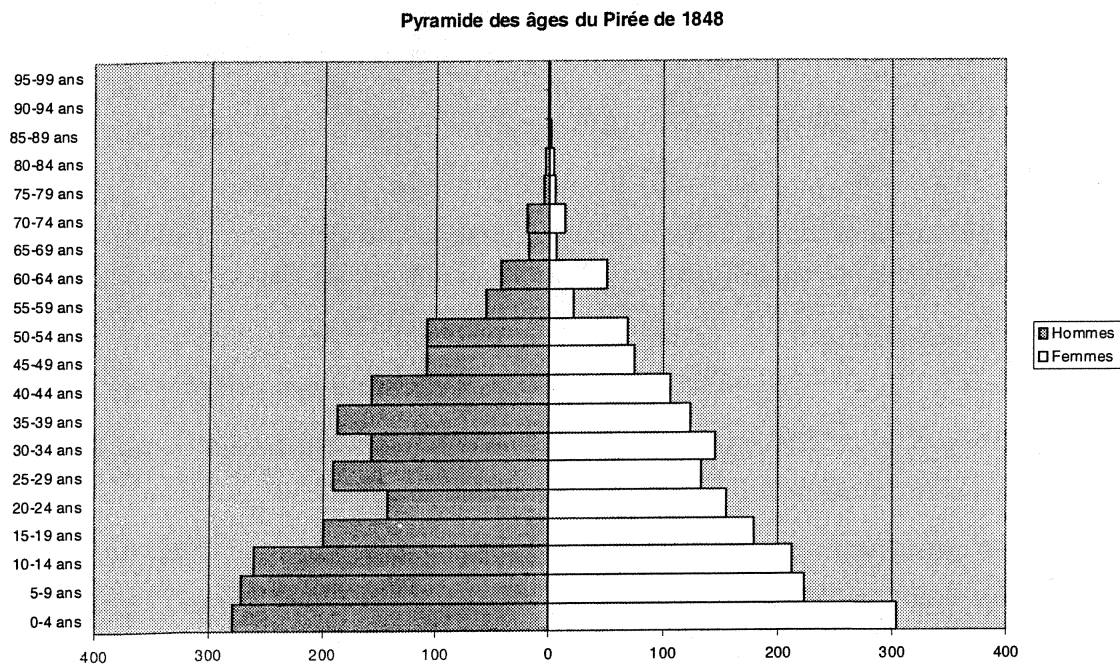
(Archives historiques du Pirée).

---

29. Sur ce point, cf. M. GARDEN et E. BOURNOVA, "Compter les Crétois ou avoir vingt ans en Crète en 1900", in *L'Ouvrier, l'Espagne, la Bourgogne et la vie provinciale. Parcours d'un historien. Mélanges offerts à Pierre Ponsot*, Lyon-Madrid, Presses universitaires de Lyon-Casa de Velasquez, 1995, 389-404.



Figure 4-La pyramide des âges du Pirée en 1848



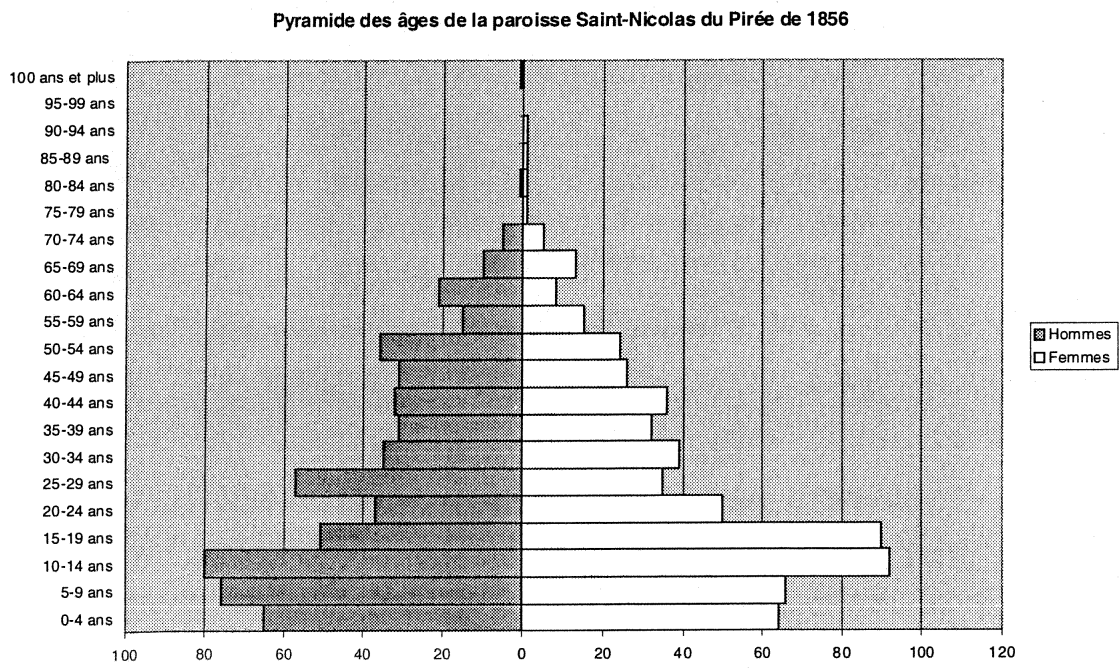
Source : Liste nominative du recensement de la population du Pirée de 1848.  
(Archives historiques du Pirée).

Tableau 4-La répartition de la population par sexe et par âge en 1856 (paroisse Saint Nicolas)

Catégories	Hommes	Femmes
0-4 ans	65	64
5-9 ans	76	66
10-14 ans	80	92
15-19 ans	51	90
20-24 ans	37	50
25-29 ans	57	35
30-34 ans	35	39
35-39 ans	31	32
40-44 ans	32	36
45-49 ans	31	26
50-54 ans	36	24
55-59 ans	15	15
60-64 ans	21	8
65-69 ans	10	13
70-74 ans	5	5
75-79 ans	0	1
80-84 ans	1	1
85-89 ans	0	1
90-94 ans	0	1
95-99 ans	0	0
100 ans et plus	1	0

Source : Liste nominative du recensement de la population du Pirée de 1856.  
(Archives historiques du Pirée).

Figure 5-La pyramide des âges de la paroisse Saint-Nicolas du Pirée de 1856



Source : Liste nominative du recensement de la population du Pirée de 1856.  
(Archives historiques du Pirée).

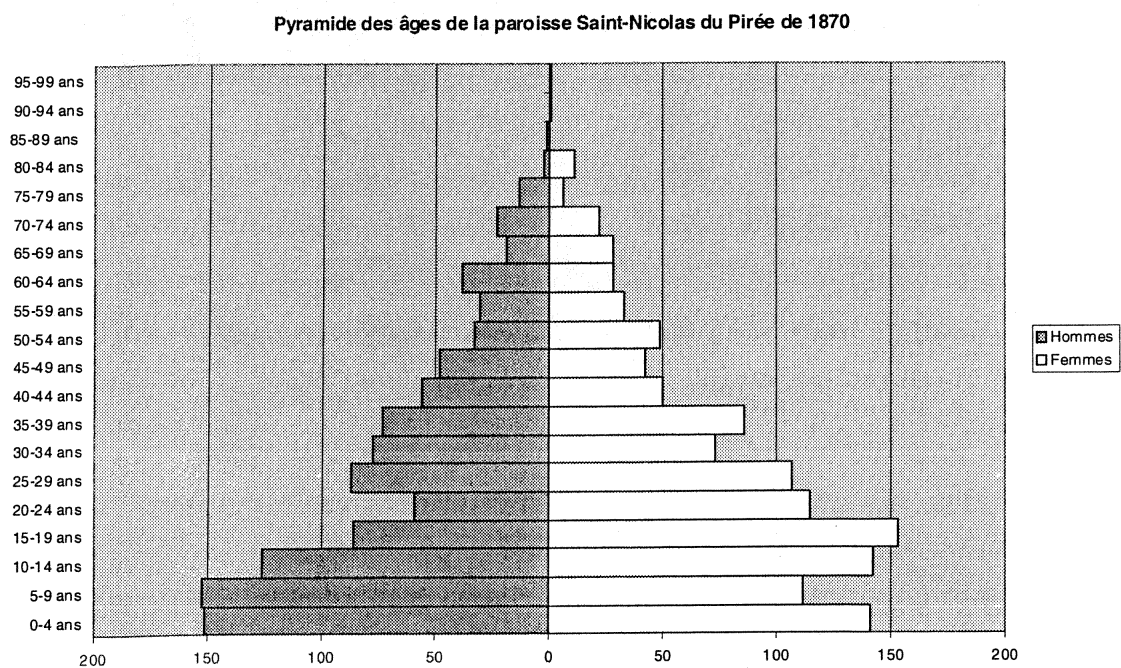
Tableau 5-La répartition de la population par sexe et par âge en 1870 (paroisse Saint Nicolas)

Catégories	Hommes	Femmes
0-4 ans	151	141
5-9 ans	152	112
10-14 ans	126	142
15-19 ans	86	153
20-24 ans	59	115
25-29 ans	87	107
30-34 ans	77	73
35-39 ans	73	86
40-44 ans	56	50
45-49 ans	48	42
50-54 ans	33	49
55-59 ans	30	33
60-64 ans	38	28
65-69 ans	19	28
70-74 ans	23	22
75-79 ans	13	6
80-84 ans	2	11
85-89 ans	1	0
90-94 ans	0	1
95-99 ans	0	1

Source : Liste nominative du recensement de la population du Pirée de 1870.

(Archives historiques du Pirée).

Figure 6-La pyramide des âges de la paroisse Saint-Nicolas du Pirée de 1870



Source : Liste nominative du recensement de la population du Pirée de 1870.  
(Archives historiques du Pirée).

## 2 - Le mouvement naturel de la population

### 2.1 - Mesurer le mouvement naturel : l'état civil

L'état civil a été institué en Grèce en 1836<sup>30</sup>. Le décret du 20-10-1836 (1-11) précise en effet que le maire a les fonctions d'officier de l'état civil<sup>31</sup>. Il doit inscrire les naissances, les mariages et les décès de son dème dans un livre divisé en trois parties ou en trois livres distincts tenus en double, le premier étant conservé à la mairie et le second envoyé au tribunal de première instance. Dans les villages du dème, les déclarations relatives à l'état civil des personnes doivent être faites au curé de la paroisse et au parèdre. Celles-ci sont ensuite insérées dans les livres de l'état civil. Les actes doivent se présenter sous la forme d'un texte avec en marge le numéro d'ordre ainsi que le prénom et le nom de ceux que l'acte concerne. Ce dernier doit être signé par l'officier de l'état civil, par les déclarants et par les témoins s'ils savent signer.

Dans l'acte de naissance, le rédacteur doit noter l'année, le mois, le jour, l'heure, le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et son prénom ainsi que le prénom, le nom, la profession et le domicile du père, de la mère et des témoins. L'acte de mariage doit contenir le prénom, le nom, la profession, l'âge, le lieu de naissance, le domicile des époux, le prénom, le nom, la profession, le domicile et le consentement des parents, le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile des témoins, le prononcé de la bénédiction du mariage par le curé et le jour et l'heure de la cérémonie. L'acte de décès doit, lui, énoncer le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile de la personne décédée, le jour et l'heure de son décès, son état matrimonial, le prénom et le nom de son conjoint éventuel ainsi que le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile des témoins. Il est également recommandé si cela est possible de préciser le prénom, le nom, la profession, le domicile des parents du défunt et le lieu de sa naissance.

Il apparaît très nettement que le décret précédent est inspiré du Livre Premier sur les personnes du *Code civil des Français de l'An XII* (1804), plus particulièrement du Titre II qui

---

30. Cf. Annexe 10 (Législation sur l'état civil en Grèce).

31. Décret du 20-10-1836 (1-11)/Journal Officiel 59/28-10-1836. Cf. Annexe 11 (traduction du décret royal de 1836 sur l'état civil).

concerne les actes de l'état civil<sup>32</sup>. 31 des 44 articles du décret ont en effet été copiés partiellement mais le plus souvent intégralement sur cette partie du *Code civil*. Les administrateurs bavarois ont donc souhaité introduire le système de l'état civil français en Grèce. Il est toutefois intéressant de constater que les articles du *Code civil* qui prévoyaient des poursuites pénales contre les personnes chargées de la tenue des actes de l'état civil (articles 50, 52 et 53) n'ont pas été reproduits dans le texte du décret grec. Cela peut sous-entendre que pour le législateur, l'acte de l'état civil ne constitue pas, en Grèce, une preuve légale.

Pour la période 1836-1856, deux types de documents, dans lesquels les renseignements se présentent sous la forme de colonnes et non pas d'un texte, sont ainsi parvenus jusqu'à nous : des brochures où sont notés les naissances, les mariages et les décès du dème (avec une division par paroisse) et des livres paroissiaux des naissances et des mariages<sup>33</sup>. En ce qui concerne ces derniers, seuls ceux de la paroisse Haghios Spyridôn ont été conservés<sup>34</sup>. Dans les brochures des notes de naissances du dème du Pirée, pour chaque événement, on a indiqué la date de la naissance (année, mois, jour), le sexe de l'enfant et son prénom, le prénom et le nom du père ou de la mère (les deux étant le plus souvent précisés) et le numéro d'ordre du livre des dèmotes où l'enfant a été enregistré (c'est-à-dire le *dimotologion*). La première page de chaque brochure a été signée au début de l'année par le préfet d'Attique et de Béotie ainsi que la dernière où est également indiqué le nombre des pages de la brochure<sup>35</sup>. Dans les brochures où sont notés les mariages du dème, on trouve un numéro d'ordre, la date du mariage (année, mois, jour), le prénom et le nom de l'époux avec l'indication de l'initiale du prénom du père, le prénom et le nom de l'épouse avec la mention de l'initiale du prénom de son père, l'âge de l'époux, celui de l'épouse, l'origine de l'époux, celle de l'épouse, le numéro d'ordre du livre du dème où est enregistré l'époux, celui où est inscrite l'épouse et les

---

32. Cf *Code civil des Français*. Edition originale et seule officielle, Imprimerie de la République, Paris, An XII-1804. Sur l'influence du Code civil français en Grèce, cf. Th. PAPACHRISTOU, "Le code civil français en Grèce", dans *La Révolution française et l'hellénisme moderne*, Actes du 3<sup>e</sup> colloque d'histoire, Athènes, 1989, 373-378.

33. Cf. Annexe 12 (Inventaire de l'état civil du Pirée).

34. Pour la période 1836-1858, on trouve bien des livres de l'état civil. Cependant, ils sont conservés en deux endroits différents ce qui pose des problèmes pour savoir si la législation a été réellement appliquée à l'époque. La plus grande partie est encore conservée à l'état civil du dème. Les pages des différents livres ont été réunies ultérieurement dans un même registre (Livre 1). Une infime partie se trouve aux Archives historiques de la ville dans plusieurs dossiers.

35. Ce point pose problème puisque selon le décret royal, ce rôle a été attribué au Président du tribunal de première instance. Toutefois, il ne fait aucun doute que ce document était conservé dans le bâtiment de la demarchie ("mairie"). On trouve en effet la signature du demarque mais sans la mention "officier de l'état civil".

observations (mentionnant le plus souvent s'il s'agit d'un premier ou d'un deuxième mariage). Dans les brochures des notes de décès du dème, sont portés les renseignements suivants : le numéro d'ordre, la date du décès (année, mois, jour), le prénom et le nom du défunt, son origine, son âge (année, mois, jour), sa religion, sa profession (rubrique rarement renseignée), son état matrimonial (marié ou célibataire), la date de l'autorisation d'inhumation par la police, le numéro de cette dernière, les observations. En outre, sont conservés les livres des naissances et des mariages (distincts) de la paroisse Haghios Spyridôn. Le curé a noté dans les premiers le numéro d'ordre, la date (année, mois, jour), le prénom et le nom du père, son lieu d'origine, le prénom et le nom de la mère, le sexe de l'enfant, s'il est vivant ou mort, s'il est légitime ou naturel, sa religion, son prénom ainsi que le prénom et le nom du parrain. Dans les livres des mariages, on a indiqué le numéro d'ordre, la date de mariage (année, mois, jour), le prénom et le nom de l'époux, ceux de l'épouse, l'origine de l'époux, celle de l'épouse, l'âge de l'époux, celui de l'épouse, la profession de l'époux, la date de la permission par l'évêque, le numéro de cette dernière et les observations. Cependant seuls quelques registres ont été conservés. En ce qui concerne les naissances, il reste les brochures des notes des naissances de 1852, 1854, 1855, et 1856 ainsi que les livres paroissiaux d'Haghios Spyridôn de 1836 à 1858. Pour les mariages, ont été conservées les brochures de 1852, 1853, 1855, 1856, et 1857 ainsi que les livres des mariages de la même paroisse de 1849 et de 1850. Pour les décès, seuls subsistent les brochures de 1849, 1850, 1855 et 1856. On ne dispose donc pas de séries complètes couvrant la période 1836-1858 sauf pour les naissances de la paroisse Haghios Spyridôn. A ce stade, deux hypothèses peuvent être faites pour l'état civil : soit les brochures sont des tables récapitulatives ou des brouillons des livres de l'état civil dont il ne reste aucune trace, soit elles ont été rédigées à partir des livres paroissiaux dont il ne subsiste que ceux de la paroisse Haghios Spyridôn. La deuxième semble la plus probable dans la mesure où les brochures sont divisées par paroisse.

La deuxième section de la loi sur le *Code civil grec* est promulguée le 29-10-1856<sup>36</sup>. Ce dernier est en effet divisé en trois sections : sur la jouissance et la privation des droits civils, sur les actes de l'état civil et sur le domicile. Selon cette deuxième section, l'officier de l'état civil, le dèmearque, doit garder dans sa circonscription des livres dans lesquels il enregistre les naissances (ainsi que les changements de nom et les adoptions), les mariages (ainsi que les divorces) et les décès. Ces événements doivent être inscrits dans un livre divisé en trois

---

36. Loi du 29-10-1856/*Journal Officiel* 75/15-11-1856.



parties ou dans trois livres distincts tenus en double, l'un étant conservé dans les archives de l'état civil, l'autre envoyé au tribunal de première instance.

D'après cette section, les actes de naissances doivent contenir l'année, le mois, le jour, l'heure, le lieu de naissance, le sexe de l'enfant et son prénom, le prénom et le nom, la profession et le domicile du père et de la mère. Les actes de mariages, eux, doivent contenir le prénom, le nom, la profession, l'âge, le lieu de naissance et le domicile des époux, le prénom, le nom, la profession et le domicile des parents, le prénom, le nom, l'âge, la profession, le domicile des témoins avec la mention du degré de parenté éventuel avec les époux, le prénom et le nom du prêtre qui a procédé à la cérémonie ainsi que l'heure et le lieu. Enfin, dans les actes de décès, doivent être indiqués : le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile de la personne décédée, le jour et l'heure de son décès, le prénom, le nom, l'âge, la profession et le domicile des déclarants et l'indication d'un lien de parenté éventuel de ces derniers avec le défunt. Il est aussi demandé de préciser, si cela est connu, le prénom et le nom de l'autre conjoint si le défunt était marié ou veuf et le prénom, le nom, la profession, le domicile des parents du défunt ainsi que son lieu de naissance<sup>37</sup>. Tirant les leçons de l'expérience, semble-t-il, non concluante de la loi précédente de 1836 sur l'état civil, le ministère de l'Intérieur se donne les moyens, cette fois-ci, d'appliquer la nouvelle législation. Ainsi, par une circulaire du 10-11-1856, il est demandé à chaque dèmarque de faire parvenir au ministère un tableau sur les officiers de l'état civil précisant pour chaque dème si le dèmarque et les parèdres savent signer. Ce tableau doit ainsi avoir deux objectifs : connaître l'instruction des officiers de l'état civil et servir, le cas échéant, à condamner ceux qui ne tiendraient pas des livres<sup>38</sup>. La circulaire 107 du 31-07-1868 précise par ailleurs certains points et insiste sur le fait que les maires ont l'obligation de tenir ces livres, ce qui montre qu'à cette date, seule une partie d'entre eux ont respecté cette législation. Elle rappelle également à leur devoir les réfractaires en annonçant que des poursuites seront engagées selon les peines prévues par le *Code civil* ainsi que par l'article 644 du *Code pénal*. Plus tard, la circulaire 52 du 27-08-1902 précise qu'il doit être fait mention des jugements des tribunaux en marge des actes<sup>39</sup>.

---

37. La présente loi reprend par conséquent les principales dispositions de la précédente de 1836 tout en explicitant certains points et en prévoyant des poursuites pénales au cas où la nouvelle réglementation ne serait pas appliquée (articles 51, 64, 68, 78, 81 et 90).

38. Plusieurs circulaires nous apprennent aussi que la loi n'a pas été appliquée en 1857 et en 1858 dans la mesure où ces deux années ont été consacrées à fabriquer les livres de l'état civil afin que dès le début la tenue soit uniforme dans tout le royaume.

39. Toutefois il doit bien exister des dèmes où la législation a été, au moins en partie, appliquée. Il n'est pas possible de connaître à l'heure actuelle la situation réelle. A ce jour, pour la période considérée et dans les limites de la Grèce de l'époque, il n'existe, à notre connaissance que trois dèmes où la loi semble avoir été appliquée, au

Les dispositions réglementaires de 1856 sur l'état civil semblent avoir été appliquées au Pirée à partir de 1859. Le premier livre des mariages respectant cette législation date de cette année-là. Le livre a été fabriqué en 1857 puisque l'on trouve sur la dernière page la signature du Président des tribunaux de première instance d'Athènes en date du 30-12-1857. On a donc attendu une année avant d'utiliser ce livre<sup>40</sup>. En ce qui concerne les mariages, on trouve ainsi les livres de 1859 à 1861, de 1863 à 1882 puis de 1887 à 1912. Jusqu'en 1881, les naissances, les mariages et les décès ont été enregistrés dans un même livre divisé en trois parties. A partir de 1882, les naissances et les mariages le sont dans un livre qui est divisé en deux parties, les décès étant enregistrés dans un autre. Les actes de mariage contiennent la date en toutes lettres (mois, année, jour, jour de la semaine, heure), l'indication du prénom et du nom de l'officier d'état civil, parfois celle du curé qui a procédé à la cérémonie, la paroisse, les prénoms et les noms des époux, leur âge, leur lieu de naissance et le domicile, les prénoms et noms des pères et mères des époux avec la mention de leur domicile, la date de la célébration à l'église ainsi que le prénom, le nom, l'âge et le lien éventuel de parenté avec les époux, la profession et le domicile de chacun des témoins, chaque acte étant signé par l'officier de l'état civil, les époux et les témoins s'ils savent le faire. A la fin du livre, on trouve aussi (jusqu'en 1864) une table alphabétique en trois colonnes : un numéro d'ordre, les prénoms et noms des conjoints et la page du livre. Pour les naissances, on a conservé les livres de 1860 à 1861, de 1863 à 1882 et de 1887 à 1912. Chaque acte de naissance contient le mois, l'année, le jour, le jour de la semaine, l'heure, l'indication du prénom et du nom de l'officier de l'état civil, le prénom et le nom du déclarant (le plus souvent le père de l'enfant), son âge, sa profession, son domicile, le prénom et le nom de la mère, l'heure, le jour et le mois de la naissance, l'indication de la paroisse (non demandé par le législateur), le sexe et le prénom de l'enfant ainsi que la mention de son baptême et le prénom, le nom, l'âge, la profession, le domicile de chacun des témoins suivis des signatures de l'officier de l'état civil, du déclarant et des témoins. A la fin du livre des naissances (jusqu'en 1864), a été établi un tableau alphabétique indiquant le numéro d'ordre de l'acte, la page du livre, le prénom et le nom du père, le sexe de l'enfant et son prénom.

---

moins en partie : Athènes, Hermoupolis dans l'île de Syros et à Nauplie. Cela a dû être aussi le cas à Egine et à Hydra, îles du Golfe Saronique. En tout cas, la législation a sans doute été au moins appliquée dans les villes. Cela est vrai par exemple au Pirée.

40. On n'a cependant conservé ni le livre des naissances de 1859 ni celui des décès et il faut attendre l'année 1860 pour en trouver. Cela ne signifie pas que les deux livres précédents n'ont pas existé : ils ont probablement été égarés lorsque l'on a procédé à la reliure du registre 1b où se trouve aussi le livre des mariages de 1859 puisqu'on y a mis, sans logique apparente, celui des naissances de 1863, celui de décès de 1863 et celui de 1872.

Tableau 6-Renseignements fournis par les actes de naissances du dème du Pirée

	Actes de naissances (1836-1856)	Actes de naissances (1859-1912)
Date de naissance	oui	oui
Nom de l'enfant	oui	oui
Prénom de l'enfant	oui	oui
Sexe de l'enfant	oui	oui
Vivant/Décédé	oui	non
Légitime/Illégitime	oui	non
Religion	oui	oui
Nom du père	oui	oui
Prénom du père	oui	oui
Age du père	non	oui
Origine du père	oui	non
Profession du père	non	oui
Nom de la mère	non	oui
Prénom de la mère	oui	oui
Age de la mère	non	non
Origine de la mère	non	non
Profesion de la mère	non	non
Parrain/Marraine	oui	non
Mention des témoins	non	oui

Tableau 7- Renseignements fournis par les actes de mariages du dème du Pirée

	Actes de mariages (1836-1856)	Actes de mariages (1859-1912)
Date du mariage	oui	oui
Nom de l'époux	oui	oui
Prénom de l'époux	oui	oui
Age de l'époux	oui	oui
Origine de l'époux	oui	oui
Numéro du dimotologion	oui	non
Nom de l'épouse	oui	oui
Prénom de l'épouse	oui	oui
Age de l'épouse	oui	oui
Origine de l'épouse	oui	oui

Les décès sont, eux, enregistrés selon un ordre chronologique un peu déroutant. De 1860 à 1881, les actes de décès ont été rédigés dans le même livre que les naissances et les mariages, l'année 1862 n'ayant pas été conservée. Ils contiennent la date de la rédaction (jour, mois, année, jour de la semaine, heure), le prénom et le nom de l'officier de l'état civil, le prénom et le nom du déclarant, son lien de parenté éventuel avec la personne décédée, son âge, sa profession et son domicile, le jour, le mois, le jour de la semaine et l'heure du décès, le prénom et le nom du défunt, sa profession, son âge, son domicile, son état matrimonial ainsi que le prénom et le nom, l'âge, la profession et le domicile de chacun des témoins suivis par les signatures de l'officier de l'état civil, du déclarant et des témoins. Il existe jusqu'en 1866, à la fin de chaque livre, une table alphabétique des noms des défunts contenant le numéro d'ordre, le numéro de l'acte, le prénom et le nom du défunt ainsi que la page du livre. Contrairement aux naissances et aux mariages, les décès ont été beaucoup mieux enregistrés et l'on trouve des décès d'enfants en bas âge. Toutefois, par manque de place, les décès n'ont pas été enregistrés dans l'ordre mais on les retrouve facilement grâce aux numéros d'ordre. Prenons un exemple. Dans le livre 15 de 1873, on trouve les actes 1 à 380 à leur place normale dans le livre des décès, les actes 381 à 418, à la fin du livre des mariages, et les actes 419 à 424, à la fin du livre des naissances. A partir de 1882, les décès sont notés dans un registre à part. Ainsi les décès ont été conservés de 1882 à 1897. Cependant, l'enregistrement est encore assez original et peu pratique. Un autre exemple le démontre. Le livre 30 contient les actes de décès du 3-12-1884 au 16-09-1885 et le livre 31 contient les actes du 17-09-1885 au 31-12-1885. Pour la période 1897-1914, la situation est encore beaucoup plus complexe et les lacunes nombreuses. Ces dernières ne sont pas le fait d'un sous enregistrement mais résultent de pertes ultérieures. Les lacunes sont les suivantes : du 20-08-1899 au 9-11-1900, du 9-12-1901 au 16-12-1901, du 11-04-1903 au 16-04-1903, du 9-02-1910 à 1914. Il est curieux de constater que certaines années ont été conservées en deux exemplaires, lesquels ne permettent pas de combler les lacunes précédentes. Il semble donc que depuis 1859 les livres de l'état civil du Pirée, ou au moins les décès, étaient rédigés en double. De plus, les brouillons des livres des décès ont été, paradoxalement, gardés pour deux courtes périodes (1896-1905 et 1908-1914). Les actes de ces derniers contiennent le numéro d'ordre, la date, le prénom et le nom du défunt, son âge, son état matrimonial, sa profession, la date de son décès (année, mois, jour, heure), la cause du décès, le nom du médecin, la paroisse, le prénom et le nom du déclarant, sa profession, son âge, s'il sait lire ou écrire. Grâce à ces brouillons, il est possible de combler les lacunes. On dispose donc d'une série complète d'actes de décès (définitifs ou brouillons) de 1863 à 1912.

Au Service de l'état civil du Pirée, on trouve également des répertoires où sont notés des naissances et des décès. Ces derniers ont été rédigés et signés par les maires, manifestement à partir des documents précédents qui n'ont pas tous été sauvés. Pour les naissances, un premier répertoire contient les décès de huit paroisses de 1865 à 1900. A partir de 1897, seuls les enfants de sexe masculins sont notés. Un deuxième renferme les naissances de trois autres paroisses de 1860 à 1889. Un troisième contient les naissances de la paroisse Haghios Nikolaos de 1884 à 1887<sup>41</sup>. Chaque page de ces répertoires se compose de quatorze colonnes : un numéro d'ordre, la date de la naissance (mois, jour, année), le sexe, le prénom et le nom des parents (ceux du père sont le plus souvent indiqués ce qui est rarement le cas pour la mère), la date du baptême (mois, jour, année), le prénom du baptisé, le prénom et le nom du parrain, ceux du curé et les observations. Enfin, pour les décès, on dispose d'un répertoire où sont notés les décès du même de 1866 à 1883. Les colonnes de ce dernier ont été tracées à la main. On a indiqué, par année, le numéro d'ordre, le mois, le jour, le prénom et le nom du défunt avec l'initiale du prénom du père, son âge (année, mois, jour), son origine, sa religion, son état matrimonial (marié ou célibataire), sa profession, le diagnostic de la maladie, la paroisse, le prénom et le nom du médecin traitant. Ce répertoire a bien été tenu et les actes de décès qu'il contient correspondent, après vérification, à ceux de l'état civil de cette période<sup>42</sup>.

---

41. Celui-ci a été relié avec les livres de l'état civil concernant les mariages de 1859, les décès de 1863 et les décès de 1863 et de 1872 !

42. Un répertoire alphabétique des décès de 1904 à 1906, inutilisable pour un traitement statistique, a en outre été conservé. Pour l'anecdote, sur la couverture, les mots français "livre" et "mort" ont été écrits et sur la deuxième page une gravure a été collée. La traduction de sa légende est la suivante : "Fabrique grecque de registres. Registres ayant remportés la première médaille d'argent à l'Exposition universelle de Paris. Exposition universelle internationale de 1900."

Tableau 8-Renseignements fournis par les actes de décès du dème du Pirée

	Actes de décès (1836-1856)	Actes de décès (1859-1912)
Date du décès	oui	oui
Nom du défunt	oui	oui
Prénom du défunt	oui	oui
Age du défunt	oui	oui
Origine du défunt	oui	oui
Profession du défunt	parfois	oui
Domicile du défunt	non	oui
Etat matrimonial du défunt	oui	oui
Religion	oui	non
Cause du décès	non	oui
Nom du médecin traitant	non	oui
Autorisation d'inhumation	oui	
Nom du déclarant	non	oui
Prénom du déclarant	non	oui
Lien de parenté	non	oui
Témoins	non	oui

## 2.2 - Le mouvement annuel

Le mouvement naturel de la population peut être étudié assez précisément grâce aux deux tableaux et au graphique ci-dessous.

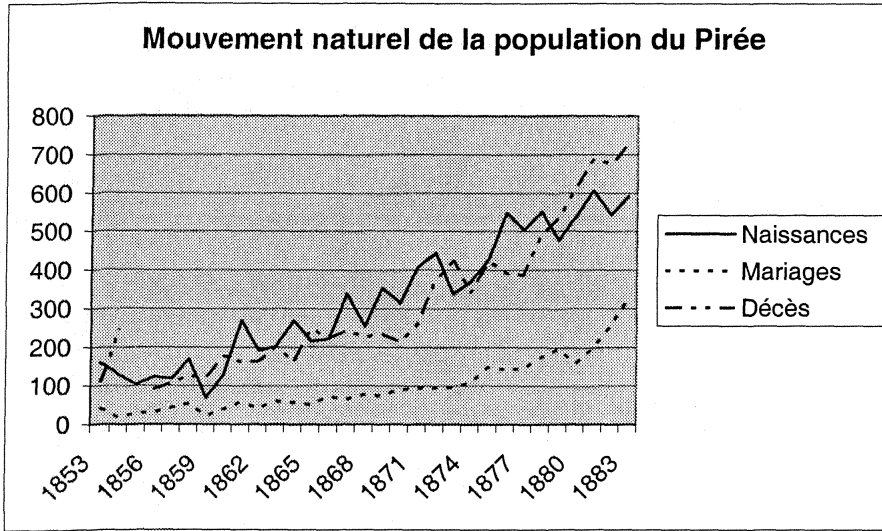
Tableau 9-Mouvement naturel de la population du Pirée (1853-1883)

	Naissances	Mariages	Décès
1853	160	42	109
1854	129	18	247
1855	103	29	
1856	124	31	91
1857	118	43	107
1858	169	54	125
1859	69	22	122
1860	128	39	177
1861	269	57	162
1862	192	42	163
1863	202	60	201
1864	269	57	162
1865	216	51	249
1866	222	73	224
1867	338	65	243
1868	254	77	227
1869	353	74	233
1870	313	90	214
1871	407	94	260
1872	444	95	372
1873	337	96	424
1874	370	108	341
1875	427	148	422
1876	548	143	391
1877	503	144	387
1878	551	173	491
1879	476	195	535
1880	539	159	616
1881	606	196	689
1882	543	257	675
1883	592	323	728

Source : Etat civil du Pirée de 1836 à 1896.

(Service de l'état civil du dème du Pirée).

Figure 7-Mouvement naturel de la population du Pirée de 1853 à 1883



Source : Etat civil du Pirée de 1836 à 1896.

(Service de l'état civil du dème du Pirée).

Tableau 10-Taux de natalité, de nuptialité et de mortalité (en ‰)

Années	Population	Taux de natalité	Taux de nuptialité	Taux de mortalité
1836	1071	21,47		
1838	2137	37,43		
1842	2611	35,23		
1845	4247	28,25		
1848	5279	28,98		
1852	5369	48,05	6,7	
1853	5472	29,23	7,65	19,91
1856	6057	20,47	5,11	15,02
1861	6452	17,51	8,83	25,1
1870	11047	28,33	8,14	19,37
1879	21618	22,01	9,02	24,74
1889	35569			22,09
1896	51020			24,89

Source : Etat civil du Pirée de 1836 à 1896.

(Service de l'état civil du dème du Pirée).



La courbe des mariages est très irrégulière (cf. figure 7). Deux périodes peuvent être distinguées : une alternance entre une hausse et une baisse du nombre des mariages de 1853 à 1867 puis à partir de 1867 une hausse rapide de ce nombre. Le minimum est de 18 en 1854 et le maximum de 323 en 1883. La courbe générale des mariages révèle un accroissement du nombre des mariages qui est lié à l'augmentation de la population. On s'aperçoit aussi que quand il y a une crise de mortalité, le nombre des mariages diminue. Le phénomène est net dans les années 1854, 1860, 1865 et 1868. Cela montre que lorsque la population est confrontée à la mort de manière inhabituelle, donc en période de deuil pour les familles, le mariage est reporté à plus tard. Cela est particulièrement net en 1854 et en 1865, années où il y a eu une épidémie de choléra. Les difficultés économiques peuvent également expliquer la faiblesse du nombre des mariages ces années-là. Cependant, la population a augmenté tout au long du siècle. Il faut donc voir à partir des taux de nuptialité ce qu'il en est réellement. On constate en effet une légère hausse de la nuptialité ce qui confirme ce qui précède : de 6,70 ‰ en 1852, on passe à 9,02 ‰ en 1879 ce qui est lié à l'augmentation de la population (tableau 2).

Le mouvement annuel des naissances entre 1853 et 1883 est lui irrégulier (figure 7). On observe un minimum en 1859 avec 69 naissances et un maximum en 1881 avec 606 naissances. On constate une augmentation très nette du nombre des naissances au cours de cette période. A un nombre très irrégulier des naissances entre 1853 et 1870 marqué par une tendance à la hausse succède une période de très forte hausse entre 1870 et 1883 marquée par des à coups. Les taux de natalité permettent d'objectiver d'une manière plus précise ces données (tableau 10). Ceux-ci se situent, en effet, à des niveaux relativement élevés durant toute la période examinée. En 1838, la natalité est de 37,43 ‰. En 1845, juste après la crise économique qui a frappé la Grèce, elle tombe à 28,25 ‰. Elle remonte à 48,05 ‰ en 1852. Pendant l'occupation militaire anglo-française, elle retombe à 20,47 ‰ en 1856 et à 17,51 ‰ en 1861, chute particulièrement brutale pour remonter à 28,33 ‰ en 1870. Le chiffre de 1852 est cependant particulièrement élevé. Cela est très étonnant. Cela conduit à penser qu'il existe un sous enregistrement de la population au Pirée. Vasilios Valaoras estime le taux de natalité en Grèce à 38,6 ‰ en 1860-1864 (28,7 ‰ d'après le nombre des naissances enregistrées) et à 39,8 ‰ en 1870-1874 (28,3 ‰ en fonction des naissances enregistrées). L'estimation faite par cet auteur tient compte du sous enregistrement des naissances, ce qui doit être également

le cas au Pirée<sup>43</sup>. Dans un autre port comme Bayonne en France, la natalité est un peu plus faible à la même époque puisqu'elle atteint 23 ‰ vers 1850<sup>44</sup>. Au Havre, elle est un peu plus forte dans la mesure où en 1866 elle s'élève à 35 ‰<sup>45</sup>.

Entre 1853 et 1883, cinq grandes pointes de mortalité peuvent être remarquée (figure 7) : 1854, 1860, 1863, 1865 et 1868-1870. On remarque par ailleurs une période de hausse très rapide de la mortalité à partir des années 1870. La courbe générale des décès est donc très irrégulière. La pointe de 1854 peut s'expliquer par une crise du choléra, lequel a été amené par les troupes françaises originaires du midi de la France. L'épidémie est connue sous le nom de «*xénia*», «l'étrangère». Elle a touché très fortement le Pirée. Cette année-là, on note en effet 129 naissances pour 247 décès. La maladie a été introduite à la fin du mois de juin 1854. Elle a causé la mort, en moins de trois mois, du cinquième du corps expéditionnaire qui occupait la ville. 6000 hommes âgés de 22 à 24 ans ont ainsi perdu la vie. L'épidémie a ensuite été transmise au régiment d'occupation anglais puis à l'ensemble de la population du Pirée au début du mois de juillet. Dans la ville, en l'espace de près de deux mois (juillet et août), on a compté 175 cas de choléra et 99 décès. On sait qu'ensuite l'épidémie s'est répandue en quelques jours seulement à Athènes puis aux îles d'Egine, de Tinos, de Syros, de Mykonos et de Paros. En 1865, la ville a connu une seconde épidémie de choléra puis en 1868-1870 une épidémie de variole. Cette maladie a menacé le sol grec pendant tout le 19<sup>e</sup> siècle. Cela est dû aux liaisons régulières de la Grèce avec certaines villes de l'Empire ottoman et en particulier Smyrne où elle est presque endémique. De plus, la population refuse souvent de se faire vacciner en dehors des épidémies qui la frappent. La hausse de la mortalité à partir des années 1870 doit toutefois être relativisée et être mise en rapport avec la croissance démographique spectaculaire. Les taux de mortalité permettent de retrouver ce qui vient d'être évoqué, c'est-à-dire une hausse de la mortalité tout au long de la période (tableau 10). De 19,51 ‰ en 1853, on passe à 24,89 ‰ en 1896. Ces taux sont probablement liés à la mortalité infantile qui doit être forte. Ces chiffres sur la mortalité doivent être beaucoup plus acceptables que ceux sur la natalité dans la mesure où, en Grèce, pour se faire inhumer, il est obligatoire de faire établir un permis d'inhumation. Pour l'ensemble du pays, selon Vasilios Valaoras, le taux de

---

43. Cf. V. VALAORAS, "A Reconstruction of the Demographic History of Modern Greece", *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, 38, 1960, 116-139.

44. Cf. J. PONTET, dir., *Histoire de Bayonne*, Toulouse, Privat, 1991, 196-197.

45. Cf. A. CORVISIER, dir., *Histoire du Havre et de l'estuaire de la Seine*, Toulouse, Privat, 1983, 183-185.

mortalité en 1865-1869 est de 24,8 ‰ et en 1885-1889 de 24,7 ‰<sup>46</sup>. Si l'on compare avec le port de Bayonne, les taux de mortalité sont assez proches : 22 ‰ en 1845-1854 et 23 ‰ en 1880-1889<sup>47</sup>.

### 2.3 - Le mouvement saisonnier

En ce qui concerne le mouvement saisonnier des naissances, conceptions et décès, les données de l'état civil ne sont pas utilisables. Toutefois, on dispose de brochures officielles publiées en grec et en français à partir de 1861 où ont été consignées ces informations. Les tableaux du mouvement de la population par nome, par éparchie et par dème sont ainsi édités sans interruption jusqu'en 1891 sauf en 1862 et en 1863. En ce qui concerne les dèmes, plusieurs tableaux sont publiés. Un tableau renseigne sur le mouvement annuel des naissances, des mariages et des décès. On y trouve aussi des tableaux du mouvement mensuel des naissances et de celui des décès. Il n'existe pas l'équivalent pour les mariages puisque l'ensemble des tableaux est par province tout comme les données sur la répartition des naissances par sexe et celle des décès par sexe et par âge. Ainsi, il a été possible de retrouver les brochures de 1864 à 1883 ce qui nous permet d'avoir une idée du mouvement saisonnier des naissances, des conceptions et des décès pour la période 1864-1883.

Tableau 11-Mouvement saisonnier des naissances et des conceptions (1864-1883)<sup>48</sup>

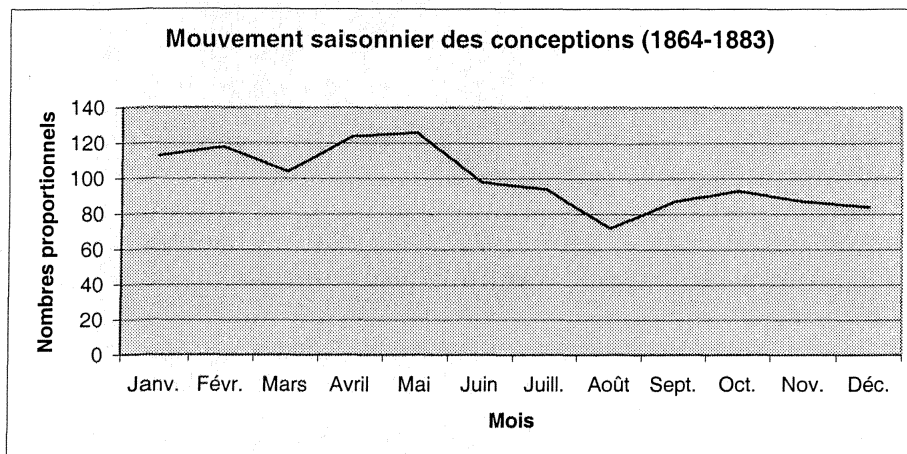
Mois de naissance	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Mois de conception	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
<u>1817-1880</u>													
Nombres absolus	868	798	684	636	506	588	646	605	567	784	802	724	8208
Diviseur	31	28,2	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	
Nombres par jour	28	28,3	22,1	21,2	16,3	19,6	21	19,5	18,9	25,3	26,7	23,4	270,3
Nombres proportionnels	124	126	98	94	72	87	93	87	84	113	118	104	1200

46. Cf. V. VALAORAS, "A Reconstruction of the Demographic History of Modern Greece", *The Milbank Memorial Fund Quaterly*, 38, 1960, 116-139.

47. Cf. J. PONTET, dir., *Histoire de Bayonne*, Toulouse, Privat, 1991, 196-197.

48. Ce tableau a été réalisé à partir de l'annexe 13 (Mouvement saisonnier des naissances et des conceptions).

Figure 8-Le mouvement saisonnier des conceptions (1864-1883)



En ce qui concerne les naissances, on note un maximum de naissances en janvier, février, octobre et novembre. Un minimum se situe en mai. Mais ces remarques ne sont pas significatives. Aussi, faut-il passer aux conceptions en tenant compte d'un décalage de neuf mois. D'ailleurs, Jean-Baptiste Moheau écrivait déjà en 1778 que "le temps de la naissance est moins intéressant à rechercher que celui de la conception, principe de fécondité dont l'accouchement n'est que la suite nécessaire". Ainsi, un maximum de conceptions se situe au printemps, en avril-mai, un autre à la fin de l'automne et au début de l'hiver, en octobre-novembre. On peut noter, par ailleurs, un minimum des conceptions en août ce qui correspond au mois le plus chaud, le mois des grandes chaleurs, tout particulièrement en Grèce. Le printemps se présente comme la saison la plus riche en conceptions. Les causes de ce phénomène sont assez claires. Elles sont exposées joliment en français par le Docteur Stéphanos Clon en 1884 :

"La faiblesse de la fécondité en mars tient principalement à ce qu'en cette époque, dans la plupart des districts grecs, les deux sexes ne se rapprochent que fort peu, surtout pour des motifs religieux (carême de Pâques). Cette circonstance est aussi favorisée parce que la nourriture des habitants est alors très frugale, ainsi que par la faible nuptialité de cette époque. Quant au mois d'avril, non seulement le printemps se trouve alors, pour la plus grande partie de la Grèce, dans tout son fort, mais aussi le peuple grec, à l'occasion des fêtes et après les

longs jeûnes, se nourrit beaucoup mieux et d'une nourriture plus azotée, et s'adonne à des réjouissances.<sup>49</sup>"

En ce qui concerne l'étude du mouvement saisonnier des décès, elle est assez limitée car il n'a pas été possible de distinguer la mortalité saisonnière des enfants de moins d'un an et celle des vieillards afin de les comparer.

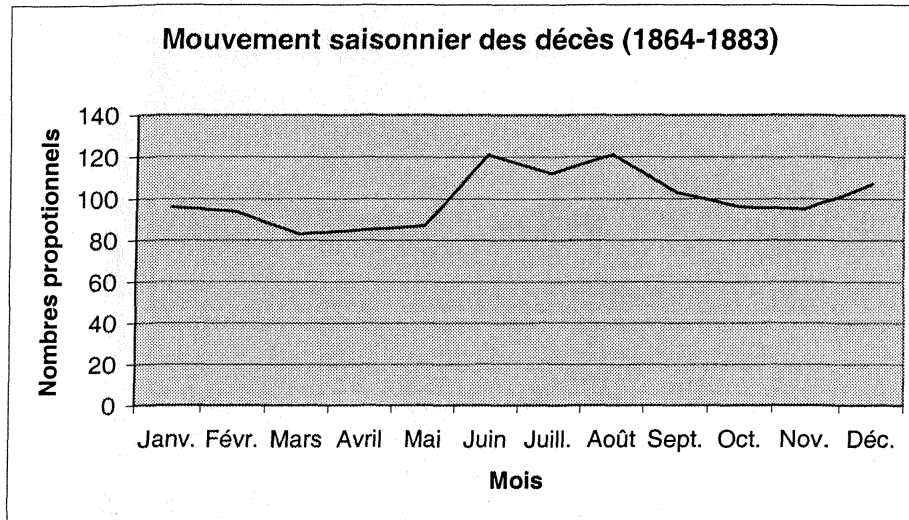
Tableau 12-Mouvement saisonnier des décès (1864-1883)<sup>50</sup>

Mois de décès	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<u>1817-1880</u>													
Nombres absolus	635	564	551	544	577	781	755	804	663	637	611	709	7831
Diviseur	31	28,2	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31	
Nombres par jour	20,5	20	17,8	18,13	18,6	26	24	25,9	22,1	20,5	20,4	22,9	256,83
Nombres proportionnels	96	94	83	85	87	121	112	121	103	96	95	107	1200

49. S. CLON, *La Grèce au point de vue naturel, ethnologique, anthropologique, démographique et médical. Extrait du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Masson, Paris, 1884, 454.

50. Ce tableau a été réalisé à l'aide de l'annexe 14 (Mouvement saisonnier des décès).

Figure 9-Le mouvement saisonnier des décès (1864-1883)



En revanche, on peut noter plusieurs observations. Le maximum des décès se produit entre le mois de juin et celui de septembre ce qui n'est guère étonnant dans la mesure où cela correspond aux mois d'été. Peu de décès arrivent en mars et avril. Les mois d'été et du début de l'automne sont des mois où les troubles intestinaux tels que les diarrhées ou encore les fièvres pernicieuses sont fréquents, entraînant souvent de nombreux décès, notamment d'enfants en bas âge. Le manque d'eau, en Grèce, en particulier en période de sécheresse, peut amplifier le phénomène. Il n'y a pas encore l'eau courante au Pirée. L'eau est apportée par une véritable institution en Grèce, le *néroulas*, le porteur d'eau. Mars et avril ont de beaux jours, les températures sont moins élevées qu'en été, l'ensoleillement moindre, ce qui peut expliquer en partie la faiblesse des décès au cours de ces deux mois. La pointe secondaire des décès en décembre peut se comprendre par l'existence des maladies liées aux bronches et aux poumons en cette période de l'année froide et humide. On peut toutefois noter une certaine amélioration de l'encadrement médical au Pirée puisque l'on passe d'un médecin pour 1578 habitants en 1870 à près d'un médecin pour 808 habitants en 1888.

### 3 - La répartition socioprofessionnelle

#### 3.1 - La classification socioprofessionnelle

Classer les individus dans des groupes sociaux est une tâche particulièrement difficile surtout lorsque l'on ne dispose pas des niveaux de fortune des individus comme c'est le cas ici. On peut établir tout d'abord une nomenclature sociale qui comprend trois groupes sociaux très larges que nous avons défini de manière classique : l'élite (constituée des négociants, des industriels, des membres d'une profession libérale, des professeurs, des officiers de l'armée et de la marine), les classes moyennes, expression critiquable mais qui revêt un caractère pratique pour l'analyse (qui regroupent les artisans, les petits commerçants, les instituteurs, les employés, les infirmiers) et les classes populaires (formées des agriculteurs, des jardiniers, des ouvriers et des travailleurs manuels).

#### Classification socioprofessionnelle

**Elite** : astronome, industriel, juge, avocat, propriétaire de biens immobiliers, négociant, entrepreneur, médecin, propriétaire, dentiste, consul, pharmacien, notaire.

**Classes moyennes** : *Classe moyenne supérieure* : directeur d'école privée, directeur du bureau télégraphique, principal de collège, directeur d'école, assureur, journaliste, interprète, percepteur, courtier, professeur, courtier de marine, médecin militaire, étudiant en médecine, licencié en droit, licencié, prêteur à intérêt, lieutenant de vaisseau, vice-consul, chef d'orchestre.

*Classe moyenne intermédiaire* : officier, officier de la Marine royale, violoniste, géomètre, secrétaire au palais, instituteur communal, enseignant de comptabilité, instituteur, maître d'une école hellénique, employé de commerce, capitaine-marchand, officier de l'armée, colonel, commandant, chef du bureau des hypothèques, maître de danse, secrétaire, greffier, huissier de justice, avoué, chef d'atelier, acteur, poissonnier, débitant de tabac, tenancier de café, cafetier, boucher, capitaine de navire, capitaine du port, hôtelier, aubergiste, capitaine de navire, capitaine de corvette, huissier de police, huissier, agent, répétiteur, agent de consulat, tenancier d'auberge, marchand d'or, orfèvre, bijoutier, horloger, boulanger, pâtissier, confiseur, marchand de légumes, fruitier, musicien, infirmier, débitant de liqueurs, marchand de vin, épicier, maître d'équipage, huissier du télégraphe, employé du télégraphe, photographe.

*Classe moyenne inférieure* : sous capitaine de frégate, employé municipal, marchand de tabac, comptable de la Marine, comptable, maréchal des logis, sergent, militaire, employé du service de santé, employé, sous-officier, sous-brigadier, aide instituteur, adjudant, sous-lieutenant de gendarmerie, sous commis d'administration, changeur, coursier, relieur, laitier, sculpteur, facteur, caporal, vendeur de cuirs, marchand tailleur, policier, surveillant de maison de retraite, fabricant de meubles, menuisier, surveillant d'usine, surveillant de lycée, surveillant d'hôpital,

surveillant de chemin de fer, surveillant d'école, surveillant, surveillant de cimetière, contremaître, artisan de couvertures de lit, marchand d'animaux, concierge, chantre d'église, chaisier, fabricant de corbeilles, crieur public, commis, coiffeur, vendeur d'orge, lithographe, revendeur, mécanicien, marchand de bois, armurier, marchand de volaille, douanier, premier chantre, cordonnier, marchand de blé dur, marchand de blé, prestidigitateur, artisan, sous-officier du port, sous comptable, gendarme, chantre, garde-champêtre, fabricant de parapluies, marchand de farine, farinier, adjudant, peintre à l'huile, vaccinateur, brasseur, peintre, bottier, charpentier, dessinateur, fromager, marchand de couleurs.

**Couches populaires** : livreur de journaux, soldat, hacheur de tabac, potier, pêcheur, voiturier, cocher, carrossier ou charron, charbonnier, vendeur de charbon, fourmier, peintre, portefaix, tonnelier, marin, teinturier, marchand de sangsues, tanneur, étameur, cultivateur, laboureur, quartier-maître, plongeur, ravaudeur, savetier, ouvrier, ouvrier du gaz, travailleur, peseur, chauffeur de la Marine, chauffeur, écuyer, fileur, nettoyeur, chaisier, calfat, charretier, tuilier, jardinier, modeler en cire, fabricant de bougies, coffretier, filateur, nageur, coupeur, peintre-décorateur, vendeur ambulant de petits pains, maçon, vendeur de cierges, tailleur de pierres, chaudronnier, nettoyeur de chaudron, batelier, vendeur de billets de loterie, cuisinier, fabricant de macaroni, marbrier, ouvrier en soie, ouvrier en bronze, meunier, constructeur naval, matelot, fossoyeur, sacristain, travailleur de rue, balayeur de rue, faiseur de paquets, maréchal-ferrant, chapelier, poseur de pierres plates, distillateur, vendeur d'alcool, berger, prisonnier, scieur, fabricant de poudre, pompier, couturier, tailleur d'habits, lanceur de lest, fabricant de selles, savonnier, fabricant de marques, forgeron, nettoyeur de blé, collecteur de déchets de blé au moulin, corroyeur, plâtrier, vendeur ambulant de pois chiches, cordier, cultivateur de tabac, tourneur, distributeur de vivres, fabricant de poulies, imprimeur, vendeur de verreries, préposé à la distribution d'eau, porteur d'eau, badigeonneur, bûcheron, domestique, fabricant de lanternes, allumeur, lanterner, tailleur, vendeur de blocs de glace, peintre en bâtiment, vendeur de couleurs, fondeur.

Parallèlement, il a été procédé à l'établissement de quinze catégories socioprofessionnelles : les négociants et les commerçants, les industriels, les propriétaires, les professions libérales, les professeurs et les instituteurs, les employés, le monde de l'artisanat et de la boutique, les marins, les militaires, les agriculteurs et les jardiniers, les ouvriers de l'industrie, les travailleurs manuels (hors industrie), les domestiques, les inactifs et les retraités ainsi qu'un groupe de professions diverses. L'établissement de cette classification socioprofessionnelle demande à être justifié bien que comme tout essai de classement, elle soit critiquable. Elle a toutefois le mérite d'essayer de clarifier les choses, si tant est que l'on puisse clarifier tant les dessous du tissu social sont difficiles à appréhender. Nos sources essentielles sont la liste du recensement de la population de 1848 et les listes électorales de 1866, 1871, 1877, 1881 et 1888. Dans ces sources, on rencontre 420 appellations professionnelles que nous avons regroupées en quinze groupes socioprofessionnels.



## CLASSIFICATION SOCIOPROFESSIONNELLE

420 appellations professionnelles et 15 groupes socioprofessionnels

- 1-Les négociants et les commerçants
- 2-Les industriels
- 3-Les professions libérales (avocats, médecins, notaires)
- 4-Les employés (municipaux et dans le commerce et l'industrie)
- 5-Les ouvriers
- 6-Le monde de l'artisanat et de la boutique (cordonniers, charpentiers...)
- 7-Les agriculteurs et les jardiniers
- 8-Les ingénieurs
- 9-Les domestiques
- 10-Les marins
- 11-Les capitaines de navire
- 12-Les militaires
- 13-Les propriétaires
- 14-Les professeurs et les instituteurs
- 15-Les inactifs

Par ailleurs, une autre difficulté réside dans la traduction des termes grecs dans la langue française. Toute traduction est par essence une trahison. On est ainsi confronté à plusieurs écueils. Dans certains cas, le mot grec peut être traduit par plusieurs mots français. Le terme *kerameus* peut être rendu par les mots "potier" ou "tuilier". Dans d'autres cas, deux mots grecs peuvent être traduits par un seul mot français ce qui enlève une partie du sens du mot grec. Ainsi pour désigner le boulanger, on trouve *artopios* mais aussi *fournaris*. Le premier est le fait de fabriquer le pain, le second de l'enfourner. Cela désigne deux tâches bien distinctes de la profession de boulanger. Dans quelques cas, le mot grec n'a même pas d'équivalent en français ce qui complique encore plus les choses. Et cela peut tout simplement venir d'une spécificité culturelle grecque. Ce sont par exemple le *lotartzis* ou vendeur de billet de loterie ou encore le *koulourtsis* ou vendeur ambulant de petits pains ou encore le *stragalopios* ou vendeur ambulant de pois chiches grillés. Parfois, on ne peut que décrire la profession en question par une expression. Le *phournelas* désigne ainsi l'individu qui met des explosifs pour casser les rochers. Le *chionopolis* est, lui, le vendeur de blocs de glace. De plus, il faut noter une modification dans les appellations professionnelles. Le nom des professions peut évoluer dans le temps, parfois le métier peut tout simplement disparaître ou apparaître. C'est le cas par exemple du mot *ergatis* qui signifie ouvrier et qui ne représente que 0,81 % des professions dans la liste électorale de 1866 mais 6,34 % dans celle de 1888, ce qui témoigne du processus d'industrialisation en cours dans le Pirée de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Deux groupes se situent au sommet de cette hiérarchie sociale : les négociants et les industriels. Chaque groupe pose un problème spécifique. Le terme négociant traduit ainsi le mot grec *emporos*. Doit-on le traduire par négociant ou par simple marchand? Cela pose une difficulté majeure dans la tentative de classification socioprofessionnelle puisqu'on le classera soit dans la catégorie "négociant" soit dans celle "monde de l'artisanat et de la boutique". Dans la plupart des cas cependant, nous avons opté pour la première catégorie. En effet le suffixe *polis* qui signifie vendeur est le plus souvent utilisé dans les appellations professionnelles, ce qui permet de ne pas faire de confusion et de classer la profession dans la deuxième catégorie. C'est le cas de *oinopolis*, le marchand de vin, du *pantopolis* ou épicier ou de *ichthyopolis* ou poissonnier. Les limites entre grand et petit négoce sont souvent très floues ce qui accroît la difficulté. La catégorie "industriel" (*biomichanos*) témoigne, elle, du début de l'industrialisation au Pirée. On passe ainsi de 6 cas dans la liste électorale de 1866 à 30 cas dans celle de 1888. On doit regretter toutefois que les rédacteurs de ces listes n'aient pas précisé l'activité professionnelle en question. Le terme "fabricant" est, lui, également utilisé pour des professions dont le suffixe est *pios*, ce qui désigne l'action de fabriquer. Il a été décidé de ranger ces professions dans la catégorie "monde de l'artisanat et de la boutique". Ce sont *epiplotios* ou fabricant de meubles que l'on doit rapprocher du menuisier ou encore le *kalathopios* ou fabricant de corbeilles. Le groupe "propriétaire" est sans nul doute la catégorie socioprofessionnelle la plus difficile à appréhender. Qu'entend-on exactement par propriétaire au Pirée à cette époque? La mention "propriétaire" sans autre précision ne permet pas de répondre avec assurance. Cette mention est liée plus spécifiquement aux activités foncières plutôt qu'au travail de la terre, l'agriculture n'étant pas un secteur d'activité qui occupe principalement les habitants du Pirée. Ce sont bien des propriétaires terriens. On sait que les propriétaires sont exemptés de l'impôt sur le revenu. La plupart ne sont en réalité que de petits commerçants venant de l'île d'Hydra principalement et qui disposent tout simplement d'une petite parcelle de terre. Dans le groupe des professions libérales, ensuite, on trouve les médecins, les pharmaciens, les avocats et les notaires. Dans la catégorie "professeurs et instituteurs", figurent non seulement les enseignants du primaire et du secondaire mais aussi les enseignants de comptabilité ou les professeurs de danse. Le groupe des employés est, lui, une catégorie tout particulièrement hétérogène puisqu'on y a choisi d'y ranger les employés communaux mais aussi les employés de commerce. L'attraction de ce groupe témoigne de la relative sécurité de l'emploi dans ce secteur. C'est un groupe en augmentation constante tout au long de la période puisque l'on passe de 7,11 % des électeurs de la liste électorale de 1866 à plus de 10 % dans celle de 1888. Cette augmentation du nombre des employés correspond

certainement à des changements dans les structures de la société piréote dans son ensemble, ce qu'il nous appartient d'objectiver précisément. Le classement des professions rangées dans la catégorie "monde de l'artisanat et de la boutique" est sans doute le plus à justifier étant donné le caractère particulièrement hétéroclite de ce groupe. Quoi de commun en effet entre le cordonnier et le tenancier d'auberge ? Il s'agit véritablement d'un monde "entre-deux", entre le groupe des négociants et celui des travailleurs manuels. Dans cette catégorie, on trouve aussi le boulanger, le boucher, l'épicier mais aussi le cafetier et le couturier. Le problème est de savoir s'ils sont propriétaires ou locataires de leur lieu de travail ou encore s'ils travaillent en tant qu'artisan chez un autre, et là, aucun indice ne nous met sur la voie. Un cordonnier peut tenir une petite boutique et en être propriétaire. Mais il peut aussi en être locataire ou travailler chez un autre cordonnier. Dans le groupe des marins, figurent tout l'éventail des professions de la mer, du batelier au marin. Dans celui des militaires, on trouve non seulement les soldats mais aussi les gendarmes. La catégorie "agriculteurs et jardiniers" regroupe, elle, les individus qui cultivent une parcelle de terre. Quant aux jardiniers, il ne faut pas les voir comme des travailleurs se déplaçant de maison en maison mais comme cultivant un lopin de terre dont ils ne sont le plus souvent pas propriétaires et vendant le produit de leur récolte sur le marché du Pirée. Le monde des ouvriers de l'industrie est, lui, assez difficile à cerner tout comme celui des travailleurs manuels hors industrie, la limite entre les deux étant parfois mal aisée à définir. Dans le premier, figurent les ouvriers, les ouvriers en soie, les ouvriers du gaz et les mécaniciens. Il est à noter qu'il n'y a pas encore de corps d'ingénieurs qui soit constitué à l'époque en Grèce. C'est pourquoi le terme grec *michanikos* a été traduit par le mot mécanicien. Dans le second groupe, on trouve les portefaix, les fossoyeurs ou encore les maçons. Le groupe des domestiques est difficile à cerner. En effet, le terme grec *ypéretis* est bien vague. On peut le traduire en français par domestique, mot qui lui aussi peut recouvrir bien des réalités. Le domestique peut tout aussi bien être employé au domicile de son patron et y habiter qu'être attaché à la boutique que tient son patron. La différence est ténue. Pour lever l'ambiguïté, il est nécessaire de replacer les individus dans le ménage auquel ils appartiennent. C'est le seul moyen à notre disposition pour lever une partie de l'imprécision dans laquelle nous sommes plongés dans bien des cas. Les deux dernières catégories sont le groupe des retraités et des inactifs et celui des professions diverses. Dans le recensement de la population de 1848, il s'agit des inactifs. Il n'y figure que peu de retraités alors que dans les listes électorales, il s'agit de retraités. Il faut noter qu'il n'existe pas encore en Grèce à cette époque un régime des retraites et que les retraités issus du monde de l'artisanat et de la boutique, de celui des ouvriers ou des travailleurs manuels sont souvent contraints d'exercer

des petits emplois comme vendeur ambulant de petits pains ou de porteurs d'eau. La catégorie "divers" regroupe, enfin, des professions que l'on ne peut classer nulle part. Ce sont les musiciens, les astronomes ou les prestidigitateurs.

Tableau 13-Fréquence des professions dans les listes électorales (en pourcentage)

Profession en grec	Profession en français	1866	1871	1877	1881	1888
έμπορος	négociant	11,88 (132)	11,72 (178)	11,86 (268)	11,73 (272)	8,66 (489)
ναυτικός	marin	9,27 (103)	9,08 (138)	5,48 (124)	4,61 (107)	5,04 (285)
υπάλληλος	employé	3,42 (38)	4,41 (67)	3,62 (82)	3,79 (88)	4,07 (230)
αμαξάς	voiturier	3,51 (39)	4,01 (61)	4,29 (97)	4,31 (100)	2,67 (151)
οινοπώλης	marchand de vins	2,61 (29)	3,81 (58)	4,29 (97)	4,18 (97)	3,66 (207)
παντοπώλης	épicier	3,78 (42)	3,02 (46)	2,43 (55)	2,37 (55)	2,24 (127)
καφεπώλης	cafetier	3,6 (40)	1,91 (29)	2,3 (52)	2,46 (57)	2,23 (126)
λεμβούχος	batelier	2,52 (28)	3,48 (53)	2,87 (65)	2,76 (64)	2,3 (130)
σανδαλοποιός	cordonnier	2,88 (32)	2,56 (39)	1,85 (42)	1,63 (38)	0,9 (51)
ράπτης	couturier	1,71 (19)	1,44 (22)	1,81 (41)	1,81 (42)	1,57 (89)
μαράγκος	charpentier	1,62 (18)	1,57 (24)	1,91 (44)	1,72 (40)	1,36 (77)
κρεωπώλης	boucher	1,53 (17)	1,31 (20)	1,28 (29)	1,25 (29)	0,86 (49)
κτηματίας	propriétaire	2,34 (26)	1,51 (23)	0,88 (20)	0,86 (20)	0,97 (55)
κηπουρός	jardinier	2,34 (26)	1,9 (29)	1,46 (33)	1,51 (35)	1,02 (58)
αρτοποιός	boulangier	1,53 (17)	1,71 (26)	1,32 (30)	1,2 (28)	1 (57)

entre parenthèses, l'effectif considéré

Source : Listes électorales du Pirée (1866-1888).

### 3.2 - L'évolution des groupes professionnels

Avant de passer à une lecture des coupes transversales, il est nécessaire d'expliquer comment ont été établis les tableaux 3 et 4 montrant l'évolution des groupes professionnels de 1848 à 1888 en pourcentages et en effectifs absolus. Pour 1848, nous disposons de la liste nominative du recensement de la population. Il n'est pas possible d'utiliser la liste électorale de la même année qui a pourtant été conservée dans les Archives historiques du Pirée dans la mesure où le suffrage universel masculin n'a été introduit en Grèce qu'en 1864. Cependant, nous sommes tributaires du fait que dans près de 26 % des cas, la profession n'est pas indiquée dans le recensement de la population. Faute de mieux, on peut utiliser ce dernier pour notre analyse. Ensuite, les listes électorales de 1866, de 1871, de 1877, de 1881 et de 1888 ont été consultées. Dans la plupart des cas, la profession a été précisée ce qui montre une différence importante entre le recensement de la population et les listes électorales. Dans le premier cas, la population se méfie et hésite à donner la profession réelle par peur de levées

fiscales essentiellement alors que dans le second cas, cette méfiance n'existe pas. Les listes électorales ne permettent cependant pas d'étudier le travail des femmes.

Tableau 14-L'évolution des groupes professionnels de 1848 à 1888 (effectifs absolus),  
coupes transversales

	1848	1866	1871	1877	1881	1888
Les négociants et les commerçants	75	133	178	268	272	489
Les industriels	0	6	12	7	11	30
Les propriétaires	57	30	32	59	48	89
Les professions libérales	6	37	58	112	120	196
Les professeurs et les instituteurs	8	10	14	25	21	46
Les employés	69	79	138	237	267	611
Le monde de l'artisanat et de la boutique	363	388	496	758	768	1799
Les marins	169	145	211	237	216	654
Les militaires	47	32	42	63	62	163
Les agriculteurs et les jardiniers	30	46	48	52	52	94
Les ouvriers dans l'industrie	25	9	26	65	83	358
Les travailleurs manuels hors industrie	124	105	129	178	195	717
Les domestiques	177	15	23	21	16	27
Les inactifs et les retraités	431	8	17	41	35	71
Divers	82	68	95	136	152	302
Total	1486	1111	1519	2259	2318	5646

Source : Liste nominative du recensement de la population de 1848 et listes électorales de 1866 à 1888. (Archives historiques du Pirée).

Tableau 15-L'évolution des groupes professionnels de 1848 à 1888 (pourcentages),  
coupes transversales

	1848	1866	1871	1877	1881	1888
Les négociants et les commerçants	4,51	11,97	11,71	11,86	11,73	8,66
Les industriels	0	0,54	0,78	0,31	0,47	0,53
Les propriétaires	3,42	2,7	2,1	2,61	2,07	1,57
Les professions libérales	0,36	3,33	3,82	4,95	5,17	3,47
Les professeurs et les instituteurs	0,48	0,9	0,92	1,1	0,9	0,81
Les employés	4,15	7,11	9,08	10,49	11,51	10,82
Le monde de l'artisanat et de la boutique	21,83	34,92	32,65	33,55	33,13	31,86
Les marins	10,16	13,05	13,89	10,49	9,32	11,58
Les militaires	2,82	2,88	2,76	2,78	2,67	2,88
Les agriculteurs et les jardiniers	1,8	4,14	3,16	2,3	2,24	1,66
Les ouvriers dans l'industrie	1,5	0,81	1,71	2,87	3,58	6,34
Les travailleurs manuels hors industrie	7,45	9,45	8,49	7,88	8,41	12,7
Les domestiques	10,64	1,35	1,51	0,92	0,69	0,47
Les inactifs et les retraités	25,91	0,72	1,12	1,81	1,51	1,25
Divers	4,97	6,13	6,3	6,08	6,6	5,4
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Liste nominative du recensement de la population de 1848 et listes électorales de 1866 à 1888. (Archives historiques du Pirée).

### 3.3 - La structure sociale du Pirée

Les deux tableaux ci-dessous permettent d'avoir une idée de la structure sociale du Pirée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Tableau 16-La structure sociale du Pirée (effectifs absolus)

	1848	1866	1871	1877	1881	1888
Elite	166	190	262	408	403	772
Classes moyennes	328	395	535	799	834	1877
Classes populaires	571	519	714	1024	1049	2961
Indéterminé	421	7	8	28	32	36
Total	1486	1111	1519	2259	2318	5646

Source : Liste nominative du recensement de la population de 1848 et listes électorales de 1866 à 1888. (Archives historiques du Pirée).

Tableau 17-La structure sociale du Pirée (pourcentages)

	1848	1866	1871	1877	1881	1888
Elite	11,17	17,1	17,25	18,06	17,38	13,68
Classes moyennes	22,08	35,55	35,22	35,36	35,98	33,24
Classes populaires	38,42	46,71	47	45,34	45,26	52,44
Indéterminé	28,33	0,64	0,53	1,24	1,38	0,64
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Liste nominative du recensement de la population de 1848 et listes électorales de 1866 à 1888. (Archives historiques du Pirée).

On constate ainsi assez nettement qu'entre 1866 et 1881, la physionomie sociale de la ville est somme toute figée. En 1866, l'élite urbaine représente en effet autour de 17 % de la population totale masculine, les classes moyennes 35 % et les classes populaires plus de 45 %. En 1888, la situation est légèrement modifiée puisque l'élite représente plus de 13 %, les classes moyennes autour de 33 % et les classes populaires plus de 52 %. L'élite du Pirée est par conséquent assez importante. Cela est dû principalement au fait que la ville a été peuplée dès ses débuts par des individus en grande majorité originaires des îles d'Hydra et de Chios. La plupart de ces familles appartenaient déjà à l'élite de ces deux îles. Il s'agit souvent de négociants ou d'armateurs. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que l'élite urbaine du Pirée soit aussi importante. Il faut également noter qu'une importante fraction de la population fait partie des classes moyennes. Là non plus, il n'y a rien d'étonnant. Beaucoup parmi les habitants de la ville ont une boutique ou sont artisans. Par ailleurs, on peut remarquer que les classes populaires connaissent un essor entre 1881 et 1888. La plupart sont des ouvriers, des travailleurs manuels ou des marins. Cette évolution constitue probablement une des marques du début de l'industrialisation que connaît le Pirée à cette époque.

L'observation des coupes transversales nous donne ainsi les transformations globales apparues dans la société piréote entre 1848 et 1888. La première remarque que l'on peut faire est assurément sur les bouleversements qui caractérisent l'évolution de cette société entre ces deux dates. Par ordre d'importance dans la répartition professionnelle, cinq groupes occupent la majorité de la population du Pirée au cours de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle : d'abord le monde de l'artisanat et de la boutique, les marins ensuite, les travailleurs manuels (hors industrie), les employés et enfin les négociants. Il faut ainsi noter en premier lieu la relative

stabilité dans le monde de l'artisanat et de la boutique qui passe de 34,92 % de la population électorale masculine en 1866 à près de 31,86 % en 1888. Dans cette catégorie, très hétéroclite au demeurant, on trouve essentiellement les marchands de vins, les épiciers, les cafetiers, les cordonniers, les couturiers, les charpentiers, les bouchers et les boulangers. On constate que, dans une grande majorité des cas, il s'agit d'individus exerçant un métier de l'alimentation. Le cas des boulangers est très intéressant dans la mesure où nous avons à faire là à un métier plutôt temporaire. Souvent, ils sont originaires d'Épire et ils reviennent dans leur région natale au bout de quelques années.

Dès sa fondation, la ville du Pirée a vocation à être le port de la capitale Athènes mais il est concurrencé dans son développement par Hermoupolis sur l'île de Syros qui lui aussi connaît un essor remarquable. Le secteur de la marine qui rassemble pêcheurs et marins connaît une stagnation relative tout au long de la période passant de 10,16 % de la population masculine en 1848 à près de 11,58 % en 1888. Ce sont les marins qui sont les plus nombreux dans ce groupe. La plupart sont originaires d'Hydra, île du golfe Saronique qui a une longue tradition maritime. La pêche est, elle, essentiellement aux mains des Maltais. Si l'on considère à présent le groupe des travailleurs manuels hors de l'industrie, c'est une catégorie en augmentation constante au cours de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. De 9,45 % de la population électorale masculine en 1866, elle en concerne autour de 12,7 % en 1888. Dans ce groupe figurent les portefaix mais aussi les travailleurs, les coupeurs ou encore les balayeurs de rues. Un sort particulier doit être fait au groupe des employés qui est également en augmentation entre 1848 et 1888 passant entre ces deux dates de 4,15 % à 10,82 %. Beaucoup sont des employés municipaux. Depuis sa fondation, la ville s'est en effet dotée d'une administration municipale. L'évolution du nombre des employés suit celle de la ville en général.

Le groupe des négociants a tendance à augmenter tout au long de la période passant de 4,51 % de la population électorale masculine en 1866 à 11,73 % en 1881 ce qui n'est guère étonnant étant donné le caractère commercial du Pirée. Tous les contemporains en font état. Son avenir économique a d'ailleurs été envisagé dès la fondation de la ville. Un document de l'époque d'août 1833 en français provenant du ministère de l'Intérieur est tout à fait explicite :

"Après avoir soigneusement parcouru et examiné les terrains et après une mûre réflexion, je viens ici exposer mon opinion sur la fondation d'une ville commerciale dans ces



lieux. Le Pirée est un port extrêmement avantageux pour le commerce, et une ville importante pourrait facilement y être élevée."

Cet essor commercial peut s'expliquer par la proximité de la capitale, Athènes, mais aussi par les facilités portuaires et la main d'œuvre abondante. La plupart de ces négociants viennent de Chios, d'Hydra et du Péloponnèse. Quant est-il de leur occupation exacte? La seule mention de "négociant" ne nous aide pas beaucoup. Cependant, nous sommes en mesure de faire quelques hypothèses à ce sujet. La plupart de ces négociants pratiquent le commerce des produits alimentaires, du bois pour le chauffage ou du charbon. Ils sont arrivés jeunes au Pirée et ils font appel à des individus qui sont souvent issus de leur île ou de leur village ce qui renforce le courant migratoire vers la ville. Il est regrettable que la dénomination "négociant" soit aussi vague ce qui nous prive d'une analyse plus fine de la situation alors qu'à la fin des années 1870, le Pirée exerce une suprématie commerciale en Grèce. C'est le premier port du pays.

Le groupe des ouvriers de l'industrie est en constante augmentation passant de 0,91 % de la population électorale masculine en 1866 à 6,34 % en 1888 ce qui illustre parfaitement le processus d'industrialisation. En chiffres absolus, la progression est encore plus flagrante puisqu'on passe de seulement 9 ouvriers en 1866 à 358 en 1888. Ces ouvriers sont principalement issus de Crète, du Péloponnèse et des Cyclades. Le cas des réfugiés crétois est, lui, particulièrement remarquable au début des années 1870. Quittant leur île natale suite à la révolution de 1866 qui a échoué, ils trouvent assez facilement un emploi notamment dans les usines du Pirée. Le premier établissement industriel est ainsi apparu en 1844. Il s'agit de la filature de Loukas Rallis. En 1882, il existe ainsi au Pirée huit filatures, trois teintureries, quatre tissanderies, une fabrique de papier, cinq fabriques de chaises, deux fabriques de meubles, une fabrique d'alcool, trois machineries, une fonderie, trois fabriques de savons, une usine de phosphate, huit moulins à vapeur, une tannerie et une fabrique de poudre. La plupart de ces fabriques ont été créées entre 1870 et 1880, cette décennie marquant pour le Pirée les débuts de l'industrialisation de la ville. Le groupe des industriels, lui, n'augmente pas de manière significative et il connaît même une stagnation puisqu'il passe de 0,54 % de la population électorale masculine en 1866 à 0,53 % en 1888. C'est particulièrement étonnant. Bien des industriels se trouvent en réalité dans le groupe des négociants, la frontière entre les deux catégories étant assez floue. En effectifs absolus, toutefois, de 6 en 1866, le nombre des industriels passe tout de même à 30.

Les agriculteurs et les jardiniers représentent, eux, une infime part de la population active totale : 1,8 % de la population masculine en 1848 à seulement 1,66 % de la population électorale masculine en 1888. Cela ne doit pas nous surprendre dans la mesure où nous avons à faire à une population essentiellement urbaine. Ces agriculteurs et ces jardiniers se livrent à la culture du blé et des légumes en dehors de la ville. A la périphérie du Pirée, on trouve ainsi de petits jardins, lieux de promenade dominicale pour les habitants. Par ailleurs on trouve également quelques bergers.

Le tableau 15 suggère qu'il y a un sous enregistrement du nombre des domestiques dans les listes électorales ce qui ne semble pas être le cas pour le recensement de la population de 1848. Il est fort possible que ces domestiques soient en réalité inscrits sur les listes électorales d'un autre dème d'où ils sont originaires. Il est en effet tout à fait anormal de constater un faible nombre de domestiques à partir de 1866 alors qu'en 1848, ils représentaient 10,64 % de la population masculine totale. L'explication peut toutefois se trouver dans les âges des domestiques. Dans plus de 66 % des cas, en 1848, ils ont moins de vingt-et-un ans, ce qui correspond à l'âge pour être inscrit sur les listes électorales. Les domestiques constituent par conséquent une population assez jeune. Seuls 4,52 % d'entre eux ont plus de trente et un ans. Il s'agit en fait d'un véritable état de transition. On ne reste pas domestique toute son existence. On ne reste pas au service de son patron tout au long de sa vie professionnelle. 22,60 % d'entre eux sont au service d'un négociant et 13 % sont au service d'un marchand de vins. Dans la plupart des cas, ces domestiques sont dans un commerce (poissonnerie, boulangerie, café ou encore épicerie). Il semble que ces individus n'habitent pas chez leur patron mais dans une loge aménagée à l'arrière des boutiques.

Le dème du Pirée a donc été fondé en 1835, quelques années à peine après la fin de la lutte pour l'indépendance. Après quinze siècles de dépeuplement et de déclin au cours desquels le célèbre port de la cité d'Athènes était devenu un petit port de pêche sans importance avec quelques bâtiments comme la Douane et le monastère Saint-Spyridon, le Pirée moderne renaît de ses cendres. Telle est l'image du Pirée à la fin des années 1820. A partir de 1829, commencent à arriver et à s'installer les tous premiers habitants, originaires des quatre coins de l'Empire ottoman. Le Pirée constitue pour ces populations un espoir de vie meilleure. Un avenir radieux s'offre à elles. Le développement de la ville n'est pas le fruit du hasard. Il y a eu des conditions préalables et favorables : l'emplacement géographique et le port naturel ; le voisinage avec Athènes qui devient la capitale de l'Etat grec en 1834 ; l'installation de riches négociants. De 1835 à 1860, l'économie piréote est dominée par le commerce puis à partir des années 1860, l'industrie devient le principal secteur d'activité alors que le commerce montre des signes de stagnation. A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le Pirée est le principal port du royaume grec. Il a connu un essor urbain et démographique spectaculaire qui est lié en partie à l'inauguration en 1869 de la ligne de chemin de fer Athènes-Le Pirée. La population de la ville passe de 1 071 habitants en 1836 à plus de 51 000 en 1896. Le Pirée est aussi marqué par une forte natalité et une forte mortalité. Dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la physionomie sociale de la ville apparaît relativement figée. En 1866, l'élite représente autour de 18 % de la population masculine, les classes moyennes 36 % et les classes populaires environ 46 %. La société piréote s'est ainsi constituée dans les années 1830-1850. Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, elle ne cesse de se recomposer sous l'effet des mouvements migratoires et des mobilités socioprofessionnelles.

DEUXIEME PARTIE :  
CONSTITUTION ET RECOMPOSITIONS D'UNE SOCIETE  
URBAINE

L'étude des mobilités permet de comprendre comment fonctionne une société urbaine. La ville du Pirée s'est constituée entre 1830 et 1850. Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, sa société a connu sans cesse des recompositions. Il s'agit d'essayer de mettre en évidence les processus qui sont à l'origine des mobilités urbaines tout en montrant comment se sont construites les trajectoires individuelles, c'est-à-dire les positions sociales successives occupées par les individus au cours de leur existence, dans une ville portuaire en formation. La ville est, en effet, un espace qui se renouvelle et se recompose en permanence. Elle n'est jamais figée dans l'espace et dans le temps. Elle évolue continuellement sous l'effet des mobilités. On doit distinguer la mobilité spatiale ou géographique et la mobilité sociale. La mobilité spatiale concerne les mouvements migratoires des individus dans l'espace. La mobilité sociale est, elle, la possibilité pour les individus de changer de position sur le plan social. Pour étudier ces mobilités, deux approches tout à fait différentes l'une de l'autre peuvent être adoptées : l'approche transversale et l'approche longitudinale. La première décrit les caractéristiques d'une population et ses comportements à un moment précis du temps, en général une année. La seconde permet de suivre des individus qui ont connu, à un moment donné, un même événement, en général une génération. Elle suit dans le temps des unités d'observation afin de connaître leur évolution et la durée d'intervalle entre deux changements successifs. Pour l'historien, ce sont les sources dont il dispose qui guident le choix de telle ou telle approche. Certaines sont lacunaires, d'autres beaucoup plus complètes. Ainsi, il est possible à partir des actes de naissances, des listes nominatives des recensements de la population et des listes électorales d'étudier les mouvements migratoires selon une approche transversale. Les listes électorales permettent également d'adopter une démarche longitudinale pour mettre en évidence les mobilités socioprofessionnelles qui traversent la société piréote.

### LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES : UNE APPROCHE TRANSVERSALE

---

#### 1 - Etudier les mouvements migratoires selon une approche transversale

##### *1.1 - Définitions*

La migration désigne le déplacement de populations passant d'un pays à un autre (migration externe ou internationale) ou d'une région à une autre (migration interne ou intérieure) afin de s'y établir. Le migrant est l'individu qui participe à une migration. Cette dernière est un changement de résidence. La résidence est le fait pour un individu de demeurer habituellement dans un lieu déterminée. Définir la migration uniquement comme un changement de résidence est cependant abusif. En effet, la résidence est un critère qui évolue selon les Etats et les époques. Certains pays retiennent le concept de domicile de fait, d'autres celui de domicile de droit. En réalité, l'individu peut être rattaché à plusieurs lieux en même temps (lieux d'habitation, de travail ou autres). Il vaudrait mieux parler d'espace de vie. Cependant, seule la résidence est mentionnée dans les sources du Pirée. Aussi, c'est celle-ci qui est retenue dans cette étude des migrations. Elle revêt un caractère pratique. La migration implique ainsi nécessairement le déplacement d'un individu d'un lieu de départ vers un lieu d'arrivée.

Pour étudier ce phénomène géographique, on doit aussi considérer deux paramètres : la distance et la durée. La migration peut être lointaine ou proche, temporaire ou de longue durée. Les individus évoluent dans un espace-temps. Cependant l'espace et le temps ne sont pas les mêmes pour tous. L'homme s'approprie un espace, le milieu naturel qu'il organise. Celui-ci se meut dans une époque. Il est aussi marqué par plusieurs étapes qui jalonnent le cours de son existence : la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte qui correspond à

peu près à la vie active, la vieillesse et enfin la mort. Pendant sa vie, il peut bouger et résider dans des lieux différents mais ce n'est pas une généralité. Certains individus naissent, vivent et meurent au même endroit, d'autres se déplacent. Les déplacements qu'un individu peut être amené à faire ne dépendent pas que de lui mais également de son entourage. Le décès d'un de ses parents, son mariage, la naissance d'un enfant, une proposition, un changement d'emploi ou la cessation de son activité professionnelle peuvent l'amener à se déplacer.

La migration entraîne un renouvellement exogène de la population. Lorsque des individus non autochtones entrent sur le territoire d'un Etat afin de s'y établir définitivement ou provisoirement, on parle d'immigration. Lorsque des individus en sortent, on parle d'émigration. L'immigré est un étranger par rapport au pays qui l'accueille. L'émigré est l'individu qui s'expatrie. On parle de migrations internes dans le cas où des individus se déplacent vers une autre région du pays considéré. Au concept de migration, il faut ajouter dans le cas grec celui de diaspora. La diaspora est la dispersion à travers le monde d'une communauté religieuse ou ethnique. Le terme est issu de la langue grecque et signifie précisément "dispersion". La diaspora grecque est un type particulier de migration<sup>51</sup>.

## 1.2 - Les sources disponibles

Pour analyser les mouvements migratoires vers et depuis le Pirée, on dispose d'une documentation assez abondante. A partir de cette dernière on peut sérieusement envisager partiellement l'étude des migrations internes à l'Etat grec, de l'immigration et de l'émigration selon une approche transversale qui permet de mesurer les phénomènes démographiques au moment de l'observation. Elle met en évidence les événements soit à un moment donné (en général, une année) soit pendant une période déterminée (souvent cinq ou dix ans). Elle étudie une population en analysant les phénomènes qui la caractérisent. Les mouvements migratoires que connaît une population peuvent être considérées sous la forme d'un stock à un moment donné ou comme un flux au cours d'une période donnée<sup>52</sup>. Les sources disponibles sont au nombre de quatre : les archives du ministère de l'Intérieur de 1833 à 1838, les listes nominatives du recensement de la population de 1848, les actes de naissances couvrant la

---

51. Sur la diaspora grecque, cf. M. BRUNEAU, "Hellénisme et diaspora grecque. De la Méditerranée orientale à la dimension mondiale", *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 30, juin-décembre 2000, 33-58 et G. DRETTAS, "Diaspora et migration, éléments pour une histoire linguistique de l'ensemble grec", *Diasporas. Histoire et sociétés*, 2, 1<sup>er</sup> trimestre 2003, 36-54.

52. G. TAPINOS, *Eléments de démographie. Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Paris, Armand Colin, 1991 (1<sup>ère</sup> édition, 1985), 19.

période 1836-1856 et les listes électorales de 1866 à 1888. La première source est qualitative alors que les autres sont quantitatives. Le traitement que l'on doit en faire est donc différent d'une source à l'autre. Les sources disponibles permettent ainsi de traiter de l'immigration de 1833 à 1856, c'est-à-dire de montrer les différents apports de population et de l'émigration depuis le Pirée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Les pièces conservées aux Archives générales de l'Etat à Athènes révèlent que l'administration centrale a veillé à canaliser l'arrivée des populations dans la ville nouvellement créée. Elle couvre principalement les années 1834-1838, c'est-à-dire les premières années d'existence de la ville. Elle fait partie d'un fonds très important qui rassemble les archives du ministère de l'Intérieur de l'époque du roi Othon 1<sup>er</sup> (1833-1862). Ces documents qui sont inédits et qui n'ont pas encore été publiés à ce jour sont notamment rédigés en français, langue principale de l'administration bavaroise dans les six premières années suivant la création du royaume de Grèce, et éclairent d'un œil nouveau la formation de la ville du Pirée dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Les dossiers compulsés pour cette étude portent les numéros 217, 223 et 224. Ils concernent essentiellement la fondation de la ville et l'adoption du plan de construction du Pirée moderne mais aussi les colonies des Sciotes et des Hydriotes et la concession de terres aux nouveaux arrivants.

De tous les recensements de la population du Pirée, seules les listes nominatives de 1848 sont utilisées. Ces dernières nous donnent des informations sur l'origine géographique des individus. Il faut toutefois bien comprendre ce que les agents du recensement considèrent comme lieu d'origine. La situation n'est pas très claire. L'indication d'origine renvoie en général au lieu de naissance des individus mais ce n'est pas toujours le cas. Cependant, cela n'a pas vraiment d'incidence sur l'étude de l'immigration et des migrations intérieures dans la mesure où ce qu'il nous importe de comprendre, c'est d'où vient la population qui compose la société du Pirée. La mention du lieu d'origine est révélatrice également d'un certain état d'esprit qui existe au moment du recensement. En effet, ou bien les individus déclarent le lieu de naissance comme origine géographique ou bien ils déclarent le lieu où ils ont passé le plus clair de leur existence. Dans le recensement de la population de 1848, l'origine géographique n'est mentionnée que pour le chef de ménage. Celle-ci n'est pas toujours précise. Des indications comme "Smyrne", "Constantinople", "Hydra" ou "Chios" figurent la plupart du temps mais parfois on ne trouve que la région d'origine ("Thessalie" ou "Epire"). Dans ce dernier cas, il s'agit souvent d'individus originaires d'un Etat étranger. Ainsi, seule la mention du pays d'origine apparaît. Il faut noter également que dans 4,71 % des cas, elle n'est pas précisée, ce qui est tout de même assez faible. Les listes nominatives du recensement de la



population du Pirée de 1848 - les seules qui soient complètes pour l'ensemble du 19<sup>e</sup> siècle - peuvent être utilisées pour établir une cartographie des origines des habitants du Pirée et mettre en évidence les aires du recrutement de la population ce qui est primordial pour comprendre comment s'est formée la ville. L'accroissement démographique n'est assurément pas le fait du mouvement naturel mais surtout des mouvements migratoires.

Les actes de naissances dépouillés couvrent la période 1836-1856. L'indication de l'origine géographique des pères est l'information la plus intéressante pour l'étude des migrations intérieures et de l'immigration. En ce qui concerne la mention de l'origine, il est possible de faire les mêmes remarques qu'à propos du recensement de la population de 1848. Dans la plupart des cas, il doit s'agir du lieu de naissance du père mais ce peut être également parfois le lieu d'où il vient le père. Pour 21,24 % des pères, cette origine n'est pas indiquée ce qui est gênant pour une étude quantitative. Ensuite, les listes électorales de 1877 à 1888 ont été exploitées afin d'étudier certains aspects de l'émigration et des destinations vers une autre région grecque. C'est la mention de la résidence actuelle qui nous intéresse au premier chef. Toutefois, cette source ne nous renseigne sur ce phénomène migratoire que du point de vue des lieux de destinations, ce qui est -reconnaissons le- déjà pas si mal. De même, les listes électorales ne permettent pas d'aborder l'émigration de manière exhaustive. Seule une partie de la population peut ainsi être appréhendée. Cette étude ne concerne en effet que les individus de sexe masculin de plus de 21 ans. Jusqu'en 1854, on ne trouve dans ces listes que les personnes les plus aisées puisque le suffrage est censitaire. De 1877 à 1888, en revanche, avec l'instauration du suffrage universel depuis 1864, on embrasse une frange beaucoup plus importante de la société piréote. De plus, les étrangers sont exclus de cette source. Cette documentation permet en tout cas de dresser une carte de l'émigration depuis le Pirée même si elle ne représente qu'une facette des mouvements migratoires. L'étude des migrations peut ainsi être envisagée grâce à l'utilisation des sources disponibles lesquelles sont complémentaires les unes des autres.

Les sources sérielles conservées au Pirée sont tout à fait représentatives pour étudier les mouvements migratoires. Les listes nominatives du recensement de 1848 sont censées embrasser l'ensemble de la population de la ville. Les registres des naissances de 1836 à 1856 ne concernent, eux, pas tous les individus habitant au Pirée mais uniquement les individus de sexe masculin qui ont à déclarer la naissance d'un enfant. Les listes électorales postérieures à 1866 sont supposées enregistrer tous les électeurs de plus de 21 ans sans que le niveau de

fortune intervienne puisque le suffrage universel masculin a été instauré en 1864, ce qui exclut la population féminine. Les listes de 1877 à 1888 ont un degré de représentativité plus important que celles antérieures à 1854. Cependant, même limitée à une partie de la population, l'étude des différentes sources quantitatives disponibles permet de mettre en évidence en partie les structures relatives aux migrations internes, à l'immigration et à l'émigration. L'analyse d'une documentation parcellaire est en effet tout de même intéressante. Toutefois, il faut considérer les résultats comme provisoires et non définitifs. Souvent, les conclusions doivent être présentées sous la forme d'hypothèses, faute de mieux. En tout cas, Ces sources éclairent les mouvements migratoires de la population piréote dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Malgré des sources lacunaires, cependant, on peut espérer atteindre des résultats assez satisfaisants.

### 1.3 - Etablir une typologie des migrations dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle

Toute typologie des migrations doit être considérée comme provisoire. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans un carcan mais plutôt de fixer les grands types de migrations qui traversent la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle d'après ce que l'on est en mesure de comprendre à l'heure actuelle. A notre connaissance, il n'existe pas une étude systématique des mouvements migratoires de la Grèce de cette époque et il n'est pas possible pour l'instant de comparer les migrations du Pirée à celles d'une autre ville grecque. Pour établir une typologie, il est nécessaire, au préalable, de choisir des critères. De nombreux auteurs en ont proposé une en ce qui concerne les migrations<sup>53</sup>. Dans le cas grec, on peut retenir plusieurs critères afin d'établir une typologie provisoire des migrations. Cette dernière constitue une grille d'analyse qui revêt un caractère pratique mais qui ne doit pas être considéré comme un cadre strict qui ne prétend pas à

---

53. On peut citer par exemple la typologie de W. PETERSEN, "A general typology of migration", *American Sociological Review*, 23, juin 1958, 256-266, qui distingue la migration primitive dans laquelle les individus se déplacent en fonction des ressources du milieu naturel, la migration forcée qui est le fait d'une décision politique, la migration sous contrainte souvent liée à des persécutions ethniques ou religieuses, la migration individuelle libre des sociétés capitalistes, la migration de masse qui concerne un ensemble important de populations et celle d'A. GOLINI, "I movimenti di popolazione nel mondo contemporaneo", dans *Atti del Convegno internazionale su «Migrazioni. Scenari per il XXI secolo»*, Dossier di ricerca, vol. I., Rome, Agenzia romana per la preparazione del Giubileo, 89-160. Cette typologie croise les critères de la distance, de la durée et de la loi. Elle retient trois types de migration : la mobilité migratoire qui peut se définir comme le changement volontaire du lieu de résidence d'un individu, la mobilité qui intervient à la suite d'une catastrophe naturelle ou pour des raisons politiques ou religieuses, enfin la mobilité non migratoire qui peut être marquée par un déplacement professionnel ou touristique. Sur cet auteur, cf. G. CAZELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, 2003, 4-5. On peut également se référer à la typologie proposée par J.-P. POUSSOU pour l'époque moderne, dans P. GUILLAUME et J.-P. POUSSOU, *Démographie historique*, Paris, Armand Colin, 1970, 197-234. Cet historien distingue ainsi les migrations de courte distance, les migrations saisonnières, les migrations temporaires, les migrations religieuses qui sont forcées et les migrations coloniales.

l'exhaustivité. On a choisi de retenir les critères de la distance, de la durée et de la cause des migrations. On peut ainsi proposer de distinguer les migrations provisoires des migrations de longue durée, les migrations proches des migrations lointaines et les migrations consenties des migrations forcées.

La distance et la durée sont deux critères commodes en ce qui concerne l'établissement d'une typologie. D'ailleurs, la distance parcourue par un individu a une incidence directe sur la durée de la migration. En général, plus le lieu de destination est éloigné du lieu de départ, et plus la migration s'inscrit dans la durée. Au 19<sup>e</sup> siècle, par exemple, pour parcourir la distance qui sépare l'île de Santorin dans les Cyclades du port du Pirée, il faut un à deux jours de navigation. La décision de partir est donc prise après mûre réflexion d'autant plus qu'un voyage en Méditerranée présente des risques tels les tempêtes ou les naufrages. La migration est risquée non seulement lors du voyage mais également lors de l'installation dans le lieu de destination. Le migrant ne peut en effet pas tout savoir de ce que sera sa vie future. Ses conditions d'existence dans le nouveau lieu peuvent influencer sur la durée de migration d'un individu qui choisit de retourner dans son lieu de départ<sup>54</sup>. Les migrations peuvent être temporaires si ce dernier n'est pas très éloigné du point de destination. Au 19<sup>e</sup> siècle, les migrations internationales sont souvent des migrations de longue durée et les migrations internes peuvent être provisoires. Tout dépend également de l'échelle de l'observation : le dème, la région, le pays, la Méditerranée. Les déplacements entre les différents quartiers du Pirée correspondent ainsi à une mobilité intra-urbaine, les déplacements entre les principales villes du royaume sont à classer dans les migrations inter-urbaines, le départ vers une autre région de la Grèce ou l'arrivée d'individus déjà installés en Grèce sont deux exemples de migrations interrégionales. Enfin, on peut noter l'immigration vers l'Empire ottoman ou l'Europe occidentale ou encore l'émigration d'étrangers.

Le caractère volontaire ou contraint d'une migration peut également être retenu pour compléter cette typologie. La migration peut être souhaitée, encadrée par un Etat, voire imposée par cet Etat. Cela suppose que l'on définisse les causes de cette migration laquelle peut être individuelle, collective ou familiale. La migration peut être le fait d'un individu, de son entourage familial, de son groupe social ou de la communauté ethnique à laquelle il

---

54. Sur la migration de retour, cf. J.-L. RALLU, "L'étude des migrations de retour : données de recensement, d'enquête et de fichiers", dans G. CAZELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, 2003, 199-209.

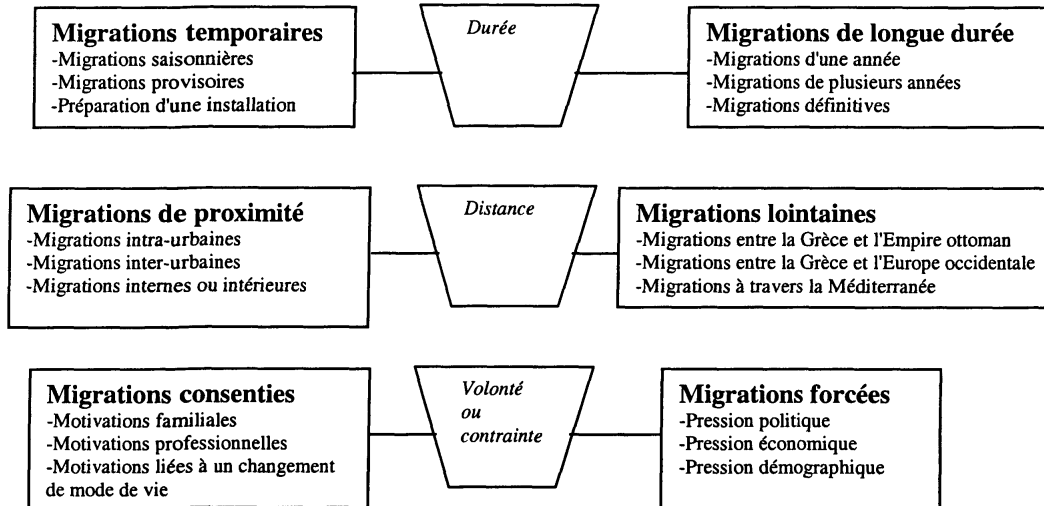
appartient. Elle implique un choix ou une obligation. L'individu est libre de se déplacer à l'intérieur des frontières de la Grèce mais il a aussi la possibilité d'immigrer. Dans de rares cas, il est contraint à effectuer ce déplacement à la suite d'une catastrophe naturelle ou sous la pression politique<sup>55</sup>. Les séismes, nombreux en Méditerranée orientale, sont parfois à l'origine de migrations. La Guerre d'Indépendance grecque a été à l'origine d'un important flux de réfugiés fuyant l'Empire ottoman vers la Grèce ou l'Europe occidentale. L'immigration des Sciotes ou des combattants d'Epire et de Macédoine vers le nouveau royaume n'est pas volontaire mais forcée. C'est aussi le cas des réfugiés crétois à partir de 1866. Les migrations peuvent aussi avoir un caractère économique. C'est le cas par exemple des Hydriotes qui s'installent au Pirée à partir des années 1830. La nouvelle ville offre des opportunités professionnelles et un espoir de vie meilleure. C'est aussi le cas des migrants qui appartiennent au monde du négoce. Ils alimentent la diaspora grecque. En général, ces migrations sont souhaitées. La propension à migrer dépend précisément des causes qui sont à l'origine d'une migration. On doit de ce fait distinguer les raisons personnelles des raisons professionnelles<sup>56</sup>. La migration peut aussi intervenir à la suite du décès d'un parent ou du conjoint. Il s'agit d'une migration forcée. Le déplacement dans l'espace peut aussi être la conséquence d'une famille trop nombreuse pour vivre dans une même maison qui est amenée à trouver une habitation plus grande. Il nous appartient ainsi tout au long de cette étude des mouvements migratoires qui ont pour cadre le Pirée de préciser cette typologie et de resituer chaque migration dans un contexte politique, économique et social.

---

55. Sur la pression politique, cf. L. LEGOUX, "La pression politique", dans G. CAZELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, 2003, 125-145.

56. Sur les raisons individuelles et professionnelles des migrations, cf. D. COURGEAU et E. LELIEVRE, "Les motifs individuels et sociaux des migrations", G. CAZELLI, J. VALLIN et G. WUNSCH, *Démographie : analyse et synthèse. IV Les déterminants de la migration*, Paris, INED, 2003, 147-169.

Figure 10-Typologie des migrations dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle



## 2 - L'importance de l'immigration dans la constitution de la société piréote

### 2.1 - Une immigration canalisée par l'administration

La population du Pirée s'est formée dans les années 1830-1840. Les témoignages des contemporains soulignent le caractère désert du lieu avant les années 1830. La décennie 1840 voit ainsi l'apparition d'une ville nouvelle à quelques huit kilomètres de la capitale grecque, Athènes. Le Pirée peut être qualifiée de ville dès cette décennie dans la mesure où, en 1848, il compte déjà plus de 5000 habitants. Etant donné qu'il n'existait presque aucun Piréote avant les années 1830, la majorité de la population est constituée par des migrants. Il faut en effet insister sur l'importance de l'immigration dans la constitution de la société piréote. Cependant, il faut noter certaines particularités dans le cas du Pirée. Alors que dans la plupart des villes, l'immigration est souvent due au hasard et assez proche, même si l'on peut mettre en évidence des réseaux migratoires, au Pirée, la situation apparaît tout à fait singulière. D'une part, l'immigration a en quelque sorte été canalisée par les pouvoirs publics. D'autre part, l'aire de recrutement de la population est extrêmement vaste. C'est ce qu'il nous appartient de démontrer ici.

Les archives du ministère de l'Intérieur des années 1833/1838 montre bien que la fondation de la ville du Pirée est le fait d'une décision éminemment politique. Le site du Pirée a été retenu afin de donner à la capitale du nouvel Etat grec, qui a été transférée en 1834 de Nauplie à Athènes, un port digne de ce nom. Tous les documents consultés mettent en effet l'accent sur la vocation commerciale de la future ville. Le 13/25 août 1833, S. Cleanthes, lequel a reçu l'ordre du gouvernement de se rendre au Pirée, écrit ainsi au ministère de l'Intérieur. Il s'exprime en ces termes :

"Après avoir soigneusement parcouru et examiné les terrains et après une mûre réflexion, je viens ici exposer mon opinion sur la fondation d'une ville commerciale dans ces lieux. Le Pirée est un port extrêmement avantageux pour le commerce et une ville importante pourrait facilement y être élevée<sup>57</sup>."

En 1834, une année après la prise de la décision de sa création, le Pirée n'a que 31 habitants. En 1836, la population s'élève déjà à 1071 individus. On ne peut pas encore parler de ville. Deux ans plus tard, en 1838, la population du Pirée est de 2137 habitants. C'est bien une ville. Au début de l'année 1834, le préfet d'Attique et de Béotie a institué une commission composée de Sciotes afin de préparer l'installation de leurs congénères au Pirée<sup>58</sup>. Le 22 mars/3 avril 1834 la séance du conseil des ministres aborde la question de la création d'une ville au Pirée. Le secrétaire d'Etat à l'Intérieur informe en effet ses collègues de l'intention des Sciotes de venir s'installer au Pirée et propose d'élever une ville à cet endroit. Il se demande si la nouvelle ville doit être exclusivement peuplée de Sciotes ou si d'autres populations peuvent s'y établir. Il s'interroge sur le nom à donner à la ville : son nom antique de Pirée ou celui de Chios afin de rappeler aux Sciotes leur île natale encore sous administration ottomane. Finalement le conseil a décidé de créer au Pirée une ville à vocation commerciale, de ne pas la peupler uniquement de Sciotes et de la nommer Pirée. Enfin, il préconise de se renseigner avec une très grande précision sur le nombre des terres qui appartiennent à l'Etat et de celles qui sont la propriété de simples particuliers<sup>59</sup>. On observe par ailleurs que l'intervention du gouvernement est même sollicitée par les premiers habitants qui s'installent au Pirée. Ainsi, une lettre en grec d'une cinquantaine d'habitants datée du 8/20 mai 1836, adressée au

---

57. GAK, Archives d'Othon 1er, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 028. (Annexe 15).

58. GAK, Archives d'Othon 1er, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 034. (Annexe 16).

59. GAK, Archives d'Othon 1er, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 033. (Annexe 17).

secrétariat de l'Intérieur et traduite en langue française, comme c'est l'usage dans l'administration centrale à l'époque, rend compte du caractère malsain de l'endroit :

"Les malheureux habitants et fondateurs de cette nouvelle ville se trouvent toujours exposés aux influences dangereuses des marais qui l'entourent.<sup>60</sup>"

Dans cette lettre, les marais qui se trouvent à l'ouest de la ville sont décrits longuement. Ces derniers sont à l'origine des "fièvres qui infectent le Pirée". C'est pourquoi ces habitants demandent instamment l'aide du gouvernement. La volonté étatique de faire du Pirée une grande ville est confirmée par un passage extrait du rapport du ministère des Finances en date du 17/26 mai 1836 :

"Cette ville, tous me porte à croire, Sire, qu'elle est destinée par sa nature à tenir la première place entre les villes les plus florissantes du Royaume, à contribuer puissamment à l'agrandissement et à l'embellissement de la Capitale, et à rendre à l'Attique sa prospérité et sa splendeur antique.<sup>61</sup>"

Au-delà de l'aspect économique, cela montre la volonté politique du nouvel Etat grec de redonner à cette région le prestige de son passé antique. La fondation du Pirée est liée à la translation de la capitale de Nauplie à Athènes, laquelle est intervenue en 1834.

Les archives du ministère de l'Intérieur montre également de manière très nette que l'administration s'est donnée les moyens d'organiser l'immigration au Pirée. L'Etat grec a ainsi favorisé de façon très significative l'installation des populations originaires des îles de Chios (à partir de 1833) et d'Hydra (à partir de 1837). L'administration centrale a dans un premier temps attribué une partie de la ville aux Sciotes (partie droite) puis aux Hydriotes (partie gauche). Dans un second temps, elle leur a concédé des terres afin de construire leurs habitations et des magasins. Elle a mis en place une véritable politique de colonisation.

---

60. GAK, Archives d'Othon 1er, Ministère de l'Intérieur, Dossier 224, Documents 015 (en grec) et 016 (en français).

61. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 114. (Annexe 18).

L'objectif a été d'assurer l'essor démographique et le développement commercial du Pirée conformément à un plan qui a été établi au préalable en 1833. Les nombreux rapports envoyés par les préfets d'Attique et de Béotie mais aussi des Cyclades successifs au secrétaire d'Etat à l'Intérieur l'attestent tout comme les notes d'information de ce dernier au roi. Entre 1834 et 1837, ils rendent ainsi compte avec une extrême précision des progrès ou des retards de la colonisation de la partie droite de la ville du Pirée par les Sciotes. Des terres ont en effet été concédées aux Sciotes. C'est un des moyens qu'a trouvé l'Etat grec pour attirer en grand nombre ces derniers qui sont installés à Hermoupolis sur l'île de Syros. La commission créée au début de l'année 1834 est chargée de transmettre au ministère de l'Intérieur les demandes de concessions par les nouveaux habitants. Cependant, l'immigration des Sciotes au Pirée ne va pas de soi et beaucoup ne sont pas disposés à quitter Syros pour le Pirée comme le suggère un extrait de la lettre du représentant du préfet des Cyclades qui est absent, Lastic de Vigouroux, un Français au demeurant, adressée au ministère le 20 février 1834 :

"Lorsqu'on demande aux Chiotes en général sur leur colonisation au Pirée, ils répondent tous qu'ils en sont contents ; mais en particulier ils paraissent tout le contraire de ce qu'ils font semblant d'être à l'apparence.<sup>62</sup>"

En contre-partie, les Sciotes ont l'obligation de construire leur maison le plus rapidement possible, c'est-à-dire dans l'année de l'attribution de leur concession. Tous les rapports des années 1836 et 1837 rendent compte des retards pris dans la colonisation des Sciotes au Pirée. Ainsi, le 17/26 mai 1836, un rapport du ministère des Finances, lequel a été adressé au roi Othon, est tout à fait explicite à ce sujet :

"Comme selon toutes les apparences les Ciotes ne tachent qu'à gagner de tems sans vouloir se décider à opérer leur transmigration à Pirée, et à remplir leurs engagements, et qu'ils se servent depuis presque deux ans de prétextes spécieux pour trainer en longueur une affaire si importante tant sous le rapport financier, que sous le rapport politique, je suis d'opinion que Votre Majesté pourrait leur donner un délai de 50 jours pour se décider à accepter, ou bien à regretter les propositions qui leurs furent faites depuis si longtems, sous la condition que si dans le cours de ce délai ils ne prendraient pas là-dessus une décision

---

62. GAK, Archives d'Othon 1er, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 034.



positive, le Gouvernement de Votre Majesté sera libre de tout engagement envers eux, et rentrant dans ses droits il disposera des terrains destinés pour eux, d'après les convenances du fisc. (...) Cette concession, et la mesure ci-dessus propre relativement aux terrains destinés au Ciotes je considère, Sire, comme le moyen le plus propice à encourager puissamment les constructions qui se font dans cette ville, à donner de l'essor à son petit commerce, à contribuer au prompt accroissement de sa population, et en un mot à donner de l'âme à la création d'une ville qui s'élève sous les heureux hospices de Votre Majesté.<sup>63</sup>"

La colonisation des Sciotes au Pirée apparaît donc contrôlée par l'administration centrale. Des terres leur ont même été concédées afin de favoriser leur installation. Toutefois il apparaît clairement que les Sciotes sont, en général, assez réticents sur leur établissement au Pirée. Ceux-ci sont en effet des réfugiés dans le nouvel Etat grec. Ils ont été contraints de quitter leur île natale à la suite des massacres de 1822. Dans leur fuite, une bonne partie d'entre eux se sont retrouvés dans les Cyclades, sur l'île de Syros et sont à l'origine de la fondation de la ville d'Hermoupolis dans laquelle ils ont développé le négoce, activité qu'ils pratiquent avec succès depuis plusieurs générations. Ils y ont construit de nouvelles maisons, des entrepôts et des magasins. Or, le gouvernement grec leur demande de tout quitter pour s'installer dans un endroit qui a vocation à devenir une ville florissante et commerciale mais qui n'existe pas encore. Leur transmigration au Pirée ouvre la voie aux incertitudes. Ainsi, le 28 octobre 1833, le préfet des Cyclades dresse une liste de 106 noms de Sciotes, en majorité des négociants, qui sont disposés à aller s'établir au Pirée<sup>64</sup>. Après recherche dans les actes de naissances couvrant la période 1836-1856 et dans les listes nominatives du recensement de la population de 1848, seuls dix individus ont été retrouvés. Cela montre bien que leur migration au Pirée ne les enchante guère.

A partir de 1837, le gouvernement grec décide par ailleurs de favoriser l'installation d'une autre population dans la partie gauche de la ville du Pirée : les Hydriotes, originaires de l'île d'Hydra dans le Golfe saronique. Ainsi, le 25 décembre 1837/6 janvier 1838, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur s'adresse au roi Othon 1<sup>er</sup> au sujet de leur établissement au Pirée. Il propose d'accepter le plan de la partie gauche du Pirée, de favoriser leur installation en leur accordant

---

63. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 114. (Annexe 18).

64. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 035. (Annexe 22).

des concessions et de nommer une commission de trois membres<sup>65</sup>. Il avance même que près de 200 Hydriotes sont disposés à venir s'établir au Pirée. On observe également en lisant les rapports sur leur arrivée dans la nouvelle ville qu'à la différence des Sciotes qui sont plutôt aisés, ils sont assez pauvres :

"et comme ceux qui ont demandé à s'y établir sont en général de pauvres gens et qu'ils ne sont pas en état de se faire bâtir de grandes maisons, 200 à 400 maisons sont suffisants à chacun ; de manière que nous pouvons satisfaire environ 200 Hydriotes avec les terres dont nous pouvons disposer et qui doivent leur être accordés si non gratis, car elles appartiennent en partie à la caisse ecclésiastique, du moins à un prix modéré, vu la pauvreté des Hydriotes qui seraient dans l'impossibilité de faire bâtir, si on les obligeait de payer un prix élevé pour les emplacements qu'on leur céderait.<sup>66</sup>"

On constate par ailleurs que les Hydriotes semblent plus coopératifs que les Sciotes. En 1838, on remarque les premiers développements de la ville du fait notamment de ces derniers, ce qui n'était pas encore le cas quatre ans auparavant. Le Pirée est plein de promesses. Les Hydriotes peuvent espérer améliorer de façon très sensible leur position sociale en opérant leur transmigration. On observe aussi que le gouvernement, qui a déjà l'expérience de la colonisation des Sciotes, pose des conditions plus draconiennes que précédemment en ce qui concerne la concession de terres. Ces derniers, à qui des terres ont été attribuées, ont tardé à s'établir au Pirée ce qui a ralenti le développement de la ville dans les premières années. En 1838, lorsque est prise la décision de favoriser l'arrivée des Hydriotes, le gouvernement impose des dates limites pour la construction des habitations :

"Les concessionnaires seront tenus de commencer leurs maisons dans le 1<sup>er</sup> semestre et les achever en 18 mois, sans quoi ils perdront le droit sur cette concession.<sup>67</sup>"

Un rapport du 10 novembre 1838 rend même compte avec exactitude des progrès de la construction de la ville. Il explique ainsi qu'en 1837, 22 Sciotes ont bâti des maisons, qu'à la

---

65. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 217, Document 006. (Annexe 20).

66. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 217, Document 006. (Annexe 20).

67. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 217, Document 006. (Annexe 20).

fin du mois d'octobre 1838, 12 autres ont construit leur habitation et que du 4 juillet au 31 octobre 1838, 22 Hydriotes ont pris leur emplacement pour bâtir<sup>68</sup>. Au total, au début du mois de novembre 1838, 34 maisons ont donc été édifiées dans la partie de la ville attribuée aux Sciotes. Si l'on fait l'hypothèse que le nombre moyen d'individus par foyer est de cinq comme c'est le cas dans le recensement de la population de 1848 et que ces mêmes individus sont là avec leur famille, le nombre des Sciotes établis en 1838 au Pirée avoisine les 170 et celui des Hydriotes les 110. On sait, d'après un recensement effectué en 1838, que la population totale du dème est de 2137 habitants. Cela signifie que d'autres maisons existent déjà au Pirée. Les deux populations originaires des îles de Chios et d'Hydra ne sont donc pas les seules présentes au Pirée en 1838. Elles constituent cependant des noyaux initiaux de peuplement autour desquels s'agrègent d'autres populations d'origines diverses. Ce qui est toutefois très original dans le cas du Pirée, c'est qu'un véritable plan de colonisation ait été établi par le gouvernement grec afin d'assurer le développement d'une ville nouvelle ayant vocation à s'agrandir et à connaître un essor commercial de par sa fonction de port. Le Pirée est assurément une ville sortie du néant, une ville créée ex-nihilo. Dans ces conditions, celui-ci constitue un modèle tout à fait original par rapport aux autres ports de la Méditerranée.

## 2.2 - La constitution de colonies de peuplement

La fondation officielle du dème du Pirée a lieu le 23 décembre 1835<sup>69</sup>. Cette création a été demandée par quarante et un habitants. Toutefois, aucun décret sur la formation de ce dème n'existe. En 1836, selon un recensement de la population effectué, le nombre des habitants s'élève à 1 011 ce qui range le Pirée dans la catégorie des dèmes de troisième rang. La plupart des habitants du Pirée moderne sont originaires des îles de Chios et d'Hydra. Le dème est alors divisé en deux parties: le *synoikismos* des Sciotes et celui des Hydriotes. Le *synoikismos* est le regroupement d'individus ayant une même origine géographique. Ces *synoikismoï* sont de véritables colonies de peuplement. Leur implantation a été fixée par plusieurs décrets royaux. Le *synoikismos* des Sciotes a été créé par l'article 7 du décret sur la fondation du dème et confirmé par trois décrets successifs en mars et en avril 1835 et en mai

---

68. GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 217, Document 025.

69. Décret royal du 2 (14)-12-1834 (ΦΕΚ 1/1835) sur les constructions privées au Pirée.

1836<sup>70</sup>. Le *synoikismos* des Hydriotes a été, lui, créé en mai 1838<sup>71</sup>. Cependant, l'installation des premiers Hydriotes au Pirée remonte au moins à l'année 1830. Les individus qui s'installent au Pirée sont originaires de tous les coins de la Grèce et de l'Empire ottoman. Ils viennent cependant principalement d'Hermoupolis, le chef-lieu de l'île de Syros dans les Cyclades et d'Hydra, une île du golfe Saronique. C'est ainsi que les Sciotes d'Hermoupolis et les Hydriotes constituent deux colonies de peuplement. Les Sciotes ont commencé à quitter leur île natale après le massacre d'une partie de la population par l'armée ottomane en 1822. A partir de cette date, beaucoup s'installent à Hermoupolis. Quant aux Hydriotes, on en trouve au Pirée dès 1830 mais surtout à partir de 1837. Les limites des deux *synoikismoï* ont été établies très précisément. Le *synoikismos* des Sciotes commence à partir des rues Miaoulis et Mavra Stoa et s'étend jusqu'au port. Celui des Hydriotes va de la partie la plus au sud de la ville aux rues Bobolinas et Miaoulis<sup>72</sup>.

Les historiens qui se sont intéressés à la formation de la ville du Pirée mettent tous l'accent sur la constitution de ces deux colonies de peuplement. Cependant, la réalité n'est pas tout à fait conforme à cette image. Elle montre au contraire que les choses sont beaucoup plus complexes qu'il n'y paraît au premier abord. L'objectif des autorités en favorisant la création de deux *synoikismoï* en 1835 et en 1838 est de rendre plus homogène l'occupation de l'espace de la nouvelle ville du Pirée afin que des individus ayant une même origine géographique se retrouvent sur une portion du dème. L'état grec a ainsi mis en place une véritable ségrégation ethnique. Pour montrer si la réalité est conforme à l'image, deux sources complémentaires peuvent être mobilisées : les listes nominatives de la paroisse Saint Nicolas de 1856, laquelle correspond au *synoikismos* des Hydriotes et les actes de décès des individus de plus de 50 ans couvrant la période 1866-1876 où l'on trouve en particulier les individus décédés de la paroisse précédente et de celle de Saint Spyridon qui correspond, elle, au *synoikismos* des Sciotes. Ces deux sources nous renseignent notamment sur l'origine et la paroisse des individus. Ainsi, sur les listes nominatives du recensement de la population de 1856, 132

---

70. Décret royal du 24-01 (5-02) 1835 (ΦΕΚ 5/1835) sur la colonie des Sciotes au Pirée. Ce décret prévoit la création d'un dème particulier des Sciotes. Un autre décret est publié le 13 (25)-03-1835 (ΦΕΚ 10/1835) sur l'attribution de terrains au Pirée et le 17 (29)-04-1835 a été signé un décret non publié sur la colonie des Sciotes au Pirée lequel explique que les premiers Sciotes ont demandé à s'établir au Pirée. Il est prévu que si, en 1839, le nombre de familles sciotes atteint cinquante, alors, un dème qui portera le nom de dème des Sciotes sera créé à côté de celui du Pirée. Il faut noter que ce dème n'a pas été créé par la suite. Le 25-05-1836 est publié le décret royal sur le *synoikismos* des Sciotes au Pirée lequel attribue à ces derniers la partie droite de la ville.

71. Décret royal du 19 (31)-05-1838 (ΦΕΚ 18/1838).

72. Sur ce point, cf. Γ. ΑΓΓΕΛΟΠΟΥΛΟΣ, *Στατιστική Πειραιώς* (Statistiques sur le Pirée), Αθήνα, 1852, 4.

chefs de ménage sur 246 habitent dans la paroisse Saint Nicolas ce qui représente plus de 53 %. De même dans les actes de décès des individus des deux sexes de plus de 50 ans, 143 cas sur 276 de la paroisse Saint Nicolas concernent des défunts originaires d'Hydra, ce qui représente près de 52 %. Seulement 7 individus décédés de la paroisse Saint Spyridon sur 100 sont originaires de l'île de Chios. Ces deux sources nous révèlent ainsi que la situation réelle n'est pas tout à fait conforme à l'image que les historiens ont en général de ces deux *synoikismoi*. Si le *synoikismos* des Hydriotes peut être considéré comme homogène à plus de 50 %, cela n'est pas du tout le cas du *synoikismos* des Sciotes, lesquels se retrouvent très mélangés avec d'autres populations.

On doit à présent essayer de proposer une interprétation de ces deux colonies de peuplement tout à fait originales. Le terme "colonie" a été employé différemment selon les époques et selon les espaces. Il peut s'agir d'une portion de territoire qui est sous administration d'un Etat étranger. Ce peut être aussi un ensemble homogène de populations qui ont une origine géographique commune. Dans le cas des *synoikismoi* du Pirée, nous sommes dans le second cas de figure. La notion de colonie est intimement liée à celle de propriété du sol. Cela s'applique parfaitement au Pirée puisque des concessions de terres ont été accordées par l'Etat grec aux Sciotes et aux Hydriotes. On connaît par ailleurs dans l'histoire de nombreux cas de colonies de peuplement. La plus connue est celle des treize colonies au 18<sup>e</sup> siècle qui formeront le noyau initial des Etats-Unis. On peut aussi mentionner les communautés françaises de la Louisiane. Ces populations qui sont surtout originaires d'Angleterre s'approprient des territoires où vivent déjà des autochtones. On peut également citer les colonies françaises et anglaises de peuplement qui se sont établies à partir du 17<sup>e</sup> siècle de la côte est du nord du continent américain au Saint-Laurent. L'Empire russe a également favorisé, à partir du 15<sup>e</sup> siècle et surtout à la fin du 18<sup>e</sup> siècle l'installation de populations en Sibérie. Des populations plus ou moins consentantes ont aussi été envoyées vers des terres à exploiter. Au 19<sup>e</sup> siècle, des condamnés ont par exemple été transférés en Australie, en Nouvelle-Calédonie et en Guyane. On remarque que la plupart de ces colonies de peuplement ont souvent été créées à la suite de décision étatique. Dans le cas du Pirée, celles-ci ont été implantées afin d'assurer la croissance démographique du nouveau port du royaume. Ces fondations sont liées à la volonté de l'Etat grec d'organiser le peuplement piréote. La création des deux colonies s'accompagne d'une expropriation des terres par l'Etat et la concession de ces mêmes terres aux Sciotes et aux Hydriotes. L'administration bavaroise

a ainsi établi un projet migratoire, l'a appliqué en promulguant des décrets et des lois et a mis en place des commissions. L'arsenal juridique vient appuyer le plan d'établissement des Sciotes et des Hydriotes. L'Etat s'investit totalement dans cette entreprise et veille de très près aux conditions et aux progrès de cette colonisation. Le site est étudié par les géologues. Le plan est dessiné par les architectes. Des enquêtes sont menées à Hermoupolis et à Hydra pour savoir les individus qui sont intéressés à s'installer au Pirée. Des rapports réguliers sont ainsi envoyés régulièrement au ministère de l'Intérieur. L'intérêt de l'Etat pour le Pirée est grand. Le gouvernement grec souhaite encadrer et favoriser l'installation des nouveaux venus. Il ne laisse rien au hasard. L'affaire est réglée comme du papier à musique. On peut y reconnaître l'ordre bavarois. La ville du Pirée ne doit pas s'étendre de manière anarchique mais harmonieusement. Le plan orthogonal hippodamien qui a été adopté est l'illustration de cette volonté étatique. A chaque nouvel habitant est attribué un emplacement et une date limite d'installation est même fixée. L'appellation *synoikismos* utilisée pour désigner les deux colonies de peuplement n'est pas due au pur hasard, bien au contraire. Le *synoikismos*, synœcisme en français, désigne le regroupement de plusieurs villages ou de populations qui souhaitent vivre ensemble. Il est la réunion de petits groupes humains qui se mêlent les uns aux autres pour constituer une seule et même communauté. Dans l'Antiquité grecque, les synœcismes ne sont pas rares. Le plus célèbre est celui qui a été réalisé sous l'impulsion de Thésée, un personnage mythique, dixième roi d'Athènes selon la tradition et qui est à l'origine de la formation de la cité d'Athènes. Le regroupement de plusieurs villages lors d'un synœcisme aboutit en fait à la création d'une ville. Dans le cas du Pirée, la réunion des deux *synoikismoï* est à l'origine d'un dème. Lors de la fondation du dème, en 1835, s'est posé la question de savoir si ce dernier ne devait pas recevoir le nom de Chios, en souvenir de la patrie perdue de la population. Cependant, le nom antique est conservé, d'autant plus que les Sciotes ne sont pas la seule population. On constate ainsi que le terme *synoikismos* implique un processus politique (la création d'un dème) et une morphologie spatiale particulière. En effet, dans les années 1830, les Sciotes avaient l'espoir que leur *synoikismos* deviennent un dème. Ces derniers occupent la partie droite de la ville alors que les Hydriotes se sont installés dans la partie gauche. Cela a abouti à une ségrégation spatiale et à une distribution spécifique de la population. La ville du Pirée, même si elle ne recouvre pas la totalité du dème, doit constituer un pôle d'attraction. D'une certaine manière, la répartition de la population dans l'espace suit une logique ethnique : les individus ont été installés en fonction de leur origine géographique. Dans les textes de l'époque, on parle d'ailleurs indifféremment du *synoikismos* ou de ville. Pour les autorités, dans les années 1835-1840, il y a bien deux villes au Pirée : la

ville des Sciotes et la ville des Hydriotes, lesquelles forment le dème du Pirée. Ce dernier constitue par conséquent un modèle de peuplement original qui n'est pas sans rappeler à certains égards les synœcismes antiques.

### *2.3 - La formation de la population du Pirée*

L'origine géographique des habitants du Pirée est très variée. Le bassin de recrutement des migrants correspond à la Méditerranée orientale. C'est bien ce que montre l'observation des cartes et des tableaux ci-dessous. Seule la moitié de la population du Pirée est originaire du royaume de Grèce. En effet, 53,34 % des chefs de ménages dans les listes nominatives du recensement de la population de 1848 et 48,33 % des pères dans les actes de naissances couvrant la période 1836 à 1856 déclarent être originaires de Grèce. Quand ils ne sont pas nés en Grèce, les chefs de ménage affirment qu'ils viennent à 30,89 % de l'Empire ottoman. On peut ainsi présenter, de manière globale, le champ migratoire piréote. Hydra est la première zone de recrutement pour la population du Pirée avec tout de même plus de 20 % des chefs de ménage qui se disent originaires de cette île du golfe Saronique, viennent ensuite le Péloponnèse (16,87 %), l'Asie Mineure (9,42 %), l'île de Chios (7,44 %), les Cyclades (6,94 %) et la Grèce centrale (4,96 %). On peut considérer que l'arrière-pays naturel du Pirée est constitué de la Grèce centrale, des îles toutes proches du golfe Saronique, du littoral nord du Péloponnèse et des Cyclades. Or, ces régions ne contribuent qu'à environ 40 % au recrutement de la population, ce qui est somme toute assez modeste. Les migrations lointaines, lesquelles ne sont pas temporaires, sont donc plus nombreuses que les migrations de proximité. On remarque par ailleurs que 33 % des chefs de ménages viennent d'une ville (soit 266 sur un total de 806). Plus du tiers des Piréotes étaient déjà des urbains avant de s'installer dans la nouvelle ville. Les migrations inter-urbaines sont donc importantes. 30,82 % des chefs de ménages qui viennent d'une ville sont originaires du Péloponnèse (d'Argos, de Léonidion ou de Tripolis) et 22,18 % d'une ville de l'Asie mineure (de Smyrne ou de Cydonies)<sup>73</sup>.

---

73. Parmi les 266 chefs de ménages qui viennent d'une ville, 32 sont originaires de Smyrne, 22 de Cydonies (toutes les deux en Asie mineure), 24 de Tripolis, 20 d'Argos (dans le Péloponnèse), 18 d'Athènes, 16 de Constantinople, 12 de Léonidion (également dans le Péloponnèse) et 11 de Thessalonique.

Tableau 18-Lieux d'origine des chefs de ménage dans le recensement de la population de 1848<sup>74</sup>

Lieux d'origine	Effectifs absolus	Pourcentage
<b>GRECE</b>		
Hydra	163	20,22
Péloponnèse	136	16,87
Cyclades	56	6,94
Grèce centrale	40	4,96
Autres îles du Saronique	31	3,84
Eubée/Sporades du Nord	2	0,24
Le Pirée	2	0,24
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>53,34</b>
<b>EMPIRE OTTOMAN</b>		
Asie Mineure	76	9,42
Chios	60	7,44
Crète	32	3,97
Thrace	22	2,72
Epire	19	2,35
Thessalie	14	1,73
Macédoine	13	1,61
Chypre	8	0,99
Dodécannèse	4	0,49
Îles du nord de l'Egée	1	0,12
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>30,89</b>
<b>AUTRES ETATS</b>		
Îles ioniennes	30	3,72
Malte	15	1,86
"Bulgarie"	5	0,62
France	3	0,37
Jérusalem	2	0,24
Angleterre	2	0,24
"Allemagne"	2	0,24
Palerme	2	0,24
Raguse	2	0,24
Piémont	1	0,12
Gênes	1	0,12
Russie	1	0,12
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>8,18</b>
Non localisé ou indéterminé	61	7,59
<b>Ensemble</b>	<b>806</b>	<b>100</b>

Source : Liste du recensement de la population du Pirée de 1848

74. Ce tableau a été réalisé à partir de l'annexe 23.



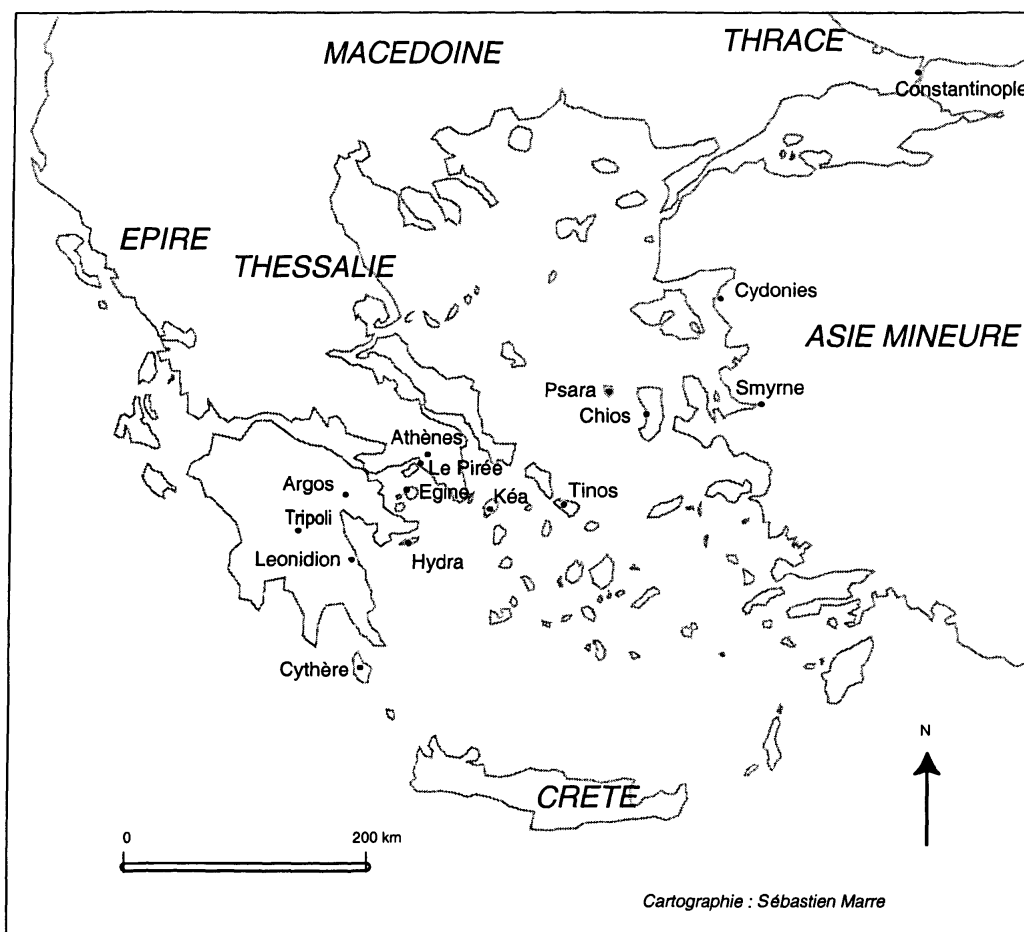
Tableau 19-Lieux d'origine des pères dans les actes de naissance (1836-1856)<sup>75</sup>

Lieux d'origine	Effectifs absolus	Pourcentage
<b>GRECE</b>		
Hydra	330	16,61
Péloponnèse	293	14,75
Grèce centrale	136	6,84
Cyclades	113	5,68
Le Pirée	47	2,36
Autres îles du Saronique	38	1,91
Eubée/Sporades du Nord	3	0,15
Total	960	48,33
<b>EMPIRE OTTOMAN</b>		
Asie Mineure	147	7,4
Chios	125	6,29
Crète	72	3,62
Epire	32	1,61
Thrace	27	1,35
Macédoine	26	1,3
Chypre	16	0,8
Dodécanèse	14	0,7
Thessalie	13	0,65
Îles du nord de l'Egée	12	0,6
Total	484	24,3
<b>AUTRES ETATS</b>		
Îles ioniennes	31	1,56
"Allemagne"	9	0,45
"Italie"	8	0,4
Jérusalem	6	0,3
France	2	0,1
"Bulgarie"	2	0,1
"Montenegro"	2	0,1
"Egypte"	2	0,1
Russie	2	0,1
Hanovre	1	0,05
Malte	1	0,05
Bavière	1	0,05
Trieste	1	0,05
Total	68	3,42
Non localisé ou indéterminé	474	23,94
Ensemble	1986	100

Source : Registres des naissances du Pirée (1836-1856)

75. Ce tableau a été réalisé à l'aide de l'annexe 24.

Figure 11-Lieux d'origine des chefs de ménage dans le recensement de la population de 1848



On peut ensuite décrire avec une plus grande précision les grandes aires de recrutement de la population du Pirée au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi, Hydra, île du golfe Saronique apparaît comme une zone de recrutement privilégiée. C'est bien l'une des sources la plus importante de peuplement du Pirée. En effet, près de 20,22 % des chefs de ménage dans le recensement de la population de 1848 ont pour lieu d'origine Hydra. De même, dans les actes de naissance de la ville couvrant la période 1836-1856, 16,61 % des pères ont également pour origine cette île qui n'est distante du Pirée que de trente-six milles marins. En face des côtes nord-est du Péloponnèse, l'île d'Hydra fait partie d'un archipel constitué de cinq îles principales (Hydra, Egine, Poros, Spetsae et Salamine). Ces îles sont marquées par un important et prestigieux passé maritime. L'île d'Hydra, de forme allongée, est caractérisée par son aridité et son aspect montagneux. C'est pourquoi ses habitants se sont tournés très tôt vers les activités de la mer. Ils se sont même spécialisés dans la construction navale. La prospérité d'Hydra pendant des siècles est due en grande partie au négoce maritime que pratiquaient ses habitants, des marins de premier ordre. Dans les années 1810, il y avait ainsi 158 bateaux et environ 22 000 habitants dont beaucoup étaient des marins. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, du fait de sa puissance maritime, l'île fut même surnommée "la petite Angleterre". Hydra présente aussi la particularité d'avoir un fort peuplement arvanite. Les Arvanites sont des populations issues des régions de l'actuelle Albanie, parlant un dialecte albanais, qui se sont installées dans cette île à partir du 15<sup>e</sup> siècle. Les Hydriotes qui arrivent au Pirée s'installent dans le quartier de la paroisse Saint Nicolas qui leur a été attribué dans la partie sud-est de la ville. Les premiers sont arrivés depuis 1829 mais le courant migratoire est renforcé à partir de 1835, année de la fondation du dème du Pirée. Ils quittent Hydra parce que leur marine a été en grande partie détruite lors de la Guerre d'Indépendance. Ils arrivent au Pirée avec leurs familles ce qui fait qu'ils s'installent la plupart du temps de manière définitive. Le mouvement migratoire hydriote a véritablement commencé dans les premières années de la décennie 1830 et s'est poursuivi après la fondation de l'Etat grec. Il connaît son apogée en 1834 ce qui correspond à la translation de la capitale grecque de Nauplie à Athènes. Ce transfert a sans aucun doute favorisé l'arrivée de populations au Pirée, lequel a vocation à devenir le port principal du royaume. Pendant ces années-là, l'île d'Hydra connaît dans le même temps un déclin démographique certain se vidant littéralement d'une partie non négligeable de sa population, laquelle semble attirée irrémédiablement par le Pirée. Ainsi, la population de l'île en 1821 avoisinait d'après les estimations réalisées les 28 000 habitants. En 1832, ce chiffre passe à 16 000 et à peine 4 000 en 1842. D'une certaine manière, on constate un phénomène de vase communicant entre Hydra et le Pirée : la première se vide et la seconde se remplit. L'arrivée

des Hydriotes au Pirée est en effet canalisée par l'administration centrale à partir de 1837. Le 26 novembre 1837, A. Robotsis, qui préside une commission tripartite qui est chargée de veiller à la bonne installation des Hydriotes, arrive au Pirée avec un géomètre afin de mesurer les parcelles de terres attribuées à ses congénères. Six mois plus tard, en 1838, le décret royal sur le *synoikismos* des Hydriotes est promulgué. Les données du recensement de 1848 montre par ailleurs que les individus viennent la plupart du temps avec femmes et enfants puisqu'ils ont déjà fondé leur famille à Hydra. Rares sont les célibataires. S'ils sont venus avec leur famille, c'est qu'ils ont fermement pris la décision de s'établir définitivement au Pirée. Il faut noter ici que seulement 392 individus sur un total de 4 037 soit 9,71 % sont encore inscrits dans le *dimotologion* du dème d'Hydra. Cela montre que ces individus ont quitté pour de bon leur patrie natale du golfe Saronique.

Le Péloponnèse constitue la deuxième grande aire de recrutement piréote. En effet 16,87 % des chefs de ménage qui apparaissent dans le recensement de la population de 1848 et 14,75 % des pères, dans les actes de naissances de 1836 à 1856 sont originaires de cette région du royaume. On doit distinguer ici les populations issues des côtes orientales du Péloponnèse de celles venues de l'intérieur. En effet, les premières sont plus nombreuses que les secondes. La ville de Leonidion, sur la façade orientale constitue même un réservoir de population. Près de la moitié des individus originaires de cette région viennent de cette ville. Le reste du Péloponnèse contribue également mais à un degré moindre à la formation du Pirée. On note même l'existence d'un gradient : plus on s'éloigne de la côte est du Péloponnèse et plus les individus originaires de ces régions sont rares. Ainsi, si l'on trace une ligne reliant Argos à Sparte, seule la partie située à l'est participe au mouvement migratoire vers le Pirée, la partie ouest étant en retrait très net. Cette situation ne doit pas nous surprendre dans la mesure où les populations péloponnésienne sont souvent urbaines et viennent des principales villes du centre et de l'est du Péloponnèse : Argos, Tripolis, Kranidi et Nauplie. A l'ouest, la seule grande ville, Patras, d'ailleurs durement touchée par les combats pour l'Indépendance est pratiquement absente du courant migratoire vers le Pirée.

L'Asie Mineure arrive en troisième position en ce qui concerne l'aire de recrutement. 9,42 % des chefs de ménages dans le recensement de 1848 et 7,4 % des pères dans les actes de naissances sont en effet originaires de cette région de l'Empire ottoman. Ils sont surtout issus des villes de Smyrne et de Cydonies dont une fraction importante de la population est

grecque orthodoxe. Les différences entre ces dernières sont nombreuses. La première est une ville florissante et connaît une forte croissance démographique. C'est d'ailleurs la deuxième ville ottomane après Istanbul. La seconde dont la majorité de la population était grecque a été totalement détruite au cours de la lutte pour l'Indépendance.

L'île de Chios est ensuite la quatrième grande source d'approvisionnement de la population du Pirée. Toute proche des côtes de l'Asie Mineure, Chios se situe véritablement au carrefour entre l'Orient et l'Occident à quelques 153 milles marins du Pirée. 7,44 % des chefs de ménage dans le recensement de la population de 1848 sont originaires de Chios ce qui est somme toute assez proche des 6,29 % des pères dans les actes de naissance de 1836 à 1856 ayant pour origine cette même île. Cette dernière est particulièrement montagneuse au Nord, le relief étant plus doux au Sud. Chios est connue pour ses cultures d'agrumes, de vigne et de mastic, une sorte de gomme tirée de la résine du pistachier qui est utilisée pour fabriquer du vernis à peinture mais aussi pour parfumer certaines liqueurs et pour fabriquer de la pâte à mâcher. La production d'huile d'olive ainsi que la pêche tenait aussi une place de premier ordre dans l'économie insulaire. L'île a par ailleurs été durement touchée par les massacres que les Ottomans ont perpétrés en 1822, scènes brutales immortalisées notamment par un célèbre tableau d'Eugène Delacroix. En l'espace d'à peine cinq ans, près de 25000 Sciotes ont été massacrés et 47000 ont été réduits en esclavage. A la suite de ces massacres, de nombreux Sciotes s'installent sur l'île de Syros, dans les Cyclades, et sont à l'origine de la fondation de la ville d'Hermoupolis, le pendant orthodoxe de la très catholique Ano-Syra. Beaucoup considère l'île de Syros comme une étape provisoire de leur pérégrination forcée. La fondation du Pirée leur donne l'espoir qu'ils vont pouvoir former un nouveau lieu afin de réunir l'ensemble des Sciotes et former un dème particulier, le dème de Chios, rappelant leur patrie perdue. Cependant, tous les Sciotes ne sont pas favorables à leur transfert au Pirée, loin de là. Beaucoup souhaitent rester à Syros où ils ont leurs affaires. De plus, parmi ceux qui arrivent au Pirée, beaucoup sont issus des familles de l'aristocratie locale et de riches familles d'armateurs. Ils s'installent dans le quartier de la paroisse Saint Spyridon qui leur a été attribué dès la fondation de la ville. Les Sciotes ont une longue tradition commerciale qui remonte au moins à l'époque génoise de 1346 à 1566. On les retrouve ainsi à la fin du 18<sup>e</sup> siècle pratiquant le négoce à Smyrne, à Constantinople, à Thessalonique, à Cesme, à Odessa et même en Europe occidentale, à Marseille, à Libourne, à Trieste, à Vienne, à Amsterdam et à

Londres<sup>76</sup>. Les populations, originaires de Chios, qui arrivent au Pirée dans les années 1830 sont bien un atout pour le développement économique du lieu qui a vocation à devenir le principal port du nouveau royaume. Après 1822, même dans l'exil, où qu'elles se trouvent, elles continuent à pratiquer le commerce.

Les Cyclades, qui connaissent un certain dynamisme démographique, constituent, elles, un carrefour en Méditerranée orientale. Il n'est donc guère étonnant qu'elles participent un peu à la constitution de la société piréote. 6,94 % des chefs de ménages sont originaires de cet archipel. L'accès au Pirée est ainsi favorisé par la proximité géographique et de bonnes liaisons maritimes. Dans les Cyclades, ce sont essentiellement les îles de Syros, de Tinos, d'Andros et de Kéa qui sont représentées parmi les nouveaux venus au Pirée. On constate ainsi que dans le golfe Saronique, si Hydra contribuent énormément au peuplement du nouveau port grec, les autres îles Spetsae, Poros et Egine, semblent presque absentes<sup>77</sup>. A la différence d'Hydra qui est littéralement vidée d'une bonne partie de sa population, ces trois îles connaissent au contraire une croissance démographique jusqu'aux années 1860 pour les deux premières, au moins jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne la troisième.

Les Crétois participent également à leur mesure à la formation de la population piréote. 3,97 % des chefs de ménages et 3,62 % des pères viennent de cette île. Il faut remarquer à propos de ces populations que lorsque l'origine géographique est mentionnée, seule le nom de l'île, Crète est porté, sans plus de précision. Cette dernière est encore sous administration ottomane. Cependant, il est nécessaire de remarquer qu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les Crétois sont encore peu nombreux et il faut attendre l'année 1866, date d'une insurrection contre le pouvoir du Sultan, pour que le Pirée connaissent une première vague de réfugiés venus de cette île de la Méditerranée orientale. Si l'on excepte Chios, les îles orientales de la mer Egée ne contribuent presque pas à la formation du Pirée. On doit toutefois noter l'existence de populations originaires de Psara et de Samos. Les Psariotes sont des réfugiés au même titre

---

76. Cf. Β. ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ, *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984, 53-54.

77. 3,84 % des chefs de ménage du recensement de 1848 et 1,91 % des pères dans les actes de naissances de 1836 à 1856, seulement, sont originaires d'Egine, de Spetsai ou de Poros.

que les Sciotes. Leur île a en effet été ravagée en 1825 par les Ottomans. Les Samiens constituent, eux, de fait au Pirée un petit *synoikismos*<sup>78</sup>.

Les îles de l'Heptanèse, encore sous administration britannique, contribuent peu au peuplement du nouveau port de la Grèce. Les îles de Zante, de Corfou et de Céphalonie sont celles qui envoient le plus d'individus au Pirée. 3,72 % des chefs de ménage viennent de ces îles Ioniennes. Les Epirotes que l'on trouve en 1848 ont dans leur très grande majorité participé à la Guerre d'Indépendance et ont préféré rester dans le nouveau royaume de Grèce plutôt que de rentrer dans leur région d'origine, l'Épire qui fait encore partie de l'Empire ottoman<sup>79</sup>. Des individus originaires de la Thessalie se trouvent également au Pirée mais en petit nombre (1,73 % des chefs de ménage). Beaucoup parmi les premiers Piréotes sont venus de cette région toujours dans l'Empire ottoman. Les individus venant de Macédoine sont principalement issus de la ville ottomane de Thessalonique. Ils sont très peu nombreux ce qui n'est guère surprenant (seulement 1,61 % des chefs de ménage). La Macédoine est loin et les personnes de cette région font plutôt le choix, s'ils se déplacent, de s'établir dans des villes plus proches comme Thessalonique ou Constantinople. Certains viennent même de Constantinople, capitale de l'Empire ottoman. Les individus issus de l'île d'Eubée sont très minoritaires au Pirée (0,24 % des chefs de ménage). Cela est très étonnant dans la mesure où cette île n'est pas très éloignée de l'Attique. Enfin, on doit noter l'existence de quelques communautés étrangères. Les deux principales sont celles des Maltais (1,86 % des chefs de ménage) et des Français (0,37 % des chefs de ménage) mais on trouve aussi quelques individus originaires de la péninsule italienne, de l'Empire russe et des États germaniques. Les Maltais représentent tout de même près de 50 % du nombre des étrangers installés au Pirée en 1848.

Le Pirée attire donc une population importante et connaît ainsi un développement spectaculaire pour plusieurs raisons. La première est que l'État grec concède des terres à des prix très bas afin de favoriser la construction de nombreuses habitations. Certaines populations originaires des îles proches des côtes de l'Asie Mineure comme Psara et Chios ont été massacrées au cours des combats pour l'Indépendance. Ils ont pris la décision de quitter leur île natale et se sont réfugiés dans les années 1822-1825 sur l'île de Syros, dans les

---

78. Sur ce point, cf. N. ΣΠΑΝΔΩΝΗΣ, *Ο Πειραιεύς (Le Pirée)*, Πειραιεύς, 1898, 14-15.

79. 2,35 % des chefs de ménages sont originaires de l'Épire.

Cyclades, et ont fondé la ville d'Hermoupolis. Puis à partir de 1833, de nombreux Sciotes ont choisi de s'installer au Pirée. On doit noter que les populations qui sont à l'origine de la formation de la nouvelle ville du Pirée sont, dans leur très grande majorité, originaires des îles de la mer Egée et de la côte orientale du Péloponnèse. Les individus venant de Béotie, de Thessalie, d'Épire, de Macédoine, ou des îles Ioniennes sont plus rares. La voie maritime est ainsi la voie royale des migrations vers le Pirée, la voie terrestre étant délaissée. Cela montre que dans la Grèce du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les transports par mer sont plus efficaces que ceux par terre. Le royaume de Grèce semble mieux relié au domaine insulaire qu'aux territoires grecs du Nord ou des régions plus septentrionales encore sous administration ottomane. L'arrière-pays du Pirée est ainsi constitué essentiellement par les îles de la mer Egée et le Péloponnèse.

Tableau 20-Date d'installation au Pirée

Date d'installation	Effectifs absolus	Pourcentages
Avant 1835	410	46,8
1835	85	9,7
1836	59	6,78
1837	69	7,87
1838	33	3,76
1839	16	1,82
1840	24	2,74
1841	40	4,56
1842	27	3,08
1843	27	3,08
1844	65	7,42
1845	9	1,02
1846	12	1,37
Total	876	100

Source : Listes électorales du Pirée (1844-1846)

Le tableau ci-dessus montre très nettement que les premiers habitants du Pirée moderne sont arrivés avant la fondation officielle du dème, c'est-à-dire avant l'année 1835. A presque 75 %, ils sont en tout cas établis avant 1838. Cela confirme que l'immigration a été canalisée de façon extrêmement efficace par l'administration centrale grecque. Ces habitants sont en effet à



près de 30 % originaires des îles d'Hydra et de Chios. L'installation de ces deux populations s'est faite de manière assez rapide sur une période d'une dizaine d'années. En 1848, le noyau initial de peuplement est assurément constitué. Les nouvelles populations venues des quatre coins du territoire grec et de l'Empire ottoman, principalement, s'agrègent autour des deux colonies qui ont été organisées au Pirée : celle des Sciotes et celle des Hydriotes. La croissance démographique spectaculaire qu'a connu le Pirée n'est donc pas le fait du mouvement naturel mais est dû en grande partie à l'immigration. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le nouveau port de l'Etat grec qui a vocation à devenir le principal du royaume constitue bien un pôle d'attraction démographique. Cependant, si certains individus s'installent durablement au Pirée, d'autres décident de partir. C'est ce qu'il nous appartient d'étudier à présent.

### 3 – Le départ du Pirée

#### *3.1 - Le départ vers un autre lieu du royaume grec*

Les sources historiques traditionnelles comme les recensements de la population captent difficilement les départs de la ville du Pirée et, en particulier, l'émigration. Les listes électorales conservées aux Archives historiques qui concernent la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle permettent, elles, d'étudier le départ des individus du Pirée soit qu'ils se dirigent vers une autre région du royaume grec soit qu'ils émigrent à l'étranger. Les listes électorales de 1877, 1881 et 1888 mentionnent, en effet, la résidence des électeurs. Cela nous permet de retracer les caractéristiques qui président au départ du Pirée. Les trois tableaux qui suivent ont été réalisés à partir de ces trois listes électorales. Ces dernières sont tout à fait représentatives puisque le suffrage universel masculin a été introduit en Grèce au cours de l'année 1864. La mention de la résidence sur ces listes nous permet de connaître partiellement les lieux de destination en Grèce et à l'étranger. Bien qu'il ne soit pas possible d'étudier les courants migratoires au départ du Pirée de manière exhaustive, ces listes nous donnent tout de même des indications précieuses et des pistes sur ces départs de la ville.

Tableau 21-Lieux de destination en Grèce et à l'étranger des électeurs du Pirée (1877-1888)  
en pourcentages

Lieux de destination	1877	1881	1888
Grèce	73,02 (303)	75,37 (254)	78,42 (258)
Empire ottoman	14,45 (60)	13,06 (44)	12,15 (40)
Autres Etats	12,53 (52)	11,57 (39)	9,43 (31)
Total	100 (415)	100 (337)	100 (329)

Sources : Listes électorales de 1877 à 1888 (Archives historiques du Pirée)  
Entre parenthèses, l'effectif considéré

Tableau 22-Lieux de destination en Grèce des électeurs du Pirée (1877-1888)  
en pourcentages

Lieux de destination en Grèce	1877	1881	1888
Grèce centrale (dont Athènes)	80,19 (243)	74,80 (190)	77,90 (201)
Iles du Saronique	2,31 (7)	2 (5)	1,20 (3)
Péloponnèse	7,92 (24)	7,48 (19)	6,97 (18)
Iles Ioniennes	3,63 (11)	3,54 (9)	3,10 (8)
Eubée/Sporades du Nord	2,64 (8)	3,14 (8)	2,71 (7)
Cyclades	0,99 (3)	7,08 (18)	6,58 (17)
Thessalie	1,32 (4)	1,18 (3)	0,77 (2)
Epire	1 (3)	0,78 (2)	0,77 (2)
Total	100 (303)	100 (254)	100 (258)

Sources : Listes électorales de 1877 à 1888 (Archives historiques du Pirée)  
Entre parenthèses, l'effectif considéré

Les deux tableaux qui précèdent sont assez riches en informations. Ils révèlent, en effet, que pour les trois dates concernées (1877, 1881 et 1888), plus de 70 % des électeurs qui quittent le Pirée restent dans le royaume de Grèce. Les autres individus partent à l'étranger et alimentent la diaspora grecque. On constate également que, parmi ceux qui restent en Grèce, plus de 80 % en 1877 se sont installés en Grèce centrale qui constitue avec les Cyclades, les îles du Golfe saronique et le Péloponnèse l'arrière-pays naturel du Pirée moderne. Plus précisément, la plupart se sont installés à Athènes laquelle n'est distante du Pirée que de huit kilomètres. Les autres destinations de la Grèce centrale sont peu représentées. De plus, on peut remarquer que les individus qui se sont établis dans une autre région du royaume grec sont issus des couches populaires et exercent des professions comme cocher, couturier, menuisier ou cordonnier. S'ils quittent le Pirée, c'est qu'ils entretiennent l'espoir de connaître, ailleurs, mais toujours en Grèce, de meilleures conditions d'existence. Ce type de migration interne est lié assurément à des causes socio-économiques qui résultent de plusieurs facteurs. Ce sont le plus souvent des migrations de travailleurs manuels. Il s'agit de populations peu qualifiées. Ces migrations sont conditionnées par un certain nombre d'éléments qui incitent ces individus à quitter le Pirée. Beaucoup sont, en réalité, attirés par la capitale toute proche. Ces populations plutôt défavorisées sur le plan économique y recherchent des infrastructures sociales, un marché de l'emploi plus ouvert, des niveaux de vie plus attrayants et des possibilités d'ascension sociale. On peut ainsi citer le cas de Dimitrios Chantzaras, cocher de son état, âgé de 53 ans en 1866, qui exerce la profession de cordonnier. La plupart des individus qui quittent donc le Pirée reste en Grèce centrale et en particulier à Athènes. Nous avons affaire à une migration proche. Il est évident que le choix de migrer dans la capitale grecque n'est pas anodin. Les individus candidats au départ disposent de nombreuses informations sur Athènes leur lieu de destination principal. Ils ont d'ailleurs visité au préalable la capitale et cela, certainement plusieurs fois, avant de s'y installer. Etant issus d'un milieu souvent modeste, ils disposent d'un plus important réseau de relations à Athènes que dans tout autre lieu de destination, situé en particulier à l'étranger. La migration ne se fait pas vers n'importe quelle région. Elle a lieu vers une région où l'individu a déjà un réseau de relations bien établi.

### *3.2 - Une émigration modérée*

Le tableau ci-dessous nous informe de manière assez nette sur l'émigration au départ de la ville du Pirée, une émigration qui est somme toute modérée. On constate ainsi que plus de

la moitié des départs à l'étranger se font en direction de l'Empire ottoman et en particulier vers ses deux plus grande villes : Constantinople et Smyrne. Nous avons affaire à des villes très cosmopolites où se juxtaposent les communautés grecques, arméniennes, juives et européennes. Smyrne est, en effet, la ville cosmopolite par excellence. Le négoce est le point de ralliement entre ces communautés qui vivent dans des quartiers différents mais qui coexistent dans la ville tout en pratiquant l'endogamie sociale<sup>80</sup>. En dehors de l'Empire ottoman, les émigrés se retrouvent principalement dans les ports du pourtour méditerranéen (Alexandrie, Livourne, Trieste, Marseille) mais aussi en Grande-Bretagne (Londres et Liverpool) et dans l'Empire russe (essentiellement en Mer noire).

Tableau 23-Lieux de destination à l'étranger des électeurs du Pirée (1877-1888)  
en pourcentages

Lieux de destination à l'étranger	1877	1881	1888
<b>EMPIRE OTTOMAN</b>			
Thrace (dont Constantinople)	27,67 (31)	28,91 (24)	29,57 (21)
Macédoine	8,03 (9)	7,23 (6)	8,45 (6)
Asie Mineure (dont Smyrne)	6,25 (7)	8,43 (7)	8,45 (6)
Iles du Nord de l'Egée	7,14 (8)	4,82 (4)	5,64 (4)
Crète	4,48 (5)	3,62 (3)	4,23 (3)
<b>Total</b>	<b>53,57 (60)</b>	<b>53,01 (44)</b>	<b>56,34 (40)</b>
<b>AUTRES ETATS</b>			
Egypte (dont Alexandrie)	16,96 (19)	12,66 (10)	9,86 (7)
Grande-Bretagne	7,14 (8)	10,26 (8)	8,45 (6)
France (Marseille)	7,14 (8)	6,02 (5)	7,05 (5)
Russie	4,92 (5)	6,02 (5)	6,10 (4)
Valachie	4,92 (5)	6,02 (5)	6,10 (4)
Italie	5,35 (6)	6,02 (5)	6,10 (4)
<b>Total</b>	<b>46,43 (52)</b>	<b>46,99 (39)</b>	<b>43,66 (31)</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100 (112)</b>	<b>100 (83)</b>	<b>100 (71)</b>

Sources : Listes électorales de 1877 à 1888 (Archives historiques du Pirée)  
Entre parenthèses, l'effectif considéré

On peut citer comme exemple tout à fait caractéristique de ces différents lieux de destination la ville de Trieste dont le port a été proclamé libre en 1719 et qui est devenue le principal débouché maritime de l'Autriche. S'y est développée une communauté grecque très

80. M.-C. SMYRNELIS, *Une société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles*, Thèse de Doctorat, E.H.S.S., janvier 2000.

dynamique qui s'est constituée autour de l'église orthodoxe. Elle est ainsi à l'origine d'une *paroikia*. Cette dernière est le fait de résider dans un pays étranger. La *paroikia* a pour fonction de représenter la population grecque auprès des autorités de la ville. Cette communauté de négociants immigrés n'est pas coupée de son milieu d'origine puisqu'elle entretient des réseaux avec les autres communautés grecques de la Méditerranée. En outre, comme dans toutes ces communautés qui vivent à l'étranger, une école grecque a été construite ce qui permet la diffusion de la culture grecque et assure la transmission de la langue grecque et de la religion orthodoxe<sup>81</sup>.

Par ailleurs, on constate que la plupart des candidats à l'émigration évoluent dans le milieu du négoce et appartiennent bien souvent à l'élite sociale du Pirée. Cela ne doit pas nous étonner outre mesure. Ces individus émigrent afin de développer à l'étranger leur activité commerciale. Ils n'émigrent pas par hasard puisqu'ils sont intégrés dans des réseaux de négociants. Ils ne partent pas à l'aventure et ils ont de nombreux contacts dans les ports qui les accueillent. On connaît beaucoup de négociants originaires du Pirée qui émigrent à l'étranger. C'est le cas d'Aristeidis Agathoklis, âgé de vingt-deux ans en 1866, qui s'installe à Marseille, de Théocharis Verdésopoulos, âgé d'une trentaine d'années en 1866, qui s'établit dans le port d'Alexandrie, en Egypte, ou encore d'Aphendoulis Pantos, vingt-six ans en 1866, qui se fixe, lui, à Trieste. Tous ces négociants sont assurément bien insérés dans des réseaux. Souvent, une partie de leur famille s'est déjà installée depuis plusieurs années dans leur lieu de destination ce qui leur permet une intégration rapide dans la société qui les accueille.

### 3.3 - Un modèle original d'émigration qui alimente la diaspora grecque

L'émigration de populations depuis le Pirée, principalement sur le pourtour méditerranéen alimente la diaspora grecque en Europe occidentale et dans l'Empire ottoman. Le mot diaspora vient du verbe grec *diaspeirein* qui signifie à proprement parler "disséminer". La diaspora correspond ainsi à un phénomène de dispersion des populations dans l'espace et dans le temps. Pendant longtemps, le terme diaspora n'a été appliqué qu'au peuple juif puis il a été repris pour désigner d'autres peuples éparpillés dans le monde. Il est tout à fait indiqué et peut être employé à juste titre dans le cas grec. On peut affirmer que la diaspora grecque a

---

81. O. ΚΑΤΣΙΑΡΔΗ-HERING, *Η ελληνική παροικία της Τεργέστης (1751-1830)* (La paroisse grecque de Trieste 1751-1830), Αθήνα, Βιβλιοθήκη Σ. Σαραπόλου, 1986.

commencé à se former à partir de 1453, année de la chute de Constantinople et de sa conquête par les Ottomans. On a affaire à une diaspora intellectuelle et marchande qui s'est établie dans les Balkans, l'Europe centrale et occidentale et la Méditerranée orientale entre le 15<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> siècles. Toutes les diasporas sont issues d'une migration volontaire ou non. Cependant, on est bien en peine de distinguer nettement les individus qui migrent pour des motifs politiques et ceux qui quittent leur lieu d'origine afin d'acquérir, ailleurs, de meilleures conditions de vie. On peut appliquer le terme diaspora à ces populations grecques dans la mesure où ces individus ont maintenu la conscience d'appartenir à une même communauté fondée essentiellement sur la religion orthodoxe et la langue grecque. Les populations qui appartiennent à la diaspora grecque en Europe et plus particulièrement sur les pourtours de la Méditerranée ne sont pas assimilées dans la société du pays qui les accueille car ils n'ont pas perdu leur conscience identitaire d'appartenir à l'hellénisme<sup>82</sup>.

Les structures familiales et les réseaux de parenté jouent un rôle essentiel dans l'existence de la diaspora grecque. Comme dans toutes les diasporas, la famille est l'élément central qui assure la diffusion de la conscience identitaire. Les rapports de parenté permettent aux membres de la diaspora de ne pas être assimilés par la société qui les accueille. La famille, cellule de base de la diaspora, favorise la constitution de réseaux sociaux et économiques. Celle-ci se trouve dispersée en plusieurs lieux du monde méditerranéen principalement. L'activité commerciale s'appuie en général sur la cellule familiale élargie. Les relations de cousinage sont très bien entretenues par la correspondance mais également par les visites. Cela contribue à conforter les réseaux de la diaspora. On peut citer à titre d'exemple le cas de la famille Rallis, originaire de l'île de Chios dont les membres sont dispersés en Europe occidentale et en Méditerranée orientale. Cette famille s'est tout particulièrement bien illustrée dans le négoce et dans les activités financières. Plusieurs membres se sont installés au Pirée, à Constantinople, à Smyrne, à Marseille, à Odessa, à Trieste, à Livourne mais également à Londres. Les liens familiaux ont été entretenus ce qui a facilité les échanges commerciaux. Cette famille a pratiqué pendant longtemps l'endogamie et elle s'est alliée à d'autres familles originaires de Chios comme les Négroponte, les Mavrokordatos et les Schilizzi. Cet exemple montre ainsi la nécessité pour ces familles de consolider les liens de parenté afin de développer les activités commerciales et le change. En outre, la communauté grecque locale à l'étranger, la *koinotita*, est au cœur de l'organisation

---

82. Sur les diasporas en général et en particulier la diaspora grecque, cf. M. BRUNEAU, *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 2004.

de la diaspora dans tout le bassin méditerranéen. La famille et la *koinotita* contribuent à la diffusion de la mémoire collective et de la culture grecque. Dans ces communautés, l'église orthodoxe et l'école assurent la transmission culturelle.

La diaspora grecque est issue de la Méditerranée orientale, principalement des Balkans et de l'Asie Mineure. Cette partie du bassin méditerranéen correspond à une zone de contacts entre les Empires austro-hongrois et ottoman dans lesquels se sont développées également les diasporas juive et arménienne. La diaspora grecque s'est installée dans des villes marchandes comme celles de la péninsule italienne (Gênes, Venise, Livourne, Trieste) mais aussi dans d'importants centres commerciaux comme Londres, Paris, Marseille ou Amsterdam. L'activité commerciale est un aspect essentiel de la vie de la diaspora grecque qui s'est disséminée en empruntant les grandes routes maritimes et terrestres du bassin méditerranéen. Cette diaspora est une diaspora marchande classique qui a mis en place des réseaux afin de faciliter les échanges. Ces réseaux se sont constitués dans les grandes villes cosmopolites que sont Constantinople, Smyrne, Alexandrie ou Marseille. Ceux-ci ont donné naissance à de véritables colonies marchandes qui se sont surtout formées depuis le 17<sup>e</sup> siècle. Ils ont permis la formation d'une élite de négociants et d'intellectuels dont l'apogée a été le 19<sup>e</sup> siècle. Ces villes cosmopolites ont joué un rôle de carrefour pour la diaspora grecque tout comme pour d'autres diasporas, en particulier celle arménienne. Elles constituent des villes polyglottes où coexistent des individus d'origines diverses. Les différentes communautés ethniques ne sont pas simplement juxtaposées mais entretiennent des rapports étroits principalement fondés sur les réseaux commerciaux.

## MOBILITES SOCIOPROFESSIONNELES ET TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES : UNE APPROCHE LONGITUDINALE

---

### 1 - Définitions et méthodologie

#### 1.1 - Définitions

Pour étudier une population donnée, il est nécessaire de mettre en évidence au préalable des positions. Un critère doit être retenu afin de délimiter ces positions. Ce peut être l'âge des individus, la profession ou encore l'origine ethnique. Cela permet d'étudier des groupes qui soient le plus homogènes possibles. On peut utiliser un ou plusieurs critères. L'intérêt de coupler plusieurs critères est de montrer qu'ils sont interdépendants les uns des autres. La position des individus n'est pas uniforme au cours du temps. Elle connaît des modifications et des évolutions. On parle à juste titre de repositionnements. L'âge peut ainsi avoir une incidence sur la profession exercée ou sur la résidence tout comme l'origine géographique. L'étude des positions des individus permet en réalité de mieux comprendre les recompositions sociales d'une société urbaine comme celle du Pirée. A la suite de repositionnements, se mettent en place de nouvelles configurations sociales. On peut de cette manière construire des unités d'observation.

Le chercheur doit cependant avoir bien conscience que les groupes ainsi constitués n'ont pas conscience d'eux-mêmes. Ces derniers ont été construits pour les besoins d'une analyse de la société. Ils doivent être considérés pour ce qu'ils sont : des outils au service du sociologue qui a pour but de comprendre le fonctionnement de la société qu'il observe. Il doit en pratique mettre en évidence les relations qui existent entre les membres de ces groupes. Ces relations peuvent être étudiées à la lumière des réseaux dans lesquels les individus s'agrègent et prennent position. Il peut s'agir de réseaux de parenté ou de métiers par exemple. Cela permet d'observer les interconnexions entre ces mêmes individus. La position socioprofessionnelle



est un indicateur de premier choix pour montrer les relations qui existent au sein d'un groupe professionnel. On peut ainsi s'intéresser à la mise en place des relations entre les individus en fonction de cercles concentriques : la famille, la parenté, le groupe socioprofessionnel, la société dans son ensemble. Cela révèle la richesse des relations des individus les uns envers les autres. Plus un individu a de relations avec les membres de son groupe ou d'autres groupes et plus il est inséré socialement. Cela peut faciliter son repositionnement dans la société dans laquelle il évolue. L'étude des relations sociales est d'un grand intérêt pour qui veut analyser le rôle joué par les réseaux dans la mobilité sociale ou la mise en place de réseaux migratoires. Cela permet de mettre en évidence les liens qui existent entre mobilité sociale et mobilité spatiale. L'espace géographique est assurément consubstantiel à l'espace social auquel il correspond. La ville peut en effet être considérée en tant que territoire mais aussi comme un ensemble d'individus qui entretiennent des relations sociales les uns avec les autres. Les individus s'approprient le territoire sur lequel ils vivent et s'organisent en société.

Les trajectoires individuelles sont les positions sociales successives occupées par les individus au cours de leur vie et leurs déplacements successifs dans l'espace. Elles ne sont pas linéaires mais plutôt discontinues dans le temps et dans l'espace. Leur étude permet de comprendre comment les individus construisent leur existence. On peut ainsi saisir le cycle de vie. On parle généralement de trajectoires individuelles ou plus particulièrement de carrières professionnelles. Il est en effet possible de reconstituer la vie des individus de la naissance au décès mais aussi de retrouver les différentes professions qu'ils ont exercées tout au long de leur vie active. Il s'agit de mettre en évidence les processus qui sont à l'œuvre dans le parcours des individus. C'est un des moyens privilégiés pour comprendre les mécanismes de la mobilité sociale. Une trajectoire individuelle est construite autour d'une succession dans le temps d'événements. Elle est en quelque sorte le résumé de la vie d'un individu. En reconstituant une trajectoire, le chercheur retrouve le cheminement d'un individu, son parcours dans sa vie. Cette trajectoire est sinueuse et ne constitue pas une ligne droite. Elle est constamment réorientée par la société. Elle est influencée par la situation économique, les guerres ou la situation politique. Les individus ne sont pas maîtres de leur destin. Au contraire, chaque étape de leur existence est susceptible d'être modifiée au gré d'événements qui les dépassent et les transcendent. La plupart des trajectoires individuelles connaissent ainsi de nombreux à-coups. Cela a des effets sur la position sociale des individus. Une crise économique ou un accident peuvent avoir une incidence sur le parcours des individus. Ces derniers font partie d'une société qui façonne leur existence. Toute société est constituée par la juxtaposition de

trajectoires individuelles qui s'entrecroisent ou se rencontrent. L'individu n'est pas isolé dans la société. Il vit en interdépendance avec les autres. Il contribue à construire les trajectoires de ses semblables tout comme ses congénères façonnent sa propre existence. Positions, relations et trajectoires ne peuvent se comprendre qu'étudiées dans un espace donné.

La ville est à la fois un espace et un milieu. C'est un milieu géographique et social formé par la réunion d'un nombre suffisamment important d'individus. Tout espace urbain, comme tout espace d'ailleurs, est à la fois un milieu géographique et un milieu social. C'est la raison pour laquelle, la ville peut intéresser les géographes, les démographes, les sociologues, les anthropologues, les architectes, les historiens ou encore les littéraires<sup>83</sup>. Les hommes s'approprient socialement l'espace naturel qu'ils occupent. Ils l'aménagent et construisent une société qui régit les relations entre eux. La ville, en particulier, est par définition un espace construit. La configuration spatiale d'une ville rend souvent compte des configurations sociales. L'espace social et le milieu géographique connaissent en effet une situation d'interdépendance. Le milieu géographique constitue un cadre pour l'espace social. La société vit dans un espace. Cette société est organisée selon un certain ordre et connaît des hiérarchies qui peuvent être révélatrices de l'appropriation de l'espace par les individus. La ville est un milieu assez spécifique. Ce milieu se recompose continuellement. Les individus ne sont pas immobiles dans l'espace. Ils s'intègrent à la société urbaine, parfois s'en éloignent. L'espace urbain est un cadre d'observation particulièrement intéressant pour le chercheur. Ses limites sont assez claires et bien définies. L'étude de la ville permet de varier les échelles. L'analyse peut porter sur la ville dans son ensemble ou sur un ou plusieurs quartiers. Les populations se concentrent dans la ville et mettent en place des stratégies sociales.

Ensuite, le terme mobilité est en général employé au pluriel. Cela souligne le caractère particulièrement complexe de ce phénomène. Il faut ainsi distinguer la mobilité professionnelle et la mobilité sociale. On entend par mobilité sociale la circulation des individus entre strates sociales en distinguant la mobilité intragénérationnelle (c'est-à-dire le passage d'un individu d'une strate sociale à une autre au cours de la même génération) de la mobilité intergénérationnelle (c'est-à-dire le passage d'un individu de la strate sociale à laquelle appartient son père à une autre), la mobilité pouvant être ascendante ou descendante, verticale ou horizontale. Pour étudier les mobilités, on peut reconstituer des trajectoires

---

83. PAQUOT (Thierry), dir., *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000.

individuelles. Le mot trajectoire souligne que les positions successives occupées par les individus ne sont pas le fait du hasard mais obéissent à une certaine logique. Dans une carrière individuelle, il est normal qu'un individu soit d'abord employé puis quelques années plus tard se retrouve patron, la situation inverse étant somme toute beaucoup plus rare. Cela ne signifie nullement que certaines trajectoires ne peuvent pas s'éloigner des tendances générales d'évolution. Il faut chercher simplement les explications qui amènent à de telles situations. En ce qui concerne la mobilité spatiale, les marges de manœuvres des individus sont souvent liées à leur position sociale. L'emploi du mot trajectoire ne veut pas dire que les individus ne maîtrisent pas leur mobilité. Il suggère que les mobilités ont un sens. Il faut chercher les mécanismes sociaux qui sont à leur origine. Le problème est de savoir si les conduites et les attitudes individuelles en matière de mobilité sont librement consenties ou imposées par la société.

La mobilité sociale ne se mesure pas seulement à l'aide de la profession. Cette dernière n'est qu'un des aspects qui permet d'apprécier la position sociale des individus. D'ailleurs un changement de profession ne signifie pas nécessairement modification de cette position sociale laquelle est fonction de la société dans laquelle un individu évolue. Il se révèle tout à fait pertinent de considérer le rôle de l'entourage familial dans l'étude de la mobilité. La mobilité professionnelle permet de saisir l'enchaînement des événements de la vie professionnelle des individus. Pour mesurer l'évolution de la mobilité professionnelle des individus, il est nécessaire de retrouver les positions professionnelles successives des individus à différentes dates. L'idéal est en fait de relier la mobilité sociale et la mobilité professionnelle afin de montrer les interactions qui existent entre les deux. C'est pourquoi il vaut mieux souvent utiliser le mot mobilité au pluriel plutôt qu'au singulier. La mobilité est en effet complexe. Elle peut prendre de nombreuses formes et peut s'étudier à différentes échelles. On peut considérer les mobilités à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou d'un groupe social ou professionnel. La mobilité sociale et la mobilité professionnelle sont en réalité différents aspects d'un même processus qui permettent à des individus de s'adapter et d'évoluer dans une société. Les mobilités concourent aux recompositions de la société<sup>84</sup>.

---

84. Sur les définitions concernant les mobilités, cf. Y. GRAFMEYER, *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1994.

## 1.2 - L'approche longitudinale et le suivi d'individus à travers les sources

Il existe deux manières d'appréhender l'évolution des phénomènes démographiques et en particulier celle des mobilités : l'approche transversale et l'approche longitudinale. La première vise à étudier les caractéristiques d'une population et ses comportements démographiques à un moment donné (en général une année) tandis que la seconde consiste à suivre sur une période donnée des individus qui ont connu un même événement. Ces deux approches ont des objectifs différents. Prenons le cas de deux recensements de la population. Dans l'approche transversale, l'historien va chercher les évolutions entre les deux recensements et il va mettre en évidence les caractéristiques de cette population en étudiant la répartition par sexe et par âge, les aires de recrutement de la population ou la répartition socioprofessionnelle. L'approche longitudinale permet, elle, de suivre les individus et les ménages auxquels ils appartiennent entre deux ou plusieurs années de recensement afin de mettre en évidence le cycle de vie du ménage et les évolutions de statut socioprofessionnel des individus par exemple. L'observation longitudinale peut être prospective (on suit des unités d'observation, le plus souvent des individus, à partir d'un événement dans le sens du temps) ou rétrospective (on suit des unités d'observation en remontant dans le temps en essayant de reconstituer *a posteriori* la trajectoire parcourue par ces unités d'observation). Dans une étude longitudinale, on reconstitue des trajectoires individuelles. On peut ainsi reconstituer la carrière professionnelle des individus. Dans ce type d'approche, on sélectionne une cohorte d'individus. S'il s'agit des individus qui sont nés au cours de la même année, on parle de cohorte de naissance ou de génération. S'il s'agit des couples mariés au cours de la même année, on parle de cohorte de mariage. Chaque approche a son intérêt. Les deux approches sont complémentaires. Une alliance des deux approches permet d'étudier les mobilités d'une ville comme le Pirée. Cependant, analyser successivement des coupes transversales de la population ne permet pas véritablement de mettre en évidence la recomposition permanente d'une ville. Cela ne permet en tout cas pas de comprendre les rythmes d'évolution d'une ville. Cela n'est envisageable que si l'on reconstitue les trajectoires des individus vers la ville, dans la ville et hors de la ville. La méthode est difficile à mettre en oeuvre. En effet, les sources permettant cette approche sont rares. L'idéal, comme en Belgique ou en Italie, est de disposer de registres de population. Dans le cas grec, il n'y en a pas. Il faut donc adapter les méthodes aux sources disponibles.

L'existence des individus est constituée par un ensemble d'événements : la naissance, le mariage et le décès. On peut y ajouter aussi tous les événements qui peuvent avoir une incidence sur le déroulement de leur vie comme la naissance d'un enfant ou le décès d'un parent. La résidence et la profession jouent également un rôle important. Il s'agit de phénomènes qui influencent les attitudes et les comportements démographiques et sociaux des individus. L'approche biographique est un outil qui permet de comprendre les processus qui sont à l'œuvre dans le déroulement de la vie des individus. Cette approche a pour principal intérêt de tenter d'étudier les interactions entre les phénomènes démographiques et sociaux. Cette approche vise à redonner une place centrale à l'individu. Le chercheur qui adopte une telle approche a pour ambition de montrer que l'existence des individus n'est pas déterminée à l'avance mais qu'à tout moment ils peuvent opérer des choix. C'est refuser le déterminisme et accepter le possibilisme. Cette approche est également connue sous le nom d'analyse démographique des biographies. Pour étudier des trajectoires individuelles, il est nécessaire de mettre en œuvre une méthode d'analyse spécifique. Elle s'inspire de l'analyse longitudinale mais va au-delà. En effet, si l'approche longitudinale étudie les phénomènes démographiques indépendamment les uns des autres, l'analyse biographique s'intéresse, elle, aux interactions entre ces mêmes événements. L'existence des individus est jalonnée par de nombreuses étapes. Leur position à un moment donné est liée à leur trajectoire antérieure mais aussi à leur entourage familial et professionnel. Ainsi, toute enquête biographique doit collecter les principaux événements de la vie des individus, leur histoire familiale, leur parcours migratoire et leur carrière professionnelle. Les différentes étapes de l'existence des individus permettent de comprendre les interactions entre les différents processus<sup>85</sup>.

Par ailleurs, l'historien est bien souvent tributaire des sources documentaires qu'il a à sa disposition. En effet, il détourne de leur usage initial des instruments mis en place par une administration. Il exploite des documents qui lui permettent de mettre en lumière tel ou tel aspect de l'histoire. Son approche doit ainsi s'adapter aux sources qu'il a sous ses yeux. Toutefois, un historien ne doit pas être esclave de sa documentation. Il doit impérativement interroger cette dernière en fonction de la problématique qu'il a choisie. C'est la problématique qui constitue le fil directeur dont il ne doit pas s'éloigner. Le document historique peut en effet être étudié de plusieurs manières. Un même texte peut amener des chercheurs à des conclusions différentes. Une source utilisée par un historien au début du 20<sup>e</sup> siècle n'apporte

---

85. Sur l'approche longitudinale, cf. G. CASELLI, dir., *Démographie: Analyse et synthèse*, Paris, INED-PUF, 2001.

pas les mêmes informations que lorsqu'il est étudié par un chercheur du début du 21<sup>e</sup> siècle. Les problématiques évoluent tout comme les approches. Cela permet un renouvellement des champs d'étude. La source historique constitue le point de départ de l'information scientifique. Elle peut être exploitée de manière intensive ou extensive. Tous les renseignements qu'elle contient sont utilisés ou bien une infime partie seulement. L'historien est dans tous les cas responsable de ces choix. L'histoire s'écrit avec des sources mais le questionnement varie en fonction de l'époque, de la démarche scientifique ou des présupposés du chercheur. C'est pourquoi, l'historien ne peut pas être objectif. Il est forcément subjectif même s'il se doit autant que faire se peut d'essayer d'atteindre l'objectivité. Le sujet et l'objet de l'historien dépendent en fait totalement de son approche.

Pour étudier les mobilités, l'approche longitudinale est tout à fait pertinente mais elle doit être adaptée aux sources grecques. Dans cette étude, les listes électorales constituent la source pivot de l'enquête. Leur utilisation permet de reconstituer les itinéraires individuels. Un échantillon représentatif d'individus peut ainsi être sélectionné. Un suivi de ces mêmes individus est ensuite effectué. Les listes électorales présentent de nombreux défauts. Cependant, elles présentent l'avantage d'adopter un classement des individus selon un ordre alphabétique. Cela permet de retrouver les individus à l'intérieur du dème. Les listes électorales de 1866, 1871, 1877, 1881, 1888 et 1895 ont été conservées en totalité<sup>86</sup>. Cela permet de suivre les individus selon une périodicité d'environ cinq ans et de constituer un fichier de population ce qui permet d'étudier la mobilité professionnelle et la mobilité sociale. Les listes électorales permettent de reconstituer les trajectoires individuelles dans le cadre du dème du Pirée. L'utilisation de cette source doit toutefois tenir compte des conditions d'élaboration. On ne peut utiliser que les listes rédigées à la suite de l'introduction du suffrage universel masculin qui a eu lieu en Grèce en 1864. Les listes antérieures ne peuvent être dépouillées que dans un deuxième temps pour retrouver par exemple les pères des individus sélectionnés et ainsi étudier la mobilité sociale. Le caractère pratique de ces listes réside également dans le fait qu'elles ont toutes été imprimées ce qui facilite la lecture des noms de famille des individus. Les listes ont été rédigées d'après les renseignements fournis par les *dimotologia*. Les électeurs sont donc tous citoyens du dème du Pirée. Ils peuvent habiter effectivement au Pirée mais peuvent aussi habiter ailleurs. Il faut toutefois noter qu'à partir de 1877, la résidence est indiquée. Il est important de savoir que cette source est miraculée car il

---

86. Des extraits des listes électorales sont reproduits dans les annexes 25 à 30.

est très rare de disposer de telles listes pour un dème de la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle. Ainsi si une étude sur les mobilités est possible pour la ville du Pirée à partir des listes électorales, elle est tout à fait impossible à mener pour Athènes ou Patras sans parler des villes beaucoup plus petite. Cela interdit par conséquent toute étude comparative entre les villes de la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle. La comparaison n'est pas envisageable dans l'immédiat mais nous avons l'intime conviction qu'elle sera peut-être possible d'ici quelques années. En effet, les listes électorales ont été rédigées en double exemplaire : l'une était conservée dans le dème et l'autre envoyée au ministère de l'Intérieur. C'est le second exemplaire qui peut être retrouvé dans un des sous-sols des Archives générales de l'Etat. Pour l'instant l'accès est interdit. Les listes électorales conservées au Pirée sont des documents inédits. Aucun chercheur ne s'est risqué à ce jour à les exploiter. L'approche longitudinale semble être la plus pertinente pour les étudier.

### 1.3 - L'enquête et ses objectifs

Il s'agit d'étudier les différentes formes de mobilité que connaissent les individus au cours de leur existence : la mobilité professionnelle et la mobilité sociale. On peut montrer que la vie des individus n'est pas déterminée à l'avance mais que des choix sont opérés par eux tout au long de leur existence souvent en fonction des différents réseaux auxquels ils s'agrègent et dans lesquels ils prennent une position. Le parcours des individus peut à chaque étape de leur existence subir des modifications et des repositionnements. L'objectif est de tenter de mettre en évidence les processus qui sont à l'origine des mobilités urbaines en essayant de montrer comment se construisent les trajectoires individuelles dans une ville portuaire en formation et par ailleurs le rôle joué par les mobilités dans la construction d'un espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. L'étude des mobilités est certainement une des clefs pour comprendre le fonctionnement d'une ville et de sa société. En effet, la ville est un espace qui se renouvelle et se recompose continuellement. Cependant mesurer ces mobilités pose problème. En effet, l'analyse des bilans migratoires ne permet pas vraiment d'appréhender la mobilité des populations des villes. Ma démarche méthodologique tente d'appliquer au cas du Pirée des méthodologies élaborées dans le cadre d'enquêtes déjà réalisées sur les carrières professionnelles ou les mobilités (méthodologies de Stephan Thernstrom, de Jean-Luc Pinol, de Daniel Courgeau<sup>87</sup>).

---

87. S. THERNSTROM, *The Other Bostonians. Poverty and Progress in the American Metropolis 1880-1970*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, 1973 ; J.-L. PINOL, *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIX'-début XX'*

Le Pirée dispose d'un fonds d'archives abondant. L'essentiel de la documentation est conservée aux Archives historiques de la ville. Les sources utilisables pour une étude sur les mobilités urbaines sont multiples. Dans cette étude, cependant les listes électorales ont été intentionnellement privilégiées. La source fondamentale pour notre étude est ainsi constituée par les listes électorales lesquelles ont été conservées dans un état excellent. Il faut noter que le suffrage censitaire masculin à 25 ans a été introduit en Grèce en 1844 et que le suffrage universel masculin à 21 ans l'a été en 1864. Il est indispensable de tenir compte de cette histoire de l'introduction du suffrage dans l'utilisation des listes électorales pour des problèmes de validation et de représentation des échantillons. Au Pirée, on dispose ainsi des listes électorales de 1844 à 1855 puis de 1866, de 1871, de 1877, de 1881, de 1888 et de 1895. Ces listes, classées selon un ordre alphabétique, contiennent les noms, les prénoms des électeurs, le prénom de leur père, leur âge, leur profession et à partir de 1877, la résidence. Pour étudier les mobilités et reconstituer les trajectoires individuelles, une base de données a été créée à l'aide du logiciel Microsoft Access 2000. Cette base dénommée "listes électorales" est divisée en tables lesquelles sont au nombre de douze, une pour chacune des listes conservées de 1844 à 1888 soit un total de 14 854 individus. La liste électorale de 1895 n'a pas été dépouillée sur micro-ordinateur mais on a utilisé une version papier. L'analyse des données est réalisée à l'aide du tableur Microsoft Excel 2000.

Cette enquête s'intéresse principalement à la reconstitution de trajectoires individuelles. Un fichier de population de 312 individus a ainsi été constitué. L'échantillon comprend les individus inscrits dans la liste électorale de 1866 âgés de 21 à 30 ans et nés entre 1836 et 1845. Cela constitue une cohorte de naissance. Ces individus sont ensuite recherchés dans les listes électorales postérieures de 1871, 1877, 1881, 1888 et 1895. On a pu ainsi reconstituer leur parcours professionnel entre 1866 et 1895. On a cherché à étudier la mobilité intragénérationnelle et celle intergénérationnelle mais également les interactions entre mobilité sociale et mobilité professionnelle. La profession des pères de ces mêmes individus est ensuite recherchée dans les listes électorales couvrant la période 1844-1854. Cela permet d'étudier la mobilité sociale. Le début de l'observation correspond à l'année 1866 et la fin à 1895.

---

*siècle*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991 ; D. COURGEAU, et E. LELIEVRE, " L'analyse démographique des biographies", in G. CASELLI, dir., *Démographie: Analyse et synthèse*, Paris, INED-PUF, 2001, 503-517.



## 2 - La mobilité professionnelle

### 2.1 - *L'évolution sociale de la cohorte*

Les tableaux 24 et 25 permettent de saisir l'évolution sociale de la cohorte. Entre 1866 et 1895, on est surpris par une stabilité d'ensemble même si quelques groupes connaissent une progression. Peu, parmi eux, sont en tout cas marqués par une diminution. En poids relatif, seuls trois groupes socioprofessionnels progressent tout au long de la période : les professions libérales, les marins et les travailleurs manuels. Parmi les groupes qui connaissent une diminution, on peut noter les domestiques, les militaires et les inactifs. Les autres groupes restent plutôt stables. Cela est en particulier le cas des négociants, des employés, du monde de l'artisanat et de la boutique. En définitive, la structure sociale des individus suivis de 1866 à 1895, soit pendant près d'une trentaine d'années, reste somme toute assez stable. C'est ce qu'il nous appartient de mettre en évidence alors que la société piréote dans son ensemble paraît traversée par des mutations internes qui sont marquées par les débuts de l'industrialisation dans les années 1860. La plupart de ces individus sont des migrants et peu parmi eux sont des natifs du Pirée. On ne les retrouve pas, dans la très grande majorité des cas, dans les registres des naissances de la ville couvrant pourtant la période 1836-1856, ce qui complique quelque peu le suivi des individus sélectionnés. Ces derniers, âgés de 21 à 30 ans en 1866, sont nés entre 1836 et 1845.

Tableau 24-Les professions de la cohorte (chiffres absolus)

	1866	1871	1877	1881	1888	1895
Négociants et commerçants	33	32	33	28	21	13
Industriels	2	2	2	2	1	2
Professions libérales	5	8	7	7	7	5
Employés	28	33	22	17	16	10
Ouvriers	6	6	6	5	7	2
Artisanat et boutique	101	96	62	48	47	37
Agriculteurs et jardiniers	11	9	8	7	6	5
Domestiques	11	7	2	1	1	1
Marins	27	24	15	13	15	12
Militaires	11	6	4	2	3	0
Propriétaires	3	1	2	1	1	1
Professeurs et instituteurs	3	2	2	2	2	1
Inactifs	16	10	4	3	1	1
Travailleurs manuels	52	44	34	31	27	21
Divers	3	3	2	1	2	1
Total	312	283	205	168	157	112

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Tableau 25-Les professions de la cohorte (en pourcentages)

	1866	1871	1877	1881	1888	1895
Négociants et commerçants	10,57	11,3	16,09	16,66	13,37	11,6
Industriels	0,64	0,7	0,97	1,19	0,63	1,78
Professions libérales	1,6	2,82	3,41	4,16	4,45	4,46
Employés	8,97	11,66	10,73	10,12	10,19	8,93
Ouvriers	1,92	2,12	2,92	2,97	4,45	1,78
Artisanat et boutique	32,37	33,92	30,24	28,57	29,93	33,03
Agriculteurs et jardiniers	3,52	3,18	3,9	4,16	3,82	4,46
Domestiques	3,52	2,47	0,97	0,59	0,63	0,89
Marins	8,65	8,48	7,31	7,74	9,55	10,71
Militaires	3,52	2,12	1,95	1,19	1,91	0
Propriétaires	0,96	0,35	0,97	0,59	0,63	0,89
Professeurs et instituteurs	0,96	0,7	0,97	1,19	1,27	0,89
Inactifs	5,12	3,53	1,95	1,78	0,63	0,89
Travailleurs manuels	16,72	15,59	16,65	18,5	17,27	18,8
Divers	0,96	1,06	0,97	0,59	1,27	0,89
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

A la fin de la période d'observation, les individus ont un âge compris entre 50 et 59 ans. Si l'on s'intéresse à la répartition des professions dans la cohorte, on constate qu'un groupe socioprofessionnel est surreprésenté. Il s'agit du groupe "artisanat et boutique" ce qui montre le poids important du commerce dans la constitution de la société piréote de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Ce groupe représente, en effet, autour de 30 % ce qui est loin d'être minime. Quatre groupes dépassent les 10 %. Il s'agit des négociants, des employés, des marins et des travailleurs manuels. Là encore, on ne doit pas être surpris de retrouver des professions en rapport avec le commerce ou la mer. Même dans le groupe des employés, beaucoup sont des employés de commerce.

## *2.2 - La mobilité intragénérationnelle de l'élite et des classes moyennes*

Quarante-huit individus de l'échantillon sur trois cent douze appartiennent au début de l'observation, c'est-à-dire en 1866, à l'élite (tableau 28). Sur ces quarante-huit personnes, quarante-cinq restent dans l'élite pendant toute leur vie professionnelle et seulement trois rejoignent les classes moyennes au cours de leur trajectoire individuelle. Le déclassement professionnel, dans l'élite, est ainsi plutôt rare. La plupart de ces individus sont des négociants en début de carrière professionnelle, quatre exercent une profession libérale, trois sont des professeurs et deux sont des propriétaires. Seuls trois négociants connaissent une évolution professionnelle, les autres catégories n'étant pas mobiles professionnellement. Lorsqu'on est, en effet, avocat, médecin ou professeur, on garde la profession que l'on avait en début de carrière pendant toute sa vie professionnelle. Sur vingt-neuf négociants, vingt-cinq sont encore négociants en fin d'observation, deux sont devenus des industriels, un exerce une profession libérale et seulement un est devenu employé. Dix individus qui n'étaient pas négociants au début de leur vie professionnelle sont eux aussi devenus négociants ce qui montre que ce groupe est loin d'être fermé. Cinq étaient employés, trois, domestiques, un, ouvrier et un dernier est, lui, issu du monde de l'artisanat et de la boutique. Il apparaît ainsi que pour devenir un négociant, on a de bonnes chances si l'on est issu du groupe des employés. On peut citer l'exemple de Petros Antoniadis qui en début de carrière est employé et qui devient, à l'âge de trente-huit ans, négociant. Parmi les cas de mobilité intragénérationnelle, on peut remarquer les deux frères Athanasopoulos. L'aîné, Aggelis, est domestique au début de sa vie professionnelle. Il devient négociant à l'âge de trente-huit ans. Son frère, Constantin, connaît également la même trajectoire professionnelle. Domestique, en

début de carrière, il devient lui aussi négociant mais à l'âge de trente-six ans. On connaît par ailleurs deux cas où deux négociants connaissent la trajectoire inverse et deviennent, eux, employés. Le premier est Nicolas Oikonomidis. En début de carrière, il est négociant puis à l'âge de trente-sept ans devient employé. Le second est Dimitri Chantzaras, lui aussi négociant au début de sa vie professionnelle. Il devient employé plus tardivement que le précédent, à l'âge de quarante-huit ans. Cependant, ces deux exemples ne doivent pas masquer la réalité. Plus de 86 % des individus qui étaient négociants en début de carrière professionnelle le sont encore à la fin. C'est le cas de Stavros Venizélos ou encore d'Alexandros Galanoulis. Ils ont toujours exercé la profession de négociant. Notons au passage qu'ils sont fils de négociants.

Tableau 26-La mobilité intragénérationnelle (début de carrière en lignes, fin de carrière en colonnes), effectifs absolus

	Négoc.	Industr.	Prof. Lib.	Empl.	Ouvr.	Art.	Agric.	Dom.	Marins	Milit.	Propr.	Prof.	Inactifs	Trav.	Total
Négociants	25	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29
Industriels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prof. Lib.	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Employés	5	0	1	13	1	1	0	0	0	2	1	0	1	0	25
Ouvriers	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4
Artisanat	1	0	0	4	0	63	0	0	0	2	1	0	1	2	74
Agriculteurs	0	0	0	0	1	0	9	0	0	0	0	0	0	1	11
Domestiques	3	0	0	2	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	7
Marins	0	0	0	0	0	1	0	0	16	1	0	0	0	1	19
Militaires	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	0	0	2	1	7
Propriétaires	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Professeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3
Inactifs	0	0	1	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	6
Trav. Manuels	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	36	41
Total	35	2	7	24	7	70	9	2	17	6	2	3	5	43	232

80 ont disparu de l'échantillon soit sont décédés soit sont inscrits sur les listes électorales d'un autre dème.

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Tableau 27-La mobilité intragénérationnelle (début de carrière en lignes, fin de carrière en colonnes), pourcentages

	Négoc.	Industr.	Prof. Lib.	Empl.	Ouvr.	Art.	Agric.	Dom.	Marins	Milit.	Propr.	Prof.	Inactifs	Trav.	Total
Négociants	86,20	6,90	3,45	3,45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Industriels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Prof. Lib.	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Employés	20	0	4	52	4	4	0	0	0	8	4	0	4	0	100
Ouvriers	25	0	0	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	50	100
Artisanat	1,35	0	0	5,40	0	85,15	0	0	0	2,70	1,35	0	1,35	2,70	100
Agriculteurs	0	0	0	0	9,09	0	81,82	0	0	0	0	0	0	9,09	100
Domestiques	42,85	0	0	28,59	0	14,28	0	14,28	0	0	0	0	0	0	100
Marins	0	0	0	0	0	5,26	0	0	84,22	5,26	0	0	0	5,26	100
Militaires	0	0	0	0	14,28	0	0	14,28	14,28	14,28	0	0	28,60	14,28	100
Propriétaires	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Professeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0	100
Inactifs	0	0	16,66	33,36	16,66	16,66	0	0	0	0	0	0	16,66	0	100
Trav. Manuels	0	0	0	0	4,87	7,31	0	0	0	0	0	0	0	87,82	100

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Tableau 28-La mobilité intragénérationnelle

	Elite	Classes moyennes	Classes populaires	Total
Elite	45	3	0	48
Classes moyennes	12	126	3	141
Classes populaires	6	12	105	123
Total	63	141	108	312

Comparaison entre le début et la fin de carrière professionnelle

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Tableau 29-La mobilité intragénérationnelle

	Nombre	Pourcentage
Immobilité	276	88,46
Mobilité ascendante	30	9,62
Mobilité descendante	6	1,92
Effectifs	312	100

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Tableau 30-Mobilité horizontale et mobilité verticale

	Nombre	Pourcentage
Mobilité horizontale	42	13,46
Mobilité verticale	32	10,25
Immobilité	238	76,29
Effectifs	312	100

Source : Listes électorales de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Au sein des classes moyennes, la situation en ce qui concerne la mobilité intragénérationnelle est assez simple. Sur cent quarante et un individus qui pouvaient être rangés dans ces catégories en début de carrière professionnelle, cent vingt-six restent dans les classes moyennes, douze accèdent à l'élite et seulement trois rejoignent les classes populaires au cours de leur vie professionnelle (tableau 28). On observe par conséquent une relative stabilité dans l'ensemble. Dans le détail, cependant, la mobilité intragénérationnelle est assez forte. Cela suggère ainsi qu'au sein des classes moyennes, les changements de profession en cours de carrière sont nombreux. Cela n'est guère étonnant, étant donné que

c'est dans cet univers, entre les élites urbaines et les classes populaires, que les recompositions sociales sont les plus importantes. Il est nécessaire ici de distinguer le groupe des employés et le monde de l'artisanat et de la boutique. Les cheminements professionnels au sein de ces deux catégories sont bien différents. Près de neuf individus issus de l'artisanat ou de la boutique sur dix sont restés dans le même groupe au cours de leur carrière professionnelle contre un sur deux dans le groupe des employés. Dans ces deux catégories, les choix professionnels ne sont pas non plus les mêmes. Ainsi, dans le monde de l'artisanat et de la boutique, sur soixante-quatorze individus qui en début de carrière appartenaient à ce groupe, soixante-trois individus sont également rangés dans ce même groupe, quatre sont devenus employés, deux sont devenus militaires, deux, travailleurs manuels, un, propriétaire, un, inactif et un autre négociant. Pour l'ensemble de ce groupe, la mobilité intragénérationnelle apparaît par conséquent assez faible. Le cas le plus fréquent est qu'un individu qui a commencé sa vie professionnelle dans le groupe de l'artisanat et de la boutique la termine dans le même groupe. C'est le cas par exemple de Spyros Elevation qui pendant toute sa carrière a été épicier tout comme Georgios Kazakopoulos ou encore les deux frères Kouphogiannis, Antonios et Petros, qui tous les deux demeurent bouchers. Il serait inutile de multiplier les exemples. Ils sont légion. Il faut tout de même noter que dans certains cas, cette apparente stabilité ne doit pas masquer qu'il peut y avoir en réalité mobilité horizontale. On peut citer le cas de Nicolas Albertis qui, certes, reste dans le groupe de l'artisanat et de la boutique mais qui évolue tout de même professionnellement. Cafetier en début de carrière, c'est-à-dire plutôt vendeur de café, il devient hôtelier à l'âge de trente-huit ans. L'itinéraire inverse existe également ce qui montre qu'il doit y avoir des ponts entre les deux activités professionnelles. Georgios Katelouzos exerce lui aussi la profession d'hôtelier mais en début de carrière. Il devient cafetier à l'âge de trente-six ans. On peut citer par ailleurs le cas de Stavros Martinis qui, lui, se spécialise professionnellement parlant. Après avoir exercé la profession d'épicier pendant plus de dix ans, il en vient à vendre du vin à partir de l'âge de trente-huit ans. Il apparaît ainsi que dans bien des cas, la quarantaine est une étape charnière dans la vie professionnelle dans le monde de l'artisanat et de la boutique. Loin de rester attaché toute sa vie à la même profession, on en vient à cette période de la vie à en changer tout en restant dans le même groupe socioprofessionnel. Au total, le monde des artisans et des petits commerçants apparaît comme un groupe relativement fermé. Les individus qui s'en échappent sont extrêmement peu nombreux tout comme ceux qui y rentrent sont plutôt rares. Très peu d'individus rejoignent le groupe de l'artisanat et de la boutique. Parmi ces individus, trois viennent du groupe des travailleurs manuels, un était inactif, un était marin, un autre,



domestique et le dernier, employé. C'est le cas par exemple d'Angelis, marin en début de carrière qui devient débitant de tabac à l'âge de trente-neuf ans. On peut citer aussi Michaël Manousos, meunier au début de sa vie professionnelle qui devient cafetier à l'âge de vingt-huit ans. Dans de très rares cas même, certains individus connaissent des destins individuels assez contrastés dans le monde de l'artisanat et de la boutique. On connaît l'exemple d'Andréas Maltezos, berger en 1866, qui s'essaye vendeur de vin en 1871 puis redevient berger en 1877. On a aussi le cas de Georgios Sagkas, domestique en début de carrière qui tente sa chance comme revendeur en 1871 mais qui ne fait pas long feu dans l'exercice de son nouveau métier puisqu'on le retrouve cocher à partir de 1877. Ces deux exemples confirment bien le fait que si l'on a pas commencé sa carrière comme artisan ou petit commerçant, on a très peu de chance de réussir sa vie professionnelle dans cette catégorie-là. Cela renforce l'impression de relative fermeture du monde de l'artisanat et de la boutique. Chez les employés, sur vingt-cinq individus qui se déclarent employés en 1866, treize le restent pendant toute leur vie professionnelle, cinq deviennent négociants, deux, militaires, les autres deviennent respectivement ouvrier, artisan, propriétaire, inactif et un seul exerce une profession libérale. Un individu seulement sur deux reste donc employé toute sa carrière. C'est le cas par exemple de Spyros Thalassinos sans que l'on puisse savoir véritablement son occupation professionnelle exacte. Il n'en reste pas moins, cependant, que près d'un individu sur deux quitte le statut d'employé au bout de quelques années. Ce statut apparaît donc, dans bien des cas, transitoire. Pour certains (cinq d'entre eux), le fait d'être employé leur permet le passage vers la profession de négociant, ce statut constituant par là même une étape préalable pour s'élever socialement. C'est le parcours, par exemple, de Dimitri Athanasopoulos qui est employé en 1866 et négociant en 1877 (à l'âge de trente-trois ans). Globalement, sur les vingt-cinq individus que compte le groupe, seul un individu connaît une mobilité professionnelle descendante, sept autres connaissant, eux, une mobilité ascendante. Petros Antoniadis est dans ce dernier cas. Employé en 1866, on le retrouve juge en 1877. Philippos Lélis, après avoir fait des études est employé à l'âge de trente-six ans en 1877 puis en 1881, il devient secrétaire au palais royal à Athènes. Il s'agit de deux beaux exemples d'ascension sociale mais qui restent somme toute assez rares dans l'ensemble du groupe. Il y a également des individus qui n'étaient pas employés en 1866 et qui apparaissent au bout de quelques années avec le statut d'employé. Ils sont dix au total. Quatre sont issus du monde de l'artisanat et de la boutique, deux étaient domestiques, deux, propriétaires, deux autres, inactifs et un seul vient du monde du négoce. Nicolas Oikonomidis, négociant en 1866 n'est ainsi plus qu'employé en 1877. Le déclassement apparaît clairement dans ce cas précis bien qu'il soit extrêmement rare chez les

négociants. Il faut bien le souligner. Aristide Retsinas est, lui, issu du monde de l'artisanat et de la boutique. Marchand de vin en 1866, il devient, à l'âge de trente-quatre ans, en 1877, employé. Un autre cas est tout à fait remarquable en ce qui concerne son cheminement professionnel. Stylianos Stamatopoulos est domestique en 1866, épicier en 1871 et employé de commerce à partir de 1877. Au total, il apparaît qu'à la différence du monde de l'artisanat et de la boutique qui demeure relativement clos, le groupe des employés apparaît, lui, assez ouvert ce qui suggère que ce groupe constitue bien souvent pour les individus qui le composent une véritable transition vers d'autres carrières professionnelles.

### *2.3 - La mobilité intragénérationnelle au sein des classes populaires*

Sur cent vingt-trois individus de l'échantillon qui peuvent être rangés dans les classes populaires en 1866, cent cinq restent toute leur vie professionnelle au bas de la hiérarchie sociale et dix-huit seulement s'élève socialement au cours de leur existence. Sur ces dix-huit individus, douze rejoignent les classes moyennes et six l'élite urbaine (tableau 28). Ces chiffres montrent ainsi qu'un individu qui en début de carrière était classé dans les classes populaires a très peu de chances de connaître une véritable ascension sociale. On observe ainsi que sur quarante-et-un travailleurs manuels en 1866, trente-six restent dans la même catégorie tout au long de leur vie professionnelle. S'ils quittent le travail manuel, c'est pour devenir ouvrier (deux cas) ou artisan (trois cas). On peut citer par exemple le cas de Michaël Archontis qui exerce pendant toute sa carrière la profession de plâtrier. Théodore Lazarimos connaît lui aussi la même situation professionnelle. Parmi ceux qui quittent le travail manuel pour devenir artisan ou ouvrier, on trouve plusieurs individus dont un certain Michaël Manousos, meunier de son état en 1866 que l'on retrouve cafetier quelques années plus tard en 1871. Nicolas Retetagkos, un plâtrier qui devient marchand de vin, suit un itinéraire professionnel assez semblable. Cependant, les deux exemples précédents ne doivent en aucun cas faire illusion. Dans la très grande majorité des situations, les travailleurs manuels exercent le même métier pendant toute leur vie professionnelle. Les ouvriers ne sont pas très nombreux dans notre échantillon puisqu'ils ne sont que quatre. Toute analyse statistique est donc impossible mais on peut toutefois mettre en évidence quelques indices sur le cheminement professionnel que connaissent les individus qui appartiennent à ce groupe. Un individu sur quatre qui était ouvrier en 1866 reste un ouvrier, deux rejoignent le groupe des travailleurs manuels et un seul devient négociant, cas exceptionnel s'il en est. La faible représentativité du nombre des ouvriers dans notre échantillon est de toute manière révélatrice d'une certaine

situation. L'industrialisation n'en est qu'à ses débuts au Pirée dans les années 1870. Le statut d'ouvrier n'est pas encore stable. Certains individus exercent parfois un autre métier en plus de celui d'ouvrier. Ainsi, si l'on s'intéresse au nombre total d'ouvriers dans les listes électorales couvrant la période 1866-1888, on s'aperçoit qu'ils sont peu nombreux en début de période (seulement douze) et 415 en 1888. Il n'est donc guère étonnant que peu d'ouvriers apparaissent dans notre échantillon étant donné que les individus ont été sélectionnés en 1866. Plusieurs personnes qui n'étaient pas des ouvriers en 1866 viennent rejoindre ce groupe au cours de la période d'observation. Ils sont au nombre de six. On compte ainsi deux anciens travailleurs manuels, un inactif, un ancien militaire, un agriculteur et un employé. Si l'on excepte le dernier qui connaît une mobilité verticale, tous les autres connaissent, eux, une mobilité horizontale. Dans le groupe des marins, ensuite, on observe que les individus sélectionnés ne sont pas marqués, la plupart du temps, par une mobilité intragénérationnelle. Sur dix-neuf individus qui étaient des marins en 1866, seize restent pendant toute leur vie professionnelle dans ce groupe, un devient militaire, un autre artisan et un dernier travailleur manuel. Le groupe des marins apparaît donc comme une catégorie relativement fermée. Antonios Varkézis est un cas tout à fait typique de ce groupe. Marin en 1866, il exerce cette activité pendant toute sa carrière. C'est le cas aussi de Photios Gkikouris. Connaissent-ils une évolution professionnelle dans la marine? Montent-ils en grade? Sont-ils dans la marine de guerre ou dans la marine marchande? Aucun indice ne permet avec assurance de répondre à toutes ces questions. La seule mention de *nautikos*, marin, ne nous met en aucune façon sur une piste. Certains peuvent toutefois échapper à leur destin de marin. C'est le cas par exemple de Constantin Koutsoukos, marin en 1866, qui est hôtelier en 1877, à l'âge de trente-deux ans, puis courtier à partir de 1877. Cependant, ce bel exemple de mobilité intragénérationnelle ne doit pas masquer la généralité. Si on rentre dans la marine, qu'elle soit de guerre ou marchande peu importe, on y fait carrière et on ne la quitte que dans de très rares cas. Qu'en est-il dans l'armée? Sur sept individus qui sont militaires en 1866, seul un le reste pendant toute sa vie professionnelle, les autres ont tous rejoint la vie civile au bout de quelques années. Deux ont pris leur retraite et demeurent inactifs, un est devenu ouvrier, un autre est travailleur manuel, un cinquième est, lui, rentré dans la marine et le dernier est devenu domestique. Athanasios Pergamelis, a pris sa retraite à l'âge de trente-neuf ans en 1877 et est resté inactif. Ensuite, sur les sept domestiques que compte l'échantillon en 1866, trois deviennent négociants, deux, employés, un autre, artisan et un seul d'entre eux reste domestique. Là, on s'aperçoit bien qu'il est difficile de ranger certains domestiques dans les classes populaires et le statut de domestique apparaît bien souvent comme transitoire. Ce

dernier constitue un véritable tremplin vers les classes moyennes voire, dans certains cas, l'élite. L'examen des destinées de quelques domestiques permet d'objectiver ces remarques. Prenons plusieurs exemples. On peut citer le cas de deux frères, Constantin et Dimitri Athanasopoulos qui ont connu exactement la même trajectoire professionnelle. Domestiques tous les deux en début de carrière, on les retrouve en effet négociants à partir de 1877. Le premier a alors trente-six ans et le second, trente-trois ans. Le métier de domestique a ainsi constitué un tremplin pour accéder au monde du négoce. Stylianos Stamatopoulos est lui aussi domestique en 1866. En 1871, à l'âge de trente-six ans, il se déclare épiciers puis, à partir de 1877, employé de commerce. Là encore, le statut de domestique a permis à cet individu de s'élever socialement pour rejoindre les classes moyennes. Le monde de la domesticité constitue par conséquent un monde assez à part. Loin d'être un carcan, la domesticité est un univers ouvert qui n'interdit pas aux individus de connaître la promotion sociale. La dernière catégorie socioprofessionnelle à examiner est celle des agriculteurs et des jardiniers qui se situent au bas de la hiérarchie sociale du Pirée. Il faut noter ici que les agriculteurs y sont plutôt rares. Ils sont dix-sept en 1866 et vingt-neuf en 1888. Les bergers, que l'on peut rattacher à cette catégorie, ne sont pas non plus très nombreux : seulement deux en 1866 et six en 1888. Bien sûr ces individus n'habitent pas dans la ville mais plutôt à la périphérie, dans les campagnes environnantes qui ne sont pas si éloignées que cela du Pirée. Dans notre échantillon, on trouve ainsi onze individus de cette catégorie en 1866. Neuf restent dans le même groupe tout au long de leur vie professionnelle et seulement deux la quittent : l'un pour devenir ouvrier et l'autre pour devenir travailleur manuel. Il ressort que cette catégorie est relativement fermée. Si l'on est un agriculteur ou un jardinier en début de vie professionnelle, on a très peu de chances de quitter ce statut en cours de carrière. Les possibilités d'ascension sociale sont presque nulles. Parmi ceux qui ne bougent pas professionnellement, on peut citer par exemple Sidéris Gkikas qui reste un agriculteur pendant toute sa vie. Autre cas typique d'immobilité professionnelle : Théodore Gounaris qui, lui, exerce le métier de jardinier pendant toute sa carrière. Le monde de l'agriculture apparaît d'autant plus comme un univers clos qu'aucun individu ne vient rejoindre ce groupe au cours de la période d'observation. Un individu a bien essayé de quitter cette catégorie mais il a échoué dans son entreprise. Il s'agit d'Andréas Maltézos, berger en 1866 puis marchand de vin en 1871, à l'âge de vingt-huit ans et qui redevient berger à partir de 1877. Au total, les individus qui se rattachent aux classes populaires connaissent des destins très contrastés selon qu'ils appartiennent à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle. Les domestiques sont ceux qui tirent le mieux leur épingle du jeu et ils peuvent espérer au bout de quelques années devenir employés voire même

négociants. Deux catégories apparaissent relativement fermées : les marins et le monde de l'agriculture. Pour les travailleurs manuels et les ouvriers, la situation est semble-t-il plus ouverte. Il n'en reste pas moins, si l'on fait exception des domestiques, qu'un individu qui en début de carrière exerce une profession qui le rattache aux classes populaires, a très peu de chances d'améliorer sa position sociale initiale au cours de sa vie même s'il peut bien sûr faire l'expérience de la mobilité professionnelle mais toujours au sein des classes populaires.

### 3 - La mobilité sociale

#### 3.1 - *Quelques remarques préliminaires*

Il s'agit d'étudier la mobilité sociale des individus de la cohorte. La plupart sont des migrants et peu sont nés au Pirée. Cependant, le lieu d'origine n'a pas été indiqué dans les listes électorales ce qui est regrettable pour notre enquête. Cela ne nous permet donc pas directement d'étudier les rapports entre lieux d'origine et mobilité sociale. Pour étudier la mobilité sociale, nous n'avons pas non plus à notre disposition les actes de mariage complets ce qui aurait pu permettre de comparer au même moment la profession de l'époux et celle de son père. De toute façon, il s'avère, à l'expérience que ce moyen de procéder est tout à fait critiquable. Toutes les études soulignent d'ailleurs qu'il faut envisager la profession du fils et celle de son père au même âge. Certaines méthodes préconisent aussi de rechercher la profession du père dans l'acte de naissance de son fils. Là encore, cela n'est guère envisageable dans la mesure où, dans la très grande majorité des cas, les individus sélectionnés dans les listes électorales sont nés ailleurs et il est impossible de retrouver leurs actes de naissance dans les délais impartis pour ce travail. Certains sont originaires de l'Empire ottoman et l'état civil des personnes n'y a pas encore été créé. Cependant, une telle recherche trop longue et bien trop fastidieuse n'est pas possible. Même les prêtres orthodoxes n'ont pas pris l'habitude comme en Occident de tenir des registres paroissiaux. Pour l'ensemble du territoire grec, cela ne serait imaginable qu'à partir de 1856, date à laquelle on dispose de registres de l'état civil. Nous avons donc procédé de la manière suivante. La profession des pères a été recherchée dans les listes électorales couvrant la période 1844-1854. Ce travail s'est révélé assez fructueux et beaucoup plus efficace puisque sur 312 cas, 145 professions ont été retrouvées ce qui représente tout de même plus de 50 % des cas, ce qui est loin d'être négligeable étant donné les lacunes que l'on peut rencontrer dans les sources.

Pour étudier la mobilité sociale, il suffit de comparer la position sociale du père par rapport à celle de son fils. La méthode est difficile à mettre en œuvre mais l'on peut en tirer des interprétations que l'on est en mesure de pouvoir justifier. Il existe un autre biais important dans notre étude : il s'agit du rang de naissance des individus. S'ils ont des frères et des sœurs, il est difficile de le savoir. Les sœurs sont exclues de l'échantillon qui ne concerne que des hommes. Les frères peuvent toutefois être connus s'ils ont moins de trente ans. S'ils dépassent cet âge, ils sont eux aussi exclus de l'échantillon de même s'ils sont inscrits sur les listes électorales d'un autre dème.

Une autre difficulté importante pour l'analyse réside dans la position sociale des individus. Selon les époques et les lieux, une même profession peut renvoyer à plusieurs positions sociales. Il faut en tenir compte dans toute étude sur la mobilité sociale. Le cas des domestiques est particulièrement flagrant. Dans certains cas, le domestique peut être situé au bas de l'échelle sociale. Dans d'autres cas, notamment les domestiques qui travaillent et habitent chez des bourgeois, de par leur mode de vie, peuvent être rattachés aux classes moyennes. Toutefois, la seule mention d'*ypirètis* (domestique en grec) dans les listes électorales ne permet pas de trancher de manière définitive et il est bien difficile d'apprécier la position sociale de ces individus. Pour lever l'ambiguïté, il faudrait rechercher ces individus dans les recensements de la population et voir à quel ménage ils appartiennent. Mais les recensements postérieurs à 1870 qui nous rendrait service sont très incomplets ce qui complique quelque peu la tâche de l'historien. Il faut noter également que la position sociale d'un individu exerçant la même profession que son père au même âge a pu varier entre les deux époques. Là encore cela rend difficile l'étude de la mobilité sociale. Dans certains cas, l'individu est *aergos*, c'est-à-dire inactif. Il peut s'agir d'un chômeur ou de quelqu'un qui vit tout simplement de ses rentes. La reconstitution de la carrière professionnelle de l'individu permet parfois de lever l'ambiguïté. Dans d'autres cas, un individu est dit étudiant (*phoittis* ou *mathitis*). De même, il est nécessaire de reconstituer la trajectoire professionnelle de l'individu afin de replacer cette mention dans son contexte social. Souvent, le fait de faire des études est synonyme de mobilité sociale ascendante, les études permettant à l'individu de s'élever socialement par rapport à son père.

Il faut également s'interroger dans de nombreux cas sur le fait qu'il s'agit d'une mobilité ascendante ou descendante. La comparaison entre la position sociale du père par rapport à celle de son fils est loin d'être aisée. L'historien n'a pas pour habitude de juger et il lui faut

retenir dans ses analyses des critères objectifs. Or, dans cette situation précise, il doit trancher et dire s'il s'agit d'une mobilité ascendante ou descendante. Prenons un exemple : le fils d'un aubergiste devient cafetier ou encore le fils d'un marchand de bois devient épicier. Doit-on parler d'immobilité sociale ou d'ascension sociale? Le dilemme est grand et il est bien difficile de trancher définitivement. Pour cela, il faudrait disposer des revenus de ces individus mais cela n'est guère envisageable dans cette étude. De plus, pour pouvoir établir les tableaux sur la mobilité sociale, il a fallu répartir les professions des individus entre les différentes catégories socioprofessionnelles que nous avons isolées pour le besoin de l'analyse. Cela peut rendre moins précises les interprétations. Ainsi, un fils de boucher qui devient boulanger est classé, comme son père d'ailleurs, dans la catégorie "artisanat et boutique". On en conclut une immobilité sociale alors qu'il peut y avoir ascension sociale si le fils est à son compte alors que son père ne l'était pas. De même, le fils d'un médecin qui devient avocat est classé dans la catégorie "professions libérales". Là encore, il y a mobilité sociale. Il n'est donc pas possible de distinguer entre mobilité horizontale et mobilité verticale. D'autres tableaux doivent être ainsi construits afin de montrer que l'on peut changer de position sociale sans se déplacer socialement en passant d'une hiérarchie sociale à une autre à niveau équivalent (c'est la mobilité horizontale) ou, au contraire, se déplacer verticalement le long d'une hiérarchie sociale (c'est la mobilité verticale) ou même mêler les deux types de déplacement à la fois. L'étude des mobilités horizontale et verticale est tout aussi intéressante pour le sociologue que celle des mobilités ascendante et descendante. Elles sont assurément complémentaires et permettent de ne pas généraliser le social dans le sens d'un étalement de la société que l'historien peut analyser avec son scalpel.

On peut aussi se pencher sur la façon dont s'articulent les changements globaux de la société avec les changements de statut que connaissent les individus qui la composent. Par exemple, la diminution du poids des agriculteurs peut impliquer que certains d'entre eux quittent ce métier pour un autre et que le changement inverse est souvent moins fréquent voire inexistant. Evidemment, étant donné la période concernée -une trentaine d'années- les changements globaux dans la société ne sont pas totalement perceptibles. Cependant, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution de la répartition professionnelle dans l'étude de la mobilité sociale. On doit également faire attention à ne pas confondre dans notre analyse mobilité intra-générationnelle, c'est-à-dire le passage d'un individu d'une strate sociale à une autre au cours de la même génération, qui relève de la mobilité professionnelle *stricto sensu* et mobilité intergénérationnelle, c'est-à-dire le passage d'un individu de la strate sociale à

laquelle son père appartient à une autre. Il faut veiller à ne pas attribuer une ascension sociale qui est le fait du père au lieu de l'attribuer à son fils. Ainsi, si en début de carrière le fils est employé de commerce et devient au bout d'une vingtaine d'années négociant, il ne faut pas conclure à une mobilité intragénérationnelle si le père était déjà négociant ce qui signifie qu'il y a en réalité immobilité sociale.

Il faut souligner par ailleurs que la signification sociologique du contenu des cases des tableaux dépend de celle des classements sociaux qui ont été faits. Pour analyser ces tableaux, il est nécessaire de tenir compte de ces classements qui sont souvent bien loin d'être neutres. La définition statistique des catégories sociales peut avoir des effets sur la délimitation de la population étudiée. Ainsi sur 312 individus sélectionnés, pour seulement 145 d'entre eux, on connaît la profession de leur père. C'est donc plus de 50 % des individus qui se voient exclus de l'analyse de la mobilité entre les générations. On entend généralement la mobilité sociale comme une mobilité verticale qui est, elle-même liée à une ascension ou à une régression sociale. En outre, l'ordre dans lesquels on classe les catégories sociales peut être tout particulièrement déterminant pour notre analyse. Toutefois, il s'avère souvent difficile de hiérarchiser toutes les catégories socioprofessionnelles sur une échelle. Ainsi, s'il ne fait pas de doute que les négociants ont une position sociale plus élevée que celle des ouvriers ou des boulangers, il est beaucoup plus difficile d'écrire que les cordonniers sont socialement inférieurs aux épiciers. Là encore, il en découle que la signification sociale du passage d'une catégorie socioprofessionnelle à une autre est souvent indéterminée, faute de mieux. De plus, il n'est parfois pas aisé de généraliser. On peut admettre que, dans l'ensemble, les employés ont une position sociale plus élevée que celle des ouvriers. Cependant, dans le détail, certains ouvriers peuvent avoir une position sociale plus favorable que certains employés. Ainsi, un gardien de cimetière ou de fontaine n'a pas forcément une position sociale plus élevée qu'un ouvrier chauffeur. Là aussi, il peut être parfois difficile de démêler les fils du social et la généralisation peut être à la source d'approximations, d'exagérations voire même de simplifications abusives. C'est pourquoi, il est nécessaire autant que possible de prendre des exemples précis de mobilité sociale mais également de contre mobilité sociale. Du classement en catégories socioprofessionnelles, il en résulte même que les tableaux ainsi réalisés risquent de surévaluer la mobilité sociale des individus. Ainsi, le changement de statut social dans certains cas peut non pas relever de la mobilité verticale mais bien de la mobilité horizontale. C'est le cas, par exemple, d'un meunier qui devient boulanger. D'ailleurs, cela suppose que le statut social des groupes socioprofessionnels ainsi définis est le même de la génération des



pères à celle de leurs fils. Or, on élimine ainsi les effets des mutations internes dans la structure sociale<sup>88</sup>.

### 3.2 - L'étude de la mobilité sociale : quelques généralités

Dans les tableaux 31 et 32, les professions des fils ont été comparées à celles de leur père. La profession de ce dernier a été retrouvée dans les listes électorales couvrant la période 1844-1854, étant donné qu'il a été impossible de retrouver la plupart des individus sélectionnés dans les registres des naissances du dème du Pirée. Cependant, on peut estimer que cette profession était exercée au moment de la naissance de ces individus.

Tableau 31-La mobilité intergénérationnelle (pères en lignes, fils en colonnes), effectifs absolus

	Négoc.	Industriels	Prof. Lib.	Empl.	Ouvr.	Art.	Agric.	Dom.	Marins	Milit.	Propr.	Prof.	Inactifs	Trav.	Total
Négociants	7	0	1	2	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	13
Industriels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Prof. Lib.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Employés	0	0	4	3	0	3	0	0	1	0	1	1	0	6	19
Ouvriers	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
Artisanat	5	0	1	3	1	20	0	1	0	0	0	0	4	3	38
Agriculteurs	0	0	0	0	1	0	5	0	0	0	0	0	0	1	7
Domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marins	0	0	0	2	0	1	0	0	9	1	0	0	0	0	13
Militaires	0	0	0	1	0	0	0	0	4	1	0	0	0	0	6
Propriétaires	1	0	1	5	0	2	1	0	0	2	0	0	0	0	12
Professeurs	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Inactifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Trav. Manuels	0	0	0	2	2	3	0	0	2	0	0	1	0	19	29
Total	14	0	7	19	5	32	6	1	16	4	3	2	4	32	145

166 indéterminés sur 312

Source : Listes électorales de 1844 à 1854 et de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

88. Sur l'étude de la mobilité sociale, cf. D. BERTAUX, *La mobilité sociale*, Paris, 1985 ; D. BERTAUX, *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 1997 ; Y. GRAFMEYER, *La mobilité sociale*, Paris, Nathan, 1994 ; C. THELOT, *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunot, 1982.

Tableau 32-La mobilité intergénérationnelle (pères en lignes, fils en colonnes), pourcentages

	Négoc.	Industriels	Prof. Lib.	Empl.	Ouvr.	Art.	Agric.	Dom.	Marins	Milit.	Propr.	Prof.	Inactifs	Trav.	Total
Négociants	53,86	0	7,69	15,38	0	7,69	0	0	0	0	15,38	0	0	0	100
Industriels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
Prof. Lib.	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Employés	0	0	21,07	15,79	0	15,79	0	0	5,26	0	5,26	5,26	0	31,57	100
Ouvriers	0	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	50	100
Artisanat	13,18	0	2,63	7,89	2,63	52,63	0	2,63	0	0	0	0	10,52	7,89	100
Agriculteurs	0	0	0	0	14,28	0	71,44	0	0	0	0	0	0	14,28	100
Domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Marins	0	0	0	15,39	0	7,69	0	0	69,23	7,69	0	0	0	0	100
Militaires	0	0	0	16,66	0	0	0	0	66,68	16,66	0	0	0	0	100
Propriétaires	8,33	0	8,33	41,69	0	16,66	8,33	0	0	16,66	0	0	0	0	100
Professeurs	33,33	0	0	0	0	66,67	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Inactifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
Trav. Manuels	0	0	0	6,89	6,89	10,34	0	0	6,89	0	0	3,44	0	65,55	100

Source : Listes électorales de 1844 à 1854 et de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

A partir des deux tableaux précédents, il a été procédé à l'établissement des tableaux 33, 34 et 35 sur la mobilité sociale de la cohorte. Il apparaît ainsi sur le tableau 17 que dans 63,44 % des cas, il y a immobilité sociale, dans près de 20 % des cas, il y a ascension sociale et dans plus de 17 %, régression sociale. La mobilité sociale de ces individus apparaît somme toute relativement modérée. Seuls 37 % des individus sélectionnés connaissent une mobilité ascendante ou une mobilité descendante, les autres étant immobiles socialement. La période d'observation -une trentaine d'année- est assez courte. Cependant, il est tout de même possible d'étudier la mobilité intergénérationnelle. On observe ainsi qu'il y a à peu près autant de mobiles ascendants que de mobiles descendants.

Tableau 33-La mobilité sociale (pères en lignes, fils en colonnes)

	Elite	Classes moyennes	Classes populaires	Total
Elite	15	9	1	25
Classes moyennes	12	31	15	58
Classes populaires	2	14	46	62
Total	29	54	62	145

166 indéterminés sur 312

Sources : Listes électorales de 1844 à 1854 et de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Tableau 34-La mobilité sociale

	Nombre	Pourcentage
Immobilité	92	63,44
Mobilité ascendante	28	19,31
Mobilité descendante	25	17,25
Effectifs	145	100

Sources : Listes électorales de 1844 à 1854 et de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée)

Si l'on étudie à présent l'incidence de l'âge du père à la naissance sur la mobilité sociale de leurs fils, on peut étudier deux groupes différents (tableau 35). Le premier est celui des fils qui avaient, à la naissance, un père de moins de 35 ans et le second est celui des fils qui avaient, à la naissance un père de plus de 35 ans. Il apparaît très clairement qu'un père âgé de plus de 35 ans accroît les chances d'avoir une mobilité descendante. A contrario, avoir un père de moins de 35 ans ne semble pas avoir une influence déterminante sur la mobilité sociale. Parmi ceux qui avaient à la naissance un père de plus de 35 ans, ils sont en effet 22,41 % à connaître une mobilité ascendante contre 17,24 % à connaître une mobilité descendante. Parmi ceux qui avaient à la naissance un père de moins de 35 ans, ils sont aussi nombreux à connaître une ascension sociale qu'une régression sociale, soit 16,09 % dans les deux cas.

Tableau 35-Influence de l'âge du père à la naissance sur la mobilité sociale de son fils

Age du père à la naissance	Nombre			
Moins de 35 ans	87	Mobilité ascendante	14	16,09%
		Mobilité descendante	14	16,09%
		Immobilité	59	67,82%
Plus de 35 ans	58	Mobilité ascendante	13	22,41%
		Mobilité descendante	10	17,24%
		Immobilité	35	60,35%

Sources : Listes électorales de 1844 à 1854 et de 1866 à 1895. (Archives historiques du Pirée).

Il ressort donc très nettement, pour l'ensemble de la cohorte étudiée, que l'immobilité sociale est assez forte dans la société piréote de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. De plus, avoir un père âgé augmente fortement l'espoir d'une ascension sociale. Cependant, seules quelques grandes tendances ont pu être mises en évidence. Il nous appartient à présent de voir ce qu'il en est réellement dans les différents groupes socioprofessionnels. Seule une mise à plat de la mobilité sociale peut permettre de mettre en évidence les évolutions qui la caractérisent. A partir du tableau 36, il est possible de mesurer l'hérédité sociale à l'intérieur des différents groupes socioprofessionnels. On sait que l'hérédité sociale est par exemple, le calcul du nombre de fils issus de l'élite qui sont eux mêmes restés dans l'élite. Pour étudier cela, il paraît tout à fait nécessaire et utile de prendre de nombreux exemples tirés des sources et éventuellement des contre-exemples. Globalement, on observe ainsi que 60 % des fils issus de l'élite appartiennent encore à l'élite, 54 % des fils issus des classes moyennes restent dans les classes moyennes et 74 % des fils issus des classes populaires appartiennent encore aux classes populaires.

Tableau 36-Hérédité sociale dans la cohorte (en pourcentages)

	Hérédité
Elite	60
Classes moyennes	54
Classes populaires	74

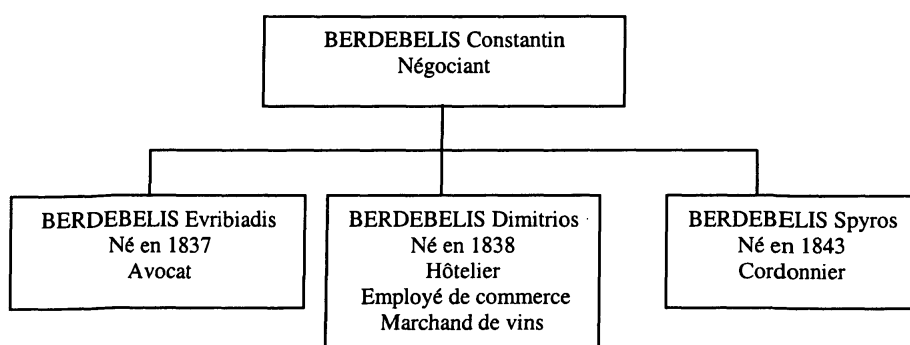
Sources : Listes électorales de 1844 à 1854 et de 1866 à 1895.  
(Archives historiques du Pirée).

### 3.3 - La mobilité intergénérationnelle

Toute étude sur la mobilité sociale doit s'intéresser à ce que l'on appelle le renouvellement des élites. On constate ainsi que, dans la cohorte, près de six individus sur dix restent dans l'élite et quatre connaissent une régression sociale. La plupart du temps, ces derniers se retrouvent dans le groupe des employés. Dans l'élite, notre échantillon comprend 53,86 % de fils de négociants qui deviennent négociants eux-mêmes. 7,69 % exercent une profession libérale et 15,38 % deviennent propriétaires (tableau 32). Ainsi, Emmanuel Péridis, fils de négociant se retrouve coiffeur. C'est un exemple de régression sociale particulièrement flagrant mais qui reste tout de même un cas très isolé et l'itinéraire précédent ne doit pas masquer le fait que 60 % des individus issus de l'élite reste dans l'élite. Les individus qui connaissent un déclassement sont-ils ou non des cadets? Aucun indice ne permet de le montrer dans la mesure où il n'a pas été possible de construire des généalogies sociales.

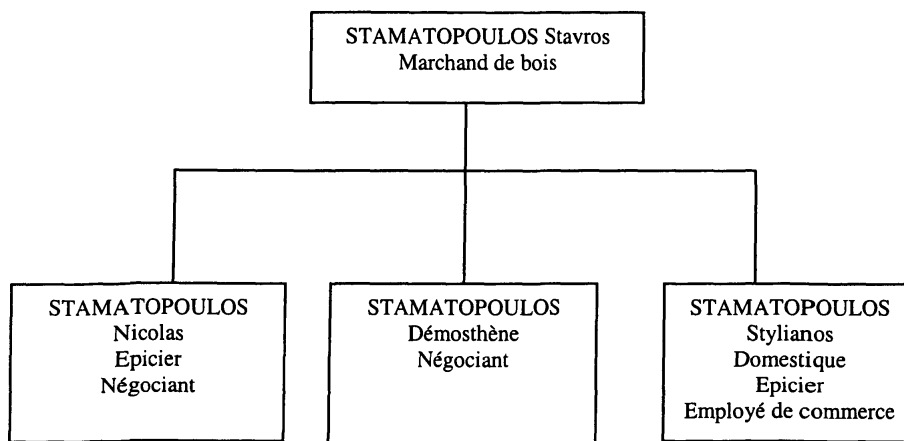
Toutefois, un exemple particulièrement révélateur peut suggérer que les aînés ont tendance à conserver la position de leur père au sein de l'élite. On connaît ainsi le cas de trois frères de la famille Berdebélis, tous trois fils de Constantin, négociant de son état. Le premier Evribiadis, âgé de 29 ans en 1866 devient avocat. Le deuxième, Dimitrios, âgé de 28 ans, exerce successivement les professions d'hôtelier, d'employé de commerce, puis de marchand de vins. Le dernier âgé de 23 ans, Spyros, devient lui cordonnier. Pour ce dernier, la régression sociale est particulièrement fulgurante et sa position de benjamin est certainement à l'origine de son déclassement.

Figure 12-Arbre généalogique de la famille Berdebélis



Comment se fait donc le renouvellement des élites ? La plupart des nouveaux négociants sont issus du monde de l'artisanat et de la boutique, quelques uns étant originaires du monde de l'enseignement. Cela ne doit guère nous surprendre étant donné le caractère commercial de la ville du Pirée. On peut citer ici les trois enfants de Stavros Stamatopoulos, marchand de bois, dont deux d'entre eux accèdent au négoce. L'aîné, Nicolas devient épicier puis négociant. Le cadet devient lui aussi négociant. Seul le dernier connaît un cheminement professionnel des plus contrastés. En début de carrière, à l'âge de 25 ans, il est domestique, puis devient épicier, comme son frère aîné, à l'âge de 30 ans et employé de commerce à 36 ans. Le benjamin de cette famille a donc beaucoup de mal à s'élever socialement ce qui ne semble pas avoir été le cas pour ses aînés. Là encore, on retrouve la situation difficile des benjamins en face de la mobilité sociale.

Figure 13-Arbre généalogique de la famille Stamatopoulos



Cet exemple est loin d'être isolé. On connaît également le cas de la famille Agathoklis. Le père était maître d'école. Seul l'aîné accède au monde du négoce. Les cadets accèdent, eux, au monde de l'artisanat et de la boutique. Il existe cependant des cas tout à fait exceptionnels où des individus issus des classes populaires accèdent à l'élite. On dénombre deux cas sur 145 : Dimitrios Athanopoulos et son frère Constantin, tous deux fils d'un domestique. Domestiques eux-mêmes en début de carrière, ils deviennent négociants respectivement aux âges de 33 et de 36 ans. On peut toutefois apporter un bémol à ces deux itinéraires individuels dans la mesure où ils pouvaient être domestiques dans une famille bourgeoise. Selon leur mode de vie, ils devraient non pas être rangés dans les classes populaires mais plutôt dans les classes moyennes. Mais aucun indice ne permet de l'affirmer. Il reste, en tout cas, qu'un individu issu des classes populaires a très peu de chances d'accéder à l'élite. On peut à présent s'intéresser au devenir des étudiants. Dans la liste électorale de 1866, on trouve ainsi huit étudiants, âgés de 22 à 25 ans. Quatre d'entre eux sont issus des classes moyennes, trois de l'élite et seulement un des classes populaires. Six sur huit accèdent à l'élite urbaine du Pirée. Deux appartiennent aux classes moyennes. Il faut noter que quatre individus sur huit deviennent soit médecin soit avocat, ce qui n'est guère étonnant étant donné qu'ils ont le plus souvent fait des études longues. On peut ainsi citer le cas de deux frères, Ioannis et Démosthène Tsélépis, tous les deux fils d'un cafetier. L'aîné devient médecin et le second avocat. Il s'agit de deux exemples de réussite sociale brillante. Citons également le cas d'Aristide Agathoklis, fils d'un maître d'école qui, lui, devient négociant. Au total, il apparaît

que faire des études est synonyme d'ascension sociale. Cinq individus sur huit dont le père n'appartenait pas à l'élite accèdent à l'élite. Trois individus sur huit sont issus de l'élite. Les études leur permettent de conserver le statut social acquis par leur père. Le renouvellement des élites apparaît par conséquent assez ouvert puisque 40 % des individus qui appartiennent aux élites sont issus des classes moyennes. Les fils d'individus issus de l'élite –près de 60 %-arrivent quand même à se maintenir au sommet de la hiérarchie sociale du Pirée. Un modèle d'ascension sociale peut être distingué : il s'agit du passage du statut d'employé de commerce à celui de négociant. Pour devenir négociant, si l'on est pas issu de ce monde, il faut au préalable passer par la profession d'employé de commerce. Les exemples sont légion. C'est le cas, par exemple, d'Aristide Tarlas. Fils d'un épicier, après avoir exercé la profession d'employé de commerce pendant une dizaine d'années, ce dernier accède au négoce à l'âge de 40 ans. Ainsi, si l'on n'est pas soi-même issu de l'élite, il est possible d'améliorer sa position sociale par rapport à son père. Les dix premières années de la carrière professionnelle sont donc déterminantes pour les enfants issus des classes moyennes qui espèrent accéder à l'élite.

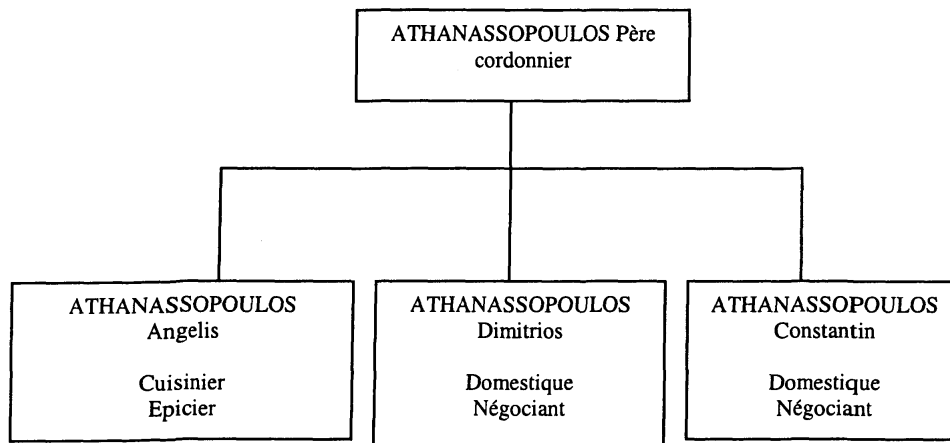
Les classes moyennes sont le sujet et l'objet de nombreuses discussions historiographiques en général. Cela n'est guère étonnant étant donné le caractère central et la position intermédiaire des classes moyennes dans toute société. Le Pirée n'échappe bien évidemment pas à la règle commune, loin s'en faut. Les classes moyennes sont au cœur des recompositions qui traversent la société. En position intermédiaire, elles sont tout particulièrement difficile à appréhender. 54 % des individus issus des classes moyennes restent dans le monde des classes moyennes ce qui représente tout de même un individu sur deux. Cela sous-entend que la mobilité sociale dans ce corps social intermédiaire doit être relativement forte. On peut ranger dans cette catégorie sociale non seulement les employés mais aussi les individus issus du monde de l'artisanat et de la boutique. On observe ainsi que plus de 20 % des individus initialement dans les classes moyennes accèdent à l'élite et qu'environ 26 % rejoignent les classes populaires. Cela n'est pas sans incidence sur la mobilité sociale ascendante et celle descendante. Ces chiffres suggèrent qu'un individu qui est issu des classes moyennes sur quatre connaît une ascension sociale mais que dans le même temps, la même proportion subit un déclassement, un sur deux étant immobile socialement. Les classes moyennes constituent donc bien le lieu où se font les recompositions sociales. C'est dans le monde des employés que la mobilité sociale est la plus forte puisque seulement 15,79 % des fils d'employés deviennent eux-mêmes des employés. 31,59 % des fils d'employés connaissent une ascension sociale en exerçant une profession libérale ou en devenant

professeurs et 36,83 % connaissent une régression sociale, 15,79 % rejoignant le monde des artisans et des petits commerçants lesquels restent par là même dans les classes moyennes. Il ressort de ces chiffres que le destin des fils d'employés est très contrasté. Dans la plupart des cas, le statut d'employé n'est pas du tout héréditaire, bien au contraire. Les fils d'employés ont en tout cas de bonnes chances d'améliorer leur situation sociale ou au moins de conserver celle de leurs pères. Cela ne doit pas masquer non plus que plus d'un sur trois peuvent connaître un déclassement ce qui est bien loin d'être négligeable. Voilà ce qui apparaît à la lumière des différents tableaux mais qu'en est-il dans le détail? Parmi ceux des fils d'employés qui connaissent une mobilité sociale ascendante, on peut citer le cas d'Antonios Antoniadis qui connaît une ascension sociale tout particulièrement remarquable. Fils d'un employé, il est instituteur à l'âge de vingt-neuf ans, à trente-quatre ans, il est professeur puis à quarante devient principal de collège. On connaît également l'exemple de Pétrios Antoniadis, frère du précédent qui, à vingt-sept ans, est employé comme son père, profession qu'il conserve pendant près d'une dizaine d'année. Il devient juge à l'âge de trente-huit ans. Là encore, c'est un bel exemple d'ascension sociale pour un fils d'employé. Parmi les fils d'employés qui accèdent au monde de l'artisanat et de la boutique, on remarque le cas d'Anastasio Alexandridis, lui aussi fils d'employé qui devient couturier. Il s'agit d'un bel exemple d'immobilité sociale même s'il constitue toutefois un cas de mobilité horizontale. L'analyse du groupe des employés se révèle déterminante dans l'étude de la mobilité sociale au sein des classes moyennes. Au total, il s'avère que les fils d'employés connaissent des destins individuels particulièrement contrastés. Il apparaît qu'il n'est pas facile de conserver la position sociale qu'a atteint son père si l'on est fils d'employé. Certes, les fils d'employés peuvent connaître une ascension sociale (un individu sur trois) mais certains sont touchés par une régression sociale (aussi un individu sur trois), ce qui est loin d'être négligeable. Ainsi, six individus qui sont fils d'employés sur dix-neuf deviennent travailleurs manuels. Le groupe des employés est donc loin d'être fermé en ce qui concerne la mobilité sociale. Il est même très ouvert. Les fils d'employés ne sont pas protégés et peuvent connaître un déclassement même si les chances de promotion sociale restent bien réelles étant donné leur niveau d'instruction que l'on peut supposer bon puisque pour devenir employé dans l'administration, en particulier, il est nécessaire de passer un examen d'entrée qui sanctionne les connaissances minimales de base. Qu'en est-il maintenant de la mobilité sociale dans le monde de l'artisanat et de la boutique qui fait également partie des classes moyennes? La situation semble beaucoup plus favorable pour cette catégorie sociale. Cela apparaît très nettement. 52,63 % des fils issus de ce monde-là y restent. Plus de 15 % accèdent à l'élite soit en devenant négociants soit en



exerçant une profession libérale. 7,89 % deviennent des employés et seulement 10 %, ouvriers ou travailleurs manuels. Il ressort de ces chiffres que la situation des fils d'artisans ou de petits commerçants est beaucoup plus favorable que celle des fils d'employés. Plus d'un individu sur deux reste dans le monde de l'artisanat et de la boutique. Un sur cinq a des chances d'accéder à l'élite et très peu régressent socialement. En chiffres absolus, cependant, rester artisan ou petit commerçant si l'on est issu de ce secteur est la situation la plus courante. Les fils de petits commerçants dans l'alimentation restent le plus souvent dans les métiers de bouche. C'est le cas, par exemple, d'Antonios Kouphogiannis et de son frère Pétros, tous les deux fils de boucher, ils exercent eux aussi la même profession. C'est la même situation que l'on rencontre avec Antonios Magkos, un fils d'épicier qui conserve la même activité professionnelle que son père. Dans ce secteur, le métier est souvent héréditaire. Cela n'est guère étonnant dans la mesure où dans ces professions, l'apprentissage tient une grande place. Les fils issus de ce secteur peuvent acquérir l'expérience nécessaire auprès de leur père. En âge de travailler, ils se destinent à la même profession que leur paternel. De plus, le père peut transmettre sa boutique et ses outils de travail à son fils d'où le caractère souvent héréditaire des métiers de l'alimentation. Certains des fils issus du monde de l'artisanat et de la boutique ont des chances de promotion sociale. C'est le cas, par exemple, dans la famille Athanassopoulos où deux enfants accèdent au négoce. Il s'agit de trois fils d'un cordonnier. L'aîné Aggelis exerce pendant une dizaine d'années la profession de cuisinier avant de devenir, à l'âge de trente-huit ans, épiciers. Mais ce sont les cadets, dans cette famille, qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Les deux suivants ont connu exactement la même trajectoire professionnelle. Ils exercent le métier de domestique puis deviennent négociants respectivement à l'âge de trente-trois ans et de trente-six ans.

Figure 14-Arbre généalogique de la famille Athanassopoulos



On connaît par ailleurs un autre bel exemple de mobilité sociale ascendante. Il s'agit des trois fils de Stavros Stamatopoulos, un marchand de bois. Le plus âgé, Nicolas, exerce la profession d'épicier avant de devenir négociant, à l'âge de quarante ans. Le suivant, Démosthène, devient, lui, négociant à vingt-cinq ans. Le dernier, Stylianos, fait un peu moins bien que ses deux frères. Après avoir été domestique pendant quelques années, il s'installe en effet épicier à trente ans puis devient employé de commerce à partir de trente-six ans. Le fait d'être fils d'épicier a sans doute facilité l'ascension au statut de négociant et il apparaît clairement que la plupart des individus étant issus du monde de l'artisanat et de la boutique et qui deviennent négociants sont des fils d'épiciers. Il n'en ressort pas moins que certains fils d'artisans ou de petits commerçants peuvent connaître un déclassement et être victime d'une régression sociale. Certes, les exemples sont très peu nombreux (10 % des cas environ) mais ils ne sont pas rares et il est inutile de le souligner car la régression sociale est dans ce milieu assez remarquable. On peut citer le cas d'Elevthérios Tzortzis, fils d'un marchand de bois qui devient, lui, travailleur manuel. Au total, il apparaît que l'immobilité sociale est la règle dans un cas sur deux dans le monde de l'artisanat et de la boutique. Les déclassements sont plutôt rares et les chances de promotion sociale apparaissent relativement bonnes si on la compare aux fils d'employés. Dans ce secteur, les trajectoires individuelles qui amènent de l'artisanat et de la boutique au négoce ne sont pas rares. C'est même la voie royale qui mène les fils d'artisans au statut de négociant. Le petit commerce est une des pistes privilégiées pour accéder à l'élite urbaine du Pirée.

Enfin, un chiffre est particulièrement révélateur. 74 % des individus issus des classes populaires restent dans les classes populaires. Cela signifie que trois fils d'individus qui exerçaient une activité manuelle sur quatre restent des travailleurs manuels dans la cohorte. Si un individu est issu des classes populaires, il a ainsi peu de chances de s'élever socialement par rapport à son père. Sur 62 individus qui sont issus des classes populaires, en effet, 46 restent dans les classes populaires, quatorze accèdent aux classes moyennes et seulement deux à l'élite. Sortir des classes populaires pour un individu est donc très difficile. Si l'on s'intéresse au destin des enfants d'ouvriers, cela apparaît très nettement puisqu'un sur deux devient ouvrier lui-même et la même proportion devient un travailleur manuel. De même, parmi les fils de travailleurs manuels, dans plus de 65 % des cas, ils restent des travailleurs manuels ou deviennent des ouvriers. On peut citer le cas de Stavros Libéris, âgé de vingt-trois ans en 1866 et fils de forgeron, qui devient lui-même forgeron, activité qu'il exerce pendant toute sa carrière professionnelle. C'est le cas également de Théodore Lazarimos, fils d'un plâtrier qui lui aussi exerce le même métier que son père tout au long de sa vie professionnelle. Cet état de fait est encore plus criant parmi les fils d'agriculteurs ou de jardiniers dans la mesure où 71,44 % d'entre eux restent agriculteurs ou jardiniers, 14,28 % deviennent des ouvriers et 14,28 %, travailleurs manuels. Aucun d'entre eux ne quittent en tout cas les classes populaires. Citons un exemple tout à fait caractéristique : Dimitri Lioumis dont le père Spyros était un agriculteur et qui devient lui aussi un agriculteur. On observe ainsi qu'être fils d'un ouvrier, d'un travailleur manuel, d'un agriculteur ou d'un jardinier présente un inconvénient important et les chances d'ascension sociale sont extrêmement minces. Un individu issu des classes populaires n'a donc que peu d'espoir d'intégrer les classes moyennes sans parler de l'élite. Les cas d'ascension sociale sont ainsi peu nombreux pour les individus sortis des classes populaires. 22,58 % d'entre eux accèdent en fin de compte aux classes moyennes et seulement 3,22 % à l'élite. Pour ceux, certes rares, qui connaissent une mobilité sociale ascendante, on peut se demander à présent comment s'est construite leur trajectoire professionnelle. Autrement dit, comment peut-on sortir des classes populaires et s'élever socialement? On l'a dit, être fils d'ouvrier ou d'agriculteur est plutôt synonyme d'immobilité sociale. Les statuts d'ouvrier, d'agriculteur ou de jardinier ne permettent pas de s'élever socialement. Seuls les fils de travailleurs manuels peuvent avoir cet espoir puisque 20,67 % d'entre eux connaissent une mobilité sociale ascendante. C'est tout de même loin d'être faible. Dans 10,34 % des cas, ils accèdent au monde de l'artisanat et de la boutique, dans 6,89 % des cas, ils deviennent employés et même 3,44 % d'entre eux deviennent professeurs ou instituteurs. Les possibilités d'ascension sociale pour les fils de travailleurs manuels sont par conséquent bien réelles. Un

fil de travailleur manuel peut espérer voir évoluer favorablement sa position sociale au cours de sa vie professionnelle. On peut citer ainsi le cas d'un fils d'un portefaix, qui accède à la profession de charpentier à l'âge de vingt-six ans. Remarquons également l'exemple de Théodore Blachopoulos, fils d'un tonnelier qui devient instituteur. Comment expliquer cette fermeture des mondes ouvrier et agricole au regard de la mobilité sociale et la relative ouverture du monde des travailleurs manuels vis à vis de cette même mobilité sociale? L'âge du père à la naissance n'a sans doute que peu d'incidence. Par ailleurs, la plupart des individus sélectionnés dans notre échantillon ne sont pas nés au Pirée. Cela suggère que l'origine géographique n'a pas non plus une influence déterminante sur la mobilité sociale des fils de travailleurs manuels. Sont-ils plus instruits que les fils d'ouvriers ou d'agriculteurs? Les sources ne permettent pas de le confirmer ou de l'infirmier. Il ne fait pourtant pas de doute que l'instruction doit jouer un rôle déterminant dans l'ascension sociale des fils de certains travailleurs manuels. Le fait qu'un des fils de travailleurs manuels devienne instituteur pourrait aller dans ce sens. Le niveau de vie supérieur de certains travailleurs manuels par rapport à celui des ouvriers ou des agriculteurs peut également en être la cause mais là nous sommes démunis et aucun indice ne permet d'étayer cette hypothèse.

L'immigration joue donc un rôle important dans la constitution de la société piréote tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. La population du Pirée s'est ainsi formée dans les années 1830-1840. Les contemporains soulignent le caractère désert du lieu avant 1830. Les années 1830 sont marquées par la naissance d'une ville nouvelle située à environ huit kilomètres d'Athènes. On constate que l'administration a réussi à canaliser les mouvements migratoires et a favorisé l'installation des nouveaux habitants. La fondation de la ville du Pirée moderne est le fait d'une volonté politique. Il s'agissait de donner à Athènes, nouvelle capitale de l'Etat grec, un port digne de ce nom. Deux principales colonies de peuplement ont ainsi été créées : le *synoikismos* des Sciotes et celui des Hydriotes. L'origine géographique des nouveaux habitants du Pirée est très variée. Le bassin de recrutement des migrants correspond à la Méditerranée orientale. L'île d'Hydra est la première grande aire de recrutement de la population piréote suivie ensuite par le Péloponnèse, l'Asie Mineure, Chios, les Cyclades et la Grèce centrale. L'arrière-pays naturel du port grec est constitué surtout par les îles de la mer Egée et le Péloponnèse. Le départ vers une autre région du royaume n'est pas rare et l'émigration est modérée, ce qui alimente la diaspora grecque à l'étranger. Ensuite, en ce qui concerne la mobilité intragénérationnelle, il apparaît que le déclassement professionnel dans l'élite est plutôt rare. Au sein des classes moyennes, cette mobilité est assez forte tandis que pour les couches populaires, elle reste plutôt faible. De plus, l'immobilité sociale est la règle pour l'élite et les classes populaires alors que la mobilité sociale dans les classes moyennes est relativement forte. Le Pirée, tout comme n'importe quelle ville, est un milieu spécifique qui se recompose continuellement et qui évolue au rythme des départs et des arrivées. La mobilité spatiale doit être reliée à l'Etat-nation grec. Elle influe directement sur la construction du nouvel espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle.

TROISIEME PARTIE :

LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE NATIONAL GREC

La mobilité spatiale des individus et en particulier l'immigration est au cœur d'une réflexion possible sur la construction de l'espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. Cet espace rassemble les régions de la péninsule balkanique qui appartiennent au territoire grec : le Péloponnèse, la Grèce centrale, les Cyclades auxquels s'ajoutent en 1864 les îles Ioniennes puis, à partir de 1881, la Thessalie et le sud de l'Épire. On peut ainsi se servir de l'exemple du Pirée pour montrer comment s'est constitué cet espace. Pour cela, il est possible d'étudier l'institution du *dème* qui joue un rôle fondamental dans le processus d'assimilation nationale. Le *dème* est à la fois la circonscription administrative de base du royaume grec qui correspond à la commune française et à la *gemeide* bavaroise et une communauté politique qui réunit l'ensemble des citoyens. Les membres du *dème* sont inscrits dans un livre que l'on appelle *dimotologion*. Ce dernier est une sorte de registre de citoyenneté. Ce système administratif permet l'assimilation de tous les citoyens grecs dans la communauté nationale. La construction de l'espace national passe par la mise en place d'une citoyenneté locale qui constitue le point nodal de la définition de l'identité nationale grecque. Cette citoyenneté locale inclut les individus qui appartiennent à la communauté nationale et exclut les autres. L'appartenance au *dème* a pour effet de distinguer les nationaux des étrangers. On peut ainsi étudier le *dème* à partir de l'exemple du Pirée qui est une véritable institution au service de l'assimilation nationale mais également les liens étroits qu'entretiennent la citoyenneté locale et l'identité nationale au 19<sup>e</sup> siècle.

## LE DEME : UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'ASSIMILATION NATIONALE

---

### 1 - Le *dimotologion* : un outil pour classer les individus

#### 1.1 - L'histoire de la source

Le plus grand problème qui se pose au chercheur sur la démographie historique de la Grèce, c'est en général la pénurie des sources. En effet, elles font souvent défaut : soit elles ont tout simplement disparues, soit elles sont mal conservées et sont lacunaires. Il existe en Grèce une source tout à fait originale que l'on appelle *dimotologion*. C'est un registre de citoyenneté. Il s'agit d'un catalogue général où sont enregistrés tous les dèmotes d'un dème. Le dèmote est le citoyen d'un dème<sup>89</sup>. Il a la citoyenneté grecque. Le *dimotologion* est une source qui est très mal connue, même en Grèce. Or c'est un formidable outil mis en place par l'administration grecque en 1834 qui existe toujours, même s'il a connu des évolutions au cours du temps. Celui du Pirée a, lui, été assez bien conservé ce qui est tout à fait exceptionnel pour la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>. Quel est l'intérêt historique d'une source comme le *dimotologion*? Après avoir présenté l'histoire de cette source puis le cas du *dimotologion* du Pirée, on montrera comment on peut l'utiliser et ce que l'on peut en tirer pour une étude historique.

Qu'est-ce qu'un *dimotologion*? Si celui du 19<sup>e</sup> siècle pose peu de problèmes, celui d'avant 1912 est encore assez mal connu, étant donné qu'à l'heure actuelle, peu de *dimotologia* ont été retrouvés<sup>91</sup>. De plus, ces derniers ne présentent pas exactement le même visage. A ce stade, il est prudent de n'énumérer que des considérations générales. Il s'agit

---

89. Le dème est l'unité administrative de base qui correspond à la commune française.

90. Sur l'accès aux archives en Grèce, cf. L. MITROU, "L'accès aux archives en Grèce : possibilités, déontologie, inaccessibles", *Ta Historika*, 14, décembre 1997, 409-418 (en grec). Sur les sources en Grèce, cf., L. KALLIVRETAKIS, "Géographie et démographie historiques de la Grèce : le problème des sources", *Histoire et Mesure*, XI/2, 1995, 9-23.

91. On connaît à l'heure actuelle au moins deux *dimotologia* antérieurs à 1912 : à Syros et à Nauplie. Cf. C. LOUCOS et P. POLEMI, *Guide des archives municipales d'Hermoupolis 1821-1949*, Athènes, 1987, 28-29 et 104-107 (en grec) et Tr. SKLAVENITIS, *Répertoire des archives municipales de Nauplie 1828-1899*, Athènes, 46-47 (en grec).



d'une source originale créée en 1834 qui, apparemment, n'a pas existé en France. Le nom même de cet outil de l'administration pose problème puisque celui-ci n'apparaît pour la première fois qu'en 1851 dans une circulaire du ministère de l'Intérieur. Auparavant, on emploie le terme plus vague de «livre du dème». Il n'existe pas non plus de mot équivalent dans la langue française. Trois expressions pourraient cependant assez bien convenir : «registre des communes», «registre civique» ou encore «matricule municipale». Toutefois, il est préférable de conserver le terme grec *dimotologion*. De même, les origines de cette source sont pour l'instant obscures.

Il ne s'agit pas tout à fait d'un registre de population comme il en existe en Belgique ou à Milan, par exemple, puisque l'on peut y trouver des individus qui sont domiciliés dans un autre dème<sup>92</sup>. Alexandre Mansolas, représentant du Gouvernement grec au Congrès international de statistique de Budapest en 1876 dans son rapport en français explique ainsi que :

«des registres de population, conformément au vœu émis par le Congrès de Saint-Pétersbourg, n'existent pas mais que sous peu les registres actuels des citoyens de la commune (dèmotes) seront remplacés par des registres généraux de la population conformément au vœu du susdit congrès<sup>93</sup>.»

Les individus inscrits dans ce registre sont des dèmotes, c'est-à-dire des sujets de citoyenneté grecque enregistrés dans le dème où ils jouissent de leurs droits civiques. Etant donné qu'il n'existe pas une obligation de résidence dans le dème où le dèmote est inscrit, on peut trouver dans un dème des hétérodèmotes, c'est-à-dire des individus qui sont inscrits dans un autre dème. En outre, ne sont enregistrés dans cette source ni les étrangers, ni les sujets grecs qui ne sont pas inscrits, volontairement ou involontairement. Par ailleurs, contrairement à l'état civil qui existe en Grèce, dans les textes au moins, à partir de 1836 et qui est une source morte, le *dimotologion* est une source vivante puisque les renseignements sur chaque individu sont mis à jour régulièrement. Les informations se présentent non pas sous la forme d'un texte mais en colonnes.

---

92. Cf pour la Belgique, E. VAN DE VALLE et O. BLANC, "Registres de la population et démographie", *Population et famille*, 36, 1975, 113-128 et pour Milan, O. FARON, *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1997.

93. A. MANSOLAS, *Rapport sur l'étude de la statistique officielle en Grèce*, Athènes, 1876, 4-5.

Le système du *dimotologion* semble avoir été créé par le décret du 27-12-1833 (8-01-1834) qui a une portée plus générale puisqu'il crée également les *dèmes*<sup>94</sup>. Les articles 3 et 9 à 14 obligent tout individu, s'il est de nationalité grecque, ainsi que sa famille, à être inscrit dans un *dème* pour pouvoir jouir de ses droits lesquels lui sont attribués par la naissance, par le classement, par le mariage et par le rétablissement définitif<sup>95</sup>. Cependant, ces articles ne font pas explicitement référence à la tenue d'un registre. Or, les circulaires postérieures du ministère de l'Intérieur portant sur le *dimotologion* renvoient à ceux-ci<sup>96</sup>.

La circulaire 39 du 27-04-1851 marque une étape décisive dans l'histoire du *dimotologion*. Celle-ci rappelle en effet que tout sujet grec doit être inscrit avec sa famille dans un *dème*. Elle précise et détaille les règles qui doivent présider à l'enregistrement des individus dans tel *dème* plutôt que dans tel autre. L'individu est inscrit dans le *dème* où il est né ou dans celui où il a été trouvé si les parents sont inconnus. Il peut demander à être inscrit dans le *dème* de son conjoint ou dans le *dème* où il a le centre de ses affaires. Dans ces deux derniers cas, l'individu n'est plus inscrit dans son *dème* d'origine et il est radié du *dimotologion* où il était précédemment inscrit. Pour la première fois, les autorités se préoccupent également d'uniformiser les *dimotologia* du royaume. La circulaire précise ainsi que certains *dèmes* ont déjà appliqué le décret mais que beaucoup ne l'ont pas encore fait. Pour lever toute ambiguïté et pour faciliter la tâche des maires, un tableau a été reproduit à la fin du texte :

---

94. Décret du 27-12-1833 (8-01-1834)/*Journal Officiel* 3/10-01-1834. En Grèce, les lois et les décrets sont publiés dans le *Journal Officiel* alors que les circulaires du ministère de l'Intérieur le sont dans des brochures spéciales. La première date correspond au calendrier julien et la seconde au calendrier grégorien. La Grèce n'a adopté ce dernier calendrier qu'en 1923.

95. Le classement concerne l'inscription d'enfants trouvés et le rétablissement, le cas où le *démote* demande à être inscrit dans un *dème* autre que celui où il est né.

96. On peut se reporter à l'annexe 31 en ce qui concerne la législation sur le *dimotologion*.

Tableau 37-Les colonnes du *dimotologion* d'après la circulaire de 1851

*Dimotologion* du dème de l'éparchie du nome

Nom et prénom du dèmote	Comment a-t-il obtenu le droit à la nationalité grecque?	Comment jouit-il du droit de dèmote?					Situation de l'inscrit					Observations	
		Epoque d'inscription	Par la naissance	Par classement	Par mariage	Par rétablissement définitif	Age	Marié ou célibataire	Où est inscrite sa famille?	Profession	Religion		Reçoit-il un secours du dème?

Source : Circulaire 39 du 27-04-1851 (ministère de l'Intérieur)

De même, en 1854 et en 1855, de nouvelles circulaires insistent sur l'amélioration à apporter aux *dimotologia* et sur leur uniformisation. Cela montre que la législation, si elle a été appliquée, ne l'a pas été encore convenablement. De plus, quelques années plus tard, ce système est introduit également dans les nouvelles provinces intégrées au royaume, les îles Ioniennes (Heptanèse) cédées par les Anglais en 1864 et la Thessalie et le sud de l'Épire obtenues en 1881. Cela est successivement l'objet des circulaires de 1866 et de 1884 qui rappellent les renseignements que doivent contenir ces registres :

Tableau 38-Les colonnes du *dimotologion* d'après la circulaire de 1866

*Dimotologion* du dème de l'éparchie du nome

Numéros d'ordre	des dèmates des familles	Prénom et nom du dèmote	Comment a-t-il obtenu le droit à la nationalité grecque?	Epoque d'inscription			Situation de l'inscrit					Comment a-t-il obtenu le droit de dèmote	Observations
				Année	Mois	Jour	Age	Célibataire, marié, ou veuf	Profession	Origine	Domicile		

Source : Circulaire 158 du 30-04-1866 (ministère de l'Intérieur)

Entre 1834 et 1851 apparaît donc clairement l'obligation d'enregistrer des groupes familiaux et non pas seulement des individus. Il faut souligner cependant que des circulaires postérieures, en 1901 et en 1911, expliquent encore la forme que doit prendre ce document tout en précisant que beaucoup de dèmes n'ont toujours pas appliqué le décret et que cela nuit à la bonne marche de l'administration.

On peut proposer à présent une hypothèse sur les origines du *dimotologion*. Plusieurs indices suggèrent en effet qu'il y a peut-être une certaine confusion dans les années 1840 entre le *dimotologion* et l'état civil (*lixiarchion* en grec moderne). Parmi les demandes d'inscriptions dans le *dimotologion* du Pirée, on connaît celle d'un professeur du collège royal de Syros, une île des Cyclades. Ce dernier écrit le 2-04-1840 au maire du Pirée :

«N'étant enregistré dans aucun dème et désirant m'inscrire dans le dème de Chios qui sera formé, je prie cette demarchie de m'inscrire dans le livre du *lixiarchion* de ce dème.»

Manifestement, il ne peut s'agir de l'état civil au sens où le décret sur l'état civil de 1836 l'entend. L'auteur de cette demande semble confondre état civil et *dimotologion*. Le cas n'est pas isolé. De plus P. Argyropoulos commente en 1843 la législation sur les dèmes. A la fin de l'article 3 du décret sur les dèmes de 1834, il décrit dans une note le système d'enregistrement des jeunes citoyens dans l'Athènes classique. Il s'appuie sur un ouvrage de l'archéologue grec Roussopoulos et renvoie en particulier au *Contre Euboulidès* de Démosthène, un orateur athénien du 4<sup>e</sup> siècle avant J.-C.<sup>97</sup>. Ainsi, si l'on se reporte au *Contre Euboulidès*, 22-26, le mot *lixiarchion* en grec ancien est traduit par le terme français «liste civique»<sup>98</sup>. Dans l'Athènes classique, cette liste des citoyens était conservée dans chaque dème<sup>99</sup>. Cependant, à cette époque, les autorités ne peuvent avoir qu'une idée très vague de ce

---

97. Cf. P. ARGYROPOULOS, *L'administration municipale en Grèce*, Athènes, 1843, Tome 1, 164-165 (en grec) et A. ROUSSOPOULOS, *Archéologie grecque*, Patras, 1855 (en grec, original en allemand, 1843).

98. Cf. DEMOSTHENE, *Contre Euboulidès*, Livre VII édité par L. GERNET dans *Plaidoyers civils*, IV, Les Belles Lettres, Paris, 1960.

99. Sur ce point, cf P. BRULE, *La cité grecque antique à l'époque classique*, Rennes, 1995, 34-35 et en particulier B. HAUSSOULIER, *La vie municipale en Attique : essai sur l'organisation des dèmes au quatrième siècle*, Paris, 1884 et D. WHITEHEAD, *The Demes of Attica. 508/7-250 B. C. A political and social Study*, Princeton, 1986. On peut aussi consulter M. B. SAKELLARIOU, *La démocratie athénienne*, Héraclion, Editions universitaires de Crète, 2000, 130-134 (en grec) mais également M. J. OSBORNE, *Naturalization in Athens*, 3 volumes, 1981-1983, Ph. MANVILLE, *The Origins of Citizenship in Ancient Athens*, 1990, A. L. BOEGEHOLD, A. C. SCAFARO, *Athenian Identity and Civic Ideology*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1994, D. LAMBERT, *The Phratries of Attica*, 1993.

système antique dans la mesure où la *Constitution d'Athènes* d'Aristote n'est pas encore connue en 1833, ni d'ailleurs en 1843<sup>100</sup>. De plus, le décret royal sur les dèmes du 27-12-1833 (8-01-1834) semble être inspiré par la législation française et en particulier par la loi sur les municipalités du 14-18 décembre 1789<sup>101</sup>. Les articles 3 et 9 à 14 du décret grec sont apparemment à l'origine du *dimotologion*. Cette loi française prévoyait par ailleurs la création de registres civiques. Selon L. Rondonneau, un juriste français :

«On appelle ainsi des registres publics tenus dans les municipalités pour inscrire les noms, prénoms, âge, demeure et professions des habitans parvenus à leur majorité : cette inscription est nécessaire pour l'exercice des droits politiques. Leur institution date de la loi organique des municipalités du 14-18 décembre 1789. La forme de leur tenue, par les maires, a été réglée par le décret du 17 janvier 1806 (Bull. 72) auquel sont annexés tous les modèles relatifs à leur tenue<sup>102</sup>.»

Ce système français décrit précédemment est un système qui est prêt à fonctionner. On peut se demander si le gouvernement grec qui avait connaissance de la loi de 1789 ne l'a pas repris pour faire renaître d'une certaine manière l'idée qu'il pouvait avoir du *lixiarchion* antique, ce dernier devenant le *dimotologion* moderne.

## 1.2 - Le dimotologion du Pirée<sup>103</sup>

Les rédacteurs du premier *dimotologion*, couvrant la période 1835-1863, ont indiqué sur la couverture «registre de l'enregistrement des dèmotes du dème du Pirée». Jusqu'en 1851, seuls sont inscrits des individus de sexe masculin. Ensuite, leur famille apparaît sous la rubrique «observations», ce qui montre que la circulaire de 1851 a été immédiatement appliquée au Pirée (tableau 39). Jusqu'en 1839, seules les rubriques suivantes ont été remplies : le numéro d'ordre, le prénom et le nom, le lieu de résidence, l'âge et la profession. A partir de cette date on trouve également l'état matrimonial du dèmote, à partir de 1844, le lieu d'origine et à

100. Le texte de la *Constitution d'Athènes* d'Aristote a en effet été publié pour la première fois par BLASS en 1880 et identifié par BERGK en 1881 puis par F. KENYON le 30-01-1891. Cf M. et B. HAUSSOULIER, éd., *La Constitution d'Athènes d'Aristote*, Les Belles Lettres, Paris, 1930.

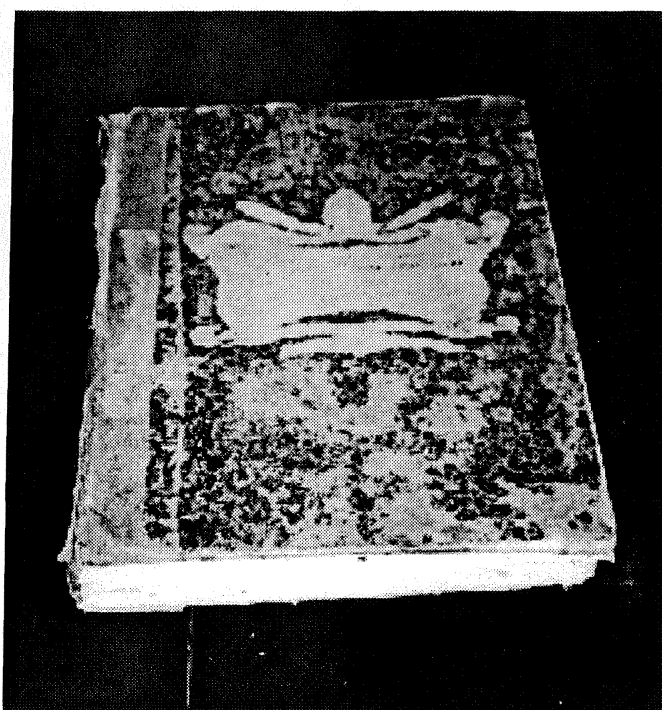
101. Sur ce point, cf E. SKIADAS, *Aperçu historique sur les dèmes de la Grèce 1833-1912*, Athènes, 1993, 3-4 (en grec) ; K. GERAKAS, *Histoire administrative*, Athènes, 1947, 4 (en grec) et M. TSAPOGAS, *Staatsrationalisierung und Verfassungsbewegung in Griechenland 1832-1843*, Athènes, 1992.

102. L. RONDONNEAU, *Les lois administratives et municipales de la France ou Manuel théorique et pratique des Préfets et des Sous-Préfets et des Maires, etc*, tome IV, Paris, 1826, 236.

103. Cf. Annexe 32 (Inventaire du *dimotologion* du Pirée).

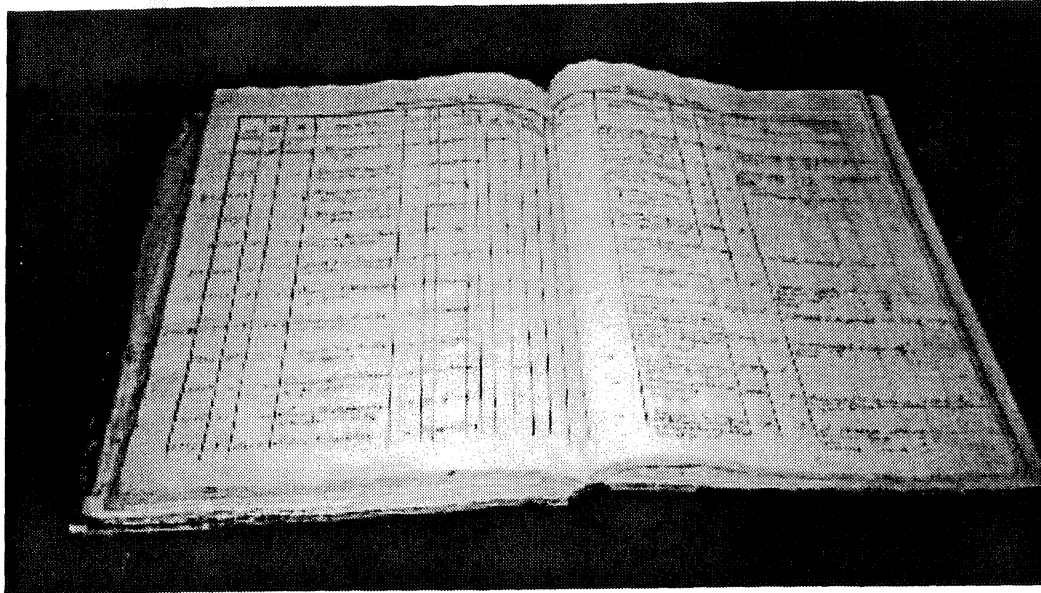
partir de 1848 le total des âmes de la maison. A partir de 1851, on trouve aussi les prénoms et les âges des autres membres du groupe familial. Deux pages du registre ont toutefois disparu. Elles concernaient l'année 1835. De plus, pour la période 1836-1863, ont été aussi conservées dans les dossiers des Archives historiques environ 850 demandes d'inscriptions et de radiations dans le *dimotologion*.

Figure 15-Premier dimotologion du Pirée (1835-1863)



Source : Archives historiques du dème du Pirée

Figure 16-Pages du premier dimotologion (1835-1863)



Source : Archives historiques du dème du Pirée

Tableau 39-Les colonnes du premier *dimotologion* du Pirée (1835-1863)

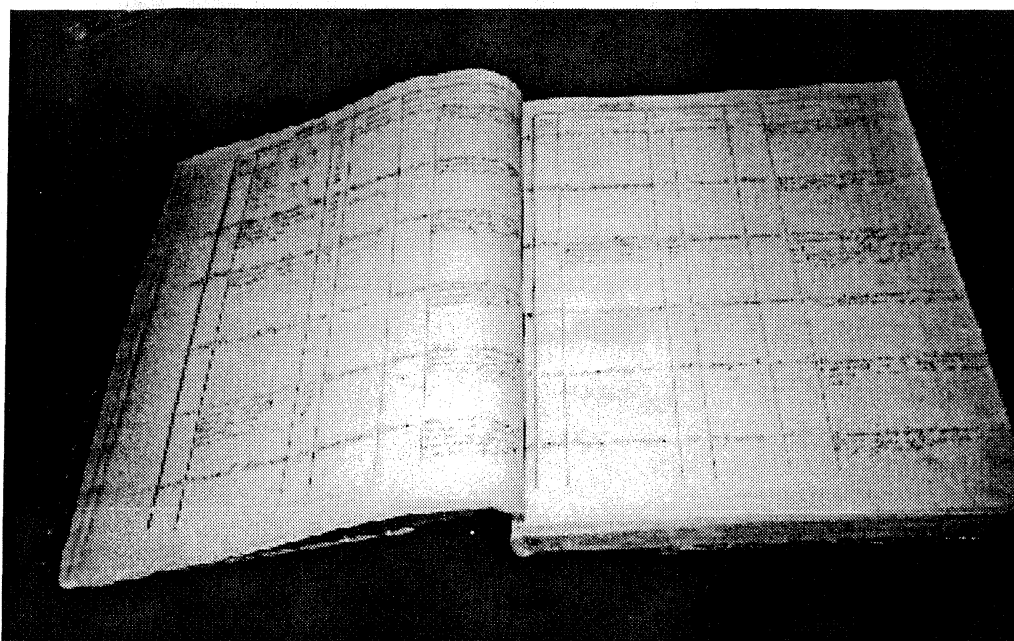
Registre de l'enregistrement des dèmotes du Pirée

Numéro d'ordre	Numéro de la maison	Rue	Prénom et nom	Habitant	Age	Profession	Sexe		Religion					Quartier	Prénom et nom du propriétaire de la maison	Numéro des familles	Total des âmes	Observations
							Masculin	Féminin	Orthodoxe	Catholique	Protestant	Ottoman						

Source : *Dimotologion* 1 du dème du Pirée (1835-1863). Archives historiques du Pirée

Dans le deuxième registre du *dimotologion* (1863-1869), sont inscrits les individus de sexe masculin membres du dème du Pirée ainsi que les personnes (le conjoint et les enfants éventuels) qui vivent dans la même maison. Les informations sur chaque groupe familial sont également présentées sous la forme d'un tableau (tableau 40). Ce registre est comme le précédent dans un état excellent de conservation et renferme des informations précieuses sur les dèmotes du Pirée.

Figure 17-Pages du deuxième *dimotologion* (1863-1869)



Source : Archives historiques du dème du Pirée

Tableau 40-Les colonnes du deuxième *dimotologion* du Pirée (1863-1869)

Dème du Pirée

Numéro d'ordre	Prénom et nom	Age	Profession	Lieu de naissance	Observations
-------------------	------------------	-----	------------	----------------------	--------------

Source : *Dimotologion* 2 du dème du Pirée (1863-1869). Archives historiques du Pirée.



Les colonnes des registres postérieurs à 1869 se présentent comme sur la figure 5. Le troisième *dimotologion* comporte des inscriptions faites entre 1835 et 1869. Les rubriques des colonnes ont manifestement été remplies à partir des renseignements des deux registres précédents puisqu'une colonne indique le numéro de l'ancien *dimotologion*. Après vérification, on constate en effet que ce dernier correspond bien aux numéros d'ordre des registres antérieurs. A partir de ce troisième registre, l'intitulé des rubriques a été respecté et les colonnes convenablement remplies. Ce troisième *dimotologion* a été rédigé entre 1889 et 1900 ainsi que le suggèrent plusieurs éléments de datation. Cependant, il présente la situation telle qu'elle était en 1869. Il reste au total douze *dimotologia* qui concernent la période 1835-1904. Il ne fait aucun doute que les deux premiers ont été rédigés avant 1869. Il n'y a pas non plus de lacunes entre 1835 et 1869. En revanche, il manque les inscriptions de 1870 à 1882 et à partir de cette année-là, il manque plusieurs pages à chaque registre conservé. A partir de 1904 et jusqu'en 1921, les *dimotologia* s'ils ont été tenus, ont disparu.

Tableau 41-Les *dimotologia* postérieurs à 1869

*Dimotologion* du Pirée

Numéro d'ordre des familles	Numéro de l'ancien <i>dimotologion</i>	Numéro d'ordre des membres de chaque	Prénom et nom	Age	Profession	Lieu de naissance	Domicile	Epoque d'inscription	Observations
-----------------------------	--	--------------------------------------	---------------	-----	------------	-------------------	----------	----------------------	--------------

Figure 18-Page du troisième dimotologion (1A')

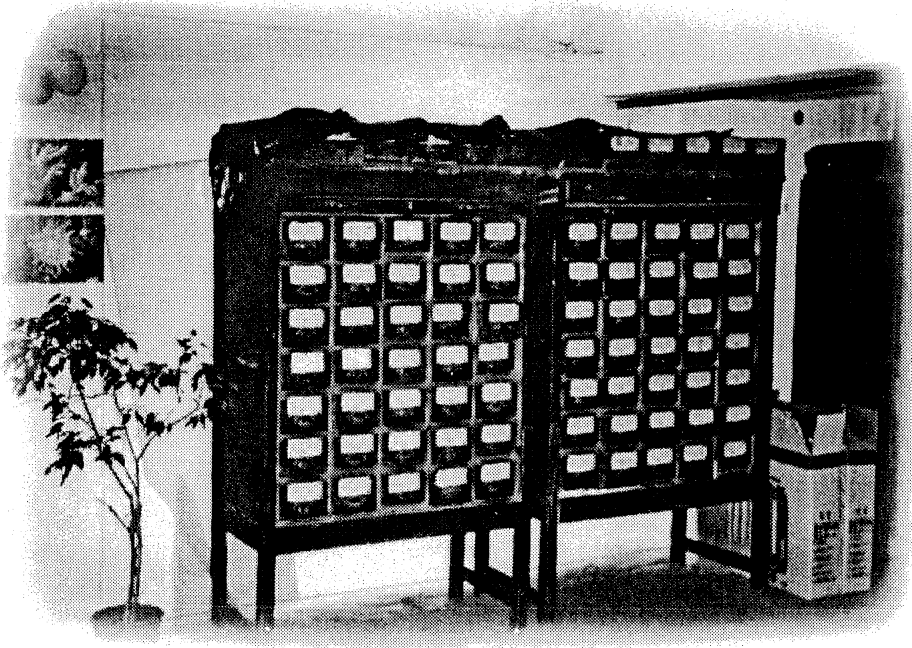
The image shows a page from a Greek census document titled "ΔΗΜΟΤΟΛΟΓΙΟΝ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΕΙΡΑΙΑΣ". The document is a table with several columns. The first column contains names, and the second column contains numbers. There are also columns for other administrative details. The handwriting is in Greek script. The table is divided into sections by horizontal lines. The top section has a header with the title. Below the header, there are several rows of data. The bottom section has a header with the title "ΔΗΜΟΤΟΛΟΓΙΟΝ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΕΙΡΑΙΑΣ" and a sub-header "ΕΠΙΣΤΗΜΟΝΟΙ". Below this, there are several rows of data. The document is a page from a larger volume, as indicated by the page number "176" at the bottom of the page.

Source : Archives générales du dème du Pirée

En plus des registres, on dispose par ailleurs d'un fichier. Les fiches individuelles (environ 276 564) sont rangées dans des tiroirs (228 au total). Chaque tiroir contient environ 1213 fiches. Ce fichier couvre la période 1835-1954. Le classement des noms est alphabétique. Trois types de fiches peuvent ainsi être distingués. La fiche de type 1 indique le prénom de l'individu (de sexe masculin ou de sexe féminin), le prénom et le nom de son père, le prénom et le nom de la mère, le numéro du ou des registres, le numéro du groupe familial auquel il appartient, l'adresse (rarement indiquée). La fiche de type 2 contient le prénom de l'individu de sexe féminin, le prénom et le nom de son époux, le prénom et le nom du père, le prénom et le nom de la mère, le numéro du ou des registres, le numéro du groupe familial auquel elle appartient, l'adresse (rubrique jamais renseignée). La fiche de type 3 précise le prénom et le nom de l'individu (de sexe masculin ou de sexe féminin), les prénoms et noms du père et de la mère, le numéro du ou des registres, le numéro du ménage et l'année de naissance. Les deux premières fiches sont de couleur verte et la troisième de couleur marron. Il n'a toutefois pas été possible de dater avec précision l'établissement de ces fiches mais on

peut raisonnablement penser qu'elles ont été rédigées au fur et à mesure de la rédaction du *dimotologion*.

Figure 19-Le fichier du dimotologion du Pirée (1835-1954)



Source : Archives générales du dème du Pirée

Le *dimotologion* du Pirée présente cependant de nombreuses lacunes dont il faut tenir compte si l'on souhaite l'utiliser et le dépouiller. Le tableau ci-dessous révèle une partie du système et en particulier l'existence de trois générations de *dimotologia* : 1835-1869, 1870-1900, 1900-1904. Il montre aussi deux types de lacunes : des lacunes actuelles et des lacunes qui remontent à l'époque considérée.

Tableau 42-Les lacunes du *dimotologion*

Numéro du <i>dimotologion</i>		Numéros d'inscription		Années concernées	Années de rédaction	Observations	
Cote personne	Cote administrative	Numéros de l'ancien <i>dimotologion</i>	Numéros du nouveau <i>dimotologion</i>				
1	A'	1-2376		1835-1863	1835-1863	Mise à jour régulière	
2	[B']	2377-3301		1863-1869	1863-1869		
3	1A'	1495-2250	1-1497	1835-1869	Entre 1889 et 1900	Image de 1869	
4	3	4428-5953	3514-5034	1882-1885			
5	4	7457-8884	5035-6421	1887-1889			
6	7	10580-11941	9333-11134	1891-1895			
7	8	11972-13643	11135-12792	1895-1898			
8	9	13834-15662	12793-14593	1898-1900			
9	10		14619-16507	1900-1902		1900-1902	Mise à jour régulière
10	11		16540-18267	1902-1903		1902-1903	
11	12		18724-20062	1903-1904	1903-1904		
12	13		20088-22095	1904	1904		

Les registres 2, 5 et 6 (cote de l'administration) ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le registre 2 concernait la période 1870-1881 et les registres 5 et 6, la période 1889-1891. De plus, la rubrique «numéros d'inscription» indique qu'il existait, même à l'époque, des lacunes. Ainsi les anciennes inscriptions 5954 à 7456 (1885-1887), 11942 à 11973 (1895) et 13644 à 13933 (1898) avaient disparu au moment de la rédaction de la troisième génération du *dimotologion*. Ces lacunes ont été comblées lors de la rédaction des nouveaux registres et les informations sur chaque groupe familial ont été mises à jour. Cela n'est donc plus une lacune pour nous. Par conséquent, on ne dispose que d'une série assurément complète : 1835-1869. Les lacunes postérieures pourraient être comblées à l'aide du fichier. La datation précise des registres postérieurs à 1869 est sans doute une des clefs pour une compréhension globale du système.

### 1.3 - L'intérêt pratique du dimotologion et ses limites

La plupart des rares études grecques qui utilisent le *dimotologion* à des fins d'analyses démographiques se servent de cette source en considérant qu'il s'agit d'un simple recensement de la population<sup>104</sup>. C'est pourtant, à notre avis, une erreur de méthodologie. Dans un recensement de la population, le ménage est constitué par des individus qui habitent sous le même toit et qui n'ont pas nécessairement un lien de parenté. Dans les cases familiales du *dimotologion*, en revanche, il s'agit d'individus qui ont un lien de parenté entre eux -soit un lien de filiation soit un lien d'alliance- mais cela ne signifie nullement qu'ils habitent ensemble. Il n'est donc pas possible d'utiliser le *dimotologion* pour étudier la structure des ménages. De plus, si le recensement enregistre la population qui habite effectivement au Pirée à un moment donné, le *dimotologion* enregistre, lui, la population de droit. Dans cette dernière source, les individus n'habitent pas forcément au Pirée. Ainsi, le *dimotologion* ne peut pas être utilisé à des fins d'analyse démographique classique. Il faut même abandonner toute tentative

---

104. C'est le cas de l'étude tout à fait remarquable de Roxani KAFTANZOGLU, *Parenté et organisation de l'espace familial, Syrrako 1898-1930*, Athènes, EKKE, 1997 (en grec). L'auteur utilise les *dimotologia* de Syrrako, une communauté villageoise d'Epire des années 1898, 1905 et 1929 et en tire des conclusions sur la structure des ménages comme s'il s'agissait de simples recensements de la population (p. 69-70). C'est le cas également dans I. TOUNDASSAKIS, *Parenté, mariage et succession dans le village de Vourkoti*, Thèse de doctorat, EHESS, 1995. Une autre étude se sert du *dimotologion*. Il s'agit de l'ouvrage de E. BOURNOVA, *Démographie historique et histoire de la vie quotidienne à Rapsani de 1900 à 1950*, Athènes, Plethron, 1995, (en grec) qui reprend en partie sa thèse, *Rapsani dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, essai d'histoire sociale d'un village grec*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1986. L'un des *dimotologia* utilisée a été rédigé en 1935. Dans ce cas, le *dimotologion* peut être utilisé comme un recensement de la population dans la mesure où nous avons une photographie de la population du village en 1935.

d'analyse transversale de la source. Cette dernière est tout simplement vouée à l'échec étant donné que les informations sur les individus sont mises à jour régulièrement. En revanche, une interrogation longitudinale de la source est tout à fait envisageable voire même souhaitable.

Le *dimotologion* ne peut pas être exploité comme l'état civil et les recensements de la population. Il doit être lu de manière longitudinale et il s'avère indispensable de mettre en œuvre une méthode spécifique pour le dépouillement de cette source si intéressante mais également si particulière. Le dépouillement ne peut se faire qu'à l'aide de l'outil informatique. Il faut ainsi créer une base de données. Le logiciel Access de Microsoft s'y prête tout particulièrement mais Ingres pourrait aussi être utilisé. L'analyse des données peut être réalisée à l'aide du tableur Excel. Il y a par ailleurs plusieurs manières d'interroger le *dimotologion*. C'est pourquoi il est nécessaire au préalable de bien choisir son échantillon, étant donné le nombre total des individus contenus dans la source : 276 564 enregistrés entre 1835 et 1954. Il est possible de choisir une lettre de l'alphabet. La plupart des chercheurs grecs utilisent la lettre kappa (k) qu'ils considèrent comme représentative. On peut ainsi étudier toutes les familles dont le nom commence par la lettre k<sup>105</sup>. Chaque fiche individuelle renvoie à un registre du *dimotologion* et à une case familiale. Notre base de données serait constituée par toutes les familles du Pirée dont le nom commence par cette lettre. Elle couvrirait la période 1835-1954 ce qui permettrait de suivre les familles sur près d'un siècle. Cependant, il faut noter que l'opération serait très fastidieuse et demanderait beaucoup de temps pour le dépouillement. Une autre solution serait également possible. Il suffirait de dépouiller les deux premiers registres du *dimotologion* couvrant la période 1835-1869. Notre base de données serait ainsi initialement construite à partir de 3301 familles ce qui présente l'avantage de ne pas avoir à sélectionner une lettre précise. Dans une deuxième phase de la recherche, il faudrait retrouver chaque individu dans le fichier alphabétique ce qui renverrait aux registres postérieurs à 1869 où il apparaît. On pourrait ainsi obtenir des renseignements sur les descendants éventuels de ces individus et établir de nombreuses généalogies. On le

---

105. En France, des chercheurs en démographie historique ont choisi de sélectionner les noms de famille commençant par les trois lettres TRA. Cette enquête sur la mobilité géographique et sociale en France aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles est connue sous le nom "enquête des TRA". Sur ce point, cf. J. DUPÂQUIER et D. KESSLER, *La société française au XIXe siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard, 1992 et J. DUPÂQUIER, "L'enquête des 3000 familles", *Annales de Démographie Historique*, 2004, 1, 7-18.

comprend bien, le *dimotologion* est une source complexe qui, si l'on veut l'exploiter, demande un traitement particulier<sup>106</sup>.

La source que trouve un historien pour étudier une société humaine n'est pas parfaite. Il ne faut pas oublier que le chercheur détourne de son utilisation initiale un instrument mis en place par une administration. Le *dimotologion* n'échappe pas à la règle évidemment. Celui-ci avait au départ, en 1834, l'ambition de recenser tous les citoyens de la commune, l'inscription dans le *dimotologion* servant à prouver que l'on dispose bien de ses droits et de ses devoirs civiques. Il faut toutefois noter que le *dimotologion* ne concerne pas l'ensemble de la population du Pirée. En effet, seule une partie de la population se retrouve dans cette source. Il ne s'agit assurément pas d'un recensement de la population mais bien d'un registre de population partiel. Dans un dème, il y a trois types d'individus qui ont des statuts juridiques bien définis : les dèmotes (les citoyens du dème qui sont inscrits dans le *dimotologion* du Pirée), les hétérodèmotes (les citoyens qui ne sont pas inscrits dans ce *dimotologion* mais dans celui d'un autre dème), et les étrangers (qui ne sont inscrits dans aucun *dimotologion*). Dans le *dimotologion* du Pirée, on trouve ainsi des dèmotes qui habitent effectivement au Pirée et des dèmotes qui habitent ailleurs, le lieu de résidence étant précisé dans la source. Le *dimotologion* n'enregistre donc pas la population de fait mais plutôt la population de droit. Cependant, on doit reconnaître que cette source est tout à fait représentative. Pour s'en convaincre, on peut comparer la population réelle de la ville et le nombre des individus inscrits dans le *dimotologion*.

---

106. En ce qui concerne la méthodologie, il est tout à fait possible d'adapter celle de l'analyse démographique des biographies mise au point par D. COURGEAU et E. LELIEVRE. Sur ce point, cf : D. COURGEAU et E. LELIEVRE, *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED-PUF, 1989 ; E. LELIEVRE, "Construire les principes d'une analyse biographique du groupe familial, in A.I.D.E.L.F. éd., *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéenne*, Paris, PUF, 1996, 103-116 ; E. LELIEVRE et A. BRINGE, *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies*, Paris, INED-PUF, 1998 ; D. COURGEAU, dir., *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED-PUF, 1999 ; D. COURGEAU et E. LELIEVRE, "L'analyse démographique des biographies", in G. CAZELLI, dir., *Démographie : Analyse et synthèse*, Paris, INED-PUF, 2001, 503-517.

Tableau 43-Population de fait et population de droit du Pirée (1836-1853)

Années de recensement	Nombre d'habitants	Nombre de dèmotes
1836	1071	
1838	2137	
1842	2611	1118
1845	4247	2132
1848	5279	2958
1852	5369	2522
1853	5472	3239

Source : recensements de la population et *dimotologia* du Pirée.

La lecture du tableau précédent nous montre que le *dimotologion* enregistre tout de même près de 50 % de la population du Pirée, ce qui est loin d'être négligeable pour une enquête statistique. La source est donc bien représentative et peut être utilisée à des fins d'analyse démographique. Par ailleurs, le *dimotologion* apparaît comme une source monumentale qui s'avère à l'expérience tout particulièrement difficile à exploiter. Rappelons que le fichier du *dimotologion* comprend quand même pas moins de 276 564 fiches individuelles couvrant la période 1835-1954 et que nous disposons d'une centaine de registres. Si l'on s'intéresse seulement aux deux premiers *dimotologia* (1835-1869), sont enregistrés environ 15 000 individus. Il s'agit évidemment d'une source qui n'est pas aisée à manier. Un certain nombre de précautions doivent être prises. Il est ainsi nécessaire de faire des choix draconiens et de bien choisir son échantillon. Tout dépend bien sûr aussi du temps dont on dispose pour le dépouillement et du nombre de personnes qui l'exploitent : un seul chercheur pour une thèse de doctorat en trois ans ou une équipe de plusieurs personnes pour une enquête sur plusieurs années. L'outil informatique est également indispensable tout comme le bon choix du logiciel pour effectuer le dépouillement.

Il faut noter toutefois que les âges sont très souvent approximatifs dans le *dimotologion*. Les âges sont souvent inexacts. Cela n'est guère étonnant dans la mesure où, en Grèce, l'état civil est très récent. Dans le meilleur des cas, il ne peut pas être antérieur à 1836, date de sa



création. Les employés du *dimotologion* doivent donc faire confiance aux individus qui déclarent leur âge. Cette approximation dans les âges tient également au mode d'enregistrement des individus. En règle générale, un individu est inscrit à sa majorité civique (25 ans jusqu'en 1864, 21 ans à partir de 1864). La case familiale ainsi créée contient l'âge de l'individu lors de son inscription avec la date précise de l'enregistrement. S'il se marie, on mentionne ensuite les renseignements concernant son épouse à la date du mariage puis au fur et à mesure des naissances éventuelles, sont précisées les informations sur les enfants du couple. On sait ainsi toujours à quelle date correspond l'âge indiqué mais pour chacun des membres de la famille, cette date est différente. Ce peut être la date d'inscription dans le *dimotologion*, celle du mariage ou celle de la naissance des enfants. Il est donc indispensable de procéder à des calculs pour retrouver la date de naissance des individus. On doit noter aussi des fluctuations et des erreurs dans l'orthographe des noms propres des individus. La Grèce est un tout jeune royaume et les noms de personnes ne sont pas encore bien fixés. C'est au milieu du 19<sup>e</sup> siècle que commencent véritablement à se fixer les noms propres. Cela explique que les noms des individus ne soient pas stables. Les individus peuvent ainsi avoir plusieurs noms de famille. Au début de la période d'observation, en 1835, ils en ont un et quelques années plus tard un autre. Il faut remarquer toutefois que l'on peut assez aisément contourner cette difficulté dans la mesure où les individus sont connus par un numéro d'inscription unique ce qui permet de les retrouver dans les registres. Il n'en reste pas moins que le *dimotologion* constitue une source étonnante et passionnante de par la mine des renseignements que le chercheur peut y trouver pour mener à bien une enquête essentiellement démographique.

Le *dimotologion* est une source extrêmement riche qui peut être utilisée de bien des façons. A notre avis, il présente trois grands intérêts majeurs : pour l'étude des mobilités, pour l'histoire de la famille et de la parenté, pour une approche de la citoyenneté et de la construction de la nation grecque. Le *dimotologion* permettrait certainement de répondre à un certain nombre de questions à ce propos. Celui-ci précise pour chaque individu la profession, le lieu de naissance et le domicile. Ces indications nous permettent d'étudier la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et la mobilité spatiale sur plusieurs générations de 1835 à 1954. On peut ainsi par exemple sélectionner tous les individus qui apparaissent dans les deux premiers *dimotologia* entre 1835 et 1869 et les ranger par cohorte de naissance, les descendants éventuels étant recherchés dans les *dimotologia* postérieurs. L'étude des mobilités

peut se faire de bien des manières. Il serait ainsi possible de dépouiller le deuxième *dimotologion* qui couvre la période 1863-1869 et le coupler ensuite aux listes électorales conservées. Cela s'avèrerait tout à fait pertinent dans la mesure où pour être inscrit sur les listes électorales, il faut au préalable avoir été enregistré dans le *dimotologion*. Notre échantillon de départ serait de 924 individus. On aurait les individus de sexe masculin qui se sont inscrits dans les registres de la ville et qui ont ouvert une case familiale entre 1863 et 1869. Les listes électorales contiennent outre le prénom et le nom des électeurs, le prénom du père, l'âge, la profession et le lieu de résidence. Les listes suivantes ont été conservées : 1866, 1871, 1877, 1881, 1888, 1895. Il suffirait ensuite de suivre les individus sélectionnés dans les différentes listes et de retrouver les professions qu'ils ont exercées successivement ainsi que les lieux de résidence. Cela permettrait ainsi de mettre en évidence la mobilité sociale et la mobilité spatiale. Il ne s'agit cependant que d'un exemple d'exploitation et d'autres pistes sont bien sûr envisageables.

Le *dimotologion* constitue ensuite un outil important pour l'histoire de la famille et de la parenté<sup>107</sup>. Il permet en effet d'établir des généalogies sur au moins trois générations. L'étude de la parenté peut s'appuyer sur l'observation de généalogies. Ces dernières peuvent être construites à partir du fichier. Les fiches sont classées par ordre alphabétique. Celles qui concernent les individus portant le même nom de famille sont donc regroupées ensemble ce

---

107. Sur l'histoire de la famille et de la parenté en Grèce moderne, on peut consulter les études suivantes : B. VERNIER, *Rapports de parenté et rapports de domination : étude de l-Représentation mythique du monde et domination masculine chez les Pomaques. 2-L'ordre social des aînés canares à Carpathos et sa reproduction*, Thèse de doctorat, Paris V, 1977 ; S. CAPETANAKIS, *Parenté et organisation sociale à Elymbos de Karpathos*, Paris, EHESS, 1979 ; Tz. KAVOUNIDI, "Quelques problèmes dans l'étude de la famille grecque", *Synchrona themata*, 6, 22, 1984, 95-102 (en grec) ; B. VERNIER, *Les Karpathiotes, Système de parenté, échanges intra-familiaux et fonctionnement du marché matrimonial dans une île grecque*, Strasbourg II, 1987 ; R. KAFTANZOGLU, "L'histoire de la famille grecque : des problèmes méthodologiques", *Epitheorisi Kinonikon Erevnon*, 69, 5, 1988, 225-242 (en grec) ; P. LOIZOS et E. PAPATAXIARCHIS, *Contested Identities : Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991 ; B. VERNIER, *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, EHESS, 1991 ; E. KARPOUTZI, "La formation de la famille grecque", *Diabazo*, 323, 1993, 74 (en grec) ; I. TOUNDASSAKIS, *Parenté, mariage et succession dans le village de Vourkoti*, Thèse de doctorat, EHESS, 1995 ; R. KAFTANZOGLU, "L'étude du champ de la parenté d'une société historique : sources et problèmes", *Histor*, 8, 1995, 113-129 (en grec) ; E. KARPOUTZI, *Espace familial : relations parentales et échanges stratégiques*, Thèse de doctorat, Université de Pantion, 1995, (en grec) ; M. VELLIOTI-GEORGOPOULOS, *L'aspect dynamique de la Grèce rurale. Changement économique, identité culturelle et liens de parenté à Didima, village du Péloponnèse*, Thèse de doctorat, EHESS, 1996 ; R. KAFTANZOGLU, dir., *Familles du Passé. Formes d'organisation familiale en Europe et dans les Balkans*, Athènes, Alexandria, 1996, (en grec) ; R. KAFTANZOGLU, *Parenté et organisation de l'espace de la maison. Syrrako 1898-1930*, Athènes, EKKE, 1997 (en grec) ; O. KATSIARDI-HERING, "Historische Familienforschung in Südosteuropa. Pluralität der Forschungstendenzen im internationalen Kontext" in R. van Dülmen et Michael Mitterauer, *Historische Anthropologie. Kultur, Gesellschaft, Alltag*, Vienne, 1997 ; B. VERNIER, *Le visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris, PUF, 1999.

qui est très pratique pour établir une généalogie. On trouve ainsi pour chaque individu de sexe masculin ou de sexe féminin, le prénom et le nom de son père ainsi que ceux de sa mère. Toute ambiguïté sur un lien de parenté entre deux individus peut être levée puisque la fiche renvoie aux registres où l'individu a été inscrit et au numéro d'ordre du groupe familial auquel il appartient. Sur le registre, seul le prénom de l'épouse est indiqué alors que sur le fichier, le nom du père apparaît. Une telle source permet donc de construire des généalogies ascendantes et descendantes assez précises sur au moins trois générations, parfois même plus. Cet instrument de l'administration a été spécialement conçu pour enregistrer des familles de *dèmotes*. Son objectif est d'identifier précisément la place d'un individu dans un groupe familial mais davantage dans la communauté des citoyens. Les informations sont mises à jour régulièrement. Enfant, l'individu est inscrit dans la case familiale constituée par ses parents. Majeur, à 25 ans jusqu'en 1864 puis 21 ans à partir de 1864, il est inscrit en tant que chef de famille. Une nouvelle case apparaît ainsi dans le registre qui correspond à une nouvelle fiche. L'individu figure donc deux fois dans le *dimotologion* : dans la case familiale de ses parents et dans sa propre case familiale. Lorsqu'il se marie, le nom et le prénom de son épouse est indiqué. Lorsqu'il devient père, les enfants sont enregistrés à leur tour. L'historien a donc la possibilité de détourner cette source à son profit. Il peut montrer comment le groupe domestique se forme et comment il évolue. Il peut également montrer comment il s'achève. Autrement dit, cette documentation révèle la dynamique et le cycle du groupe familial. Si l'on considère que le *dimotologion* imprime en quelque sorte le système de parenté des individus, il serait par ailleurs tout à fait possible d'étudier les règles de filiation et d'alliance qui régissent la société piréote. Le type de filiation pourrait être connu mais également les mécanismes de la transmission des prénoms des individus. De plus, il n'existe pas de séries complètes d'actes de mariage pour la période considérée. Cela interdit toute étude sur les unions à partir de l'état civil. L'existence du *dimotologion* est sans doute une aubaine pour étudier l'alliance.

Le *dimotologion* peut enfin servir à l'historien pour étudier la citoyenneté locale. Il permet de reconstituer selon une approche longitudinale le parcours civique des individus<sup>108</sup>. Un numéro de *dimotologion* a été attribué à ces individus ce qui leur donne une identité administrative et le statut de citoyen grec (*dèmote*). Nous disposons des informations

---

108. On peut ainsi savoir de quel *dème* sont originaires les individus nouvellement inscrits dans le *dimotologion* et le nouveau *dème* où ils s'inscrivent s'ils sont radiés de celui du Pirée.

suivantes : le lieu de naissance, le lieu de résidence, la date d'inscription dans le registre et le mode d'acquisition de la citoyenneté (par la naissance ou par l'octroi de la citoyenneté si l'individu était étranger). L'enregistrement dans les registres de la ville peut être un indice de l'implication civique des individus dans le dème où ils résident. Cette démarche administrative (le fait de s'inscrire dans le *dimotologion*) montre qu'ils se considèrent comme Piréotes et non plus comme des migrants venant juste de s'installer dans la ville. Pour aller plus loin dans l'analyse de la citoyenneté locale, il serait utile de coupler le *dimotologion* aux listes nominatives de recensement de la population contemporaines, celles de 1848 et de 1856. L'intérêt serait alors d'essayer de retrouver les individus sélectionnés dans le *dimotologion* dans ces recensements afin d'observer les évolutions de statuts juridiques des individus (le passage du statut d'étranger à celui de dèmote, ou d'hétérodèmote à celui de dèmote). Le *dimotologion* peut par ailleurs nous permettre de montrer comment s'est faite la construction de l'espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. La plupart des individus qui arrivent au Pirée sont originaires de régions qui ne font pas partie du nouveau royaume. Il faudrait à ce propos s'intéresser à plusieurs situations différentes : les Grecs provenant de l'Empire ottoman, ceux de la péninsule italienne ou de l'Empire russe mais aussi les individus qui n'ont pas le grec pour langue maternelle (les Arméniens, les germanophones souvent originaires de Bavière qui sont venus s'installer en Grèce au cours de la période bavaroise, les individus qui ont l'italien pour langue maternelle, les francophones)<sup>109</sup>. Avec leur inscription dans le *dimotologion*, les individus se voient reconnaître officiellement leur appartenance à la nation grecque. A partir du *dimotologion*, on peut donc mettre en évidence comment s'est concrètement construite la nation grecque. Il n'y avait pas d'individus ayant la nationalité grecque avant 1830. L'inscription des individus dans le *dimotologion* nous permet ainsi dès l'origine du jeune royaume de comprendre comment s'est faite la nation grecque. On peut par exemple établir une cartographie des origines géographiques des Grecs venant s'installer au Pirée mais également montrer comment ils ont acquis la nationalité grecque. Au-delà des théories sur la nation des anthropologues, qualitatives, on peut tenter de montrer qu'une enquête quantitative

---

109. Sur la construction de l'Etat-nation en Grèce, on peut consulter : P. KITROMILIDES, "Imagined Communities and the Origins of the National Question in the Balkans", in Martin BLINKHORN et Thanos VEREMIS éd., *Modern Greece : Nationalism an Nationality*, Athènes, Sage-Eliamep, 1990, 23-66 ; P. Kitromilides, *Enlightenment, Nationalism, Orthodoxy. Studies in the culture and political thought of south-eastern Europe*, Aldershot, Variorum, 1994. C. MAVROIDIS, *La construction de la nation grecque (1780-1922)*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1997.

à partir du *dimotologion* est tout à fait pertinente pour examiner les processus qui sont en œuvre dans la construction de la nation grecque<sup>110</sup>.

Le *dimotologion* du Pirée semble être, à notre connaissance, le plus ancien de toute la Grèce. Certes, des *dimotologia* contemporains sont connus par ailleurs. Cependant ils ne présentent pas le même visage. On n'y trouve pas des groupes familiaux mais des listes d'individus du sexe masculin<sup>111</sup>. L'idée d'enregistrer tous les individus ayant la citoyenneté grecque dans un registre est plus qu'un simple épisode d'ordre administratif. Un individu est désormais connu par l'administration en tant que numéro. Par ce numéro d'inscription dans le *dimotologion*, cette dernière peut repérer le prénom, le nom, l'âge, l'état matrimonial, la profession, le domicile et la religion d'un individu. L'indication de cette dernière rubrique permet également de signaler des individus qui appartiendraient à une minorité religieuse. Au Pirée, à partir de 1851, c'est même l'ensemble de la famille qui est concerné par ce système. On constate par ailleurs que l'individu n'est apparemment pas inscrit obligatoirement dans le dème où il a son domicile mais dans celui où il est né ou dans celui dans lequel il a été trouvé s'il a été abandonné à la naissance. Il peut demander à être enregistré dans le dème où son conjoint est inscrit ou dans le dème où il a le centre de ses affaires. Mais ce n'est pas en fonction du domicile qu'il se trouve dans le *dimotologion* ce qui est original par rapport aux registres de population belges ou à l'*anagraphè* de Milan. Le *dimotologion* constitue donc une source particulièrement intéressante pour qui veut étudier la citoyenneté. En revanche toute étude de démographie historique en utilisant les *dimotologia* doit être conduite avec une très grande prudence à condition de la coupler aux recensements de la population, à l'état civil et aux listes électorales, ceci afin de pouvoir constituer une base de données afin de pouvoir étudier des thèmes aussi divers que sont le cycle de vie des familles, la mobilité spatiale ou encore la mobilité sociale.

---

110. E. GELLNER, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989 (édition anglaise de 1983), E. HOBSBAWN, *Nations et nationalismes depuis 1780*, Paris, Gallimard (édition anglaise de 1990), B. ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996 (édition anglaise de 1983).

111. Par exemple, le *dimotologion* de l'île de Syros, dans les Cyclades, ne présente pas du tout le même visage : seuls les individus de sexe masculin sont enregistrés. Les registres sont imprimés et non pas manuscrits comme c'est le cas au Pirée. Le plus ancien a été imprimé en 1852. Les registres antérieurs ont tous disparu. De plus, il n'existe pas de fichier. Cf Chr. Loukos et P. Polemi, *Guide des archives municipales d'Hermoupolis 1821-1949*, Athènes, 1987, 28-29 et 104-107 (en grec). Il existe également un *dimotologion* à Nauplie : Tr. Sklavenitis, *Répertoire des archives municipales de Nauplie 1828-1899*, Athènes, 46-47 (en grec). A Athènes, il ne reste plus que la couverture de deux registres du *dimotologion*. Syros, Nauplie et le Pirée ne sont sans doute pas des cas isolés et il doit exister des *dimotologia* ailleurs en Grèce. Quel visage présentent-ils?

## 2 - Le dème : un espace civique original

### 2.1 - L'institution du dème

Le dème antique était la circonscription administrative athénienne de base du système mis en place en 507 avant J.-C. par le réformateur Clisthène. Chaque dème était le lieu de la vie politique, religieuse et culturelle. On en a dénombré environ 139. Le système est en réalité fondé sur une réalité géographique. L'Attique est divisée en trois grandes zones : la Paralia (la côte), la Mésogée (l'intérieur) et l'Asty (la ville). Chacun des secteurs est lui-même subdivisé en dix trittyes, sortes de districts qui regroupent plusieurs dèmes. Tout citoyen habite un dème lequel appartient à une trittye qui appartient à un des trois secteurs. De plus, les citoyens sont répartis en dix tribus. Chaque tribu comprend trois trittyes (une de la Paralia, une de la Mésogée et une de l'Asty). La tribu (*phylè*) servait de cadre pour le recrutement des magistrats de la cité. A l'époque archaïque, les différentes populations de la Grèce étaient réparties en grands groupements héréditaires : les tribus subdivisées elles-mêmes en fratries (*phratriai*). On connaît ainsi chez les Doriens trois tribus : les Hylleis, les Pamphyloi et les Dymanes, présentes dans la plupart des cités doriennes, et chez les Ioniens, quatre : les Aigikoreis, les Hopletes, les Géléontes et les Argadeis. Ces tribus étaient des groupes structurés possédant leurs propres prêtres et magistrats. Elles représentaient le fondement de l'organisation militaire et politique. A Athènes, les réformes de Clisthène à la fin du 6<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ remplacèrent les quatre anciennes tribus ioniennes par dix autres, formées par un savant dosage de dèmes de la ville, de la côte et de la campagne. Ces nouvelles tribus reçurent, avec la caution de l'oracle de Delphes, des noms formés sur ceux des dix héros athéniens dont les statues ornaient l'agora : Erechteis, Aigeis, Pandionis, Léontis, Akamantis, Oineis, Kekropis, Hippothontis, Aiantis et Antiochis. Le Pirée antique était ainsi un dème de l'Asty et appartenait à la tribu Kekropis. L'Attique était de ce fait découpée en dèmes (sortes de communes). La société était organisée dans un espace civique structuré. Tout citoyen athénien portait trois noms : le sien, le nom de son père et le nom de son dème (le démotique). L'appartenance à un dème était héréditaire et l'inscription sur les registres du dème était nécessaire pour acquérir la citoyenneté. Le dème possédait son assemblée (le *dèmos*) et des magistrats (les *dèmarques*).

Tout nouveau citoyen devait se faire inscrire sur le registre du dème. Le jeune homme était admis parmi les citoyens. Il devait impérativement être de père et de mère athéniens et

avoir dix-huit ans. L'âge était vérifié sur les registres de la phratrie de son père. A Athènes, les phratries ("fraternités") étaient des groupes de familles apparentées (ou du moins théoriquement apparentées) existant depuis les temps les plus anciens, qui apparaissent comme des divisions des tribus (*phylai*). A l'époque historique, chaque phratrie consistait en une famille noble avec ses dépendants, qui tous partageaient le culte familial et affirmaient descendre d'un ancêtre commun, portant souvent un nom dérivé du sien. Les phratries furent une force politique majeure jusqu'à la fin du 6<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, quand leur pouvoir dans ce domaine fut anéanti par les réformes de Clisthène. Après, les phratries semblent avoir couvert la totalité du corps civique, principalement comme des organisations religieuses et sociales. Leur grande fête était les Apaturies, qui se tenait au mois de Pyanepsion (d'octobre à novembre). Le dernier jour, les bébés, les jeunes hommes adultes et les femmes récemment mariées étaient enrôlés dans leurs catégories respectives, à l'intérieur de la phratrie. L'éphèbe était ainsi inscrit dans le registre du *dème*. Ce registre permettait d'établir les listes militaires. Cependant l'inscription dans le *dème* ne se faisait pas de manière automatique. Les membres du *dème* devaient voter à bulletin secret et se prononcer sur l'admission des nouveaux citoyens. Le statut de citoyen des jeunes Athéniens s'obtenait en plusieurs étapes. Ce processus était appelé *dokimasia*. Tout d'abord, ils devaient procéder à leur inscription lorsqu'ils atteignaient l'âge de dix-huit ans dans le *lixiarhion grammateion* (le secrétariat de l'état civil en quelque sorte) du *dème* dans lequel était inscrit leur père. Ils passaient alors de l'enfance à l'éphébie. L'inscription d'un jeune garçon dans le catalogue des *démotes* n'était pas automatique. Au préalable, le jeune homme devait prouver qu'il était libre, qu'il était un enfant légitime d'un Athénien et qu'il avait l'âge requis. Il effectuait ensuite son service éphébique, sorte de service militaire qui durait deux ans<sup>112</sup>.

L'administration bavaroise a réintroduit dans la Grèce moderne l'institution du *dème*<sup>113</sup>. Le gouvernement, à Nauplie puis à Athènes, utilise entre 1832 et 1862 trois langues de travail : l'allemand, le grec et le français. Le mot grec *dimos* est ainsi traduit en allemand par *Gemeinde* et en français par "commune" ou "*dème*". Traduire *Gemeinde* par "commune" pose problème puisque les deux institutions en Bavière et en France n'ont pas tout à fait la même réalité bien que le système bavarois ait été copié sur celui français. Si pour les contemporains, au moins pour le législateur, le sens des mots employés est connu, pour l'historien de ce siècle, la polysémie est un obstacle dans son interprétation après-coup du système

---

112. Sur ce système antique, cf. R. LONIS, *La cité dans le monde grec*, Paris, Armand Colin, 1994, 36-39.

113. On peut se reporter ici à l'annexe 33 sur la formation des communes d'Attique.

administratif grec de l'époque. De plus, l'origine de ce dernier n'est probablement pas unique. Dans ce système, on trouve certainement des conceptions différentes voire antagonistes de l'institution municipale. Qu'est-ce qui se cache derrière le dème de la période 1833-1912 ? Le décret royal sur les dèmes du 27-12-1833 (8-01-1834) a été précédé par un autre décret plus général, celui du 3 (15)-04-1833 sur la division du royaume et son administration<sup>114</sup>. L'article 1 de ce dernier décret annonce en particulier que chaque éparchie sera subdivisée en *koinotites*, c'est-à-dire en dèmes. Or le mot *koinotita* n'apparaît pas dans le décret postérieur sur les dèmes. C'est en effet le mot *dimos* (dème) qui est employé. L'article 4 du décret sur les dèmes explique qui plus est que :

"Chaque village ayant au moins 300 habitants peut se former en dème particulier avec sa propre autorité municipale."

Cet article précise ainsi que tout village plus petit sera rattaché à un dème. Durant la Turcocratie, le terme *koinotita* désignait une communauté villageoise, une institution qui avait une certaine autonomie par rapport au pouvoir ottoman<sup>115</sup>. Cette institution du dème en 1833/1834 a-t-elle été créée pour éradiquer la *koinotita* ottomane ou au contraire, la *kinotita* a-t-elle survécue avec dans la nouvelle institution? Autrement dit, les administrateurs bavarois ont peut-être suivi le conseil en français de Friedrich Thiersch pour qui :

"Il faut commencer par laisser intacte la constitution municipale des communes et des diocèses, telle qu'elle a subsisté même sous les Turcs, et remédier à ses inconvénients en instituant des conseils de contrôle, ainsi que nous l'avons proposé<sup>116</sup>."

Par ailleurs, d'après l'article 2 du décret sur les dèmes du 27-12-1833 (8-01-1834), les limites des dèmes doivent être fixées :

---

114. Décret du 3-04-1833 (15-04)/Journal officiel 12/6-04-1833. Sur l'histoire des dèmes en Grèce moderne, cf E. ΣΚΙΑΔΑΣ, *Ιστορικό διαγγράμα των δημών της Ελλάδος (1833-1912)* (Tableau historique des dèmes de la Grèce 1833-1912), Αθήνα, 1993.

115. Sur ce point, cf R. MANTRAN, *L'Empire ottoman du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : administration, économie et société*, Londres, 1984 et S. Asdrachas, *Questions d'histoire*, Athènes, 1983 (en grec).

116. F. THIERSCH, *De l'état actuel de la Grèce et des moyens d'arriver à sa restauration*, Leipzig, 1834, vol. 2, 236.



"en considération du site physique, et, où cela est possible, suivant les marques inamovibles qui existent, c'est-à-dire les crêtes des montagnes, les ravins, les eaux et de telles choses. Les limites seront marquées par des pierres de bornage."

Le problème est donc de connaître le finage du dème du Pirée que l'on peut identifier à l'aide de témoignages spécifiques. Au sud, la mer est une limite naturelle, à l'est, le fleuve Képhissos doit en être une autre. Au nord-ouest, le mont Korydallos a dû aussi servir de limite. En revanche, au nord-est, il n'existe pas de limite naturelle clairement identifiable. Le dème du Pirée et celui d'Athènes se sont même disputés cette portion de territoire située dans la région de Haghios Ioannis Rendis. Des circulaires du ministère de l'Intérieur, des lettres de la préfecture d'Attique et Béotie, des décisions de justice révèlent ce conflit entre 1857 et 1863 puis son règlement en 1863<sup>117</sup>. En 1852, G. Aggelopoulos écrit à propos du finage du dème du Pirée :

"Le Pirée est limité à l'est par le Phalère où est tombé le combattant héroïque G. Karaïskakis, au nord par la montagne du Korydallos, à l'ouest par le port homonyme et au sud par le port de Munychie.<sup>118</sup>"

L'augmentation du nombre des paroisses au cours du siècle témoigne de la croissance urbaine du Pirée : une paroisse en 1835, une dizaine en 1912. Ce qui pose problème, c'est le rôle de ces paroisses. Ces dernières ont un rôle d'encadrement social mais elles correspondent certainement aussi à des subdivisions administratives du dème d'où l'intérêt d'en connaître avec précision l'étendue. Ainsi dans l'état civil, le nom des paroisses est indiqué sous la rubrique intitulée "quartiers". De plus, au fur et à mesure que la ville s'étend, certaines paroisses rurales deviennent urbaines, point dont il faudrait tenir compte dans toute étude sur la population du Pirée. Par ailleurs, si les curés des paroisses orthodoxes sont d'une certaine manière des agents du pouvoir central étant donné la place importante qu'ils tiennent dans l'élaboration des tableaux sur le mouvement de la population mais également lors des opérations de recensement. A. Mansolas, dans un rapport, propose même de leur attribuer les fonctions d'officier de l'état civil<sup>119</sup>.

---

117. Archives historiques. Dossier "limites du dème 1857-1863". Ce dossier contient des dessins qui indiquent avec précision les bornes de délimitation ce qui permet d'établir une carte du finage du dème.

118. Cf. Γ. ΑΓΓΕΛΟΠΟΥΛΟΣ, *Στατιστική Πειραιώς*, Αθήνα, 1852, 1.

119. A. MANSOLAS, *Statistique de la Grèce. Mouvement de la population pour l'année 1864*, Athènes, 1866, X (en français et en grec).

On peut se demander si la création du dème n'a pas contribué à stabiliser une population mouvante et difficilement contrôlable. Le décret sur les dèmes de 1834 précise en effet que tout sujet grec doit être avec sa famille membre d'un dème (articles 3 et 9 à 14). La circulaire du 27-4-1851 sur le *dimotologion* explique clairement comment chaque individu doit être rattaché à un dème. Cependant, il n'est pas prévu une obligation de résidence dans le dème où le dèmote est inscrit puisqu'on peut y trouver également des hétérodèmes, c'est-à-dire des individus inscrits dans un autre dème. Il serait donc intéressant de voir combien de dèmates habitent effectivement dans leur dème et combien sont installés dans un autre. Cela permettrait ainsi de savoir si l'institution du dème a, en quelque sorte, contribué à enraceriner des individus dans un terroir d'où ils n'étaient pas originaires et si elle n'a pas, d'une certaine manière, permis de canaliser le flux des arrivées. Notre hypothèse de départ est de suggérer que la mobilité spatiale des individus a en partie été contrôlée par l'institution du dème. En 1830, la création du royaume de Grèce est à l'origine d'une situation nouvelle. A présent, il existe deux sortes de populations grecques : celles qui se trouvent à l'intérieur des frontières du nouvel Etat et celles qui vivent à l'extérieur qui constituent la diaspora. Se pose ainsi le problème des Grecs qui ont combattu pour l'Indépendance. Beaucoup, parmi eux, se trouvent dans des régions qui dépendent encore du pouvoir ottoman. Ils sont obligés de quitter leurs terres natales. Au Pirée, c'est le cas par exemple des Grecs originaires de Chios, une île de la mer Egée toute proche des côtes de l'Asie Mineure. Le nouveau royaume doit donc gérer cet afflux de population et les accueillir. Dans quelle mesure la création du dème n'a-t-elle pas facilité cet accueil? Cela est sans doute lié à un autre problème tout aussi important. Certains musulmans choisissent de quitter la Grèce pour l'Empire ottoman. C'est un véritable déracinement aussi douloureux que celui des Grecs qui arrivent. Ces musulmans laissent derrière eux des terres. Certaines de ces terres ont été vendues à des Grecs aisés et d'autres ont été laissées à l'abandon. De plus, certaines terres étaient communes et étaient gérées par la *kinotita*. S'est donc posé le problème de la redistribution de ces terres<sup>120</sup>. La création du dème n'a-t-elle pas permis de résoudre ce problème et certaines terres n'ont-elles pas été données à ces nouveaux venus?

Le dème est un des rouages importants de l'administration grecque. Sa fonction est à la fois administrative et économique. C'est en effet un intermédiaire entre les citoyens et l'Etat

---

120. Sur ce point, cf K. VERGOPOULOS, *La question agraire en Grèce*, Athènes, 1975 (en grec) ; W. MAC GREW, *Land and Revolution in Modern Greece (1800-1881)*, Kent, 1985 et en particulier, D. K. PSYCHOGIOS, *La question des terres nationales*, Athènes, Banque agricole de Grèce, 1994 (en grec).

mais il doit aussi favoriser l'activité économique dans la ville. L'importance qu'ont les dèmes à l'époque bavaroise a été établie par la loi sur la formation des dèmes en 1834<sup>121</sup>. D'après le décret royal, le royaume de Grèce est divisé en dème (article 1) et chaque citoyen de l'état grec ainsi que sa famille doit être membre d'un dème (article 3). Les dèmes peuvent être de trois rangs : ceux qui ont plus de 10 000 habitants sont de premier rang, ceux qui en ont entre 2 000 et 10 000 sont de deuxième rang et ceux qui ont moins de 2 000, de troisième rang. L'article 4 du décret prévoit également la formation d'un dème si un village a au moins 300 habitants. En 1835, le dème du Pirée est de premier rang, puis en 1840, il est de deuxième rang. Les dèmes doivent contrôler l'ordre public, gérer l'argent public et s'occuper de l'élection des autorités municipales. Ils agissent au nom du gouvernement en ce qui concerne l'application des lois du royaume (article 15). De plus, ils doivent s'occuper de récolter les impôts, de gérer les salaires des employés publics et des policiers, veiller à l'entretien des écoles publiques, construire, louer et entretenir les bâtiments publics, construire des rues, des ponts, et nettoyer les égouts de la ville (article 17). Les revenus du dème proviennent principalement des amendes de polices et des taxes locales (article 19).

Les termes dème et commune ont une signification identique dans les documents consultés. Le mot dème renvoie à la Grèce antique (*demos*) alors que la commune fait référence à la communauté des citoyens. L'emploi du mot dème montre la tendance du législateur de se référer le plus possible à l'Antiquité grecque classique. On doit noter que les auteurs de la loi de 1833/1834 n'ont pas seulement introduit la loi communale en vigueur à l'époque en Bavière mais s'inspirèrent également de toute une série de lois et de décrets français (entre 1789 et 1831) et bavarois (entre 1808 et 1818)<sup>122</sup>. Le Conseil de la Régence qui exerce le pouvoir lors de la minorité du roi Othon demande en mars 1833 au Secrétariat de l'Intérieur de réaliser un projet de loi sur l'organisation de l'administration locale s'inspirant du système français. Ce dernier parut trop centralisateur. C'est pourquoi la Régence adopte un contre-projet en août de la même année. Ce projet suit d'assez près la législation française tout en s'inspirant également des lois promulguées en Bavière. A la suite de ces projets, la Régence met en place une commission, la commission Mavros, du nom de son président le Préfet de l'Argolide et de la Corinthie, François Crispis Mavros. La commission fait ses propositions en septembre-décembre 1833. Elle remanie le projet de la Régence et y apporte

---

121. Décret royal du 27-12-1833.

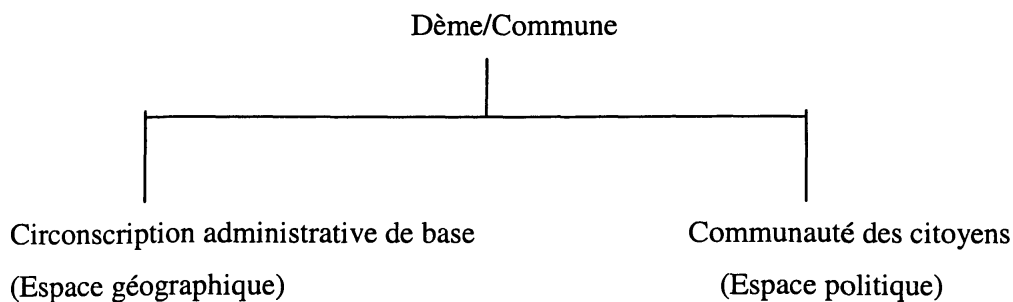
122. Sur ce point, cf Γ. ΔΗΜΑΚΟΠΟΥΛΟΣ, Η θεμελίωσις του Δημοτικού Συστήματος 1833-1834 (La fondation du système communal 1833-1834), Αθήνα, ΕΑΜΕ, 2001, 6-14.

de nombreuses modifications ce qui aboutit à un nouveau projet lequel est transmis sans plus attendre au Secrétaire d'état à l'Intérieur, Ioannis Colettis, lequel après avoir étudié le projet de la commission soumet le texte au Conseil des Ministres qui y apporta quelques changements. La Régence accepte le texte et promulgue la loi sur les dèmes de 1833/1834. Il faut noter que dans les faits, la Régence et Ioannis Colettis n'ont pas les mêmes vues sur la manière d'appliquer la loi. La Régence demande une application générale et sans exceptions de la loi ainsi que la division de l'Etat en communes et l'introduction du nouveau système municipal partout. Ioannis Colettis, lui, préférerait avancer par étapes. Finalement c'est le point de vue de la Régence qui triomphe<sup>123</sup>.

## 2.2 - Les différents statuts juridiques dans le dème

Dans un dème, il y a trois types d'individus qui ont des statuts juridiques bien définis : les dèmotes (les citoyens du dème qui sont inscrits dans le *dimotologion* du Pirée), les hétérodèmotes (les citoyens qui ne sont pas inscrits dans ce *dimotologion* mais dans celui d'un autre dème), et les étrangers ou *allodapoi* (qui ne sont inscrits dans aucun *dimotologion*). Le dème renvoie à deux réalités très différentes l'une de l'autre. Il peut s'agir en effet d'une communauté politique ou bien de la circonscription administrative de base du royaume de Grèce.

Figure 20-Le dème et ses deux réalités



123. cf Γ. ΔΗΜΑΚΟΠΟΥΛΟΣ, Η θεμελίωσις του Δημοτικού Συστήματος 1833-1834 (La fondation du système communal 1833-1834), Αθήνα, ΕΑΜΕ, 2001, 37-113.

Figure 21-La population de droit

Source : *Dimotologion* (registres de citoyenneté)

Structure : *Oikogeniakes merides* ou familles (chef de famille, en général le père, les personnes ayant un lien d'alliance ou de filiation avec lui et ayant la citoyenneté grecque).

Dèmotes du Pirée	
Dèmotes inscrits dans le <i>dimotologion</i> du Pirée qui résident au Pirée	Dèmotes inscrits dans le <i>dimotologion</i> du Pirée qui résident dans un autre dème

Observation : Le dème est la communauté des citoyens.

Figure 22-La population de fait

Source : Recensements de la population

Structure : Ménages (chef de ménage et les autres individus qui habitent ensemble mais qui n'ont pas forcément un lien de parenté entre eux)

Dèmotes	Hétérodèmotes	Etrangers
Citoyens qui sont inscrits dans le <i>dimotologion</i> du Pirée et qui résident au Pirée	Citoyens qui sont inscrits dans le <i>dimotologion</i> d'un autre dème mais qui résident au Pirée	Individus qui n'ont pas la citoyenneté grecque et qui résident au Pirée

Observation : Le dème est la circonscription administrative de base.

Les trois statuts juridiques sont liés à des droits et des devoirs bien définis. L'étranger n'a aucun droit politique. Seuls les individus, qui sont inscrits dans un *dimotologion* et qui ont la citoyenneté grecque, ont des droits. Les dèmotes exercent leurs droits politiques dans le dème

du Pirée alors que les hétérodèmes les exercent dans un autre dème. On observe ainsi une gradation des droits politiques dans un dème. En introduisant en Grèce l'institution du dème, le législateur a bien pris soin de définir les statuts juridiques. L'hétérodème vient d'un autre dème et ne peut pas prétendre aux mêmes droits que le dème alors que l'*allodapos*, celui qui vient d'un autre pays, n'a aucun droit. On doit remarquer que l'hétérodème est un citoyen de seconde zone dans le dème puisqu'il n'a pas les mêmes droits que le dème. Il ne peut pas participer à la vie politique locale du Pirée à moins de demander son inscription dans le *dimotologion* du Pirée et ainsi devenir dème. De plus, il est nécessaire de distinguer la population de fait et la population de droit. La première se retrouve dans les recensements de la population alors que la seconde concerne les individus inscrits dans le *dimotologion* du Pirée. Ainsi, on constate que tous les dèmes du Pirée n'habitent pas tous au Pirée mais ailleurs. Ils sont donc hétérodèmes dans un autre dème. Le domicile politique est ainsi indépendant du domicile civil. Il ne se transfère d'un dème à l'autre qu'en vertu de déclarations formelles. Le dème a ainsi un rôle fédérateur dans la mesure où tous les dèmes, qu'ils résident ou non au Pirée, sont inscrits dans un même registre : le *dimotologion* ou livre du dème. Les dèmes ont la *dimotikotita* du Pirée, c'est-à-dire qu'ils ont la citoyenneté locale du Pirée. A ce titre, ils sont membres du dème et appartiennent à la communauté des citoyens du Pirée, ce qui n'est le cas ni des hétérodèmes ni des étrangers. Les dèmes et les hétérodèmes peuvent entreprendre une procédure de *métadimotefsi*, c'est-à-dire de translation du dème, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans un autre dème. En effet, les citoyens majeurs ou mariés peuvent demander à être dèmes dans n'importe quel dème du moment qu'ils aient une résidence dans le dème où ils souhaitent s'inscrire. L'obtention d'une nouvelle *dimotikotita* d'un dème fait perdre aux citoyens leur ancienne *dimotikotita* du dème dont ils sont originaires. L'inscription dans un *dimotologion* constitue la preuve de la qualité de dème. Les renseignements sur le nom, la situation familiale, le lieu, la date d'inscription et l'année de naissance de même que la nationalité grecque (*ithageneia*) sont attestés par le *dimotologion*.

### 2.3 - La question des autochtones et des hétérochtones

Par ailleurs, l'Etat grec est un tout jeune royaume. Il est né en 1830 et le roi mineur Othon et l'administration bavaroise ne sont arrivés qu'en 1832<sup>124</sup>. Dans la Grèce de l'époque

---

124. En 1830, la Grèce devient indépendante. Il faut trouver un roi pour le nouveau royaume. Les grandes puissances (l'Angleterre, la France et la Russie), imposent un prince de la dynastie de Bavière qui devient roi en

apparaît un débat très virulent pour savoir si les Grecs de l'extérieur, originaires des régions administrées par le pouvoir ottoman ou d'un autre pays, sont des Grecs à part entière ou sont des étrangers qui ne peuvent pas prétendre aux mêmes droits que les Grecs de l'intérieur. Ce débat a ainsi alimenté dans l'historiographie grecque des discussions sur la question des "autochtones" et des "hétérochtones"<sup>125</sup>. Pour faire simple, les autochtones sont les Grecs qui habitaient déjà le pays lors de la création du royaume en 1830. Les hétérochtones désignent les immigrants grecs qui sont arrivés en Grèce à partir de 1830. Cela pose le problème de la cohabitation entre les Grecs locaux et les Grecs venus de l'étranger. Dans le cas du Pirée, dans les premières années au moins, ce problème doit sans doute être posé en des termes un peu différents dans la mesure où les nouveaux venus sont majoritaires et les natifs minoritaires. On trouve en effet des Grecs originaires des régions situées dans les frontières du royaume de l'époque mais aussi des populations grecques qui ont fui des régions sous administration ottomane ainsi que des Grecs de Russie ou d'Europe occidentale. Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'année 1835, date de création officielle du dème du Pirée, des autochtones, nés dans le dème, vont apparaître. Ainsi, lorsque le *dimotologion* est institué en 1834, se pose le problème de l'inscription des Grecs de l'étranger qui leur permet de jouir de certains droits. Ce problème est crucial. Cela ne révèle-t-il pas également deux conceptions antagonistes de l'idée de nation : l'une fondée sur le sang et l'autre, sur le sol?

La réaction des autochtones apparaît avec virulence le 11 janvier 1844 lorsque commence à l'Assemblée nationale grecque la discussion sur l'article 3 concernant la nationalité grecque (*ethnikotita*) et la définition du citoyen grec. Finalement, la solution de ce problème résulte d'un compromis entre les thèses des modérés et des ultra-libéraux. Les autochtones réussissent à imposer leurs vues sur l'acquisition de la nationalité. Ainsi sont des autochtones selon la loi électorale de 1844, tous ceux qui habitent des régions qui ont formé le royaume grec en 1832, tous ceux qui ont pris part aux activités de libération nationale contre les Ottomans dans n'importe quelle partie de l'Empire ottoman et qui se sont installés en Grèce jusqu'en 1827. De plus, ceux qui se sont installés en Grèce jusqu'en 1827 peuvent occuper des postes dans l'administration publique. Le peuvent après deux ans de séjour, ceux

---

1833 sous le nom d'Othon 1<sup>er</sup>. Mineur pendant les premières années de son règne, Othon est entouré par un Conseil de régence exclusivement composé de Bavaois. Les plus hauts postes de la nouvelle administration grecque sont occupés par des Bavaois. Othon règne jusqu'en 1862 puis est remplacé, après une période de troubles politiques par un nouveau roi, Georges 1<sup>er</sup> (1863-1913) issu de la dynastie régnante du Danemark.

125. Sur les autochtones et les hétérochtones, on peut se reporter à I. DIMAKIS, *La transformation politique de 1843 et la question des autochtones et des hétérochtones*, Athènes, Themelio, 1991, (en grec).

qui se sont installés entre 1827 et 1833, après trois ans, ceux qui se sont installés entre 1833 et 1837 et après quatre ans ceux qui se sont établis entre 1837 et 1843. Il faut également noter que l'inscription dans le *dimotologion*, à partir de 1844, donne le droit d'être inscrit sur les listes électorales du dème.

L'introduction de la citoyenneté en Grèce dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle doit aussi être reliée à l'histoire du vote. Le droit de vote est la marque de la citoyenneté. Au cours de la période de la monarchie absolue (1833-1843), les institutions représentatives ne fonctionnaient pas et il n'y avait pas de vie démocratique dans le pays. Les Grecs ne pouvaient pas faire le choix d'une représentation nationale. Il y avait pourtant bien une loi –celle du 27 décembre 1833- selon laquelle le corps électoral était composé par l'ensemble des citoyens contribuables. Dans la réalité, cependant, même les maires, étaient choisis par le roi Othon sur une liste de trois candidats. L'époque de la monarchie absolue s'achève avec les événements du 3 septembre 1843 qui ont été marqués par le soulèvement d'une partie de la population contre l'administration bavaroise. Ainsi les autorités sont contraintes de convoquer une assemblée nationale. Commence alors la période de la monarchie constitutionnelle. Les travaux de la première assemblée nationale commencent le 8 novembre 1843 et s'achèvent le 18 mars 1844 avec le vote d'une constitution et l'adoption d'une loi électorale. L'année 1844 marque ainsi une première étape avec l'instauration du suffrage censitaire masculin. La loi électorale, votée le 18 mars 1844 a été publiée quelques jours plus tard le 25 mars. Le droit de vote est octroyé aux citoyens grecs de sexe masculin inscrits dans le *dimotologion* qui ont atteint l'âge de 25 ans. Ces derniers doivent avoir une propriété dans la province où ils exercent leurs droits politiques ou y avoir une profession. De plus, les condamnés par la justice auxquels ont été retirés les droits civiques ne peuvent pas prendre part au vote. Le suffrage universel masculin est, lui, introduit par l'article 66 de la Constitution de 1864, laquelle a été promulguée par la deuxième assemblée nationale le 17 octobre et publiée dans le *Journal officiel* le 17 novembre. Ainsi, selon l'article 4 de cette même constitution, le droit de vote est octroyé à tous les citoyens grecs qui ont atteint l'âge de 21 ans<sup>126</sup>. On constate ainsi que la construction historique du statut de citoyenneté dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle est extrêmement complexe. La citoyenneté, comme dans d'autres pays européens de la même

---

126. Sur l'histoire constitutionnelle de la Grèce, on peut consulter avec profit l'étude de A. SVOLOS, *Les Constitutions grecques 1822-1952*, Athènes, 1972 (en grec) et celle de N. ALIVIZATOS, *Introduction à l'histoire constitutionnelle grecque. 1821-1941*, Athènes, Sakoulas, 1981 (en grec). Sur le droit de vote et l'histoire du suffrage universel, on peut se reporter à G. SOTIRELIS, *Constitution et élections en Grèce. 1864-1909. Idéologie et réalité du suffrage universel*, Athènes, Themelio, 1991 (en grec).



époque, a été un concept de clôture qui a servi à établir les frontières entre ceux qui appartiennent et ceux qui n'appartiennent pas à l'Etat-nation grec<sup>127</sup>. En Grèce, la mise en place d'un Etat indépendant à partir de 1830 et sa consolidation définitive tout au long du 19<sup>e</sup> siècle avec notamment l'acquisition de nouveaux territoires (les îles ioniennes en 1864 et la Thessalie et le sud de l'Epire en 1881) ont été marquées par une citoyenneté politiquement et socialement exclusive concrétisée en particulier par l'inscription des individus dans le *dimotologion*.

Depuis l'indépendance du royaume de Grèce, un nombre très important de Grecs originaires des provinces de l'Empire ottoman, essentiellement de Constantinople et d'Asie Mineure, ont immigré dans la Grèce libérée. Beaucoup d'entre eux qui sont des hétérochtones ont acquis des postes importants principalement à l'époque de l'administration bavaroise. Cela a provoqué la réaction des autochtones. Cette dernière s'est faite plus vive avec la transformation politique de 1843, l'adoption d'une constitution en 1844 et l'instauration du suffrage censitaire. L'affrontement entre autochtones et hétérochtones exprime une crise d'identité qui s'est fait jour dans la société grecque de l'époque. Le débat politique prend une dimension internationale parce que d'un côté l'immigration de populations grecques originaires de l'Empire ottoman vers le royaume de Grèce a été rendue possible par les traités internationaux et notamment le Protocole de Londres de 1830 tandis que d'un autre, la volonté des hétérochtones qui demandent une représentation a provoqué des réactions diplomatiques de la part de l'Empire ottoman.

La question des autochtones et des hétérochtones intéresse au premier chef l'étude de la mobilité géographique. En effet, les hétérochtones sont des immigrés alors que les autochtones sont originaires du royaume de Grèce dans les limites fixées par le Protocole de Londres en 1830. Par définition, les autochtones sont nés de la terre grecque et les hétérochtones viennent d'une autre terre. Ces derniers ont ainsi connu une mobilité géographique, qu'ils soient originaires d'un territoire encore sous administration ottomane ou

---

127. Sur la construction de l'Etat-nation en Grèce, on dispose de plusieurs ouvrages : Ch. GIANNARAS, *L'identité néo-grecque*, Athènes, 1978, (en grec), D. TSAOUSIS, *Hellénisme, Grécité, règles idéologiques et de la vie de la société grecque*, Athènes, 1983, (en grec), P. LEKAS, *L'idéologie nationaliste. Cinq hypothèses de travail en sociologie historique*, Athènes, Katarti, 1992, (en grec), E. SKOPETEA, *Le royaume modèle et la Grande Idée. Aspects du problème national en Grèce 1830-1880*, Athènes, 1992, (en grec), Th VEÍKOS, *Nationalisme et identité nationale*, Athènes, 1993, (en grec), Th. VEREMIS, dir., *Identité nationale et nationalisme dans la Grèce moderne*, Athènes, MIET, 1999, (en grec), K. GARDIKA, *Protection et garanties : étapes et mythes de l'unification nationale grecque 1821-1920*, Thessalonique, Vantias, 1999, (en grec).

d'Europe occidentale. La Grèce libérée leur laisse espérer un avenir radieux puisqu'il rejoint en quelque sorte la Mère patrie. Ils préfèrent venir dans le nouveau royaume plutôt que d'alimenter la diaspora hellénique à travers le monde. Ils souhaitent s'établir définitivement en Grèce. Il faut par ailleurs noter que traditionnellement les hétérochtones sont plus instruits que les autochtones. C'est pourquoi ils acquièrent des postes importants dans l'administration grecque dans les années 1830. Les autochtones se sentent concurrencer par les Grecs issus de l'immigration. Au-delà de cette question politique, il s'agit de savoir qui est Grec et qui ne l'est pas. Il n'en demeure pas moins que les hétérochtones sont des *homogeneis* et qu'à ce titre ils peuvent prétendre à la nationalité grecque. Les *homogeneis* sont les Grecs qui vivent à l'étranger qui n'ont pas la nationalité grecque mais qui appartiennent à la nation grecque. Ils ont vocation à venir s'installer sur le territoire grec. Littéralement, l'autochtone est né du sol même de la patrie alors que l'hétérochtone est né dans un autre sol. D'une certaine manière, l'autochtonie est un véritable mythe civique. Il est évident que certains autochtones sont arrivés en Grèce à partir des années 1821-1822 fuyant les territoires encore sous administration ottomane, souvent pour participer à la guerre d'Indépendance. En 1830, au moment de la création de l'État grec, ils sont des immigrés de fraîche date. Dans ce sens, l'autochtonie a probablement été forgée pour justifier les droits de ces autochtones et les différencier des Grecs qui sont arrivés après 1830<sup>128</sup>. On constate ainsi que la question des autochtones et des hétérochtones est liée à la mobilité géographique. C'est parce qu'il y a une forte immigration vers le territoire grec que la question se pose. Elle a des répercussions politiques et sociales.

La question des autochtones et des hétérochtones que l'on a présenté à l'échelle du royaume de Grèce peut à présent être abordée localement au Pirée. Pour se faire, nous disposons de la liste électorale de 1844 qui mentionne pour chaque individu inscrit s'il est autochtone ou hétérochtone mais également l'année d'installation au Pirée. La liste indique également le numéro de *dimotologion*. Ce dernier a été ouvert en 1835, année de la fondation officielle du dème du Pirée. Ainsi, sur 611 électeurs, 287 sont des autochtones et 324 hétérochtones. Ces derniers sont plus nombreux que les autochtones au Pirée. Ils représentent tout de même 53 % de l'ensemble des électeurs ce qui est loin d'être négligeable. Le tableau

---

128. Notons au passage que, dans l'Athènes classique, il existait un mythe de l'autochtonie. Les Athéniens se considéraient en effet comme des autochtones. Il ne semble pas y avoir de lien avec la question des autochtones et des hétérochtones dans la Grèce moderne. Sur l'autochtonie antique, cf. N. LORAUX, *Né de la terre. Mythe et politique à Athènes*, Paris, Le Seuil, 1996.

ci-dessous montre la répartition des arrivées des hétérochtones. On constate que l'installation de ces derniers se fait de manière régulière de 1835 à 1844. Cela montre aussi que la Constitution de 1843 a bien été appliquée au Pirée. Il est regrettable pour notre étude que le lieu d'origine ne soit pas généralement indiqué dans la liste électorale. En effet, sur 611 électeurs, l'origine n'est indiquée que pour huit individus, tous originaires de l'île de Chios. Ces derniers se sont tous installés au Pirée en 1837. Ils font partie du *synoikismos* de Chios, l'un des deux *synoikismoï* avec celui des Hydriotes. Il s'agit d'Athanasios Raphail (59 ans), Antonios Zigomalas (52 ans), Ambrosios Baphiadakis (33 ans), Antonios Kapetanakis (47 ans), Antonios Paraskakis (33 ans), Argyris Kydonakis (29 ans), Ambrosios Skylitzis (27 ans) et Athanasios Manesas (57 ans).

Tableau 44-Année d'installation des hétérochtones au Pirée

Année d'installation	Effectifs absolus	Pourcentages
1835	73	22,53
1836	23	7,09
1837	62	19,13
1838	27	8,33
1839	12	3,70
1840	16	4,93
1841	29	8,95
1842	21	6,48
1843	17	5,24
1844	38	11,72
Indéterminée	6	1,90
Total	324	100

Source : Liste électorale du Pirée de 1844 (Archives historiques du Pirée).

### 3 - L'inclusion ou l'exclusion des individus du dème

#### 3.1 - Les statuts juridiques dans les recensements de la population

Les recensements de la population du Pirée donnent très précisément la répartition des différents statuts juridiques dans le dème. Les autorités grecques de l'époque, lors de ces

recensements, ont bien pris soin de distinguer les individus entre eux. Ces derniers appartiennent à des catégories bien définies. Certains, comme les dèmotes, sont inclus dans le dème. D'autres, comme les hétérodèmotes et surtout les étrangers, en sont exclus. A chaque statut correspond une situation juridique déterminée et des droits civiques précis. Alors que les dèmotes ont le droit de vote au Pirée, les hétérodèmotes l'ont dans un autre dème et les étrangers pas du tout.

Tableau 45-Les statuts juridiques dans les recensements de la population  
(Effectifs absolus)

Statut juridique	Recensement de 1848	Recensement de 1856 (Paroisse Saint Nicolas)	Recensement de 1870 (Paroisse Saint Nicolas)
Dèmotes	1809	435	800
Hétérodèmotes	1319	686	1304
Etrangers	904	62	165
Indéterminé	5	0	5
Total	4037	1183	2274

Source : Recensements de la population du Pirée de 1848, de 1856 et de 1870 (Archives historiques du Pirée)

Tableau 46-Les statuts juridiques dans les recensements de la population  
(Pourcentages)

Statut juridique	Recensement de 1848	Recensement de 1856 (Paroisse Saint Nicolas)	Recensement de 1870 (Paroisse Saint Nicolas)
Dèmotes	44,81	36,78	35,18
Hétérodèmotes	32,67	57,98	57,34
Etrangers	22,39	5,24	7,25
Indéterminé	0,25	0	0,23
Total	100	100	100

Source : Recensements de la population du Pirée de 1848, de 1856 et de 1870 (Archives historiques du Pirée)

La lecture des deux tableaux précédents montre de façon très nette la répartition des statuts juridiques dans les recensements de la population. Le recensement de 1848 a été dépouillé intégralement alors que ceux de 1856 et de 1870, qui sont tous les deux parcellaires, l'ont été partiellement et correspondent aux secteurs de recensement de la paroisse Saint-Nicolas. Il est cependant possible d'avoir une image précise de la situation juridique des habitants du Pirée à ces trois dates. Ainsi en 1848, la répartition juridique du dème est la suivante : 44,81 % des individus sont des dèmotes, 32,67 % sont des hétérodèmotes et 22,39 % sont des étrangers. La répartition n'est pas tout à fait presque identique pour 1856 et 1870. En 1856, 36,78 % des individus qui habitent dans la paroisse Saint-Nicolas ont le statut de dèmote, 57,98 % sont des hétérodèmotes et seulement 5,24 % sont des étrangers. En 1870, les dèmotes correspondent à 35,18 % de la population de cette même paroisse, les hétérodèmotes à 57,34 % et les étrangers à 7,25 %. En 1856 et en 1870, les hétérodèmotes représentent tout de même plus de 50 % de la population alors qu'en 1848, ils représentaient autour de 30 %. La définition des différents statuts juridiques a été entérinée en 1834 lors de la création du système des dèmes. Dans la loi de 1834 sur les dèmes, en effet, il est précisé que chaque citoyen grec est membre, lui et sa famille, d'un dème. S'il habite au Pirée, il est dèmote. S'il vient d'un autre dème, dont il est par ailleurs dèmote, et qu'il réside au Pirée, il est hétérodèmote. S'il est étranger, il n'est par définition membre d'aucun dème. Le droit grec inclut ainsi ou exclut de manière implicite les individus d'un dème. En 1848, cela fait quatorze ans que la loi de 1834 est appliquée. Beaucoup d'individus qui habitent au Pirée se sont inscrits au fur et à mesure de leur arrivée dans la ville dans le *dimotologion*. Souvent la loi de 1834 n'est pas encore appliquée et beaucoup de Grecs, dans le royaume, n'ont pas pris soin de s'inscrire sur les registres des dèmes. Or, au Pirée, la loi est entrée en vigueur depuis 1834, ce qui n'est pas le cas partout en Grèce. Plus on s'éloigne de l'année 1848 et plus la loi sur le *dimotologion* est appliquée. Les hétérodèmotes qui arrivent au Pirée sont déjà inscrits dans un autre dème où ils ont le droit de vote. Ceux-ci ne transfèrent pas toujours leurs droits civiques d'un dème à l'autre puisqu'ils ont de toute manière la nationalité grecque.

### 3.2 - Les dèmotes et les hétérodèmotes

Les dèmotes et les hétérodèmotes, lesquels ont initialement des statuts juridiques différents, ont tous la nationalité grecque. Les premiers ont accès pleinement à la citoyenneté dans le dème du Pirée alors que les seconds ont obtenu cette même citoyenneté dans un autre dème. Est-ce à dire que les hétérodèmotes sont des citoyens de seconde zone ? Dans les faits, les dèmotes sont inscrits dans le *dimotologion* du Pirée alors que les seconds sont inscrits sur

les registres d'un autre dème, dans lesquels ils exercent leurs droits et leurs devoirs civiques. Dès lors, la seule différence qui existe entre dèmotes et hétérodèmotes, c'est que pour les élections, les premiers votent au Pirée et les seconds vont exercer leur devoir électoral dans un autre dème. Les dèmotes appartiennent à la communauté des citoyens du Pirée et les hétérodèmotes à celle d'un autre dème. Les premiers sont, par conséquent, inclus dans le dème du Pirée alors que les seconds en sont exclus même s'ils ont, par ailleurs, la citoyenneté grecque. En réalité, la citoyenneté n'est pas uniquement un attribut juridique et politique au sens précis du terme. C'est même un moyen pour acquérir un certain statut social. C'est un passage obligé pour que les individus soient de façon pleine et entière reconnus comme des acteurs de la vie en collectivité. Voter, que l'on soit dèmote ou hétérodèmote, c'est montrer que l'on appartient bien à la communauté politique : celle du Pirée ou celle d'un autre dème. Le droit de vote distingue les citoyens et les étrangers. La catégorisation entre les dèmotes et les hétérodèmotes et qui plus est entre les dèmotes et les étrangers a pour rôle de séparer et de classer les individus. Les conditions pour accéder à la communauté des citoyens, en fonction des conditions plus ou moins strictes que fixe l'État grec, restent cependant et avant tout juridiques et politiques.

Les dèmotes appartiennent ainsi pleinement à la communauté des citoyens du Pirée. Ils participent à la vie politique du dème. L'existence de cette communauté légitime en quelque sorte la politique intérieure et extérieure de l'État grec. Ce dernier intègre les membres de la collectivité par la citoyenneté. Cette dernière est, à présent, définie par différents statuts juridiques qui inclut ou exclut les individus dans cette communauté politique qu'est l'institution du dème. Le dèmote possède le droit d'exercer complètement sa citoyenneté. Cette dernière est quasiment universelle. Elle intègre par étapes tous les individus indépendamment de leur statut social et de leur origine géographique. Le droit de vote symbolise de manière très concrète cette citoyenneté qui s'est exprimée dans un premier temps par le suffrage censitaire à partir de 1844 puis par le suffrage universel à partir de 1864. Tous les individus qui appartiennent à la nation grecque ont vocation à devenir des citoyens et à participer à la vie politique du dème. Ils acquièrent ce droit en s'inscrivant dans le *dimotologion* et sur les listes électorales. Exercer son droit de vote, c'est en effet montrer que l'on appartient bien à la communauté politique nationale. Le droit de vote distingue, au moins à partir de 1864, celui qui appartient à la nation grecque de l'étranger. Les dèmotes sont égaux entre eux quelque soit leur statut social. Le statut juridique prime en tout cas sur le statut social des individus. Le vote définit l'existence d'un espace politique abstrait, celui de

l'institution du dème. L'inscription dans le *dimotologion* concrétise le corps civique qui par essence est abstrait. Tous ceux qui s'y inscrivent rejoignent la communauté des citoyens, le dème. Ceux qui ne peuvent s'y inscrire parce qu'étrangers en sont exclus. Les dèmotes forment le dème. La somme des dèmotes constitue le dème au sens de communauté politique et non pas de circonscription administrative.

Les hétérodèmotes, eux, ont tout comme les dèmotes la citoyenneté grecque au plan national. Au plan local, ils sont exclus du dème du Pirée. Lors des élections, ils doivent se rendre, pour voter, dans le dème où ils sont inscrits. Les deux tableaux ci-dessous montrent de manière tout à fait claire qu'ils sont enregistrés à 30,09 % en 1848, à 65,45 % en 1856 et à 55,52 % en 1870 dans le dème d'Hydra. On observe ainsi que beaucoup d'hétérodèmotes sont dèmotes d'Hydra, île qui n'est pas très éloignée du Pirée. C'est le cas, par exemple, de Nikolaos Zaromas, âgé de quarante-cinq ans en 1848, charpentier de son état ou d'Antonios Méthénitis, âgé de soixante ans en 1870, un marin. Le pourcentage somme toute élevé d'hétérodèmotes inscrits dans le dème d'Hydra ne doit pas nous étonner outre mesure puisque la paroisse Saint-Nicolas correspond au *synoikismos* des Hydriotes. Ces individus n'ont pas pris le soin de transférer leurs droits civiques d'Hydra vers le Pirée. Pourquoi ? D'une certaine manière, cela souligne que ceux-ci sont très attachés à cette île dont ils sont originaires. Ils n'ont pas souhaité se couper d'Hydra même s'ils ont pris la décision de s'installer définitivement au Pirée. Ils se rendent sur l'île d'Hydra de temps en temps et au moins pour voter. Il reste à savoir si les hétérodèmotes sont ou non des citoyens de seconde zone. Dans la pratique, dèmotes et hétérodèmotes ont la citoyenneté grecque. La seule différence entre les deux situations est que les dèmotes exercent leurs droits civiques au Pirée alors que les hétérodèmotes les exercent dans un autre dème. Même s'ils ont des statuts juridiques différents, il apparaît que si politiquement les hétérodèmotes sont exclus du dème, ils participent pleinement à la vie économique et sociale du Pirée.

Tableau 47-Hétérodèmotes dans les recensements de la population  
(Effectifs absolus)<sup>129</sup>

Dèmes d'inscription	Recensement de 1848	Recensement de 1856 (Paroisse Saint- Nicolas)	Recensement de 1870 (Paroisse Saint- Nicolas)
Hydra	397	449	724
Dèmes du Péloponnèse	255	49	115
Dèmes des Cyclades	344	64	71
Dèmes d'autres îles du Saronique	110	44	124
Dèmes de Grèce centrale	174	58	103
Dèmes de l'Eubée et des Sporades du Nord	17		17
Dèmes des Iles ioniennes (à partir de 1864)			63
Dèmes non localisés ou indéterminés	22	22	87
Ensemble	1319	686	1304

Sources : Recensements de la population du Pirée de 1848, 1856, 1870.

129. Ce tableau a été réalisé à partir de l'annexe 34.



Tableau 48-Hétérodèmes dans les recensements de la population  
(Pourcentages)

Dème d'inscription	Recensement de 1848	Recensement de 1856 (Paroisse Saint-Nicolas)	Recensement de 1870 (Paroisse Saint-Nicolas)
Hydra	30,09	65,45	55,52
Dèmes du Péloponnèse	19,33	7,14	8,81
Dèmes des Cyclades	26,08	9,32	5,44
Dèmes d'autres îles du Saronique	8,33	6,41	9,51
Dèmes de Grèce centrale	13,19	8,45	7,89
Dèmes de l'Eubée et des Sporades du Nord	1,28		1,30
Dèmes des Îles ioniennes (à partir de 1864)			4,83
Dèmes non localisés ou indéterminés	1,70	3,23	6,70
Ensemble	100	100	100

Sources : Recensements de la population du Pirée de 1848, 1856, 1870.

### 3.3 - Les étrangers

Par définition, les étrangers sont exclus du *dème*. Ils ne peuvent donc pas participer à la vie politique. Les étrangers ont même un statut à part. Ils sont des *allodapoi*. Ils viennent littéralement d'un autre pays. La question de l'étranger se pose ici en termes d'identité. Le droit grec oppose le citoyen à l'étranger. Toutefois on doit noter qu'au demeurant les relations entretenues entre les citoyens et les étrangers sont bien réelles et principalement d'ordre économique. S'il est entendu qu'ils ne peuvent pas participer à la vie du *dème*, par la profession, ils contribuent au développement économique et social du Pirée, en particulier en exerçant une activité commerciale. L'étranger a, en réalité, une double appartenance : d'une part celle du lieu d'où il vient et celle du lieu où il se trouve et où il vit d'autre part. Le fait de se sentir étranger est lié à l'acceptation ou non de l'autre, mais également au fait de partager ou non les valeurs de celui qui accueille. L'étranger, originaire de régions encore sous administration ottomane, a cependant vocation à s'intégrer et à devenir citoyen au bout d'un certain nombre d'années de présence sur le territoire grec ce qui n'est pas forcément le cas des étrangers venant d'un pays d'Europe occidentale, de Grande-Bretagne ou de France par exemple.

A l'expérience, il apparaît que les étrangers ne sont pas mal traités dans le royaume de Grèce du 19<sup>e</sup> siècle<sup>130</sup>. Le plus souvent ils sont orthodoxes comme 90 % de la population grecque. Cela facilite leur intégration future dans la société. Etant orthodoxes, il est plus facile de les assimiler et ils ont de grandes chances de devenir des citoyens. D'ailleurs ces étrangers-là ont le plus souvent des prénoms et des noms grecs ce qui permet leur intégration au bout d'un certain temps passé dans le royaume de Grèce. On peut citer le cas de Nikolaos Pangelos, âgé de trente-cinq ans en 1848, boulanger de son état et originaire de l'île de Chios près des côtes de l'Asie Mineure ou encore Christos Triandaphylou, un cocher âgé de trente-six ans en 1848, originaire d'Épire. Il faut remarquer que beaucoup d'étrangers résidant au Pirée dans les années 1840-1850 ont participé aux combats lors de la Guerre d'Indépendance ce qui sans nul doute a facilité leur assimilation au bout de quelques années. C'est le cas, par exemple d'un autre cocher, lui aussi originaire d'Épire et âgé de quarante-huit ans en 1848, un certain Dimitrios Xatzi. Tous ces individus ont en commun avec les Grecs de l'intérieur la langue grecque et la religion orthodoxe, deux critères essentiels pour obtenir la nationalité

---

130. On peut se reporter ici à l'annexe 35 sur les étrangers dans les recensements de la population.

grecque. Souvent ces Grecs de l'extérieur viennent au Pirée avec leurs épouses et leurs enfants. Ils sont ainsi fin prêts à s'intégrer à la société grecque. Même s'ils sont considérés comme des étrangers, ils sont vus par la population comme des Grecs en devenir. S'ils viennent en définitive sur le territoire du nouveau royaume de Grèce, c'est parce que l'Etat leur promet la citoyenneté grecque.

Les autres étrangers que l'on rencontre dans le Pirée du 19<sup>e</sup> siècle ne sont pas, pour la plupart, orthodoxes mais catholiques ou protestants. Ils sont le plus souvent originaires d'un pays d'Europe occidentale : la France, l'Angleterre, la péninsule italienne, Malte ou l'espace germanique. Ces étrangers, minoritaires, sont exclus du dème. Ils ne peuvent en aucune façon participer à la vie politique du Pirée puisqu'ils n'ont pas le droit de vote. On peut citer, par exemple, le cas de la famille française Didier présente au Pirée sur quatre générations dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>.

#### Généalogie de la famille DIDIER

I-Théodore Didier, commerçant, marié avec Catherine Ursule Pagy (née le 26-12-1801 à Smyrne – décédée le 4-02-1881 au Pirée). De ce mariage naissent trois enfants :

1-Geneviève Sophie Didier (née le 22-07-1827 à Smyrne en Turquie d'Asie – décédée le 21-01-1912 au Pirée), célibataire.

2-Frédéric Mathieu Didier (né en 1830), qui suit.

3-Ursule Célie Didier (née en 1843 à Smyrne – décédée le 4-05-1905 au Pirée), célibataire.

II-Frédéric Mathieu Didier (né en 1830), Agent des services maritimes des Messageries Impériales au Pirée et négociant, marié avec Marie Eberhart (née en 1839 à Tassy en Moldavie – décédé le 24-05-1880 au Pirée). Du couple sont nés quatre enfants :

1-Henry Marie Etienne Didier (né le 12-04-1866 au Pirée), qui suit.

2-Eugène Félix Frédéric (né le 29-08-1871 au Pirée).

3-Louis Marie André Didier (né le 28-08-1876 au Pirée), commis auxiliaire du Vice-Consulat de France au Pirée.

4-Adèle Marie Aimée (née le 19-05-1880 au Pirée).

---

131. Les archives de l'état civil des Français du Pirée de 1859 à 1912 ont été consultées au Consulat de France à Athènes.

III-Henry Marie Etienne Didier (né le 12-04-1866 au Pirée), employé à l'agence des Messageries maritimes du Pirée, marié avec Marie Françoise Pons. D'où :

1-Frédéric Gaston Léopold Pascal Didier (né le 11-02-1899 au Pirée).

2-Marie Eulalie Sophie Didier (née le 13-05-1900 au Pirée).

3-Louise Zirphé Didier (née le 23-12-1904 au Pirée).

La famille Didier habite au Pirée et possède la nationalité française. Elle est inscrite sur les registres de l'état civil du Consulat de France à Athènes, archives que nous avons pu dépouiller intégralement de 1862 à 1904. Cette famille française est en fait originaire de la ville de Smyrne en Asie mineure. Elle s'est installée au Pirée dans les années 1850. A cette époque, arrive un certain Théodore Didier, commerçant. Il est accompagné de son épouse Catherine Pagy (1801-1881) et de ses trois enfants : Geneviève (1827-1912), Frédéric (né en 1830) et Ursule (1843-1906). Les deux filles resteront célibataires alors que le garçon fondera une famille en épousant Marie Eberhart (1839-1880) avec laquelle il a quatre enfants : Henri (né en 1866), Eugène (né en 1871), Louis (né en 1876) et Adèle (née en 1880). Le père, Frédéric Didier est agent des Services maritimes des Messageries Impériales au Pirée. Son fils Henry exerce la profession d'employé à l'agence des Messageries maritimes du Pirée, tout comme son père. Celui-ci aura trois enfants : Frédéric (né en 1899), Marie (née en 1900) et Louise (née en 1904). Cette famille habite dans la paroisse Saint-Nicolas où ils ont deux maisons : celle de Frédéric (né en 1830) et celle de sa mère qui habite avec ses deux filles célibataires.

Il faut signaler par ailleurs une importante minorité de Maltais. Ils sont eux aussi catholiques. Dans le recensement de 1848, on rencontre ainsi douze ménages indiquant pour lieu d'origine l'île de Malte. La plupart des chefs de ménage maltais sont couturiers ou pêcheurs. A la différence des Français ou des Anglais qui appartiennent à l'élite sociale du Pirée, ils se situent au bas de l'échelle de la société piréote. Salvos Gasar, âgé de cinquante ans en 1848, pêcheur de son état, est tout à fait représentatif de cette communauté maltaise. Notons ici que les catholiques se réunissent le dimanche pour la messe dans l'église de Saint-Paul-Apôtre du Pirée, élevée en 1840. Parmi ces catholiques, on peut également citer deux Italiens : Vitsenzis Koletis, âgé de trente-deux ans en 1870, exerçant la profession de musicien et Antonis Pitsovantis, âgé de quarante-neuf ans en 1870, cordonnier. Enfin, on peut s'intéresser à présent à des Anglais de religion anglicane. C'est le cas de trois ingénieurs :

William Watter, Thomas Foster et Jems Hill. Le premier est âgé de quarante-huit ans en 1870, le deuxième de soixante-deux ans et le troisième de trente-cinq ans. Comme la plupart des Français, ces Anglais appartiennent également à l'élite sociale du Pirée même s'ils sont exclus de la communauté des citoyens. Ainsi, il apparaît très nettement qu'en incluant et en intégrant les uns, l'institution du dème exclut les autres mais aussi que l'inclusion des dèmotes implique l'exclusion des hétérodèmotes et surtout des *allogapoi*. L'identité collective des citoyens se définit par l'altérité des étrangers. On observe également que par l'attribution de statuts juridiques spécifiques, les hétérodèmotes sont moins exclus de la communauté politique du Pirée que les étrangers, les premiers ayant pour vocation à s'inscrire dans ce dème au bout d'un certain nombre d'années.

## CITOYENNETE LOCALE ET IDENTITE NATIONALE

## 1 - L'accès à la citoyenneté locale et l'acquisition de la nationalité

1.1 - *Le dimotologion et la citoyenneté grecque*

Tout individu qui a la nationalité grecque doit être inscrit dans le livre du *dème*, le *dimotologion*. Cette inscription donne les droits et les devoirs à tout citoyen. Le *dème*, c'est à la fois le premier niveau de l'administration locale grecque emprunté à la commune française et à la *gemeide* bavaroise et l'ensemble des citoyens du *dème*. Le *dème* est non seulement une circonscription administrative mais aussi une communauté politique. L'institution du *dème* est le point d'ancrage administratif et politique de tout citoyen grec. C'est là qu'il exerce sa citoyenneté. Pendant toute sa vie, le citoyen est rattaché à un *dème*. Le législateur grec a pris soin de définir très nettement les statuts juridiques des individus. On peut ainsi distinguer trois statuts juridiques : le *démote*, l'*hétérodémote* et l'*allodapos*. Le *démote* et l'*hétérodémote* ont tous les deux la citoyenneté grecque. Ce sont des Grecs. Les deux sont inscrits dans un *dimotologion*. Le *démote* est inscrit dans le *dimotologion* du Pirée où il exerce ses droits et ses devoirs civiques. L'*hétérodémote* est lui inscrit dans le *dimotologion* d'un autre *dème*. L'*allodapos* est un étranger, celui qui vient d'un autre pays, et il n'est par définition inscrit dans aucun *dimotologion*.

Le droit grec distingue par ailleurs deux citoyennetés : la citoyenneté au niveau local (tout Grec est membre d'un *dème* dont il est *démote*) et la citoyenneté au niveau national (tout Grec est *ypikoos*, citoyen). L'*ypikootita* ou citoyenneté est le lien juridique qui unit une personne à un Etat, de manière à ce que la personne soit considérée comme citoyen de l'Etat et élément de l'ensemble que l'on appelle "peuple". Le mot a été formé sur l'anglais *citizenship* et est attesté depuis 1831. Pour le mot nationalité, le grec utilise deux termes : *ithageneia* et

*ethnikotita*. L'*ithageneia* est le lien juridique qui unit une personne à un Etat donnant les droits et imposant les devoirs. Elle s'obtient soit en fonction du lieu dans lequel est né un individu soit par la parenté de sang (par exemple la nationalité des parents). En théorie seulement, elle doit être distinguée de la citoyenneté (*ypikootita*). Le mot vient du français nationalité. Le terme est attesté depuis 1848. L'*ethnikotita* est, elle, la qualité de membre d'une nation (*ethnos*), le fait d'appartenir à une nation (en raison de la naissance, de l'origine). Le mot est emprunté au français nationalité. Il est attesté depuis 1833<sup>132</sup>. Ainsi, un individu peut être *ypikoos* grec (citoyen) mais il n'a pas obligatoirement l'*ethnikotita* grecque (la nationalité)<sup>133</sup>. Un individu peut donc tout à fait avoir la citoyenneté grecque (*ypikootita*) et être inscrit dans le *dimotologion* mais appartenir à la nation française (du fait de son *ethnikotita*)<sup>134</sup>.

## 1.2 - L'histoire de la nationalité grecque

A notre connaissance, l'histoire de la nationalité grecque n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique. C'est une histoire qui reste actuellement dans l'ombre. Nous sommes en présence d'un aspect de l'histoire grecque contemporaine essentiel pour comprendre la formation de l'Etat grec qui n'a pas encore intéressé les chercheurs ce qui est très regrettable et handicapant pour celui qui veut étudier la nationalité dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle. Cette histoire est encore à écrire. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, l'histoire de la nationalité grecque ne peut pas être comparée aux autres législations européennes. La première explication de cette lacune dans l'histoire grecque est l'absence de recherches dans les archives des ministères de la Justice et de l'Intérieur qui permettraient de retracer les grandes lignes d'évolution de l'histoire de la politique grecque de la nationalité. Pour reconstituer cette histoire, il faudrait enquêter dans des fonds difficiles d'accès et dispersés des administrations centrale et locale grecques avec qui les ministères de la Justice et de l'Intérieur étaient en relation. Il serait également nécessaire de répertorier les textes des hommes politiques et des juristes qui ont contribué au cours du 19<sup>e</sup> siècle à la politique de la

---

132. Sur ces définitions, on peut consulter G. BABINIOTIS, *Dictionnaire de la nouvelle langue grecque*, Athènes, Centre de lexicologie, 1998 (en grec).

133. La nationalité grecque est régi par la loi du 23-02-1835/*Journal officiel* 7/7-03-1835 sur le code civil, loi qui a été modifiée par le nouveau code civil grec du 29-10-1856/*Journal officiel* 75/15-11-1856.

134. Sur la citoyenneté et la nationalité en Grèce on peut se reporter à A. RONTIRI, *Sur la nationalité*, Athènes, 1888 (en grec) ; A. GRAMMATIKAKI-ALEXIOU, "Greek nationality law", in B. Nascimbene, dir., *Le droit de la nationalité dans l'Union européenne*, Milan, Giuffrè Editore, 1996. On peut tirer également profit de la lecture de l'ouvrage Th. DILIGHIANNIS et G. ZINOPOULOS, *Législation grecque de 1833 à 1876*, Athènes, 1860-1876, 7 volumes (en grec).

nationalité grecque. Sans cette recherche d'une documentation historique qui doit être abondante mais très dispersée, cette histoire ne peut pas être reconstituée.

La nationalité est à la fois un droit et une politique. Tout Etat est constitué par une population et un territoire. L'Etat grec, comme tout Etat, a été obligé de mettre en place des instruments juridiques qui donnent la nationalité grecque et qui la transmettent. Ces instruments sont généralement le droit du sol fixé par le lieu de naissance, le droit du sang attribué par le lien de filiation, la résidence et le mariage. Cependant, la nationalité est également une politique. L'Etat grec a dû choisir les critères qui permettent de déterminer qui est Grec. La politique de la nationalité grecque a été l'objet d'incessants débats politiques et juridiques. Il faut donc retrouver les principales étapes dans la mise en place de la nationalité grecque. La loi sur la nationalité grecque est gouvernée par certains principes. C'est le droit du sang qui commande l'obtention de la nationalité. Cette dernière est transmise par les parents. Dans certains cas, il est prévu que la nationalité soit régie par le droit du sol. Ainsi la loi grecque permet à un individu né sur le territoire grec d'acquérir la nationalité grecque s'il n'a pas une autre nationalité. Enfin, il existe le principe que tous les membres d'une même famille doivent avoir la nationalité grecque. Le droit du sang ou *jus sanguinis* prédomine mais le droit du sol ou *jus soli* est accepté dans de rares cas individuels. On peut expliquer le droit de la nationalité en Grèce essentiellement par des raisons historiques. La création du royaume de Grèce en 1830 situé dans la partie méridionale de la péninsule balkanique puis l'acquisition en 1864 et en 1881 de nouveaux territoires a eu des répercussions importantes dans l'attribution de la nationalité grecque aux populations de ces nouveaux territoires. L'Etat grec considère à cette époque tous les habitants de ces territoires comme des Grecs de naissance. C'est pourquoi, il instaura une politique d'assimilation fondée sur le principe du droit du sang.

### *1.3 - L'acquisition de la nationalité grecque au 19<sup>e</sup> siècle*

L'Etat grec, comparé à d'autres Etats, est relativement jeune. Il est né en 1830 quand, après la révolution de 1821, les Grecs obtiennent leur indépendance de l'Empire ottoman. Le concept de nationalité est apparu à cette époque. La Constitution de 1822, laquelle a été adoptée par la première assemblée nationale d'Epidaure, attribue la nationalité grecque à tous les habitants du pays qui croient en Jésus-Christ. En 1823, la Constitution qui fut remaniée



considère comme Grecs tous ceux qui parlent le grec même s'ils sont des nouveaux immigrés. Les étrangers sont égaux devant la loi et ils peuvent être naturalisés du moment qu'ils habitent le pays depuis au moins cinq ans et qu'ils sont propriétaires. La troisième assemblée nationale de 1827 adopte une nouvelle Constitution et admet comme Grecs ceux qui sont chrétiens, les immigrés chrétiens originaires de l'Empire ottoman, les personnes nées d'un père Grec ainsi que les citoyens naturalisés. Les conditions pour la naturalisation sont une résidence d'au moins trois ans dans le pays, être propriétaire ou encore avoir rendu des services à la nation. Ceux qui apportent avec eux des connaissances artistiques ou scientifiques peuvent même obtenir la nationalité grecque au bout d'une seule année de présence sur le territoire grec. De plus, tous les étrangers qui ont servi deux ans dans l'armée grecque sont considérés comme des Grecs à part entière. En 1835, la loi du 15/18 mai régissant l'acquisition de la nationalité grecque reprend les règles définies précédemment. Celle-ci est remaniée en 1856 avec l'adoption du Code civil grec calqué sur celui français. Les articles 14 à 28 de ce dernier définissent plus précisément les personnes qui peuvent prétendre à la nationalité grecque. Selon le Code civil, en effet, la nationalité est attribuée aux individus qui sont nés d'un père Grec, même s'ils ne sont pas légitimes, à ceux qui sont nés, en Grèce, d'un père étranger mais d'une mère grecque et à ceux illégitimes qui sont nés d'une mère étrangère et d'un père Grec à condition que ce dernier l'ait reconnu. Les étrangers peuvent accéder à la nationalité par mariage avec un Grec ou une Grecque ou s'ils résident en Grèce depuis trois ans<sup>135</sup>.

La loi sur la nationalité du Code civil grec est gouvernée par certains principes qui reflète la politique de l'Etat grec. Ces principes sont le principe de la nationalité, le principe du droit du sol, le principe de l'unité de la nationalité dans une famille. Le principe de la nationalité est directement lié à la pratique de l'acquisition de la nationalité par le droit du sang. Selon ce principe la nationalité grecque est transmise par les parents. Selon le principe du droit du sol, toute personne née sur le territoire grec acquiert la nationalité si elle n'a pas de nationalité étrangère obtenue par la naissance ou si sa nationalité est inconnue. Le principe de l'unité de la nationalité dans une même famille est lié à l'idée que tous les membres d'une famille doivent avoir la même nationalité. C'est pourquoi une femme étrangère se mariant avec un Grec peut acquérir la nationalité grecque tout comme un homme étranger se mariant avec une Grecque.

---

135. Cf la loi sur le Code civil grec de 1856 (ΦΕΚ 75 du 15-11-1856).

On peut à présent examiner les différents modes d'acquisition de la nationalité grecque qui sont l'acquisition par la naissance, par la reconnaissance, par l'adoption et par la naturalisation. En effet, le Code civil grec de 1856 considère que les personnes nées d'un parent Grec (père ou mère) sont Grecs même s'ils sont nés dans un pays étranger. C'est le principe du droit du sang qui prévaut ici. Le Code prévoit également que toute personne née sur le territoire grec qui n'a pas acquis une nationalité étrangère ou si sa nationalité est inconnue a vocation à avoir la nationalité grecque par le droit du sol. L'expression "personnes sans nationalité connue" comprend non seulement le cas d'un enfant né de parents apatrides mais aussi le cas des enfants abandonnés. Dans ce dernier cas, cependant, si les parents qui sont des étrangers reconnaissent ultérieurement leur enfant, la nationalité grecque est retirée. La même règle d'acquisition de la nationalité prévaut si un enfant né en Grèce de parents étrangers n'a pas acquis la nationalité étrangère parce qu'il est né sur un territoire étranger. L'acquisition de la nationalité grecque par reconnaissance concerne les cas d'enfants nés hors mariage qui ont été reconnus par un père Grec ou une mère Grecque. La nationalité grecque peut également être attribuée lors d'une adoption. Un étranger adopté par un Grec acquiert la nationalité grecque. La nationalité grecque peut aussi s'obtenir par la naturalisation. La demande de naturalisation d'un étranger doit préciser que l'individu souhaite devenir un citoyen Grec. Dans un premier temps, il fait sa déclaration auprès des autorités municipales du dème où il réside. Il doit être accompagné par deux citoyens Grecs qui servent de témoins. Le Grec qui vit à l'étranger et qui n'a pas encore la nationalité grecque doit se conformer à la même procédure au consulat de son pays de résidence. Dans les deux cas, la demande de naturalisation est adressée au Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, lequel examine la situation des individus et prend sa décision. Il faut noter que l'étranger qui demande la nationalité grecque doit résider en Grèce depuis au moins trois ans. Enfin, il existe le cas où la nationalité grecque est reconnue pour les individus vivant à l'étranger qui ont une origine grecque et n'ont pas encore la nationalité. Il s'agit d'une procédure spéciale qui concerne des populations qui se considèrent grecques et qui n'ont pas une autre nationalité. Ces Grecs sont des *homonis*. L'Etat grec reconnaît qu'ils appartiennent à la nation grecque et qu'ils ont vocation à venir s'installer dans le royaume de Grèce<sup>136</sup>. On constate que c'est le droit du sang qui préside à l'acquisition de la nationalité grecque.

---

136. Sur l'acquisition de la nationalité grecque, on peut se reporter à Anastasia GRAMMATICAKI-ALEXIOU, "Greek Nationality Law", dans Bruno NASCIMBENE, éd., *Le droit de la nationalité dans l'Union européenne*, Milan, Giuffrè Editore, 1996, 387-408.

## 2 - Façonner le citoyen grec

### 2.1 - Le nouveau citoyen grec<sup>137</sup>

Les citoyens grecs sont identifiés par un numéro de *dimotologion*. Mineurs, ils ont le numéro de la case familiale de leur père (*oikogeniaki merida*). Majeurs, ils ouvrent une nouvelle case et obtiennent un nouveau numéro, lequel figure à côté de l'ancien. L'individu majeur est ainsi connu par le numéro de *dimotologion* mais on connaît également celui qu'il avait lorsqu'il était mineur. Lorsqu'il se marie, son épouse prend son numéro de *dimotologion* et abandonne celui de son père. Leurs enfants éventuels portent le même numéro que leur père. L'introduction du *dimotologion* en Grèce met en place une nouvelle identité administrative. Le tableau ci-dessous permet de comprendre le fonctionnement particulier du système du *dimotologion* du Pirée et ainsi de voir comment s'opère la construction d'une nouvelle identité administrative. Le premier registre couvre la période 1835-1863 et concerne 2376 *oikogeniakes merides*. Le deuxième correspond à la période 1863-1869 et compte 924 cases familiales. C'est la première époque du *dimotologion* du Pirée qui comprend au total 3301 inscriptions. De 1835 à 1869, les cases familiales ont été mises à jour régulièrement. On constate ainsi que les deux premiers *dimotologia* ont fonctionnés en continu pendant trente-quatre ans. En 1869, l'administration municipale du Pirée a décidé de clore définitivement le deuxième registre et de remplacer l'ancien *dimotologion* par un nouveau. Un nouveau registre a été ouvert afin de recopier les renseignements sur les individus qui sont encore vivants en 1869 tout en précisant à côté d'un nouveau numéro l'ancien. Ce troisième registre couvre la période 1835-1869. Sur les 3301 cases familiales des deux premiers *dimotologia*, seulement 1497 ont été recopié sur le troisième *dimotologion*. Ce dernier est une réactualisation des familles de *dèmates*. La deuxième génération du *dimotologion* apparaît beaucoup plus sophistiquée que la première. Pour faciliter la consultation des registres, un fichier nominatif établi selon l'ordre alphabétique a été créé. Les fiches individuelles précisent le numéro d'inscription et renvoient à la case familiale du *dimotologion* correspondant. Le système du *dimotologion* a sans aucun doute une dimension policière. Les individus ne sont pas identifiés par leur nom de famille mais par un numéro. Ce numéro renvoie à une *oikogeniaki merida*. Les membres de cette dernière portent tous le même numéro. Cela permet d'un seul coup d'œil d'identifier les membres d'une même famille. Le *dimotologion* a ainsi une vocation

---

137. Sur la citoyenneté en général, cf. D. SCHNAPPER, *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.

généalogique et renseigne sur la filiation puisque le nom du père est connu pour chaque individu. Ce système permet une identification précise de tous les citoyens du Pirée.

Tableau 49-Le système du *dimotologion* du Pirée

Numéro du <i>dimotologion</i>		Numéros d'inscription		Années concernées	Années de rédaction	Observations	
Cote personnelle	Cote administrative	Numéros de l'ancien <i>dimotologion</i>	Numéros du nouveau <i>dimotologion</i>				
1	A'	1-2376		1835-1863	1835-1863	Mise à jour régulière	
2	[B']	2377-3301		1863-1869	1863-1869		
3	1A'	1495-2250	1-1497	1835-1869	Entre 1889 et 1900	Image de 1869	
4	3	4428-5953	3514-5034	1882-1885			
5	4	7457-8884	5035-6421	1887-1889			
6	7	10580-11941	9333-11134	1891-1895			
7	8	11972-13643	11135-12792	1895-1898			
8	9	13834-15662	12793-14593	1898-1900			
9	10		14619-16507	1900-1902		1900-1902	Mise à jour régulière
10	11		16540-18267	1902-1903		1902-1903	
11	12		18724-20062	1903-1904	1903-1904		
12	13		20088-22095	1904	1904		

Le *dimotologion* permet d'identifier les citoyens. Cet outil de l'administration a pour objectif de dire qui est citoyen grec et qui ne l'est pas alors que l'état civil qui prend en compte l'ensemble de la population, y compris les étrangers, n'a pas cette possibilité. L'inscription sur les registres du *dimotologion* est assurément liée à l'identification civile qui constitue un facteur d'assimilation nationale dans la mesure où il concerne le territoire sur lequel l'Etat grec exerce sa souveraineté. L'identification des citoyens joue un rôle fondamental dans la construction de l'identité nationale grecque. Cette dernière a vocation à affaiblir les identités individuelles. On peut dire que le *dimotologion* est un modèle original de relevé démographique puisqu'il consiste à enregistrer tous les citoyens d'un lieu mais aussi les modifications tout au long de leur existence comme le mariage ou la naissance d'enfants. La mise à jour des registres concernent non seulement chaque Piréote pris individuellement mais également tous ceux qui viennent s'agréger au noyau familial. Contrairement à l'état civil qui enregistre individuellement les naissances, les mariages et les décès, le *dimotologion* revêt un caractère familial puisque l'ensemble de la famille est inscrit sur les registres. Au-delà de la famille, c'est même l'ensemble de la collectivité qui est prise en compte. D'une certaine façon, l'addition des familles forme le corps civique du dème. Le *dimotologion* constitue un des fondements du lien social dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle. En introduisant ce système original d'enregistrement des citoyens, les administrateurs bavarois ont eu pour but essentiel de mieux connaître et surtout mieux gouverner les individus du royaume qui appartiennent à la communauté nationale. En 1834, date de l'introduction du *dimotologion* en Grèce, l'identité administrative est encore à construire. Il s'agit de repérer tous les citoyens du dème.

En repérant les individus, l'administration ne les identifie pas seulement mais elle les définit. Le *dimotologion* a vocation à définir la citoyenneté. Le phénomène de construction d'une nouvelle identité administrative des individus transforme littéralement les rapports qu'entretiennent les citoyens avec l'Etat grec. Il permet leur contrôle social. Ce dernier permet de construire une nouvelle citoyenneté mais aussi une communauté politique : le dème. L'appartenance au dème est concrétisée par l'inscription des citoyens sur les registres du *dimotologion*. Ceux qui s'inscrivent souhaitent appartenir au dème du Pirée et s'y fixer définitivement. Ceux-ci ne sont en aucune façon des oiseaux de passage. Il faut ajouter que dans ce système, ce sont les citoyens eux-mêmes qui se déplacent à la mairie et ce n'est pas l'administration qui vient les inscrire. De cette manière, ils sont pleinement des citoyens. Ils prennent conscience qu'ils appartiennent à la communauté politique qu'est l'institution du

dème. Le *dimotologion* est un véritable processus administratif qui vise à associer le citoyen à une commune (dème). Celui-ci dessine les contours de la citoyenneté. La nouvelle logique administrative du *dimotologion* contribue à la mise en place d'un processus d'identification des individus. Ainsi au niveau collectif, l'individu se rattache à une communauté politique alors qu'au niveau individuel, il devient citoyen à part entière.

Dans le cas grec, l'Etat produit le territoire et se réfère à une nation. Avec la mise en place du nouvel Etat grec, apparaît un nouveau citoyen grec. Jusqu'en 1830, les individus de l'Empire ottoman étaient des sujets. A partir de cette date, les individus deviennent des citoyens. La citoyenneté est calquée sur le modèle occidental. Cette évolution politique joue un rôle primordial dans la construction de la nation grecque. La mise en place de la toute nouvelle citoyenneté grecque est liée aux mobilités que connaît le territoire grec. L'Etat hellénique constitue véritablement un pôle d'attraction démographique. Les ruptures sont ainsi plus nombreuses que les continuités. La création de l'Etat grec par les Grandes Puissances a pour effet de changer les représentations de l'espace national grec. La Grèce accueille ainsi des populations hellénophones, slavophones, des albanophones de religion orthodoxe de l'Empire ottoman mais aussi de la diaspora. L'acquisition de la citoyenneté grecque constitue un point d'ancrage national. Le sujet devient citoyen. La mobilité géographique, en particulier, favorise une véritable rupture identitaire. Cette dernière permet le passage du *genos* orthodoxe à une communauté politique imaginée telle qu'elle est fixée par le nouvel Etat aux frontières bien délimitées. La création du statut de citoyen se concrétise par un ensemble de droits et de devoirs envers l'Etat grec : l'école obligatoire, le service militaire ou la collecte des impôts. Un service militaire de quatre ans est, par exemple, instauré en 1837. Les jeunes citoyens sont forcés de quitter leurs terres natales et prennent conscience dans leur déplacement de l'étendue du royaume de Grèce. De plus, le service militaire met en contact les populations hellénophones avec des individus dont le grec n'est pas la langue maternelle comme les valacophones ou les albanophones. Cela contribue à l'homogénéisation linguistique du royaume. L'Etat grec diffuse ainsi les valeurs de la nation grecque. En devenant des soldats, ces populations, diverses au demeurant, deviennent à part entière des membres de la communauté nationale.

Sur le plan politique, l'unité a été consolidée par le Premier Ministre Ioannis Kolettis en janvier 1844. L'Assemblée nationale s'est réunie afin de voter une Constitution. Dans le troisième article est défini le citoyen grec. La Constitution souligne que le devoir des Grecs

libres est d'appuyer leur unité avec les Grecs encore sous administration ottomane. Puis, l'introduction du suffrage universel en 1864 implique davantage les titulaires de la nationalité grecque. Les individus deviennent totalement citoyens alors qu'ils ignoraient jusqu'à cette date ce mode d'expression politique même si le suffrage censitaire a été introduit en 1844. Le vote constitue un véritable rituel civique que les citoyens se doivent d'accomplir. Le suffrage universel met en place une communauté d'égaux. La pratique électorale ne renvoie donc pas à un statut social. Lors des élections de 1844, les domestiques et les apprentis n'ont pas le droit de vote. En 1864, avec l'instauration du suffrage universel, ils l'obtiennent et appartiennent à la communauté des citoyens. Seuls sont exclus du vote ceux qui n'ont pas la nationalité grecque de même que les mineurs de moins de vingt-et-un ans et les femmes. Il faut noter également que les citoyens qui refusent d'effectuer leur service militaire sont de facto exclus du suffrage. En Grèce, la citoyenneté et la nationalité finissent même par se confondre. Le suffrage universel fait du citoyen une figure centrale du processus politique. Le corps électoral exprime par le vote la souveraineté nationale. Il ne fait aucun doute que l'accès au vote permet à une majorité d'individus de participer à la construction nationale. Le citoyen appartient totalement à la communauté nationale grecque. Il accède pleinement à la démocratie et à l'égalité juridique<sup>138</sup>. Le système du *dème* et le *dimotologion* sont la marque de la citoyenneté dans le nouvel Etat grec. La mise en place par les administrateurs bavarois de ce nouveau système d'enregistrement des individus permet la naissance d'un nouveau citoyen grec. Avant 1830, les Grecs étaient en majorité des sujets ottomans. A partir de 1830, ceux qui habitent sur le territoire grec de l'époque sont des citoyens grecs. On peut ainsi comprendre comment se fait le passage du statut de sujet à celui de citoyen. Un rapport de nature différente est instauré entre l'Etat et la population. L'introduction d'éléments antiques dans le système civique du nouvel Etat grec rattache d'une certaine façon le nouveau citoyen au citoyen de l'Athènes classique.

## 2.2 - Une nouvelle identité politique

La naissance d'une nouvelle citoyenneté dans la Grèce moderne est à l'origine d'une nouvelle identité pour la population du nouvel Etat. Les habitants de la Grèce ne sont plus des sujets mais des citoyens à part entière. Ils ont des droits et des devoirs envers l'Etat. Le thème

---

138. Sur la citoyenneté grecque, on peut se reporter à C. MAVROIDIS, *La construction de la nation grecque (1780-1922)*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1997, 322-346. Sur la citoyenneté en général, cf D. SCHNAPPER, dir., *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, 2000.

de la citoyenneté est complexe et peut être appréhendé de plusieurs manières. La naissance de nouveaux citoyens grecs exprime d'une certaine manière un choix politique : celui du suffrage universel en 1864. Le citoyen grec est avant tout un électeur qui peut peser sur la destinée nationale. Selon le nouveau vocable, les Grecs modernes sont des *Hellines* (Hellènes). Ils ont l'*hellinikotita*, la citoyenneté grecque. Il faut remarquer que le nouveau nom donné n'exprime pas une conscience nationale récemment formée. Celui-ci existe déjà dans l'Empire byzantin et a été conservé activement pendant toute l'époque ottomane. Ce qui est nouveau, c'est le sens qu'a pris désormais le terme *hellinikotita*. Ce dernier fait référence à la communauté des citoyens grecs. La question qui se pose est la suivante : qui est Grec et qui ne l'est pas ? Il s'agit de savoir ce qui est grec et ce qui ne l'est pas. L'identité d'une communauté n'est pas un phénomène figé. Bien au contraire, elle revêt un caractère dynamique et évolutif dans le temps et dans l'espace. La nouvelle identité citoyenne définit le "nous" (les Grecs modernes) par rapport aux autres qui sont étrangers à la communauté politique grecque. Celle-ci distingue ceux qui sont *homogeneis*, c'est-à-dire ceux qui appartiennent à la nation grecque et ceux qui n'y appartiennent pas. D. Tsaousis considère que l'identité grecque a connu une crise au 19<sup>e</sup> siècle et qu'elle s'est poursuivie au 20<sup>e</sup> siècle. Cette crise est le résultat de la transformation d'une identité culturelle en une identité politique, de la communauté culturelle grecque à la communauté politique. L'identité orthodoxe grecque qui existait aux époques byzantine et ottomane était une identité culturelle laquelle délimitait l'organisation sociale de l'hellénisme. La nouvelle identité, nationale, est, elle, politique et aboutit à la formation d'un hellénisme régénéré dans le cadre d'un Etat-nation<sup>139</sup>.

On doit noter que de 1821 à 1922, de la Révolution grecque à la Grande Catastrophe d'Asie Mineure, période qui correspond à la tentative de délimitation de l'Etat grec, le passage de l'identité culturelle à l'identité politique n'est pas immédiatement clair. Cela s'explique en partie par l'orientation culturelle d'un ensemble social à une entité politique autonome sinon indépendante. L'identité culturelle constitue ainsi dans un premier temps l'origine d'une politique. En d'autres termes, l'*hellinikotita*, constitue le nouveau critère de l'hellénisme et non pas le contraire. En effet, l'hellenisme, seul, ne peut pas définir l'*hellinikotita*. Cet état de fait nous permet de mieux comprendre certains phénomènes tels que les différentes formes que peut prendre le classicisme culturel de l'Etat grec et celui de l'hellénisme de la diaspora. La

---

139. Sur ce point, cf Δ. ΤΣΑΟΥΣΗΣ, dir., *Ελληνισμός, Ελληνικότητα, Ιδεολογικοί και βιοματρικοί άξονες της Ελληνικής Κοινωνίας* (Hellénisme, Grécité, règles idéologiques et de vie de la société grecque), Αθήνα, 1983, 21.



nouvelle identité politique de l'hellénisme permet au nouveau royaume de se rapprocher du modèle occidental, en particulier français et bavarois. L'histoire de l'hellénisme moderne se résume ainsi en une transformation de l'identité culturelle de l'hellénisme à la prise de conscience d'une nouvelle identité politique. Cette évolution identitaire a permis la conservation de l'unité entre une nation grecque dépassant les limites territoriales de la Grèce et un Etat helladique aux frontières fixées sur le plan international<sup>140</sup>.

### 2.3 - Etre dèmote dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle

Le tableau ci-dessous montre bien qui a le droit d'obtenir la citoyenneté grecque. Il a été élaboré à partir du deuxième *dimotologion* du Pirée couvrant la période 1863-1869 dans lequel le rédacteur du registre a indiqué le lieu d'origine des chefs de ménage. Il apparaît ainsi que 78,03 % des nouveaux dèmates du Pirée sont originaires de Grèce (dans la limite des frontières de l'époque). Seulement 15,06 % ne viennent pas de Grèce et sont issus de l'Empire ottoman. Cela montre que seule une minorité d'étrangers obtient la citoyenneté grecque. Quand les nouveaux dèmates du Pirée sont originaires d'une autre région grecque, 34,03 % des individus viennent du Péloponnèse et tout de même 15,92 % de l'île d'Hydra, dans le golfe Saronique. De plus, 7,91 % d'entre eux sont issus d'une île des Cyclades et 7,06 % des îles Ioniennes, principalement de Cythère, de Corfou et de Céphallonie. On peut citer par exemple Dimitrios Koulouris, quarante ans en 1863, boulanger de son état, originaire de l'île d'Hydra. Il s'inscrit dans le *dimotologion* du Pirée avec sa femme Irini et ses trois enfants Kondilô, Zôïtsa et Apostolos. Du Péloponnèse est originaire un certain Michail Simopoulos, trente-deux ans en 1863, un cafetier venant de la ville de Tripolis. Lorsqu'il s'inscrit, il est accompagné de son épouse Antônitsa et de ses quatre fils, Spyros, Nikolaos, Georgios et Emmanouel. On constate ainsi que les conditions pour obtenir la citoyenneté grecque sont très draconiennes. Ne devient pas Grec qui veut. Les individus originaires de l'Empire ottoman, qui représentent à peine 15,06 %, viennent pour 3,67 % de Thrace, pour 3,24 % de Macédoine, pour 1,41 % de Chios, pour 1,41 % de Crète et pour 1,13 % d'Asie Mineure. On peut citer par exemple Antonios Pétropoulos, professeur de grec, qui vient de Constantinople. Il est âgé de cinquante-six ans en 1863 et s'inscrit avec son épouse Anna, ses cinq filles, Sophia, Antigone, Cléopatra, Katerini et Kassandra ainsi que ses quatre fils, Alexandros, Nikolaos, Panayotis et Théodoros. On doit noter par ailleurs que 0,84 % seulement des chefs

---

140. cf Δ. ΤΣΑΟΥΣΗΣ, dir., *Ελληνισμός, Ελληνικότητα, Ιδεολογικοί και βιοματρικοί άξονες της Ελληνικής Κοινωνίας* (Hellénisme, Grécité, règles idéologiques et de vie de la société grecque), Αθήνα, 1983, 23-24.

de ménage déclarent pour lieu d'origine un pays autre que l'Empire ottoman. Deux viennent de Russie, un de Bucarest, un de l'espace germanique, un de Londres et un du Caucase.

Tableau 50-Lieux d'origine des chefs de ménage du *dimotologion* 2 (1863-1869)<sup>141</sup>

Lieux d'origine	Effectifs absolus	Pourcentages
<b>GRECE</b>		
Hydra	110	15,92
Péloponnèse	241	34,03
Cyclades	56	7,91
Autres îles du Saronique	18	2,54
Eubée/Sporades du Nord	6	0,84
Iles ioniennes	50	7,06
Le Pirée	40	5,64
Grèce centrale	29	4,09
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>78,03</b>
<b>EMPIRE OTTOMAN</b>		
Asie mineure	8	1,13
Chios	10	1,41
Crète	10	1,41
Thrace	26	3,67
Epire	7	0,98
Thessalie	7	0,98
Macédoine	23	3,24
Chypre	7	0,98
Dodécannèse	2	0,28
Iles du nord de l'Egée	7	0,98
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>15,06</b>
<b>AUTRES ETATS</b>		
Bucarest	1	0,14
"Allemagne"	1	0,14
Londres	1	0,14
Russie	2	0,28
Caucase	1	0,14
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0,84</b>
Non localisé	51	6,07
<b>Ensemble</b>	<b>708</b>	<b>100</b>

Source : Deuxième *dimotologion* du Pirée (1863-1869)

141. Ce tableau a été élaboré à partir de l'annexe 36.

Il est possible de dégager ici les différents systèmes de représentation en ce qui concerne la légitimité de chacun des citoyens, pris individuellement ou collectivement. On peut essayer de mettre en lumière la manière dont chacun définit sa condition de citoyen mais également les droits et les devoirs qu'elle entraîne et ce à quoi lui donne accès sa citoyenneté. Cette dernière a d'abord visé l'institution d'un domaine spécifique de la politique laquelle fonde l'appartenance à une communauté juridiquement constituée. Il faut donc s'intéresser aux conditions d'usage de cette citoyenneté et saisir comment les citoyens construisent leurs rapports avec l'Etat grec. Une telle mise en perspective de la citoyenneté paraît d'autant plus importante dans le contexte d'Etats-nations comme c'est le cas en Grèce. Il y existe en effet des formes spécifiques d'articulation entre nationalité et citoyenneté. Le royaume grec constitue en la matière un cas particulièrement exemplaire dans la mesure où l'on y trouve une confusion importante entre nationalité et citoyenneté. L'identité nationale y est même prégnante. La question de l'identité et de l'appartenance nationales peut y être traitée en rapport avec la communauté nationale. Dans le cadre d'un Etat-nation comme la Grèce, on peut opposer facilement la communauté politique nationale aux communautés culturelles ethniques comme les Valacophones ou les Bulgarophones mais également aux communautés issues de l'immigration en particulier. La citoyenneté constitue par là-même un lien spécifique et moderne entre identité et politique ou entre la collectivité et l'individualisme. On retrouve là l'expression de la citoyenneté comme un mode d'appartenance en rupture avec les autres. Ainsi, par exemple, la langue grecque dispose de deux termes pour désigner le mot nationalité : d'une part l'*ithagéneia* au sens de l'allégeance à l'Etat en tant que ressortissant et d'autre part l'*ethnikotita* qui est la nationalité au sens du sentiment d'appartenance, à la fois à titre individuel mais également collectif, à une collectivité qui partage une histoire et une culture communes. Evidemment, il est possible toutefois de considérer que l'*ethnikotita* est l'identité ethnique du groupe grec dominant et ainsi l'une des multiples identifications disponibles pour les citoyens laquelle est tout aussi légitime que les autres. Transfigurée par son ancrage dans la construction de l'Etat-nation grec, elle peut être considérée comme le support unique d'un accès politiquement et socialement reconnu comme légitime aux droits politiques, civils et sociaux, c'est-à-dire à la citoyenneté. L'*ethnikotita* peut alors être considérée comme une accentuation du débat entre autochtones et hétérochtones.

La citoyenneté locale se définit au premier abord par rapport à un territoire : le dème. En effet, elle s'exerce et est représentée dans un lieu bien défini : ici le Pirée. Celle-ci agit de manière prégnante sur un territoire spécifique et délimité. Il faut avant tout passer par une

meilleure prise en compte du rapport étroit qui existe entre ce dernier et la citoyenneté. On peut avancer que les territoires de cette citoyenneté sont multiples. Ils peuvent être des territoires abstraits (le dème en tant que communauté des citoyens) mais également concrets (le dème en tant que circonscription administrative et géographique). Les différents lieux dans lesquels les citoyens sont présents et agissent sont ceux qu'ils se sont appropriés, c'est-à-dire dans lesquels ils vivent au quotidien, dans lesquels ils se sentent en définitive chez eux. Le fait de s'inscrire dans le *dimotologion* du Pirée concrétise de manière très nette leur volonté de s'approprier le territoire du dème, lequel est à la fois un espace civique et un espace administratif. L'introduction, en Grèce, du système des dèmes par les autorités bavaroises au milieu des années 1830 a eu pour effet essentiel de structurer le territoire grec en petites portions administratives où évoluent les citoyens grecs. Le dème constitue un des modes d'appropriation du territoire par les citoyens eux-mêmes et un ancrage territorial. La citoyenneté est le fait d'être un individu qui a des droits et des devoirs civiques. Cela représente un versant individualiste de cette citoyenneté. Mais d'un autre côté, on peut considérer que le territoire auquel se rattachent les citoyens sous-tend la nécessité de s'inscrire dans une collectivité vivant dans les limites d'un territoire défini (le dème). L'étude des rapports entre citoyenneté et territoire doit également s'intéresser à l'emboîtement des échelles géographiques. Il existe en effet une articulation très nette entre le plan local et le plan national. Les individus sont des citoyens de l'Etat grec mais également des citoyens du dème. Ce dernier est la plus petite portion administrative du royaume grec. Le territoire a en effet été plus ou moins clairement structuré par l'Etat et les hommes politiques (et en particuliers les maires) mais aussi par les citoyens eux-mêmes. Il ne faut pas oublier non plus que ces derniers, de manière individuelle ou collective, s'approprient le territoire à la suite de dynamiques sociales, économiques, politiques et culturelles spécifiques mais complexes au demeurant. De plus, la nécessaire prise en compte des relations très étroites entre la citoyenneté et le territoire s'expliquent également par la façon dont l'espace public, ou plutôt l'espace de la cité, constitue une dimension tout à fait centrale de cette citoyenneté. On observe en effet que, bien souvent, c'est la distinction d'ailleurs très floue entre la sphère publique et la sphère privée qui constitue pour une grande part les champs de la citoyenneté. En réalité, l'espace public est censé être celui du politique ce qui n'est guère le cas de la sphère privée. Cet espace public qu'est l'institution du dème est un espace politique abstrait qui est également un espace physique concret.

### 3 - La construction du modèle national grec

#### 3.1 - La formation de l'Etat-nation grec<sup>142</sup>

L'hellénisme, notion qui n'avait à l'origine qu'une signification littéraire, réapparaît en Grèce au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, vers 1830, lors de la fondation du nouvel Etat grec, la population grecque est désignée sous le terme *Hellines*, rompant avec le mot *Romiosyni* qui était courant à l'époque ottomane. Ce dernier terme renvoyait à la population orthodoxe de l'Empire ottoman rassemblée dans le *Rum millet* dirigé par le Patriarche œcuménique de Constantinople. La *Romiosyni* est remise en cause au début du 19<sup>e</sup> siècle avec l'essor du nationalisme grec. Celle-ci renvoyait à l'Empire byzantin. Dès 1821-1822, le nationalisme grec exalte le passé antique. Il s'adresse à toutes les populations de langue grecque. L'hellenisme a pour objectif de favoriser l'expansion du territoire grec. Il considère que la nation (le *genos*) n'englobe pas seulement les Grecs de Grèce mais également des peuples qui n'ont pas le grec pour langue maternelle tout en professant la religion orthodoxe comme les slavophones, les albanophones ou les valaquoophones à condition qu'ils connaissent le grec. Le nationalisme grec et le nouvel Etat-nation ont effacé l'aspect œcuménique de l'hellénisme, donc de la *Romiosyni*. Les deux termes (*Romiosyni* et hellénisme) coexistent au 19<sup>e</sup> siècle. Ils s'opposent parfois mais souvent ils correspondent à une même identité : l'identité grecque. L'hellénisme permet ainsi aux Grecs modernes d'exprimer une continuité depuis l'Antiquité en passant par l'Empire byzantin<sup>143</sup>.

Le modèle national grec a notamment été étudié par Constantin Mavroidis<sup>144</sup>. Il étudie plus particulièrement la construction de la nation grecque de 1780 à 1922. Il fait d'abord le point sur la formation de l'idée de nation au sein de la diaspora grecque, dans l'Etat grec et dans les territoires de l'Empire ottoman peuplés en majorité par des Grecs. Il part du postulat que c'est le nationalisme et l'Etat qui construisent la nation puis il étudie la diffusion de l'idée

---

142. Sur la construction de l'Etat-nation grec, on peut se reporter à E. ΣΚΟΠΙΕΤΕΑ, *Το πρότυπο βασίλειο και η Μεγάλη Ιδέα. Όψεις του εθνικού προβλήματος στην Ελλάδα (1830-1880)* (Le royaume modèle et la Grande Idée. Aspects du problème national en Grèce 1830-1880), Αθήνα, 1992 ; Κ. ΓΑΡΔΙΚΑ, *Προστασία και εγγυήσεις : στάδια και μύθοι της ελληνικής εθνικής ολοκλήρωσης (1821-1920)* (Protection et garanties : étapes et mythes de l'unification nationale grecque 1821-1920), Θεσσαλονίκη, Βάνιας, 1999 et M. BRUNEAU, *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 2004, 73-99.

143. Cf. M. BRUNEAU, "Hellénisme, *Hellinismos* : nation sans territoire ou idéologie", *Géocarrefour*, vol. 77, 4/2002, 319-327.

144. Sur la construction de la nation grecque, on peut se reporter à C. MAVROIDIS, *La construction de la nation grecque (1780-1922)*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1997.

nationale grecque. Pour montrer que la nation est une communauté politique imaginée, il utilise les travaux des intellectuels grecs de l'époque. Enfin, il tente d'expliquer l'attitude des agents politiques traditionnels vis-à-vis de l'idéologie nationale mais aussi par rapport aux stratégies de l'Etat grec. Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, deux mots coexistent pour désigner la nation grecque : le *genos* et l'*ethnos*. Le premier terme désigne le *roum milliet* dans l'Empire ottoman. Il s'agit de la communauté orthodoxe. Les communautés religieuses portaient le nom de *milliet*. Le *roum milliet* faisait référence aux populations orthodoxes de l'Empire. Le mot "*roum*", qui signifie romain, rattache ces populations aux traditions de l'Empire byzantin. Dans les faits, le *roum* correspond au *genos* grec dirigé par le patriarche de Constantinople qui porte le titre de génarque. Cependant, ce *genos* rassemblait des hellénophones, des slavophones, des albanophones et des valaques. Ces populations très diverses avaient pour point commun d'être orthodoxes. Leur rapport à la langue grecque était différent. Les élites grecques avaient le grec pour langue maternelle. Les populations bulgares et valaques utilisaient, elles, le grec dans leurs rapports avec les dignitaires du *roum* ou lorsqu'elles pratiquaient le commerce. De ce fait, au 19<sup>e</sup> siècle, le terme de *genos* est surtout employé par le Patriarcat de Constantinople alors que celui d'*ethnos* l'est essentiellement par l'Etat grec<sup>145</sup>. L'*ethnos* est la traduction du mot français nation. Celui-ci supplante le *genos* mais ne le remplace pas totalement. L'adoption du terme *ethnos* est favorisée par la construction de l'identité nationale grecque au 19<sup>e</sup> siècle. Cette dernière s'appuie sur la religion orthodoxe et la langue grecque<sup>146</sup>.

Jusqu'en 1922, date de la Grande catastrophe d'Asie Mineure, l'Etat-nation grec s'est construit autour de la *Megali idea*, la Grande Idée. Ce projet national grec a été lancé en 1844 sous l'impulsion de Ioannis Kolettis, alors Premier Ministre. Ce projet vise à l'agrandissement territorial de l'Etat grec. Ce dernier doit s'étendre sur les territoires de l'Empire ottoman majoritairement peuplés par des Grecs dans le sens où ces populations parlent le grec et sont de religion orthodoxe. L'ambition nationale est de faire de Constantinople la capitale d'un Etat

---

145. Dans le système social grec antique, le *genos* était un clan ou groupe de familles se targuant de descendre par les mâles d'un même ancêtre. Le *genos* était plus étroit que la phratrie. Evidemment, on entend surtout parler de familles nobles dont le tout premier ancêtre avait la réputation d'être un héros ou un dieu. Leur nom de famille avait généralement la forme d'un patronyme signifiant "les descendants de...". Tous les citoyens n'étaient pas membre d'un *genos*. Les *genè* athéniennes étaient probablement entièrement aristocratiques. Parmi les *genè* puissantes d'Athènes figuraient les Philaides (le clan de Miltiade, de Cimon et des Alcmeonides). Le *genos* se rendait en corps constitué aux cérémonies d'adoration de l'ancêtre. Il se réunissait en général au moins une fois par an pour élire des fonctionnaires, faire passer des décrets et enrôler de nouveaux membres qui devaient être des fils légitimes (y compris les fils adoptés) de membres vivants.

146. Pour la définition des mots *genos* et *ethnos*, cf. G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 32-35.

grec beaucoup plus grand que ce qu'il n'est dans ces années-là. Il s'agit en fait de donner à la Grèce moderne l'étendue qu'avait l'Empire byzantin<sup>147</sup>. La Grande idée vise à regrouper au sein d'un Etat unitaire les populations grecques et en particulier celles de l'Empire ottoman. Dans ce cas, l'Etat grec est reconnu comme une entité politique souveraine et indépendante. Ce projet national est en vigueur tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Il sera abandonné en 1922 lors de la Grande catastrophe d'Asie Mineure avec l'arrivée en Grèce des populations orthodoxes de l'Empire ottoman. L'Etat grec n'est qu'une portion de l'espace national grec, lequel s'étend bien au-delà des frontières fixées par les Grandes puissances en 1830. C'est ainsi que les frontières grecques ont vocation à s'étendre. Dans les années 1840 le mot hellénisme refait son apparition. Le but est de faire coïncider la nation grecque et l'Etat grec. On doit noter une certaine imprécision dans le terme hellénisme et une ambiguïté de la politique de la Grande Idée. En effet, cette dernière fait référence tantôt à un grand Etat hellénique qui aurait pour capitale Constantinople tantôt un Etat grec dans lequel la ville d'Athènes aurait une place centrale. Le roi Othon 1<sup>er</sup>, lequel a été imposé par la France, la Grande-Bretagne et la Russie est catholique. Il a essayé pendant tout son règne (1832-1862) de se faire bien voir par les populations grecques en promouvant la politique de la Grande Idée. Il souhaite libérer du joug ottoman ces populations. Il tente de s'imposer en adhérant à l'idée nationale. Il veut se présenter comme le chef de la nation tout entière. En réalité, la politique irrédentiste du souverain d'origine bavaroise vise à effacer les problèmes intérieurs que connaît l'Etat grec.

La Grèce représente un passé antique mais elle renvoie également à un Etat actuel. Ainsi, la Grèce moderne a vocation à diffuser la civilisation. Les administrateurs bavarois ont tenté d'imposer une idéologie nationale qui est centrée sur ce que l'on peut appeler à juste titre le "miracle grec". La nation grecque se doit de diffuser en Orient, et en particulier dans l'Empire ottoman, la civilisation telle qu'elle a été élaborée en Occident dont une partie est assurément redevable de la Grèce antique. Cela préfigure le projet du nouvel Etat grec : la Grande Idée qui doit permettre l'unité des Hellènes. Dans les faits, il s'agit de regrouper au sein de l'Etat grec tous les hellénophones de l'Empire ottoman. Le projet de la Grande Idée va inspirer et définir la politique du royaume de Grèce tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'à la Grande Catastrophe d'Asie Mineure en 1922. Les frontières de l'Etat grec fixées en 1830 doivent être repoussées au détriment de l'Empire ottoman jusqu'à ce que toutes les populations hellénophones de l'Orient se retrouvent dans un seul et même Etat. Pour les

---

147. Sur la politique de la Grande Idée, cf. K. Θ. ΔΗΜΑΡΑΣ, *Της Μεγάλης ταύτης Ιδέας* (Cette Grande Idée), Αθήνα, 1970 ; G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 50-54.

gouvernements grecs successifs du 19<sup>e</sup> siècle, l'Etat grec ne représente qu'une infime portion de la nation grecque. Un Etat élargi devrait, en effet, englober l'ensemble de cette nation. Dans le projet national de la Grande Idée, le terme hellénisme a supplanté le mot Hellade, lequel désigne l'Etat grec dans ses frontières de 1830. L'hellénisme englobe toutes les populations hellénophones de l'Orient méditerranéen. Ce mot a été utilisé à partir de la Guerre de Crimée (1854-1856) pour désigner non seulement les Grecs "libérés" du joug ottoman mais également les Grecs qui sont encore sous administration ottomane. Alors que les frontières de l'Hellade ont été définies par les traités internationaux, et en particulier par le Protocole de Londres en 1830, l'hellénisme renvoie à une réalité très floue qui ne peut pas être définie avec précision. L'hellénisme déborde l'Etat grec. A l'époque du roi Othon I<sup>er</sup> (1832-1862), la Grande Idée est un vaste projet qui a des contours pour le moins imprécis. Elle renvoie soit à la création d'un Etat grec élargi qui engloberait l'ensemble des chrétiens des Balkans et d'Asie Mineure avec pour capitale Constantinople soit à une extension territoriale de l'Etat grec où Athènes serait toujours la capitale mais jouerait le pôle central de l'hellénisme. Un des volets de la politique de la Grande Idée consiste d'ailleurs à conquérir culturellement et économiquement une partie de l'Empire ottoman pendant que le royaume de Grèce se développe et se modernise. Cet aspect est, en particulier, retenu par la bourgeoisie orthodoxe de Constantinople et d'Asie Mineure. Cette dernière se méfie toutefois d'un changement des frontières existantes parce que cela pourrait remettre en cause ses propres intérêts économiques. De plus, le projet de la Grande Idée rend difficilement service à l'Etat grec. En cherchant, en effet, à englober tout l'hellénisme et toute la nation grecque, il s'agit de légitimer le pouvoir politique en Grèce. Le roi Othon I<sup>er</sup>, qui a été imposé par les trois Grandes Puissances, la Russie, la Grande-Bretagne et la France, cherche à devenir populaire auprès de la population grecque en soutenant la politique de la Grande Idée. Lorgnant vers Constantinople, le gouvernement grec nourrit les rêves de libération des populations hellénophones de l'Empire ottoman. Cela lui permet de consolider et de justifier son pouvoir. L'Etat grec qui s'est mis en place dans les années 1830 joue le rôle d'un Etat qui doit rassembler sous une même bannière l'ensemble de l'hellénisme. On doit noter cependant que la politique irrédentiste du roi Othon I<sup>er</sup> n'a pas été réalisée et le souverain est obligé de quitter la Grèce en 1862, confronté aux réactions populaires. Jusqu'en 1864, l'Etat grec existe uniquement dans ses frontières fixées en 1830. Mais, par deux fois au 19<sup>e</sup> siècle, ces dernières sont élargies : en 1864, avec l'octroi par la Grande-Bretagne des îles Ioniennes puis en 1881, par la cession par le Sultan de la Thessalie et du sud de l'Epire. Il s'agit de deux étapes qui permettent à l'Etat grec de s'agrandir territorialement en intégrant de nouvelles populations



qui appartiennent à l'hellénisme. Tout au long du 19<sup>e</sup> siècle, on constate que l'image d'un Etat grec dont les frontières coïncident avec les limites de la Grèce antique s'oppose aux visées du nationalisme grec sur les populations hellénophones de l'Empire ottoman.

Parallèlement à la politique de la Grande Idée, l'Etat grec a mis en place une politique d'homogénéisation culturelle. Les agents de cette politique sont l'école, l'Eglise et l'armée. L'école a ainsi pour rôle de diffuser la *katharevoussa* afin qu'elle devienne la langue nationale des Grecs modernes mais également de transmettre aux nouvelles générations de Grecs, une histoire commune telle qu'elle a été formulée par Paparrigopoulos. L'Eglise grecque a été proclamée autocéphale, c'est-à-dire indépendante du Patriarcat de Constantinople en 1833 et est devenue un appui pour le nouvel Etat grec. L'armée, enfin, et notamment le service militaire ont contribué à forger la conscience d'une identité commune<sup>148</sup>. Le modèle national grec du 19<sup>e</sup> siècle a été à l'origine de la définition de la nationalité grecque. Si la religion était un critère fondamental dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la langue devient un second critère dans la deuxième moitié du siècle. Cela explique notamment que, dans les premières décennies de son existence, l'Etat grec ait accordé la nationalité à des populations non hellénophones comme les Arvanites ou les Valaques. A partir de la seconde moitié du siècle, les populations n'ayant pas le grec pour langue maternelle sont difficilement intégrées à la nation grecque<sup>149</sup>. On doit tout de même remarquer que l'Etat grec du 19<sup>e</sup> siècle est somme toute assez tolérant envers les populations de son territoire qui ne sont pas hellénophones. Le 19<sup>e</sup> siècle se caractérise donc par la diffusion du modèle de l'Etat-nation vers les populations hellénophones qui ne se trouvent pas sur le territoire grec.

### 3.2 - L'identité nationale grecque

Le philhellénisme a joué un rôle fondamental dans le passage d'une identité religieuse (être orthodoxe) à une identité nationale (être Grec) dans toute la péninsule balkanique. En Europe occidentale, le nationalisme et l'appartenance à une nation se sont imposés en tant que nouvelles formes d'identification de même que s'est opéré un rapprochement entre les Grecs anciens et les habitants actuels du royaume de Grèce par l'intermédiaire des voyageurs et des savants européens. C'est pourquoi au 19<sup>e</sup> siècle, les Grecs ne s'identifient pas seulement à

---

148. Sur la politique d'homogénéisation politique et culturelle de l'état grec au 19<sup>e</sup> siècle, cf. G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 45-47.

149. Sur les critères de nationalité dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle, cf. G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 42-43.

l'orthodoxie mais ils se réfèrent aussi au passé antique. Adamantios Coray (1748-1833) soutient fermement que les Grecs modernes doivent devenir les dignes héritiers de leurs ancêtres. C'est pour cela que les Grecs ne doivent plus accepter la domination ottomane. Le philhellénisme qui atteint son paroxysme lors de la Guerre de libération nationale en 1821-1822 perd de son aplomb dans les années qui suivent. Les Européens et surtout les voyageurs, en particulier, constatent que les Grecs modernes ont définitivement perdu leur prestige antique. C'est pourquoi le philhellénisme décline. Dans les années 1830, les Grecs libérés du joug ottoman ont déçu les Européens qui s'en méfient même étant donné qu'un axe orthodoxe rapprochant très fortement la Grèce et la Russie est considéré comme un danger, notamment par la France et la Grande-Bretagne. Ainsi, la désillusion et la méfiance qui se manifestent à l'égard des Grecs libérés, trouvent leur expression scientifique dans la théorie de Jacob Philippe Fallmerayer qui tente de justifier le décalage entre les Grecs anciens et les Grecs modernes. Cette théorie conteste à ces derniers leur grécité. Cela explique que les Grecs actuels ne peuvent pas être à la hauteur de leurs soi-disant ancêtres. Fallmerayer exprime cette idée en 1830 dans un ouvrage intitulé *Die Geschichte der Halbinsel Morea während des Mittelalters*. Il y affirme que les Grecs modernes ne sont en aucune façon les descendants des Grecs antiques. Pour lui, les néo-Hellènes sont issus de populations slaves qui sont arrivées en Grèce à partir du 6<sup>e</sup> siècle. Au cours de ces invasions, l'élément hellénique n'a pas survécu. Pour Fallmerayer, le terme "grec" désigne toutes les populations qui ne sont ni catholiques ni musulmanes, c'est-à-dire les orthodoxes qui reconnaissent l'autorité du Patriarche de Constantinople. Pour lui, les Grecs modernes sont davantage héritiers de l'élément slavo-albanais que de celui grec. Fallmerayer considère que les Grecs n'ont pas le droit de se réclamer de l'héritage antique. Il émet qui plus est la théorie de la slavisation de la Grèce entre le 6<sup>e</sup> et le 10<sup>e</sup> siècle sous l'effet des invasions slaves. De plus, il précise qu'aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles, des populations albanophones venant d'Epire se sont installées en Grèce centrale et dans le Péloponnèse. Selon lui, une slavisation de la population est donc intervenue au Haut-Moyen-Age et s'y est ajouté plus récemment une albanisation qui a eu pour effet d'exterminer totalement la population grecque antique. Lors de la Guerre de Crimée (1854-1855), un conflit qui opposa la France, la Grande-Bretagne, l'Empire ottoman et le Piémont à la Russie tsariste et qui se termina par la défaite de cette dernière consacrée par le Traité de Paris de 1856, Fallmerayer, en tant que journaliste, accorde son soutien à la politique de la Grande-Bretagne et se montre favorable à l'intégrité de l'Empire ottoman. Il considère même que, puisque les habitants de la Grèce sont albanophones, les Grandes Puissances doivent prendre le parti de l'Empire ottoman et non pas celui de l'Etat grec. La théorie de Fallmerayer

a connu un important retentissement en Grèce. Celle-ci est énoncée pour la première fois en 1830 et il faut attendre 1842 pour que des intellectuels grecs s'opposent à sa théorie en le considérant comme un agent du panslavisme et il est assimilé à un slavophile. On doit noter que tous les efforts faits en Grèce pour réfuter les idées de Fallmerayer ont joué un rôle très important dans le processus d'affirmation identitaire des Grecs modernes. Par sa théorie, cet historien autrichien a contribué à la prise de conscience nationale des Hellènes. En contestant cet auteur, des historiens grecs comme Paparrigopoulos sont à l'origine d'une nouvelle conception de l'identité nationale grecque.

Dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, en effet, un historien grec, Constantin Paparrigopoulos (1815-1891) écrit un premier ouvrage en 1853 intitulé *Histoire du peuple grec* puis un second *Histoire de la nation grecque depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours*. Ce dernier a été publié en plusieurs volumes de 1865 à 1872 soit un total d'environ 4000 pages. Il veut que l'idéologie nationale soit reconsidérée en alliant tradition antique et byzantine et idées modernes. Il considère que les Grecs modernes doivent se rattacher culturellement à l'Antiquité mais insiste également pour que l'héritage de l'Empire byzantin ne soit pas oublié. Il montre que pendant toute la période de la domination ottomane, les Grecs ont toujours résisté au pouvoir du Sultan. Pour lui, la nation grecque a traversé les siècles et existe depuis l'Antiquité. Cependant, Paparrigopoulos ne considère pas obligatoirement qu'il y a une filiation biologique entre les Grecs antiques et les Grecs modernes. La nation grecque est selon lui une communauté d'individus qui ont conscience d'avoir une même culture et une histoire commune. La thèse de Paparrigopoulos est largement diffusée dans les manuels scolaires tout au long du 19<sup>e</sup> siècle et même au 20<sup>e</sup> siècle. Elle affirme que la nation grecque a certes évolué depuis l'Antiquité mais que les changements sont minimes. L'ouvrage de Paparrigopoulos est une réponse à la théorie de l'historien autrichien Jakob Philipp Fallmerayer. Paparrigopoulos, lui, souligne que les invasions slaves ont permis une hellénisation des populations slaves et non pas une slavisation des populations grecques. De plus, les recherches archéologiques et laographiques se multiplient en Grèce<sup>150</sup>. Elles ont pour but de montrer que la Grèce moderne est bien l'héritière de la Grèce antique<sup>151</sup>. Ensuite, à

---

150. Le néologisme "laographique" est formé à partir du mot grec *laographia* qui peut être traduit en français par le terme folklore. Les études laographiques en Grèce sont traditionnelles depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Elles visent notamment à mettre en évidence les coutumes et les traditions grecques.

151. Sur ce point, cf. en particulier, A. KYRIAKIDOU-NESTORIOU, "L'idée de peuple dans les théories folkloriques de la Grèce moderne", in *Paysans et Nations d'Europe centrale et balkanique. La réinvention du paysan par l'Etat en Europe centrale et balkanique aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1985, 63-69 ; D. KOHLER, "Naissance de l'historiographie grecque moderne", in *Philologiques I, Contribution à*

partir des années 1880, parmi les intellectuels grecs, l'idée que la nation grecque est fondée principalement sur le sang plutôt que sur la culture a été dominante. Cela manifeste le désir d'exclure de la nation grecque les minorités religieuses comme les musulmans de Grèce<sup>152</sup>.

L'identité nationale n'est pas un mythe. Cependant, il existe bien un mythe de l'identité nationale ou plus précisément, il y a des mythes de l'identité nationale. Ces derniers constituent une part non négligeable des mythologies politiques imaginées depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle en Europe. L'Etat-nation grec s'est ainsi appuyé sur un ensemble de mythes qui ont alimenté le nationalisme grec tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Ces mythes renvoient aux différentes périodes de l'histoire du peuple grec : l'Antiquité grecque, l'époque byzantine, l'époque ottomane. Le roi Georges 1<sup>er</sup> (1863-1913) porte en français le titre de "Roi des Hellènes" et non pas "Roi des Grecs". Le second titre ne peut pas être porté dans la mesure où tous les Grecs n'habitent pas dans l'Etat grec. Beaucoup se trouvent encore dans l'Empire ottoman. Il n'y a pas coïncidence entre l'Etat et la nation dans le cas grec. Un Etat grec existe bel et bien mais la nation grecque déborde cet Etat. Par ailleurs, le titre de "Roi des Hellènes" suggère une continuité entre les Grecs antiques, que l'on appelaient Hellènes, et les Grecs modernes. Ce titre souligne la filiation biologique entre les deux peuples. Ensuite, selon l'histoire, l'empereur byzantin Constantin IX a été assassiné en 1453 au cours de la chute de Constantinople qui est conquise par les Ottomans. Or, une légende populaire prétendait qu'en réalité l'empereur avait été simplement changé en statue. Celle-ci précise qu'il se réveillera un jour et qu'il reprendra Constantinople aux Ottomans. Elle a été reprise par le nouvel Etat grec qui en a fait un mythe national. Le royaume grec s'en est servi pour légitimer sa revendication des territoires de l'Empire ottoman peuplés majoritairement par des Grecs et surtout pour récupérer la capitale perdue, Constantinople. Le fils aîné du roi Georges 1<sup>er</sup> a ainsi été appelé Constantin, afin que devenu roi, il réalise la prophétie nationale. Enfin, l'époque ottomane est appelée dans l'historiographie grecque "Turcocratie", ce qui signifie gouvernement turc ou plutôt domination turque. Cette période commence en 1453 et s'achève en 1830 avec la fin de la guerre d'Indépendance et la création du nouvel Etat grec. Dans l'historiographie, cette période est ainsi présentée comme étant obscure au cours de laquelle les Grecs auraient été

---

l'histoire des disciplines littéraires en France et en Allemagne au 19<sup>e</sup> siècle, dir. M. ESPAGNE et M. WERNER, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990, 279-309 et G. MARGARITIS, "Griechenland, Wiedergeburt aus dem Geist der Antike", in *Mythen der Nationen, ein europäisches Panorama*, dir. Monika FLACKE, Berlin, Deutsches Historisches Museum, 1998, 152-173.

152. Sur la construction de l'identité nationale grecque, cf. G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 36-37 et Ch. KOULOURLI, "Entre l'Orient et l'Occident : les avatars de l'identité nationale grecque", *Historiens et Géographes*, 366, avril-mai 1999, 209-217.

opprimés par les nouveaux conquérants ottomans. L'Eglise orthodoxe aurait organisé la résistance pendant les quatre siècles d'occupation<sup>153</sup>. Les mythes de l'identité nationale ont été forgés depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle. Ils sont imaginés pour une communauté politique, en l'occurrence la nation grecque. Ils permettent aux Grecs de se différencier des autres nations balkaniques en utilisant le « nous » (« *emis* ») par opposition à « eux » ou à « ils » (« *avti* »). Le « nous » englobe l'ensemble de la nation grecque. Le « eux » ou le « ils » sont réservés à ceux qui n'appartiennent pas à la communauté nationale, aux étrangers. De plus, le « nous » s'étend dans le passé ce qui est justifié par l'écriture d'une histoire nationale et tente d'englober tous les ancêtres, ceux de l'Antiquité et ceux de l'Empire byzantin. Il a également pour fonction d'élargir la communauté nationale à ceux qui pratiquent la religion orthodoxe et qui ont le grec pour langue maternelle.

A partir de 1821, l'Etat grec s'identifie à la nation grecque. L'Etat national constitue une forme d'organisation politique. Les citoyens s'identifient à cet Etat. Les éléments de l'origine et de la naissance de l'Etat grec sont connus : les Lumières, la Révolution française, les bonnes conditions économiques, la demande de légitimité nationale par rapport aux autres nations. La conscience nationale des Grecs modernes s'est manifestée de manière progressive à l'époque des Lumières et après la fondation de l'Etat grec. Ce dernier a cultivé et favorisé cette prise de conscience nationale. Dans le cadre de l'esprit néoclassique qui a pris forme avec les Lumières, dominant au moins deux positions en ce qui concerne le contenu de l'identité nationale. La première position considère que l'identité nationale concerne tous les Grecs, qu'ils vivent en Grèce ou ailleurs en Méditerranée orientale. C'est l'opinion qui est défendue par les hétérochtones, les Grecs qui viennent de l'étranger et en particulier d'Asie Mineure. La seconde position est défendue par les autochtones, les Grecs qui sont originaires du territoire grec tel qu'il a été défini en 1830. Ces derniers pensent que la Grèce est l'héritière du monde antique classique et identifie l'Etat grec avec la Grèce antique du 5<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Les animateurs des Lumières, s'opposant aux autochtones et aux hétérochtones à la fois, reconnaissent la parenté des Grecs modernes avec leurs ancêtres antiques. Pour eux, la période byzantine constitue une zone d'ombre entre les deux époques grecques : l'antique et la moderne. Spyridon Zabelios en 1852 et Konstantinos Paparrigopoulos en 1853, les deux plus importants historiens de la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle, estiment que la période byzantine fait partie entièrement de l'histoire grecque et affirment ainsi l'unité de l'hellénisme à travers le temps.

---

153. Sur les grands mythes du nationalisme grec, cf. G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 48-49.

De plus, Paparrigopolos met même en avant l'apport important de Byzance parce qu'à cette époque l'hellénisme était uni sur le plan politique<sup>154</sup>.

La plupart des Grecs actuels considèrent qu'ils sont les descendants des Grecs de l'Antiquité et qu'il existe une filiation biologique. Cependant, d'un point de vue scientifique, cette conception n'a aucun fondement. En effet, la Grèce constitue un carrefour de populations en Méditerranée. Si la majorité de la population grecque se considère liée par le sang à des ancêtres antiques, c'est parce que l'identité nationale qui a été construite depuis le 19<sup>e</sup> siècle a imprégné en profondeur toutes les couches de la société grecque de l'élite aux classes populaires<sup>155</sup>. Le premier intellectuel grec qui essaya de définir ce qu'était l'identité nationale grecque est Rigas Féraios (1757-1798). Il souhaitait la formation d'un Etat unissant les populations chrétiennes et les populations musulmanes de l'Empire ottoman. Puis Adamantios Korais (1748-1833), un médecin grec ayant vécu à Paris, considérait que les Grecs modernes devraient s'inspirer des Grecs de l'Antiquité. C'est pourquoi, il proposa que la langue grecque soit purifiée. Pour lui, la nation grecque sommeillait. Il fallait la réveiller. En 1830, en effet, les populations grecques avaient du mal à se comprendre entre elles dans la mesure où elles s'exprimaient en dialectes. Il n'y avait pas une langue grecque moderne commune mais plusieurs. Lorsque l'Etat grec est créé, il paraît donc nécessaire de procéder à une homogénéisation de la langue. Korais a été le premier à considérer que les Grecs devaient se doter d'une langue commune, d'une *koinè*. Il invente la *katharevousa*, une langue grecque purifiée. Il souhaite que la langue moderne se rapproche de la langue antique et il la débarrasse des éléments étrangers introduits dans la langue au cours du temps (latins, slaves, et turcs principalement). C'est cette langue qui a été choisie comme officielle par le nouvel Etat grec. Les autorités se sont ainsi préoccupées d'introduire son enseignement dans les écoles du royaume. L'adoption de la *katharevousa* devait permettre que tous les habitants de la Grèce parle la même langue et se comprennent entre eux. Cependant, il faut noter que cette langue est très littéraire et elle s'impose difficilement dans les faits. Elle est largement concurrencée

---

154. Sur ce point, cf Δ. ΤΣΑΟΥΣΗΣ, dir., *Ελληνισμός, Ελληνικότητα, Ιδεολογικοί και βιωματικοί άξονες της Ελληνικής Κοινωνίας* (Hellénisme, Grécité, règles idéologiques et de vie de la société grecque), Αθήνα, 1983, 59-60.

155. Sur l'identité nationale grecque, cf. Χ. ΓΙΑΝΝΑΡΑΣ, *Η νεοελληνική ταυτότητα* (L'identité néo-grecque), Αθήνα, 1978 ; Δ. ΤΣΑΟΥΣΗΣ, *Ελληνισμός, Ελληνικότητα, Ιδεολογικοί και βιωματικοί άξονες της Ελληνικής Κοινωνίας* (Hellénisme, Grécité, règles idéologiques et de vie de la société grecque), Αθήνα, 1983 ; Ε. ΣΚΟΠΕΤΕΑ, *Το πρότυπο βασίλειο και η Μεγάλη Ιδέα. Όψεις του εθνικού προβλήματος στην Ελλάδα (1830-1880)* (Le royaume modèle et la Grande Idée. Aspects du problème national en Grèce 1830-1880), Αθήνα, 1992 ; Θ. ΒΕΪΚΟΣ, *Εθνικισμός και εθνική ταυτότητα* (Nationalisme et identité nationale), Αθήνα, 1993 ; Θ. ΒΕΡΕΜΗΣ (επιμ.), *Εθνική ταυτότητα και εθνικισμός στη νεότερη Ελλάδα* (Identité nationale et nationalisme dans la Grèce moderne), Αθήνα, Μ.Ι.Ε.Τ., 1999.

par les dialectes locaux. Ainsi, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, une nouvelle langue parallèle fait son apparition. Il s'agit de la *dimotiki*. Les règles grammaticales et orthographiques de cette dernière ont été fixées par des linguistes avec pour souci principal de se rapprocher des dialectes locaux<sup>156</sup>. La langue apparaît comme un critère majeur de l'identité nationale grecque. La conservation du grec ancien à travers les siècles est considérée comme une preuve de la continuité nationale. Ceux qui soutiennent la *katharevoussa* pensaient que si le grec moderne se rapprochait du grec ancien, les Grecs modernes se rapprocheraient de la gloire antique.

La manière dont les Grecs se définissent eux-mêmes résulte d'un long processus d'identification. Il est important de préciser les spécificités de l'identité nationale grecque telle qu'elle s'est construite tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. L'identité nationale ne va pas de soi. Elle est le fruit d'une construction, laquelle n'est pas immuable. De plus cette identité est plurielle. On ne peut pas définir une seule et même identité nationale tant elle a évolué au grès des événements depuis le 19<sup>e</sup> siècle. Il est donc nécessaire de montrer comment la communauté nationale grecque a pris conscience de son identité nationale. Au cours de la période 1830-1922, l'identité nationale grecque apparaît disparate. Il convient en effet de distinguer l'Etat grec lui-même, les communautés grecques de l'Empire ottoman et celles de la diaspora. C'est à cette époque que se diffusa le discours sur l'identité nationale fondée sur la continuité de l'hellénisme depuis l'Antiquité. L'un des propagateurs de cette unité dans le temps est Constantin Paparrigopoulos. Il met son œuvre littéraire au service de l'élaboration de l'identité nationale laquelle est reprise par les manuels scolaires de l'époque. Son œuvre a reçu l'appui de l'Etat grec, lequel a apporté son soutien financier. En réfutant l'opinion de Fallmerayer, il propose une vision de l'hellénisme fondée sur la continuité culturelle et non pas sur une continuité de la race hellénique. Il met en avant le critère linguistique comme critère de distinction de l'identité nationale grecque depuis l'Antiquité. Il explique même que l'Etat grec moderne est l'héritier de l'Athènes classique et de Byzance. L'unité de l'hellénisme dans le temps légitime en quelque sorte le projet de la Grande idée afin de regrouper dans un grand Etat grec toutes les populations grecques et en particulier les Grecs encore sous domination ottomane. De plus la Grèce se situe à la charnière entre l'Orient et l'Occident. De ce fait, après la création de l'Etat grec, les Grecs se sont efforcés de prouver leur identité européenne. Les historiens grecs ne cessent au 19<sup>e</sup> siècle de rappeler leur passé antique prestigieux et l'apport

---

156. Sur la *katharevoussa* et la *dimotiki*, cf. M. VITTI, *Histoire de la littérature grecque moderne*, Athènes, Hatier, 1989 et G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 47.

de la Grèce ancienne à la culture et à la civilisation européenne. Aussi, les Grecs modernes se considèrent comme les descendants légitimes des Grecs antiques afin de justifier leur identité européenne. Ainsi dans l'identité nationale grecque coexistent deux courants qui s'avèrent au demeurant incompatibles : l'Antiquité classique et l'Empire byzantin. Paparrigopoulos a réussi dans son œuvre à rallier les deux traditions. L'identité nationale grecque est considérée comme invariable dans le temps. Elle s'identifie principalement à la langue grecque, à la religion orthodoxe, à l'histoire commune, à l'espace national et à la conscience d'appartenir à une même nation. La religion orthodoxe constitue en particulier un ciment national. Les historiens grecs sont persuadés que cette dernière a participé à la conservation de l'identité nationale au cours des quatre siècles de domination ottomane. L'orthodoxie est également considérée comme un des éléments constitutifs de la spécificité culturelle de la nation par rapport à l'Empire ottoman assimilé à l'Islam et à l'Occident catholique.

### *3.3 - L'espace national grec et l'assimilation nationale*

Se pose en premier lieu la question de savoir quelles sont les limites géographiques de l'espace national grec au 19<sup>e</sup> siècle. Ce dernier correspond au royaume de Grèce dans ses frontières qui ont été fixées en 1830 : le Péloponnèse, l'Attique, la Grèce centrale, les îles du Golfe Saronique et les Cyclades. Par deux fois au 19<sup>e</sup> siècle, les frontières de l'Etat grec ont évolué. En 1864, le royaume gagne les îles Ioniennes (Corfou, Zakinthos et Cythère) puis en 1881 la Thessalie et le Sud de l'Epire. On constate ainsi que l'Etat grec a connu une extension assez importante tout au long du 19<sup>e</sup> siècle au détriment de l'Empire ottoman surtout<sup>157</sup>. L'assimilation nationale passe ainsi par une nouvelle représentation de l'espace national grec. Elle permet en partie la réalisation de la politique de la Grande Idée. En incluant des populations originaires de l'Empire ottoman, l'Etat grec lance un appel à toutes les populations grecques en les invitant à venir rejoindre le territoire grec. Celui-ci encourage la mobilité géographique. On remarque au passage que ces nouvelles populations arrivent au Pirée essentiellement par la voie maritime. La reconnaissance de l'Etat grec par les Grandes Puissances que sont la Russie, la Grande-Bretagne et la France, a entraîné un certain

---

157. Sur la première frontière gréco-ottomane, on peut lire avec profit : A. COUDERC, *Etat, nations et territoires dans les Balkans au XIX<sup>e</sup> siècle. Histoire de la première frontière gréco-ottomane (1827-1881)*, Thèse de doctorat, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2000. Cette thèse étudie la mise en place de la première frontière terrestre entre la Grèce et l'Empire ottoman qui fut tracée en 1821-1822 et son histoire jusqu'en 1881. Cette frontière se trouve être une zone de contact entre l'Empire ottoman, multi-ethnique et peu centralisé, et un Etat grec qui a été organisé sur le modèle de l'Etat-nation. Cette frontière est analysée sur le plan international, national, régional et local selon un emboîtement des différentes échelles géographiques.



changement dans les représentations spatiales de la péninsule balkanique. Cette évolution se produit de manière progressive. En effet, le territoire devient une source de contrôle. L'existence d'un Etat grec en dehors de l'Empire ottoman favorise l'arrivée de populations hellénophones. Dans le même temps, le réaménagement intérieur de l'espace national grec par une nouvelle organisation politique et administrative (et notamment la division du royaume en dèmes) facilite le passage vers une société plus unifiée sur le plan national. Dans ce contexte, de nouvelles hiérarchies se créent à la suite de la politique d'unification réalisée par un Etat grec centralisé. Le territoire de ce dernier est alors considéré comme un territoire unitaire. De plus, la nation ne se réfère pas seulement aux détenteurs de la nationalité grecque. L'Etat grec n'englobe pas tous les membres de la nation grecque puisque des individus qui appartiennent à cette nation se trouvent à l'extérieur du royaume et il juge trop étroit le territoire lequel n'inclut pas l'ensemble des membres de la communauté nationale. Ainsi, l'Etat grec, en tant qu'entité nationale, essaie de parvenir à une homogénéisation de sa population mais également de créer des liens avec les populations hellénophones de l'Empire ottoman, en particulier en ouvrant des écoles grecques. L'institution du dème et le *dimotologion* concrétisent également l'assimilation des populations immigrées qui sont intégrées dans la nation grecque. La croissance démographique et urbaine du Pirée n'est pas tant due à la natalité mais essentiellement à l'immigration, laquelle constitue un facteur de renouvellement de la population de la ville. L'inscription dans le *dimotologion* concerne non seulement les populations autochtones mais également les populations grecques immigrées, originaires de l'Empire ottoman et de l'Asie Mineure, en particulier. Cela montre que la question de l'identification a été au cœur de la mise en place du *dimotologion*. L'assimilation nationale passe donc par une inscription des individus dans ce formidable instrument de l'administration grecque. L'intégration nationale intervient même par ce contrôle de la population. Le *dimotologion* permet ainsi le passage d'une population très hétérogène à une population plus homogène constituée par des Grecs de toutes les origines, qu'ils soient autochtones ou hétérochtones, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. L'attribution d'un numéro de *dimotologion* à tout citoyen implique un contrôle de plus en plus étroit de la population du Pirée moderne.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la population grecque est le résultat de nombreux métissages<sup>158</sup>. Le royaume de Grèce attire de nombreux individus originaires des quatre coins de l'Empire

---

158. On peut consulter les généalogies de Piréotes sur lesquelles on s'appuie dans l'annexe 37. De plus, les annexes 38 à 44 reproduisent quelques photographies de premiers habitants du Pirée moderne.

ottoman et même d'Europe. La plupart sont orthodoxes et ont pour langue maternelle le grec ou plutôt un des nombreux dialectes locaux appartenant au groupe linguistique grec. Certains sont autochtones, d'autres hétérochtones. La population du Pirée moderne se révèle être au demeurant un ensemble très hétérogène. Cela n'est guère étonnant puisqu'il s'agit d'un port. C'est même la porte d'entrée de la Grèce. Beaucoup d'immigrés décident ainsi de s'installer au Pirée. Dans le chapitre 3, nous avons distingué les grandes aires de recrutement de la population du Pirée. Hydra et le Péloponnèse constituent la première source d'approvisionnement étant d'ailleurs l'arrière-pays naturel du port au même titre que les Cyclades. Viennent ensuite l'Asie Mineure et Chios, puis la Crète, les îles Ioniennes, l'Épire, la Thessalie, la Macédoine et la Thrace (dont Constantinople). Les populations qui habitaient depuis des siècles dans les limites territoriales du nouvel État étaient dans leur très grande majorité des populations non hellénophones. Elles étaient souvent albanophones, parfois roumanophones ou slavophones voire turcophones. Les Arvanites sont ainsi des albanophones qui parlent un dialecte parent de l'albanais actuel. Au 19<sup>e</sup> siècle, ils se trouvent en Attique (dans la région de Ménidi/Acharnè par exemple) ou dans les îles du golfe Saronique comme Spetses ou Hydra. Ils s'expriment également en grec. Beaucoup parmi les combattants pour l'Indépendance étaient des Arvanites. Il ne fait pourtant aucun doute au 19<sup>e</sup> siècle que ces populations, orthodoxes au demeurant, font bien partie de la nation grecque. Le rôle qu'elles ont joué lors de l'Indépendance ne permet à personne de douter de leur appartenance à la nation. Elles ont prouvé leur adhésion sans borne à l'*ethnos*. D'ailleurs, elles ne pouvaient adhérer qu'au modèle national grec dans la mesure où il n'y avait pas d'autre modèle à l'époque auquel elles auraient pu se rattacher. Le nationalisme albanais n'a pas fait encore son apparition. De toute manière, les Arvanites sont de religion orthodoxe. Le fait qu'ils aient pour langue maternelle une langue autre que la grecque ne constituait assurément pas un obstacle pour appartenir à la nation. C'est la religion et non pas la langue qui revêt un caractère fédérateur national. Les membres de la nation grecque sont avant tout orthodoxes. Les Arvanites se considèrent comme Grecs parce qu'ils sont des autochtones. Ils sont parmi les premiers habitants du royaume grec. On peut citer par exemple comme Arvanites quatre familles originaires d'Hydra et une famille originaire de Ménidi en Attique. Toutes sont intégrées à la nation grecque et ont été assimilées facilement d'autant plus qu'elles sont orthodoxes. Dimitrios Bourgaris né en 1795 dans l'île d'Hydra, marin de son état, est arrivé au Pirée dans les années 1840 (généalogie 2). Il y fonde une famille avec son épouse Biliô laquelle a un prénom typiquement arvanite. Deux enfants sont nés de son union : Stavros (né en 1829) et Vasilios (né en 1833). L'aîné est mentionné dans la liste électorale de 1866

comme ouvrier. On connaît également trois autres familles arvanites d'Hydra qui se sont installées au Pirée et qui font partie des premiers habitants : les Ergastiriaris (généalogie 3), les Koutsoukos (généalogie 6) et les Révidis (généalogie 11). Nikolaos Ergastiriaris est, lui, né à Hydra en 1805. Marchand de vins, il a eu sept enfants, tous nés au Pirée. Théodoros Koutsoukos né en 1795, un propriétaire, donne naissance avec son épouse Sophia à six enfants. Géorgios Révidis (né en 1799), officier de la Marine royale a, lui aussi, six enfants. Une autre famille arvanite est par ailleurs connue. Il s'agit de la famille Gkikas, originaire de Ménidi en Attique (généalogie 4). On a pu établir la descendance de Loukas Gkikas lequel a eu trois fils et onze petits-enfants. Ses trois enfants sont nés à Ménidi entre 1834 et 1840. La famille s'est installée au Pirée dans les années 1860. Cependant, elle entretient encore des liens étroits avec le village d'origine puisqu'en 1877, deux des trois enfants de Loukas résident à Ménidi. On peut par ailleurs noter l'existence de trois familles venues du Péloponnèse et qui sont, elles aussi, des autochtones. Il s'agit des familles Mélétopoulos (généalogie 7), Retsinas (généalogie 10) et Stavropoulos (généalogie 13). Les deux premières sont originaires d'Argos et la troisième, de Tripolis. Nikolaos Mélétopoulos (né en 1813), un négociant, est arrivé au Pirée au début des années 1840 et ses sept enfants sont tous nés dans cette ville. Sa descendance s'est, en particulier, illustrée dans le négoce. C'est le cas également de la famille Retsinas dont trois frères Géorgios (né en 1805), Spyros (né en 1815) et Dimitrios (né en 1830) se sont installés au Pirée. La famille Stavropoulos, originaire de Tripolis, s'est, elle, établie au Pirée vers 1845. Le patriarche est Dimitrios (né en 1805), cafetier de son état, et époux d'une certaine Anthi dont il aura trois enfants dont deux d'entre eux deviennent employés.

De plus, alors que l'Etat grec essaie d'imposer une identité nationale commune à tous les habitants du royaume, des identités locales très fortes et bien implantées coexistent. Ces dernières sont d'autant plus enracinées qu'existent de nombreux dialectes grecs aux quatre coins du territoire. Les habitants de chaque région avaient en effet leur propre idiome. Le dialecte de Corfou possédait par exemple de nombreux mots italiens, celui de Béotie était très turquisé. Quant au grec parlé en Attique, il était très fortement influencé par l'arvanite. Le nouvel Etat grec se présente ainsi comme une véritable mosaïque linguistique et culturelle. Et encore, seuls des exemples parmi les populations autochtones ont été pris. A partir de 1830, en effet, des populations hétérochtones s'installent. Elles amènent avec elles des dialectes et des traditions très différentes des autochtones. D'ailleurs, il faut reconnaître que dans l'ensemble, les hétérochtones sont plus instruits que les autochtones. Il est reconnu que les

Phanariotes, les Grecs originaires de Constantinople ou les populations d'Asie Mineure et notamment de la région de Smyrne sont des gens cultivés. Ce n'est pas étonnant si ces nouveaux venus se retrouvent souvent dans des postes élevés de l'administration grecque d'où le débat sur les autochtones et les hétérochtones dans les années 1840-1850. Dans les années 1860, l'Etat grec doit faire face à l'arrivée de réfugiés crétois. Les nouvelles populations du royaume de Grèce sont intégrées dans la nation grecque<sup>159</sup>. On peut, à ce propos, étudier le cas de six familles immigrées, originaires de l'Empire ottoman : les Tsélépis de Thessalie (généalogie 14), les Antôniadis (généalogie 1) et les Pérantzakis (généalogie 8) de Crète, les Kontarakos (généalogie 5), les Rallis (généalogie 9) et les Schilizzi (généalogie 12) de Chios. Ces familles font assurément partie de la nation grecque. Elles viennent rejoindre le royaume de Grèce lequel a joué le rôle de pôle d'attraction pour les populations hellénophones de l'Empire ottoman. Il en est ainsi pour la famille Tsélépis, l'une des plus anciennes du Pirée moderne. On connaît deux frères : Avgéris et Nikolaos, tous deux originaires de Thessalie. L'aîné est né en 1799 et le cadet en 1810. L'un est cafetier et l'autre hôtelier. A notre connaissance, seul le premier a eu une descendance au Pirée. Les deux premiers enfants de ce dernier exercent la profession de négociant, le troisième devient médecin et le quatrième, avocat. On peut citer également comme familles immigrées mais assimilées : les Antôniadis et les Pérantzakis, originaires de l'île de Crète, encore sous administration ottomane. Iôannis Antôniadis s'installe ainsi au Pirée vers 1835. Il a, avec son épouse Vasiliki, une descendance d'au moins trois enfants, lesquels réussiront socialement. L'aîné Antônios, né en 1838, est nommé professeur en 1866 puis principal de collège en 1877. Le cadet, Pétros, lequel est né en 1839, est employé en 1866 puis se retrouve juge à Constantinople en 1877. Le frère jumeau de ce dernier, Andréas, est mentionné comme avocat en 1877. La deuxième famille originaire de Crète est la famille Pérantzakis. Arrivé au Pirée en 1836, Emmanouel, le patriarche, est né

---

159. On doit cependant reconnaître que le creuset grec présente beaucoup de limites. L'assimilation des populations musulmanes, en particulier, pose problème. La nation grecque s'est en effet construite autour de l'idée que la religion orthodoxe est l'élément fédérateur de l'*ethnos*. L'attitude des gouvernements grecs du 19<sup>e</sup> siècle à l'égard des musulmans est très ambiguë. Elle n'a d'ailleurs pas fait l'objet, à notre connaissance, d'une étude. Des populations professant la religion fondée par le prophète Mahomet vivent pourtant bien encore sur le sol grec. Elles n'ont pas été expulsées. Leur expulsion en 1922 montre que l'Etat grec n'a pas réussi à les assimiler. De plus, des populations chrétiennes mais qui ne sont pas orthodoxes résident en Grèce. Elles constituent tout comme les musulmans des minorités religieuses. Il existe en effet une minorité catholique qui a longtemps vécu sur l'île de Syros, dans les Cyclades, et qui a formé un village à Ano Syra. De nombreux piréotes catholiques sont originaires de cette île. En Attique, le village d'Ano Heraclio est aussi composé par une population catholique originaire essentiellement de Bavière et secondairement d'autres Etats allemands. On trouve également dans la ville de Patras une communauté protestante. Ces deux dernières populations, chrétiennes du reste, sont intégrées à la nation grecque et ne posent pas de problèmes particuliers en ce qui concerne leur assimilation. Sur le creuset grec et ces limites, cf. G. PREVELAKIS, *Géopolitique de la Grèce*, Bruxelles, Editions Complexe, 1997, 38-45.

en 1810. Couturier de son état, il a, de son mariage avec Marouka, cinq enfants. Deux d'entre eux, Géorgios (né en 1846) et Nikolaos (né en 1853) exerceront comme leur père la profession de couturier. On peut enfin citer comme autres exemples d'immigrés qui se sont également bien assimilés dans la société piréote : les Rallis, les Schilizzi et les Kontarakos, trois familles originaires de l'île de Chios, proche des côtes de l'Asie Mineure. Il s'agit de réfugiés politiques qui ont fui leur patrie à la suite des massacres perpétrés en 1822 par les Ottomans. La Grèce représente, pour eux, un asile politique où ils recommenceront leur vie à zéro. On doit noter que ces trois familles faisaient partie de l'élite sociale de Chios. Loukas Rallis (1794-1879) est, ainsi, né à Chios. Il a été membre de la commission exécutive de l'expédition qui en 1827 tenta la libération de Chios laquelle a échoué face aux Ottomans. Cette famille s'est tout à fait bien intégrée à la société piréote puisque Loukas devient maire du Pirée entre 1855 et 1866. Il a même reçu l'un des titres les plus prisés du royaume de Grèce puisqu'il a été fait Grand Officier de l'Ordre du Sauveur. La famille Schilizzi est, elle aussi, originaire de Chios. Elle a également donné trois maires au Pirée moderne, preuve de son assimilation : Pétros Homéridis Schilizzi (1784-1872), lequel a été maire de 1841 à 1845 puis de 1848 à 1854, son neveu Aristidis Schilizzi (1836-1890), maire de 1883 à 1887 et Démosthène Homéridis Schilizzi (1862-1935), maire de 1907 à 1914 et élu quatre fois député et une fois sénateur<sup>160</sup>. La dernière famille originaire de Chios est arrivée au Pirée au début des années 1860. Achileus Kontarakos, un médecin né à Chios en 1836, s'est marié avec Eléni dont il aura trois enfants : Apostolos, né en 1862, qui deviendra négociant, Maria (née en 1880) et Nikolaos (né en 1884). On constate ainsi que toutes ces familles originaires de l'Empire ottoman se sont bien intégrées à la société piréote et ont été tout à fait bien assimilées.

---

160. Ces deux familles appartiennent toutes les deux à l'aristocratie de l'île de Chios, laquelle a été sous administration génoise de 1346 à 1566. A Gênes, comme à Venise, seuls les nobles étaient citoyens (*cives*) et pouvaient participer au gouvernement et il n'y avait que la grande noblesse qui fut admise à se faire inscrire dans le *Libro d'Oro*, le Livre d'Or de la noblesse. L'aristocratie de l'île de Chios comprend trois degrés selon son ancienneté : la *Pentada* (cinq familles), la *Dodekada* (douze) et les vingt autres familles nobles. Les Schilizzi font partie de la *Pentada*, les Rallis, de la *Dodekada*.

Le 19<sup>e</sup> siècle a donc été marqué par la construction de l'espace national grec, un espace qui a vocation à s'agrandir au détriment de l'Empire ottoman principalement. Le *dème* est ainsi une institution qui a contribué à l'assimilation nationale de même que le système du *dimotologion*. Ce dernier constitue un formidable instrument pour l'assimilation des individus qui acquièrent la nationalité grecque en venant s'installer au Pirée. Il apparaît de manière très nette que l'introduction du *dème* dans la Grèce moderne a, par certains côtés, contribué à stabiliser une population mouvante et difficilement contrôlable. L'administration grecque a même pris soin de distinguer les individus entre eux en mettant en place trois statuts juridiques. Certains comme les *dèmotes*, sont inclus dans le *dème* alors que d'autres, les *hétérodèmotes* et les étrangers, en sont exclus. S'est posé également le problème des droits à accorder aux autochtones, originaires de Grèce, et aux *hétérochtones*, immigrés venant en majorité de l'Empire ottoman. De plus, l'institution du *dème* est le point d'ancrage politique et administratif de tout citoyen grec. Elle marque le passage du statut de sujet ottoman à celui de nouveau citoyen du royaume de Grèce. La construction d'une nouvelle identité politique transforme radicalement les rapports entre les citoyens et l'Etat. Celle-ci permet un contrôle social plus strict. Le 19<sup>e</sup> siècle a été également marqué par la construction du modèle national grec qui a permis l'assimilation des populations nouvellement immigrées en Grèce. A travers le cas du Pirée, on constate que l'Etat grec a essayé d'imposer une identité nationale commune à tous les habitants du royaume fondée sur la religion orthodoxe et la langue grecque. La politique de l'Etat grec a été couronnée de succès puisque la plupart des familles étudiées originaires de l'Empire ottoman se sont relativement bien intégrées à la société piréote et ont été bien assimilées.

## CONCLUSION

Le caractère le plus profond du mythe national, c'est le pouvoir qu'il prend sur nous, généralement à notre insu. Comment, en effet, mieux définir les mythes nationaux et les mensonges qui en découlent, lesquels jalonnent l'histoire universelle et qui au fil du temps, sont devenus des vérités historiques ? L'historien de la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle doit à chaque fois revisiter l'histoire qui a été écrite pour la communauté nationale, une histoire considérée comme acquise une fois pour toute, à travers la rédaction d'une seule et unique histoire nationale grâce à une véritable mythologie historique des plus célèbres mythes de l'histoire de la Grèce depuis la plus haute Antiquité. Certains aspects de l'histoire grecque contemporaine sont le fruit de la volonté politique de certains historiens du 19<sup>e</sup> siècle comme Constantin Paparrigopoulos mais également des premières tentatives de propagande voire l'imagination des historiens. La nation grecque, comme toute autre nation, est assurément une communauté politique imaginée. Elle est le reflet de l'Etat qui l'a créée. La nation est bel et bien une construction historique tout comme l'Etat. Le problème est maintenant de savoir quand la nation grecque (*ethnos*) est apparue : au 19<sup>e</sup> siècle ou existe-t-elle depuis l'Antiquité ? Par certains côtés, on peut dire que l'*ethnos* grec moderne est l'héritier des *gèné* antiques. Les Grecs modernes sont sans doute les héritiers légitimes des Grecs anciens sur le plan culturel mais on ne peut pas l'affirmer sur le plan biologique. Sur ce point, l'historien n'a pas la possibilité de trancher, pour le moment du moins. Il doit laisser la place au généticien qui est le seul scientifique capable d'identifier et de séquencer le génome humain<sup>161</sup>.

La question n'est pas de savoir si les Grecs modernes sont les dignes descendants des Grecs antiques. Pour l'historien, il s'agit d'expliquer comment s'est constituée la communauté nationale grecque imaginée au cours du 19<sup>e</sup> siècle. Cette communauté, on l'appelle *ethnos*, c'est-à-dire nation. Nous avons tenté de montrer dans ce travail que le citoyen grec moderne est né dans les années 1830. Il n'est pas question de savoir si ce Grec descend en droite ligne de Périclès. En réalité, cela nous importe peu. Ce que nous avons essayé de mettre en évidence, ce sont les processus qui sont en œuvre dans l'ethnogenèse des Grecs modernes et comment l'Etat grec a créé la nation grecque moderne, une nation composée de citoyens. Le 19<sup>e</sup> siècle a ainsi été marqué profondément par la construction de l'Etat-nation grec. C'est sur cet édifice socio-politique qu'est née la Grèce moderne que les administrateurs bavarois ont souhaité régénérer afin de lui redonner son passé antique prestigieux. Les Bavarois ont

---

161. L'ADN constitue le support génétique de tout être vivant. A l'intérieur d'une même espèce, le génotype fonde la ressemblance des individus. Une différence, souvent infime du code génétique, suffit à marquer des différences entre chaque organisme par l'expression de ses caractères héréditaires. Nos gènes participent à notre identité tout comme notre culture, notre mode de vie, notre expérience, notre histoire individuelle.



commis un véritable anachronisme, c'est-à-dire qu'ils ont repris des institutions qui existaient dans l'Athènes classique du 5<sup>e</sup> siècle avant J.-C. pour les réintroduire dans la Grèce moderne. Le dème et le *dimotologion* sont deux exemples tout à fait frappants. La Grèce qui s'est formée à partir des années 1830 est née sous les auspices des trois grandes puissances de l'époque, la Grande-Bretagne, la Russie et la France. C'est l'époque du philhellénisme et d'une tentative réelle de compréhension du passé grec antique pour redonner à la Grèce son prestige qui a fait l'admiration des Européens.

La présente thèse, comme tout travail scientifique, n'est qu'une modeste pierre apportée à l'édifice constitué par l'histoire grecque contemporaine et, en particulier, l'histoire sociale. Tout au long de la recherche, la Grèce moderne, et plus spécialement la Grèce de l'époque du roi Othon 1<sup>er</sup> (1832-1862) nous est apparue telle une construction élaborée selon un plan établi au préalable. Le Grec moderne semble tellement éloigné du Grec antique malgré les tentatives de le rapprocher de son passé prestigieux et fascinant à la fois. Les administrateurs bavares ont tenté de recréer ce que de nombreux Antiquisants à travers le monde appellent le miracle grec. Le Grec moderne a été d'une part marqué par son rattachement à la nation grecque et d'autre part par une identification administrative très originale dans le contexte européen du 19<sup>e</sup> siècle. L'identité nationale et cette identification apparaissent comme les deux faces de la construction d'un Grec moderne à qui on a voulu redonner une généalogie antique. La politique des gouvernements grecs successifs du 19<sup>e</sup> siècle a eu pour objectif principal de façonner un citoyen grec digne du citoyen athénien antique.

A partir du cas du Pirée moderne, on comprend bien en quoi les mobilités ont joué un rôle fondamental dans la construction de l'espace national grec tout au long du 19<sup>e</sup> siècle. Le Pirée vit au rythme des arrivées et des départs. Le port d'Athènes est un véritable pôle d'attraction et la ville se recompose continuellement sous l'effet des mobilités qui sont au cœur du fonctionnement d'une société urbaine. Les habitants sont originaires des quatre coins du royaume grec mais également de l'Empire ottoman. Le Pirée moderne s'est construit grâce à l'immigration. La plupart des individus s'y installent durablement et le départ de la ville est au demeurant relativement limité. Les fonctions commerciales, financières puis industrielles de ce port réussissent à retenir les populations de la ville. D'ailleurs, le Pirée a connu une croissance démographique exceptionnelle passant de 1 071 habitants en 1836 à plus de 51 000 en 1896. Cette dernière n'est pas tant due au renouvellement naturel de la population mais surtout à l'immigration. En outre, on a pu constater en étudiant les mobilités que l'existence

des individus n'est en aucune façon déterminée à l'avance. Des choix de vie sont opérés par eux souvent en fonction des réseaux qu'ils ont constitués et dans lesquels ils sont insérés. Le parcours des individus n'est assurément pas linéaire dans l'espace et dans le temps. Il a subi des discontinuités. La mobilité professionnelle au sein des élites est plutôt rare, assez forte en ce qui concerne les classes moyennes et relativement faible dans les couches populaires. La mobilité sociale des individus issus de l'élite mais également des classes populaires est pratiquement inexistante alors qu'elle est très forte dans les classes moyennes. Ces dernières constituent le point nodal des mobilités et sont au cœur des recompositions qui traversent la société piréote.

Les mobilités, et particulièrement la mobilité géographique, sont au centre de la construction de l'espace national grec. La plupart des individus qui viennent de l'Empire ottoman, qui ont le grec pour langue maternelle et qui professent la religion orthodoxe, sont très bien assimilés dans la société piréote qui les accueille. De plus, l'espace national grec s'agrandit par deux fois en 1864 avec l'octroi des îles Ioniennes puis en 1881 avec la cession par l'Empire ottoman de la Thessalie et du sud de l'Épire. La modification des frontières du royaume de Grèce à deux reprises est à l'origine de mobilités nouvelles. Le Pirée constitue un pôle d'attraction pour accueillir ces populations qui appartiennent pleinement à la nation grecque. Les sources historiques du dème du Pirée, et en particulier le *dimotologion*, permettent de mettre en évidence comment ces individus acquièrent la nationalité grecque, eux qui sont déjà intégrés dans l'*ethnos*. La nation grecque ne correspond pas complètement à l'État grec. Ce dernier est confiné dans un espace plus petit que l'*ethnos*. L'espace national grec a donc pour vocation à s'étendre afin de faire coïncider la nation et l'État. Dans un premier temps, cet espace accueille des populations qui se reconnaissent comme grecques sans que les territoires sur lesquels elles vivent soient intégrés au royaume de Grèce qui s'agrandit sous l'effet des mobilités. C'est pourquoi la politique de la Grande Idée, la *Megali Idea* comprend deux projets distincts : l'accueil des Grecs de l'étranger que l'État grec considère comme des *homogeneis* et faisant partie à part entière de la nation ou *ethnos* mais aussi l'intégration au royaume de territoires où vivent une majorité de Grecs mais qui se trouvent encore dans l'Empire ottoman.

A la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la situation tragi-comique qui est décrite dans la pièce de théâtre de Dimitrios Vizantios et qui s'appliquait tout à fait au Pirée moderne dans les premières années de son existence n'est plus du tout d'actualité. La mosaïque linguistique et culturelle

qui caractérisait dans les années 1830 le royaume de Grèce n'est plus prégnante. L'Etat-nation grec qui s'est construit et consolidé au cours du siècle a réussi à homogénéiser une population qui était au demeurant très hétérogène étant donné la diversité des origines des individus qui venaient s'installer en territoire grec. Ces populations ont été relativement bien assimilées dans la société grecque. Elles ont conscience d'appartenir à une seule et même nation : l'*ethnos* grec. En outre, selon le projet de la Grande Idée ou *Megali Idea*, l'Etat grec a vocation à coïncider avec son *ethnos* au détriment de l'Empire ottoman, l'homme malade de l'Europe. Cette politique qui anime la nation toute entière ne sera abandonnée qu'en 1922, année de la Grande Catastrophe d'Asie Mineure, la *Megali Katastrophi*, au cours de laquelle les populations orthodoxes de l'Empire ottoman ont été contraintes de se réfugier en Grèce et de quitter leur pays natal pour un autre. L'année suivante, en 1923, l'échange de populations entre la Grèce et la Turquie entériné par le traité de Lausanne a obligé les Grecs de Turquie à s'installer sur le territoire grec et les musulmans de Grèce, à l'exception de ceux de Thrace, à partir pour la Turquie. Pour les deux populations, l'échange a donné lieu à un véritable déracinement. Cet événement a ainsi été marqué par une étape décisive : le repli sur un territoire grec étroit correspondant à un Etat-nation grec qui a été forcé de s'homogénéiser.

## BIBLIOGRAPHIE

## SOURCES MANUSCRITES

### *Archives générales de l'Etat à Athènes (GAK)*

- Archives d'Othon 1<sup>er</sup> (1833-1862). Ministère de l'Intérieur. Dossiers 1-275.
- Archives de Georges 1<sup>er</sup> (1862-1913). Ministère de l'Intérieur. Dossiers 175-178.

### *Archives historiques du Pirée*

- Listes nominatives des recensements de la population de 1848, 1856 et 1870.
- Dimotologion* 1 (1835-1863) et *dimotologion* 2 (1863-1869).
- Listes électorales de 1844 à 1855.
- Listes électorales de 1866, 1871, 1877, 1881, 1888 et de 1895.

### *Archives générales du Pirée*

- Dimotologia* de 1869 à 1954.
- Fichier du *dimotologion* (1835-1954).

### *Service de l'état civil du Pirée*

- Registres des actes de naissances (1836-1912).
- Registres des actes de mariages (1859-1912).
- Registres des actes de décès (1859-1912).

### *Archives du Consulat de France à Athènes*

- Registres des actes de naissances, de mariages et de décès de 1859 à 1912.

## SOURCES IMPRIMEES

ABOUT (E.), *La Grèce contemporaine*, Hachette, Paris, 1854.

AGATHIAS (Ps.), *Réponse à l'article du journal L'Espérance sur la brochure ayant pour titre "L'occupation"*, Athènes, 1856.

ANONYME, *Examen critique de l'ouvrage De l'état actuel de la Grèce par Mr . Frederic Thiersch*, Leipzig, 1835.

ANONYME, *Le Roi Othon et la Grèce*, Paris, 1862.

ARGYROPOULOS (Th. Z.), *Un roi par la Grâce de Dieu. Etude d'après les notes historiques d'un homme d'état*, Bruxelles, 1862.

- BALBI (S.), *La Grèce régénérée*, Paris, 1833.
- BELOT (G. de), *La vérité sur la Grèce contemporaine*, Marseille, 1858.
- BERRIAT SAINT-PRIX (S.), *Comparaison de la Charte grecque et de la Charte française*, Paris, 1845.
- BERTRAND (V.), *Grèce : situation politique*, Athènes, 1837.
- BICKFORD-SMITH (R. A. H.), *Greece under King George*, Londres, 1893.
- BLACKIE (J. S.), "Modern Greece", *The Forum*, 8, march 1897.
- BLANCARD (J.), *Etudes sur la Grèce contemporaine : Alexandre Maurocordatos, les Metaxas, Coletti*, Montpellier, 1886.
- BORY DE SAINT-VINCENT (J. B. G. M.), *Relation du voyage de la commission scientifique de Morée dans le Péloponnèse, les Cyclades et l'Attique*, Paris et Strasbourg, 1836-1838.
- BURNOUF (E.), "La Grèce en 1869", *Revue des deux mondes*, 81, 1869, 458-482.
- BURNOUF (E.), "La Grèce en 1886. Son état matériel", *Revue des deux mondes*, 79, 1887, 547-572.
- BURNOUF (E.), "La Grèce en 1886. Son état moral ", *Revue des deux mondes*, 80, 1887, 129-153.
- CAMMERER (A. A. C. ), *Historische-statistische-topographische Beschreibung des Königreiches Griechenland*, Kempten, 1834.
- CASSARD (G.), *Les Grecs et le roi Othon*, E. Dentu, 1861.
- CLON (S.), *La Grèce au point de vue naturel, ethnologique, anthropologique, démographique et médical. Extrait du Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Masson, Paris, 1884.
- DAVESIES DE PONTES (L.), *Notes sur la Grèce*, M. Lévy frères, Paris, 1864.
- DESCHAMPS (G.), *La Grèce d'aujourd'hui*, A. Colin, Paris, 1897.
- FAUDOT (A.), *La vérité sur les affaires de la Grèce*, A. René, Paris, 1844.
- FINLAY (G.), *The hellenic Kingdom and the greek Nation*, Londres, 1836.
- FINLAY (G.), *History of the greek Revolution and of the Reign of King Otho*, Londres, 1871.
- GOBINEAU (J. A. comte de), *Deux études sur la Grèce moderne*, Paris, 1905.
- GRENIER (A.), *La Grèce en 1863*, E. Dentu, Paris, 1863.

- HEYDECK (K. W. von), *Die bayerische Phyllenenfahrt (1826-1829)*, Munich, 1898, 2 vol.
- HUGONNET (L.), *La Grèce nouvelle. L'hellénisme, son évolution et son avenir*, A. Degorce-Cadot, Paris, 1884.
- JOANNE (A.) et ISAMBERT (E.), *Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient*, Hachette, Paris, 1861.
- KLÜBER (J.L.), *Pragmatische Geschichte der nationalen und politischen Wiedergeburt Griechenlands, bis zu dem Regierungsantritt des König Otto*, Frankfurt a. M., 1835.
- LEVIDIS (K.), *Quelques mots sur la Grèce et l'ex- roi Othon*, Bruxelles, 1863.
- LEVIDIS (K. N.), *Le gouvernement et l'administration en Grèce depuis 1833, par un témoin oculaire*, Imprimerie nationale, Gènes, 1863.
- MAURER (G. L. von), *Das Griechische Volk in öffentlicher, kühlicher und privatrechtlicher Beziehung vor und nach dem Freiheitskampfe bis zum 31 Juli 1834*, Heidelberg, 1835, 3 vol.
- MORAÏTINIS (P. A.), *La Grèce telle qu'elle est*, Firmin Didot, Paris, 1877.
- PELLION (G.), *La Grèce et les Capodistrias pendant l'occupation française de 1828 à 1834*, Paris, 1855.
- POULOS (J.) éd., "Textes et Documents de la Grèce d'Othon vue en 1841 par l'homme d'Etat et diplomate français Piscatory", *L'Hellénisme Contemporain*, 9, 1955, 321-351 et 408-447.
- QUINET (E.), *De la Grèce moderne et de ses rapports avec l'antiquité*, F. G. Levrault, 1880.
- ROSS (L.), *Erinnerungen und Mittheilungen aus Griechenland*, Berlin, 1863.
- SARIPOLOS (N. J.), *Le passé, le présent et l'avenir de la Grèce*, Trieste, 1866.
- SERGEANT (L.), *New Greece*, Cassell Petter and Galpin, Londres, 1878.
- SERGEANT (L.), *Greece*, Sampson Low, Marston, Searle and Rivington, Londres, 1880.
- STRONG (F.), *Greece as a Kingdom; or, a statistical Description of that Country from the arrival of King Otho, in 1833, down to the present Time. Drawn up from official Documents and other authentic Sources*, Londres, 1842.
- THIERSH (F. W.), *De l'état actuel de la Grèce et des moyens d'arriver à sa restauration*, Leipzig, 1834, 2 vol.
- THOUVENEL (M.), *La Grèce du Roi Othon. Correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis*, Paris, 1890.
- TUCKERMAN (Ch.), *The Greeks of Today*, Putman and Sons, New York, 1872.
- URQUHART (D.), *Turkey and its municipal Organisation and free Trade, the State and Prospects of the english Commerce in the East, the new Administration of Greece, its Revenue, and national Possessions*, Londres, 1833.

## OUVRAGES ET ARTICLES

ABELES (Marc) et JEUDY (Henri-Pierre), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997.

AGAPITIDIS (S.), "L'évolution de la population de la Grèce : les facteurs de reproduction", *Population*, 6, 1969, 161-168.

AGRIANTONI (Christine), *Les débuts de l'industrialisation en Grèce (les années 1870-1880)*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, 1984.

ALTER (George), "Vieillir dans les ménages d'une ville industrielle : l'impact de l'âge de migration (Verviers, début du XIX<sup>e</sup> siècle)", *Annales de Démographie Historique*, 2, 1999, 9-29.

ANASTASIADOU (Méropi), *Salonique, 1830-1912. Une ville ottomane à l'âge des Réformes*, Leyde-New York-Cologne, Brill, 1997.

ANDERSON (Benedict), *L'Imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996, traduction de l'édition anglaise de 1983, *Imagined Communities. Reflection on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso.

ANDREADIS (S.), *La juridiction administrative en Grèce*, Paris, 1932.

ANDRENACCI (Luciano Enrique), *Le statut de citoyenneté en Argentine (XVI<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup>)*, Thèse de doctorat, Paris III, 1998.

ANDREWS (Geoff) éd., *Citizenship*, Londres, Lawrence and Wishart, 1991.

ARGYRIADES (D.), "The Ecology of greek Administration ; some Factors affecting the Development of the greek civil Service", in J. G. PERISTIANY dir., *Contributions to mediterranean Sociology*, Paris, 1968.

ASSIMACOPOULOU (Fotini), *Gobineau et la Grèce*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, 1996.

ATHANASSOPOULOS (Alkisti), *Sociétés insulaires et trafics commerciaux en Grèce à la fin du 18<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle : l'île d'Hydra*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1986.

BACCAÏNI (Brigitte) et COURGEAU (Daniel), "Approche individuelle et approche agrégée : utilisation du registre de population norvégien pour l'étude des migrations", in Jean-Pierre Bocquet-Appel, Daniel Courgeau et Denise Pumain, éd., *Spatial Analysis of Biodemographic Data. Analyse spatiale de données biodémographiques*, Paris, Editions John Libbey Eurotext-INED, 79-104.

BAFOUNIS (Giannis), *La formation d'une ville nouvelle. Le Pirée au XIX<sup>e</sup> siècle (1835-1879)*, Thèse de doctorat cycle, Université de 3<sup>e</sup> de Paris IV, 1985.

BAGGIONI (Daniel), *Langues et Nations en Europe*, Paris, Payot, 1997.



- BAIROCH (Paul), *De Jéricho à Mexico*, Paris, Gallimard, 1985.
- BAILLY (Antoine) et HURIOT (Jean-Marie) dir., *Villes et croissance. Théories, modèles, perspectives*, Paris, Anthropos, 1999.
- BALLAND (Gérard) et alii, *Généalogies et reconstitutions de familles. Analyse des besoins*, Dossiers et Recherches, 54, INED, novembre 1996.
- BARDET (Jean-Pierre), *Rouen aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les mutations d'un espace social*, Paris, SEDES, 1983.
- BARDET (Jean-Pierre), LEBRUN (François) et LE MEE (René), *Mesurer et comprendre : Mélanges offerts à Jacques Dupâquier*, Paris, PUF, 1993.
- BARDET (Jean-Pierre) et DUPÂQUIER (Jacques), *Histoire des populations de l'Europe. La transition démographique, 1750-1914*, volume II, Paris, Fayard, 1998.
- BARKAN (Ö. L.), "Essai sur les données statistiques des registres de recensement dans l'Empire ottoman", *J.E.S.H.O.*, I-1, 1957, 9-36.
- BARTH (Fredrik), *Process and form in social life*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1981.
- BARTH (Frederik), *Les groupes ethniques et leurs frontières*, Paris, P.U.F., 1995.
- BEAUJEAU-GARNIER (J.), *Géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, 1980.
- BECCHIA (A.), "Etude des comportements démographiques et des mutations sociales à travers la reconstitution de lignées", *Annales de Démographie Historique*, 1984, 25-44.
- BEINER (Ronald) éd., *Theorizing Citizenship*, Albany, State University of New York Press, 1991.
- BELLAVITIS (Anna), *Identité, mobilité sociale, honorabilité. Citoyennes et citoyens à Venise au seizième siècle*, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., 1996.
- BENEVOLO (L.), *Histoire de la ville*, Roquevaire, Parenthèses, 1988.
- BEOPOULOU (I.), "Trikeri : mobilité et rapports d'appartenance", *The Greek Review of Social Research*, 1981, 191-199.
- BERTAUX (Daniel), *La mobilité sociale*, Paris, 1985.
- BERTAUX (Daniel), *Les récits de vie*, Paris, Nathan, 1997.
- BERTHELOT (Jean-Michel) dir., *La sociologie française contemporaine*, Paris, PUF, 2000.

BILSEL (Cana), *Cultures et fonctionnalités : l'évolution morphologique de la ville d'Izmir. 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat, Paris X, 1996.

BLANC (M.) et LE BARS (S.), *Les minorités dans la ville : perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, 1983.

BLANCHET (Didier) et KESSLER (Denis), "La mobilité géographique de la naissance au mariage", in J. Dupâquier et D. Kessler, éd., *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1992, 343-377.

BLUM (Alain), BONNEUIL (Noël) et BLANCHET (Didier) éd., *Modèles de la démographie historique*, Congrès et colloques numéro 11, Paris, INED-PUF, 1992.

BLUM (Alain) et alii, "Compter l'autre", *Histoire et Mesure*, 13, 1-2, 1997.

BLUM (Alain), "Comment décrire les immigrés? A propos de quelques recherches sur l'immigration.", *Population*, 3, 1998, 569-588.

BOETSCH (Gilles), "Population démographique, population biologique. Quelques concepts", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 13-26.

BOETSCH (Gilles) et PROST (Michel), "Evolution comparée de la consanguinité dans les deux paroisses de la vallée de Vallouise en Briançonnais (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 151-166.

BOFILL (R.), VERON (N.), *L'architecture des villes*, Paris, Odile Jacob, 1995.

BOLTANSKI (Luc), *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Les Editions de Minuit, 1982.

BONNEUIL (N.), "Démographie de la nuptialité au XIX<sup>e</sup> siècle", in J. Dupâquier et D. Kessler, éd., *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1992, 83-119.

BONNEUIL (N.), "Jeux, équilibres et régulation des populations sous contraintes de viabilité : une lecture de l'œuvre de l'anthropologue Fredrik Barth", *Population*, 4, 1997, 947-975.

BONNEUIL (N.) et ROSENTAL (P.-A.), "Changing social mobility in XIX<sup>th</sup> in France", *Historical Methods*, 1999.

BONVALET (Catherine) et MAISON (Dominique), "De la famille au réseau", *Informations sociales*, 58, 1997.

BONVALET (Catherine) et alii, *La famille et ses proches. L'aménagement du territoire*, Paris, INED-PUF, Cahiers Travaux et documents, 143, 1999.

BOUDON (Raymond) dir., *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992.

BOURDELAIS (P.) et RAULOT (J.-Y.), *Une peur bleue. Histoire du choléra en France, 1832-1854*, Paris, Payot, 1987.

BOURDELAIS (Patrice), "Pour un renouvellement de la démographie historique", *Annales de démographie historique*, 1996, 9-11.

BOURDELAIS (Patrice), "Epidémies et population : bilan et perspectives de recherches", *Annales de Démographie Historique*, 1997, 9-26.

BOURNOVA (Eugénia), *Rapsani dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, essai d'économie sociale d'un village grec*, Thèse de doctorat, Université de Lyon, 1986.

BOURSIN (Jean-Louis), *Comprendre la statistique descriptive*, Paris, Armand Colin, 1991.

BOWER (L.) et BOLITHO (G.), *Otho I : King of Greece. A biography*, Londres, 1939.

BRESC (Henri) et VEAUUVY (Christiane) dir., *Mutations d'identités en Méditerranée. Moyen Âge et époque contemporaine*, Saint-Denis, Bouchène, 2000.

BREZEANU-STALCULESCU (Ana Rodica), *Approches longitudinales de la mobilité de la population en Roumanie. Etude du cycle de vie des générations 1931 et 1951*, Thèse de doctorat, Paris I, 1994.

BRUNEAU (Michel), "Hellénisme et diaspora grecque. De la Méditerranée orientale à la dimension mondiale", *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, 30, juin-décembre 2000, 33-58.

BRUNEAU (Michel), "Hellénisme, Hellenismos : nation sans territoire ou idéologie ?", *Géocarrefour*, 77, avril 2002, 319-328.

BRUNEAU (Michel), *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris, Anthropos, 2004.

BRUNET (Guy), FAUVE-CHAMOUX (Antoinette), et ORIS (Michel), "Le choix du conjoint : méthodes multiples, dialogue difficile", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 3-12.

BURGEL (Guy), "Aspects de la structure de l'agglomération athénienne", *Kinoniologiki skepsi*, 2, 1966, 176-239.

BURGEL (Guy), *Croissance urbaine et développement capitaliste. Le "miracle" athénien*, Paris, C.N.R.S., 1981.

BURGUIERE (A.), dir., *Histoire de la famille*, Paris, Armand Colin, 1986, vol. 2 et 3.

CAPETANAKIS (S.), *Parenté et organisation sociale à Elymbos de Karpathos*, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., 1979.

CARABOTT (Philip) dir., *Greek Society in the Making. 1863-1913. Reality, Symbols and Visions*, Ashgate-Aldershot, Variorum, 1997.

CASTELLAN (G.), *Histoire des Balkans (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1991.

CASTETS (Jean), *Des ouvriers de la société des hauts-fourneaux et fonderies de Givors et leurs familles dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Université de Lyon II, 1995.

CATANI (M.), "Les migrants et leurs descendants entre devenir individuel et allégeance chthonienne", *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1986, 81, 281-297.

CAUBET (Isabelle), "Approches démographiques et sociales des ménages toulousains en 1695", *Annales de Démographie Historique*, 1998, 163-193.

CHARLOT (B.) et FIGEAT (M.), *Histoire de la formation des ouvriers 1789-1984*, Paris, Minerve, 1985.

CHAUVEL (Louis), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1998.

CLOGG (Richard), *A concise History of Modern Greece*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.

COUDERC (Anne), *Etat, nations et territoires dans les Balkans au XXe siècle. Histoire de la première frontière gréco-ottomane (1827-1881)*, Paris, Thèse de doctorat, Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2000.

COURGEAU (Daniel), *Les champs migratoires en France*, Paris, PUF, 1970.

COURGEAU (D.) et NAJIM (J.), "Analyse de biographies fragmentaires", *Population*, 1, 1985, 149-168.

COURGEAU (Daniel), *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, Paris, INED, 1988.

COURGEAU (Daniel) et LELIEVRE (Eva), *Analyse démographique des biographies*, Paris, INED, 1989.

COURGEAU (Daniel), "Du groupe à l'individu : l'exemple des comportements migratoires", *Population*, 49, 1994, 1, 7-26.

COURGEAU (Daniel), "Vers une analyse multi-niveaux en sciences sociales", in Jean-Pierre Bocquet-Appel, Daniel Courgeau et Denise Pumain, éd., *Spatial Analysis of Biodemographic Data. Analyse spatiale de données biodémographiques*, Paris, Editions John Libbey Eurotext-INED, 1996, 9-22.

COURGEAU (Daniel), "Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle. Eléments d'une analyse biographique", *Economie et statistique*, 316-317, 1998, 163-176.

COUROUCLI (Maria), *Les oliviers du lignage*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1985.

COURTIAL (J.-P.) et KERNEUR (L.), "La méthode des mots associés, outil d'analyse du changement social", *Histoire et mesure*, 12, 1997, 3-4, 251-270.

COUTROT (Laurence) et DUBAR (Claude), *Cheminements professionnels et mobilités sociales*, Paris, La documentation française, 1992.

CUIN (Charles-Henry), *Les sociologues et la mobilité sociale*, Paris, P.U.F, 1993.

DAMIANAKOS (S.), "Recherches rurales en Grèce", *Meridies*, 3, 1986, 353-506.

DAMIANAKOS (S.), *Les Amis et les Autres. Mélanges en l'honneur de John Peristiany*, Athènes, EKKE, 1995.

DARLU (Pierre), DEGIOANNI (Anna), ZEI (Gianna), "Patronymes et migration dans les populations humaines", in Jean-Pierre Bocquet-Appel, Daniel Courgeau et Denise Pumain, éd., *Spatial Analysis of Biodemographic Data. Analyse spatiale de données biodémographiques*, Paris, Editions John Libbey Eurotext-INED, 1996, 225-253.

DARQUES (Régis), *Salonique au XXe siècle : de la cité ottomane à la métropole grecque*, Paris, C.N.R.S., 1999.

DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1970.

DE LA GORCE (Gilles), "L'individu et la sociologie. Soixante ans d'étude de la mobilité sociale", *Revue de synthèse*, 2, 1991, 237-263.

DE LA GORCE (Gilles), *Mobilité sociale et trajectoires individuelles : l'histoire d'une spécialité de la sociologie et l'étude de cas d'une génération de parisiens*, Thèse de doctorat, EHESS, 1993.

DELFANTE (Charles), *Grande histoire de la ville de la Mésopotamie aux Etats-Unis*, Paris, Armand Colin, 1997.

DE METSENAERE (Machteld), "Le choix du conjoint, indicateur des changements linguistiques à Bruxelles au XIX<sup>e</sup> siècle", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 77-91.

DEMOEN (Kristoffel) éd., *The Greek City from Antiquity to the Present : historical Reality, ideological Construction, literary Representation*, University of Ghent, Centre of Hellenic Studies, 2001.

DEROSAS (Renzo), "Residential mobility in Venice, 1850-1869", *Annales de démographie historique*, 1999-1, 35-61.

DESROSIERES (Alain), *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993.

DIECKHOFF (Alain), *La nation dans tous ses "Etats". Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000.

DORIZAS (N. S.), *Neoclassical Piraeus. Public Buildings and Housing*, Le Pirée, Friends of Municipal Theatre of Piraeus, 1997 (en anglais et en grec).

DOVER (K. J.) éd., *Perceptions of Ancient Greece*, Blackwell, 1992.

DUBEN (Alain), "Turkish families and households in historical perspective", *Journal of Family History*, 10, 1985, 75-97.

DUBEN (Alain), "Understanding muslim households and families in late Ottoman Istanbul", *Journal of Family History*, 15, 1990, 71-86.

DU BOULAY (J.), *Portrait of a greek mountain Village*, Oxford, Clarendon, 1974.

DUMONT (Gérard-François), *Démographie : analyse des populations et démographie économique*, Paris, Dunod, 1992.

DUPÂQUIER (Jacques), "Généalogie et démographie historique", *Annales de démographie historique*, 1993, 391-395.

ELIAS (Norbert), *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991.

FARCY (J. C.) et FAURE (A), "Vers et dans la grande ville : recherches sur la mobilité des individus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle", *Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine*, 12, 1991, 83-92.

FARON (Olivier), "L'anagraphè milanaise de Napoléon à l'Unité. Une source originale pour l'histoire sociale urbaine", *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1986/2, 1153-1176.

FARON (Olivier), "L'ordre statistique : sur l'usage politique d'un registre démographique à Milan au XIX<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1989, 586-604.

FARON (Olivier), *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du XIX<sup>e</sup> siècle (1811-1860)*, Thèse pour le Doctorat "Nouveau régime", E.H.E.S.S., 1996.

FARON (Olivier), *La ville des destins croisés. Recherches sur la société milanaise du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Ecole Française de Rome, 1997.

FARON (Olivier), "Le choléra à Milan en 1836", *Annales de Démographie Historique*, 1997, 89-114.

FARON (Olivier), "Itinéraire(s) urbain(s). Les changements de domicile à l'intérieur de Milan au XIX<sup>e</sup> siècle", *Annales de démographie historique*, 1999-1, 63-80.

FLEURY (Michel) et HENRY (Louis), *Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1965.

FLOGAITIS (S.) et SCHOLLER (H.), *Friedrich Tiersch. De la Régence en Grèce*, Athènes, 1988.

FORONI (F.), "L'espace géographique des familles en contexte d'émigration : les comportements résidentiels au sein des familles de la Valserine (Haut-Jura) de la fin du XIX<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle", in *Questions de population*, vol. VI, Actes du Colloque Jeunes Chercheurs, Paris, INED, 1997, 1-16.

FOURCAUT (Annie) dir., *La ville divisée. Les ségrégations urbaines en question, France XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Grâne, Créaphis, 1996.

FRANKHAUSER (Pierre), "L'analyse fractale, un nouvel outil pour l'analyse spatiale des tissus urbains", in Jean-Pierre Bocquet-Appel, Daniel Courgeau et Denise Pumain, éd., *Spatial Analysis of Biodemographic Data. Analyse spatiale de données biodémographiques*, Paris, Editions John Libbey Eurotext-INED, 1996, 311-340.

FRIEDL (E.), *Vassilika : a Village in Modern Greece*, New York, Rinehart and Winston, 1962.

FRIEDL (E.), "Kinship, Class and Selective Migration", in J. G. PERISTIANY éd., *Mediterranean Family Structures*, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

FULCHIRON (Hugues), *La nationalité française*, Paris, P. U. F., 2000.

GAGNON (Alain), CHARBONNEAU (Hubert) et DESJARDINS (Bertrand), "Apparement des conjoints par région au Québec ancien" in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 133-150.

GAILLARD (J. M.) et LESPAGNOL (A.), *Les mutations économiques et sociales au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan, 1995.

GALLANT (T.), "The Making of the Modern Greek Family", *Journal of Social History*, 27, 1993, 185-187.

GANIAGE (Jean), dir., *Beauvais au XVIII<sup>e</sup> siècle. Population et cadre urbain*, Paris, C.N.R.S., 1999.

GARDEN (Maurice), "L'intégration des nouveaux citadins dans la ville moderne : quelques questions", in E. François, éd., *Immigration et société urbaine en Europe occidentale, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Ed. Recherche sur les Civilisations, 1985, 145-154.



GARDEN (Maurice) et BOURNOVA (Eugénia), "Compter les Crétois ou avoir vingt ans en Crète en 1900", in *L'Ouvrier, l'Espagne, la Bourgogne et la vie provinciale. Parcours d'un historien, Mélanges offerts à Pierre Ponsot*, Lyon-Madrid, Presses universitaires de Lyon-Casa de Velázquez, 1995, 389-404.

GARDEN (Maurice), "Mariages parisiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : une micro-analyse quantitative", *Annales de Démographie Historique*, 1998, 111-133.

GATTI (Anna-Maria) et MURRU-CORRIGA (Gianetta), "Parenté et mariage dans la Sardaigne d'Ancien Régime", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 167-186.

GELLNER (Ernest), *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989. (édition anglaise, 1983).

GEORGERON (François) et DUMONT (Paul) dir., *Vivre dans l'Empire ottoman : sociabilités et relations intercommunautaires (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997.

GERARD (Bénédicte), *Contribution à l'histoire du peuplement de Strasbourg. Quels apports des sources démographiques à la connaissance de l'échelon infra-urbain? L'exemple de la formation d'un faubourg, le "Neudorf" (1811-1910)*, Thèse de doctorat, Université de Strasbourg II, 1998.

GOODY (John), *The Development of the Family and Marriage in Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

GRAFMEYER (Yves), *Identités sociales et espaces de mobilité. Approche longitudinale de quelques milieux lyonnais*, Doctorat d'Etat, Paris V, 1990.

GRAFMEYER (Yves), *Sociologie urbaine*, Paris, Nathan, 1994.

GRIBAUDI (Maurizio), *Itinéraires ouvriers. Espaces et groupes sociaux à Turin au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1987.

GRIBAUDI (Maurizio), "Itinéraires personnels et stratégies familiales : les ouvriers de Renault dans l'entre-deux-guerres", *Population*, 6, 1989, 1213-1231.

GROUPE DE REFLEXION SUR L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE, *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, Paris, INED-PUF, 1999.

GUILLAUME (Pierre) et POUSSOU (Jean-Pierre), *Démographie historique*, Paris, Armand Colin, 1970.

GUILLAUME (Pierre), *La population de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle, essai d'histoire sociale*, Paris, Armand Colin, 1972.

- GUILLAUME (Pierre), *Individus, familles, nations : essai d'histoire démographique XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, SEDES, 1985.
- GUILLAUME (Pierre), *Histoire et historiographie des classes moyennes dans les sociétés développées*, Talence, M.S.H.A., 1998.
- GUERIN-PACE (F.), *Deux siècles de croissance urbaine. La population des villes françaises de 1831 à 1990*, Paris, Anthropos, 1993.
- HAHN (F.J.) et PINOL (Jean-Luc), "La mobilité d'une grande ville : Strasbourg de 1870 à 1940 (Présentation de l'enquête et premiers résultats)", *Annales de démographie historique*, 1995, 197-210.
- HAINAUT (Jean-Luc) *Bases de données et modèles de calcul. Outils et méthodes pour l'utilisateur. Cours et exercices*, Paris, Dunod, 2000.
- HANDMAN (Marie - Elisabeth), *La violence et la ruse. Hommes et femmes dans un village grec*, Aix-en-Provence, Edisud, 1983.
- HAUMONT (Nicole) éd., *La ville : agrégation et ségrégation sociales*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- HENRY (Louis) et BLUM (Alain), *Techniques d'analyse en démographie historique*, Paris, 1988 (2<sup>e</sup> édition).
- HIONIDOU (V.), "Nuptiality patterns and household structure on the greek Island of Mykonos, 1849-1959", *Journal of Family History*, 20, 1995, 67-102.
- HIONIDOU (V.), "The Adoption of Fertility Control on Mykonos, 1879-1959 : stopping, spacing or both?", *Population Studies*, 52, 1998, 67-83.
- HOBBSAWM, (Eric) *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992. (édition anglaise, 1990).
- HOHENBERG (P. M.) et LEES (L. H.), *La formation de l'Europe urbaine*, Paris, PUF, 1992.
- JACQUEMIN (Anne), "Alliances et reproductions sociales à Liège entre 1840 et 1890", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 107-130.
- KAELBLE (H.), *Social Mobility in the 19th and 20th Centuries*, Leamington, 1986.
- KALLIVRETAKIS (Léonidas), "Géographie et démographie historiques de la Grèce : le problème des sources", *Histoire et Mesure*, X-1/2, 1995, 9-23.
- KARPAT (K.), "The ottoman Family : documents pertaining to its size", *International Journal of Turkish Studies*, 4, 1981, 137-147.

KAYSER (Bernard), PECHOUX (Pierre-Yves) et SIVIGNON (Michel), *Exode rural et attraction urbaine en Grèce*, Athènes, EKKE, 1971.

KENNY (M.) et KERTZER (D.I.) éd., *Urban Life in Mediterranean Europe*, Illinois, University of Illinois Press, 1983.

KIEL (Michael), "Remarks on the Administration of the Poll Tax (Cizye) in the Ottoman Empire and Value of Poll Tax Register (Cizye Defterleri) for Demographic Research", *Etudes balkaniques*, 26/4, 1990, 70-104.

KITROEFF (Alexander), "Continuity and Change in contemporary greek Historiography", in Martin BLINKHORN et Thanos VEREMIS éd., *Modern Greece : Nationalism an Nationality*, Athènes, Sage-Eliamep, 1990, 143-172.

KITROMILIDES (Paschalis), "Imagined Communities and the Origins of the National Question in the Balkans", in Martin BLINKHORN et Thanos VEREMIS éd., *Modern Greece : Nationalism an Nationality*, Athènes, Sage-Eliamep, 1990, 23-66.

KITROMILIDES (Paschalis), *Enlightenment, Nationalism, Orthodoxy. Studies in the culture and political thought of south-eastern Europe*, Aldershot, Variorum, 1994.

KOLODNY (Emile), *La population des îles de la Grèce. Essai de géographie insulaire en Méditerranée orientale*, Aix-en-Provence, 1974.

KOMIS (Constantin), *La population et l'habitat du Magne, XV<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat, Paris I, 1991.

KOTARIDIS (Nikolaos), *La société traditionnelle face à l'Etat moderne, étude sur la révolte militaire de 1848 en Grèce*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1987.

KOULOURI (Christine), *Dimensions idéologiques de l'historicité en Grèce (1834-1914). Les manuels scolaires d'histoire et de géographie*, Thèse de doctorat, Paris I, 1990.

LABBE (Morgane), "Dénombrer les minorités : enjeux politiques et jeux des catégories dans les recensements grecs", in Jean-Louis RALLU, Youssef COURBAGE et Victor PICHE, *Anciennes et nouvelles minorités*, Paris-Londres-Rome, INED-John Libbey Eurotext, 1997, 73-86.

LAMPE (J.R.) et MARVIN (R.J.), *Balkan Economic History, 1550-1950 : from imperial Borderlands to Developing Nations*, Bloomington, 1982.

LASLETT (P.), "Introduction : the history of the family", in P. Laslett et R. Wall, éd., *Household and family in past time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, 103-124.

LE BRAS (Hervé), "Population et migrations" in X. Greffe, J. Mairesse et J.-L. Reiffers, éd., *Encyclopédie économique*, Paris, Economica, 1990, 1233-1273.

LE BRAS (Hervé), *Le sol et le sang*, Paris, Editions de l'aube, 1997.

LECA (Jean) et BIRNBAUM (Pierre) dir., *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1991. (1<sup>e</sup> édition en 1986).

LE COUR GRANDMAISON (Olivier), *Les citoyennetés en révolution (1789-1794)*, Paris, PUF, 1992.

LELIEVRE (Eva), "Construire les principes d'une analyse biographique du groupe familial, in A.I.D.E.L.F. éd., *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéenne*, Paris, PUF, 1996, 103-116.

LELIEVRE (Eva) et BRINGE (Arnaud), *Manuel pratique pour l'analyse statistique des biographies*, Paris, INED-PUF, 1999.

LEPETIT (Bernard), *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, Albin Michel, 1988.

LEPETIT (Bernard) et REVEL (Jacques), "L'expérimentation contre l'arbitraire", *Annales ESC*, 1, 1992, 261-265.

LEROY (P.), NICOLAS (D.) et PELISSIER (J.-P.), "Mobilités et aires matrimoniales", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 61-75.

LEROY-FORGEOT (Flora), *La citoyenneté juridique*, Thèse de doctorat, Paris II, 1999.

LEVI (Giovanni), "Les usages de la biographie", *Annales ESC*, 6, 1989, 1325-1336.

LEVY-VROELANT (Claire), "Séjourner ou demeurer à Versailles au XIX<sup>e</sup> siècle", *Annales de la Recherche urbaine*, 41, 2, 1989, 27-33.

LEVY-VROELANT (Claire), "A propos de la mobilité résidentielle au XIX<sup>e</sup> siècle, un espace à explorer", *Annales de la recherche urbaine*, 59-60, juin-septembre, 1993.

LOIZOS (P.) et PAPATAXIARCHIS (E.), *Contested Identities : Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

LORAUX (Nicole), *Né de la terre. Mythe et politique à Athènes*, Paris, Le Seuil,

LORENCEAU (René), *Bâle de 1860 à 1920 : croissance et mobilités urbaines*, Thèse de doctorat, Université de Tours, 2001.

MAC CLOSKEY (D. N.), "History, differential equations, and the problem of narration", *History and Theory*, 30, 1991, 21-36.

MAC GREW (W.W.), *Land and Revolution in Modern Greece (1800-1881)*, Kent, The Kent State University Press, 1985.

MAGNETTE (Paul), "La citoyenneté dans la pensée politique européenne. Eléments pour une histoire doctrinale du concept", *Res Publica*, XXXVIII, 3-4, 1996.

MANTRAN (Robert), *L'Empire ottoman du XVIe au XVIIIe siècle : administration, économie et société*, Londres, Variorum, 1984.

MARRE (Sébastien), "Le *dimotologion*, une source originale en Grèce", *Histoire et Mesure*, XIX, 2004, 133-159.

MASSON-VINCOURT (Marie-Paule), *Paul Calligas (1814-1896) et la fondation de l'Etat grec*, Paris, L'harmattan, 1997.

MAVROIDIS (Constantin), *La construction de la nation grecque (1780-1922)*, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, 1997.

MAVROMOUSTAKOU-AIFANTI(Ivi-Angeliki), *Le pouvoir constituant. Le cas de la Grèce de 1833 à 1909*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris II, 1989.

MENJOT (D.) et PINOL (J.-L.), dir., *Les immigrants et la ville. Insertion, intégration, discrimination (XII<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles)*, Paris, 1996.

MERLLIE (Dominique) et PREVOT (Jean), *La mobilité sociale*, Paris, 1991.

MERLLIE (Dominique), *Les enquêtes de mobilité sociale*, Paris, P.U.F., 1994.

MERLIN (P.), *Dictionnaire de l'urbanisme*, Paris, PUF, 1988.

MICHALOPOULOS (D.), *Vie politique en Grèce pendant les années 1862-1869*, Athènes, 1981.

- MILO (D.), *Trahir le temps. Histoire*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- MILO (D.) et BOUREAU (A.), éd., *Alter-histoire. Essais d'histoire expérimentale*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.
- NEUMAN (A. R.), "The influence of family and friends on German internal migration", *Journal of Social History*, 13, 2, 1979, 277-288.
- NICOLET (Claude), ILBERT (Robert) et DEPAULE (Jean-Charles) dir., *Mégapoles méditerranéennes*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2000.
- NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Le Seuil, 1988.
- NOIRIEL (Gérard), *Population, immigration et identité nationale en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1992.
- NOIRIEL (Gérard), *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001.
- NIKOLAÏDIS (Dimitri), *D'une Grèce à l'autre. Représentation des Grecs modernes par la France révolutionnaire*, Paris, Les Belles Lettres, 1992.
- OLDFIELD (Adrian), *Citizenship and Community*, Londres, Routledge, 1990.
- OOMMEN (T.K.) éd., *Citizenship an National Identity. From Colonialism to Globalism*, New Delhi-London, Sage publications, 1997.
- OREOPOULOS (Philippos), *Histoire de la pensée sur la ville et l'architecture en Grèce du XV<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat, Paris I, 1990.
- OTERO (Herman), *Démographie historique différentielle des familles migrantes. L'immigration française à Tandil (Argentine), 1850-1914*, Thèse de doctorat, E.H.E.S.S., 1993.
- PALAMAS-STAVROPOULOS (Marianne), *L'évolution économique et sociale de l'île de Syros en Grèce au 18<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1988.
- PANAGOS (Christos), *Le Pirée. Etude économique et historique depuis les temps anciens jusqu'à la fin de l'Empire romain*, Athènes, Editions Kauffmann, 1997 (2<sup>e</sup> édition).

PANTAZOPOULOS (Nikolaos), "L'organisation communale, les Lumières et les libertés humaines", in *La Révolution française et l'hellénisme moderne*, Actes du IIIe Colloque d'Histoire, Athènes, 1989, 299-326.

PAPACHRISTOU (Th.), "Le code civil français en Grèce", in *La Révolution française et l'hellénisme moderne*, Actes du IIIe Colloque d'Histoire, Athènes, 1989, 373-378.

PAQUOT (Thierry), LUSSAULT (Michel) et BODY-GENDROT (Sophie) dir., *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2000.

PERRENOUD (A.), "Histoire et histoire sociale", *Annales de démographie historique*, 1983, 383-389.

PERRINEAU (Pascal) et REYNIE (Dominique), *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001.

PETROPOULOS (A.J.), *Politics and Statecraft in the Kingdom of Greece 1833-1843*, Princeton, Princeton University Press, 1968.

PIERRON (Bernard), *Juifs et chrétiens de la Grèce moderne. Histoire des relations intercommunautaires de 1821 à 1945*, Paris, L'harmattan, 1996.

PINOL (Jean-Luc), *Le monde des villes au 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1991.

PINOL (Jean-Luc), *Les mobilités de la grande ville. Lyon fin XIX<sup>e</sup>- début XX<sup>e</sup>*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1991.

PINOL (Jean-Luc) et ZYSBERG (André), *Métier d'historien avec un ordinateur*, Paris, Nathan, 1995.

PINOL (Jean-Luc), "Mesurer les mobilités urbaines. Strasbourg 1870-1940 : trajectoires individuelles et espace urbain", *Enquête*, 4, 93-106.

PINOL (Jean-Luc), "La mobilité dans la ville, révélateur des sociétés urbaines?", *Annales de démographie historique*, 1999-1, 7-15.

POLYZOS (N. J.), *Essai sur l'émigration grecque. Etude démographique, économique et sociale*, Thèse de doctorat d'Etat, Faculté de droit de Paris, Paris, Sirey, 1947.

POPPER (Karl), *La Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973 (édition anglaise de 1959).

POUILLON (Jean), *Le cru et le su*, Paris, Le Seuil, 1993.

POULAIN (Michel), RIANDEY (B.) et FIRDION (J.M.), "Enquête biographique et registre belge : une confrontation des données", *Population*, 1, 1991, 65-88.

POULAIN (Michel), "Le registre de population centralisé : un excellent outil de mesure multi-niveaux", in Jean-Pierre Bocquet-Appel, Daniel Courgeau et Denise Pumain, éd., *Spatial Analysis of Biodemographic Data. Analyse spatiale de données biodémographiques*, Paris, Editions John Libbey Eurotext-INED, 1996, 63-77.

- POULAIN (Michel) éd. , *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéenne*, Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994), n° 7, Association internationale des démographes de langue française, Paris, PUF, 1996.
- POUTIGNAT (P.) et STREIFF-FENART (J.), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.
- PREVOT (J.) et MERLLIE (D.), *La mobilité sociale*, Paris, 1991.
- PROST (Michel) et BOËTSCH (Gilles), "Le registre de population informatisé, un outil au service de la transdisciplinarité pour les sciences de l'homme. L'exemple de Vallouise-en-Briançonnais (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)", *Histoire et Mesure*, XVI-1/2, 93-111.
- RENARD (J.), "De la banque à la base de données. L'évolution du logiciel de reconstitution des familles CASOAR", *Enquête rurales*, 2, 1997, 63-69.
- REVEL (Jacques) dir., *La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Albin Michel, 1996.
- RICHER (Renée), *La Grèce moderne et l'héritage du passé*, Nice, Centre universitaire d'études grecques modernes, 1997.
- RICOEUR (Paul), "L'écriture de l'histoire et la représentation du passé", *Annales. Histoire. Sciences sociales*, 4, juillet-août, 2000, 731-747.
- RIGINOS (Michalis), *Salaires et pouvoir d'achat en Grèce, 1909-1936*, Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1987.
- RIESENBERG (Peter), *Citizenship in the Western Tradition. Plato to Rousseau*, Chaptel Hill-London, The University of North Carolina Press, 1992.
- RINGER (F.), *Education and Society in Modern Europe*, Bloomington, 1979.
- ROCHE (Daniel), *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris (fin XVII<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2000.
- RONCAYOLO (Marcel), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990.
- RONCAYOLO (Marcel) et PAQUOT (Thierry) dir., *Villes et civilisation urbaine. XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse, 1992.
- ROSANVALLON (Pierre), *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1990.
- ROSENTAL (Paul-André), "La rue mode d'emploi. Les univers sociaux d'une rue industrielle", *Enquête*, 4, 1997, 113-133.
- ROSENTAL (Paul-André), "Les formalisations spatiales de la mobilité : fragments pour l'histoire longue d'une non-réception", *Genèses*, 4, 1997, 75-98.
- ROSENTAL (Paul-André), *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1999.



- ROSANVALLON (Pierre), *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.
- RUGGIU (François-Joseph) "Les mots pour le dire : ménages et familles à Laon au début du XVIII<sup>e</sup> siècle", 1998, 135-162.
- SALY (Pierre), *Méthodes statistiques descriptives pour les historiens*, Paris, Armand Colin, 1991.
- SAMARDZIC (R.) et DORDJEVIC (R.) éd., *Migrations in Balkan History*, Belgrade, 1989.
- SANCHEZ (E.), "Démographie et perception du statut social dans une société coloniale. Analyse du recensement de la paroisse de San Joseph (Puebla, Nouvelle Espagne) de 1777", *Annales de démographie historique*, 1996, 409-422.
- SANT CASSIA (P.) et BADA (C.), *The Making of the Greek Family*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- SAPOUNAKIS-DRAKAKIS (Lydia), *La Grèce urbaine et rurale (1835-1875) : consommation et revenus*, Thèse de doctorat, Paris I, 1990.
- SAUVAIN-DUGERDIL (Claudine) et RICHARD (Philippe), "Le cercle des unions : une définition dynamique de la population ou de la pertinence d'une convergence entre l'anthropologie biologique et la démographie historique", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 27-45.
- SAVAGE (M.), "The missing link? The relationship between spatial mobility and social mobility", *British Journal of Sociology*, 39, 1988, 554-577.
- SCHLUMBOHM (J.), "Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale. Construction de liens sociaux dans la paroisse de Belm (XVII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles)", *Annales HSS*, 4, 1995, 775-802.
- SCHNAPPER (Dominique), *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
- SEGALEN (Martine), *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 1988.
- SELTZ (M), "Traitement informatique des données généalogiques : le logiciel GEN PAR", *L'homme*, 130, XXXIV (2), 1994, 129-136.
- SHAW (S.J.), "The ottoman census system and population, 1831-1914", *International Journal of Middle East Studies*, 9, 1978, 323-338.

SIAMPOS (Georges), "Grece/La Grèce" dans Jean-Louis RALLU et Alain BLUM (éd.), *European population/Démographie européenne. Vol. 1 : Country Analysis/Analyse par pays*, Paris, Editions John Libbey Eurotext-INED, 1991.

SIMON (Patrick), "La représentation statistique de l'immigration. Peut-on comptabiliser l'ethnicité?", in Jean-Louis RALLU, Youssef COURBAGE et Victor PICHE, *Anciennes et nouvelles minorités*, Paris-Londres-Rome, INED-John Libbey Eurotext, 1997, 11-30.

SINARELLIS (Marie), *Routes, ports et développement économique en Grèce (années 1830-années 1880) : une étape préalable*, Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, 1986.

SMITH (A. D.), "The myth of the modern nation and the myths of nation", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11, 1988, 1.

SMITH (Antony), *National Identity*, Londres, 1991.

SMYRNELIS (Maria-Carmen), *Une société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat, E.H.S.S., janvier 2000.

SOROCOS (Eustache), *La morphologie sociale du Pirée à travers son évolution*, Athènes, Centre national des recherches sociales, 1985.

STURDZA (Mihail-Dimitri), *Dictionnaire historique et généalogique des grandes familles de Grèce, d'Albanie et de Constantinople*, Paris, 1983.

SVORONOS (Nicolas), *Histoire de la Grèce moderne*, Paris, PUF, 1953.

TAGUIEFF (P.A.) et DELANNOI (G.), *Théories de nationalisme. Nation, nationalité, ethnicité*, Paris, 1993.

TAPINOS (Georges), *Eléments de démographie. Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Paris, Armand Colin, 1991, (1<sup>e</sup> édition, 1985).

THELOT (Claude), *Tel père, tel fils? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod, 1982.

THERNSTROM (Stephan), *Poverty and Progress. Social Mobility in a Nineteenth Century City*, Cambridge, 1964.

THERNSTROM (Stephan), *The Other Bostonians. Poverty and Progress in the American Metropolis 1880-1970*, Cambridge-Massachusetts, Harvard University Press, 1973.

THIESSE (Anne-Marie), *La création des identités nationales. Europe XVIIe-XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1999.

THUILLER (Guy), *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999.

TODOROV (Nicolas), "Sur certains aspects du passage du féodalisme au capitalisme dans les territoires balkaniques de l'Empire ottoman", *Revue des Etudes du sud-est européen*, 1, 1963, 101-134.

TODOROV (Nicolas), "The balkan town in the second half of the 19th century", *Etudes balkaniques*, 2, 1969, 31-50.

TODOROV (Nicolas), *La ville balkanique sous les Ottomans (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Londres, 1977.

TODOROV (Nicolas), *The Balkan City 1400-1900*, Seattle and London, 1983.

TODOROVA (M.), "Les Balkans", in J.P. BARDET et J. DUPÂQUIER, *Histoire des populations de l'Europe. La transition démographique, 1750-1914*, II, Paris, Fayard, 1998, 463-486.

TOLIAS (Georges), *La médaille et la rouille. L'image de la Grèce moderne dans la presse littéraire parisienne (1794-1815)*, Athènes, Librairie Kauffmann-Hatier, 1997.

TOUNDASSAKIS (Irimi), *Parenté, mariage et succession dans le village de Vourkoti*, Thèse de doctorat, EHESS, 1995.

TSOPELA-SALIBA (Panayota), *Le profil de l'ouvrière dans l'industrie et l'artisanat en Grèce 1870-1922*, Thèse de doctorat, Université Paris I, 1999.

UBERFILL (François), "Le choix du conjoint dans la société du Reichsland. Le cas de Strasbourg de 1871 à 1914", in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 93-106.

VALAORAS (V.), "A Reconstruction of the Demographic History of Modern Greece", *The Milbank Memorial Fund Quarterly*, 38, 1960, 116-139.

VAN POPPEL (Frans), POST (Wendy) et VAN IMHOFF (Evert), "L'étude des relations entre générations aux Pays-Bas : tentatives d'utilisation des généalogies", *Annales de Démographie Historique*, 1998-2, 247-265.

VEINSTEIN (G.), "Les registres de recensement ottoman. Une source pour la démographie historique à l'époque moderne", *Annales de démographie historique*, 1990, 365-378.

VEINSTEIN (G.) dir., *Salonique, 1850-1918. La "ville des juifs" et le réveil des Balkans*, Paris, Autrement, 1993.

- VELLIOTI-GEORGOPOULOS (Maria), *L'aspect dynamique de la Grèce rurale. Changement économique, identité culturelle et liens de parenté à Didima, village de Péloponnèse*, Thèse de doctorat, EHESS, 1996.
- VEREMIS (Thanos), "From the National State to the Stateless Nation 1821-1910, in Martin BLINKHORN et Thanos VEREMIS éd., *Modern Greece : Nationalism an Nationality*, Athènes, Sage-Eliaep, 1990, 9-22.
- VERNAY (Michel), *Alliances, migrations et variabilité génétique : évolution des structures de parenté en Haut-Jura du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Thèse de doctorat, Université de Lyon II, 1997.
- VERNAY (Michel), BIDEAU (Alain), et BRUNET (Guy), "Flux matrimoniaux et identité génétique : choix du conjoint et patronymes dans le Haut-Bugey (France) au XIX<sup>e</sup> siècle, in Guy Brunet, Antoinette Fauve-Chamoux et Michel Oris, dir., *Le choix du conjoint. Premiers Entretiens de la Société de Démographie Historique. Paris, 15-16 novembre 1996*, Paris, Programme Rhône-Alpes de Recherches en Sciences Humaines, 1998, 187-208.
- VERNIER (Bernard), *Rapports de parenté et rapports de domination : étude de : 1- Représentation mythique du monde et domination masculine chez les Pomaques. 2-L'ordre social des aînés camares à Carpathos et sa reproduction*, Thèse de doctorat, Paris V, 1977.
- VERNIER (Bernard), "Filiation, règles de résidence et pouvoir domestique dans les îles de la mer Egée", in G. RAVIS-GIORDANI, *Femmes et patrimoine dans les sociétés rurales de l'Europe méditerranéenne*, Paris, Editions du CNRS, 1987, 365-400.
- VERNIER (Bernard), *Les Karpathotes. Système de parenté, échanges intra-familiaux et fonctionnement du marché matrimonial dans une île grecque*, Thèse de doctorat d'Etat, Strasbourg II, 1987.
- VERNIER (Bernard), *La genèse sociale des sentiments. Aînés et cadets dans l'île grecque de Karpathos*, Paris, EHESS, 1991.
- VERNIER (Bernard), *Le visage et le nom. Contribution à l'étude des systèmes de parenté*, Paris, PUF, 1999.
- VISVISIS (J.), "L'administration communale des Grecs pendant la domination turque", *L'Hellénisme contemporain*, 1953, 217-238.
- WEIL (P.) et HANSEN (R.), dir., *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Paris, La Découverte, 1999.
- WEISS (P.), *La mobilité sociale*, Paris, 1986.
- WENDEN (Catherine Withol de), *Citoyenneté, Nationalité et Immigration*, Paris, Arcantère, 1987.
- WENDEN (Catherine Withol de) et TINGHY (Anne de), dir., *L'Europe et toutes ses migrations*, Bruxelles, Complexe, 1995.
- WHITE (H.), *Metahistory. The historical imagination in XIXth century Europe*, Baltimore-Londres, John Hopkins University Press, 1973.

WOOD (Ellen), *Peasant-Citizen and Slave. The Foundations of Athenian Democracy*, London-New York, Verso, 1988.

WOOLF (Stuart) dir., *Espaces et familles dans l'Europe du Sud à l'âge moderne*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993.

YIANNITSIOTIS (Giannis), *L'élite sociale du Pirée : une bourgeoisie en devenir (1835-1866)*, Mémoire de D.E.A., Université de Paris I, 1991.

ZAKYNTHINOS (D.), "La commune grecque : les conditions historiques d'une décentralisation administrative", *L'Hellénisme contemporain*, 1953, 295-340 et 414-428.

ΑΓΡΙΑΝΤΩΝΗ Χ., *Οι απαρχές της εκβιομηχάνισης στην Ελλάδα του 19<sup>ου</sup> αιώνα* (Les origines de l'industrialisation dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, Ιστορικό Αρχείο Εμπορικής Τράπεζας της Ελλάδος, 1986.

ΑΓΡΙΑΝΤΩΝΗ Χ., "Οικονομία και εκβιομηχάνιση στην Ελλάδα του 19<sup>ου</sup> αιώνα" (Economie et industrialisation dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle), στο ΚΡΕΜΜΥΔΑΣ Β., *Εισαγωγή στην Νεοελληνική Οικονομική Ιστορία (18<sup>ος</sup>-20<sup>ος</sup>)*, Αθήνα, Τυπωθήτω, 1999, 145-176.

ΑΛΙΒΙΖΑΤΟΣ Ν., *Εισαγωγή στην ελληνική συνταγματική ιστορία 1821-1941* (Introduction à l'histoire constitutionnelle grecque. 1821-1941), Αθήνα, Σάκκουλας, 1981.

ΑΝΤΩΝΑΚΟΠΟΥΛΟΥ Η., "Η μελέτη της οικογένειας από κοινωνικο-ιστορικής και ανθρωπολογικής σκοπιάς" (L'étude de la famille d'un point de vue socio-historique et anthropologique), *Ελληνική Κοινωνία*, 1, 1987, 43-67.

ΑΝΑΣΤΑΣΟΠΟΥΛΟΣ Γ., *Ιστορία της Ελληνικής Βιομηχανίας* (Histoire de l'Industrie grecque), Αθήνα, 1948.

ΑΝΩΓΕΙΑΤΗΣ Δ., "Δημογραφικές πληροφορίες για την Ελλάδα από περιηγητές 1800-1820" (Informations démographiques sur la Grèce d'après les voyageurs 1800-1820), *Μνήμων*, 10, 1985, 1-16.

ΑΣΔΡΑΧΑΣ Σ., *Ζητήματα Ιστορίας* (Questions d'histoire), Αθήνα, Θεμέλιο, 1983.

ΑΥΔΙΚΟΣ Β. Γ., "Η κοινότητα στον αστικό χώρο : αντιστάσεις και λειτουργίες. Η περίπτωση των Συρρακιωτών της Πρέβεζας" (La communauté dans l'espace urbain : résistances et fonctions. Le cas des Syrrakiôtiens de Préveza), *Πρεβεζάνικα Χρονικά*, 24, 1990, 69-93.

ΒΕΪΚΟΣ Θ., *Εθνικισμός και εθνική ταυτότητα* (Nationalisme et identité nationale), Αθήνα, 1993.

ΒΑΚΑΛΟΠΟΥΛΟΣ Α., *Ιστορία του νέου Ελληνισμού* (Histoire du nouvel Hellénisme), Θεσσαλονίκη, 1974-1988.

BENOIT-GUILBOT O. et alii, *Διαδικασίες κοινωνικού μετασχηματισμού στον Πειραιά : μετακινήσεις, οικογένεια, εργασία* (Processus de la transformation sociale au Pirée : déplacements, famille, travail), Αθήνα, ΕΚΚΕ, 1998.

ΒΕΡΕΜΗΣ Θ. (επιμ.), *Εθνική ταυτότητα και εθνικισμός στη νεότερη Ελλάδα* (Identité nationale et nationalisme dans la Grèce moderne), Αθήνα, Μ.Ι.Ε.Τ., 1999.

ΒΟΥΓΓΙΟΥΚΑ Μ. ΜΕΓΑΡΙΔΗΣ Β., *Οδωνυμικά του Πειραιά* (Appellations des rues du Pirée), Πειραιάς, Στ. Γ. Φιλιππότης, 1996.

ΓΑΡΔΙΚΑ Κ., *Προστασία και εγγυήσεις : στάδια και μύθοι της ελληνικής εθνικής ολοκλήρωσης (1821-1920)* (Protection et garanties : étapes et mythes de l'unification nationale grecque 1821-1920), Θεσσαλονίκη, Βάνιας, 1999.

ΓΕΡΟΝΤΑΣ Α., *Οι Αρβανίτες της Αττικής* (Les Arvanites de l'Attique), Αθήνα, Δωδώνη, 1984.

ΓΙΑΝΝΑΡΑΣ Χ., *Η νεοελληνική ταυτότητα* (L'identité néo-grecque), Αθήνα, 1978.

ΓΙΑΝΝΑΡΑΣ Χ., *Ορθοδοξία και Δύση στη Νεότερη Ελλάδα* (Orthodoxie et Occident en Grèce moderne), Αθήνα, 1992.

ΓΙΑΝΝΙΤΣΙΩΤΗΣ Γ., "Η μνήμη της πόλης ως πολιτικό επιχείρημα. Δημοτικές εκλογές στον Πειραιά, 1895" (La mémoire de la ville en tant que raisonnement politique. Elections municipales au Pirée, 1895), in *Actes du I<sup>er</sup> colloque international. La ville à l'époque moderne. Dimensions méditerranéennes et balkaniques (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Athènes 27-30 novembre 1997*, Athènes, Association des études néo-helléniques, 2000, 251-267.

ΓΙΑΝΝΙΤΣΙΩΤΗΣ Γ., *Η διαμορφώση της αστικής ταξής του Πειραιά, 1860-1909* (La formation de la classe bourgeoise au Pirée, 1860-1909), αδημοσίευση διδακτορική διατριβή, Πανεπιστήμιο Αθηνών, 2001.

ΓΙΟΧΑΛΑΣ Τ., *Άνδρος-Αρβανίτες και Αρβανίτικα* (Andros-Arvanites et dialecte arvanite), Αθήνα, Πατακή, 2001.

ΔΑΚΙΝ D., *Η ενοποίηση της Ελλάδας (1770-1923)* (L'unification de la Grèce 1770-1923), Αθήνα, 1989.

ΔΗΜΑΚΗΣ Ι., *Η πολιτειακή μεταβολή του 1843 και το ζήτημα των αυτοχθονών και ετεροχθονών* (Le changement politique de 1843 et la question des autochtones et des hétérochtones), Αθήνα, Θεμέλιο, 1991.

ΔΗΜΑΚΟΠΟΥΛΟΣ Γ., *Η θεμελιώσις του δημοτικού συστημάτος, 1833-1834* (La fondation du système municipal 1833-1834), Αθήνα, Εταιρεία Αρχαικών Μελετών και Εκδόσεων, 2001.

ΔΗΜΑΡΑΣ Θ., *Ελληνικός Ρωμαντισμός* (Romantisme grec), Αθήνα, 1982.

ΔΗΜΗΤΡΑΚΟΠΟΥΛΟΣ Ο., *Η ελληνική βιομηχανία από τον 19<sup>ο</sup> στον 20<sup>ο</sup> αιώνα* (L'industrie grecque du 19<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, ΕΛΙΑ, 1985.

ΔΗΜΗΤΡΙΑΔΗΣ Β., *Η Θεσσαλονίκη της παρακμής. Η ελληνική κοινότητα της Θεσσαλονίκης κατά τη δεκαετία του 1830 με βάση ένα οθωμανικό κατάστιχο απογραφής του πληθυσμού* (Thessalonique du déclin. La communauté grecque de Thessalonique pendant la décennie 1830 sur la base d'un recensement ottoman de la population), Ηράκλειο, 1997.

ΕΜΠΕΙΡΙΚΟΣ Α. (επιμ.), *Γλωσσική ετερότητα στην Ελλάδα* (Diversité linguistique en Grèce), Αθήνα, Αλεξάνδρεια, 2001.

ΕΞΑΡΧΑΚΗ Ο., *Αι μεταβολαί των στοιχείων εγγραφής εις τα μητρώα-δημοτολόγια* (Les modifications des informations dans les registres-dimotologia), Αθήνα, 1967.

ΕΥΑΓΓΕΛΟΣ Π., *Πειραικό αρχείο* (Archive du Pirée), τομ. 3, Πειραιάς, 1986.

ΖΙΩΓΟΥ-ΚΑΡΑΣΤΕΡΓΙΟΥ Σ., *Η μέση εκπαίδευση των κοριτσιών στην Ελλάδα (1830-1893)* (L'éducation secondaire des filles en Grèce 1830-1893), Αθήνα, ΙΑΕΝ, 1986.

ΖΩΛΟΤΑΣ Γ., *Ιστορία της Χίου* (Histoire de Chios), Αθήνα, 1921-1928.

ΘΑΝΟΠΟΥΛΟΥ Μ., ΠΕΤΡΟΝΩΤΗ Μ., "Βιογραφική προσέγγιση : μια άλλη πρόταση για την κοινωνιολογική θεώρηση της ανθρώπινης εμπειρίας" (Approche biographique : une autre proposition pour la théorie sociologique de l'expérience humaine), *Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών*, 64, 1987, 20-42.

ΚΑΒΟΥΝΙΔΗ Τ., "Μερικά προβλήματα στη μελέτη της ιστορίας της ελληνικής οικογένειας" (Quelques problèmes dans l'étude de l'histoire de la famille grecque), *Σύγχρονα Θέματα*, 22, Ιούλ.-Σεπτ. 1984, 95-102.

ΚΑΛΑΜΙΤΣΗΣ Ν., *Η βιομηχανία του Πειραιώς από το 1840 έως το 1860* (L'industrie du Pirée de 1840 à 1860), Πειραιάς, 1960.

ΚΑΛΠΟΥΡΤΖΗ Ε., "Η δημιουργία της ελληνικής οικογένειας" (La formation de la famille grecque), *Διαβάζω*, 323, 1993, 74.

ΚΑΛΠΟΥΡΤΖΗ Ε., "Στα μονοπατία των πηγών : προτάσεις για την αναγνώση του νοταριακού υλικού των Κυκλαδών" (Sur les sentiers des sources : propositions pour une lecture du matériel notarial des Cyclades), *Εθνολογία*, 4, 1995, 5-28.

ΚΑΛΠΟΥΡΤΖΗ Ε., *Οικιακός χώρος : συγγενικές σχέσεις και στρατηγικές ανταλλαγών* (Espace familial : relations parentales et échanges stratégiques), αδημοσίευση διδακτορική διατριβή, Πάντειο Πανεπιστήμιο, 1995.

ΚΑΡΓΑΚΟΣ Σ., *Αλβανοί, Αρβανίτες, Έλληνες* (Albanais, Arvanites et Grec), Αθήνα, Σιδέρης, 1999.

ΚΑΡΥΔΗΣ Δ., *Χωρο-γραφία Νεωτερική ή λόγος για τη συγκρότηση και εξέλιξη των ελληνικών πόλεων από τον 15<sup>ο</sup> στον 19<sup>ο</sup> αιώνα. Με βάση αδημοσίευτες Οθωμανικές και Δυτικό-Ευρωπαϊκές αρχειακές πηγές* (Chorographia moderne ou discours sur la formation et le développement des villes grecques du 15<sup>e</sup> siècle au 19<sup>e</sup> siècle. Sur la base de sources d'archives non publiées ottomanes et européenne), Αθήνα, 1993.

ΚΑΤΣΙΑΡΔΗ-HERING Ο., *Η ελληνική παροικία της Τεργέστης (1751-1830)* (La paroisse grecque de Trieste 1751-1830), Αθήνα, Βιβλιοθήκη Σ. Σαριπόλου, 1986.

ΚΑΥΤΑΝΤΖΟΓΛΟΥ Ρ., "Η μελέτη του συγγενειακού πεδίου μιας ιστορικής κοινωνίας : πηγές και προβλήματα" (*L'étude du champ parental d'une société historique : sources et problèmes*), *Τστωρ*, 8, 1995, 113-129.

ΚΑΥΤΑΝΤΖΟΓΛΟΥ Ρ. (επιμ.), *Οικογένειες του Παρελθόντος. Μορφές οικιακής οργάνωσης στην Ευρώπη και τα Βαλκάνια* (*Familles du Passé. Formes d'organisation familiale en Europe et dans les Balkans*), Αθήνα, Αλεξάνδρεια, 1996.

ΚΑΥΤΑΝΤΖΟΓΛΟΥ Ρ., *Συγγένεια και οργάνωση του οικιακού χώρου. Συρράκο, 1898-1930* (*Parenté et organisation de l'espace familial. Syrrako 1898-1930*), Αθήνα, ΕΚΚΕ, 1997.

ΚΟΛΙΟΠΟΥΛΟΣ Ι., *Ιστορία της Ελλάδος από το 1800. Το έθνος, η πολιτεία και η κοινωνία των Ελλήνων* (*Histoire de la Grèce depuis 1800. La nation, l'état et la société des Grecs*), τεύχος Α', Αθήνα, Βάνιας, 2000.

ΚΟΛΛΙΑΣ Γ., *Ιστορική Γεωγραφία του ελληνικού χωρού* (*Géographie historique de l'espace grec*), Αθήνα, 1948.

ΚΟΛΛΙΑΣ Α., *Αρβανίτες και η καταγωγή των Ελλήνων* (*Arvanites et l'origine des Grecs*), Αθήνα.

ΚΟΜΗΣ Κ., *Πληθυσμός και οικισμοί της Μάνης, 15<sup>ος</sup>-19<sup>ος</sup> αιώνας* (*Population et colonies du Magne 15<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle*), Ιωάννινα, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 1995.

ΚΟΜΗΣ Κ., *Βενετικά κατάστιχα, Μάνης-Μπαρδουνίας (αρχές 18<sup>ου</sup> αιώνα). Τεκμήρια οικονομίας και ιστορικής δημογραφίας* (*Registres vénitiens, Magne-Bardounias (début du 18<sup>e</sup> siècle). Eléments d'économie et de démographie historique*), Αθήνα, Ελληνικά γραμματά, 1998.

ΚΟΜΗΣ Κ., *Δημογραφικές όψεις της Πρέβεζας 16<sup>ος</sup>-18<sup>ος</sup> αιώνας* (*Aspects démographiques de Préveza 16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle*), Ιωάννινα, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 1999.

ΚΟΜΗΣ Κ., *Ιστοριοδημογραφικά. Μελέτες ιστορίας και ιστορικής δημογραφίας του ελληνικού χώρου* (*Démographie historique. Etudes d'histoire et de démographie historique de l'espace grec*), Αθήνα, Παπαζήση, 1999.

ΚΟΜΗΣ Κ., *Δημογραφικές όψεις του ελληνικού νοικοκυριού. Δύο παραδείγματα από την Ηπειρο (18<sup>ος</sup> -19<sup>ος</sup>)* (*Aspects démographiques du ménage grec. Deux exemples d'Épire 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>*), Ιωάννινα, Πανεπιστήμιο Ιωαννίνων, 2000.

ΚΟΤΕΑ Μ., *Η Βιομηχανική Ζώνη του Πειραιά (1860-1900)* (*La zone industrielle du Pirée 1860-1900*), Αθήνα, Πανεπιστημιακές Εκδόσεις Παντείου Πανεπιστημίου, 1997.

ΚΟΤΕΑ Μ., "Η βιομηχανική ζώνη του Πειραιά, 1860-1900" (*La zone industrielle du Pirée, 1860-1900*), in *Actes du IIe colloque international. La ville à l'époque moderne. Dimensions méditerranéennes et balkaniques (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Athènes 27-30 novembre 1997*, Athènes, Association des études néo-helléniques, 2000, 115-123.

ΚΟΥΛΟΥΡΗ Χ., "Το έθνος και ο χώρος : όψεις του ελληνικού εθνικισμού στη διδασκαλία της γεωγραφίας" (*La nation et l'espace : aspects du nationalisme grec dans l'enseignement de la géographie*), *Διαβάζω*, 10-11-1993.



- ΚΟΥΤΕΛΑΚΗΣ Χ., "Πρώτη πλήρης ιστορία των δύο νεκροταφείων Πειραιά (Αγ. Διονύσιος και Ανάσταση)" (Première histoire complète des deux cimetières du Pirée), *Ψυτάλεια*, 6-7-1987, 2-30.
- ΚΟΥΤΕΛΑΚΗΣ Χ., "Τοπωνύμια του Πειραιά και της ευρύτερης περιοχής του" (Toponymes du Pirée et de sa région), *Ψυτάλεια*, 10-11-1988, 1-35.
- ΚΟΥΤΕΛΑΚΗΣ Χ., ΦΩΣΚΟΛΟΥ Α., *Πειραιάς και συνοικισμοί. Μαρτυρίες και γεγονότα από τον 14<sup>ο</sup> αιώνα μέχρι σήμερα* (Le Pirée et quartiers. Témoignages et événements du 14<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui), Πειραιάς, Βιβλιοπωλείον της Εστίας, 1991.
- ΛΑΖΟΣ Π., *Ο Πειραιεύς του άλλοτε* (Le Pirée de Jadis), Πειραιάς, 1987.
- ΛΕΚΑΣ Π., *Η εθνικιστική ιδεολογία. Πέντε υποθέσεις εργασίας στην ιστορική κοινωνιολογία* (L'idéologie nationaliste. Cinq hypothèses de travail en sociologie historique), Αθήνα, Κατάρτι, 1992.
- ΛΕΚΑΣ Π., "Ο υπερταξικός χαρακτήρας του Εθνικιστικού φαινομένου" (Le caractère extrémiste du phénomène nationaliste), *Μνήμων*, 16, 1994.
- ΛΕΟΝΤΙΔΟΥ Α., *Πόλεις της σιωπής. Εργατικός εποικισμός της Αθήνας και του Πειραιά, 1909-1940* (Villes du silence. Colonie ouvrière d'Athènes et du Pirée 1909-1940), Αθήνα, Πολιτιστικό Τεχνολογικό Ίδρυμα ΕΤΒΑ, 1989.
- ΛΙΓΝΟΣ Α., *Ιστορία της Νήσου Ύδρας* (Histoire de l'île d'Hydra), Αθήνα, 1953.
- ΛΟΥΚΟΣ Χ., *Πεθαίνοντας στη Σύρο τον 19<sup>ο</sup> αιώνα* (En mourant à Syros au 19<sup>e</sup> siècle), Ρεθύμνο, Πανεπ. Εκδ. Κρήτης, 2001.
- ΛΥΚΟΥΡΗ-ΛΑΖΑΡΟΥ Ε., *Τα Αρχεία στο νεοελληνικό κράτος έως την ίδρυση των Γενικών Αρχείων 1821-1914* (Les Archives de l'Etat grec jusqu'à la fondation des Archives Générales 1821-1914), Αθήνα, Τροχαλία, 1991.
- ΜΑΛΕΣΗΣ Δ., "Αντιθέσεις και εξωθεσμική συναίνεση στο νεοελληνικό κράτος : η συγκρότηση της κεντρικής εξουσίας και η στρατιωτική πολιτική κατά τη βαυαροκρατία" (Oppositions et adhésion extérieure dans l'Etat grec : la composition du pouvoir central et la politique militaire à l'époque bavaroise), *Επιθεωρήση Κοινωνικών Ερευνών*, 91, 1996, 175-192.
- ΜΑΛΙΚΟΥΤΗ Σ., *Λειτουργική συγκροτήση και αρχιτεκτονική εξέλιξη του ιστορικού κεντρού του Πειραιά, 1835-1912* (Composition fonctionnelle et développement architectural du centre historique du Pirée 1835-1912), διδακτορική διατριβή στον τομέα Ιου τμήματος αρχιτεκτόνων του Εθνικού Μετσοβίου Πολυτεχνείου, 1999.
- ΜΑΥΡΙΔΕΡΟΣ Δ., *Γενεαλογική έρευνα. Το γένος Μαυριδέρον από το 1765 έως το 1982* (Recherche généalogique. La famille Mavrideros de 1765 à 1982), Αθήνα, 1984.
- ΜΑΥΡΙΔΕΡΟΣ Δ., *Οι Ύδραιοι στη Σύρο. Δημογραφική-γενεαλογική έρευνα* (Les Hydriotes de Syros. Recherche démographique et généalogique), Αθήνα, 2001.
- ΜΕΛΑΣ Ι., *Ιστορία της πόλεως Πειραιώς* (Histoire de la ville du Pirée), τόμος Α', Αθήνα, 1976.

- ΜΕΛΕΤΟΠΟΥΛΟΣ Ι., *Περαϊκά* (Choses sur le Pirée), Πειραιάς, 1945.
- ΜΗΤΡΟΥ Λ., "Η πρόσβαση στα αρχεία : δυνατότητες, δεοντολογία, απόρητο" (L'accès aux archives : possibilités, déontologie, inaccessibles), *Τα Ιστορικά*, 27, 1997, 409-418.
- ΜΙΧΑΗΛ-ΔΕΔΕ Μ., *Οι Έλληνες Αρβανίτες* (Les Grecs Arvanites), Αθήνα, Δωδώνη, 1997.
- ΜΙΧΕΛΗ Λ., *Πειραιάς από το Πόρτο Λεόνε στη Μαγχεστρία της Ανατολής* (Le Pirée de Porto Léone au Manchester de l'Orient), Αθήνα, Γαλατεία, 1993.
- ΜΟΣΚΩΦ Κ., *Η εθνική και κοινωνική συνείδηση στην Ελλάδα 1830-1909* (La conscience nationale et sociale en Grèce 1830-1909), Αθήνα, Όλκος, 1974.
- ΜΟΣΚΩΦ Κ., *Δοκιμιά. Δομές και πράξη στην ελληνική ιστορία* (Essai. Structures et réalité dans l'histoire grecque), Αθήνα, Εξάντας, 1979.
- ΜΠΑΦΟΥΝΗΣ Γ., "Ο σχηματισμός του εργατικού δυναμικού στον Πειραιά" (La formation de la dynamique ouvrière au Pirée), *Νεοελληνική πόλη. Οθωμανικές κληρονομίες και ελληνικό κράτος*, Αθήνα, ΕΜΝΕ, τ. Β', 1985, 561-564.
- ΜΠΑΦΟΥΝΗΣ Γ., "Ο Έλληνας επαρχιώτης του 19<sup>ου</sup> αιώνα μπροστά στην πόλη" (Le provincial grec au 19<sup>e</sup> siècle devant la ville), in *Actes du IIe colloque international. La ville à l'époque moderne. Dimensions méditerranéennes et balkaniques (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Athènes 27-30 novembre 1997*, Athènes, Association des études néo-helléniques, 2000, 491-498.
- ΜΠΙΡΗΣ Κ., *Οι Αρβανίτες, οι Δωριείς του νεωτέρου Ελληνισμού. Ιστορία των Ελλήνων Αρβανιτών* (Les Arvanites, les Doriens de l'hellénisme moderne. Histoire des Grecs Arvanites), Αθήνα, 1960.
- ΜΠΟΥΝΟΒΑ Ε., *Ιστορική δημογραφία και ιστορία της καθημερινότητας στη Ραψάνη από το 1900 έως το 1950* (Démographie historique et histoire de la vie quotidienne à Rapsani de 1900 à 1950), Αθήνα, Πλέθρον, 1995.
- ΝΑΟΥΜΗ Μ., ΚΑΥΤΑΝΤΖΟΓΛΟΥ Ρ., "Μορφές οικογένειας στο Συρράκο στις αρχές του αιώνα" (Formes de la famille à Syrrako au début du siècle), *Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών*, 58, 1985, 32-54.
- ΝΤΟΡΙΖΑΣ Ν., *Τα κτίρια του Πειραιά κατά τον 19<sup>ο</sup> αιώνα* (Les bâtiments du Pirée au 19<sup>e</sup> siècle), Πειραιάς, 1997.
- ΝΥΣΤΑΖΟΠΟΥΛΟΥ-ΠΕΛΕΚΙΔΟΥ Μ., *Οι βαλκανικοί λαοί. Από την τουρκική κατάκτηση στην εθνική αποκατάσταση (14<sup>ος</sup>-19<sup>ος</sup>)* (Les peuples balkaniques. De la conquête turque au rétablissement national 14<sup>e</sup>-19<sup>e</sup>), Θεσσαλονίκη, Βάνιας, 1987.
- ΠΑΝΑΓΙΩΤΟΠΟΥΛΟΣ Β., *Πληθυσμός και οικισμοί της Πελοποννήσου 13<sup>ος</sup>-18<sup>ος</sup> αιώνας* (Population et colonies du Péloponnèse 13<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, 1985.
- ΠΑΝΤΑΖΟΠΟΥΛΟΣ Ν., *Νεοελληνικό κράτος και ευρωπαϊκή κοινότητα. Ο καταλυτικός ρόλος των Βαβαρών* (Etat néohellénique et communauté européenne. Le rôle déterminant des Bavarois), Αθήνα, Παρουσία, 1998.

ΠΑΠΑΔΟΠΟΥΛΟΣ Κ., "Η ελληνική τοπική αυτοδιοίκηση. Η ιστορική της εξέλιξη" (L'administration grecque locale. L'histoire du développement), *Τοπική Αυτοδιοίκησης*, Β', 1947, 165-180.

ΠΑΠΑΘΑΝΑΣΟΠΟΥΛΟΣ Κ., *Ελληνική εμπορική ναυτιλία (1833-1856)* (La navigation commerciale grecque 1833-1856), Αθήνα, ΜΙΕΤ, 2001.

ΠΑΠΑΣΤΕΦΑΝΑΚΗ Λ., "Όψεις της εργατικής εγκατάστασης στον Πειραιά στη δεκαετία του 1930" (Aspects de l'installation ouvrière au Pirée dans la décennie de 1930), in *Actes du IIe colloque international. La ville à l'époque moderne. Dimensions méditerranéennes et balkaniques (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Athènes 27-30 novembre 1997*, Athènes, Association des études néo-helléniques, 2000, 473-489.

ΠΑΠΑΤΑΞΙΑΡΧΗΣ Ε., ΠΑΡΑΔΕΛΛΗΣ Θ. (επιμ.), *Ανθρωπολογία και Παρελθόν. Συμβολές στην Κοινωνική Ιστορία της Νεότερης Ελλάδας* (Anthropologie et Passé. Conseils sur l'histoire sociale de la Grèce moderne), Αθήνα, 1993.

ΠΑΡΔΑΛΗ-ΛΑΪΝΟΥ Α., *Η εξέλιξη του λιμανιού του Πειραιά και η επίδρασή του στην οικονομική ανάπτυξη της ευρύτερης περιοχής 1835-1985* (L'évolution du port du Pirée et son influence sur le développement économique de la région 1835-1985), διδακτορική διατριβή Παντείο Πανεπιστήμιο, 1990.

ΠΕΤΡΙΔΗΣ Π., *Πολιτικές δυνάμεις και συνταγματικοί θεσμοί στη νεωτέρη Ελλάδα (1844-1936)* (Forces politiques et institutions constitutionnelles en Grèce moderne 1844-1936), Θεσσαλονίκη, Σακκούλας, 1984.

ΠΕΤΡΟΠΟΥΛΟΣ Α., ΚΟΥΜΑΡΙΑΝΟΥ Α., *Η θεμελιώση του ελληνικού κράτους. Οθωνική περίοδος* (La fondation de l'état grec. La période d'Othon), Αθήνα, 1982.

ΠΟΛΙΤΗΣ Α., *Ρομαντικά χρόνια. Ιδεολογίες και νοοτροπίες στην Ελλάδα του 1830-1880* (Les années romantiques. Idéologies et mentalités en Grèce 1830-1880), Αθήνα, 1993.

ΠΡΕΒΕΛΑΚΗΣ Γ.-Σ., *Τα Βαλκάνια. Πολιτισμοί και Γεωπολιτική* (Les Balkans. Civilisations et Géopolitique), Αθήνα, Libro, 2001 (πρωτοτύπη έκδοση στα γαλλικά, 1994).

ΠΡΟΓΡΑΜΜΑ ΝΟΣΤΟΣ. ΟΜΑΔΑ ΦΩΤΟΓΡΑΦΙΑΣ, *Η αρχαιολογία του χθες. Βιομηχανικά κτίρια του Πειραιά* (L'archéologie d'hier. Bâtiments industriels du Pirée), Πειραιάς, Κέντρο θεραπείας εξαρτημένων ατόμων, 2001.

ΡΕΝΙΕΡΗ Ε., "Μηχανισμοί συγκρότησης του νοικοκυριού. Καππαδοκία 19<sup>ος</sup> αιώνας : η περίπτωση μιας τουκορθόδοξης κοινότητας" (Mécanismes de composition du ménage. Cappadoce 19<sup>e</sup> siècle : le cas d'une communauté turque-orthodoxe), *Τα Ιστορικά*, 30, Ιούνιος 1999, 17-46.

ΣΑΒΟΡΙΑΝΑΚΗΣ Π., *Νησιωτικές κοινωνίες στο Αιγαίο. Η περιπτώση των Ελλήνων της Ρόδου και της Κω (18<sup>ος</sup> 19<sup>ος</sup> αιώνας)* (Sociétés insulaires en Egée. Le cas des Grecs de Rhodes et de Kos 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, Τροχαλία, 2001.

ΣΑΠΟΥΝΑΚΗ-ΔΡΑΚΑΚΗ Λ., "Η εκπαίδευση της εργατικής τάξης στον Πειραιά του 19<sup>ου</sup> αιώνα" (L'instruction de la classe ouvrière dans le Pirée du 19<sup>e</sup> siècle), *Τα Ιστορικά*, 6, 1986, 387-415.

- ΣΑΧΙΝΗΣ Γ., *Οι Υδραίοι στον Πειραιά* (Les Hydriotes au Pirée), Πειραιάς, 1989.
- ΣΒΟΡΩΝΟΣ Ν., *Επισκόπηση της νεοελληνικής ιστορίας* (Précis d'histoire néo-hellénique), Αθήνα, Θεμέλιο, 1976.
- ΣΒΩΛΟΣ Α., *Τα ελληνικά Συντάγματα 1822-1952* (Les Constitutions grecques 1822-1952), Αθήνα, 1972.
- SEIDL W., *Οι Βαβαροί στην Ελλάδα* (Les Bavarois en Grèce), Αθήνα, Ελληνική Ευρωεκδοτική, 1984.
- ΣΙΑΜΠΟΣ Γ., *Δημογραφική Εξέλιξις της Νεωτέρας Ελλάδος (1812-1985)* (Evolution démographique de la Grèce moderne 1812-1985), Αθήνα, 1973.
- ΣΚΙΑΔΑΣ Ε., *Ιστορικό διαγγράμα των δημών της Ελλάδος (1833-1912)* (Tableau historique des dèmes de la Grèce 1833-1912), Αθήνα, 1993.
- ΣΚΟΠΕΤΕΑ Ε., *Το πρότυπο βασίλειο και η Μεγάλη Ιδέα. Όψεις του εθνικού προβλήματος στην Ελλάδα (1830-1880)* (Le royaume modèle et la Grande Idée. Aspects du problème national en Grèce 1830-1880), Αθήνα, 1992.
- ΣΠΗΛΙΩΤΟΠΟΥΛΟΣ Δ., *Ο Πειραιάς και οι δήμαρχοι της πρώτης εκατονταετηρίδος* (Le Pirée et les maires du premier centenaire), Πειραιάς, 1939.
- ΣΤΑΪΝΧΑΟΥΕΡ Γ., ΜΑΛΙΚΟΥΤΗ Μ., ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ Β., *Πειραιάς. Κέντρο ναυτιλίας και πολιτισμού. Piraeus. Centre of Shipping and Culture* (Le Pirée. Centre de navigation et civilisation), Αθήνα, Έφεσος, 2000.
- ΣΩΤΗΡΕΛΗΣ Γ., *Σύνταγμα και εκλόγες στην Ελλάδα. 1864-1909. Ιδεολογία και πράξη της καθολικής ψηφοφορίας* (Constitution et élections en Grèce. 1864-1909. Idéologie et réalité du suffrage universel), Αθήνα, Θεμέλιο, 1991.
- ΤΟΜΑΡΑ-ΣΙΔΕΡΗ Μ., ΣΙΔΕΡΗΣ Ν., *Συγκρότηση και Διαδοχή των Γενεών στην Ελλάδα του 19<sup>ου</sup> Αιώνα* (Formation et Succession des Générations dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, Ι.Α.Ε.Ν., 1986.
- ΤΟΜΑΡΑ-ΣΙΔΕΡΗ Μ., "Οικονομική δυναμική και δημογραφική μετάβαση" (Transmission de la puissance économique et démographique), *Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών*, 90, 1991, 70-85.
- ΤΟΜΑΡΑ-ΣΙΔΕΡΗ Μ., *Ιστορική δημογραφία. Από τις δημογραφικές διαδικασίες στις συλλογικές νοοτροπίες και συμπεριφορές* (Démographie historique. Des procédures démographiques aux mentalités et conduites collectives), Αθήνα, 1998.
- ΤΟΝΤΟΡΟΒ Ν., *Η βαλκανική Πόλη, 15<sup>ος</sup>-19<sup>ος</sup> Αιώνας* (La Ville balkanique, 15<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle), 2 τόμοι, Αθήνα, Θεμέλιο, 1986.
- ΤΣΑΟΥΣΗΣ Δ., *Ελληνισμός, Ελληνικότητα, Ιδεολογικοί και βιωματικοί άξονες της Ελληνικής Κοινωνίας* (Hellénisme, Grécité, règles idéologiques et de vie de la société grecque), Αθήνα, 1983.

ΤΣΑΟΥΣΗΣ Δ. (επιμ), *Όψεις της Ελληνικής Κοινωνίας του 19<sup>ου</sup> αιώνα* (Aspects de la société grecque du 19<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, 1984.

ΤΣΑΟΥΣΗΣ Δ., *Κοινωνική δημογραφία* (Démographie sociale), Αθήνα, 1986.

ΤΣΙΡΙΜΩΚΟΥ Λ., *Γραμματολογία της πόλης. Λογοτεχνία της πόλης. Πόλεις της λογοτεχνίας* (Histoire de la littérature sur la ville. Littérature de la ville. Villes de la littérature), Αθήνα, Λωτός, 1988.

ΤΣΟΚΟΠΟΥΛΟΣ Β., *Πειραιάς 1835-1870. Εισαγωγή στην ιστορία του ελληνικού Μάντσεστερ* (Le Pirée 1835-1870. Introduction à l'histoire du Manchester grec), Αθήνα, Καστανιώτης, 1984.

ΤΣΟΥΚΑΛΑΣ Κ., *Εξάρτηση και αναπαραγωγή. Ο κοινωνικός ρόλος των εκπαιδευτικών μηχανισμών στην Ελλάδα (1830-1922)* (Équipement et reproduction. Le rôle social des mécanismes éducatifs en Grèce 1830-1922), Αθήνα, 1992.

ΦΕΡΑΛΔΗΣ Α., *Το βιβλίο πρακτικών της επί του συνοικισμού των Χίων επιτροπής* (Le livre des actes de la commission sur la colonie des Ciotes), Αθήνα, Ελληνικά Γράμματα, 1994.

ΧΑΡΛΑΥΤΗ Τ., *Ιστορία της ελληνικής ναυτιλίας. 19<sup>ος</sup> 20<sup>ος</sup> αιώνας* (Histoire de la navigation grecque, 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle), Αθήνα, Νεφέλη, 2001.

ΧΑΣΙΩΤΗΣ Χ., *Επισκόπηση της ιστορίας της ελληνικής διασποράς* (Précis de l'histoire de la diaspora grecque), Θεσσαλονίκη, 1993.

ΧΑΤΣΗΙΩΣΗΦ Χ., *Η γηραιά σελήνη. Η βιομηχανία στην ελληνική οικονομία, 1830-1940* (La vieille lune. L'industrie dans l'économie grecque, 1830-1940), Αθήνα, Θεμέλιο, 1993.

ΧΑΤΖΗΜΑΝΩΛΑΚΗΣ Γ., *Χρονικό της Πειραιϊκής πνευματικής ζωής (1835-1973)* (Chronique de la vie culturelle piréote, 1835-1973), Πειραιάς, 1973.

ΧΑΤΖΗΜΑΝΩΛΑΚΗΣ Γ., *Το λιμάνι του Πειραιά στη διαδρομή των αιώνων* (Le port du Pirée dans la course des siècles), Πειραιάς, 1989.

ΧΑΤΖΗΜΑΝΩΛΑΚΗΣ Γ., *Οι δήμαρχοι του νεότερου Πειραιά. Συμβολή στην τοπική ιστορία* (Les maires du Pirée moderne. Apports à l'histoire locale), Πειραιάς, 1999.

ΧΟΥΛΙΑΡΑΚΗΣ Μ., *Στατιστικά μελέται 1821-1971* (Études statistiques 1821-1971), Αθήνα, ΕΚΚΕ, 1972.

ΧΟΥΛΙΑΡΑΚΗΣ Μ., "Αι απάρχαι των κρατικών στατιστικών" (Les origines des statistiques d'état), *Ο στατιστικός*, 2, 1972, 3-16.

ΧΟΥΛΙΑΡΑΚΗΣ Μ., *Γεωγραφική, διοικητική και πληθυσμιακή εξέλιξις της Ελλάδος 1821-1971* (Evolution géographique, administrative et démographique de la Grèce, 1821-1971), Αθήνα, ΕΚΚΕ, 1974-1975-1976.

## Liste des figures

Figure 1-L'évolution historique du territoire grec depuis 1821.....	20
Figure 2-Situation du Pirée au milieu des années 1830.....	21
Figure 3-L'évolution de la population du Pirée de 1836 à 1896.....	52
Figure 4-La pyramide des âges du Pirée en 1848.....	55
Figure 5-La pyramide des âges de la paroisse Saint-Nicolas en 1866.....	57
Figure 6-La pyramide des âges de la paroisse Saint-Nicolas en 1870.....	59
Figure 7-Le mouvement naturel de la population du Pirée de 1853 à 1883.....	70
Figure 8-Le mouvement saisonnier des conceptions (1864-1883).....	74
Figure 9-Le mouvement saisonnier des décès (1864-1883).....	76
Figure 10-Typologie des migrations dans la Grèce du 19 <sup>e</sup> siècle.....	99
Figure 11-Lieux d'origine des chefs de ménage dans le recensement de 1848.....	112
Figure 12-Arbre généalogique de la famille Berdébélis.....	155
Figure 13-Arbre généalogique de la famille Stamatopoulos.....	156
Figure 14-Arbre généalogique de la famille Athanassopoulos.....	160
Figure 15-Premier <i>dimotologion</i> du Pirée (1835-1863).....	172
Figure 16-Pages du premier <i>dimotologion</i> (1835-1863).....	173
Figure 17-Pages du deuxième <i>dimotologion</i> (1863-1869).....	174
Figure 18-Page du troisième <i>dimotologion</i> .....	176
Figure 19-Le fichier du <i>dimotologion</i> du Pirée (1835-1954).....	177
Figure 20-Le dème est ses deux réalités.....	194
Figure 21-La population de droit.....	195
Figure 22-La population de fait.....	195

## Liste des tableaux

Tableau 1- Informations fournies par les recensements de la population.....	50
Tableau 2-La population du Pirée (1836-1896).....	51
Tableau 3-La répartition de la population par sexe et par âge en 1848.....	54
Tableau 4-La répartition de la population par sexe et par âge en 1856.....	56
Tableau 5-La répartition de la population par sexe et par âge en 1870.....	58
Tableau 6-Renseignements fournis par les actes de naissances (1836-1912).....	65
Tableau 7-Renseignements fournis par les actes de mariages (1836-1912).....	65
Tableau 8-Renseignements fournis par les actes de décès (1836-1912).....	68
Tableau 9-Mouvement naturel de la population du Pirée (1853-1883).....	69
Tableau 10-Taux de natalité, de nuptialité et de mortalité.....	70
Tableau 11-Mouvement saisonnier des naissances et des conceptions (1864-1883).....	73
Tableau 12-Mouvement saisonnier des décès (1864-1883).....	75
Tableau 13-Fréquence des professions dans les listes électorales (en %).....	82
Tableau 14-L'évolution des groupes professionnels de 1848 à 1888 (effectifs absolus).....	83
Tableau 15-L'évolution des groupes professionnels de 1848 à 1888 (en %).....	84
Tableau 16-La structure sociale du Pirée (effectifs absolus).....	84
Tableau 17-La structure sociale du Pirée (en %).....	85
Tableau 18-Lieux d'origine des chefs de ménage dans le recensement de 1848.....	110
Tableau 19-Lieux d'origine des pères dans les actes de naissances (1836-1856).....	111
Tableau 20-Date d'installation au Pirée.....	118
Tableau 21-Lieux de destination en Grèce et à l'étranger des électeurs (1877-1888).....	120
Tableau 22-Lieux de destination en Grèce des électeurs du Pirée (1877-1888).....	120
Tableau 23-Lieux de destination à l'étranger des électeurs du Pirée (1877-1888).....	122
Tableau 24-Les professions de la cohorte (en chiffres absolus).....	136
Tableau 25-Les professions de la cohorte (en %).....	136
Tableau 26-La mobilité intragénérationnelle (effectifs absolus).....	139
Tableau 27-La mobilité intragénérationnelle (en %).....	140
Tableau 28-La mobilité intragénérationnelle.....	141
Tableau 29-La mobilité intragénérationnelle.....	141
Tableau 30-Mobilité horizontale et mobilité verticale.....	141
Tableau 31-La mobilité intergénérationnelle (effectifs absolus).....	151
Tableau 32-La mobilité intergénérationnelle (en %).....	152
Tableau 33-La mobilité sociale.....	152



Tableau 34-La mobilité sociale.....	153
Tableau 35-Influence de l'âge du père à la naissance sur la mobilité sociale du fils.....	153
Tableau 36-Hérédité sociale dans la cohorte (en %)......	154
Tableau 37-Les colonnes du <i>dimotologion</i> d'après la circulaire de 1851.....	169
Tableau 38-Les colonnes du <i>dimotologion</i> d'après la circulaire de 1866.....	169
Tableau 39-Les colonnes du premier <i>dimotologion</i> du Pirée (1835-1863).....	173
Tableau 40-Les colonnes du deuxième <i>dimotologion</i> du Pirée (1863-1869).....	174
Tableau 41-Les <i>dimotologia</i> postérieurs à 1869.....	175
Tableau 42-Les lacunes du <i>dimotologion</i> .....	178
Tableau 43-Population de fait et population de droit au Pirée (1836-1853).....	182
Tableau 44-Année d'installation des hétérochtones au Pirée.....	201
Tableau 45-Les statuts juridiques dans les recensements de la population.....	202
Tableau 46- Les statuts juridiques dans les recensements de la population (en %)......	202
Tableau 47-Les hétérodèmotes dans les recensements de la population (effectifs absolus)..	206
Tableau 48-Les hétérodèmotes dans les recensements de la population (en %)......	207
Tableau 49-Le système du <i>dimotologion</i> du Pirée.....	218
Tableau 50-Lieux d'origine des chefs de ménages du <i>dimotologion</i> 2 (1863-1869).....	224

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	6
REMERCIEMENTS.....	9
SOMMAIRE.....	10
INTRODUCTION.....	12
CHRONOLOGIE.....	19
<b>PREMIERE PARTIE : LE CADRE HISTORIQUE, DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL.....</b>	<b>22</b>
CHAPITRE 1 - LES GRANDES ETAPES DE L'HISTOIRE DU PIREE.....	24
1 - Le Pirée avant le Pirée.....	24
1.1 - Le Pirée antique.....	24
1.2 - Le Pirée médiéval et à l'époque ottomane.....	26
1.3 - Le Pirée au début du 19 <sup>e</sup> siècle.....	27
2 - Le Pirée : une ville commerçante au 19 <sup>e</sup> siècle.....	29
2.1 - La croissance urbaine du Pirée moderne.....	29
2.2 - L'activité commerciale.....	31
2.3 - Les rythmes de l'économie piréote.....	34
3 - Le Pirée : une ville industrielle.....	37
3.1 - Les prémisses de l'industrialisation.....	37
3.2 - Le développement industriel du Pirée.....	39
3.3 - La zone industrielle du Pirée.....	41
CHAPITRE 2 - LA POPULATION ET LA SOCIETE DU PIREE AU 19 <sup>e</sup> SIECLE.....	44
1 - L'évolution de la population.....	44
1.1 - Mesurer cette évolution : les recensements de la population.....	44
1.2 - Un accroissement spectaculaire de la population tout au long du siècle.....	50
1.3 - Les structures de la population du Pirée.....	53
2 - Le mouvement naturel de la population.....	60
2.1 - Mesurer le mouvement naturel : l'état civil.....	60
2.2 - Le mouvement annuel.....	69
2.3 - Le mouvement saisonnier.....	73
3 - La répartition socioprofessionnelle.....	77
3.1 - La classification socioprofessionnelle.....	77
3.2 - L'évolution des groupes professionnels.....	82
3.3 - La structure sociale du Pirée.....	84

**DEUXIEME PARTIE : CONSTITUTION ET RECOMPOSITIONS D'UNE SOCIETE URBAINE.....90**

**CHAPITRE 3 - LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES : UNE APPROCHE TRANSVERSALE.....92**

**1 - Etudier les mouvements migratoires selon une approche transversale.....92**

**1.1 – Définitions.....92**

**1.2 - Les sources disponibles.....93**

**1.3 - Etablir une typologie des migrations dans la Grèce du 19<sup>e</sup> siècle.....96**

**2 - L'importance de l'immigration dans la constitution de la société piréote.....99**

**2.1 - Une immigration canalisée par l'administration.....99**

**2.2 - La constitution de colonies de peuplement.....105**

**2.3 - La formation de la population du Pirée.....109**

**3 – Le départ du Pirée.....119**

**3.1 - Le départ vers un autre lieu du royaume grec.....119**

**3.2 - Une émigration modérée.....121**

**3.3 - Un modèle original d'émigration qui alimente la diaspora grecque.....123**

**CHAPITRE 4 - MOBILITES SOCIOPROFESSIONNELLES ET TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES : UNE APPROCHE LONGITUDINALE.....126**

**1- Définitions et méthodologie.....126**

**1.1 – Définitions.....126**

**1.2 - L'approche longitudinale et le suivi d'individus à travers les sources.....130**

**1.3 - L'enquête et ses objectifs.....133**

**2 - La mobilité professionnelle.....135**

**2.1 - L'évolution sociale de la cohorte.....135**

**2.2 - La mobilité intragénérationnelle de l'élite et des classes moyennes.....137**

**2.3 - La mobilité intragénérationnelle au sein des classes populaires.....144**

**3 - La mobilité sociale.....147**

**3.1 - Quelques remarques préliminaires.....147**

**3.2 - L'étude de la mobilité sociale : quelques généralités.....151**

**3.3 - La mobilité intergénérationnelle.....154**

<b>TROISIEME PARTIE : LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE NATIONAL GREC.....</b>	<b>164</b>
CHAPITRE 5 - LE DEME : UNE INSTITUTION AU SERVICE DE L'ASSIMILATION NATIONALE.....	166
1 - Le <i>dimotologion</i> : un outil pour classer les individus.....	166
1.1 - L'histoire de la source.....	166
1.2 - Le <i>dimotologion</i> du Pirée.....	171
1.3 - L'intérêt pratique du <i>dimotologion</i> et ses limites.....	179
2 - Le dème : un espace civique original.....	188
2.1 - L'institution du dème.....	188
2.2 - Les différents statuts juridiques dans le dème.....	194
2.3 - La question des autochtones et des hétérochtones.....	196
3 - L'inclusion ou l'exclusion des individus du dème.....	201
3.1 - Les statuts juridiques dans les recensements de la population.....	201
3.2 - Les dèmotes et les hétérodèmotes.....	203
3.3 - Les étrangers.....	208
CHAPITRE 6 - CITOYENNETE LOCALE ET IDENTITE NATIONALE .....	212
1 - L'accès à la citoyenneté locale et l'acquisition de la nationalité.....	212
1.1 - Le <i>dimotologion</i> et la citoyenneté grecque.....	212
1.2 - L'histoire de la nationalité grecque.....	213
1.3 - L'acquisition de la nationalité grecque au 19 <sup>e</sup> siècle.....	214
2 - Façonner le citoyen grec.....	217
2.1 - Le nouveau citoyen grec.....	217
2.2 - Une nouvelle identité politique.....	221
2.3 - Etre dèmote dans la Grèce du 19 <sup>e</sup> siècle.....	223
3 - La construction du modèle national grec.....	227
3.1 - La formation de l'Etat-nation grec.....	227
3.2 - L'identité nationale grecque.....	231

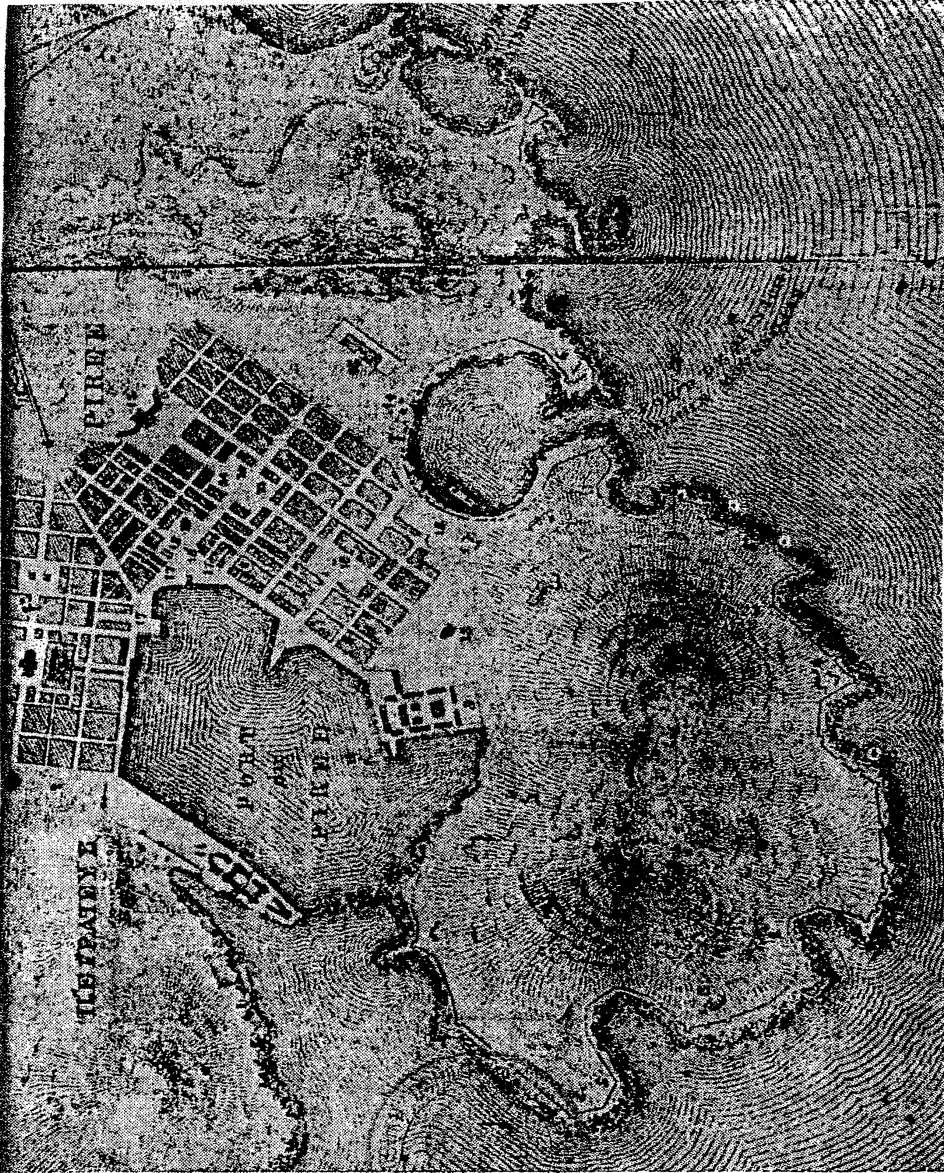
3.3 - L'espace national grec et l'assimilation nationale.....	238
CONCLUSION.....	245
BIBLIOGRAPHIE.....	250
LISTE DES FIGURES.....	285
LISTE DES TABLEAUX.....	286
TABLE DES MATIERES.....	288

## TABLE DES ANNEXES

Annexe 1-Plan de Schaoubert et Kleanthis.....	5
Annexe 2-Plan du Pirée en 1850.....	6
Annexe 3-Plan du Pirée en 1896.....	7
Annexe 4-Photographies du port du Pirée vers 1860 et vers 1880.....	8
Annexe 5-Législation sur les états de population en Grèce.....	9
Annexe 6-Inventaire des états de la population du Pirée (Archives historiques).....	11
Annexe 7-Extrait de la liste du recensement de la population de 1848.....	12
Annexe 8-Extrait de la liste du recensement de la population de 1856.....	13
Annexe 9-Extrait de la liste du recensement de la population de 1870.....	14
Annexe 10-Législation sur l'état civil en Grèce.....	15
Annexe 11-Traduction du décret royal de 1836 sur l'état civil.....	16
Annexe 12-Inventaire de l'état civil du Pirée.....	22
Annexe 13-Mouvement saisonnier des naissances et des conceptions (1864-1883).....	26
Annexe 14-Mouvement saisonnier des décès (1864-1883).....	27
Annexe 15-Lettre de l'architecte S. Kleanthis du 13/25 août 1833.....	28
Annexe 16-Document sur la colonisation des Sciotes au Pirée du 20 février 1834.....	30
Annexe 17-Compte-rendu de la séance du conseil des ministres du 22 mars 1834.....	32
Annexe 18-Extrait du rapport du ministre des Finances du 17 mai 1836.....	33
Annexe 19-Lettre du secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 14 octobre 1836.....	35
Annexe 20-Lettre du secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 6 janvier 1838.....	37
Annexe 21-Lettre du secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 28 décembre 1837.....	39
Annexe 22-Liste des Sciotes qui sont disposés à aller s'installer au Pirée (octobre 1833)...	40
Annexe 23-Lieux d'origine des chefs de ménage dans le recensement de 1848.....	43
Annexe 24-Lieux d'origine des pères dans les actes de naissances (1836-1856).....	46
Annexe 25-Extrait de la liste électorale de 1866.....	50
Annexe 26-Extrait de la liste électorale de 1871.....	51
Annexe 27-Extrait de la liste électorale de 1877.....	52
Annexe 28-Extrait de la liste électorale de 1881.....	53
Annexe 29-Extrait de la liste électorale de 1888.....	54
Annexe 30-Extrait de la liste électorale de 1895.....	55
Annexe 31-Législation sur le <i>dimotologion</i> .....	56
Annexe 32-Inventaire du <i>dimotologion</i> du Pirée.....	57

Annexe 33-Document sur la formation des communes de l'Attique du 7 août 1835.....	59
Annexe 34-Les hétérodèmes dans les recensements de la population (effectifs absolus)...	61
Annexe 35-Les étrangers dans les recensements de la population (effectifs absolus).....	64
Annexe 36-Lieux d'origine des chefs de ménage dans le 2 <sup>e</sup> <i>dimotologion</i> (1863-1869).....	66
Annexe 37-Généalogies de Piréotes.....	69
Annexe 38-Photographie de Théodore Koutsoukos.....	75
Annexe 39-Photographie de Nikolaos Mélétopoulos.....	76
Annexe 40-Photographie d'Emmanouel Ergastiriaris.....	77
Annexe 41-Photographie d'E. Antôniadis.....	78
Annexe 42-Photographie de Néophytos Vamvas (1770-1855).....	79
Annexe 43-Photographie de Théodôros Apendoulis (1823-1893).....	80
Annexe 44-Photographie d'Antônios Théocharis.....	81

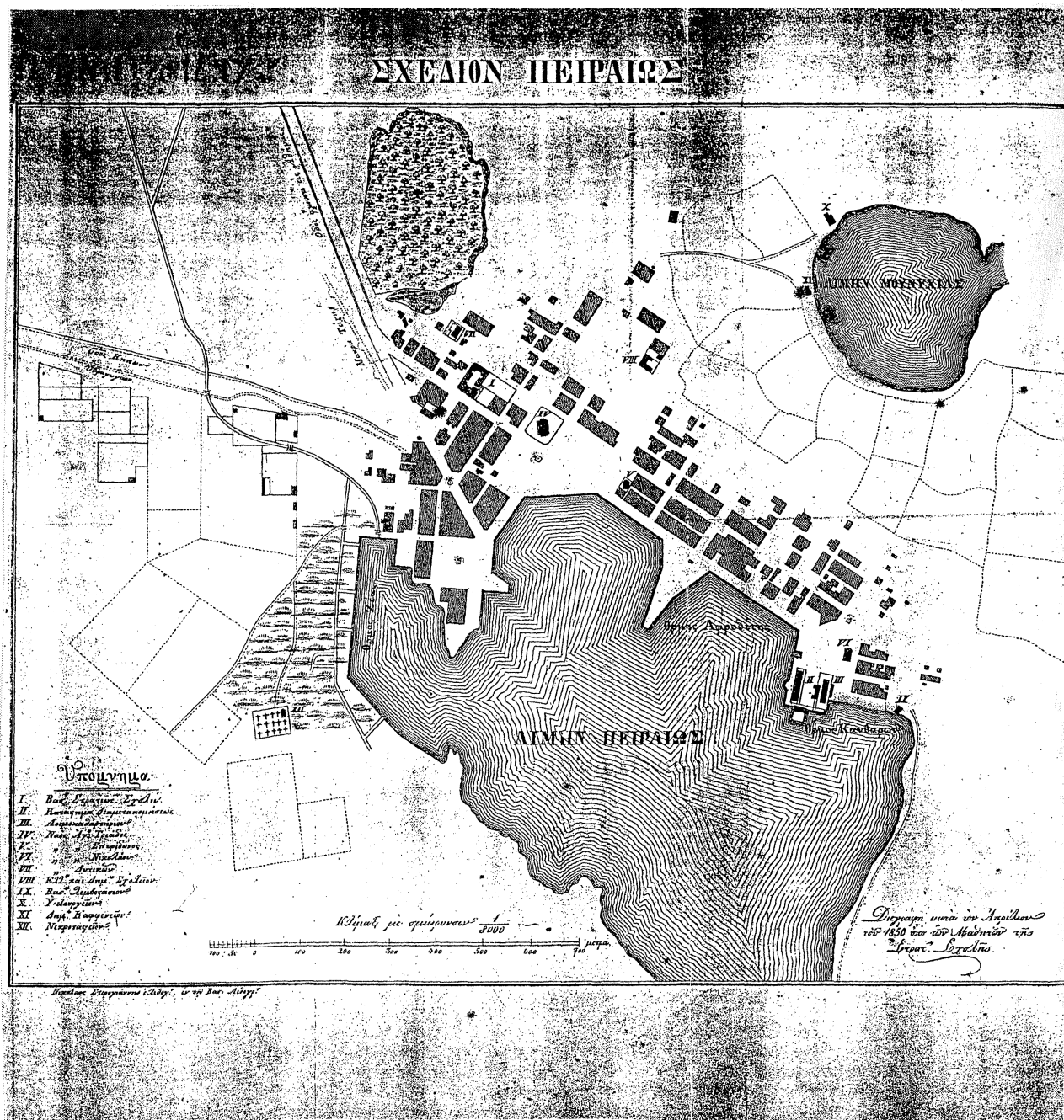
Annexe 1-Plan de Schaoubert et Kleanthis



Source : Archives historiques du Pirée



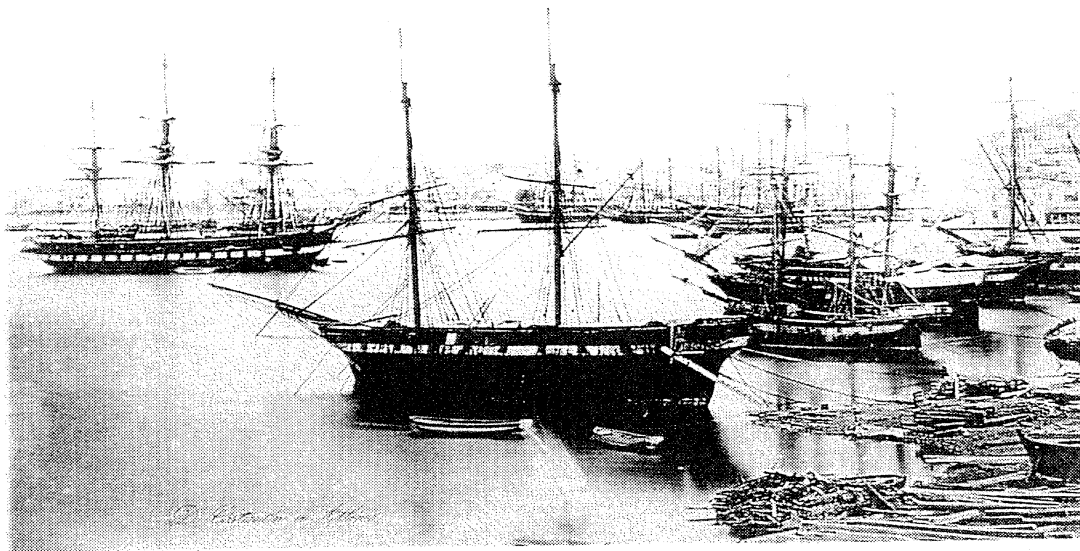
Annexe 2-Plan du Pirée en 1850



Source : Γ. ΑΓΓΕΛΟΠΟΥΛΟΣ, ΣΤΑΤΙΣΤΙΚΗ ΠΕΙΡΑΙΩΣ, 1852.



Annexe 4 - Photographies du port du Pirée vers 1860 et vers 1880



Le Port du Pirée. Photographie: D. Constantin, c. 1860. Papier salé - albuminé 26,7 x 36,9 cm.  
Το λιμάνι του Πειραιά. Φωτογραφία: Δ. Κωνσταντίνου, π. 1860. Χαρτί αλάσις και αλμπουμίνας 26,7 x 36,9 εκ.

Le Pirée. Photographie: K. Athanasiou, c. 1880. Papier albuminé 18,6 x 25 cm.  
Ο Πειραιάς. Φωτογραφία: Κ. Αθανασίου, π. 1880. Λευκιμοιούχο χαρτί (αλμπουμίνας) 18,6 x 25 εκ.



Source: H. ΥΙΑΚΟΥΜΙΣ, La Grèce. Voyage photographique et littéraire au 19<sup>e</sup> siècle, Athènes, Editions Bastas-Plessas, 45.

## Annexe 5-Législation sur les états de population en Grèce

Décret royal du 22-05-1834 (3-06)/Journal Officiel 18/29-04-1834 relatif à la création du Bureau d'économie publique au ministère de l'Intérieur (reproduit ici) [Cf page 25 du mémoire].

### *Mouvement de la population*

Circulaire 24 du 6-04-1845 relative à la rédaction et à l'envoi régulier des tableaux des naissances, des mariages et des décès.

Circulaire 76 du 26-04-1846 relative à la rédaction et à l'envoi des tableaux statistiques.

### *Recensement de la population*

Circulaire 11 du 12-03-1845 relative aux tableaux de recensement par paroisse.

Circulaire 32 du 30-03-1845 relative aux tableaux de recensement

Circulaire 4 du 10-01-1846 relative à la rédaction des tableaux de recensement de l'année 1845.

Circulaire 39 du 25-02-1846 relative à la rédaction des tableaux de recensement.

Circulaire 107 du 8-06-1846 relative à l'envoi des tableaux de recensement de l'année 1845.

Circulaire 24 du 17-04-1847 relative aux tableaux de recensement.

Circulaire 189 du 16-11-1848 relative à la rédaction des tableaux de recensement de la population de l'Etat de l'année 1848.

Circulaire 46 du 6-07-1860 relative aux instructions sur le recensement de la population de l'Etat de l'année 1860.

Loi du 26-07-1861/Journal Officiel 43/23-08-1861 relative à la réorganisation du Bureau d'économie publique (reproduite ici).

Circulaire 19 du 14-01-1864 relative aux tableaux du mouvement de la population de l'Etat.

Circulaire 54 du 10-04-1864 relative aux tableaux du mouvement de la population de l'année 1863.

Circulaire 217 du 16-12-1865 relative aux tableaux du mouvement annuel de la population.

Circulaire 10 du 26-01-1867 relative à la rédaction exacte des tableaux du mouvement de la population et à l'envoi à temps de ceux-ci au ministère.

Circulaire 122 du 4-09-1868 relative aux tableaux du mouvement de la population.

Circulaire 77 du 7-05-1869 relative à la rédaction exacte des tableaux du mouvement de la population.

Circulaire 98 du 21-06-1869 relative au mouvement de la population des années 1865, 1866 et 1867.

Circulaire 100 du 26-06-1869 relative à la rédaction exacte des tableaux du mouvement de la population.

Circulaire 101 du 28-06-1869 relative à la conservation des tableaux mensuels du mouvement de la population.

Circulaire 39 du 12-07-1888 relative à l'envoi des tableaux du mouvement de la population au ministère.

### *Recensements de la population*

Décret royal du 19-01-1868/*Journal Officiel* 10/12-02-1868 relative au recensement des habitants de l'Etat tous les cinq ans.

Circulaire 81 du 27-05-1868 relative aux instructions au recensement de la population du royaume.

Circulaire 134 du 8-10-1869 relative à l'envoi des brochures de l'opération de recensement des habitants au ministère.

Circulaire 22 du 3-03-1870 relative au jour précis de l'ouverture du recensement de la population.

Circulaire 33 du 1-04-1870 relative à l'envoi des tableaux pour le recensement des habitants du royaume.

Circulaire 39 du 17-04-1870 relative au recensement de la population.

Circulaire 41 du 20-04-1870 relative aux instructions complémentaires sur le recensement des habitants de l'Etat.

Circulaire 47 du 27-04-1870 relative au recensement des habitants.

Ordre 10 575 du 2-05-1870 relative à l'assistance des instituteurs dans l'opération du recensement des habitants.

Circulaire 72 du 5-06-1870 relative à la rédaction des tableaux du recensement des habitants.

Circulaire 79 du 2-07-1870 relative à l'envoi des tableaux du recensement des habitants.

Circulaire 65 du 27-09-1875 relative au recensement des habitants.

Ordre 36 408 du 8-12-1875 relative à l'exécution prochaine du recensement des habitants de l'Etat.

Circulaire 62 du 11-11-1877 relative au recensement des habitants.

Ordre 43 537 du 30-12-1878 relative au recensement des habitants.

Décret royal du 29-12-1878/*Journal Officiel* 3/6-01-1879 relative à l'opération de recensement des habitants du premier trimestre de l'année 1879.

Circulaire 14 du 6-03-1879 relative au recensement des habitants.

Circulaire 26 du 22-03-1879 relative au recensement des habitants.

Décret royal du 24-07-1879/*Journal Officiel* 50/25-07-1879 relative à la publication du tableau rédigé de la population de l'Etat.

Circulaire 2 du 30-01-1889 relative aux commissions de recensement de la population.

Loi du 14-02-1889/*Journal Officiel* 42/15-02-1889 relative à l'opération générale de recensement des habitants du royaume.

Circulaire 7 du 18-03-1889 relative à la dénonciation des démarques qui refusent de coopérer lors du recensement.

Circulaire 8 du 18-03-1889 relative au recensement.

Ordre 2 081 du 16-02-1889 relative aux instructions sur le recensement des habitants.

Instructions du 14-03-1889 relative au recensement des habitants de la ville d'Athènes et de sa région.

Ordre 3 101 du 22-02-1889 relative au recensement de la population.

Loi du 13-03-1896/*Journal Officiel* 25/15-03/1896 sur l'opération de recensement des habitants du 6 Octobre 1896.

## Annexe 6-Inventaire des états de la population du Pirée (Archives historiques)

### P/ POPULATION

#### P/P/ Tableaux du mouvement de la population

- |                                     |                           |
|-------------------------------------|---------------------------|
| 1. 1837 [Dossier 1837 AB]           | 9. 1854 [Dossier 1854 A]  |
| 2. 1839 [Dossier 1839 G]            | 10. 1856 [Dossier 1856 G] |
| 3. 1846 [Dossier 1846 A]            | 11. 1857 [Dossier 1856 G] |
| 4. 1848 [Dossier 1848 B]            | 12. 1858 [Dossier 1859 A] |
| 5. 1849 [Dossiers 1849 B et 1850 A] | 13. 1862 [Dossier 1862 B] |
| 6. 1850 [Dossier 1850 A]            | 14. 1863 [Dossier 1863 G] |
| 7. 1852 [Dossier 1852 A]            | 15. 1866 [Dossier 1866 G] |
| 8. 1853 [Dossier 1853 D]            | 16. 1878 [Dossier 1878 A] |

#### P/P/ Tableaux du recensement de la population

- |                           |                          |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. 1837 [Dossier 1837 B]  | 6. 1856 [Dossier 1856 B] |
| 2. 1842 [Dossier 1842 GD] | 7. 1870 [Dossier 1870 A] |
| 3. 1848 [Dossier 1848 B]  | 8. 1879 [Dossier 1879 D] |
| 4. 1852 [Dossier 1854 A]  | 9. 1889 [Dossier 1889 D] |
| 5. 1853 [Dossier 1854 A]  |                          |

#### P/P/ Listes nominatives du recensement de la population

- |                             |                                      |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| 1. 1836 [Dossier 1836 A]    | 5. 1853 [Dossier 1853 E]             |
| 2. 1841 [Dossier 1840-1861] | 6. 1856 [Dossier 1856 B]             |
| 3. 1845 [Dossier 1845 BG]   | 7. 1870. [Dossier 1870 B]            |
| 4. 1848 [Dossier 1840-1861] | 8. 1879. [Dossiers 1876 G et 1879 D] |

1. <i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	119	13. <i>первоуезд.</i>	<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	145
<i>Баданск.</i>	"	9.	"	<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>
<i>Топкинск. уезд. Селенск.</i>	21	29.	"	65
<i>Тамбовск. уезд. Селенск.</i>	16	16.	"	29
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	19	19.	"	25
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	23.	23.	"	25
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	21	21.	"	21
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	10	10.	"	10
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	6.	6.	"	6
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	38	38.	"	38
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	10	10.	"	55
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	6	6.	"	10
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	2.	2.	"	2
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	24	24.	"	38
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	14	14.	"	6
<i>Селенск. уезд. Селенск.</i>	38	38.	"	10

Source: Archives historiques de Pise.

Annexe 8-Extrait de la liste du recensement de la population de 1856

170.	Αθηνάων τριτάτη	60	ἑξῆς	52	ἑρκα.	αἰαλί	Παβλί.
	Δαμάρι	27.					
	Μεγάλη	24.					
	Περί	21.					
191.			Αγροῦλα Μουσ. 60.	Μουσ.	..		οἰκιστῶν
			ἑξῆς				
192.			ἑξῆς 2000. 48.	ἑρκα.	..		..
	ἑξῆς	14.					Μουσ.
	ἑξῆς	28.					..
193.	Μουσ. ἑξῆς	22.	ἑξῆς	30	ἑρκα.	..	Μουσ.
	Μουσ.	5.					
194.	Μουσ. ἑξῆς	25.	ἑξῆς	35.	ἑξῆς	..	ἑξῆς.

Source : Archives historiques du Pirée.



Annexe 9-Extrait de la liste du recensement de la population de 1870

BIBAIION ἀπογραφῆς τῶν κατοίκων

τοῦ Δήμου Πιρῆων τῆς Ἐπαρχίας Ἀττικῆς Διὰ τὸ ἔτος 1870

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Αὐτῶν ἀριθμὸς ἰσχυρῶν	Ὄνομα	Ἐπώνυμον	Φύλλον	Ἡλικία	Πολιτικὴ κατάστασις ἔγγαμος ἢ ἀγαμέμνη, ἢ ἐν χρεῖα	Ἐγγράμματος ἢ ἀγράμματος	Ἐπίτευγμα ἢ ἀνάγνητος καὶ μαθηταί	Λαλομένη γλῶσσα
1868	Σταυρούλα	Σταυρούλα	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1869	Γεωργία	Γεωργία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1870	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1871	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1872	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1873	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1874	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1875	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1876	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1877	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1878	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1879	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1880	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1881	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5
1882	Μαρία	Μαρία	11	11	ἔγγαμος	ἔγγαμος	Μαθητὴς	5

10	11	12	13	14	15	Παρατηρήσεις
Ὄνομα	Ἐτεροθαλής ἢ Ἕλληνας εἰς οὐδὲν καταγεγραμμένος ὄμιλον ἢ ἄλλοδαπός	Δῆμιος εἰς ὃν ἀντικαθίσταται ἔτεροθαλής	Ἰθακίτης τοῦ ἀλλοδαποῦ	Ὄνομα τῆς ἐνορίας ἢ τῆς οἰκίας καὶ ἀριθμὸς τῆς οἰκίας	Αὐτῶν ἀριθμὸς οἰκογενεῶν	
363						Μαρία
364						Μαρία
365						Μαρία
366						Μαρία
367						Μαρία
368						Μαρία
369						Μαρία
370						Μαρία
371						Μαρία

Source : Archives historiques du Pirée .

Annexe 10-Législation sur l'état civil en Grèce

Décret royal du 20-10-1836 (1-11)/Journal Officiel 59/28-10-1836

Code civil grec du 29-10-1856/Journal Officiel 75/15-11-1856

Circulaire 83 du 21-12-1859

Circulaire 80 du 30-11-1861 relative aux livres de l'état civil des dèmes de la nomarchie de l'Eubée.

Circulaire 107 du 31-07-1868 relative aux officiers de l'état civil et aux actes de l'état civil.

Ordre 21 488 du 18-08-1870 relative à la conservation par les curés des livres de l'état civil.

Circulaire 2 du 28-02-1877 relative à la conservation par les prêtres des notes des naissances.

Circulaire 100 du 4-11-1899 relative aux modifications de quelques articles du Code civil sur la division des actes de l'état civil.

Circulaire 52 du 27-08-1902 relative à l'inscription des décisions de justice en marge des actes de l'état civil.

Circulaire 34 du 22-03-1904 relative à la réciprocité entre la Grèce et la Suède quant à la communication des actes de l'état civil.

Circulaire 22 du 26-02-1904 relative à l'expédition tous les mois par les démarques aux inspecteurs des finances des tableaux qui signalent les décès.

Décret royal du 20-10-1836 sur l'état civil  
*/Journal officiel 59/28-10-1836*  
(Traduction)

DECRET

Sur les livres de l'état civil

(...)

CHAPITRE I

Sur les livres de l'état civil.

Article 1.

Chaque démarque doit garder des livres, dans lesquels il doit enregistrer les naissances, les mariages et les décès, quoi qu'il est lieu dans son dème, et doit recevoir les déclarations à ce sujet. Lorsque le démarque est empêché, les attestations ci-dessus doivent être rédigées selon l'article 47 de la loi sur les dèmes par celui qui a les fonctions du démarque, le parèdre.

Article 2.

Dans les villages où le démarque ne siège pas, les déclarations contenues dans l'article précédent doivent être faites au curé et au parèdre du village, et doivent être envoyées au démarque pour être insérées dans les livres de l'état civil.

CHAPITRE II.

Sur les formules des actes de l'état civil

Article 3.

Les actes de l'état civil sont insérés dans le livre divisé en trois parties ou en trois livres distincts, lesquels sont écrits en double, et contiennent dans le premier les naissances, dans le deuxième les mariages et dans le troisième les décès.

Article 4.

Chaque acte doit être numéroté dans la marge du livre, et sous ce numéro d'ordre, le prénom et le nom de celui-ci est écrit ou de ceux que l'acte concerne; la marge doit être large, pour pouvoir ajouter des annotations.

Article 5.

Dans les actes de l'état civil l'année est notée, le jour et l'heure de leur rédaction, le prénom et nom, l'âge, la profession et le domicile de tous ceux qui sont rapportés.

Article 6.

Les officiers de l'état civil n'ont pas le pouvoir d'insérer dans les actes rédigés ni des paroles notées, ni de quelque autre manière que ce soit ce qui est issu des déclarations, que les comparants doivent faire.

Article 7.

En tout cas les parties ne sont pas obligées par la présente loi de comparaître personnellement, elles peuvent être représentées par un fondé de procuration spéciale et officielle, laquelle doit être jointe à l'acte, après signature par l'officier de l'état civil et par celui qui est présent ; si le fondé de procuration ne sait pas ou s'il ne peut pas écrire, qu'il soit fait mention de cela.

Article 8.

Les témoins des actes de l'état civil doivent être des hommes, majeurs, parents ou non, et choisis par les parties.

Article 9.

L'officier de l'état civil lit les actes aux comparants ou à leurs fondés de procuration en présence des témoins.

Article 10.

Les actes sont signés par l'officier de l'état civil, par les comparants et par les témoins, ou une mention des raisons est faite, pour laquelle n'ont pas signé les comparants et les témoins.

Article 11.

Le Président des tribunaux de première instance note au début et à la fin de chaque livre le nombre de pages, et paraphe chaque feuille.

Pendant l'année les procureurs du roi près les tribunaux de première instance les adressent aux demarches pour qu'ils les insèrent dans les actes de l'état civil.

Si les livres sont écrits intégralement avant la fin de l'année, le curé doit demander d'autres compléments lesquels lui sont expédiés numérotés, et signés par le Président des tribunaux de première instance comme ci-dessus.

Article 12.

Les actes sont écrits dans les livres à la suite, et sans laisser de place vide.

Les ratures et les renvois sont signés, comme également cet acte.

Les abréviations ne sont pas excusées, et les dates sont écrites en toutes lettres.

Article 13.

A la fin de l'année, le demarque clôt les livres et dans le mois suivant en double les dépose dans les archives de la demarchie; l'autre est rendu au tribunal de première instance d'où le demarque relève.

Le deuxième double a été déposé et les procurations ainsi que les autres pièces sont jointes à chaque livre de l'état civil, lesquelles doivent être signées par les comparants et l'officier de l'état civil.

Article 14.

Les procureurs du roi près les tribunaux de première instance doivent vérifier l'état des livres, lorsqu'ils sont déposés au bureau du tribunal, rédiger un rapport de leur vérification, et s'ils découvrent des infractions ou des fautes des officiers de l'état civil, solliciter leur punition légitime.

Article 15.

Cette vérification ne donne ni au procureur du roi ni au tribunal le droit d'opérer d'office un changement dans les livres ; en tout cas et pour n'importe quelle correction est exigé préalablement la demande qui va dans l'intérêt des parties, et pour la bonne cause de tous.

Article 16.

Chacun peut prendre des depositaires des livres de l'état civil des copies des actes, lesquelles sont faites identiquement à l'original, et certifiées conformes par le Président des tribunaux de première instance, et portent l'entière fidélité, si elles ne sont pas accusées d'avoir été falsifiées.

Article 17.

Chaque fois que dans la marge une pièce de l'état civil a déjà été insérée dans le livre, il est exigé qu'il soit noté d'un autre document de même sorte, cette note est faite, selon la demande des parties, par l'officier de l'état civil sur le livre déjà en usage ou celui déposé à la demarchie de première instance sur ceux qui ont été déposés au bureau du tribunal. A l'effet de quoi l'officier de l'état civil doit avertir sous trois jours le procureur du roi près le susdit tribunal, lequel veille à ce que la note soit aussi exactement identique dans les deux livres.

Article 18.

Tout depositaire des livres de l'état civil est responsable civilement pour les altérations le cas échéant, se réservant le droit de les rapporter, contre les auteurs des altérations.

CHAPITRE III.

Sur les actes des naissances.

#### Article 19.

Chaque fois qu'un enfant naît, le père ou à défaut la mère, ou n'importe qui d'autre qui a assisté à la naissance, doit la déclarer au dèmarque dans les cinq jours.

Si la mère a accouché dans une maison où elle a reçu l'hospitalité, le maître de maison doit faire la déclaration au dèmarque.

#### Article 20.

L'officier de l'état civil, auquel doit être toujours montré l'enfant nouveau-né, doit rédiger tout de suite la notification de sa naissance, en présence de deux témoins.

#### Article 21.

Dans l'acte, sont notés l'année, le mois, le jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe de l'enfant et son prénom, s'il en a déjà un, le prénom et le nom, la profession et le domicile du père, de la mère et des témoins.

Si l'enfant n'a pas encore un prénom, au moment où l'attestation est rédigée, ce dernier est ajouté après son baptême par l'officier de l'état civil dans la marge du livre, sur déclaration du père et du curé qui a procédé à la cérémonie du baptême.

#### Article 22

Si un enfant nouveau-né est trouvé, on doit faire sa déclaration à l'officier de l'état civil du lieu où celui-ci a été trouvé, l'officier de l'état civil prend soin de l'enfant, rédige l'attestation de sa naissance dans laquelle il doit exposer en détail comme il doit être rapporté à d'autres l'âge estimé de l'enfant, son sexe, le prénom qu'il doit lui donné, l'autorité civile à laquelle il doit être remis.

#### Article 23

Dans le cas de l'article 2, les déclarations se font dans ces délais au prêtre et au parèdre du village, lesquels observent les dispositions des articles 5 à 10 de la présente loi, prennent note pour un acte de tout ce qui est exigé dans les articles 20, 21 et 22.

#### Article 24

Si l'enfant est né en mer, l'acte de la naissance doit être rédigé dans les vingt-quatre heures, en présence du père, s'il est sur le bateau, et de deux témoins parmi les officiers du bateau, ou s'ils font défaut parmi l'équipage. Le commandant rédige cet acte sur les navires de guerre et le capitaine sur les navires de commerce ; l'acte est inséré dans le rôle d'équipage.

#### Article 25

Dans le premier port où le bateau mouillera pour toute autre cause que celle de son désarmement, l'officier ou le capitaine est tenu de déposer deux copies de l'acte de la naissance rédigé par lui et légalisé par le même, dans la capitainerie du port du lieu, si le port est grec, ou chez le consul, si le port est étranger.

L'une de ces copies doit rester dans la capitainerie du port ou dans le bureau du consulat, et l'autre doit être expédiée au Secrétariat de la Marine, lequel expédiera une copie certifiée par lui à l'officier de l'état civil du domicile du père de l'enfant, ou de la mère, si le père est inconnu ; cette copie est inscrite ensuite tout de suite dans un livre de l'état civil.

#### Article 26

Lorsque le bateau mouillera pour un désarmement, le capitaine du navire dépose le rôle d'équipage dans le bureau du capitaine du port lequel envoie une copie de l'acte de naissance ayant été soussignée par lui à l'officier de l'état civil du domicile du père de l'enfant ou de la mère, si le père est inconnu. Cette copie est insérée tout de suite dans le livre de l'état civil.

#### Article 27

Chaque acte de légitimation d'un enfant est inséré dans le livre de l'état civil dans l'ordre chronologique, et il en est fait mention en marge de l'acte de naissance, s'il existe.

### CHAPITRE IV

## Sur les actes de mariage

### Article 28

Toutes les fois qu'un mariage est célébré, les époux et le curé célébrant le mariage, doivent déclarer sous trois jours à l'officier de l'état civil ; ce dernier rédige tout de suite l'acte de mariage, en présence des deux époux, du curé ayant célébré le mariage et de deux témoins.

### Article 29

L'acte du mariage doit contenir :

- 1-le prénom et le nom, la profession, l'âge, le lieu de la naissance, et le domicile des époux ;
- 2-le prénom et le nom, la profession, le domicile et le consentement des parents ;
- 3-le prénom et le nom, la profession, le domicile des témoins, et la déclaration, s'ils sont des parents ou alliés des parties, de quel côté et à quel degré ;
- 4-le prononcé par le prêtre de la bénédiction du mariage, et aussi le jour et l'heure à laquelle le mariage a été célébré.

## CHAPITRE V

### Sur les actes de décès

#### Article 30

Aucune inhumation ne doit se faire sans une autorisation de l'officier de l'état civil, lequel a l'obligation de la donner conformément aux règlements de police à ce sujet, après avoir rendu visite au mort personnellement et confirmer son décès.

#### Article 31

L'officier de l'état civil lorsque le mort a été enterré a l'obligation de rédiger sur le champ l'acte de décès en présence de deux témoins, lesquels doivent être parents du défunt (si ceux-ci sont trouvés), et signer l'acte, s'ils savent écrire, ou sinon qu'il en soit fait mention.

#### Article 32

L'acte de décès contient le prénom et le nom, l'âge, la profession et le domicile du défunt, le jour et l'heure de sa mort, et s'il était marié, le prénom et le nom de l'autre époux, ainsi que le prénom et le nom, l'âge, la profession et le domicile des témoins.

Le susdit acte contient en outre, autant qu'il est possible, le prénom et le nom, la profession, le domicile des parents du défunt et le lieu de sa naissance.

#### Article 33

Si l'officier de l'état civil visitant un enfant nouveau-né le trouve mort, il a l'obligation de ne pas énoncer, dans l'acte, le décès qui est survenu mais seulement qu'il ne l'a pas vu vivant ; son rapport ne doit laisser aucun doute qu'il est né en vie ou en mort.

L'officier de l'état civil prend de plus dans l'acte les déclarations des témoins pour le prénom et nom, la profession et le domicile des parents de l'enfant et le jour et l'heure dans le cas où cela est survenu hors du ventre de sa mère.

#### Article 34

Dans chaque cas de mort violente, d'exécution d'une condamnation à la peine capitale, de mort survenue à l'intérieur des prisons, ou de maisons de réclusion, il n'est pas fait mention dans les livres de l'état civil de ces circonstances, mais les actes de décès sont rédigés selon les formes des articles 31 et 32.

#### Article 35

Lorsque se trouvent des signes ou des indices de mort violente, ou d'autres circonstances, lesquelles donnent lieu au soupçon de cela, une inhumation ne doit se faire avant qu'un employé d'instruction fasse une autopsie du mort selon les règlements de la procédure criminelle et dresse un procès-verbal de l'état du corps du mort, des circonstances rapportées et des renseignements qu'il a pu recueillir sur le prénom et le nom, l'âge, la profession, le lieu de la naissance et le domicile du défunt.

#### Article 36

L'employé d'instruction doit renvoyer tout de suite à l'officier de l'état civil de l'endroit où le défunt a été découvert uniquement les renseignements qu'il a recueillis selon l'article précédent, et selon ces derniers l'acte du décès est rédigé.

L'officier de l'état civil envoie une copie de cette notification au curé du domicile du défunt s'il est connu.

#### Article 37

Dans le cas de l'article 2 le parèdre doit la donner pour l'autorisation de l'inhumation au curé et doit prendre note selon l'article 3 des réclamations pour l'acte du décès en observant les règlements des articles 5-10 de la présente loi.

#### Article 38

Les greffiers des tribunaux criminels doivent envoyer sous vingt-quatre heures de l'exécution où est survenue l'exécution de la condamnation, tous les renseignements auxquels se rapporte l'article 32 et d'après lesquels est rédigé l'acte de décès.

#### Article 39

Et s'il arrive un décès au cours d'un voyage en mer, l'acte de décès doit être rédigé sous vingt-quatre heures, en présence de deux témoins, pris parmi les officiers du bateau, ou à défaut, parmi l'équipage ; l'officier d'administration de la marine rédige cet acte sur les navires de guerre, le capitaine de navire sur ceux de commerce ; l'acte est inséré à la suite du rôle d'équipage.

#### Article 40

Dans le premier port où le bateau mouillera pour toute autre raison que celle de son désarmement, l'officier ou le capitaine du navire doit déposer deux copies de l'acte de décès rédigé par lui, conformément à l'article 25.

Lorsque le bateau mouille pour un désarmement, le capitaine du navire dépose le rôle d'équipage dans le bureau du capitaine du port lequel envoie une copie de l'acte de décès, ayant été soussignée par lui, à l'officier de l'état civil du domicile du défunt. Cette copie est insérée tout de suite dans le livre de l'état civil.

### CHAPITRE VI

#### Sur le tableau et le temps de ces actes et de ces copies

#### Article 41

Les démarques doivent toujours rédiger en Janvier des tableaux de toutes les naissances, mariages et décès de l'année écoulée, et les envoyer au "préfet" à laquelle la circonscription appartient.

Les "préfets" envoient par la voie ordinaire tous les tableaux au Secrétariat de l'Intérieur de l'Etat.

#### Article 42

Les officiers de l'état civil prennent vingt-cinq minutes pour chaque acte de naissance et cinquante minutes pour chaque acte de mariage.

#### Articles terminaux

#### Article 43

La présente loi entre en application le premier Janvier 1837.

#### Article 44

Pour nous au Secrétariat de la Justice est remis l'exécution et publication du présent décret dans le journal du Gouvernement, entré en vigueur par la loi provisoire de l'article 3 du décret du 23 Avril (5 Mai).

A Athènes, le 20 Octobre

(1 Novembre) 1836.

Au nom et sur ordre particulier de Sa Majesté,

Le Conseil Ministériel  
ARMANSBERG, I. RIZOS,  
DROSOS MANSOLAS, A. G. KRIEZIS,  
G. ALSANIS.



## Annexe 12-Inventaire de l'état civil du Pirée

### E/ ETAT CIVIL

#### E/E/ ETAT CIVIL (1836-1858)

##### E/E/E/ Livres des naissances du dème

1. 1852 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des naissances du dème du Pirée.

2. 1854 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des naissances du dème du Pirée.

3. 1855 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des naissances du dème du Pirée.

4. 1856 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des naissances du dème du Pirée.

##### E/E/E/ Livres paroissiaux des naissances

1. 1836-1846 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Livre des naissances de la paroisse Haghios Spyridôn.

2. 1836-1842 [Livre 1]

Manuscrit. Sans titre (paroisse Haghios Spyridôn).

3. 1843-1858 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Livre des naissances de la paroisse Haghios Spyridôn.

##### E/E/E/ Livres des mariages du dème du Pirée

1. 1852 [Dossier 1853 D]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des mariages du dème du Pirée.

2. 1853 [Dossier 1853 D]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des mariages du dème du Pirée.

3. 1855 [Dossier 1855 D]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des mariages du dème du Pirée.

4. 1856 [Dossier 1856 G]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des mariages du dème du Pirée.

5. 1857 [Dossier 1856 G]

Manuscrit. Titre : Brochure des notes des mariages du dème du Pirée.

##### E/E/E/ Livres paroissiaux des mariages

1. 1849 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Livre des mariages de la paroisse Haghios Spyridôn.

2. 1850 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Livre des mariages de la paroisse Haghios Spyridôn.

##### E/E/E/ Livres des décès du dème du Pirée

1. 1849 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Livre des décès.

2. 1850 [Livre 1]

Manuscrit. Titre : Livre des décès.

3. 1855 [Livre 1]  
Manuscrit. Titre : Livre des décès.

4. 1856 [Livre 1]  
Manuscrit. Titre : Livre des décès.

## E/E/ ETAT CIVIL (1859-1912)

### E/E/E/ Livres de l'état civil

#### E/E/E/E/ Naissances, mariages, décès

1. 1859 [1b]  
27x20. Environ 500 p. Manuscrit.

16. 1875 [17]  
28,5x20. 708 p. Manuscrit.

2. 1860 [2]  
29x21. 640 p. Manuscrit.

17. 1876 [18]  
28,5x20. 700 p. Manuscrit.

3. 1861 [3]  
28,5x20. 688 p. Manuscrit.

18. 1877 [19]  
28,5x20. 1297 p. Manuscrit.

4. 1863 [5]  
28,5x20. 688 p. Manuscrit.

19. 1878 [20]  
28,5x20. 1268 p. Manuscrit.

5. 1864 [6]  
28,5x20. 690 p. Manuscrit.

20. 1879 [21]  
28,5x20. 1250 p. Manuscrit.

6. 1865 [7]  
28,5x20. 690 p. Manuscrit.

21. 1880 [22]  
28,5x20. 1252 p. Manuscrit.

7. 1866 [8]  
28,5x20. 686 p. Manuscrit.

22. 1881 [23]  
28,5x20. 700 p. Manuscrit.

8. 1867 [9]  
28,5x20. 694 p. Manuscrit.

23. 1882 [24]  
28,5x20. 407 p. Manuscrit.  
Les décès sont enregistrés dans un livre distinct.

9. 1868 [10]  
28,5x20. 690 p. Manuscrit.

10. 1869 [11]  
28,5x20. 540 p. Manuscrit.

24. 1887-1891 [25]  
28,5x20. 402 p. Manuscrit.  
Seuls les naissances et les mariages sont  
enregistrés.  
Inutilisable.

11. 1870 [12]  
28,5x20. 560 p. Manuscrit.

12. 1871 [13]  
28,5x20. 560 p. Manuscrit.

25. 1891-1899 [26]  
28,5x20. 1220 p. Manuscrit.  
Seuls les naissances et les mariages sont  
enregistrés.  
Inutilisable.

13. 1872 [14]  
28,5x20. 572 p. Manuscrit.

14. 1873 [15]  
28,5x20. 700 p. Manuscrit.

26. 1899-1914 [27]  
28,5x20. 700 p. Manuscrit.  
Seuls les naissances et les mariages sont  
enregistrés.  
Inutilisable.

15. 1874 [16]  
28,5x20. 716 p. Manuscrit.

#### E/E/E/E/ Décès

27. 1882 [Th 1]  
28x20. 1000 p. Manuscrit.
28. 1883 [Th 2]  
28x20. 788 p. Manuscrit.
29. 2-01-1884-23-11-1884 [Th 3]  
28x20. 796 p. Manuscrit.
30. 3-12-1884-16-09-1885 [Th 4]  
28x20. 780 p. Manuscrit.
31. 17-09-1885-31-12-1885 [Th 5]  
28x20. 796 p. Manuscrit.
32. 2-01-1886-17-11-1886 [Th 6]  
28x20. 796 p. Manuscrit.
33. 17-11-1886-31-12-1886 [Th 7]  
28x20. 798 p. Manuscrit.
34. 1887 [Th 8]  
28x20. 1300 p. Manuscrit.
35. 1888 [Th 9]  
28x20. 1300 p. Manuscrit.
36. 1889 [Th 10]  
28x20. 1298 p. Manuscrit.
37. 1890 [Th 11]  
28x20. 1300 p. Manuscrit.
38. 1891 [Th 12]  
28x20. 1300 p. Manuscrit.
39. 2-01-1892-7-11-1892 [Th 13]  
28x20. 800 p. Manuscrit.
40. 7-11-1892-31-12-1892 [Th 14]  
28x20. 1588 p. Manuscrit.
41. 1-01-1893-15-10-1893 [Th 15]  
28x20. 800 p. Manuscrit.
42. 16-10-1893-31-12-1893 [Th 16]  
28x20. 800 p. Manuscrit.
43. 1894 [Th 17]  
28x20. 1202 p. Manuscrit.
44. 1-01-1895-28-12-1895 [Th 18]  
28x20. 1200 p. Manuscrit.
45. 21-12-1895-27-12-1896 [Th 19]  
28x20. 1304 p. Manuscrit.
46. 27-12-1896-17-12-1897 [Th 20]  
28x20. 1298 p. Manuscrit.
47. 1-01-1897-23-12-1897 [Th 21]  
28x20. 1310 p. Manuscrit.  
Double du précédent.
48. 4-07-1898-20-08-1899 [Th 22]  
28x20. 1298 p. Manuscrit.
49. 9-11-1900-9-12-1901 [Th 23]  
30,5x20,3. 1598 p. Manuscrit.
50. 16-12-1901-11-04-1903 [Th 24]  
30,5x20,3. 1584 p. Manuscrit.
51. 16-04-1903-17-06-1904 [Th 25]  
30,5x20,3. 1572 p. Manuscrit.
52. 17-06-1904-31-12-1904 [Th 26]  
30,5x20,3. 1512 p. Manuscrit.
53. 18-06-1904-31-12-1904 [Th 27]  
30,5x20,3. 1588 p. Manuscrit.  
Double du précédent.
54. 1-01-1905-25-08-1905 [Th 28]  
29x20,5. 992 p. Manuscrit.
55. 1-01-1905-25-08-1905 [Th 29]  
29x20,5. 1000 p. Manuscrit.  
Double du précédent.
56. 25-08-1905-5-04-1906 [Th 30]  
29x20,5. 996 p. Manuscrit.
57. 25-08-1905-5-04-1906 [Th 31]  
29x20,5. 996 p. Manuscrit.  
Double du précédent.
58. 5-04-1906-28-12-1906 [Th 32]  
29x20,5. 1000 p. Manuscrit.
59. 28-12-1906-27-06-1907 [Th 33]  
29x20,5. 976 p. Manuscrit.
60. 28-12-1906-26-06-1907 [Th 34]  
29x20,5. 988 p. Manuscrit.  
Double du précédent.
61. 26-06-1907-14-12-1908 [Th 35]  
29x20,5. 974 p. Manuscrit.
62. 27-06-1907-27-01-1908 [Th 36]  
29x20,5. 948 p. Manuscrit.  
Double du précédent.
63. 27-01-1908-15-10-1908 [Th 37]  
30,5x22,5. 1012 p. Manuscrit.
64. 23-02-1908-15-10-1908 [Th 38]

30,5x22,5. 1224 p. Manuscrit.

65. 16-10-1908-8-06-1909 [Th 39]  
30,5x22,5. 1000 p. Manuscrit.

66. 16-10-1908-8-06-1909 [Th 40]  
30,5x22,5. 1000 p. Manuscrit.  
Double du précédent.

67. 8-06-1909-10-11-1909 [Th 41]  
30,5x22,5. 1012 p. Manuscrit.

68. 8-06-1909-26-01-1910 [Th 42]  
30,5x22,5. 1012 p. Manuscrit.

69. 26-01-1910-9-02-1910 [Th 43]  
30,5x22,5. 998 p. Manuscrit.

#### E/E/E/ Brouillons des livres de décès

1. 1-01-1896-8-10-1900  
39x27. 1000 p. Manuscrit.

2. 1-11-1900-2-07-1905  
39x27. 1000 p. Manuscrit.

3. 1-10-1908-12-03-1910.

33,5x22,5. 300 p. Manuscrit.

4. 13-03-1910-7-06-1912  
37x24. 396 p. Manuscrit.

5. 7-06-1912-18-05-1914  
40x26. 500 p. Manuscrit.

#### E/E/E/ Répertoires des décès du dème du Pirée

1. 2-01-1866-30-12-1883  
46x37. Manuscrit.

2. 1904-1906  
35x26. Manuscrit.  
Inutilisable.

#### E/E/E/ Répertoires de naissances des paroisses du Pirée

1. 1865-1900  
42,5x27,5. 445 p. Manuscrit

42x26,5. 445 p. Manuscrit.

2. 1860-1890

3. 1884-1887 [Livre 1b]

#### E/E/ NOTES DES CURES ORTHODOXES DU PIREE

##### E/E/E/ Livre des naissance

1. Livre des naissances de la paroisse Haghias Trias  
: 16-11-1877-20-03-1880 [Dossier 1878 A]

2. Livre des naissances de la paroisse Haghios  
Spyridôn 1887-1890  
[Dossier 1890 AB]

3. Livre des naissances et des baptêmes de la  
paroisse Haghios Nikolaos de janvier à mars 1890  
[Dossier 1890 AB]

4. Livre des naissances et des baptêmes de la  
paroisse Haghios Nikolaos de janvier à septembre  
1890  
[Dossier 1890 AB]

5. Livre des naissances et des baptêmes de la  
paroisse Haghios Nikolaos de 1891  
[Dossier 1890 AB]

Annexe 13-Mouvement saisonnier des naissances et des conceptions (1864-1883)

Mois de naissance	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
													Total
Mois de conception	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	
1864	33	17	23	15	19	15	16	20	23	27	35	26	269
1865	21	20	21	22	13	19	16	20	22	11	18	13	216
1866	23	27	19	25	14	7	15	8	15	27	22	20	222
1867	29	37	29	26	19	21	27	43	33	29	28	17	338
1868	28	30	15	19	21	19	16	17	18	26	22	23	254
1869	29	18	22	25	21	25	28	31	30	41	46	37	353
1870	20	37	31	18	17	21	28	25	23	44	25	24	313
1871	58	32	19	32	25	30	36	35	28	37	34	41	407
1872	57	33	32	28	17	29	39	40	22	57	45	45	444
1873	31	32	21	22	26	27	35	18	31	25	40	29	337
1874	48	36	29	27	29	32	35	22	16	36	33	27	370
1875	40	44	40	37	19	29	34	30	19	41	57	37	427
1876	50	49	50	37	47	37	42	43	41	48	68	36	548
1877	45	39	33	45	39	33	33	27	32	68	53	56	503
1878	50	52	46	44	16	33	26	28	31	54	25	46	451
1879	44	57	26	47	24	30	57	16	39	34	43	59	476
1880	62	56	55	36	34	31	35	61	31	36	60	42	539
1881	78	59	43	28	39	43	63	49	45	54	54	51	606
1882	59	64	64	50	40	40	38	38	30	32	40	48	543
1883	63	59	66	53	27	67	27	34	38	57	54	47	592
Total	868	798	684	636	506	588	646	605	567	784	802	724	8208

Source : Brochures officielles du mouvement de la population du Ministère de l'intérieur.

Annexe 14-Mouvement saisonnier des décès (1864-1883)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1864	12	13	10	9	11	22	24	11	13	13	8	16	162
1865	5	7	3	7	14	32	32	46	23	11	27	42	249
1866	34	17	23	19	13	19	25	16	10	19	14	15	224
1867	13	7	9	15	34	34	30	18	23	15	18	27	243
1868	22	23	13	18	17	27	21	22	15	18	14	17	227
1869	27	23	16	16	28	23	25	22	14	14	17	8	233
1870	16	23	13	2	16	21	20	23	29	15	19	17	214
1871	25	26	17	19	19	29	20	20	18	20	19	27	259
1872	14	16	20	21	21	40	35	49	53	31	41	31	372
1873	32	28	34	27	15	35	46	54	45	31	16	24	387
1874	24	29	29	31	25	34	33	22	35	27	24	28	341
1875	40	28	31	23	33	61	47	34	31	31	28	35	422
1876	29	28	25	37	40	33	32	34	26	46	19	38	387
1877	28	17	18	28	33	33	34	43	38	41	34	38	385
1878	43	41	40	31	33	43	42	63	41	37	35	42	491
1879	43	33	44	40	46	47	39	65	42	43	47	45	534
1880	65	45	55	38	43	66	62	48	36	51	53	54	616
1881	39	47	44	50	47	64	74	78	63	56	63	64	689
1882	57	51	42	64	41	54	56	74	77	46	50	56	668
1883	67	62	65	49	48	64	58	62	31	72	65	85	728
Total	635	564	551	544	577	781	755	804	663	637	611	709	7831

Source : Brochures officielles du mouvement de la population du Ministère de l'intérieur.

"Traduction

Au Ministère de l'Intérieur

L'Architecte du Gouvernement S. Cleanthes

Athènes, le 13/25 Août 1833

Conformément à l'ordre sub. N. 938 du Ministère de l'Intérieur, je me suis rendu immédiatement au Pirée. Après avoir soigneusement parcouru et examiné les terrains et après une mûre réflexion, je viens ici exposer mon opinion sur la fondation d'une ville commerciale dans ces lieux. Le Pirée est un port extrêmement avantageux pour le commerce et une ville importante pourrait facilement y être élevée. Plus de quatre cent bâtimens marchands pourraient y relâcher aisément. Il est partout profond jusque devant ses bords, et se trouve à l'abri de tout vent. Les bâtimens entrent avec tous les vens excepté par celui d'est et de nord-est. Ils en sortent également avec tout vent sauf quand celui d'ouest souffle. Les deux autres ports appelés Cophou ou Scordarou et Cantharos ou Bouvearki, sont aussi très bons. Le premier se trouve à droite sur la sortie du port du Pirée, le second dans l'intérieur du port vers les embouchures de la rivière Ciphissus. Ce second port une fois nettoyé servirait au marché du charbon, du bois, des légumes, des viandes, des poissons et des autres comestibles dont la vente dans une ville est nuisible par les exhalaisons fétides qu'elle fait naître. Le Port Cophou est très propre pour le premier lazaret, ayant vis-à-vis le premier office de santé à droite de la sortie. Pour rendre la chose plus claire je joins ici le plan du port et de ses environs que j'ai fait à la hâte et sur une petite échelle avec la partie colorée de la ville.

Ainsi d'après ce qui vient d'être dit la meilleure situation pour fonder une ville commerciale d'après mon avis est celle qui s'étend entre le Pirée et la Munichie vers la porte de Thésée et les embouchures de Ciphissus, au port de Cantharos de manière que depuis l'entrée du port cette ville représenterait un amphithéâtre majestueux.

Il s'agit maintenant de connaître les avantages qui résulteraient au commerce par les ports voisins de Munichie et de Phalère.

Il y a quelque tems que j'avais l'opinion comme beaucoup d'autres, d'unir par un canal les deux ports de Pirée et de Munichie. Mais toute réflexion faite, j'ai trouvé qu'un pareil ouvrage serait plutôt préjudiciable qu'utile. Car le Port de Munichie non seulement est bien peu profond, mais il est aussi sujet au vent.

Ce vent souffle d'une telle force dans le port qu'il le rend hors d'état de servir, si ce n'est à droite et à gauche de ses côtés. Il est donc probable qu'il emmènerait des sables et que le canal et le Pirée en serait bientôt encomblés. Néanmoins il pourrait toujours servir comme marché pour la vente des matériaux, du bois, du charbon, du poisson, de la viande, et cela dans les cas où le Port de Cantharos après avoir été nettoyé n'offrirait pas des eaux suffisantes à cet effet. Car autrement Cantharos est préférable à Munichie sous plusieurs rapports, et surtout par ce qu'on éviterait les doubles dépenses, comme pour l'établissement de l'office de santé, de douane.

Le port de Phalère est aussi mauvais à cause de ses bas fonds à peine si des chaloupes y peuvent relâcher.

Le port d'Ambélakia dans l'île de Salamine pourrait être d'une très grande importance pour le commerce et la marine d'état. Plus de deux mille bâtimens de guerre pourraient rester là ; et près de Lipsocoutala.

J'ai placé hors du port le premier lazaret ainsi que l'office de santé. Mais pour le second lazaret et le second office de santé ils doivent être plus près de la ville et des établissemens publics. Entre ces établissemens et la ville tout cet espace suffirait amplement pour la construction des batimens marchands. Cela pourrait se faire aussi à Cantharos, si comme je viens de le dire, après son nettoyage il offrirait assez d'eau. D'ailleurs les deux côtés de Munichie où le vent de                    ne pénètre pas pourraient très bien servir de chantier.

C'est de cette manière que les établissemens publics seraient concentrés avec la ville ; de là resulterait la facilité du commerce et l'épargne de tous, règles principales pour une ville commerciale.

Il serait nécessaire que le port de Cantharos soit nétoyé. Car la rivière Ciphissus en se jetant à la mer remplit tout le bord de marais qui rendent cet endroit non seulement inutile mais aussi malsain.

Entre Pirée et Munichie on trouve un puit dont l'eau est bonne à boire. On rencontre souvent des traces de puits semblables. Daphni a aussi de la bonne eau, mais les conduits d'eau ont besoin d'être réparés et la ville aura alors une eau abondante. En outre il ya des citernes. En un mot on y trouve heureusement tout ce qui est nécessaire pour une ville commerciale."

*Source : GAK, Archives d'Othon 1er, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 028.*



"Au Ministère de l'Intérieur

Hermoupolis le 20 février 1834

Ad. N° 488

Sur la colonisation des Chiotes au Pirée

J'ai représenté au Ministère par mon rapport du 8 du mois present que j'avais institué une commission composée des Chiotes les plus distingués, qui est chargée de prendre les informations demandées sur la colonisation des Chiotes.

Le Ministère observera dans la copie ci-incluse du rapport de cette commission sub n° 1 ainsi que dans les documens y mentionnés pour quelles raisons la susdite commission n'a pas invité à se réunir pour délibérer à la Nomarchie les actes de la réunion qui a eu lieu sur l'invitation du Nomarque de l'Attique et de la Béotie.

Je crois cependant de mon devoir de faire au Ministère les observations suivantes.

Les Chiotes établis depuis quelques ans ici, où ils possèdent des propriétés importantes ne paraissent nullement disposés à aller se concentrer au Pirée. M<sup>rs</sup> Condostavlos, Glarakis, Rallis et Vouros n'ayant la moindre propriété ici, ou persuadés peut-être par des exhortations de quelques autres ont voulu adresser une pareille demande. Lorsqu'on demande aux Chiotes en général sur leur colonisation au Pirée, ils répondent tous qu'ils en sont contents ; mais en particulier ils paraissent tout le contraire de ce qu'ils font semblant d'être à l'apparence.

Après avoir reçu la réponse de la commission et observé que mon ordre n'a pas été rempli à la lettre, j'aurais invité les Chiotes à se réunir, et je m'en serais rapporté au Ministère plus clairement ; mais comme je ne connaissais pas le terme pendant le quel les Chiotes devraient aller sans prétexte se rétablir au Pirée, je n'ai pas jugé bon de convoquer cette réunion, voulant connaître d'abord ce terme ; car ce serait le seul moyen qui pourrait me faire connaître la décision de tous les Chiotes.

Les Chiotes qui demeurent ici, sont en grand nombre ; car la plupart des habitans d'Hermoupolis est composée de Chiotes ; et quoiqu'ils croient que leur colonisation à Pirée n'aura pas lieu de sitôt, il n'y a cependant que 120 individus seulement qui se sont décidés à signer à la liste qu'ils ont adressée, à ce qu'ils disent, au Nomarque de l'Attique et de la Béotie ; et encore il n'y a pas 15 ou 20 personnes qui sont en état de procéder immédiatement à des constructions de maisons ou des magasins à Pirée.

Pour faire connaître si la décision des Chiotes est en effet stable, et surtout de ceux qui paraissent maintenant disposés à aller s'établir à Pirée, je suis d'avis de leur fixer un délai pendant le quel ils seront obligés d'y aller se concentrer. Ce serait, je crois, le seul moyen qui pourrait mettre à jour la vérité ; car, comme je viens de le dire, un grand nombre de ceux qui sont compris dans la liste susmentionnée, ont signé soit exhortés par d'autres, soit croyant que leur colonisation sera en effet remise.

Si cette observation est approuvée par le Ministère, je vous prie, Mr le Ministre, de vouloir bien m'en donner les ordres nécessaires pour que je sois à même de convoquer la reunion des Chiotes, à qui je ferai communiquer le délai fixé par le Gouvernement, pendant le quel ils seront obligés d'aller à Pirée. Je tâcherais ensuite d'avoir les signatures de ceux qui seraient en

état d'aller s'y établir dans l'espace du terme fixé ; et je m'empresserais d'en exposer mon rapport au Ministère.

Quant aux demandes des Chiotés concernant leur colonisation, le Ministère en aura les renseignements nécessaires dans leur réponse au Nomarque d'Attique et de Béotie.

Je suis

Le très obeissant

En absence du Nomarque

Le Directeur du Nomos

Lastic de Vigouroux"

*Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 034.*

"Conseil des Ministres

Séance du 22 Mars/3 Avril 1834

Le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a porté à la connaissance de ses collègues les renseignements qu'il s'est procurés par le canal du Nomarque de l'Attique et de celui des Cyclades sur la volonté ferme des Chiotes à s'établir au Pirée et sur les moyens à prendre pour réaliser au plutôt cet établissement.

Diverses opinions provoquées par le rapport du Nomarque des Cyclades annexé ci-joint sub L:A, et ceux de Messieurs Condostavlos, Ralis et Vouros annexés ci-joint sub L:B, ont été émises et discutées sur ce sujet.

A la fin, le secrétaire d'état à l'Intérieur a proposé à ses collègues d'examiner :

- 1° S'il faut élever au Pirée une ville
- 2° Si cette ville doit être exclusivement habitée par des Chiotes;
- 3° S'il convient de substituer au nom antique de Pirée celui de Chio ; et
- 4° S'il ne faut pas avant d'arrêter rien de définitif sur cette affaire, s'informer préalablement de la quantité des terres appartenantes à l'Etat et de celles qui étant situées au Pirée appartiennent à des particuliers, et aviser aux moyens d'entrer en possession de ces dernières.

Le Conseil ayant pris en mûre reflexion les propositions du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a été unanimement d'avis :

- 1° D'élever au Pirée une ville commerçante et industrielle, autant dans les intérêts particuliers de la ville d'Athènes destinée à être la Résidence Royale, que dans ceux du Royaume en général puisque il y aura une ville de plus, et que cette ville par sa situation deviendra une des plus florissantes de l'Etat.
- 2° Qu'il convient que cette ville ne soit exclusivement habitée par des Chiotes, d'abord puisqu'il n'est pas certain si les Chiotes qui voudront s'y établir sont en nombre suffisant pour former à eux seuls une ville, et ensuite par ce que d'après le rapport du Nomarque des Cyclades il paraît qu'ils ne sont pas tous d'accord sur ce point ;
- 3° Que les Chiotes pourraient former un Démos à part dans cette ville, dans le cas où ils s'y reuniraient en nombre suffisant, sans en priver toute fois les autres habitans, de ce droit.
- 4° Qu'il ne convient sous aucun rapport de substituer au nom de Pirée celui de Chio.
- 5° Qu'il est nécessaire de se procurer des renseignemens exacts sur la quantité des terres situées au Pirée qui appartiennent à l'Etat et de celles qui appartiennent à des particuliers.

Cette opinion ayant été unanimement adoptée : le Conseil a été d'avis de la soumettre pour le moment à sa Majesté, et de procéder ensuite à l'examen des autres propositions des Chiotes telles que le port franc et ce, pendant que le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur tacherait de se procurer des renseignemens plus détaillés sur les intentions des Chiotes à s'établir au Pirée, que le Secrétaire d'Etat aux Finances s'informerait de la quantité des terres nationales situées au Pirée, et que Mr Cleanthes tracerait le plan de la ville.

Les Secrétaires d'Etat."

*Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 033.*

"Extrait du rapport du Ministère des finances du 17/26 Mai 1836

Comme selon toutes les apparences les Ciotes ne tachent qu'à gagner de tems sans vouloir se décider à opérer leur transmigration à Pirée, et à remplir leurs engagements, et qu'ils se servent depuis presque deux ans de prétextes spécieux pour trainer en longueur une affaire si importante tant sous le rapport financier, que sous le rapport politique, je suis d'opinion que Votre Majesté pourrait leur donner un délai de 50 jours pour se décider à accepter, ou bien à regretter les propositions qui leurs furent faites depuis si longtems, sous la condition que si dans le cours de ce délai ils ne prendraient pas là dessus une décision positive, le Gouvernement de Votre Majesté sera libre de tout engagement envers eux, et rentrant dans ses droits il disposera des terrains destinés pour eux, d'après les convenances du fisc.

S'il arrivait que le fisc se dégageât de toutes obligations envers les Ciotes, il se trouvera certes dans une position extrêmement avantageuse par ce que il pourra aliener les emplacements ci dessus à un prix considérable par la voie des enchers publiques vis à vis la dotation ou à crédit des dix années.

J'ose surtout recommander à la Sollicitude Royale la question de ces emplacements afin que Votre Majesté daigne faire valoir les hautes volontés le plutôt possible, tout retard refroidit ceux qui désirent à y partir et finira par les obliger à changer d'opinion et à se donner à d'autres entreprises, ce qui mettra le fisc hors d'Etat de disposer des terrains en question avec un si grand avantage tandis que de l'autre côté la ville naissante du Pirée, privée de toutes les facilités et de tous les moyens d'agrandissement, que pourrait lui offrir une population plus grande, restera pour longtems dans l'état non satisfait où elle se trouve aujourd'hui.

Cette ville, tous me porte à croire, Sire, qu'elle est destinée par sa nature à tenir la première place entre les villes les plus florissantes du Royaume, à contribuer puissamment à l'agrandissement et à l'embellissement de la Capitale, et à rendre à l'Attique sa prospérité et sa splendeur antique. Mais pour ne pas importuner Votre Majesté sur des considérations sur lesquelles Elles doit avoir porté son attention depuis longtems, je me borne à remarquer très humblement que si Votre Majesté après avoir fait élever les établissemens de Transit et de la Douane, et accorder à ceux qui veulent bâtir au Pyrée des concessions généreuses voudrait encore affranchir cette ville de tout impot de Douane, en rendans son port, port franco, pour cinq ans, par là Votre Majesté mettrait pour ainsi dire, les premiers fondemens de cette ville et porterait à leur compte les bienfaits qu'Elle lui prodigue.

La perte que cette concession pourrait occasionner au fisc, est insignifiante vis à vis des grands avantages qui en résulteront par la suite.

Cette concession, et la mesure ci dessus propre relativement aux terrains destinés au Ciotes je considère, Sire, comme le moyen le plus propice à encourager puissamment les constructions qui se font dans cette ville, à donner de l'essor à son petit commerce, à contribuer au prompt accroissement de sa population, et en un mot à donner de l'âme à la création d'une ville qui s'élève sous les heureux hospices de Votre Majesté.

Quant au moyen à prévenir la contrebande qui pourrait se faire à la faveur de la fraude, à accorder une barrière de douane établie sur le long de fossé qui part de Cyphissus et contourne une partie de ses eaux à Phaliré, et sur celui qui va bientôt ouvrir du même point du fleuve jusqu'au pont du Pirée, barrière facile à garder par quelques sentinelles, vâ la courte

étendue des distances à garder sera suffisante pour prévenir la contrebande, et supprimer toute tentative frauduleuse."

*Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 114.*

"Ministère de l'Intérieur

Athènes 14/26 octobre 1836

Bureau d'Economie Publique

Sur la colonisation des Chiotès au Pirée

Sire,

La commission des Chiotès est depuis quelques jours arrivée au Pirée, pour diriger les travaux de la colonisation. Parmi ses membres il y en a même qui vont incessamment commencer leurs batisses et il y a lieu d'espérer que plusieurs autres de leurs concitoyens ne tarderont pas à inviter leur exemple.

Par un pétition adressée au Ministère, cette commission fait les demandes suivantes :

- 1° De lui donner des instructions d'après lesquelles elle doit agir dans ses nouvelles fonctions.
- 2° De lui faire connaître les limites qui séparent la partie droite de la partie gauche ;
- 3° De ne pas permettre plus tard d'élever d'autres maisons sur le môle à construire devant la ligne parallèle à la mer.
- 4° De permettre aux Chiotès qui vont bâtir au Pirée de prendre pour la construction de leurs maisons des pierres des endroits appartenant au public ;
- 5° De nommer le personnel de la commission qui livrera leurs titres de concessions, et à laquelle s'adresseront ceux, qui demanderont des terrains ; Mais que cette commission soit composée de personnes qui prennent de l'intérêt à leur établissement, et qui n'y portent point d'entraves.
- 6° De leur permettre d'avoir pour leurs batisses des architectes de leur choix.
- 7° De leur communiquer le plan de leur ville pour se consulter avec l'architecte s'il y a lieu à faire quelque changement, d'après l'art 13 de l'ordonnance du 25 mai/6 juin.
- 8° De défendre à qui que ce soit d'élever des batisses sur la partie droite du Pirée, sans que la commission en soit informée et qu'elle donne son avis.

En mettant sous les yeux de Votre Majesté les sus-dites demandes de la commission, j'ai l'honneur de soumettre à Sa haute approbation les instructions que je viens de rédiger à cet effet, ainsi qu'une proclamation du Ministère.

La ligne qui sépare les deux villes ayant été changée un peu d'après les modifications apportées par le conseil d'Etat au projet de loi sur l'expropriation au Pirée, je ne puis pas la déterminer avant la publication de l'ordonnance définitive de Votre Majesté. Elle sera fixée sur le plan même que j'aurai l'honneur de lui soumettre demain avec mon rapport sur cet objet.

La 3<sup>ème</sup> demande étant juste, je supplie Votre Majesté de l'approuver, ainsi que le 4<sup>ème</sup> qui encouragera et facilitera beaucoup les Chiotès.

Les demandes 6, 7 et 8 ne présentent aucune difficulté à être agréer ; je me suis permis de comprendre les deux objets qu'elles concernent dans les instructions.

Quant à la 5<sup>ème</sup> demande je crois que la colonisation avancera mieux et plutôt si les pétitions seront adressées au Ministère, et si ce sera lui-même qui livrera les titres de concessions, au

lieu de remettre cette tache à une commission qui, par la difficulté de se réunir et d'autres motifs porterait des retards et découragerait les concessionnaires. J'ose espérer que Votre Majesté approuvera cet avis.

Les raisons qui m'ont dicté le devoir de faire la proclamation sont : 1° Pour approuver et justifier d'une certaine manière l'expiration du 1<sup>er</sup> délai de 4 mois, pendant lesquels les demandes pour les dix premières maisons des Chiotés ont dû être adressées, et de ne pas permettre tacitement cette transgression qui pourrait leur donner droit à une autre ; 2° pour avertir les Chiotés qui se trouvent dans diverses parties du Royaume, afin qu'ils puissent prendre part à la distribution ou au choix des premiers et des meilleurs terrains et 3° pour expliquer la manière dont les pétitions doivent être dressées.

J'ai l'honneur de soumettre également à la signature de Votre Majesté un projet d'ordonnance, et je La prie de me donner Ses ordres le plutôt possible.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, De Votre Majesté

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur."

*Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 144.*

"Le Secrétariat d'Etat pour l'Intérieur

Athènes 25 Dbre 1837/6 Janvier 1838

Sur l'établissement des Hydriotes au Pirée

Sire,

Par son rapport du 20 9<sup>bre</sup> sub N° 17005 mon prédécesseur a exposé les démarches qui ont été faites relativement à l'établissement des Hydriotes au Pirée. D'après les renseignements pris sur les lieux, la plupart des terres qui se trouvent à l'endroit demandé par les pétitionnaires appartiennent à divers propriétaires. Il n'y a que 25 stremmes Royaux appartenant à l'Etat ou au Monastère dissout de St Spyridion. De cette dernière étendue la moitié à peu près est enlevée par les rues et les places publiques d'après le plan ci-annexé, où sont marqués en couleur grise les terres privées. En conséquence le Gouvernement n'a en sa disposition que 13 stremmes Royaux, ou 23000 anciens piques qu'il peut distribuer aux Hydriotes ; et comme ceux qui ont demandé à s'y établir sont en général de pauvres gens et qu'ils ne sont pas en état de se faire bâtir de grandes maisons, 200 à 400 maisons sont suffisants à chacun ; de manière que nous pouvons satisfaire environ 200 Hydriotes avec les terres dont nous pouvons disposer et qui doivent leur être accordés si non gratis, car elles appartiennent en partie à la caisse ecclésiastique, du moins à un prix modéré, vu la pauvreté des Hydriotes qui seraient dans l'impossibilité de faire bâtir, si on les obligeait de payer un prix élevé pour les emplacements qu'on leur cédera.

Il est vrai que les Hydriotes contenus dans la pétition adressée à Votre Majesté sont au nombre de 200, et il y en a beaucoup d'autres encore qui ont le même désir, d'après le dit de la commission qu'ils ont nommée, de sorte qu'une petite partie en recevra des emplacements. Mais le Gouvernement ne peut leur céder que les terres qu'il y possède. S'il voulait en acheter de ceux qui y ont des propriétés, cette colonisation deviendra trop coûteuse, toute utile et bienfaisante qu'elle soit.

Le Gouvernement possède plus loin, vers le midi de la ville à former, d'autres terres encore appartenant au même monastère ; mais on ne peut pas donner trop d'extension à la fois au plan de cette ville qui est sans cela d'environ 150 stremmes car alors on ne bâtira que sur les terres cédées par le Gouvernement et les maisons seront éparses et isolées, ce qui défigurerait la ville.

Parmi les terres comprises dans le plan, il y a aussi une bonne partie appartenant à quelques Hydriotes qui sont disposés à les céder pour un prix juste à ceux de leurs compatriotes qui n'auront pas part au partage des emplacements nationaux ; De cette manière la ville peut plutôt se former et lorsque la majeure partie en sera bâtie, nous pouvons étendre plus loin le plan et y accorder à d'autres Hydriotes les emplacements dont nous pouvons y disposer. Quant au prix des terres qui seront concédées pour l'établissement des Hydriotes, il doit être fixé, d'après mon avis à 25 lepta l'ancien pique, ce qui revient à 70 dr. environ pour un emplacement de 200 piques car il faut compter outre l'aire de l'emplacement les rues adjacentes comme cela a été fait pour les Chiotes et tous les autres qui ont reçu des terrains au Pirée. Ce prix est d'ailleurs ce que valent aujourd'hui les terres en question.



Le marché marqué dans le plan et qui ne consiste que de 24 emplacements de boutiques, ne doit pas être compris dans la distribution parce qu'il donnera lieu à des mécontentemens et parce que l'endroit fixé pour ce marché a même à présent une bonne valeur. Il faut le vendre à l'enchère et destiner la somme qui en proviendra à faire venir de l'eau à la ville des Hydriotes, où il n'y en a point maintenant. Ces terres appartiennent à l'Etat qui les a prises de feu l'amiral Miaoulis en l'indemnisant avec d'autres terres.

J'ose donc proposer à Votre Majesté

1° D'approuver le plan de la nouvelle ville,

2° De permettre aux Hydriotes de s'y établir,

3° De leur distribuer le terrain national qui s'y trouve, en accordant à chaque famille un emplacement à raison de 25 lep. le pique.

4° De permettre aux Hydriotes de prolonger le plan de la ville lorsque les  $\frac{3}{4}$  en seront batis, et d'accorder à ceux d'entre eux qui n'ont pas eu des emplacements dans la première distribution, d'autres emplacements dans la partie qui y sera ajoutée et où le Gouvernement a des terres disponibles.

5° Les emplacements seront rangés en 3 catégories, c'est-à-dire de 200, 300 et 400 anciennes piques et ils seront distribués sur l'avis de la commission des Hydriotes, qui doit connaître ceux qui ont plus ou moins de besoins et de moyens ;

6° La distribution aura lieu un mois après la publication de l'ordonnance R<sup>le</sup> et les emplacements disponibles seront tirés au sort ;

7° Le prix du terrain sera payé à 4 termes annuels, dont le 1<sup>er</sup> commencera six mois après la concession du terrain.

8° Les concessionnaires seront tenus de commencer leurs maisons dans le 1<sup>er</sup> semestre et les achever en 18 mois, sans quoi ils perdront le droit sur cette concession ;

9° Le marché sera disposé comme j'ai eu l'honneur de le dire plus haut ;

Le Gouvernement doit nommer de son côté trois membres à la commission des Hydriotes pour éviter des abus.

Ces clauses sont entretenus dans le projet d'ordonnance que j'ai l'honneur de soumettre ci-joint à la haute approbation de Votre Majesté.

Je suis avec le plus profond respect, Sire,

De Votre Majesté

Le très-humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet.

Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur."

*Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 217, Document 006.*

"1° Conformement au desir bienveillant de V. Majesté concernant la gratification du prix des rues aux Hydriotes qui vont s'établir au Pirée, je crois qu'il faut qu'ils en soient exempt non seulement pour le terrain appartenant à l'Etat, mais pour celui du monastère aussi ; sans quoi il y aura des plaintes de la part de ceux dont les emplacements se trouvent dans le dernier cas, et comme le terrain du monastère de St Spyridion est de peu d'étendue, le Gouvernement n'aura qu'une somme médiocre à payer à la caisse ecclésiastique pour les rues. C'est dans ce sens qui a été modifié le projet de l'ordonnance.

2° Le Ministère ne se proposait pas de diviser les emplacements en trois catégories ; mais les Hydriotes qui demanderont les terrains ; et d'accorder à chacun 200-300-400 piques selon son état qui sera constaté par la commission. Cependant selon le desir de V. M. j'ai rendu le projet d'ordonnance plus claire pour éviter ainsi la mésintelligence.

3° je crois que V. M. par cette remarque desirerait que les Hydriotes aient la préférence à l'enchère des emplacements du marché ; ce que je crois aussi juste et encourageant pour la colonie. J'ai ajouté donc cette clause dans le projet, et j'ai ajouté de plus que la vente de ce marché soit faite d'après la loi concernant l'aliénation des biens périssables ; c'est à dire que le prix en soit payé en dix termes annuels, ce qui facilitera les acheteurs davantage.

Athènes le 28 Dbre 1837.

Le très humble et très obéissant serviteur et fidèle sujet."

*Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 217, Document 008.*

Liste des Chiotes qui sont disposés à aller s'établir à Pirée.

Daniel	Métropolitain de Chios
S. Galatis	négociant
Th. Amiros	"
Stéfanos Agélastos	"
Emmanuel Psiaky	"
G. A. Vouros	"
Jaques Rallis	"
Constantin Loutrakis	"
M. Rallis	"
K. Pitzipios	avocat
Dimitri Parparias	
Loucas Rallis	négociant
Michel Rodocanakis	"
Georges St. Psyschas	"
Georges C. Tzicalas	"
G. Th. Avgerinos	"
T. G. Carallis	avocat
Dimitri M. Caralis	négociant
Andréas N. Fakiris	"
Constantin Glarakis	"
Jean A. Rallis	négociant
P. A. Rallis	"
Théodore Rallis	"
Jean Vouros	médecin
G. Lagonicos	
N. Prassacaki	négociant
N. Vamvas	professeur
Jean Mitaraki	négociant
Dem. G. Parascaki	
Michel Avgerino	
Jean M. Apalyra	
Emmanuel Poutou	
Avgoustino Poutou	
Georges Calvocoressi	négociant
St. Zygornalas	"
A. Petrocokinos	"
E. P. Petrocokinos	"
Paul A. Mavrogordatos	"
C. Karalis	"
M. A. Salvagos	maître
P. P. Negreponde	négociant
Jean Proïos	"
Dem. N. Roidi	"
Stef. N. Roidi	négociant
Constantin Serini	"

M. F. Salvago	maître
Nicolas Salvagos	négociant
Jean Callipetis	
Antoin E. Mavrogordato	négociant
Mikè Poutou	
George Caralis	
Demétri Stéliano	
D. P. Skylitzi	négociant
Antonin A. Zerlentis	"
Mikè M. Rodoranaki	"
Constantin P. Platys	
D. P. Mavrogordatos	négociant
Ambroise Mavrogordatos	"
Demétri Maximos	"
Em. Petrocokinos	"
George M. Evmorfopoulos	"
Constantin Paspalis	
Jean Calamaris	
Jaques Damalas	
Demetri Arfanis	
Leonardo Zerlentis	négociant
D. Vafiadaki	
George Tzimby	
George P. Fakiris	
Pantoléon St. Psychas	négociant
Mathieu Z. Mavrogordato	"
Nicolas Triantafillo	
Arch. Macarios	prêtre
Leontios Rodocanaki	négociant
Rallou C. Mavrogordato	
George L. Skylitzi	négociant
George Christo	
Loucas Tzifos	négociant
Vikentios Jean	
Michel Margaki	
Georgiadis Syngros	médecin
Stefanos Saridaki	
Jean Thalassinos	
Nicolas Zarachanis	
Cozi Nioti	
Agapios Politas	maître
Jean Gianacopoulos	
Ambroise Toumardaki	
Em. Vourgaraki	
N. Calvacoressi	négociant
Leonardo Frugaki	
Georges Emmanuel	
F. C. Pourpours	
Jean M. Parodis	
Avgoustino Zervondaki	

Athanase Rafael	négociant
Agapios Pneumaticos	prêtre
Const. F. Tzicalas	
Démètre N. Gianacopoulos	écrivain
Constantin M. Mavrogordatos	négociant
P. G. Mytaraki	écrivain
George N. Mavrogordato	négociant
Michel Calarakis	"
Jean C. Negroponte	"
Leonidas A. Evmorfopoulos	"
Andreas Capparisis	"

Hermoupolis le 28 Octobre 1833

Source : GAK, Archives d'Othon 1<sup>er</sup>, Ministère de l'Intérieur, Dossier 223, Document 035.

Annexe 23- Lieux d'origine des chefs de ménage dans le recensement de 1848

Lieu d'origine des chefs de ménage	Lieu d'origine des chefs de ménage	Effectifs absolus	Pourcentage
Αγγλία	Angleterre	2	0,24
Αγία Βαρβάρα	Hagia Barbara	1	0,12
Αγία Μαύρα	Hagia Mavra	1	0,12
Άγιος Ανδρέας	Hagios Andréas	4	0,5
Άγιος Πέτρος	Hagios Pétros	1	0,12
Αθήνα	Athènes	18	2,23
Αίγινα	Egine	21	2,6
Αίνος	Ainos	3	0,37
Αμοργός	Amorgos	1	0,12
Άμφισσα	Amphissa	2	0,24
Ανατολή	Asie mineure	10	1,24
Ανδριακόπωλις	Andriakopólis	1	0,12
Ανδρίτζενα	Andritzéna	2	0,24
Άνδρος	Andros	8	0,99
Άργος	Argos	20	2,48
Αρκαδία	Arcadie	1	0,12
Ασπροπόταμος	Aspropotamos	1	0,12
Άστρος	Astros	3	0,37
Αχίλαος	Achilaos	1	0,12
Βάλο	Balo	1	0,12
Βατίκα	Batika	1	0,12
Βέρια	Béria	1	0,12
Βουλγαρία	Bulgarie	5	0,62
Βώλος	Volos	2	0,24
Γαλαξίδι	Galaxidi	1	0,12
Γαλλία	France	2	0,24
Γαστούνη	Gastouni	1	0,12
Γενόβα	Gênes	1	0,12
Γεράνης	Geranis	1	0,12
Γερμανία	Allemagne	2	0,24
Δημητζάνα	Dimitzana	1	0,12
Έσσια	Essia	1	0,12
Έφεσσος	Ephèse	1	0,12
Ζαγωρά	Zagóra	7	0,86
Ζάκυνθος	Zakynthos	7	0,86
Ήπειρος	Epire	15	1,86
Θάσσος	Thassos	1	0,12
Θεσσαλία	Thessalie	2	0,24
Θεσσαλονίκη	Thessalonique	6	0,74
Θετολία	Thétolia	1	0,12
Θήβα	Thèbes	4	0,5
Θήρα	Santorin	3	0,37
Ιερουσαλήμ	Jérusalem	2	0,24
Ιωάννινα	Ióannina	4	0,5
Κωνσταντινούπολις	Constantinople	16	1,98
Καισαρία	Césarée	1	0,12
Καλάμαι	Kalamè	5	0,62
Καλίπολις	Kalipolis	2	0,24

Καλυβρίτα	Kalyvrita	1	0,12
Καραβούνος	Karavounos	1	0,12
Καρακοβούνης	Karakounonis	2	0,24
Καρίτρενα	Karitrena	1	0,12
Κάρπαθος	Karpathos	2	0,24
Καρπενία	Karpénia	1	0,12
Καρπεσία	Karpésiè	1	0,12
Κάρυστος	Karystos	1	0,12
Κάσλιας	Kaslias	1	0,12
Καστάνιτζα	Kastanitza	5	0,62
Κέα	Kéa	9	1,12
Κέρκυρα	Corfou	1	0,12
Κεφαλληνία	Céphallinia	3	0,37
Κεφαλλία	Céphallia	1	0,12
Κεφαλλονία	Céphalonie	1	0,12
Κιπόλης	Kipolis	5	0,62
Κορφοί	Korfi	7	0,86
Κορώνη	Koróni	2	0,24
Κούτουρα	Koutoura	1	0,12
Κρανίδα	Kranidi	3	0,37
Κρήτη	Crète	32	3,97
Κυδωνία	Cydónies	22	2,73
Κύθηρα	Cythère	9	1,12
Κύθνος	Kythnos	1	0,12
Κύπρος	Chypre	8	0,99
Λαμία	Lamia	2	0,24
Λαρίσσα	Larissa	2	0,24
Λεβαδία	Libadie	1	0,12
Λέσβος	Lesbos	1	0,12
Λευκάδα	Leukada	1	0,12
Λεωνίδιον	Léónidion	12	1,48
Λύμνιος	Limnios	1	0,12
Μαγνησία	Magnésie	2	0,24
Μακεδωνία	Macédoine	3	0,37
Μακρινίτζα	Makrinitza	1	0,12
Μάλτα	Malte	15	1,86
Μεσόλογγι	Messolonghi	7	0,86
Μήλος	Milos	2	0,24
Μιατρά	Miatra	2	0,24
Μιστρά	Mistra	1	0,12
Μονεμβασία	Monemvasia	2	0,24
Μουζέλα	Mouzela	1	0,12
Μπογάζια	Bogazia	1	0,12
Μύκονος	Mykonos	3	0,37
Νάξος	Naxos	6	0,74
Ναύαλιστα	Navalisa	1	0,12
Ναύπλιον	Nauplie	5	0,62
Νεάπολις	Néapolis	3	0,37
Νική της Μεσινίας	Niki de Messénie	1	0,12
Όλυμπος	Olympos	5	0,62
Παξοί	Paxoi	2	0,24
Παλέρμο	Palerme	2	0,24

Παρίσι	Paris	1	0,12
Πάρος	Paros	3	0,37
Πάτμος	Patmos	1	0,12
Πατούβα	Patouva	1	0,12
Πάτρας	Patras	3	0,37
Πειραιάς	Le Pirée	2	0,24
Πελοποννήσος	Péloponnèse	2	0,24
Πέργαμος	Pergame	1	0,12
Περτζόβα	Pertzova	1	0,12
Πιεμόντω	Piémont	1	0,12
Πόρος	Poros	4	0,5
Ραγούζα	Raguse	2	0,24
Ρόδος	Rhodes	1	0,12
Ροϊδης	Roidis	1	0,12
Ρωσία	Russie	1	0,12
Ρούμελη	Roumeli	3	0,37
Ρουνία	Rounia	1	0,12
Σαλαμίνα	Salamine	1	0,12
Σαραντακλήσιος	Sarantaklisios	1	0,12
Σεργός	Sergos	1	0,12
Σέρρος	Serros	2	0,24
Σίφνος	Siphnos	1	0,12
Σκλαβουσίνη	Sklabousini	1	0,12
Σκόπελω	Skopelò	1	0,12
Σλαβουνία	Slabounia	1	0,12
Σμύρνη	Smyrne	32	3,97
Σοίτακης	Soitakis	1	0,12
Σούμελη	Soumeli	3	0,37
Σπάρτη	Sparte	5	0,62
Σπέτζαι	Spetzai	6	0,74
Στεμήτζα	Stémitza	1	0,12
Σύρος	Syros	1	0,12
Σύτινα	Sytina	1	0,12
Τάρα	Tara	1	0,12
Τήνος	Tinos	16	1,98
Τούρναβα	Tournava	1	0,12
Τρίκαλλα	Trikalla	2	0,24
Τρίπολις	Tripolis	24	2,97
Ύδρα	Hydra	163	20,22
Φίπουλης	Phipoulis	1	0,12
Χέλη	Chéli	1	0,12
Χίος	Chios	60	7,44
Ψαρρά	Psara	7	0,86
Indéterminé	Indéterminé	38	4,71
Total	Total	806	100

Source : Liste de recensement de la population du Pirée de 1848



Annexe 24-Lieux d'origine des pères dans les actes de naissances (1836-1856)

Lieu d'origine des pères	Lieu d'origine des pères	Effectifs absolus	Pourcentage
Αἰβαλή	Aibali	2	0,1
Άγιος Ανδρέας	Hagios Andreas	3	0,15
Άγιος Πέτρος	Hagios Petros	4	0,2
Άγραφα	Agrafa	1	0,05
Αθήνα	Athènes	71	3,57
Αιγίνα	Egine	21	1,05
Αίγυπτος	Egypte	2	0,1
Αίνος	Ainos	1	0,05
Αλβανία	Albanie	1	0,05
Αμουργός	Amorgos	2	0,1
Αμφισσα	Amphissa	1	0,05
Ανατολή	Anatolie	23	1,16
Αναχίλιας	Anachilias	1	0,05
Ανδριανούπολις	Andrianoupolis	2	0,1
Άνδρος	Andros	15	0,75
Αζότης	Azotis	1	0,05
Άραβος	Arabie	1	0,05
Αράγη	Aragi	1	0,05
Άργος	Argos	57	2,87
Αρκαδία	Arcadie	4	0,2
Ασία	Asie	1	0,05
Άστρος	Astros	1	0,05
Βαδίκη	Badiki	1	0,05
Βαρβάρα	Barbara	1	0,05
Βαυβαρία	Bavière	1	0,05
Βεθλέεμ	Bethléem	1	0,05
Βεροία	Beria	1	0,05
Βεωπίας	Béotie	1	0,05
Βιζάντιον	Byzantion	1	0,05
Βίλα	Bila	1	0,05
Βουλγαρία	Bulgarie	1	0,05
Γαλαξίδη	Galaxidi	2	0,1
Γαλλία	France	2	0,1
Γερμανία	Allemagne	9	0,45
Γύπτιος	Gytan	1	0,05
Δανάκος	Danakos	1	0,05
Δημήζανα	Dimitzana	13	0,65
Επτανήσιος	Heptanèse	1	0,05
Ευπηρύτη	Evpiriti	2	0,1
Έφεσος	Ephèse	1	0,05
Ζαγορά	Zagôra	9	0,45
Ζάκυνθος	Zakynthos	16	0,8
Ήπειρος	Epire	13	0,65
Θεσσαλία	Thessalie	1	0,05
Θεσσαλονίκη	Thessalonique	14	0,7
Θεταλός	Thetalos	3	0,15
Θεπαλία	Thépalia	2	0,1
Θήβαι	Thèbes	2	0,1

Θήρα	Santorin	1	0,05
Ιερουσαλήμ	Jérusalem	4	0,2
Ίπρος	Ipros	1	0,05
Ιταλία	Italie	8	0,4
Ιωάννινα	Ióannina	17	0,85
Κωνσταντινούπολις	Constantinople	16	0,8
Καισαρία	Césarée	1	0,05
Καλάβρυτα	Kalabrita	1	0,05
Καλάμαι	Kalamai	9	0,45
Καλαμάτα	Kalamata	7	0,35
Καλήπολις	Kalipolis	5	0,25
Καράβος	Karabos	1	0,05
Καραβούνη	Karabouni	1	0,05
Καρακοβούνα	Karakobouna	2	0,1
Καρακοβούνη	Karakobouni	2	0,1
Καρανός	Karanos	1	0,05
Κάρπαθος	Karpathos	2	0,1
Καρπενίση	Karpenisi	4	0,2
Καρυστῶ	Karystò	1	0,05
Κασανδρία	Kasandria	1	0,05
Κάσσο	Kasso	1	0,05
Καστάνιτζα	Kastanitza	1	0,05
Καστελλόριζο	Kastellorizo	2	0,1
Καστορία	Kastoria	1	0,05
Καστρί	Kastri	2	0,1
Κέα	Κέα	9	0,45
Κέρκυρα	Corfou	3	0,15
Κεφαλληνία	Céphallinia	1	0,05
Κεφαλονία	Céphalonie	1	0,05
Κόζανη	Kozani	2	0,1
Κόρινθος	Corinthe	2	0,1
Κορφιοῦς	Korfious	1	0,05
Κορφοί	Korfi	6	0,3
Κορώνη	Koròni	2	0,1
Κορώπι	Koròpi	1	0,05
Κούλουρη	Koulouri	2	0,1
Κρανίδι	Kranidi	4	0,2
Κράταρα	Kratara	1	0,05
Κρήτη	Crète	72	3,62
Κυδωνίαι	Cydonies	42	2,11
Κυθήρα	Cythère	1	0,05
Κύθνος	Kythnos	3	0,15
Κύπρος	Chypre	16	0,8
Κωράνας	Kòranas	1	0,05
Λακωνία	Laconie	4	0,2
Λάρισσα	Larissa	1	0,05
Λατίων	Latiòn	1	0,05
Λεβαδία	Libadia	4	0,2
Λέσβος	Lesbos	5	0,25
Λευκάς	Leukas	1	0,05
Λεωνίδιον	Leònidion	29	1,46
Λιβαδία	Libadia	1	0,05

Λίμνος	Limnos	7	0,35
Λόνδρα	Londra	1	0,05
Μαγνησία	Magnésie	2	0,1
Μακεδωνία	Macédoine	6	0,3
Μάλτα	Malte	1	0,05
Μανή	Magne	1	0,05
Μαυροβούνη	Monténégro	2	0,1
Μέγαρα	Mégare	3	0,15
Μελεμένη	Melemeri	1	0,05
Μελίτης	Mélitis	2	0,1
Μεσόλογγι	Mesolonghi	14	0,7
Μύκονος	Myconos	6	0,3
Μήλος	Milos	6	0,3
Μιτηλύνη	Mitylène	3	0,15
Μίστρα	Mistra	4	0,2
Μοραΐτης	Morée	1	0,05
Μοσχοκής	Moschonis	1	0,05
Μοσχονία	Moschonia	1	0,05
Μουζέλα	Mouzéla	1	0,05
Μουτζούλη	Moutzouli	1	0,05
Μπορνόβα	Bornova	1	0,05
Νάξος	Naxos	12	0,6
Ναύπλιον	Nauplie	5	0,25
Νεοφότηστος	Néophotistos	2	0,1
Όλυμπος	Olympos	1	0,05
Πάρος	Paros	1	0,05
Πάτμος	Patmos	6	0,25
Πάτρας	Patras	7	0,35
Πειραιάς	Le Pirée	47	2,36
Πελοποννήσος	Péloponnèse	36	1,81
Πέργαμος	Pergame	2	0,1
Πόρος	Poros	7	0,35
Πουγαδία	Pougadia	1	0,05
Πύλος	Pylos	1	0,05
Ρόδος	Rhodes	4	0,2
Ρούμελη	Roumeli	30	1,51
Ρωσσία	Russie	2	0,1
Σαγιαρή	Sagiari	1	0,05
Σαλαμίνα	Salamine	1	0,05
Σάλωνα	Salôna	4	0,2
Σάμος	Samos	4	0,2
Σαντορίνη	Santorin	1	0,05
Σερρός	Serros	3	0,15
Σιάτιστα	Siatista	1	0,05
Σίφνος	Siphnos	2	0,1
Σκόπελος	Skopelos	2	0,1
Σμύρνη	Smyrne	70	3,52
Σούλη	Souli	1	0,05
Σοφία	Sophia	1	0,05
Σπάρτη	Sparte	6	0,3
Σπέτζαι	Spetzé	10	0,5
Σύρος	Syros	3	0,15

Τελόν	Telon	1	0,05
Τεργεστή	Trieste	1	0,05
Τζάκονα	Tsaconie	11	0,55
Τζαμουρία	Tzamouria	1	0,05
Τζέα	Tzéa	1	0,05
Τζενίδι	Tzénidi	1	0,05
Τζυρίγο	Tzyrigo	3	0,15
Τήνος	Tinos	49	2,46
Τρίπολης	Tripoli	65	3,27
Τριπολιζά	Tripolitza	2	0,1
Ύδρα	Hydra	330	16,11
Φιλιπούπολις	Philipoupolis	2	0,1
Φωταλάου	Phôtalaou	1	0,05
Χανούβα (Γερμανία)	Hanovre (Allemagne)	1	0,05
Χασία	Chassia	1	0,05
Χειμάρα	Cheimara	2	0,1
Χίος	Chios	101	5,08
Ψαρρά	Psara	24	1,2
Indéterminé	Indéterminé	423	21,24
Total		1986	100

Source : Registres des naissances du Pirée (1836-1856).

## ΣΤΟΙΧ. Β.

## ΒΟΥΛΕΥΤΙΚΟΥ ΝΟΜΟΥ.

Ἱεραλογικὸς κατάλογος τοῦ Δήμου Πειραιῶς τῆς ἐπαρχίας Ἀττικῆς 1866

Αὐτ. ἀρ.	Ὄνομα καὶ ἐπώνυμον	Ὄνομα τοῦ πατρὸς	Ἡλικία	Ἐπάγγελμα.	Παρατηρήσεις
1	Ἀγγελῆς Ἰωάννου	Ἰωάννης	46	μάγειρος	
2	Ἀντώνιος Πετρόπουλος	Νικόλαος	51	διδάσκαλος	
3	Ἀθανάσιος Βουτυράς	Κωνσταντῖνος	36	βάπτης	
4	Ἀνδρέας Πετράκης	Πέτρος	61	μεταπράτης	
5	Ἀγγελῆς Ἀθανασόπουλος	Γεώργιος	27	μάγειρος	
6	Ἀρτέμιος Ἀρτεμίου	Ἰωάννης	36	λεπτοουργός	
7	Ἀριστείδης Τσολῆς	Θεόδωρος	29	ἐμποροῦπάλληλος	
8	Ἀθανάσιος Ζωγράφος	Ἀνδρέας	51	ἐμπορος	
9	Ἀθανάσιος Βαζλάμης	Ἀναγνώστης	41	"	
10	Αὐγέρης Τσελέπης	Γεώργιος	61	κτηματίας	
11	Ἀντώνιος Ἀντωνιάδης	Ἰωάννης	29	διδάσκαλος	
12	Ἀνδρέας Ἀντωνιάδης	"	22	μαθητής	
13	Ἀναστάσιος Πεπεμούνας	Σπύρος	36	οἰνοπώλης	
14	Ἀλέξιος Παπαδόπουλος	Γεώργιος	46	καφεπώλης	
15	Ἀθανάσιος Παναγιωτάκης	Ἀντώνιος	29	ἐμπορος	
16	Ἀλκιβιάδης Κυδωνάκης	Νικόλαος	22	"	
17	Ἀθανάσιος Ἀνδριόφωρος	Παναγιώτης	47	βάπτης	
18	Ἀπόστολος Δημόπουλος	Δῆμος	41	υπάλληλος	
19	Ἀνδρικός Μαλτέζος	Ἀθανάσιος	23	ποιμὴν	
20	Ἀναστάσιος Βαλλιανίτης	Νίκος	44	ἐμπορομεσίτης	
21	Ἀναστάσιος Παρασκευόπουλος	Παρασκευᾶς	56	σανδαλοποιός	
22	Ἀργύριος Ἀναστασίου	Ἀναστάσιος	41	λαχνοπώλης	
23	Ἀπόστολος Φωτάκης	Φώτιος	42	κρεωπώλης	
24	Ἀργύριος Ἀργυρόπουλος	Δημήτριος	26	μαραγκός	
25	Ἀνδρέας Κωσταρόπουλος	Παναγιώτης	31	υψηρέτης	
26	Ἀναγνώστης Καμπώλης	Δημήτριος	61	γεωργός	
27	Ἀγγελῆς Κουλουριώτης	Πανούσης	56	κτηματίας	
28	Ἀντώνιος Νικολαΐδης	Μιχαήλ	31	κηπουρός	
29	Ἀντώνιος Κράκκης	Γεώργιος	66	λεμβούχος	
30	Ἀθανάσιος Καλογερόπουλος	Κωνσταντῖνος	25	σεδηουργός	
31	Ἀριστείδης Ἀθανασίου	Γεώργιος	25	ἀμαξοποιός	
32	Ἀντώνιος Χριστοφίδης	Χριστόφορος	34	ἐμπορος	
33	Ἀθανάσιος Χαριτίνης	Γεώργιος	36	παντοπώλης	
34	Ἀπόστολος Μέρμηγκας	Ἰωάννης	41	ἐμπορος	
35	Ἀλέξιος Δήμου	Δῆμος	61	μάγειρος	
36	Ἀναστάσιος Ἰωακείμ	Ἰακείμ	46	μαραγκός	
37	Ἀγγελῆς Χριστόπουλος	Χρήστος	41	ἀρτοποιός	
38	Ἀναστάσιος Βασιλείου	Βασίλειος	46	σανδαλοποιός	
39	Ἀθανάσιος Παταγιάννης	Ἰωάννης	46	λεμβούχος	
40	Ἀντώνιος Βάλλας	"	35	καφεπώλης	
41	Ἀνδρέας Ἰωάννου	"	46	κηπουρός	
42	Ἀντώνιος Κουκουτάρης	Ἀθανάσιος	35	φούρναρης	
43	Ἀθανάσιος Ἰωάννου	Κωνσταντῖνος	35	ἐμπορος	
44	Ἀθανάσιος Χατζῆ Ἀνδρέου	Χατζῆς	28	χρυσόχοος	
45	Ἀριστείδης Γιαννόπουλος	Παναγιώτης	30	οἰνοπώλης	
46	Ἀθανάσιος Σπυρόπουλος	Πέτρος	51	ιγθιοπώλης	
47	Ἀριστείδης Ματθαίου	Ματθαῖος	25	ἀμαξᾶς	
48	Ἀναστάσιος Διαματίδης	Γεώργιος	34	βιομήχανος	
49	Ἀθανάσιος Ἀγγελῆς	Ἀγγελῆς	51	σανδαλοποιός	
50	Ἀντώνιος Νόστιμος	Παναγιώτης	51	κεραμιδοποιός	
51	Ἀριστείδης Φραγκιάς	Ἀνδρέας	23	ἀμαξοποιός	

Source : Archives historiques du Pirée.

Εγγραφικός κατάλογος του Δήμου Πειραιώς της επαρχίας Αττικής  
του έτους 1871

Αριθμ.	Όνομα και επώνυμον.	Όνομα του πατρός	Ηλικία	Επάγγελμα	Περίστασις
1	Αθανάσιος Βουτυράς	Κωνσταντίνος	40	ράβτης	
2	Αγγελής Αθανασόπουλος	Γεώργιος	31	μάγειρος	
3	Αρτέμιος Αρτεμιού	Ιωάννης	40	λετουργός	
4	Αριστέιδης Γαβλιός	Θεόδωρος	33	εμποροπλάστης	
5	Αθανάσιος Ζωγράφος	Ανδρέας	55	έμπορος	
6	Αθανάσιος Βαλαμής	Αναγνώστης	45	"	
7	Αυγέρης Φαλέσης	Γεώργιος	65	κτηματίας	
8	Αντώνιος Αντωνιάδης	Ιωάννης	33	καθηγητής	
9	Ανδρέας Αντωνιάδης	"	26	δικηγόρος	
10	Αναστάσιος Πετρουόγιλος	Σπύρος	40	οινόπωλης	
11	Αλέξιος Παπαδοπούλης	Γεώργιος	50	καταρτήτης	
12	Αικατιάδης Κυδωνάκης	Νικόλαος	26	έμπορος	
13	Αθανάσιος Ανδριάφωος	Μακαριώτης	51	ράβτης	
14	Απόστολος Δημόπουλος	Δήμος	45	κρεοπώλης	
15	Αθανάσιος Μαλιζός	Αθανάσιος	27	οινόπωλης	
16	Αναστάσιος Βελανίτης	Νίκος	45	εμπορομασίτης	
17	Αναστάσιος Παρασκευόπουλος	Παρασκευάς	60	σανδαλοποιός	
18	Αργύριος Ανασταίου	Αναστάσιος	45	λαχνοπώλης	
19	Απόστολος Φιατάκης	Φώτιος	46	κρεοπώλης	
20	Αργύριος Αργυρόπουλος	Δημήτριος	30	μπαρζάκος	
21	Ανδρέας Κασταρόπουλος	Παναγιώτης	35	στηρέτης	
22	Αγγέλης Κουλουριώτης	Πανούσης	60	κτηματίας	
23	Αντώνιος Νικολαΐδης	Μιχαήλ	35	κτιτομάς	
24	Αντώνιος Κράμαρης	Γεώργιος	70	λειμούχος	
25	Αθανάσιος Καλογερόπουλος	Κωνσταντίνος	29	σιδηρομήτης	
26	Αριστέιδης Αθανασίου αλιπέτης	Γεώργιος	29	αμαξάς	
27	Αντώνιος Χριστοφίδης	Χριστόφορος	38	έμπορος	
28	Αθανάσιος Χαριτίνης	Γεώργιος	40	παντοπώλης	
29	Απόστολος Μερμυγκάς	Ιωάννης	45	έμπορος	
30	Αλέξιος Δήμου	Δήμος	65	μάγειρος	

Source : Archives historiques du Pirée

## Annexe 27-Extrait de la liste électorale de 1877

Αριθμὸς ἀριθμὸς	Αριθμὸς δημοτ.	Ἐπώνυμοι καὶ ὄνομα	Ὄνομα τοῦ πατρὸς	Ἡλικίαι	Ἐπάγγελμα ἢ ἐπιτήδευμα	Ἐνεστῶσα διαμονή	Παρά...
1	720	Ἀγγελῆ Χρῆστος	Ἀθανάσιος	42	καπνοπώλης	Πειραιεὺς	
2	701	Ἀγιομαυρίτης Μιχαήλ	Νικόλαος	66	τέκτων	»	
3	701	Ἀγιομαυρίτης Κωνσταντῖνος	Μιχαήλ	24	ἔμποροῦ πάλληλος	»	
4	3090	Ἀγριομάλης Στυλιανὸς	Σωτήριος	44	καπνέμπορος	»	
5	794	Ἀγγελόπουλος Μιχαήλ	Γεράσιμος	56	κουρεὺς	»	
6	154	Ἀγριανίτης Παρασκευᾶς	Δημήτριος	33	ὑπάλληλος	»	
7	2540	Ἀγιοπετρίτης Μιχαήλ	Γεώργιος	36	ἀμαξῆς	»	
8	2539	Ἀγιοπετρίτης Γρηγόριος	»	33	ἀμαξῆς	»	
9	2120	Ἀγιομαυρίτης Νικόλαος	Μιχαήλ	38	τέκτων	»	
10	2720	Ἀγριανίτης Χρῆστος	Σπυρίδων	35	μαραγκῶς	»	
11	2886	Ἀγριανίτης Λεωνίδας	»	32	παντοπώλης	»	
12	572	Ἀγριανίτης Παναγιώτης	Μανώλης	71	μαραγκῶς	»	
13	572	Ἀγριανίτης Δημήτριος	Παναγιώτης	28	μαραγκῶς	»	
14	590	Ἀγγελίνας Ἀγγελῆς	»	38	πλακάς	»	
15	682	Ἀγγελίνας Σπύρος	»	39	σουβατζῆς	»	
16	2988	Ἀγγελόπουλος Βασίλειος	Δημήτριος	33	ἔμπορος	»	
17	.	Ἀγγελόπουλος Ἀγγελῆς	»	32	ἔμπορος	»	
18	1807	Ἀγγελόπουλος Γεώργιος	Παναγιώτης	61	στρατιωτικὸς	»	
19	3268	Ἀγγελόπουλος Σταύρος	»	28	κουρεὺς	Κων]τινούπολις	
20	2485	Ἀγγελετόπουλος Ἀγγελῆς	»	74	ἔμποροῦ πάλληλος	Πειραιεὺς	
21	.	Ἀγγελετόπουλος Δημήτριος	Ἀγγελῆς	27	ὑπάλληλος	»	
22	2450	Ἀγγελίνας ἡ Ροζάνης Ηλίας	Δημήτριος	37	σουβατζῆς	»	
23	533	Ἀγγέλου Γεώργιος	»	38	ὑποδηματοποιὸς	Ἀθῆναι	
24	2321	Ἀγαθοκλῆς Αἰσατείδης	Παναγιώτης	32	ἔμπορος	Μασσαλία	
25	.	Ἀγαθοκλῆς Παναγιώτης	Κωνσταντῖνος	76	ἐλληνοδιδάσκαλος	Πειραιεὺς	
26	183	Ἀδαμόπουλος Παναγιώτης	Δημήτριος	51	μαραγκῶς	»	
27	713	Ἀδαμόπουλος Γεώργιος	»	38	ἐργάτης	»	
28	176	Ἀθανασίου Στέριος	Ἀθανάσιος	51	τελωνοφύλαξ	»	
29	3849	Ἀθανασίου Χριστόδουλος	Ιωάννης	31	ζαχαροπλάστης	»	
30	637	Ἀθανασίου Μιχαήλ	Ἀθανάσιος	44	ἀρτοποιὸς	»	
31	813	Ἀθανασίου Κωνσταντῖνος	»	54	ἀρτοποιώλης	»	
32	472	Ἀθανασόπουλος Γεώργιος	»	75	σανδαλοποιὸς	»	
33	»	Ἀθανασόπουλος Κωνσταντῖνος	Γεώργιος	33	ἔμπορος	»	
34	»	Ἀθανασόπουλος Παναγιώτης	»	34	ὑπάλληλος	»	
35	»	Ἀθανασόπουλος Ἀγγελῆς	»	38	παντοπώλης	»	
36	»	Ἀθανασόπουλος Θωμᾶς	»	28	οἶνοπώλης	»	
37	»	Ἀθανασόπουλος Δημήτριος	»	32	ἔμπορος	»	
38	2556	Ἀθανασόπουλος Εὐστάθιος	Ἀνδρέας	39	ἀμαξῆς	Ἄργος	
39	1571	Ἀθηνάδης Βασίλειος	»	58	καθηγητῆς	Ἀθῆναι	
40	2443	Αἰθαλῆς Δημήτριος	Δ	32	στρατιωτικὸς	εἰς τὸν στρατὸν	
41	112	Ἀλεξίου Μιχαήλ	Γεώργιος	38	ἀργυραμοιβὸς	Πειραιεὺς	
42	2095	Ἀλεξίου Ιωάννης	Ἀλέξιος	49	ἔμπορομεσίτης	»	
43	130	Ἀλεξίου Δημήτριος	»	75	ὑπηρετικὸς ἀγορᾶς	»	
44	642	Ἀλεξάκης Δημήτριος	Γρηγόριος	52	ἔμπορος	»	
45	225	Ἀλεξάκης Ηλίας	»	52	ξυλέμπορος	Θεσσαλονίκης	
46	2026	Ἀλεξάκης Νικόλαος	»	41	ξυλέμπορος	»	
47	2946	Ἀλεξανδρόπουλος Ιωάννης	Βασίλειος	28	κριθοπώλης	Πειραιεὺς	
48	481	Ἀλεξανδρίδης Ἀναστάσιος	Κωνσταντῖνος	28	ράπτρις	Πάτρας	
49	2657	Ἀλεξιάκης Δημήτριος	Εμμανουήλ	39	λεπτοουργὸς	Πειραιεὺς	

Source : Archives historiques du Pirée .

ΕΚΛΟΓΙΚΟΣ ΚΑΤΑΛΟΓΟΣ  
ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΕΙΡΑΙΩΣ  
ΤΗΣ ΕΠΑΡΧΙΑΣ ΑΤΤΙΚΗΣ

ΚΑΤΑΡΤΙΣΘΗΣ ΜΕΤΑ ΤΗΝ ΕΝ ΕΤΕΙ 1881 ΓΕΝΟΜΕΝΗΝ ΑΝΑΘΕΩΡΗΣΙΝ ΑΥΤΟΥ.

Αύξων αριθμός εκλογέων	Αριθμός μητρώου αρρένων ὅφ' ὃν φέρεται	Τ ο ὕ ἔ κ λ ο γ ἔ ω ς					
		Ἐπώνυμον	Ὄνομα	Ὄνομα τοῦ πατρὸς	Ἡλικία	Ἐπάγγελμα	Ἐνεστῶσα διαμονή
			<b>Α</b>				
1	.....	Αβραμίδης	Συνέσιος	Αβραμίδης	44	ἔμπορος	Πειραιεύς
2	.....	Αγαθοκλῆς	Κωνσταντῖνος	Παναγιώτης	44	»	Λαμία
3	τετρακόσια ὀκτώ .....	Αγαθοκλῆς	Αριστείδης	Παναγιώτης	35	»	Μασσαλία
4	ὀκτακόσια ἕν .....	Αγγελετόπουλος	Δημήτριος	Αγγελῆς	30	ὑπάλληλος	Πειραιεύς
5	.....	Αγγελῆς	Χρήστος	Αθανάσιος	45	καπνοπώλης	»
6	.....	Αγγελίνας	Σπύρος	Παναγιώτης	45	σοφατζῆς	»
7	τετρακόσια ἑβδομήκοντα ἕν ..	Αγγελίνας ἠ. Ροκάνης	Ηλίας	Δημήτριος	40	»	»
8	.....	Αγγελόπουλος	Χρήστος	Κωνσταντῖνος	47	ἀστυν. κλητῆρ	»
9	.....	Αγγελόπουλος	Μιχαήλ	Γεράσιμος	59	κουρεὺς	»
10	διακόσια ἑννεήκοντα ὀκτώ ..	Αγγελόπουλος	Βασίλειος	Δημήτριος	36	ἔμπορος	»
11	τετρακόσια ἑννεήκοντα δύο ..	Αγγελόπουλος	Αγγελῆς	Δημήτριος	35	»	»
12	δύο .....	Αγγελόπουλος	Σταῦρος	.....	31	κουρεὺς	Κων/πολις
13	.....	Αγιομαυρίτης	Μιχαήλ	Νικόλαος	69	τέκτων	»
14	χίλια ἑβδομήκοντα τέσσαρα ..	Αγιομαυρίτης	Κωνσταντῖνος	Μιχαήλ	27	ἐμποροῦπάλ.	»
15	.....	Αγιομαυρίτης	Νικόλαος	Μιχαήλ	47	τέκτων	»
16	ἑκατὸν τριάκοντα ἑπτὰ .....	Αγιοπετρίτης	Μιχαήλ	Γεώργιος	39	ἀμαξῆς	»
17	τριακόσια ἕν .....	Αγιοπετρίτης	Γρηγόριος	Γεώργιος	36	»	»
18	τετρακόσια ἑπτὰ .....	Αγριανίτης	Παρασκευᾶς	Δημήτριος	36	ὑπάλληλος	»
19	τριακόσια .....	Αγριανίτης	Χρήστος	Σπυρίδων	38	μαραγκός	»
20	τετρακόσια ἑννεήκον. τέσσαρα	Αγριανίτης	Λεωνίδας	Σπυρίδων	35	παντοπώλης	»
21	ὀκτακόσια ἐξήκοντα .....	Αγριανίτης	Δημήτριος	Παναγιώτης	31	μαραγκός	»
22	.....	Αγριανίτης	Σπυρίδων	.....	66	ξυλουργός	»
23	.....	Αγριομάλης	Στυλιανός	Σωτήριος	47	καπνέμπορος	»
24	.....	Αδάμ	Ιωάννης	Απόστολος	42	καφεπώλης	»
25	.....	Αδαμόπουλος	Θεόδωρος	Παναγιώτης	43	ξενοδόχος	»
26	.....	Αδαμόπουλος	Παναγιώτης	Δημήτριος	54	μαραγκός	»
27	.....	Αδαμόπουλος	Γεώργιος	.....	43	ἐργάτης	»
28	.....	Αθανασίου	Βασίλειος	.....	44	ἀμαξῆς	»
29	.....	Αθανασίου	Στέριος	Αθανάσιος	54	τελωνοφύλαξ	»
30	τετρακόσια ἑννεήκοντα ἑπτὰ	Αθανασίου	Χριστόδουλος	Ιωάννης	34	ζαχαροπλάστ.	»
31	.....	Αθανασίου	Μιχαήλ	Αθανάσιος	47	ἀρτοποιός	»
32	.....	Αθανασίου	Κωνσταντῖνος	Αθανάσιος	57	ἀρτοπώλης	»
33	.....	Αθανασόπουλος	Γεώργιος	Αθανάσιος	78	σανδαλοποιός	»
34	διακόσια ἑννεήκοντα ἑννέα ..	Αθανασόπουλος	Κωνσταντῖνος	Γεώργιος	36	ἔμπορος	»
35	ἑνεακόσια ἑννεήκοντα δύο ..	Αθανασόπουλος	Παναγιώτης	Γεώργιος	37	ὑπάλληλος	»
36	ἑβδομήκοντα ὀκτώ .....	Αθανασόπουλος	Αγγελῆς	Γεώργιος	41	παντοπώλης	»
37	ἑπτακόσια εἴκοσι ἕν .....	Αθανασόπουλος	Θωμᾶς	Γεώργιος	31	οἰνοπώλης	»
38	τετρακόσια πέντε .....	Αθανασόπουλος	Δημήτριος	Γεώργιος	35	ἔμπορος	»
39	.....	Αθανασόπουλος	Εὐστάθιος	Ανδρέας	42	ἀμαξῆς	Αργος

Source : Archives historiques du Pirée .



## ΕΚΛΟΓΙΚΟΣ ΚΑΤΑΛΟΓΟΣ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΕΙΡΑΙΩΣ

ΤΗΣ ΕΠΙΡΧΙΑΣ ΑΤΤΙΚΗΣ ΤΟΥ ΝΟΜΟΥ ΑΤΤΙΚΗΣ ΚΑΙ ΒΟΙΩΤΙΑΣ.

Κατάρτισθεις κατά την εν έτει 1888 γενομένην αναθεώρησιν αυτού.

Εκλογέων.	Αριθμός μητρώου αβρένων ύφ' όν φέρεται.	Τ ο υ ε κ λ ο γ έ ω ς					
		Ε π ώ ν υ μ ο ν	Ό ν ο μ α	Ό ν ο μ α τοῦ πατρός	Ηλικία	Επάγγελμα ή επιτήδευμα	Ενεστῶσα διαμονή.
		<b>Α</b>					
1		Αγαθοκλής	Κωνσταντίνος	Παναγιώτης	51	ἔμπορος	Λαμία
2	τετρακόσια ὀκτώ.....	Αγαθοκλής	Αριστείδης	»	42	»	Μασσαλία
3	ὀκτακόσια ἓν.....	Αγγελετόπουλος	Δημήτριος	Αγγελῆς	37	ὕπállηλος	Πειραιεύς
4		Αγγελῆς	Χρήστος	Αθανάσιος	52	καπνοπώλης	»
5	πεντακόσια δώδεκα.....	Αγγελῆς	Ιωάννης	Κωνσταντίνος	43	ξυλουργός	»
6		Αγγελίνας	Σπύρος	Παναγιώτης	52	σοβατζῆς	»
7	τετρακόσια ἑβδομήκοντα ἓν.....	Αγγελίνας ἡ Ροκαν.	Ηλίας	Δημήτριος	47	»	»
8		Αγγελόπουλος	Χρήστος	Κωνσταντίνος	54	ἀστ. κλητῆρ	»
9		Αγγελόπουλος	Μιχαήλ	Γεράσιμος	66	κουρεύς	»
0	διακόσια ἑννεήκοντα ὀκτώ.....	Αγγελόπουλος	Βασίλειος	Δημήτριος	43	ἔμπορος	»
1	τετρακόσια ἑννεήκοντα δύο.....	Αγγελόπουλος	Αγγελῆς	»	42	»	»
2	δύο.....	Αγγελόπουλος	Σταῦρος		38	κουρεύς	Κων]πολις
3		Αγιομαυρίτης	Μιχαήλ	Νικόλαος	76	τέκτων	Πειραιεύς
4	χίλια ἑβδομήκοντα τέσσαρα.....	Αγιομαυρίτης	Κωνσταντίνος	Μιχαήλ	34	ἐμποροῦπάλ.	»
5		Αγιομαυρίτης	Νικόλαος	»	54	τέκτων	»
6	ἑκατὸν τριάκοντα ἑπτὰ.....	Αγιοπετρίτης	Μιχαήλ	Γεώργιος	46	ἀμαξῆς	»
7	τριακόσια ἓν.....	Αγιοπετρίτης	Γρηγόριος	»	43	»	»
8	τετρακόσια ἑπτὰ.....	Αγριανίτης	Παρασκευᾶς	Δημήτριος	43	ὕπállηλος	»
9	τριακόσια.....	Αγριανίτης	Χρήστος	Σπυρίδων	45	μαραγκός	»
0	τετρακόσια ἑννεήκοντα τέσσαρα	Αγριανίνης	Λεωνίδας	»	42	παντοπώλης	»
1		Αγριανίτης	Σπυρίδων		73	ξυλουργός	»
2	τετρακόσια τεσσαράκοντα ἑννέα..	Αγριανίτης	Παναγιώτης	Σπυρίδων	34	»	»

Source : Archives historiques du Pirée.

Annexe 30-Extrait de la liste électorale de 1895

ΕΚΛΟΓΙΚΟΣ ΚΑΤΑΛΟΓΟΣ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΕΙΡΑΙΩΣ

Αριθμ. έπισημ. έπισημίων	Αριθμός μητρώου άρρένων ύφ' όν φέρεται	Τ ο ο ε κ λ ο γ έ ω ς					
		Έπωνυμιον	Όνομα	Όνομα του πατρός	Ηλικία	Έπάγγελμα ή έπιτηδευμα	Ένστιωσα διαμονή
56		Αλεξόπουλος	Αλέξιος	Ιωάννης	52	πρασιώτης	Πειραιεύς
57	τετρακόσια πενήκοντα τέσσαρα	Άργυροκαστρίτης	Δημήτριος	Αναστάσιος	58	έργατικός	"
58		Ανόδρου	Γεώργιος	Αθανάσιος	45	ναυτ. Π. ναυτ.	"
59		Ανυφαντής	Κωνσταντίνος	"	56	καλαντζής	"
60		Ανδριάτος	Σπυρίδων	Διονύσιος	45	λεμβοβχος	"
61		Αγαθάκης	Νικόλαος	Ιωάννης	58	λιθοξόος	"
62		Αθανασόπουλος	Γεώργιος	Πίλιας	57	κασιτεροποιός	"
63		Αλεβιζάκης	Δημήτριος	Κιμμανουήλ	56	λεπτοουργός	"
64	τριάκοντα έννια	Αλεβιζάκης	Ιωάννης	"	54	"	"
65	τετρακόσια έννεήκοντα πέντε	Αλεβιζάκης	Γεώργιος	"	51	"	"
66		Αλεξάκης	Δημήτριος	Γρηγόριος	67	έμπορος	"
67		Αλεξάκης	Πίλιας	"	69	ξυλέμπορος	Θεσσαλονίκη
68		Αλεξάκης	Νικόλαος	Κωνσταντίνος	58	"	"
69	όγδοήκοντα	Αλεξανδρίδης	Αναστάσιος	"	45	ράπτης	Πάτραι
70		Αλεξίου	Μιχαήλ	Γεώργιος	59	άργυραμοιβός	Πειραιεύς
71		Αλεξίου	Ιωάννης	Αλέξιος	66	έμπορομείσι.	"
72		Αλεξόπουλος	Διονύσιος	Θεόδωρος	57	καφεπώλης	"
73	έκατόν τριάκοντα όκτώ	Αλμπάνης ή Άθαν.	Αριστείδης	Γεώργιος	52	άμαξάς	Καλάζιον
74		Αλμπέρτης	Ιακώβος	Μιχαήλ	58	ξενόδοχος	Αθήναι
75	έβδομήκοντα έννια	Αλμπέρτης	Νικόλαος	Αντωνίος	57	"	"
76		Αλμπέρτης	Γεώργιος	"	53	όπωρωπώλης	Πειραιεύς
77		Αμπαζής	Ιωάννης	Πίλιας	83	εγθυσπώλης	"
78	έπτακόσια είκοσι έξ	Αμπαζόπουλος	Νικόλαος	Χαράλαμπος	45	έργάτης	"
79	έν	Αμπελιάς	Σωκράτης	Δημήτριος	36	καφεπώλης	"
80		Αναγνωσταράς	Παναγιώτης	Αριστείδης	60	κτηματίας	Καλόμαι
81	διακόσια όγδοήκοντα όκτώ	Αναγνωστιάδης	Ιωάννης	Νικόλαος	49	άνορ. φρεάτων	Πειραιεύς
82		Αναγνωστόπουλος	Γεώργιος	Παναγιώτης	57	ξενόδοχος	"
83	όκτακόσια πενήκοντα όκτώ	Αναγνωστόπουλος	Νικόλαος	Γεώργιος	50	παντοπώλης	"
84		Αναγνωστόπουλος	Αναστάσιος	Κ.	44	έμπορος	"
85		Αναγνωστόπουλος	Νικόλαος	Χαράλαμπος	51	όπάλληλος	"
86		Αναγνωστόπουλος	Νικόλαος	Χρήστος	59	έμπορος	"
87	πεντήκοντα έξ	Αναγνωστόπουλος	Νικόλαος	Μιχαήλ	48	όαλοπώλης	"
88	πεντακόσια	Αναγνωστόπουλος	Γεώργιος	Κωνσταντίνος	47	έμπορος	"
89	τριάκόσια όγδοήκοντα	Αναστασιάδης	Ταρσής	Νικόλαος	47	ιατρός	"
90	χιλία έκατόν τριάκοντα πέγτε	Αναστασίου	Αναστάσιος	"	41	"	"
91		Αναστασίου	Θέμιστοκλής	Αναστάσιος	50	όπωρωπώλης	"
92	έπτακόσια είκοσι τέσσαρα	Αναστασίου	Αναστάσιος	Θεμιστοκλής	42	όινοπώλης	"
93	πεντακόσια έξήκοντα τέσσαρα	Αναστασίου	Νικόλος	"	67	όπωρωπώλης	"
94		Αναστασίου	Πόδλος	Αναστάσιος	67	εγθυσπώλης	Αθήναι
95		Αναστασίου	Αργύρης	"	67	κίηρς	Πειραιεύς
96	έξακόσια πενήκοντα τρία	Αναστασόπουλος	Στυλιανός	Γεώργιος	47	έμπορος	"
97	τριάκοντα τέσσαρα	Αναστασόπουλος	Κωνσταντίνος	Δημήτριος	55	έργάτης	"
98	διακόσια τέσσαρα	Αναστασόπουλος	Ιωάννης	Μιχαήλ	53	ταχ. διανομ.	"
99							

Source : Archives historiques du Pirée.

Annexe 31-Législation sur le *dimotologion*

Décret royal du 27-12-1833 (8-01-1834)/Journal Officiel 3/10-01-1834 relatif à la formation des dèmes.

Circulaire 39 du 27-04-1851 relative à l'exécution de l'article 9 de la loi sur les dèmes et sur l'introduction des *dimotologia* (reproduite ici).

Circulaire 64 du 21-07-1851 relative à l'enregistrement des dèmes dans des livres des dèmes.

Circulaire 10 du 20-02-1854 relative aux *dimotologia*.

Circulaire 32 du 8-05-1854 relative à ceux qui n'ont pas été inscrits en raison d'un oubli dans les *dimotologia*.

Circulaire 31 du 5-04-1855 relative aux compléments et à l'amélioration des *dimotologia*.

Circulaire 35 du 11-04-1855 relative à l'arrangement des *dimotologia*.

Circulaire 46 du 30-04-1855 relative aux compléments à apporter aux *dimotologia*.

Circulaire 53 du 25-05-1855 relative à l'arrangement des *dimotologia*.

Ordre 16 424 du 1-07-1855 relative aux *dimotologia*.

Circulaire 158 du 30-04-1866 relative à la rédaction des *dimotologia* dans l'Heptanèse.

Ordre 21 553 du 10-08-1874 relative à une uniformisation du *dimotologion* dans les dèmes de l'Etat.

Ordre 2 474 du 18-08-1884 relative à la constitution des *dimotologia* dans les nouvelles éparchies d'Epire et de Thessalie.

Circulaire 30 du 24-03-1901 relative à la constitution des *dimotologia*.

Circulaire 93 du 17-08-1911 relative à la constitution des *dimotologia*.  
Inventaire du *dimotologion* du Pirée

D/ DIMOTOLOGION

D/D/ Registres du *dimotologion*<sup>1</sup>

1. *Dimotologion* [A']. 1835-1863.  
N° d'inscription 1-2376.  
48,5x32. Manuscrit.
2. *Dimotologion*. 1863-1869.  
N° d'inscription 2377-3301.  
45x33. Manuscrit.
3. *Dimotologion* [1A']. 1835-1869.  
N° d'inscription 1-1497.  
N° de l'ancien *dimotologion* 2250-1495.  
44x37. Manuscrit.
4. *Dimotologion* [3]. 1882-1885.  
N° d'inscription 3514-5034.  
N° de l'ancien *dimotologion* 4428-5953.  
44x37. Manuscrit.
5. *Dimotologion* [4]. 1887-1889.  
N° d'inscription 5035-6421.  
N° de l'ancien *dimotologion* 7457-8884.  
44x37. Manuscrit.
6. *Dimotologion* [7]. 1891-1895.  
N° d'inscription 9333-11134.  
N° de l'ancien *dimotologion* 10580-11941.  
44x37. Manuscrit.
7. *Dimotologion* [8]. 1895-1898.  
N° d'inscription 11135-12792.  
N° de l'ancien *dimotologion* 11972-13643.  
44x37. Manuscrit.
8. *Dimotologion* [9]. 1898-1900.  
N° d'inscription 12793-14593.  
N° de l'ancien *dimotologion* 13834-15662.  
44x37. Manuscrit.
9. *Dimotologion* [10]. 1900-1902.  
N° d'inscription 14619-16507.  
44x37. Manuscrit.
10. *Dimotologion* [11]. 1902-1903.  
N° d'inscription 16540-18267.  
44x37. Manuscrit.
11. *Dimotologion* [12]. 1903-1904.  
N° d'inscription 18724-20062.  
44x37. Manuscrit.
12. *Dimotologion* [13]. 1904.  
N° d'inscription 20088-22095.  
44x37. Manuscrit.

---

1. Les deux premiers *dimotologia* ont été déposés aux Archives historiques du Pirée. Les autres sont conservés aux Archives générales du Pirée. Le numéro indiqué entre crochets a été attribué par l'administration.

## D/D/ Fichier du *dimotologion*<sup>2</sup>

Les fiches individuelles (environ 276 564) sont rangées dans des tiroirs (228 au total). Chaque tiroir contient environ 1213 fiches. Le fichier couvre la période 1835-1954.

## D/D/ Demandes d'inscription et de radiation dans le *dimotologion*<sup>3</sup>

1. 1836 [Dossier 1836 B]
2. 1837 [Dossier 1837 AB]
3. 1838 [Dossier 1838 AB]
4. 1839 [Dossier 1839 B]
5. 1840 [Dossier 1840 AB]
6. 1841 [Dossier 1841 AB]
7. 1842 [Dossier 1842 AB]
8. 1843 [Dossier 1843 G]
9. 1844 [Dossiers 1844 AB, 1844 GD, 1844 E]
  
10. 1845 [Dossier 1845 BG]
11. 1847 [Dossier 1847 G]
12. 1848 [Dossier 1848 G]
13. 1849 [Dossier 1849 A]
14. 1850 [Dossier 1850 A]
15. 1851 [Dossier 1851 G]
16. 1852 [Dossier 1852 G]
17. 1853 [Dossier 1853 E]
18. 1855 [Dossier 1855 D]
19. 1856 [Dossier 1856 G]
20. 1857 [Dossier 1857 G]
21. 1858 [Dossier 1858 E]
22. 1859 [Dossier 1859 D]
23. 1861 [Dossier 1861 D]
24. 1862 [Dossier 1862 A]
25. 1863 [Dossier 1863 A]
26. 1867 [Dossier 1867 A]
27. 1896 [Dossiers 1896 AB et 1896 D]

---

2. Ce fichier est conservé aux Archives générales du Pirée.

3. Ces demandes sont conservées aux Archives historiques du Pirée.

"Athènes ce 7/19 Août 1835.

Sur la formation des communes de l'éparchie d'Attique.

Pour compléter le tableau des communes du Nomos de l'Attique et de la Béotie, le Ministère soumet à l'approbation de Votre Majesté, la formation des communes de l'Eparchie de l'Attique. Elles sont au nombre de sept, en n'y comptant point la commune d'Athènes, et contiennent une population de 8 314 habitants.

Ailleurs la dénomination Hellénique des communes offrait des difficultés à cause du manque des noms classiques ; ici c'est l'abondance des noms Hellénique, c'est l'embarras du choix qui arrête l'Archéologue dans ses recherches.

La première commune connue sous le nom de Menidi contenait anciennement des lieux renommés, tels que Décélia, Chastia, et Acharnae. Le dernier nom a été donné par préférence à cause de sa célébrité.

La seconde commune qui a pour chef-lieu le village Maroussi a conservé son ancien nom d'Amaryssion, un peu défiguré par les siècles. Cette même commune contient les lieux Kifissia, Penteli, Heraclion.

La troisième commune a conservé son nom célèbre immortalisé par la plus grande victoire que la Grèce ancienne ait remportée contre les ennemis de son indépendance.

Le quatrième a pris le nom de Peraia, et l'on s'en rapporte à Thucydides. Elle contient les ruines d'une ancienne ville Psophis, mais comme ce nom a été donné à une commune du Péloponnèse, le Ministère a cru à propos de s'attacher plutôt au nom de Peraia.

La cinquième commune a pris le nom de Myrrinous. La sixième devait être nommée plutôt commune de Vravron, mais à cause de la cacophonie et de la discorde des sons le nom d'Araphin a été préféré.

La dernière commune contient plusieurs endroits renommés, tels que Sounium où Platon s'adonnait à l'étude de l'être suprême, et Lavrium célèbre par les mines d'où le dernier nom lui a été donné.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté

Le très humble, et très obéissant Serviteur, et fidèle Sujet.

Le Ministre de la Justice, et de l'Intérieur par intérim.

G. Praidès"

*Source : GAK, Archives d'Othon. Ministère de l'Intérieur. Dossier 113. Document 011.*

Annexe 34-Les hétérodèmes dans les recensements de la population  
(Effectifs absolus)

Dème d'inscription	Dème d'inscription	1848	1856	1870
Άγιος Ανδρέας	Hagios Andreas	6		
Άγιος Βασίλειος	Hagios Basileios	1		
Άγιος Πέτρος	Hagios Petros	6	1	2
Αθήνα	Athènes	127	34	48
Αίγινα	Egine	89	18	35
Αιτωλικός	Etolikos			2
Αμελάκι	Amelaki			7
Αμουργός	Amourgos	10		
Αμπελάκη	Abelaki			3
Αμφίσσα	Amphissa	1		
Άναφη	Anaphi	1		
Ανδρίτζενα	Andritzena	1		
Άνδρος	Andros	74	6	15
Άργος	Argos	37	1	10
Αρειουπόλις	Areiupolis			5
Άστρος	Astros	3		1
Ασωπός	Asopos			1
Βαίων	Vaion	3		
Βατίκα	Vatika	7		3
Βοιών	Voion	11		
Βρασίων	Vrasion	1		
Βώλος	Volos	2		
Γαλαξειδίων	Galaxeidion	3	7	
Γαργατιστής	Gargatistis			1
Γαύριο	Gavrion			3
Γκοριτσά	Gkoritsa			1
Γορτύνης	Gortyne			5
Γραμματίας	Grammatias		1	
Γύθνος	Gythnos	1		2
Δημητσάνα	Dimitsana	1		6
Δίδυμον	Didymon		1	
Ερμιονη	Ermioni		2	
Ερμούπολις	Ermoupolis	26		
Εύας	Evas			7
Εχύσος	Exysos			1
Ζακύνθος	Zakynthos			4
Θερκία	Therkia			1
Θερφία	Therphia			7
Θήβα	Thèbes	11		3
Θήρα	Santorin			4
Ίος	Ios			1
Καλάβρυτα	Kalabryta		2	1
Καλάμαι	Kalamai	5	2	7
Κανσανοβούς	Kansanobous	1		



Καρακοβούνη	Karakobouni	1		
Καρίτινα	Karitina	1		
Καρίτυνη	Karityni	1		
Καρπενήσι	Karpenissi			5
Καρύλος	Karylos			5
Κάρυστος	Karystos	7		9
Καστάνιτσα	Kastanitza	11		
Κέα	Κέα	58	15	2
Κέρκυρα	Corfou		1	3
Κέρων	Kéron	1		
Κετίνια	Kétinia			7
Κεφαλονία	Céphonie			3
Κίμολος	Kimolos	2	14	8
Κόμη	Komi			4
Κόρινθος	Corinthe	2		8
Κορώπη	Korôpi	9		
Κουνουπιά	Kounoupia	1		
Κουτούρα	Koutoura	1		
Κρανίδα	Kranidi	6		4
Κρανίος	Kranios			21
Κρανίτα	Kranita			7
Κύθηρα	Cythère	2	2	32
Κύθνος	Kythnos		5	
Κυπαρκασία	Kyparkosia			1
Κυρύνος	Kyrynos		5	
Λακεδαίμων	Lacédèmonie	1		
Λακωνία	Laconie			1
Λειβαδιά	Libadia	10	5	11
Λεύκτρου	Lefktrou	6		
Λεύκτρα	Lefkra			1
Λεωνίδιον	Leonidion	30	6	7
Μάνη	Magne			2
Μάνιτος	Manitos		4	
Μεγαλουπόλης	Mégalouspolis	3		
Μέγαρα	Mégare	1	3	
Μέθανα	Méthana			1
Μέσης	Mesis			9
Μεσίτου	Mesitou		4	
Μεσολόγγι	Messolonghi			6
Μεσσηνία	Messénie			3
Μηδεΐας	Midias			5
Μήλος	Milos	17		2
Μίστρα	Mistra	13		
Μονεμβασία	Monembasia	1		11
Μορθέου	Morthéou			1
Μύκονος	Mykonos	9	1	1
Νάξος	Naxos	32		7
Ναύπακτος	Naupacte			2
Ναύπλιον	Nauplie	36	7	3
Οινοδύτος	Oinodytos			2
Πάρος	Paros	13	2	1
Πάτρας	Patras	5	9	10

Πλατανάκης	Platanakis	1		
Πλατάνης	Platanis	1		
Πλατάνου	Platanou			2
Πλάτσα της Σπάρτης	Platza de Sparte	2		
Πόρος	Poros	10	23	55
Πύλος	Pylos		3	
Σαλαμίνα	Salamine	12	9	8
Σίφνος	Siphnos	6	3	
Σκόπελος	Skopélos			1
Σκύρος	Skyros	1		
Σοίτακης	Sitakis	1		
Σέριφο	Sériphe	1		
Σοφικό	Sophiko			3
Σπάρτη	Sparte	11	6	
Σπέτσαι	Spetsai	11	3	34
Σύκυνος	Sykynos			1
Σύρα/Σύρος	Syros	28	11	19
Σύτινα	Sytina	2		
Τήνος	Tinos	67	12	8
Τρίπολις	Tripolis	30	5	14
Ύδρα	Hydra	397	449	724
Χαλκίδα	Chalkida	9		
Χέλη	Cheli	3		
Χίος	Chios			1
Χρύση	Chrysi			1
Indéterminé		12	3	45
Total		1319	686	1304

(Dans les recensements de 1856 à 1870, les chiffres correspondent seulement à la paroisse Saint-Nicolas.)

Sources : Recensements de la population de 1848, 1856 et 1870

## Annexe 35-Les étrangers dans les recensements de la population

(Effectifs absolus)

Lieux d'origine des chefs de ménage	Lieux d'origine	1848	1856	1870
Αγγλία	Angleterre	1		4
Αγία Βαρβάρα	Hagia Varvara	1		
Αγία Μαύρα	Hagia Mavra	1		
Αθήνα	Athènes	2		
Αίγινα	Egine	2		
Αίνος	Ainos	2		
Ανατολή	Asie Mineure	5		
Άνδρος	Andros	2		
Άστρος	Astros	1		
Βλαχία	Valachie			1
Βούλγαρος	Bulgare	1		
Βουλγαρία	Bulgarie	1		
Βώλος	Volos	2		
Γαλλία	France	2	1	3
Γαστούνη	Gastouni	1		
Γενεύβα	Genève	1		
Γεράνης	Geranis	1		
Γερμανία	"Allemagne"	2		
Ζαγώρα	Zagôra	1		
Ζάκυνθος	Zakynthos	3	3	
Ήπειρος	Epire	8	2	
Θάσσος	Thassos	1		
Θεσσαλία	Thessalie	1		
Θεσσαλονίκη	Thessalonique	3		
Θετολία	Thétolia	1		
Θήβα	Thèbes	1		
Θήρα	Santorin	2		
Ιερουσαλήμ	Jérusalem	2		
Ιταλία	"Italie"		1	4
Ιωάννινα	Iōannina	3		
Καλάμαι	Kalamai	1		
Καληδόνια	Kalidonia			1
Καλιπόλις	Kalipolis	1		
Καλαβρίτα	Kalavrita	1		
Καρίτρενα	Karitréna	1		
Καρπάθος	Karpathos	2		
Κάσλιας	Kaslias	1		
Καστάνιτζα	Kastanitza	1		
Κέα	Kéa	1		
Κεφαλλία	Kephallia	1		
Κεφαλλίνια	Kephallinia	1		
Κιπόλης	Kipolis	3		
Κορφοί	Corfou	4		
Κρήτη	Crète	7		13
Κυδώνια	Cydonies	9		

Κύθηρα	Cythère	6	4	
Κύπρος	Chypre	4		
Κωνσταντινούπολις	Constantinople	8		
Λαμία	Lamia	1		
Λέσβος	Lesbos	1		
Λευκάδα	Lefkada	1		
Μακεδωνία	Macédoine	1		
Μακρινίτζα	Makrinitza	1		
Μάλτα	Malte	15		
Μεσολόγγι	Messolonghi	3		
Μολδοβλαχία	Moldavie		1	
Ναύπλιον	Nauplie	1		
Νεάπολις	Néapolis	2		
Παλέρμο	Palerme	2		
Παρίσι	Paris	1		
Πάτμος	Patmos	1		
Πατούβα	Patouva	1		
Πάτρας	Patras	1		
Πειραία	Le Pirée	1		
Πελοπονίσος	Péloponnèse	1		
Πιεμόντω	Piémont	1		
Ροίδης	Rhodes	1		
Ρωσία	Russie	1	1	
Ρουνία	Rounia	1		
Σαραντακλήσιος	Sarantaklisios	1		
Σεργός	Sergos	1		
Σέρρας	Serras	1		
Σκλαβουσίνη	Sklavousini	1		
Σκόπελω	Skopelô	1		
Σμύρνη	Smyrne	12		1
Σούμελη	Soumeli	1		
Σπάρτη	Sparte	1		
Σπέτσαι	Spetsai	1		
Τεργέστη	Trieste		1	
Τουρκία	Emp. Ottoman			20
Τούρναβας	Tournabas	1		
Τρίκαλλα	Trikalla	1		
Τρίπολις	Tripolis	2		
Ύδρα	Hydra	1		
Χίος	Chios	13		
Ψαρά	Psara	5		
Indéterminé		15	3	2
Total		202	17	50

(Dans les recensements de 1856 à 1870, les chiffres correspondent seulement à la paroisse Saint-Nicolas.)

Sources : Recensements de la population de 1848, 1856 et 1870

Annexe 36-Lieux d'origine des chefs de ménage du deuxième *dimotologion*  
(1863-1869)

Lieux d'origine en grec	Lieux d'origine en français	Nombres	Pourcentages
Αβία	Avia	1	0,14
Αγκίστριον	Agkistrion	1	0,14
Άγιος Πέτρος	Hagios Pétrós	9	1,27
Αθήνα	Athènes	16	2,25
Άγινα	Egine	15	2,11
Αίνος	Ainos	4	0,56
Αλαγονίας	Alagonias	2	0,28
Άλυμπας	Alympas	1	0,14
Άμφισσα	Amphissa	3	0,42
Άνδρος	Andros	10	1,41
Άργος	Argos	71	10
Άρτα	Arta	1	0,14
Άστρος	Astros	1	0,14
Βαλτεσινίκος	Baltesinikos	1	0,14
Βάτικα	Vatika	8	1,13
Βοιαί	Boiai	8	1,13
Βουκουρεστίον	Bucarest	1	0,14
Βρασίευσ	Brasieus	1	0,14
Βώλος	Volos	2	0,28
Γαστούνη	Gastouni	1	0,14
Γερμανία	"Allemagne"	1	0,14
Γκιώλε της Μαγνησίας	Gkióle de Magnésie	1	0,14
Γύδιον	Gydion	1	0,14
Δημέτρικολήνη	Dimetrikolini	1	0,14
Δημητσάνα	Dimitsana	3	0,42
Δίβρη	Dibri	2	0,28
Δολιάνα	Doliana	2	0,28
Δομολίας	Domolia	1	0,14
Ελεύσις	Eleusis	2	0,28
Εντός της Ελλάδος	Grèce	1	0,14
Ερμιόνη	Hermione	1	0,14
Ερμούπολις	Hermoupolis	4	0,56
Ζάκυνθος	Zakynthos	8	1,13
Ζάτουνα	Zatouna	2	0,28
Ηπείρος	Epire	3	0,42
Ηραία	Hiraia	1	0,14
Θεσσαλία	Thessalie	4	0,56
Θεσσαλονίκη	Thessalonique	7	0,98
Θήβαι	Thèbes	1	0,14

Θουρία	Thouria	1	0,14
Θρακή	Thrace	1	0,14
Ιθακή	Ithaque	3	0,42
Ιώαννινα	Iðannina	4	0,56
Καλάβρυτα	Kalavryta	1	0,14
Καλάμαι	Kalamai	6	0,84
Καλλίπολις	Kallipolis	3	0,42
Καρπενήσιον	Karpenision	1	0,14
Καρύταννα	Karytanna	2	0,28
Κάρυτος	Karytos	2	0,28
Καστανίτσα	Kastanitsa	13	1,83
Καστρί	Kastri	4	0,56
Καύκασης	Caucase	1	0,14
Κέα	Kéa	8	1,13
Κερασία	Kérasia	1	0,14
Κερκύρα	Corfou	8	1,13
Κεφαλλονία	Céphallonie	7	0,98
Κόζανι	Kozani	3	0,42
Κόλος	Kolos	1	0,14
Κοντοβάζαννα	Kontovazanna	2	0,28
Κορίνθος	Corinthe	4	0,56
Κρανίδιον	Kranidion	1	0,14
Κρανίου	Kraniou	1	0,14
Κρήτη	Crète	10	1,41
Κυδωνίαι	Cydonies	1	0,14
Κυθήρα	Cythere	22	3,1
Κύθνος	Kythnos	3	0,42
Κύμωλος	Kymôlos	1	0,14
Κυνουρία	Cynurie	1	0,14
Κυπαρισία	Kyparisia	1	0,14
Κύπρος	Chypre	7	0,98
Κωνσταντινούπολις	Constantinople	11	1,55
Λακεδαίμων	Lacédémone	3	0,42
Λαμία	Lamia	2	0,28
Λάπαδα	Lapada	1	0,14
Λεόκτρα	Léokastrá	1	0,14
Λευκάς	Leukade	2	0,28
Λεωνίδιον	Leônidion	13	1,83
Λίμνος	Limnos	1	0,14
Λονδίνο	Londres	1	0,14
Μακεδωνία	Macédoine	8	1,13
Μαρκόπουλο	Markopoulo	1	0,14
Μεγαλολημνόν	Megalolimnon	1	0,14
Μέγαρα	Mégara	1	0,14
Μεσεμβρία (Θράκη)	Mesembria (Thrace)	1	0,14

Μεσολόγγι	Messolongui	1	0,14
Μήλος	Milos	1	0,14
Μηστρά	Mystra	1	0,14
Μητιλίνη	Mytilène	6	0,84
Μύκονος	Mykonos	5	0,7
Νάξος	Naxos	3	0,42
Ναύπλιον	Nauplie	20	2,82
Νεάπολις	Néapolis	2	0,28
Νεόκαστρα	Néokastrá	1	0,14
Νησίον	Nision	1	0,14
Νίσητος	Nisitos	1	0,14
Οινούνητος	Oinountis	12	1,69
Πάτρας	Patras	4	0,56
Πάρος	Paros	10	1,41
Πειραιάς	Le Pirée	40	5,64
Πόρος	Poros	3	0,42
Προύσσα	Bursa	5	0,7
Πύργος (Λακωνία)	Pyrgos (Lacônie)	1	0,14
Ροδέστος (Θράκη)	Rodestos (Thrace)	3	0,42
Ρωσσία	Russie	2	0,28
Σάμος	Samos	2	0,28
Σερραί (Μακεδωνία)	Serrai (Macédoine)	5	0,7
Σίτσοβα	Sitsova	1	0,14
Σίφνος	Siphnos	1	0,14
Σμύρνη	Smyrne	2	0,28
Σπάρτη	Sparte	5	0,7
Σπέτσαι	Spetsai	12	1,69
Στεμνίτζα	Stémnitza	15	2,11
Στεμούτσα	Stémoutsa	1	0,14
Σύρος	Syros	3	0,42
Σώταινα	Sôtaina	1	0,14
Τεγέας	Tégéas	1	0,14
Τένεδος	Ténédos	1	0,14
Τζίτζινα	Tzitzina	1	0,14
Τήνος	Tinos	7	0,98
Τολού	Tolou	1	0,14
Τοπόλια	Topolia	1	0,14
Τρίκαλα	Trikala	1	0,14
Τρίπολις	Tripolis	25	3,53
Ύδρα	Hydra	110	15,92
Φιλιππούπολις	Philippoupolis	3	0,42
Χαλκίς	Chalkis	3	0,42
Χίος	Chios	10	1,41
Total	Total	708	100

Source : Deuxième dimotologion du Pirée (1863-1869)

## Annexe 37-Généalogies de Piréotes

### **Généalogie 1-La famille Antôniadis de Crète**

I-Iôannis Antôniadis, originaire de Crète, marié avec Vasiliki. De ce mariage naissent trois enfants :

1-Antônios Antôniadis (né le 4-02-1838 au Pirée), professeur en 1866, principal de collège en 1877, réside au Pirée en 1877, 1881 et 1888, dèmote du Pirée.

2-Pétros Antôniadis (né en 1839 au Pirée), employé en 1866, juge en 1877 à Constantinople.

3-Andréas Antôniadis (né en 1839 au Pirée), avocat en 1877, réside au Pirée en 1877, dèmote du Pirée.

### **Généalogie 2-La famille Bourgaris d'Hydra**

I-Dimitrios Bourgaris (né en 1795 à Hydra), marin en 1848, dèmote d'Hydra, marié avec Biliô. Du couple sont nés deux enfants :

1-Stavros Bourgaris (né en 1829), ouvrier en 1866.

2-Vasilios Bourgaris (né en 1833).

### **Généalogie 3-La famille Ergastiriaris d'Hydra**

I-Nikolaos Ergastiriaris (né à Hydra en 1805), marchand de vins, marié avec Despinoula (née en 1818). D'où :

1-Augoustina (née en 1841).

2-Lazaros (né en 1842).

3-Marigô (née en 1843).

4-Iôannis (né en 1844).

5-Kyriakos (né en 1848).

6-Geôrgios (né en 1850).

7-Aikatérini (née en 1854).



### **Généalogie 4-La famille Gkikas de Ménidi en Attique**

I-Loukas Gkikas, originaire de Ménidi. Il a trois enfants :

1-Sidéris Gkikas (né à Ménidi en 1834), cultivateur en 1866, réside à Ménidi en 1877 et au Pirée en 1881. De son union avec Argyri (née à Ménidi), naîtront quatre enfants :

- a-Anastasia.
- b-Elefthéria.
- c-Konstantina.
- d-Anastasios.

2-Dimitrios Gkikas (né à Ménidi en 1835), cultivateur en 1866, réside au Pirée en 1877.

De son mariage avec Orsa (née à Ménidi) sont nés deux filles :

- a-Aikatérimi.
- b-Maria.

3-Iôannis Gkikas (né à Ménidi en 1840), cultivateur en 1866, réside à Ménidi en 1877.

Cinq enfants qu'il a eus avec Maria (né à Ménidi) sont nés :

- a-Konstantinos.
- b-Alexandros.
- c-Dimitrios.
- d-Elefthéria.
- e-Eléni.

### **Généalogie 5-La famille Kontarakos de Chios**

I-Achileus Kontarakos (né à Chios en 1836), médecin, marié avec Eléni (1844-26/04/1894).

De cette union sont nés trois enfants :

- 1-Apostolos Kontarakos (né au Pirée en 1862), négociant en 1904.
- 2-Maria Kontarakos (née au Pirée en 1880), épouse de Geôrgios Myrella.
- 3-Nikolaos Kontarakos (né au Pirée en 1884).

### **Généalogie 6-La famille Koutsoukos d'Hydra**

I-Théodôros Koutsoukos (né en 1795 à Hydra), propriétaire en 1848, époux de Sophia. D'où :

- 1-Michail (né en 1826).

- 2-Panagiôtis (né en 1828).
- 3-Xrysoula (née en 1831).
- 4-Katigkô (née en 1834).
- 5-Augoustina (née en 1836).
- 6-Konstantinos (né en 1838).
- 7-Léônidas (né en 1840).
- 8-Elisabet (née en 1844).
- 9-Iôannis (né en 1844).
- 10-Marigô (née en 1847).

### **Généalogie 7-La famille Mélétopoulos d'Argos (Péloponnèse)**

I-Nikolaos Mélétopoulos (né en 1813 à Argos), négociant, marié avec Adriana (née en 1819).

De cette union, naîtront sept enfants :

- 1-Dimitrios Mélétopoulos (né le 7/05/1842 au Pirée), négociant.
- 2-Aikatérimi Mélétopoulou (née le 7/10/1843 au Pirée).
- 3-Anastasios Mélétopoulos (né en 1845), qui suit.
- 4-Polyxéni Mélétopoulou (née le 24/11/1846 au Pirée).
- 5-Iôannis Mélétopoulos (né le 3/11/1848 au Pirée), négociant.
- 6-Aléxandros Mélétopoulos (né en 1854 au Pirée), négociant.
- 7-Nikolaos Mélétopoulos (né en 1857 au Pirée), négociant.

II-Anastasios Mélétopoulos (né le 22/02/1845 au Pirée). D'où :

- 1-Nikolaos Mélétopoulos (né en 1876 au Pirée).

### **Généalogie 8-La famille Pérantzakis de Crète**

I-Emmanouil Pérantzakis (né en Crète en 1810), arrivé au Pirée en 1836, couturier, marié avec Marouka (née en 1821). Cinq enfants naîtront de cette union :

- 1-Pétros Pérantzakis (né au Pirée en 1844), employé en 1871.
- 2-Géôrgios Pérantzakis (né au Pirée en 1846), couturier en 1871.
- 3-Iôannis Pérantzakis (né au Pirée en 1848).
- 4-Nikolaos Pérantzakis (né au Pirée en 1853), couturier en 1877.
- 5-Michail Pérantzakis (né au Pirée en 1856), ingénieur en 1877.

### **Généalogie 9-La famille Rallis de Chios**

I-Loukas Rallis (Chios, 1794-Le Pirée, 29-12-1879), membre de la commission exécutive de l'expédition qui en 1827 tenta la libération de Chios. Maire du Pirée de 1855 à 1866. Grand Officier de l'Ordre du Sauveur, marié à Syra le 1<sup>er</sup>-09-1827 avec Despina Rodokanachi (Chios, 24-06-1825-Le Pirée, 10-10-1880). De cette union sont nés quatre enfants :

1-Calliopi Ralli (Egine, 6-01-1829-Athènes, 14-02-1891), épouse au Pirée le 29-02-1845 Ambroise Damala (Chios, 2-06-1808-Marseille, 29-07-1869, maire de Syra et du Pirée.

2-Catherina Ralli (Syra, 22-09-1830-Le Pirée, 17-05-1849).

3-Dimitri Rallis (Le Pirée, 24-03-1842-Le Pirée, 26-12-1858).

4-Arghyri Ralli (Le Pirée, 29-04-1848-Le Pirée, 20-11-1924), mariée en 1874 avec Eugène Féraldi (Le Pirée, 1849-San Remo, 8-07-1882).

### **Généalogie 10-La famille Retsinas d'Argos (Péloponnèse)**

I-Théodôros Retsinas. D'où :

1-Géôrgios Retsinas, qui suit.

2-Spyros Retsinas (néen 1815), marchand de vins. D'où :

a-Aristidis Retsinas (né en 1843 au Pirée), marchand de vins en 1866, employé en 1877.

3-Dimitrios Retsinas (né en 1830), négociant en 1866, employé en 1877.

II-Géôrgios Retsinas (né en 1805 à Argos), marchand de vins en 1866, employé en 1871, marié avec Maria. De cette union, naîtront trois enfants :

1-Théodoros Retsinas (né en 1835 au Pirée), négociant.

2-Chariklia Retsinas (née le 13/12/1837 au Pirée.

3-Alexandros (né en 1841 au Pirée), négociant.

### **Généalogie 11-La famille Révidis d'Hydra**

I-Géôrgios Révidis (né à Hydra en 1799), officier de la Marine royale, marié avec Maria (née en 1811). De cette union, sont nés six enfants :

1-Miltiadis Révidis (né au Pirée en 1836), marin.

- 2-Aristidis Révidis (né le 20/11/1837 au Pirée), marin.
- 3-Andréas Révidis (né en 1840 au Pirée), marin.
- 4-Athina Révidis (née en 1845 au Pirée).
- 5-Maria Révidis (née en 1848 au Pirée).
- 6-Stamatina Révidis (née en 1850 au Pirée).

### **Généalogie 12-La famille Schilizzi de Chios**

I-Konstantinos Schilizzi (né à Chios en 1766), marié en 1783 à Smyrne avec Zoé Elisabeth Omiro (Smyrne, 1765- Massacré à Chios par les Turcs en 1822). De cette union, naîtront trois fils :

1-Pétros Homéridis Schilizzi (Smyrne, 3-03-1784-Le Pirée, 23-11-1872), maire du Pirée de 1841 à 1845 puis de 1848 à 1854.

2-Stéphanos Schilizzi, qui suit.

3-Paul Schilizzi (né à Smyrne, décédé en 1822 à Chios).

II-Stéphanos Schilizzi (Smyrne, 1786-Syra, 2-11-1849), marié en 1828 à Smyrne avec Anneta Spartali (née en 1810-Syra, 27-09-1877. D'où :

1-Aristidis Schilizzi, qui suit.

III-Aristidis Schilizzi (Karystos, 1836-Le Pirée, 11-08-1890), maire du Pirée de 1883 à 1887, Chevalier de l'Ordre du Sauveur, marié à Athènes en 1860 avec Hélène Nikolaou (Syra, 1844-Le Pirée, 1872. D'où :

IV-Démosthène Homéridis Schilizzi (Athènes, 15-07-1862-Le Pirée, 30-07-1935), colonel d'Artillerie. Elu quatre fois député, une fois sénateur et maire du Pirée de 1907 à 1914, Officier de l'Ordre du Sauveur. Il se marie à Larissa le 13-03-1889 avec Melpomène Aravantino (Athènes, 1<sup>er</sup>-02-1871-Le Pirée, 22-04-1916). De leur union, naîtront deux enfants :

1-Pierre Homéridis Schilizzi (Le Pirée, 15-02-1890), Chevalier de l'Ordre du Sauveur. Il épouse au Pirée le 29-12-1927 Lia Vavanakos (née le 16-07-1900 au Pirée).

2-Aristide Théodosios Konstantinos Schilizzi (Athènes, 2-06-1899), marié le 29-01-1929 à Athènes avec Nadira Aravantino (née le 25-05-1902 à Athènes).

### **Généalogie 13-La famille Stavropoulos de Tripolis (Péloponnèse)**

I-Dimitrios Stavropoulos (né en 1805 à Tripolis), cafetier, marié avec Anthi (née en 1818).

D'où :

1-Spyros Stavropoulos, qui suit.

2-Vasilios Stavropoulos (né au Pirée en 1847).

3-Konstantinos Stavropoulos (né au Pirée le 1/08/1848), employé.

II-Spyros Stavropoulos (né au Pirée en 1845), employé. D'où un fils :

1-Dimitrios Stavropoulos (né au Pirée en 1872).

### **Généalogie 14-La famille Tsélépis de Thessalie**

I-Geôrgios Tsélépis. D'où deux fils :

1-Augéris Tsélépis, qui suit.

2-Nikolaos Tsélépis (né en Thessalie en 1810), hôtelier.

II-Augéris Tsélépis (né en Thessalie en 1799), cafetier, marié avec Marina (née en 1813). De cette union, sont nés quatre enfants.

1-Géôrgios Tsélépis (né en 1828), négociant.

2-Konstantinos Tsélépis (né en 1832), négociant.

3-Démosthène Tsélépis (né au Pirée en 1839), médecin.

4-Iôannis Tsélépis (né en 1841 au Pirée), avocat.

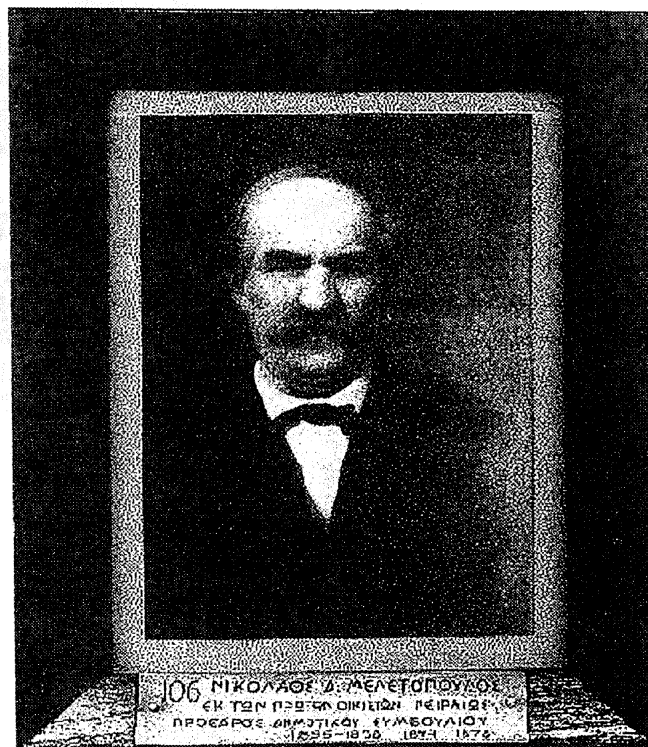
*Sources : Etat civil, dimotologia, recensements de la population et listes électorales (Archives historiques du Pirée).*

Annexe 38 - Photographie de Théodore Koutsoukos



Source : Archives historiques du Péloponnèse

Annexe 39 - Photographie de Nikolaos Melétopoulos



Source : Archives historiques du Pézé

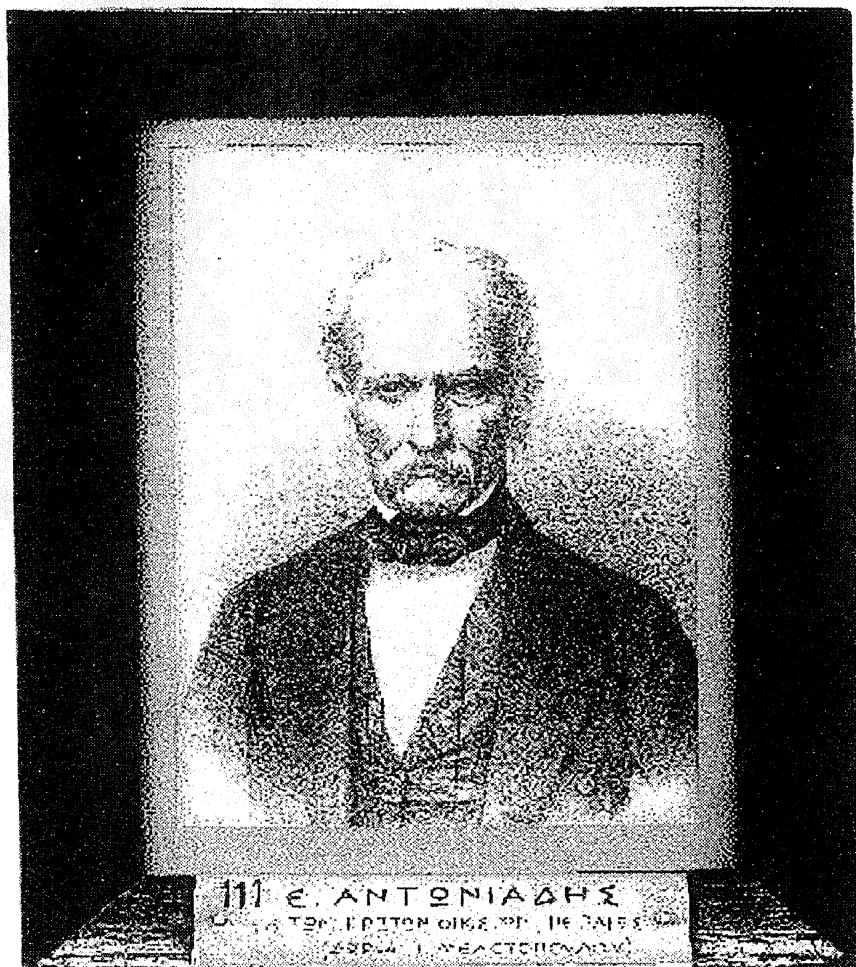
Annexe 40 - Photographie d'Emmanuel Ergastiriadis



Source : Archives historiques du Pirée



Annexe 41 - Photographie d'E. Antoniadis



Source : Archives historiques du Biceé

Annexe 42 - Photographie de Néophytos Vamvas (1770 - 1855)  
Fondateur de la première école du Pirée



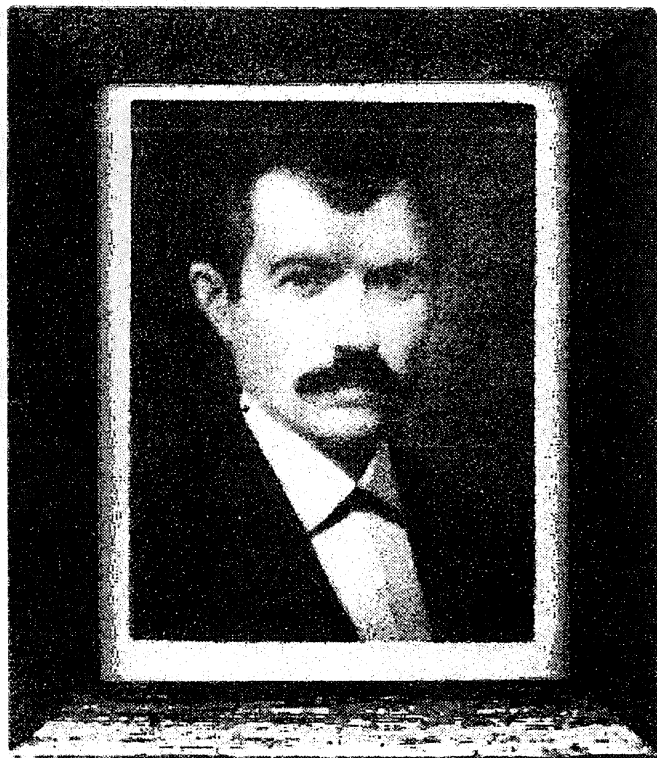
Source : Archives historiques du Pirée

Annexe 43 - Photographie de Théodoros Aphendoulis (1823-1893)  
Médecin et professeur d'Université à Athènes



Source : Archives historiques du Eicé

Annexe 44 - Photographie d'Antônios Théocharis  
Maire du Rié de 1845 à 1848.



Source : Archives historiques du Rié

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES  
DE L'A.N.R.T.